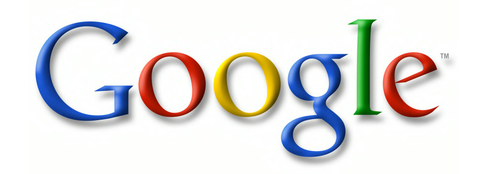
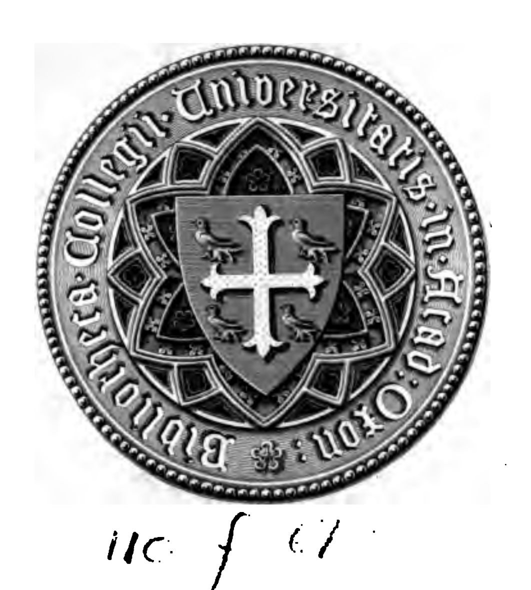





Bibliotheca · Collegii · Universitatis · in · Acad · Oxon :



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Pour servir de continuation à celle de Monsieur l'Abbé Fleury.

TOME VINGT-QUATRIEME.

Depuis l'an 1485. jusqu'en 1507.



A PARIS,

Chez
SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
KNAPEN, Imprimeur, au Palais.
Veuve DESAINT, rue du Foin-S. Jacques.
DURAND, rue Galande.
BABUTY, quai des Augustins.
BROCAS, rue S. Jacques.
HUMBLOT, rue S. Jacques.
DELALAIN, rue de la Comédie Françoise.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



SOMMAIRES DES LIVRES.

LIVRE CENT SEIZIEME.

I. *CAnonisation de S. Leopold, marquis d'Autriche.* ij. *Le pape exhorte les princes chrétiens à la guerre contre les Turcs.* iij. *Les princes d'Italie promettent de contribuer aux frais de cette guerre.* iv. *Le pape continue à prendre des mesures pour s'opposer aux Turcs.* v. *Ceux de l'isle de Chio demandent au pape du secours contre les Turcs.* vj. *Le grand-maître de Rhodes députe au pape.* vij. *Autres ambassadeurs au pape.* viij. *Le roi de Hongrie fait la guerre en Autriche, & prend Vienne.* ix. *Le cardinal Balue légat en France.* x. *Le pape Innocent écrit au roi de France.* xj. *Il déclare la guerre à Ferdinand roi de Naples.* xij. *Ce prince seme la division dans Rome, pour se venger du pape.* xiij. *Articles de paix entre le pape & le roi de Naples.* xiv. *Ce roi n'observe aucun de ces articles, & le pape l'excommunie.* xv. *Le pape écrit à l'évêque de Passau, & à l'archiduc d'Autriche.* xvj. *Troubles en Espagne à cause de l'Inquisition.* xvij. *Le pape accorde au roi*

d'Espagne les décimes sur le Clergé. xviij. *Commencement de la découverte des Indes Occidentales.* xix. *Christophle Colomb refusé par le roi de Portugal, va en Castille.* xx. *Il met à la voile pour aller à la découverte de l'Amérique.* xxj. *Inquiétudes du roi d'Angleterre sur les démarches du comte de Richemont.* xxij. *Ce comte se rembarque & relâche à Dieppe.* xxiij. *Il se sauve en Bretagne, & se retire en France.* xxiv. *On lui fournit des troupes en France, & il débarque en Angleterre.* xxv. *Cè comte bat l'armée de Richard, & est couronné roi d'Angleterre.* xxvj. *Les Bretons s'unissent pour demander qu'on punisse Landais.* xxvij. *On lui fait son procès, & il est pendu à Nantes.* xxviij. *Le duc d'Orléans se retire en Bretagne, sans prendre congé de la cour.* xxix. *Concile tenu à Sens.* xxx. *Propositions avancées par Jean Laillier.*
1486. xxxj. *Autres propositions du même qualifiées par la faculté de Théologie.* xxxij. *Autre proposition de Laillier, censurée par la même Faculté.* xxxiij. *Explication que Laillier donne de ses propositions.* xxxiv. *Rétractation publique de Jean Laillier.* xxxv. *Il est absous de toutes censures par l'évêque de Paris.* xxxvj. *La Faculté de Théologie appelle de la sentence de l'évêque de Paris.* xxxvij. *Le pape rend deux bulles sur cette affaire.* xxxviij. *Censures des propositions de Jean Marchand Cordelier.* xxxix. *Autre censure de la Faculté de Théologie de Pa-*

ris. xl. *Le pape confirme le mariage de Henri VII. & la succession des Lancastres.* xlj. *Conciles en Angleterre, où l'on condamne Peacoke & Milverton.* xlij. *On veut faire passer Lambert Simnel pour le comte de Warvik.* xliij. *La duchesse douairiere de Bourgogne donne des troupes aux Irlandois.* xliv. *L'armée des rebelles est défaite par Henri VII.* xlv. *Ferdinand roi de Naples viole la paix faite avec le pape.* xlj. *Demandes injustes que le roi de Hongrie fait au pape.* xlvij. *Ce roi fait la guerre à l'empereur.* xlviij. *Troubles dans le royaume de Grenade.* xlix. *Conquêtes de Ferdinand dans le royaume de Grenade.* l. *Les deux rois de Grenade continuent de se faire la guerre.* lj. *Le roi de Portugal envoie en Ethiopie.* lij. *Maximilien élû roi des Romains.* liij. *Couronnement de ce roi.* liv. *Loi touchant la paix d'Allemagne.* lv. *Maximilien écrit très-vivement au roi de France.* lvj. *Les barons de Bretagne divisés au sujet de la guerre avec la France.* lvij. *Guerre de Maximilien avec la France.* lviij. *Le roi de France traite avec les Bretons opposés au duc d'Orléans.* lix. *Comines est arrêté avec plusieurs autres.* lx. *Lettres du pape aux rois Catholiques sur leurs conquêtes.* lxj. *Il promet du secours au roi de Pologne contre les Turcs.* lxij. *Le pape fait sa paix avec les Vénitiens.* lxiij. *Crainte du pape à l'occasion des Turcs.* lxiv. *La division recommence entre*

le pape & le roi de Naples. lxv. *Les Espagnols battent l'armée des Maures.* lxvj. *Ferdinand se rend maître de Malaga* lxvij. *Les Ecossois demandent au pape la canonisation de Marguerite leur reine.* lxviij. *Le pape condamne les theses de Jean Pic de la Mirandole.* lxix. *Propositions extraites de Jean Pic* lxx. *Mouvemens du roi des Romains, pour faire une ligue contre la France.* lxxj. *Le roi de France envoie son armée en Bretagne, qui assiége Nantes.* lxxij. *Le comte de Dunois fait lever le siége.* lxxiij. *Le duc de Bretagne se reconcilie avec le maréchal de Rieux.* lxxiv. *Alliance entre le roi de France & le roi de Hongrie.* lxxv. *Mort de Charlotte reine de Chypre.* lxxvj. *Mort de George de Trébisonde.* lxxvij. *Mort d'Alexandre d'Imola.* lxxviij. *Maximilien se brouille avec les Flamands.* lxxix. *Ceux de Bruges le font prisonnier.* lxxx. *On lui rend la liberté, & à quelles conditions.* lxxxj. *Le roi de France fait ajourner les ducs de Bretagne & d'Orléans.* lxxxij. *Bataille de Saint-Aubin, où le duc d'Orléans est fait prisonnier.* lxxxiij. *Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.* lxxxiv. *Mort de François II. duc de Bretagne.* lxxxv. *Les Génois se mettent sous la domination du duc de Milan.* lxxxvj. *Divisions en Ecosse.* lxxxvij. *Grande maîtrise des ordres militaires en Espagne, accordée par le pape à Ferdinand.* lxxxviij. *Ferdinand continue la*

1488.

guerre contre les Maures. lxxxix. *Mauvais succès de l'entreprise des Turcs sur la Sicile.* xc. *Le roi de Hongrie envoie des ambassadeurs à Rhodes pour obtenir Zizim.* xcj. *Jean évêque de Varadin en Hongrie, accusé injustement d'héréfie.* xcij. *Conjuration contre Jérôme Riario, qui est assassiné.* xciij. *Inconveniens des asyles en Angleterre.* xciv. *Le pape accorde une bulle pour en modifier les priviléges.* xcv. *Réforme de quelques abus par l'université de Paris.* xcvj. *Le pape excommunie Ferdinand roi de Naples.* xcvij. *Innocent VIII. confirme la bul-* 1489.
le de Sixte IV. en faveur de Ferdinand & d'Isabelle. xcviij. *Ferdinand leve une armée considérable contre les Maures.* xcix *Le pape s'entremet pour accorder les différends entre la reine de Suéde & Stenon.* c. *Le Parlement de Paris s'oppose aux décisions qu'on veut imposer sur le Clergé.* cj. *Empressement de plusieurs princes pour avoir Zizim en leur disposition.* cij. *Bajazet députe au roi de France à l'occasion de Zizim.* ciij. *Zizim est livré aux députés du pape, & conduit à Rome.* civ. *Le grand-maître de Rhodes est créé cardinal.* cv. *Promotion de cardinaux par Innocent VIII.* cvj. *Suite des affaires de Bretagne.* cvij. *Ambassade de France au roi d'Angleterre.* cviij. *Réponse du roi d'Angleterre aux ambassadeurs de France.* cix. *Les Anglois se liguent avec la Bretagne, & déclarent la guerre à la France.*

cx. *La ducheſſe de Bretagne épouſe le roi des Romains.* cxj. *Le pape travaille à la paix entre le roi de France & le roi des Romains.* cxij. *Traité de paix entre ces deux princes.* cxiij. *On manque aux articles de ce traité pour ce qui regarde la Bretagne.* cxiv. *Défaite des Tartares par les Polonois.* cxv. *Guerre entre la Hongrie & la Bohême.* cxvj. *Mort des cardinaux Burſcher & Picolomini, & de Jean Weſſel.* cxvij. *Le pape exhorte le princes à faire la guerre aux Turcs.* cxviij. *Bajazet & le Soudan d'Egypte envoient des Ambaſſadeurs*
1490. *au pape.* cxix. *Bajazet veut faire empoiſonner ſon frere.* cxx. *Le pape continue ſes négociations pour faire la guerre aux Turcs.* cxxj. *Mort de Mathias roi de Hongrie.* cxxij. *Uladiſlas roi de Bohême, eſt élû roi de Hongrie.* cxxiij. *Les Hongrois s'oppoſent au mariage de leur nouveau roi, avec Béatrix.* cxxiv. *L'évêque de Varadin ſe retire de la cour de Hongrie, & ſe fait religieux.* cxxv. *Le pape approuve la confrairie de la miſéricorde.* cxxvj. *Il eſt attaqué d'apoplexie.* cxxvij. *Le roi de Portugal envoie des miſſionnaires au Congo.* cxxviij. *Ferdinand roi d'Arragon pourſuit ſes conquêtes ſur les Maures.* cxxix. *On travaille en France à empêcher le mariage du roi des Romains avec l'héritiere de Bretagne.* cxxx. *On penſe à lui faire épouſer le roi de France.* cxxxj. *On engage le duc d'Orléans à renoncer à ce mariage.*

LIVRE CENT DIX-SEPTIEME.

I. *LE pape recommence ses instances auprès des princes pour la guerre contre les Turcs.* ij. *Constitution du pape pour maintenir les libertés de l'église.* iij. *Le roi de Hongrie fait la paix avec son frere Albert & le roi de Pologne.* iv. *Uladislas fait sa paix avec Maximilien.* v. *Préparatifs des rois Catholiques pour le siége de Grenade.* vj. *L'armée de Ferdinand vient camper à une lieue de cette ville.* vij. *On change le camp en une ville pour assiéger Grenade.* viij. *Prise de cette ville.* ix. *Articles du traité de la capitulation.* x. *Le roi des Maures remet Grenade à Ferdinand.* xj. *Ferdinand & Isabelle reçoivent du pape la qualité de rois Catholiques.* xij. *Mort des cardinaux Marc, Barbo, Balue & Arcimboldo.* xiij. *Le roi Charles VIII. accorde la liberté au duc d'Orléans.* xiv. *La duchesse de Bretagne consent à épouser le roi de France.* xv. *Articles du contrat de mariage.* xvj. *Le roi de France épouse cette duchesse.* xvij. *Elle est couronnée à S. Denis, & fait son entrée à Paris.* xviij. *Mort du comte de Dunois.* xix. *Maximilien se plaint du double affront que lui fait Charles VIII.* xx. *Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.* xxj. *Le roi de France rend au roi d'Arragon les comtés de Roussillon &*

1491.

1492.

de Cerdaigne. xxij. *Deux cordeliers enga*
le roi à faire cette cession. xxiij. *Le roi d'*
gleterre pense à faire sa paix avec la Fr
xxiv. *On s'assemble à Etaples, & l'on y*
clut la paix. xxv. *Maximilien se rend m*
de la ville d'Arras. xxvj. *Découverte du*
de la croix de notre Seigneur. xxvij. *Ba*
envoie au pape le fer de la lance. xxvii
pape fait sa paix avec Ferdinand roi de
ples. xxix. *Mort du pape Innocent VIII.*
Désordres à Rome après la mort de ce p
xxxj. *Le cardinal Borgia est élû pape.* x
Réjouissances à Rome pour son élection. x
Il fait un de ses neveux cardinal. xxxiv
commencemens de son pontificat. xxxv.
de Laurent de Médicis. xxxvj. *Mort de Ca*
IV. roi de Pologne. Jean Albert son fi
succéde. xxxvij. *Mort du cardinal Ma*
Gherardo. xxxviij. *Mort de quelques au*
Ecclésiastiques. xxxix. *Retraite du car*
Ardicin de la Porte. xl. *Commencemens*
rôme de Savonarolle. xlj. *Le pape accor*
roi d'Arragon l'investiture des terres déc
tes par Colomb. xlij. *Ferdinand obli*
Maures à se faire baptiser. xliij. *Il court*
d'être tué. xliv. *Conclusion du traité p*
restitution du Roussillon & de la Cerd
xlv. *Le roi de France fait sa paix avec*
1493. *des Romains.* xlvj. *Dessein du roi de l*
sur le royaume de Naples. xlvij. *Fondem*

ſes des ordres d'Eſpagne données à Ferdinand. lxxj. *Retour de Criſtophle Colomb en Eſpagne* lxxij. *Le pape donne aux rois d'Eſpagne les pays découverts par Colomb.* lxxiij. *Conteſtation entre les rois de Caſtille & de Portugal touchant ces découvertes.* lxxiv. *Promotion de cardinaux par Alexandre VI.* lxxv. *Le pape approuve l'ordre des Minimes.* lxxvj. *Pic de la Mirandole reçoit du pape un bref d'abſolution.* lxxvij. *Cenſure de la Faculté de Théologie de Paris, touchant l'aſtronomie judiciaire.* lxxviij. *Autres cenſures de quelques propoſi-*
1494. *tions.* lxxix. *Mort de Frédéric roi de Naples.* lxxx. *Caractere de ce roi, & de ſon fils Alphonſe.* lxxxj. *Alphonſe demande au pape l'inveſtiture.* lxxxij. *Le conſeil fait de nouveaux efforts pour rompre le voyage du roi.* lxxxiij. *Le cardinal de ſaint-Pierre-aux-Liens détermine le roi à faire la guerre.* lxxxiv. *Ambaſſadeurs de France envoyez en Italie.* lxxxv. *Le pape ne leur répond pas favorablement.* lxxxvj. *Le roi de France ſe prépare au voyage d'Italie.* lxxxvij. *Le roi part & ſe rend à Lyon & à Grenoble.* lxxxviij. *Le duc d'Orléans attaque la flotte du roi de Naples.* lxxxix. *Le roi arrive à Aſt, & y eſt attaqué de la petite vérole.* xc. *Le pape propoſe une alliance à Bajazet contre Charles VIII.* xcj. *Réponſe de Bajazet au pape.* xcij. *Le pape s'adreſſe aux rois de Caſtille & d'Arragon.* xciij. *Charles VIII. fait*

peu de cas des remontrances du pape. xciv. *Armée de Charles VIII. en Italie.* xcv. *Alphonse tente de surprendre Gênes.* xcvj. *Alphonse & Pierre de Médicis tentent de désunir le roi de France & Ludovic.* xcvij. *Ludovic désabuse Charles VIII. de la perfidie qu'il lui reproche.* xcviij. *Le roi arrive à Pavie, & y visite le jeune duc de Milan.* xcix. *Mort du jeune duc de Milan Jean Galéas.* c. *Ludovic s'empare du duché de Milan.* cj. *On délibere sur la route qu'on prendra pour s'avancer vers Naples.* cij. *Le roi assiége Seresanello, & jette la consternation dans Florence.* ciij. *Pierre de Médicis va trouver le roi devant Seresanello, & fait son traité avec lui.* civ. *Avantage que la France retire de ce traité.* cv. *Le roi de France est reçu à Lucques & à Pise.* cvj. *Soulevement à Pise contre les Florentins.* cvij. *Prétentions de Ludovic sur les forteresses de Seresanello & de Pietra Santa.* cviij. *Pierre de Médicis est obligé de se sauver de Florence.* cix. *Ses amis travaillent à l'y faire rentrer.* cx. *Le roi lui mande de le venir joindre.* cxj. *Entrée du roi dans Florence.* cxij. *Contestations entre les François & les Florentins.* cxiij. *Traité des Florentins avec Charles VIII.* cxiv. *Le roi part de Florence & va à Sienne.* cxv. *Les Colonnes empêchent le duc de Calabre de camper sous Viterbe.* cxvj. *Inquiétudes du pape, qui envoie des ambassadeurs au roi.* cxvij. *Le roi*

menace le pape d'un concile. cxviij. *Le roi va à Viterbe & de-là à Népi.* cxix. *Le pape se retire dans le château Saint-Ange.* cxx. *Entrée du roi de France dans Rome.* cxxj. *La duchesse douairiere de Bourgogne suscite un faux duc d'Yorck contre Henri VII.* cxxij. *Ce faux duc nommé Perkin, se rend en Flandres auprès de la duchesse.* cxxiij. *Il est reçu en Irlande comme le véritable duc d'Yorck.* cxxiv. *Conspiration en Angleterre en faveur de Perkin.* cxxv. *Henri fait informer de la mort du duc d'Yorck, & de l'origine de Perkin.* cxxvj. *Il fait arrêter les principaux des conjurés, & les punit.* cxxvij. *Troubles causés par les Hussites en Bohême.* cxxviij. *Cruauté des Juifs à l'egard d'un jeun Chrétien.* cxxix. *Institution de l'ordre des filles pénitentes.* cxxx. *Affaires de Portugal.* cxxxj. *Le pape accorde aux rois Catholiques le droit de conquérir l'Afrique.* cxxxij. *Il confirme l'ordre militaire des chevaliers de saint George.* cxxxiij. *Mort de Jean Pic de la Mirandole.* cxxxiv. *Mort d'Ange Politien.* cxxxv. *Mort de Bernardin de Tome.* cxxxvj. *Ouvrage de Trithême, & sa dispute touchant la conception de la sainte Vierge.*



LIVRE CENT DIX-HUITIEME.

1. *LE pape refuse de voir le roi de France à Rome.* ij. *Dix-huit cardinaux sollicitent le roi à faire le procès au pape.* iij. *Le roi fait sommer le pape de lui livrer le château Saint-Ange.* iv. *Articles du traité de paix entre le pape & le roi de France.* v. *Le pape met Zizim entre les mains du roi.* vj. *Zizim meurt, & on soupçonne le pape de l'avoir fait empoisonner.* vij. *Le pape vient au Vatican, & reçoit le roi à saint Pierre.* viij. *Guillaume Briçonnet est fait cardinal.* ix. *Le roi rend son obédience filiale au pape, & assiste à sa messe.* x. *Si le pape déclara Charles VIII. empereur de Constantinople.* xj. *Le roi part de Rome & s'avance vers Naples.* xij. *Alphonse roi de Naples fait couronner son fils & s'enfuit.* xiij. *Alphonse se retire à Messine, & y meurt.* xiv. *L'ambassadeur du roi Catholique se plaint vivement au roi de France.* xv. *Réponse aux plaintes de l'ambassadeur d'Espagne.* xvj. *Les François forcent Montefortino & le Mont-Saint-Jean.* xvij. *Les troupes du roi de Naples fuient aux approches des François.* xviij. *Troubles à Naples qui obligent Ferdinand à quitter Capoue.* xix. *Trivulce livre Capoue au roi de France.* xx. *Naples se révolte contre Ferdinand son roi.* xxj. *Il se retire dans l'isle d'Ischia.* 1495.

xxij. *Le roi de France arrive à Naples & y fait son entrée.* xxiij. *Le roi se rend maître des deux châteaux de Naples.* xxiv. *La conduite des François nuit à la conservation de Naples.* xxv. *Le roi de France forme le dessein de faire la guerre aux Turcs.* xxvj. *Ferdinand offre de céder ses droits sur Naples.* xxvij. *Les François attaquent inutilement Ischia.* xxviij. *Le roi de France fait une seconde entrée dans Naples.* xxix. *Les princes projettent une ligue contre le roi de France.* xxx. *Articles secrets & publics de cette ligue.* xxxj. *Le duc de Montpensier est fait viceroi de Naples.* xxxij. *Le roi part de Naples & va à Rome.* xxxiij. *Le roi de France prend la ville de Sienne sous sa protection.* xxxiv. *Les Florentins demandent le recouvrement de leurs places.* xxxv. *Savonarolle parle au roi en leur faveur.* xxxvj. *Charles VIII. prend les Pisans sous sa protection.* xxxvij. *Le duc d'Orléans se saisit de Novarre.* xxxviij. *Il manque l'occasion de s'emparer de Milan.* xxxix. *Le roi donne le change aux ennemis en prenant une autre route.* xl. *Les François manquent leur entreprise sur Gênes.* xlj. *Désordres des Suisses à Pontremoli.* xlij. *L'armée Françoise arrive à Fornoue.* xliij. *Charles VIII. met son armée en bataille.* xliv. *Disposition de l'armée des confédérés.* xlv. *Bataille de Fournoue.* xlvj. *Les François remportent la victoire.* xlvij.

ces lxxij. *Comines veut engager les Vénitiens à la paix.* lxxiij. *Mort du dauphin de France.* lxxiv. *Les ordres du roi pour la restitution des places aux Florentins sont mal exécutés.* lxxv. *Ferdinand épouse sa niéce.* lxxvj. *Le roi de Portugal refuse d'entrer dans la ligue contre la France.* lxxvij. *L'isle de Ténériffe soumise aux rois catholiques.* lxxviij. *Mort de Jean II. roi de Portugal.* lxxix. *Emmanuel duc de Béja lui succéde.* lxxx. *Il envoie du secours aux Vénitiens contre les Turcs.* lxxxj. *Mort de Gabriel Biel, Ange de Clavasio, & Robert Caraccioli.* lxxxij. *Mort du cardinal de Mendosa archevêque de Tolede.* lxxxiij. *La reine de Castille nomme Ximenès à l'archevêché de Tolede.* lxxxiv. *Chambre impériale établie par l'empereur Maximilien.* lxxxv. *Mauvais suc-*
1496. *cès des affaires de France en Italie.* lxxxvj. *Le roi d'Angleterre entre dans la ligue des princes d'Italie contre la France.* lxxxvij. *Solemnités célébrées à Rome à ce sujet.* lxxxviij. *Le duc de Milan n'observe aucune des conditions du traité.* lxxxix. *D'Entragues vend les places des Florentins.* xc. *Le duc de Milan veut rétablir les Médicis dans Florence.* xcj. *Montpensier envoie chercher du secours en France, & on résout de lui en envoyer.* xcij. *Crainte de Ludovic sur les préparatifs qu'on fait en France.* xciij. *Décadence des affaires des François dans le royaume de Naples.* xciv. *Montpensier se retire dans Atelle, & y est in-*

vulce manque l'occasion de s'emparer de Milan. cxviij. *Maximilien pense à s'emparer du royaume de Naples pour son gendre.* cxix. *Il mande au duc de Savoie & à d'autres de le venir joindre à Pavie.* cxx. *Il attaque la ville de Livourne sans succès.* cxxj. *Honteux départ de l'empereur pour l'Allemagne.* cxxij.
1497. *Le roi des Géorgiens député au pape.* cxxiij. *Le pape fait la guerre aux Ursins.* cxxiv. *Siege de Bracciano.* cxxv. *Les troupes du pape sont battues par les Ursins.* cxxvj. *Gonsalve assiége & prend Ostie.* cxxvij. *Plaintes du pape contre les rois Catholiques, & la réponse de Gonsalve.* cxxviij. *Le pape veut donner le duché de Benevent au duc de Gandie son fils.* cxxix. *Jean duc de Gandie, fils naturel du pape, est assassiné.* cxxx. *On ne peut découvrir les auteurs de cet assassinat.* cxxxj. *Chagrin du pape en apprenant la mort du duc de Gandie.* cxxxij. *Censures de quelques propositions, par la Faculté de Théologie de Paris.* cxxxiij. *Le roi consulte la Faculté sur la réforme du clergé.* cxxxiv. *Réponse de la Faculté de Théologie aux demandes du roi* cxxxv. *Navigation de Vasquez Gama aux Indes Occidentales.* cxxxvj. *Perkin va en Irlande, ensuite en Ecosse.* cxxxvij. *Le roi d'Ecosse lui fait épouser la fille du comte de Huntley.* cxxxviij. *Révolte dans la province de Cornouaille.* cxxxix. *Henri VIII. atta-*

LIVRE CENT DIX-NEUVIEME.

 1498.

s'attire la haine des Florentins. xiv. *Ses ennemis l'accusent devant le pape.* xv. *Le pape l'excommunie, & les Florentins l'empêchent de prêcher.* xvj. *Un Dominicain & un Cordelier offrent d'entrer dans le feu, pour prouver l'un la vérité, & l'autre la fausseté de sa doctrine.* xvij. *On arrête Savonarolle, & on l'applique à la question.* xviij. *Supplice de Savonarolle, qui est pendu & brûlé.* xix. *Ouvrages de Jérôme Savonarolle.* xx. *Apologie de Savonarolle par Jean-François Pic de la Mirandole.* xxj. *Erreurs de Matthias cordelier.* xxij. *L'évêque de Calahorra condamné à une prison perpétuelle pour ses erreurs* xxiij. *Succession des patriarches Grecs de Constantinople.* xxiv. *Censure de plusieurs erreurs par la faculté de Théologie de Paris.* xxv. *Ximenès prend possession de l'archevêché de Tolede.* xxvj. *Réglemens qu'il établit dans deux synodes.* xxvij. *Mort de don Juan prince d'Espagne.* xxviij. *Le roi & la reine de Portugal sont reconnus héritiers de Castille.* xxix. *On assemble les états en Arragon pour le même sujet.* xxx. *Mort de la jeune reine de Portugal.* xxxj. *L'archevêque de Tolede veut travailler à la réforme des Cordeliers.* xxxij. *Opposition qu'il trouve dans l'exécution de ce dessein.* xxxiij. *Il en vient heureusement à bout.* xxxiv. *Le pape envoie le chapeau & l'épée bénite au roi d'Angleterre.* xxxv. *Perkin se*

nois. lviij. *Catherine Sforce perd Forly, & est faite prisonniere.* lix. *D'Alegre obtient la liberté de Catherine Sforce.* lx. *Le roi part de Milan pour s'en retourner en France.* lxj. *Les rois Catholiques vont à Grenade.* lxij. *L'archevêque de Tolede propose aux Maures d'embrasser la religion chrétienne.* lxiij. *Il convertit & baptise un prince Maure mommé Zegri.* lxiv. *Soulevement à Grenade.* lxv. *On prévient le roi catholique contre l'archevêque de Tolede.* lxvj. *Il se disculpe & oblige les Maures à se faire Chrétiens.* lxvij. *L'archevêque de Tolede pense à établir une Université à Alcala.* lxviij. *Le roi catholique propose à Louis XII. de partager entr'eux le royaume de Naples.* lxix. *Frédéric menace d'attirer les Turcs*
1500. *en Italie, si on l'attaque.* lxx. *Mort de Marcile Ficin.* lxxj. *Guerre entre les Vénitiens & les Turcs.* lxxij. *Ismaël premier Sophi de Perse.* lxxiij. *Le pape publie un Jubilé à Rome.* lxxiv. *Désordres qui régnoient à Rome pendant ce Jubilé.* lxxv. *Le pape pense à une croisade contre les Turcs.* lxxvj. *Le chapitre de Notre-Dame consulte la faculté de Théologie sur les censures du pape.* lxxvij. *Le pape prie le roi d'Angleterre d'entrer dans le dessein de la croisade.* lxxviij. *Troubles dans le Milanez après le départ de Louis XII.* lxxix. *Ludovic Sforce rentre dans le duché de Milan avec des troupes.* lxxx. *Côme, Milan & la*

plûpart des autres places se déclarent en sa faveur. lxxxj. *Suite des conquêtes de Ludovic Sforce.* lxxxij. *Le roi de France envoie une armée dans le Milanez.* lxxxiij. *Les Suisses de l'armée de Ludovic se révoltent contre lui.* lxxxiv. *Ludovic Sforce est arrêté déguisé en Suisse, & conduit à Lyon.* lxxxv. *Il est arrêté & mis en prison dans le Berry.* lxxxvj. *On accorde aux Milanois le pardon de leur révolte.* lxxxvij. *Furieux ouragan à Rome où le pape pense périr.* lxxxviij. *Le duc de Valentinois recommence la guerre dans la Romagne.* lxxxix. *Le roi de Portugal épouse la sœur de sa premiere femme avec dispense du pape.* xc. *Naissance de Charles-Quint.* xcj. *Mort de l'infant dom Michel, après laquelle l'archiduc prend le titre de Prince de Castille.* xcij. *Gonsalve secourt les Vénitiens contre les Turcs.* xciij. *Conclusion de la paix entre la France & l'Espagne.* xciv. *Les Turcs levent le siege de Napoli.* xcv. *Nouveaux soulevemens des Maures dans le royaume de Grenade.* xcvj. *Découverte du Bresil.* xcvij. *L'archiduc visite le roi d'Angleterre.* xcviij. *Mort du Cardinal Morton.* xcix. *Mort d'autres Cardinaux.* c. *Création de Cardinaux par Alexandre VI.* cj. *Fin de la chronique de Jean Naucler.* cij. *Clôture du Jubilé à Rome.* ciij. *Légation du* 1501.
cardinal Raimond Perraut. civ. *Le duc de Valentinois assiége & prend la ville de Faen-*

za. cv. *Il tente en vain de prendre Boulogne.* cvj. *Les Vénitiens veulent accommoder Louis XII. avec le roi de Naples.* cvij. *Traité entre l'empereur & Louis XII.* cviij. *Ligue en faveur du roi de Naples.* cix. *Le roi de France détache le roi Catholique de cette ligue.* cx. *Gonsalve de Cordoue lieutenant général de la Calabre.* cxj. *Le duc de Nemours généralissime de l'armée Françoise en Italie.* cxij. *Fredéric se prépare à la défense.* cxiij. *Le pape donne l'investiture de Naples aux deux rois.* cxiv. *Gonsalve s'empare de presque toute la Calabre.* cxv. *L'armée Françoise se saisit de Capoue & d'autres places.* cxvj. *Fredéric se retire à Naples, & traite avec les François.* cxvij. *Il passe en France.* cxviij. *Le pape se saisit de Piombino.* cxix. *Jalousie des Princes d'Italie contre le pape & son fils.* cxx. *Louis XII. veut faire entrer l'empereur dans ses intérêts.* cxxj. *Entrevue du cardinal d'Amboise avec l'empereur à Trente.* cxxij. *L'on convient du mariage de la princesse Claude avec le fils de l'archiduc.* cxxiij. *Voyage de l'archiduc Phi-*
1502. *lippe en Espagne.* cxxiv. *Mort de Robert Gaguin.* cxxv. *Arrivée de l'archiduc en Espagne.* cxxvj. *L'empereur manque au traité de Trente.* cxxvij. *Différend entre les François & les Espagnols au sujet du partage du royaume de Naples.* cxxviij. *La guerre recommence entre les deux nations.* cxxix. *Le duc de Va-*

lentinois

1503. clj. *Articles du traité entre les deux rois de France & d'Espagne.* clij. *Gonsalve refuse de déférer à ce traité, & continue la guerre.* cliij. *Les François battus à Seminaria.* cliv. *Gonsalve sort de Barlette, & vient à Cerignoles.* clv. *Le pape fait arrêter à Rome le bled acheté pour l'armée Françoise.* clvj. *Bataille de Cerignolles où les François sont battus.* clvij. *Presque tout le royaume de Naples se soumet à Gonsalve.* clviij. *Chagrin de l'archiduc sur la conduite de son beau-pere.* clix. *Gonsalve assiege en vain Gayette.* clx. *Prise du château de l'Oeuf par Pierre Navarre.* clxj. *Préparatifs des François pour s'opposer aux Espagnols.*

LIVRE CENT VINGTIEME.

1503. I. *PRomotion de neuf cardinaux par Alexandre VI.* ij. *Les Pisans offrent de se soumettre au duc de Valentinois.* iij. *Le pape recherche l'amitié du roi de France.* iv. *Le pape demande au roi qu'il lui abandonne les Ursins.* v. *Ceux de Petigliano refusent au pape le jeune des Ursins.* vj. *Mort funeste du pape Alexandre VI.* vij. *Le duc de Valentinois fait enlever les trésors du pape.* viij. *Funérailles du pape Alexandre VI.* ix. *Révolutions en Italie après la mort du pape.* x. *L'armée Françoise s'approche de Rome.* xj. *Intrigue*

xxxv. *Les Vénitiens s'emparent de Faenza.* xxxvj. *Naiſſances de l'archiduc Ferdinand & d'Iſabelle infante de Portugal.* xxxvij. *Les François levent le ſiége de Salces.* xxxviij. *Trève conclue entre la France & l'Eſpagne.* xxxix. *Le roi d'Angleterre penſe à marier ſon fils avec la veuve du prince Artus.* xl. *Les rois Catholiques conſentent à ce mariage, pourvu que le pape accorde la diſpenſe.* xlj. *Le pape fait examiner à Rome s'il peut accorder la diſpenſe.* xlij. *Le pape pour obliger Henri VII. à ſe déclarer contre la France, accorde la diſpenſe.* xliij. *Les évêques d'Angleterre ſont partagés ſur la validité de cette diſpenſe.* xliv. *Bulle du pape Jules II. pour accorder la diſpenſe.* xlv. *Mort de Pierre d'Aubuſſon grand-maître de Rhodes.* xlvj. *Mort du cardinal Michiele.* xlvij. *Mort du cardinal Cibo.* xlviij. *Mort du cardinal Borgia.* xlix. *Gonſalve défait les François près du Cariglian.* l. *Gonſalve ſe rend maître de Gayette.* lj. *Les François abandonnent l'Italie, & périſſent preſque tous dans leur retour en France.* lij. *Gonſalve acheve la conquête de preſque tout le royaume de Naples.* liij. *Le duc de Valentinois céde au pape les places de la Romagne.* liv. *Il ſe livre à Gonſalve, qui l'envoie priſonnier en Eſpagne.* lv. *Ferdinand fait une trève avec la France, fait gliſſer un article captieux dans le traité.* lvj. *Gonſalve s'empa-*

re de cinq villes qui restoient aux François. lvij. *Louis XII. pense à se venger des rois catholiques.* lviij. *Ligue entre l'empereur, l'archiduc d'Autriche, & le roi de France.* lix. *Mort de Frédéric roi de Naples.* lx. *Mort d'Isabelle reine de Castille.* lxj. *L'archiduc est fort irrité du testament de cette princesse.* lxij. *Il prend le titre de roi de Castille.* lxiij. *Ferdinand roi d'Arragon fait demander Germaine de Foix en mariage.* lxiv. *Les Callixtins continuent leurs erreurs en Bohême.* lxv. *Commencement de la secte des freres de Bohême.* lxvj. *Premiere confession de foi des Freres de Bohême.* lxvij. *Leur opinion touchant les sacremens.* lxviij. *Edit du roi Uladislas contre les Freres de Bohême.* lxix. *Supplice d'un prêtre à Rome.* lxx. *Henri VII. fait agir à Rome pour la canonisation de Henri VI.* lxxj. *Congrégation à Rome pour examiner la vie de Henri VI.* lxxij. *Paix entre les Vénitiens & les Turcs.* lxxiij. *Les Vénitiens sollicitent le Soudan d'Egypte contre les Portugais.* lxxiv. *Le soudan députe un Cordelier au pape à ce sujet.* lxxv. *Les Portugais refusent tout accommodement avec les Vénitiens,* lxxvj. *Zele du roi de Portugal pour la propagation de la foi.* lxxvij. *Ouvrage de Sabellicus sur l'histoire universelle.* lxxviij. *Mort d'Etienne vaivode de Valachie.* lxxix. *Mort des deux cardinaux Podocator & Spartz.* lxxx.

...election des pa-
...néfices. lxxxj. Li-
...ereur & du roi de
...ens. lxxxij. Les len-
...empêchent l'exécution.
...s'accommodent avec le
...Vallier ambassadeur de
...Rome. lxxxv. Maladie du roi de
...lxxvj. La reine prend ses mesures
...en Bretagne. lxxxvij. Divisions
...la Castille après la mort d'Isabelle.
...viij. Ferdinand tâche de mettre le roi de
France dans ses intérêts. lxxxix. Conditions
du traité entre les deux rois. xc. Ambassa-
deurs envoyés en France pour signer le traité.
xcj. Ferdinand donne avis de son mariage à
l'archiduc. xcij. Gonsalve reçoit un ordre de
retourner en Espagne. xciij. Mort du cardinal
Raimond Perraut. xciv. L'archiduchesse Jean-
ne accouche d'une fille. xcv. L'archiduc dis-
pose tout pour son voyage d'Espagne. xcvj.
Le pape fait une promotion de neuf cardi-
naux. xcvij. L'archiduc s'embarque en Zelan-
de pour l'Espagne. xcviij. Une tempête l'o-
blige de relâcher en Angleterre. xcix. L'archi-
duc livre le comte de Suffolk au roi d'Angle-
terre. c. Mariage de Ferdinand avec Germaine
de Foix. cj. Arrivée de l'archiduc & de l'ar-
chiduchesse en Espagne. cij. Entrevue des deux
rois Ferdinand & Philippe. ciij. Ferdinand

Les Flamands font difficulté de reconnoître l'empereur pour régent des Pays-Bas. cxxviij. *Révolte des Génois contre la France.* cxxix. *Le roi de France envoie une armée à Gênes,* cxxx. *Le roi se rend à Gênes & réduit les séditieux.* cxxxj. *Le pape prévient l'empereur contre la France.* cxxxij. *L'empereur convoque une diète à Constance contre Louis XII.* cxxxiij. *Entrevue du roi de France & du roi catholique à Savonne.* cxxxiv. *Sujet des deux entrevues des deux rois.* cxxxv. *L'empereur brigue la régence des Pays-Bas.* cxxxvj. *Louis XII. se charge de la tutelle de Charles de Luxembourg à la priere des Flamands.* cxxxvij. *Maximilien gouverneur des Pays-Bas.* cxxxviij. *L'empereur va en Italie, & les Vénitiens lui refusent le passage.* cxxxix. *L'empereur porte la guerre en Italie contre les François & les Vénitiens.* cxl. *Ferdinand roi catholique arrive en Castille.* cxlj. *L'archevêque de Tolede est fait cardinal avec trois autres.* cxlij. *Mort de quelques cardinaux.* cxliij. *Du cardinal Pallavicini.* cxliv. *Mort de saint François de Paule.*

Fin des Sommaires.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CENT SEIZIEME.

AN. 1485.

I. Canonisation de saint Leopold marquis d'Autriche.

Raynald. ann. eccles. ad ann. 1485. n. 54.

EOPOLD, marquis d'Autriche, surnommé le pieux, étant mort en odeur de sainteté, le quinzieme de Novembre 1136 ou 1131, plusieurs papes penserent à sa canonisation. Mais l'affaire ayant été interrompue, Sixte IV. la reprit, & envoya le cardinal de Saint-Marc en Hongrie pour faire les informations nécessaires. L'évêque de Porto vice-chancelier de l'église Romaine & l'évêque de Preneste furent nommés pour entendre les dépositions des témoins. Sixte mourut dans cet intervalle. Innocent VIII. qui lui succéda écouta les informations des commissaires; & sur leur rapport, il tint un consistoire, où François de Padoue, avocat consistorial, fit un discours sur les vertus de Leopold & les miracles que Dieu avoit opérés par son intercession. Sur cela & sur les instances de Frédéric III. qui étoit de la famille de Leopold, Innocent donna une bulle de canonisation.

Naucler. chron. gener. l. 50. p. 50. Onuphr. in Innoc. VIII. Bullar. t. 3. Surius 15. Novembr. tom. 6.

Elle est datée du sixieme de Janvier de cette année 1485.

AN. 1485.

II. Le pape exhorte les princes chrétiens à la guerre contre les Turcs.

Onuphr. in Innoc. VIII.

Les progrès de Bajazet empereur des Turcs avoient répandu beaucoup de terreur en Italie; on appréhendoit qu'après avoir augmenté son empire, il ne voulût aussi assujettir ce pays; d'autant plus que les guerres qui divisoient les princes chrétiens sembloient favoriser ses entreprises. Le pape voulant le prévenir écrivit aux princes de mettre fin à leurs différends, & de s'unir tous ensemble pour défendre la cause de Jesus-Christ, contre l'ennemi de la religion. Dans la lettre qu'il écrivit à Ferdinand roi de Naples, il lui marqua que toutes les nouvelles qui venoient d'Orient, ne parloient que des préparatifs de Bajazet pour venir attaquer l'Italie avec une armée formidable; que pour lui il avoit déja tenu plusieurs consistoires avec les cardinaux, & même les ambassadeurs des princes, sur les mesures qu'il falloit prendre; qu'il falloit faire équiper soixante galeres & vingt vaisseaux de haut bord, pour défendre les frontieres de l'état ecclésiastique. Il lui parloit aussi des efforts que chacun devoit faire pour contribuer à la dépense, l'assurant de sa part qu'il étoit près de sacrifier non-seulement ses biens, mais encore sa propre vie, pour une cause qui intéressoit toute l'église. Sa lettre est datée de Rome l'onzieme jour de Février.

III. Les princes d'Italie promettent de contribuer aux frais de cette guerre.

Raynald, ad hunc ann. 1485. n. 5.

Il exhorta de même la plûpart des autres princes d'Italie, & ce ne fut pas en vain: Hercule duc de Ferrare promit huit mille écus d'or; les Siennois autant, le marquis de Mantoue six mille, celui de Montferrat deux mille, la république de Lucques la même somme. Mais les Florentins à qui le souverain pontife avoit imposé une contribution de trente-six mille écus

d'or, alleguerent différens prétextes pour s'en dispenser, & représenterent que leur état étoit épuisé par les grandes dépenses qu'ils avoient été obligés de faire dans la guerre contre les Génois. Mais le pape sans écouter leurs excuses leur remontra qu'il ne s'agissoit pas de la conservation d'une ville, mais du salut de toute l'Italie, & même de la religion; qu'ils seroient tous compris dans la ruine entiere de l'état, s'ils ne pensoient de bonne heure à en chasser les infideles « Votre république est puissante, » leur dit-il, supportez donc cette charge » pour la gloire de Dieu, pour le nom chré» tien, pour la conservation de vos biens, » quoique vous soyez occupés à une autre guer» re : vous n'ignorez pas que nous travaillons » autant qu'il nous est possible pour la termi» ner, & nous nous flattons d'y réussir. » AN. 1485.

IV. Le pape continue à prendre des mesures pour s'opposer aux Turcs.

Raynald. ad hunc ann. 1485. n. 5.

En effet le pape avoit engagé le duc de Milan à rétablir la paix entre les Florentins & les Génois, afin qu'ensuite toutes les forces de l'Italie pussent s'unir pour repousser les efforts de l'ennemi commun. Mais cette paix ne se fit que l'année suivante. Le pape manda aussi à Ferdinand & Isabelle rois de Castille & d'Arragon, qu'il étoit de leur intérêt d'équiper une flotte considérable pour défendre la Sicile contre les incursions des barbares. Il sollicita le cardinal de Tolede, qui avoit beaucoup de crédit en Espagne, d'engager les rois catholiques à cette bonne œuvre. Et pendant qu'il exhortoit les uns & les autres à défendre leurs états, il ne négligeoit pas ce qui regardoit l'état ecclésiastique : il donna ordre à Jean-Baptiste des Ursins légat du siege apostolique, de mettre de bonnes garnisons dans les villes de la Marche d'Ancône, & des vivres en abondance.

Ceux de l'isle de Chio étant continuellement

AN. 1485.

V. Ceux de l'isle de Chio demandent au pape du secours contre les Turcs.

Bosius, hist. equit. Jerosolim. lib. 14.

Dominorum Chii, reverendissimo Petro d'Aubusson, magistro Rhodi de se optimè merito, donum.

vexés par les incursions des Turcs, qui les menaçoient de se rendre maîtres de leur pays, s'adresserent au pape Innocent pour lui demander du secours. Le saint pere occupé à mettre l'Italie en état de défense, & d'ailleurs épuisé par les dettes qu'il avoit été obligé de contracter, ne put leur accorder ce qu'ils demandoient. Mais il engagea Pierre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, à s'employer pour ces peuples auprès du sultan. D'Aubusson étoit assez bien venu de Bajazet, avec qui il avoit fait un traité, ainsi il n'eut pas beaucoup de peine à le porter à laisser ces insulaires en repos. Ceux-ci par reconnoissance firent présent à d'Aubusson d'une grande cuvette d'argent très-bien travaillée, sur laquelle ils avoient fait graver son nom & le service qu'il leur avoit rendu. D'Aubusson cependant ne se reposoit pas tellement sur le traité qu'il avoit fait avec le Turc, qu'il ne prît aussi des mesures pour empêcher Bajazet de passer le détroit de Galliopoli, & de venir de-là fondre en Italie. Il en fit informer le pape par un de ses chevaliers appellé Guillaume, qui fut reçu avec beaucoup d'honneur dans un consistoire en présence de tous les cardinaux.

VI. Le grand-maître de Rhodes député au pape.

Bosius, ibid. part. 2. lib. 14.

Le chevalier fit un discours fort long, dans lequel il parla beaucoup des services que les Rhodiens avoient rendus à la religion depuis la privation de Constantinople, des victoires qu'ils avoient remportées sur les Turcs, des efforts qu'ils avoient faits pour empêcher ces infideles de venir en Italie. Il ajouta, que la mort du bacha Achmet avoit été avantageuse à plusieurs. Enfin il conclut en recommandant au pape l'isle de Rhodes, qui avoit donné la naissance à son pere. Le souverain pontife le remercia avec beaucoup de bonté, & lui don-

na des lettres pour le grand-maître d'Aubusson. Elles sont datées du vingt-troisieme d'Avril de cette année. AN. 1485

VII. Autres ambassadeurs au même pape.

Innocent VIII. reçut aussi des ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, & de Dannemarc, des ducs de Milan & de Bretagne, de Bertold archevêque de Mayence, de Jean archevêque de Treves, tous deux électeurs de l'empire, & enfin de la république de Genes. Il les reçut tous avec beaucoup de bonté, & les exhorta à la paix, en leur exposant les suites funestes des guerres, les temples profanés, le culte divin interrompu, les villes renversées, les vierges deshonorées; ce qu'il leur répétoit plusieurs fois, dit Onuphre. Il leur marqua le desir ardent qu'il avoit de voir tous les princes unis pour faire triompher la Croix de Jesus-Christ sur les ennemis de son saint nom. Mais toutes ces belles exhortations ne purent presque rien produire, à cause de la guerre qui étoit d'un côté entre Matthias roi de Hongrie & l'empereur Frédéric, & de l'autre, entre Albert de Brandebourg & Othon de Baviere, dont on avoit besoin pour arrêter les progrès des Turcs. Et comme George duc de Baviere employoit sa médiation pour concilier ces princes, le pape lui écrivit: il fit l'éloge de son zèle, & le pressa fort de continuer une si bonne œuvre pour l'avantage de la religion. La lettre du pape est datée de Rome du vingt-huitieme de Septembre.

Onuphr. in Innoc. VIII.

La guerre de Baviere finit à la vérité, mais celle d'Autriche devint plus violente. Matthias roi de Hongrie, après être convenu d'une trève avec les Turcs, vint assiéger Vienne, & obligea cette ville à se rendre après six mois de siege.

Cette ville fut prise le premier jour de Juin,

AN. 1485.

sans que Frédéric s'en mît plus en peine que si cette affaire ne l'eût pas regardé. Ainsi bien loin de se disposer à sauver une place que la qualité de capitale d'une grande province sembloit rendre très-considérable, il l'abandonna à la discrétion du vainqueur, & pour témoigner que sa disgrace le touchoit fort peu, il prit cette conjoncture pour aller visiter son fils Maximilien dans les Pays-Bas, répétant souvent cette maxime, que l'oubli est le seul remede des choses perdues, quand elles sont irréparables. Dans ce même tems Antoine Bonfinius voulant faire sa cour à Matthias, lui présenta plusieurs ouvrages qu'il avoit composés; ce prince le reçut fort bien, & le retint auprès de lui pour composer l'histoire de Hongrie. Bonfinius la dédia à Uladislas roi de Bohême, lorsque ce prince fut parvenu à la couronne de Hongrie.

VIII. Le roi de Hongrie fait la guerre en Autriche & prend Vienne.

Bonfin dec. 4. lib. 6.

Naucler. vol. 1. chron. general. 50.

Bonfin. dec. 4. lib. 9.

IX. Le cardinal Balue légat en France.

Le cardinal Balue étoit du nombre des ambassadeurs que Charles VIII. roi de France avoit envoyés au pape. Il étoit venu dans le royaume dès l'année précédente avant la mort de Sixte IV. & après celle de Louis XI. qui l'avoit si long-tems retenu en prison. Mais parce qu'il y vouloit exercer ses fonctions de légat, avant que d'avoir fait agréer ses lettres au roi & les avoir présentées au parlement, pour connoître s'il n'y avoit rien de contraire aux droits de la couronne & aux libertés de l'église Gallicane; Charles VIII. en fut si offensé, qu'il lui défendit de prendre les marques de sa légation. Jean de Nanterre procureur général du parlement, prit de-là occasion de protester contre tout ce que pourroit faire le pape, l'accusant d'attaquer les droits & privileges du roi & du royaume; il se plaignit aussi que sa sainteté eût envoyé un légat *à latere* sans aucun besoin;

ſi cela étoit néceſſaire, diſoit il, il falloit choiſir un plus digne ſujet, qui fût animé de l'eſprit de ſon état, qui eût la ſageſſe & la ſcience du Seigneur, qui fût homme de paix, zèlé pour la juſtice; & non pas un homme qui n'aimoit que le trouble & la diviſion. Cette proteſtation eſt du vingtieme d'Août. En conſéquence le parlement défendit au légat d'uſer de ſon pouvoir. Néanmoins le conſeil du roi ayant oui ſes raiſons & reçu ſes ſoumiſſions, lui permit d'exercer ſes fonctions, ce qui ne dura pas longtems, parce que ce cardinal ayant appris la mort de Sixte IV. s'en retourna promptement à Rome, après avoir reçu du roi mille écus pour les frais de ſon voyage. Innocent VIII. le fit évêque d'Albano, & lui donna dans la ſuite la légation de la Marche d'Ancône.

AN. 1485.

X. Le pape Innocent écrit au roi de France.

Après ſon retour à Rome, le pape écrivit au roi de France pour le féliciter ſur ſon heureux avénement à la couronne, & l'exhorter à ſuivre l'exemple de ſes ancêtres dans leur attachement inviolable à l'égliſe Romaine. Cette lettre eſt du dix-huitieme Avril: & dans une autre du dix-huitieme Juin, il ſe plaint au même prince, des magiſtrats qui violoient les immunités eccléſiaſtiques dans la Provence annexée depuis peu à la monarchie Françoiſe, & qui ne cherchoient que leurs intérêts, ſous prétexte de maintenir l'autorité royale; il exhorte le roi à y apporter un prompt remede & à réprimer ces abus. Comme on avoit indiqué une aſſemblée du clergé pour le premier jour du mois d'Août, & que le ſouverain pontife craignoit qu'on n'y donnât quelque atteinte à ſon autorité, parce que pluſieurs demandoient le rétabliſſement de la pragmatique-ſanction dans ſon entier, ſa ſainteté prie Charles VIII. dans une autre lettre du vingt-cinquieme de Juil-

Raynald. hoc ann. n. 36.

AN. 1485. let, de respecter le siege apostolique dont ses ancêtres ont toujours pris la défense, & de ne point suivre les conseils de ceux qui ne cherchent qu'à détruire son autorité.

XI. Il déclare la guerre à Ferdinand roi de Naples.

Mariana, hist. Hisp. l. 25. c. 7.

Mém. de Comines, l. 7. ch. 1.

Le zèle du souverain pontife pour les libertés de l'église lui fit déclarer la guerre à Ferdinand roi de Naples, qui exerçoit une violente tyrannie sur les sujets de l'état ecclésiastique, & qui, contre toutes les loix, avoit fait mourir sur divers soupçons le comte de Sarno & beaucoup d'autres. Un grand nombre de seigneurs du royaume de Naples avoient imploré le secours du pape, qui les assista avec d'autant plus de plaisir, que depuis le commencement de son pontificat, il se plaignoit de ce prince, qui refusoit à l'église Romaine le tribut qu'il étoit engagé de payer, sous prétexte que le comtat d'Avignon n'avoit été cédé par la reine Jeanne au saint siege que pour remplacer ce tribut, qui montoit à quarante mille écus. Innocent offensé de ce refus, & invité par les seigneurs du royaume de Naples, leva une armée, dont il donna le commandement à Robert de San-Severino, & appella René duc de Lorraine à cette entreprise, comme celui à qui le royaume appartenoit. Ce duc y consentit volontiers, & se mit en voyage pour se rendre en Italie. Mais à peine fut-il arrivé à Lyon, que Charles VIII. lui manda de ne pas aller plus loin, se réservant le droit d'appaiser ces différends, comme y étant le principal intéressé, à cause du droit qui lui avoit été cédé.

XII. Ferdinand seme la division dans Ro-

Ferdinand pour s'opposer au pape commença par appaiser les seigneurs de son royaume, qu'il avoit fort maltraités. Il rendit la liberté au comte & à la comtesse de Montoire qu'il te-

noit en prison, & tâcha d'engager le souverain pontife dans une guerre civile, afin qu'ayant de l'occupation dans Rome, il ne portât pas ses armes ailleurs. Ayant attiré dans son parti le duc des Ursins, il ne pensa plus qu'à semer la division dans Rome. Il fit des courses jusqu'aux portes de cette ville. Il employa les promesses, les menaces, & toutes sortes d'artifices pour faire révolter les cardinaux & le peuple contre Innocent VIII. Il eut soin de répandre des écrits qui faisoient voir que l'élection du pape n'étoit pas légitime, ayant été faite par des cardinaux revêtus de la pourpre sans aucun droit; & il promettoit son secours aux factieux pour élire un autre souverain pontife. Innocent se trouvoit fort embarrassé; les dangers l'environnoient de tous côtés; ses ennemis s'étoient déja rendus maîtres du pont Lamentano, & y avoient mis une forte garnison qui ravageoit tous les environs de Rome. San-Severino pour arrêter ces incursions, s'avança avec son armée le vingt-huitieme Décembre, chassa l'ennemi du pont qu'il occupoit, & fit mourir tous ceux qu'on arrêta. Ces désordres mirent toute l'Italie en feu. Ferdinand étoit appuyé des Florentins & de Sforce duc de Milan. Le pape avoit pour lui les Vénitiens & les Génois. Mais aussi-tôt que le roi de Naples eut appris le départ du duc de Lorraine, la crainte lui fit écouter les propositions de paix qui lui furent faites par quelques cardinaux; il les accepta, & elles furent avantageuses au souverain pontife.

AN. 1485. me pour se venger du pape.

Raynad. ad hunc ann. n. 40.

XIII. Articles de paix entre le pape & le roi de Naples.

Les articles de cette paix furent, que Ferdinand payeroit au pape quatre-vingt mille écus d'or, à la place de la haquenée, ou du cheval blanc dont Sixte IV. s'étoit contenté tous les ans, comme d'un hommage pour le royaume

AN. 1485.

Onuphr. & Ciacon. in Innocent. VIII.

de Naples : qu'il traiteroit les grands avec douceur : que ceux d'Aquila auroient la liberté de se soumettre au saint pere ou au roi de Naples : que tous les bénéfices du royaume seroient conférés à la volonté du souverain pontife, qui pourroit fournir des vivres & donner passage aux François, s'ils tentoient de recouvrer Naples : que Virginie des Ursins, qui s'étoit révolté contre sa sainteté, viendroit lui demander pardon à genoux, nuds pieds & tête nue, avec la corde au col ; & que les autres de la même famille des Ursins subiroient le châtiment qu'elle voudroit leur imposer. Ferdinand promit d'observer tous ces articles ; mais ses promesses furent sans effet, quoique le roi catholique, le duc de Milan, & Laurent de Médicis eussent été ses cautions.

XIV.
Le roi de Naples n'observe aucun de ces articles & le pape l'excommunie.

Mariana, hist. Hisp. lib. 25. c. 7.
Bzov. ad ann. 1487.

Il continua d'opprimer les seigneurs, il en fit même mourir quelques-uns. On ne put lui faire payer le tribut dû à l'église Romaine, il se moqua même des avis & des remontrances du pape, qui enfin prononça une sentence d'excommunication contre lui, & le déclara privé de son royaume en faveur du roi de France, qui prétendoit y avoir un droit légitime. Innocent VIII. travailla ensuite à reconcilier les Ursins & les Colonnes, & à procurer dans Rome la tranquillité & l'abondance. Mais parce que toutes ces guerres avoient épuisé ses trésors, il créa de nouvelles charges, à l'exemple de son prédécesseur, établit des scelleurs de bulles en plomb, & un college de secrétaires.

XV.
Le pape écrit à l'évêque de Passaw & à l'archiduc d'Autriche.

Dès le vingt-deuxieme de Janvier de cette année sa sainteté avoit écrit à l'évêque de Passaw, pour arrêter les progrès que l'hérésie des Hussites faisoit en Bohême par le zèle & les prédications d'un évêque Italien nommé An-

gustin, qui renouvelloit les erreurs condamnées par les conciles de Constance & de Basle. L'évêque de Passaw y travailla si efficacement, qu'il ramena l'auteur de ces troubles, & lui fit rétracter ses sentimens hérétiques. Il en informa le pape, qui accorda le pardon au coupable, à condition qu'il quitteroit la Bohême, afin que les peuples infectés de ses erreurs ne voyant plus leur chef, rentrassent plus aisément dans le sein de l'église. Sa sainteté écrivit encore le dix-huitieme de Juin à l'archiduc d'Autriche, pour le prier de défendre dans ses états l'épreuve du fer chaud, qu'on employoit pour connoître l'innocence d'un homme accusé ou soupçonné. Elle l'exhorte aussi à réprimer par son autorité les maléfices, sortileges & autres superstitions magiques.

AN. 1485.

Raynald. ad hunc ann. n. 18. 19. & 20.

XVI.

Troubles en Espagne à cause de l'inquisition.

Supra liv. CXIV. *n.* 169.

Surita, t. 4. *Annal. lib.* 20. *c.* 65.

Mariana, hist. Hisp. l. 25. *c.* 8.

Nous avons vu comment Ferdinand & Isabelle avoient établi le tribunal de l'inquisition dans le royaume de Castille. Leur intention avoit été droite, & peut-être ce tribunal eût-il produit de grands biens dans ces commencemens, s'il se fût toujours réglé sur la justice, & s'il n'eût pas exercé un pouvoir tyrannique. Mais on ne voyoit de sa part qu'exécutions sanglantes. C'étoit tous les jours quelque Juif ou quelque Maure Mahométan, qu'on accusoit d'être retourné à ses anciennes superstitions, & que l'on faisoit mourir pour ce sujet, comme si la religion se persuadoit par la violence, & qu'elle se fît quelque gloire d'être cruelle, ou d'avoir un grand nombre de sujets malgré eux. Ceux qui avoient échappé à la sévérité de ce redoutable tribunal, se plaignoient qu'on faisoit tous les jours mourir un grand nombre d'innocens, dont le crime consistoit à avoir des ennemis intéressés à leur perte. Quelques principaux seigneurs se joignirent à eux sous

AN. 1485. prétexte qu'on violoit la liberté, & que non contens de confisquer les biens des accusés, le délateur étoit compté pour témoin; qu'on ne donnoit à ces mêmes accusés aucune connoissance de ceux qui les accusoient, & qu'il n'y avoit point de confrontation de témoins. Des plaintes on en vint aux murmures & à la révolte. Les états d'Arragon prierent Ferdinand d'y mettre ordre, de régler le tribunal de l'inquisition sur le modele des autres tribunaux, tant ecclésiastiques que séculiers, & d'empêcher la confiscation des biens. Quelque juste que fût leur demande, les inquisiteurs en prirent aussitôt l'allarme. Il en coûta la vie à un d'entre eux, nommé Pierre d'Arbuesa. Un mercredi quatorzieme de Septembre, comme il prioit, suivant la coutume, devant le grand autel, dans l'église cathédrale de Sarragosse, une troupe de scélérats accoutumés aux crimes, sans aucun respect pour la sainteté du lieu, se jetterent sur lui, & l'ayant percé de plusieurs coups de poignard, le laisserent à demimort sur la place. L'inquisiteur vécut encore deux jours, & les habitans de Sarragosse inhumerent son corps avec beaucoup de pompe au même lieu où il avoit été assassiné. On crut voir pendant ce tems-là bouillonner son sang sur le pavé; mais quoiqu'il en soit de ce prodige, le pape Paul III. ayant égard à la sainteté de la vie de l'inquisiteur, le canonisa dans la suite à la priere de Charles-Quint.

XVII. Le pape accorde au roi d'Espagne les décimes sur le clergé.

Ferdinand d'Arragon qui avoit besoin d'argent pour continuer la guerre contre les Maures, s'étoit adressé au pape Sixte IV. pour obtenir les décimes de son clergé; il avoit levé jusqu'à cent mille ducats d'or, avec ce secours il avoit déja fait assez de progrès. Mais com-

me Innocent VIII. avoit aboli toutes ces permissions accordées par son précécesseur; Ferdinand s'adressa au nouveau pape pour lui en demander la continuation. Innocent la lui continua par une bulle datée du vingt-sixieme d'Août de cette année, & lui écrivit ensuite de même qu'à Isabelle, le trentieme de Janvier suivant. Cette permission détermina ce prince à rentrer dans le royaume de Grenade avec une armée plus nombreuse qu'il n'avoit eue jusqu'alors; & l'ayant partagée en plusieurs corps, il attaqua en même-tems, & emporta avec une diligence incroyable plusieurs châteaux qui empêchoient l'approche de la ville de Ronda. Les Maures croyoient cette place imprenable, & sa prise jetta une si grande terreur dans toutes les villes voisines, qu'il suffisoit de les sommer, pour les obliger à se soumettre. Par-là Ferdinand se rendit maître de dix-neuf villes des montagnes d'Arraval; des dix-sept de celles de Gausin, des douze de Villa-Longua, de Maravelle, de Mont-Major, de Cortas, & de douze places des environs. Pendant qu'il combattoit ainsi en apparence pour le jeune roi de Grenade, son véritable but étoit de s'emparer pour lui-même de ce royaume. Pour mieux réussir, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit entretenir la mésintelligence entre l'oncle & le neveu; il augmenta les défiances de celui-ci, & pour lui ôter à son égard tout sujet de soupçon, il redoubla les caresses qu'il lui avoit faites jusqu'alors, & le combla de nouveaux présens. Par ces bons traitemens, il lui fut aisé de faire entrer le jeune roi dans tous ses desseins. Ferdinand lui ayant fourni des troupes, il les conduisit lui-même contre son oncle, qui trop foible pour résister à tant de forces, se vit en peu de tems hors d'état de s'opposer aux progrès du roi d'Arragon.

AN. 1485.

Raynald ad hunc ann. 1485. Anton. Nebriss. decad. 2. l. 1.

La découverte des Indes Occidentales que l'on commença cette année, augmenta encore la puissance de ce prince. On doit cette découverte aux soins de Christophle Colomb. Il étoit né à Aigurier, petit bourg proche Genes. Après avoir assez bien étudié la cosmographie & l'astronomie, il s'appliqua à la navigation, & passa d'abord en Portugal avec Doria, que la république de Genes envoyoit au roi dom Juan en qualité d'ambassadeur. Il se maria à Lisbonne avec Philippe Mogmez, fille du fameux Peristiello, qui avoit découvert les isles de Madere & de Porto-Sancto. Les fréquentes conversations qu'il eut avec sa belle-mere, jointes aux observations qu'il avoit faites, lui firent concevoir le dessein de découvrir les Indes Occidentales. Mais comme il ne pouvoit soutenir lui seul une si grande entreprise, il en fit la proposition au roi de Portugal, auquel il demanda de si grands avantages, que ce prince essaya d'en faire la découverte par un autre, sur les instructions de Colomb. Il fit partir secretement une caravelle, feignant d'envoyer des vivres & du secours aux isles du Cap Vert. Celui qui la commandoit n'entendant ni l'astronomie, ni la navigation, ne put suivre la route que Colomb avoit marquée, & à son retour persuada à dom Juan que tout ce que lui avoit dit ce Génois étoit chimérique.

XIX. Christophle Colomb rebuté par le roi de Portugal va en Castille.

Thomas Fazel. hist. Sicil.

Colomb n'ayant pas été écouté favorablement du roi de Portugal, passa en Castille avec son frere Jacques Colomb, & envoya en Angleterre son frere Barthelemi Colomb, pour faire la même proposition à Henri VII. qui venoit de monter sur le trône. Christophle étant arrivé à Cordoue, où Ferdinand étoit alors, exposa son dessein à Louis de Saint-Ange, homme de qualité d'Arragon, qui le présenta au roi; &

AN. 1485.

e prince donna la commission au prieur de Prado, depuis archevêque de Grenade, d'examiner le projet de cette découverte. Mais ceux que Ferdinand employa pour cet examen, n'étant pas assez habiles, n'y purent rien comprendre, & renvoyerent Colomb, qui rebuté de tous ces obstacles, voulut passer en France, & de-là en Angleterre, pour avoir des nouvelles de son frere. Mais le prieur Jean Perez, à qui il communiqua son dessein, le pria de différer jusqu'à ce qu'il eût parlé à la reine Isabelle. Il alla trouver cette princesse à Loxa; & Colomb qui ne fut pas plus heureux cette seconde fois que la premiere, étoit sur le point de se retirer & de partir pour la France, lorsque Saint-Ange offrit à la reine de faire les avances pour la premiere navigation. Isabelle l'accepta, & l'on courut après Colomb pour le conduire à Loxa. Là dom Juan de Colonia secrétaire d'état lui expédia des lettres patentes, par lesquelles il étoit déclaré Amiral de l'Océan, & viceroi de Terre-ferme, & des isles qu'il découvriroit, avec plein pouvoir de mettre & d'ôter les gouverneurs & les juges à sa volonté.

Justiniani & Soprani scritt. della Ligur.

XX. Il met à la voile pour aller à la découverte de l'Amérique.

Quoique toute cette négociation ait commencé dans cette année, il se passa beaucoup de tems jusqu'à l'exécution, puisqu'il paroît que Colomb ne partit que dans le mois d'Août 1492, & qu'il ne découvrit la Floride que dans le mois d'Octobre de la même année. Mais je pense qu'il s'agissoit alors d'un second départ au nom de Ferdinand, qui étoit ravi que Colomb eût si bien réussi dans son premier voyage, & qui vouloit que les premieres découvertes qu'il feroit dans la suite fussent en son nom, & qu'il en eût le profit. Il paroît donc que Colomb après avoir reçu ces premieres expéditions dans cette année, fit équiper trois caravelles avec

Ferd. Colomb. hist. de l'amir. Christ. Colomb.

Pizarro de los illustres Varones de Nuevo mundo.

AN. 1485.

Foglieta in elog.

lesquelles il mit à la voile. Il prit la route des Canaries, où il s'arrêta quelques jours; & après avoir essuyé plusieurs périls, & avoir eu à souffrir le murmure de ses gens, qui le menaçoient de se révolter, parce qu'ils croyoient ses entreprises impossibles; il découvrit à la fin les isles de Lucaïes, dont on prit possession au nom du roi d'Arragon & de Castille. Il nomma la principale l'isle de Saint-Sauveur; il en gagna les habitans, en leur donnant des colliers de verre, qu'ils estimerent plus que des diamans. Colomb découvrit ensuite d'autres isles, auxquelles il donna différens noms, de la Conception, de Fernandine, de la Soamete, & d'Isabelle. Il remit ensuite à la voile, & alla mouiller à l'isle de Cuba, où il fit radouber ses vaisseaux. Après s'être rembarqué avec douze Indiens, qu'il fit monter sur son bord, il arriva à l'isle de Bocchia, qu'il appella l'Espagnole, & y fut visité par le roi de cette isle, qui entra dans son navire, & dîna avec lui. Un de ses vaisseaux ayant échoué sur un banc de sable; il fut secouru par ce prince, & avec ce secours il trouva le moyen de sauver tout ce qui étoit dessus. Des débris de la caravelle échouée, il fit faire une tour, & y ayant laissé quelques Espagnols, du consentement du roi du pays, il partit pour l'Espagne. Mais tout ce qu'on vient de rapporter, n'arriva que dans les années suivantes.

XXI.
Inquiétudes du roi d'Angleterre sur les démarches du comte de Richemont.

Polyd. Virg. hist. Anglic. l. 23.

Pendant que le roi d'Arragon s'occupoit ainsi à faire des conquêtes dans le nouveau monde, le comte de Richemond qui étoit toujours en Bretagne, pensoit à se rendre maître du trône d'Angleterre, dont il regardoit Richard comme l'usurpateur. Celui-ci qui entretenoit partout un grand nombre d'espions, fut exactement averti de la conspiration qui se tramoit dans son royaume. Il sçut le nombre & les noms

s conjurés, les provinces d'où ils devaient e: du secours, leurs ressources, leurs forces. apprit même que le comte de Richemont oit en liberté, & qu'il devoit faire une desnte en Angleterre avec des forces qu'on lui t plus considérables qu'elles n'étoient en effet. AN. 1485.

profita en habile homme des avis qui lui voient été donnés : il prévint les conjurés, les éconcerta par sa diligence, & les obligea de enfuir d'Angleterre & d'abandonner leur des:in. Le duc de Buckingham fut arrêté & eut la ête tranchée, sans avoir voulu rien révéler. lusieurs autres furent pris en différens endroits : traités de même. Jean Morton évêque d'Ely : sauva en Flandre avec quelques partisans èlés de la maison de Lancastre. Le plus grand ombre se retira en France, & le comte de ichemont lui-même voyant après sa descente u'il couroit risque d'être arrêté & de perdre a vie, s'il s'arrêtoit plus long-tems, se rembarqua dans le dessein de s'en retourner en Bretagne; mais une furieuse tempête l'obligea de elâcher à Dieppe.

XXII. Le comte de Richemont se rembarque & relâche à Dieppe.

Harpsfeld. histor. eccles. Anglic. Sec. 15. c. 7.

Aussitôt il dépêcha un de ses principaux oficiers à la cour de France vers le roi & la comesse de Beaujeu, pour leur demander permis:on de passer par la France, & de se retirer n Bretagne. L'envoyé du comte fut très-bien eçu : il obtint ce qu'il demandoit; & on lui .t entendre que s'il se fût adressé au roi, il en ût reçu des secours plus considérables que du luc de Bretagne. Il partit donc pour la Bretagne, & y alla rendre compte au duc du mauvais uccès de son voyage : le duc le consola & ui fit espérer de nouveaux secours. Mais les sentimens de Landais étoient alors bien différens de ceux du duc. Regardant le parti du comte comme entierement ruiné, il résolut

AN. 1485.

de l'abandonner & de le faire conduire en Angleterre à l'insçu du duc, qui n'auroit jamais consenti à une pareille violence. Richard avoit gagné ce favori, qui lui promit tout ce qu'il voulut L'évêque d'Ely qui étoit en Flandre, informé du traité conclu entre le roi d'Angleterre & Landais, en avertit aussi-tôt le comte de Richemont, qui partit secretement de Vannes, accompagné seulement de cinq personnes, sous prétexte d'une partie de plaisir à la campagne.

XXIII. Le comte se sauve de Bretagne & se retire en France.

Polyd. Virg. l. 25. D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12.

A quelques lieues de Vannes, il fit prendre une autre route à quatre de ses gens, avec ordre d'aller l'attendre sans s'arrêter sur les frontieres de France. Par-là étant resté seul avec un domestique, il se déguisa en palfrenier, & arriva sur les frontieres d'Anjou avec tant de diligence, que les cavaliers envoyés par Landais, qui avoit été informé de sa fuite, le manquerent d'une heure.

XXIV. On lui fournit des troupes en France, & il débarque en Angleterre.

Polyd. Virg. ibid.

Les Anglois qu'il avoit laissés à Vannes l'ayant rejoint, il partit avec eux pour se rendre à la cour de France qu'il trouva à Langeais. Il fut bien reçu du roi, & encore mieux de la comtesse de Beaujeu, qui dans le dessein qu'elle avoit déja conçu de réunir la Bretagne à la monarchie Françoise, crut n'y pouvoir mieux réussir qu'en rétablissant le comte sur le trône d'Angleterre. On lui fournit donc une nouvelle flotte & de nouvelles troupes, au nombre de quatre mille hommes aguerris. Il partit du Havre le premier Août, & après sept jours de navigation, il arriva au port de Milford dans le pays de Galles, où il trouva un grand nombre de partisans que sa mere lui avoit ménagés. Cette princesse avoit promis en son nom qu'aussi-tôt que Richard seroit détrôné, son fils épouseroit la fille aînée du roi Edouard IV. afin de réunir par-là tous les droits des deux maisons,

ems rivales, dans un pays où la loi sa-
:xclut point les filles de la succession.
rdinal Thomas Stamlay, que la mere
te de Richemont avoit épousé en troi-
ôces, fut choisi pour commander les
qu'on devoit joindre au secours de
Il vint trouver le comte avec six mille
s; & un grand nombre de seigneurs se
ent aussi-tôt pour lui. Avec toutes ces
le comte se crut en état de tenir la cam-
& marcha du côté de Leicestre. Ri-
vint au-devant de lui avec une armée
la sienne; ils se joignirent près de Bos-
& ce fut en cet endroit où se donna
taille décisive de tant de guerres & de
s qui avoient ensanglanté l'Angleterre
l'usurpation de Henri IV. jusqu'à celle
iard III. Ce cruel meurtrier de deux rois
: la vie avec la victoire; & le comte de
iont devenu roi par-là, épousa la prin-
isabeth fille aînée d'Edouard IV. pour
s droits des deux maisons d'Yorck & de
tre. Il fut couronné dans le camp avec
:onne même qu'on trouva parmi le ba-
le Richard, & il le fut depuis avec les
nies ordinaires. Il se fit nommer Henri
ette action décisive arriva le vingt-deu-
d'Août; & quelques jours après, il entra
hant dans Londres, n'ayant perdu qu'en-
:ent hommes dans cette bataille.

AN. 1485.

XXV. Le comte bat l'armée de Richard & est couronné roi d'Angleterre.

Bacon. hist. regni Henrici VII.

Raynald. hoc ann.

'en auroit pas fallu davantage pour dé-
:er Landais, s'il eût été encore vivant.
endant la navigation du comte de Riche-
:n Angleterre, les Bretons l'avoient ven-
ce perfide. L'armée de ceux qu'il avoit
clarer rebelles étoit à Ancenis; celle du
onvaincue que le motif de la guerre
autre que l'ambition de Landais, à la

XXVI. Les Bretons s'unissent pour demander qu'on punisse Landais.

D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12.

AN. 1485. perte duquel tous étoient également intéressés, s'unit à l'autre ; & les Bretons ainsi d'accord marcherent droit au château de Nantes où étoit le duc de Bretagne avec son favori. Les Nantois assurés qu'on n'en vouloit qu'à ce traître s'unirent aux autres, ouvrirent leurs portes, & demanderent conjointement avec leurs compatriotes, que Landais fût mis entre les mains de la justice, & qu'on ne lui accordât point de grace, s'ils se trouvoit coupable des crimes dont il étoit accusé. Ils députerent au duc le comte & le cardinal de Foix, qui ne furent pas écoutés ; mais dans la crainte d'une sédition populaire, Landais fut abandonné aux mécontens, & remis à François Chrétien chancelier du duc, qui lui dit que sa tête répondroit de celle de son maître.

XXVII. On fait le procès à Landais, qui est pendu à Nantes.

Les Bretons l'ayant en leur pouvoir, le mirent à la justice, & voulurent qu'il fût interrogé & jugé dans les formes. L'accusé fut appliqué à la question : il avoua tous ses crimes, & entr'autres d'avoir fait périr en prison le chancelier Chauvin. Le duc de Bretagne en consentant à la détention de Landais, avoit expressément commandé qu'on lui épargnât la vie, & lui avoit accordé sa grace de quelque crime dont il pût être convaincu ; mais on n'eut aucun égard à ses ordres : on posa des gardes autour du château de Nantes, pour empêcher qu'on n'informât le duc de ce qui se passoit. Landais fut condamné & pendu le dix-neuvieme de Juillet à la vue d'une infinité de personnes qui étoient accourus de toutes parts, & qui n'en eurent aucune compassion. Le seigneur de l'Escun comte de Cominges amusa le duc pendant le supplice de ce malheureux, & obtint de lui une amnistie en faveur des rebelles, qui vinrent ensuite se jetter à ses pieds, le remercier de la gra-

ju'il leur avoit accordée, &.promettre de être fideles. Telle fut la fin de ce favori, qui it si long-tems abusé de la faveur de son ice pour commettre toutes sortes de cris, & qui en fut justement puni. Le duc ne it sa fin tragique, qu'après qu'on l'eut enter- dans l'église des Carmes : il n'en parut pas aucoup touché, mais cependant croyant que comtesse de Beaujeu en étoit la cause prinale, il résolut de s'en venger. AN. 1485.

XXVIII. Le duc d'Orléans se retire en Bretagne sans prendre congé de la cour.

Jaligny, histoire de Charles VIII.

Quoique le duc d'Orléans perdît beaucoup à mort de Landais, il ne laissa pas de ménar des intrigues à la cour du duc de Bretagne ur traverser la gouvernante du royaume. Il gna le prince d'Orange & le comte de Coinges qui étoient en Bretagne. Sur les avis 'en eut la comtesse, elle engagea le roi à ier ce duc qui étoit toujours à Orléans de ver joindre la cour à Amboise, pour y reprene sa place dans le conseil ; & sur son refus, le aréchal de Gié lui fut envoyé pour réitérer s mêmes ordres. Le duc se détermina enfin à artir ; mais à peine fut-il arrivé, que sous préxte d'une partie de chasse, il se retira d'abord Fontevraux où sa sœur étoit abbesse, & ensui- en Bretagne. On sçut qu'il y avoit une ligue gnée entre le duc de Bretagne & lui, la Dame e Château-Briant & le maréchal de Rieux ; ue le comte de Dunois y étoit entré avec le omte d'Angoulême ; le duc de Lorraine, le eigneur d'Albret & Maximilien d'Autriche. Le rétexte de cette ligue étoit de conserver la Bretagne pour les deux princesses que le duc voit déclarées ses héritieres contre les prétenions de Charles VIII. qui de son côté s'en alla en Guyenne pour s'assurer des places dont le comte de Cominges avoit le gouvernement.

Tristan de Salazar archevêque de Sens, as-

AN. 1485.

XXIX. Concile tenu à Sens.

Labbe, coll. concil. tom. 1. p 1711.

Spicileg. d'Acherii, tom. 5.

sembla cette année un synode dans sa ville, où il confirma les constitutions faites dans un autre synode tenu vingt-cinq ans auparavant par Louis de Melun, qui en étoit alors archevêque. Tout ce concile roula principalement sur quatre chefs, la célébration de l'office divin, la réforme du clergé dans les mœurs & dans les habits, la réforme des religieux, & les devoirs des laïcs envers l'église; sçavoir la célébration des fêtes, le payement des dîmes, les mariages, les immunités ecclésiastiques & autres. Ces réglemens sont tirés des conciles de Basle, de Latran, de la pragmatique-sanction, des décrétales & des autres conciles provinciaux. Il n'y a rien de remarquable qui ne se trouve dans les autres conciles. Dans le premier chapitre du premier article, il régle la maniere de célébrer le service divin, & le tems auquel les chanoines doivent entrer au chœur pour être censés présens à l'office: il ne leur laisse pas la liberté d'entrer au chœur à leur fantaisie & d'en sortir de même. Il ordonne qu'ils fussent censés absens lorsqu'ils ne seroient point aux matines avant la fin du pseaume *Venite*, & aux autres heures avant la fin du premier pseaume, & à la messe avant le dernier *Kyrie*; & il veut qu'ils ne sortent point d'aucun de ces offices avant qu'il soit fini. Si d'autres églises ont des usages plus séveres, c'est-à-dire, plus conformes à la régle, le concile veut qu'elles les retiennent. La mitigation de ces réglemens montre que le concile a voulu accorder quelque chose à la dureté du cœur, & cependant ils sont encore fort peu suivis. Dans le chapitre troisieme il défend les danses & les jeux dans l'église. Au chapitre troisieme du second article, il renouvelle la défense de recevoir quelque chose pour l'entrée en religion, permettant toutefois d'accepter ce qu'on vou-

AN. 1485.

ıer après la profession religieuse, pour-
l n'y ait pacte ni convention.
le mois de Juillet de cette année 14[illegible].
ain Jean Lallier licencié en théologie
ces propositions. 1. Saint Pierre n'a
:çu de Jesus-Christ, ni la puissance sur
es apôtres, ni la primauté. 2. Tous ceux
ıposent la hiérarchie ecclésiastique ont
e égale puissance de Jesus-Christ, ensor-
les curés sont égaux en pouvoir & en
tion pour le gouvernement de l'église.
ouverain pontife ne peut pas remettre
a peine dûe aux pécheurs à raison de
chés, en vertu des indulgences, quoi-
rdées justement & avec raison. 4. Les
les prieurs ne donnent pas l'absolution
religieux en vertu des clefs; mais par la
ıutume, ensorte que la confession n'est
droit divin. 5. Si vous voulez que je
u souverain pontife, je ruinerai tout.
imples prêtres sont inutiles. 7. Ceux qui
:ssent aux religieux mendians présentés &
elon la forme de la décrétale *Dudum*, ne
ıint absous, & sont obligés de confesser
nes péchés à leur curé. 8. Le souverain
Jean XXIII. n'a pu faire la décrétale
ctionis. 9. Les décrets & les décrétales
es ne sont que des moqueries. 10. L'é-
.omaine n'est point le chef des autres
Ce Jean Laillier avança toutes ces pro-
ıs de vive-voix en répondant à sa sor-
: le trente-unieme de Juillet avec
: qui furent qualifiées par la faculté de
;ie de Paris, sous l'obéissance & dans
e du jugement du souverain pontife,
ui avoit été présentées par l'inquisiteur.
les rapporterons ici de suite avec leurs
:ations,

XXX.
Propositions avancées par Jean Laillier.

D'Argentré, collect. pag. 308. *ann.* 1484.

AN. 1485.

XXXI. Autres propositions du même qualifiées par la faculté de théologie.

D'Argentré, ibid.

In primo registro M S. censurarum sacræ facultatis Paris. fol. 126. & fol. 111.

Premiere proposition. « Vous devez garder » les commandemens de Dieu & des Apôtres: » & au regard du commandement de tous les » évêques & autres prélats de l'église tout autant que paille; ils ont détruit l'église par leurs » rêveries. » La premiere proposition, dit la faculté, est vraie: la seconde partie est scandaleuse, schismatique, contraire aux bonnes mœurs, à la doctrine évangélique & apostolique, par conséquent on doit la révoquer publiquement & en faire réparation.

II. Proposition. « Quelques-uns font l'éloge d'un saint comme s'il étoit au lieu d'où Lucifer est tombé; ces prédicateurs gâtent tout; » & depuis qu'on les a établis, jamais l'église » de Dieu ne prospérera. Ils feront tant, que » quand la matiere sera bien discutée, on trouvera que celui qu'ils estiment saint, n'est pas » au lieu où étoit Lucifer, mais où il est actuellement; & de même que Pluton dieu infernal » tient Proserpine entre ses bras, ainsi Lucifer » tient cette ame. » Les docteurs en qualifiant cette proposition, disent que quant au sens qu'elle fait paroître dans la seconde partie, elle est fausse, injurieuse, séditieuse, disant du mal de l'état des saints, favorable à l'erreur condamnée, & que par conséquent elle doit être publiquement révoquée.

III. Proposition. « Les saints riches sont » maintenant canonisés, & les saints pauvres » abandonnés. C'est pourquoi je ne suis pas » obligé de croire que tels sont saints. La raison en est, que si le pape reçoit de l'argent, » ou monte sur vingt échaffauts à Rome pour » canoniser ce saint, je ne suis pas tenu de le » croire tel, & si on ne le croit pas, on ne fait » pas mal. » Cette proposition est déclarée fausse, offensant les oreilles pieuses, injurieuse

au

au saint siege apostolique, contraire à la piété des fideles; & la troisieme partie de la proposition, quant au sens qu'elle présente, hérétique. AN. 1485.

IV. Proposition. » Si un prêtre s'étoit marié » clandestinement, & venoit à moi à confesse, » je ne lui enjoindrois point de pénitence. « Cette proposition non-seulement implique un faux sens, que les prêtres puissent contracter mariage après avoir reçu les saints ordres, mais encore elle est avancée témérairement, scandaleuse & suspecte d'hérésie, quant au sens qui paroit déclaré dans la proposition suivante.

V. Proposition. » Les prêtres de l'église » Orientale ne péchent point en se mariant, » & crois qu'ainsi ne ferions-nous en l'église » Occidentale si nous nous marions. « La premiere partie de cette proposition dans le sens qu'elle présente, savoir que les prêtres de l'église d'Orient se marient après la réception de l'ordre sacré est fausse. La seconde partie, qui est la profession de foi de l'auteur, le rend coupable d'erreur, & s'il ajoute de l'opiniâtreté, il est hérétique.

VI. Proposition. » Depuis quatre cens ans » fut interdit aux prêtres soi marier, d'un pape » ou d'un papillon; je ne sçais s'il le pouvoit » faire. « Cette proposition entendue selon le sens, qu'avant quatre cens ans il étoit permis aux prêtres de se marier après avoir reçu l'ordre, est fausse: & ces mots (d'un pape ou d'un papillon) sont moqueurs, & font paroître un grand mépris pour la dignité & l'autorité du souverain pontife & de l'église. La seconde partie déroge à l'autorité du saint siege apostolique & du concile général, est mal sonnante dans la foi, & doit être révoquée publiquement.

VII. Proposition. » Je donnerai deux blancs

AN. 1486.

» à celui qui me produira aucun passage de l'é» criture, par lequel soyons obligés à jeûner le » carême. « Cette proposition paroît supposer que nous ne sommes obligés de faire que ce qui est expressément contenu dans l'écriture, & en ce sens elle est hérétique. Et quant à ce que dit cet auteur, que nous ne sommes pas obligés au jeûne du carême, la proposition est fausse, contraire aux bonnes mœurs, scandaleuse, & déroge à la coutume de l'église universelle, & à la détermination des saints.

VIII. Proposition » Depuis saint Sylvestre, » l'église Romaine n'est plus l'église de Jesus-» Christ, mais l'église de César & de l'argent. « Cette proposition est injurieuse à l'église & au siege apostolique, blasphématoire, hérétique & déja condamnée,

IX. Proposition. » On n'est pas plus obligé » de croire aux légendes des saints, qu'aux » chroniques des rois de France. « Cette proposition est fausse, capable d'offenser les oreilles pieuses, & déroge à l'autorité de l'église, hérétique même, si on la prend universellement. Cette censure fut faite dans une assemblée générale de la Faculté de Théologie aux Mathurins le cinquieme de Juin de l'année 1486.

XXXII. Autre proposition de Laillier censurée par la même faculté.

D'Argentré, ibid. p. 309. Dupin, biblioth. des aut. tom. 12. in-4°. p. 41.

Outre les propositions précédentes, la même Faculté qualifia encore une autre proposition enseignée & avancée par le même Laillier dans sa sorbonique, & qui étoit conçue en ces termes. » Un simple prêtre peut aussi bien consa-» crer le chrême & conférer les ordres, que le » pape ou l'évêque : & tous les prêtres sont » égaux en puissance d'ordre & de jurisdiction, » ensorte que Thomas avoit autant d'autorité » chez les Indiens, que saint Pierre en a eu chez » les Romains. « La Faculté définit que cette

te propoſition dans ſon entier eſt fauſſe, hérétique, & qu'on doit obliger Laillier à la rétracter publiquement : elle conclut auſſi, qu'on ne le recevroit point au doctorat. Sur le refus qu'on lui en fit, il s'adreſſa au parlement, qui renvoya l'affaire à l'évêque de Paris, afin qu'il l'inſtruisît & qu'il la jugeât, conjointement avec l'inquiſiteur, & quatre docteurs députés de la Faculté. Laillier préſenta à l'official de Paris un écrit, pour expliquer quelques-unes de ſes propoſitions. AN. 1486.

XXXIII. Explication que Laillier donne de ſes propoſitions *D'Argentré, collect. judic. ibid.*

Cet écrit contenoit ces termes : » 1. Je n'ai » point trouvé au vieil ni au nouveau teſta» ment, que Notre-Seigneur ni les apôtres » ayent commandé à jeûner corporellement le » carême par forme de commandement, ſur » peine de péché mortel, ou ſur peine d'être » damné, & mêmement les ſaints peres, qui en » parlent au décret, ne le commandent point » ſur peine de grande excommunication, ou de » péché mortel, & n'uſent point de ces mots» ci : *Præcipimus & mandamus*. 2. Je n'ai point » dit que l'égliſe peut obliger à péché mortel » ou non, en ſermon : combien qu'en diſpute » pendant le cours d'école, préſent le révérend » Pere en Dieu M. de Meaux, j'ai argué *pro* » *& contra*, comme en matiere problémati» que, ainſi que font maître Jean Gerſon & » maître Pierre d'Ailly. 3. Je n'ai point dit que » les prêtres puiſſent être mariés après la ſuſ» ception des ſaints ordres; mais j'ai dit que » depuis la paſſion de Notre-Seigneur juſqu'à » Grégoire VII. ils ont été mariés juſqu'en l'an » 1073. Et ſaint Pierre & ſaint Paul l'ont été, » ſaint Philippe l'apôtre, & le diacre ſaint Fa» bien, pape & martyr, ſaint Hilaire évêque de » Poitiers, S. Germain d'Auxerre, & pluſieurs » autres, & il y a deux ans que je dis cette clauſe.

An. 1486.

» à celui qui me produira aucun pa... je les
» criture, par lequel soyons obl... la vie
» carême. « Cette proposition
que nous ne sommes oblig... proposi-
qui est expressément cont... ins le dix-
& en ce sens elle est hé... a premiere,
que dit cet auteur, qu... ient, elle est
obligés au jeûne du... ique, contrai-
fausse, contraire a'... roge à la cou-
leuse, & déroge... elle, & aux sen-
verselle, & à l'... : qu'enfin elle ressent

VIII. Prop... manieres, & qu'ainsi on
» l'église R... & publiquement la révo-
» Christ... onde, les députés de la Faculté
Cette p... ient point, attendant une plus am-
siege... mation. Sur la troisieme, quant à ce
& d'... elle dit, que saint Paul a été marié, elle est
...ise, témérairement avancée, opposée vrai-
...ble, semblablement à l'écriture sainte; & dans le
sens qu'elle présente avec son titre, elle est
scandaleuse, & tend à corrompre la pureté sa-
cerdotale. Sur la quatrieme, qu'elle est fausse
& injurieuse à la réputation de Gerson.

XXXIV. Rétractation publique de Jean Laillier. D'Argentré, ibid.

Arnoul Alouf, promoteur de l'officialité de Paris, informé que ces propositions de Laillier avoient été avancées dans la chaire & prêchées en plusieurs endroits, au grand scandale des fideles, & qu'elles avoient été condamnées par la Faculté de Théologie comme scandaleuses, schismatiques, injurieuses à la doctrine de l'église, tendantes à la rébellion contre les supérieurs, blasphématoires contre les saints duement canonisés par le pape & par le siege apostolique, suspectes d'héréfie, pernicieuses, téméraires, présomptueuses, & contraires aux bonnes mœurs : ce promoteur engagea Laillier à les rétracter publiquement devant le peuple en ces termes. » Je Jean Laillier, prêtre,

's arts, licentié en théologie; pour
: suis noté, suspect & accusé d'a- AN. 1486.
'é & prêché au peuple de Paris
'ions scandaleuses, erro-
pour ma justification, &
euple qui peut en avoir
s & jure par les saints
nt les avoir dites
ir, & en cas que
s, je les ai abjurées
ent & révoque, sans
r dans lesdites propositions
e, mais me réduire à la vraie

est vrai, & je le confesse, que j'ai dit tou-
t la premiere proposition ce qui suit.
egard des commandemens des évêques,
itres commandemens, je ne sais s'ils
ent à péché mortel. Car tant de com-
demens gâtent tout & nous empêchent
coup. En quoi j'ai mal dit & prêché, &
'ordonnance du révérend pere en Dieu
ieur l'évêque de Paris, du conseil des
res & docteurs de la faculté de théolo-
& autres sages, je la révoque comme
matique, scandaleuse, contraire aux
ies mœurs & à la doctrine de la sainte
, injurieuse & ductive à la rébellion
e les souverains. Je tiens & confesse
doute & hésitation aucune, que les
gresseurs de plusieurs commandemens
église, péchent mortellement.
confesse avoir dit la seconde proposition
d au sens. Aucuns ont voulu dire que le
on de leur ordre est en lieu d'où est tom-
icifer. Ils feront tant, que quand la ma-
sera bien discutée, comme dit Arma-
s, on le trouvera en lieu où de présent

AN. 1486.

» 4. Il y des propositions plus fortes que les » miennes dans le traité de Gerson : De la vie » spirituelle de l'ame.

La Faculté censura de nouveau ces propositions dans une assemblée aux Mathurins le dixneuvieme de Mai 1486. Elle dit sur la premiere, que dépendamment du titre précédent, elle est téméraire, scandaleuse, schismatique, contraire aux bonnes mœurs : qu'elle déroge à la coutume de la sainte église universelle, & aux sentimens des saints Docteurs : qu'enfin elle ressent l'hérésie en plusieurs manieres, & qu'ainsi on doit solemnellement & publiquement la révoquer. Sur la seconde, les députés de la Faculté ne prononcerent point, attendant une plus ample information. Sur la troisieme, quant à ce qu'elle dit, que saint Paul a été marié, elle est fausse, témérairement avancée, opposée vraisemblablement à l'écriture sainte ; & dans le sens qu'elle présente avec son titre, elle est scandaleuse, & tend à corrompre la pureté sacerdotale. Sur la quatrieme, qu'elle est fausse & injurieuse à la réputation de Gerson.

XXXIV. Rétractation publique de Jean Laillier. *D'Argentré, ibid.*

Arnoul Alouf, promoteur de l'officialité de Paris, informé que ces propositions de Laillier avoient été avancées dans la chaire & prêchées en plusieurs endroits, au grand scandale des fideles, & qu'elles avoient été condamnées par la Faculté de Théologie comme scandaleuses, schismatiques, injurieuses à la doctrine de l'église, tendantes à la rébellion contre les supérieurs, blasphématoires contre les saints duement canonisés par le pape & par le siege apostolique, suspectes d'hérésie, pernicieuses, téméraires, présomptueuses, & contraires aux bonnes mœurs : ce promoteur engagea Laillier à les rétracter publiquement devant le peuple en ces termes. » Je Jean Laillier, prêtre,

» maître ès arts, licentié en théologie; pour » ce que je me suis noté, suspect & accusé d'a- » voir dit, publié & prêché au peuple de Paris » plusieurs propositions scandaleuses, erro- » nées, hérétiques; pour ma justification, & » faire satisfaction au peuple qui peut en avoir » été scandalisé, je promets & jure par les saints » ordres, que je ne crois point les avoir dites » dans la même forme & teneur, & en cas que » je les aye dites ou prêchées, je les ai abjurées » & les abjure de présent & révoque, sans » vouloir m'obstiner dans lesdites propositions » ni les défendre, mais me réduire à la vraie » vérité. AN. 1486.

» Il est vrai, & je le confesse, que j'ai dit tou- » chant la premiere proposition ce qui suit. » Au regard des commandemens des évêques, » & autres commandemens, je ne sais s'ils » obligent à péché mortel. Car tant de com- » mandemens gâtent tout & nous empêchent » beaucoup. En quoi j'ai mal dit & prêché, & » par l'ordonnance du révérend pere en Dieu » monsieur l'évêque de Paris, du conseil des » maîtres & docteurs de la faculté de théolo- » gie, & autres sages, je la révoque comme » schismatique, scandaleuse, contraire aux » bonnes mœurs & à la doctrine de la sainte » église, injurieuse & ductive à la rébellion » contre les souverains. Je tiens & confesse » sans doute & hésitation aucune, que les » transgresseurs de plusieurs commandemens » de l'église, péchent mortellement.

» Je confesse avoir dit la seconde proposition » quand au sens. Aucuns ont voulu dire que le » patron de leur ordre est en lieu d'où est tom- » bé Lucifer. Ils feront tant, que quand la ma- » tiere sera bien discutée, comme dit Arma- » canus, on le trouvera en lieu où de présent

AN. 1486. » est Lucifer, ou en lieu de Pluton & de Pro
» pine. En quoi j'ai indiscretement parlé &
» prêché. Et comme dessus, je la révoque c
» me fausse, offensive des pieuses oreilles,
» daleuse, blasphématoire des saints can
» sés, dérogeant à l'autorité de la sainte
» se, & suspecte d'hérésie.

» Je confesse avoir dit la troisieme pro
» tion qui suit. Saint Pierre & saint Paul ne
» point canonisés d'eux-mêmes; & si le
» canonise un saint, en disant une oraiso
» saint ou de sainte, je ne suis pas ten
» croire, sur peine de péché mortel, qu'i
» saint. En quoi j'ai mal prêché, & comme
» sus, la révoque comme scandaleuse, p
» cieuse, fausse & hérétique. Et quant au
» qu'elle prétend, qu'on ne canonise sinon
» argent, injurieuse au saint siege aposto
» & à l'église universelle. Et je suis tenu de c
» au moins pieusement, que si le pape c
» nise un saint, il est saint.

» Je confesse avoir dit la quatrieme pro
» tion qui suit. Si un prêtre étoit marié
» destinement, & venoit à moi à confes
» ne lui enjoindrois pas grande pénitence
» mal dit & mal prêché, je la révoque co
» fausse & scandaleuse, quant à ce qu'elle
» suppose; savoir, qu'un prêtre se mariât
» destinement. Et aussi quant à elle en soi,
» me téméraire, fausse & suspecte d'erreu

» Je confesse avoir dit la cinquieme qu
» Les prêtres de l'église Orientale ne pé
» point étant mariés, & crois que ne fe
» nous si nous l'étions. Je n'ai pas voulu
» que les prêtres de l'église Orientale se pu
» marier après qu'ils sont prêtres; mais
» ne péchent point en usant du mariage
» tracté avant la susception des saints o

» J'avoue que je ne devois pas ainsi nuement » prêcher cette proposition, & je la révoque en » ce que j'ai dit, que ferions-nous si nous l'é- » tions, comme fausse, scandaleuse, erronée, » dérogeant au droit commun. AN. 1486.

» Je confesse avoir dit la sixieme qui suit. » Grégoire VII. pape de ce nom, en son tems » défendit que les prêtres fussent mariés. Mais » le pouvoit-il faire ? c'est une question. Je » n'ai pas voulu dire qu'il ne fût défendu long- » tems avant Grégoire VII. & ne dois aucune- » ment douter si le pape le peut faire ou or- » donner : car ce seroit déroger à l'autorité du » saint siege apostolique. J'ai en cet article » mal prêché, parce que j'ai dit & donné à en- » tendre au peuple, que la constitution de la » continence & la chasteté des prêtres fut due- » ment ordonnée par un pape. Car elle est insti- » tuée par le pape & le conseil général de l'é- » glise, & acceptée par l'église Occidentale. Je » la révoque comme contraire aux bonnes » mœurs & doctrine, & aussi dérogeant au » saint siege apostolique.

» Je confesse avoir dit la septieme qui suit. » Je donnerai deux blancs à celui qui me pro- » duira aucun passage de l'écriture, par lequel » soyons obligés de jeûner le carême. Toutes » les circonstances, sans que je sçache repliquer, » j'ai parlé moins que duement, & en termes » que prédicateurs bien censés & réglés n'ont » coutume de se servir. Et parce que plusieurs » ont été scandalisés de cette proposition, » croyant n'être tenus à jeûner le carême selon » l'intention de l'église, en réparant le scanda- » le, je dis & confesse, promets dire & confesser » sans jamais aller au contraire, que nous » sommes tenus & obligés à jeûner le carême, » selon l'intention & commandement de l'égli-

AN. 1486. » se, sur peine de péché mortel. Et autrement » ce seroit dire assertion fausse, scandaleuse, contraire aux bonnes mœurs, & dérogeant à la coutume de l'église universelle, » & a la doctrine & détermination des docteurs.

» Je confesse avoir dit la huitieme qui suit. » Que depuis le pape Sylvestre l'église de Rome n'est plus l'église de Dieu, mais de César & de l'argent. J'ai dit ces paroles, en récitant l'opinion d'un grand docteur, comme » Wiclef, que je croyois, comme je l'ai affirmé » par serment, être catholique, & n'avoir été » reprouvé par l'église. J'ai mal dit, en prêchant au peuple ladite proposition: car je » la confesse fausse, injurieuse au saint siege » apostolique, & hérétique, déja condamnée » par l'église. Et je ne devois pas dans un sermon publier, alléguer ou réciter en aucune » maniere l'opinion d'un hérétique, ni l'appeller grand docteur, en favorisant ainsi ses » erreurs & l'autorité de son nom.

» Je confesse avoir dit la neuvieme. Qu'on » doit faire profit des légendes des saints, » comme des chroniques de France. En quoi » je n'ai voulu ni dire ni entendre, que nous » ne soyons plus tenus à croire les légendes des » saints, particuliérement de ceux qui sont » canonisés, que les chroniques de France. Car » autrement dire, ce seroit affirmer proposition fausse, offensive des cœurs dévots, dérogeant à l'autorité de l'église. Et cette révocation, confession ou réparation, j'ai faite » par l'ordonnance, commandement ou sentence de révérend pere en Dieu & mon très-honoré seigneur M. l'évêque de Paris, du conseil & de l'avis des maîtres & docteurs de la » Faculté de théologie, pour garder la vérité

» & intégrité de la foi catholique, pour la sureté de vos consciences & salut de vos ames, » suppliant très-humblement mondit seigneur, » qu'il plaise à sa bonté me pardonner & me » faire grace. « Cette rétractation fut prononcée publiquement le vingt-neuvieme de Juin, jour de la fête de saint Pierre & saint Paul, dans l'église de Paris, où Jean Laillier reçut de l'évêque l'absolution de toutes les censures qu'il avoit encourues.

AN. 1486.

XXXV. L'aillier est absous de toutes les censures par l'évêque de Paris.

Comme l'inquisiteur de son côté instruisoit le procès de Laillier, & qu'il avoit communiqué à l'évêque des informations qu'il avoit faites, ce prélat ne voulut point lui communiquer les siennes; & sans l'appeller il jugea sommairement le procès. Il releva Laillier de la sentence d'excommunication prononcée contre lui, le rétablit dans ses fonctions, honneurs & dignités, lui donna droit d'être promû à d'autres degrés, & abolit toute note d'infamie. En conséquence de cette absolution, Laillier fit ses efforts pour obtenir le degré de docteur; mais la Faculté le lui refusa constamment. Et comme l'évêque de Paris vouloit la contraindre à lui donner le bonnet en vertu de sa sentence; elle interjetta appel à qui il appartiendroit par un acte du sixieme de Novembre de cette année, parce que l'évêque avoit agi contre l'intention des députés dans cette cause. Cet appel fut fait par Arnoul Julin, religieux Augustin, au nom de la Faculté de théologie.

XXXVI. La faculté de théologie appelle de la sentence de l'évêque de Paris.

D'Argentré, collect. jud. 1. *pag.* 313.

XXXVII. Le pape rend deux bulles sur cette affaire.

Le pape Innocent VIII. informé de ces divisions entre l'évêque de Paris & la Faculté de théologie, se saisit de cette affaire, & rendit deux bulles. La premiere datée du sixieme de Décembre de cette année 1486, adressée à Jean Cossart vicegerent de l'inquisiteur de la foi au-

AN. 1486.

D'Argentré, ibid. 316. & 317.

de-là des Monts, par laquelle il interdit à Laillier la prédication, & commet la discussion de l'affaire au même Cossart, à l'archevêque de Sens & à l'évêque de Meaux, pour emprisonner le même Laillier, enjoignant à l'évêque de Paris de les aider de son secours, & d'informer sa sainteté de la maniere dont le coupable avoit révoqué ses erreurs. L'autre bulle datée du septieme Décembre de la même année est adressée au doyen, régens & docteurs de la Faculté de théologie de Paris, dont le pape loue le zele, & approuve ce qu'ils ont fait contre Laillier : fait défense de lui donner le bonnet de docteur, casse & anulle la sentence de l'évêque de Paris. » Et parce que cette affaire regarde la foi, si importante dans l'église, » nous voulons, dit le pape, que Laillier soit puni comme il le mérite : & nous vous ordonnons par ces présentes, vous & nos vénérables freres les archevêque de Sens & évêque de Meaux, de faire prendre l'accusé pour être mis dans les prisons de l'évêché de Paris, ou dans d'autres, comme vous jugerez à propos. « On ne trouve point dans les registres comment fut terminée cette affaire, & quel en fut le succès.

XXXVIII. Censure des propositions de Jean Marchand religieux Cordelier.

D'Argentré, collect. judic. p. 318. Dupin, bibl. tom. 12. in-4°. p. 148.

Dans le même tems il en arriva une autre de même nature à un religieux Cordelier, nommé Jean Marchand, qui avoit prêché à Besançon un grand nombre de propositions tout-à-fait impertinentes & ridicules, touchant les prérogatives de saint François d'Assise. Les voici telles que la Faculté les qualifia & les censura le dixieme d'Avril de la même année 1486. au nombre de douze, telles qu'on les trouve dans les registres de la Faculté de théologie de Paris.

» I. Lucifer qui étoit au-dessus de tous les » chœurs des anges, ayant laissé sa place vacan» te, merveilleusement parée & ornée, elle a

» été réservée au seul saint François, parce que » comme Lucifer en a été chassé à cause de son » orgueil, il ne s'est point encore trouvé sur la » terre aucun saint qui eût tant d'humilité » qu'en a eu saint François; & pour cela qu'il » a été mis en sa place. Et le prédicateur ajoû- » toit : Celui qui ne me voudra pas croire, se » transporte dans l'endroit pour le voir, parce » que j'aime mieux voir que croire. « Cette proposition, dit la Faculté, a quatre parties. La premiere qui est copulative, est fausse, contraire à l'écriture, & au sentiment des saints peres : doit être exposée dans un sens catholique, & semble devoir être publiquement révoquée. La seconde, qui parle de la translation de saint François à la place de Lucifer au dessus des chœurs des anges, est téméraire & présomptueuse, déroge à la dignité & aux priviléges de la sainte Vierge. La troisieme, qui parle de l'humilité, & qui dit qu'aucun saint n'en a tant eu que saint François, est téméraire, présomptueuse, fausse, injurieuse aux saints. La quatrieme ne contient que des paroles de railleries, tout-à-fait indécentes dans la bouche d'un prédicateur.

AN. 1486.

Ex 1. regist. MS. Censurarum sacræ facult. Paris. fol. 109.

» II. Saint François est semblable à J. C. en » quarante manieres; il est un second Christ & » un second fils de Dieu. « Cette proposition a deux parties. La premiere, si elle s'entend d'une ressemblance entiere en perfection & égalité, est fausse & hérétique; si c'est d'une ressemblance imparfaite, singuliere & spéciale, au-dessus de tous les autres saints, elle est téméraire, scandaleuse, & avancée sans aucune autorité ni apparence de vérité. La seconde partie, que saint François est un second Christ, est fausse, hérétique, & doit être rétractée publiquement.

» III La conception de saint François a été

AN. 1486. » prédite à sa mere par un ange. Il est né dans » une étable entre un bœuf & un âne, & sa » mere ne pouvoit le mettre au monde autre» ment ni dans un autre endroit.« La premiere partie de cette proposition est avancée témérairement ; la seconde est ridicule ; & la troisieme simplement fausse.

» IV. Saint François a reçu successivement » ses stigmates, deux heures d'intervalle entre » chacune, qu'il ne recevoit qu'en tombant par » terre, à cause de l'excessive douleur qu'il » ressentoit ; ensorte qu'il auroit rendu l'ame, si » Jesus-Christ ne l'eût fortifié. « Les deux parties de cette proposition ne sont soutenues d'aucune autorité, & semblent être un effet de l'imagination du prédicateur : elles sont donc suspectes de fausseté, & dérogent beaucoup aux histoires publiques & à la légende approuvée de saint François.

» V. Saint François en recevant ses stigmates, a souffert de si grandes douleurs, qu'elles » peuvent être censées semblables à celles de » Jesus-Christ dans sa passion. « Cette proposition n'est pas seulement fausse, mais encore hérétique ; elle paroît même usurper l'excellence du mérite de Jesus-Christ, & sa prérogative spéciale, en ce que l'auteur a la témérité d'oser attribuer à saint François les mêmes priviléges qu'au fils de Dieu. On doit donc la rétracter publiquement.

» VI. Saint François a commencé de recevoir » ses stigmates de grand matin, & a continué » jusqu'à trois heures après midi, tems auquel » Jesus-Christ expira. « Cette proposition ne paroît pas seulement contraire à l'histoire de la vie du saint ; mais encore à la vérité.

» VII Saint François a porté pendant deux » ans ses stigmates avec des cloux rivés de-

& dehors, & enfermés dans ses plaies. « ue cette proposition, comme elle est AN. 1485.
, soit manifestement contraire aux hisubliques, & à la légende approuvée du on peut dire toutefois selon cette même e, que ce Saint a porté continuellement gmates imprimés sur son corps par le le Dieu, deux ans avant sa mort ; que ıux s'élevoient de sa chair, & que leurs :ondes paroissoient dans la paulme de la , & sur les pieds, laissant voir leurs poinrées en dehors.

III. Jesus-Christ en personne a imprimé les stigmates sur saint François, en le ant de sa propre main. « Cette propositemeraire & vrai-semblablement fausme contraire à la légende du Saint.

K. Saint François a reçu la plaie à son côté, nd Jesus-Christ a appliqué le côté percé :roix au côté du Saint. « Cette proposition méraire, & vrai-semblablement fausse ıe la précedente.

Dans le tems que saint François a reçu stigmates, la pierre s'est fendue, comme st arrivé dans la passion de Jesus-Christ. nt Jean qui nous l'apprend, mit son bras s la fente de la pierre. « Cette proposition ıuteuse, incertaine, & ne doit être nulleprêchée au peuple, à moins qu'elle ne uve dans l'histoire.

XI. Saint Fançois a obtenu de Dieu ce vilege, que tous les ans il descend dans ıurgatoire le jour de sa fête, & en délivre s ceux de son ordre, religieux, relises, ceux & celles qui portent son ha-, & les emmene en paradis, comme me de Jesus-Christ est descendue aux ens, & a emmené avec elle le troisieme jour

AN. 1486.

Labbe, coll. concil. t. 13. p. 1466.

de sa translation du siege d'Ely à celui de Cantorberi. Nous n'avons point les reglemens qui furent faits dans cette assemblée, excepté un seul, où il est ordonné à chaque évêque de la province de faire célébrer un service & six messes, pour chacun de leurs confreres dans le mois après qu'ils auront appris leur mort. Il y eut la même année un concile à Lambeth, où présida Thomas archevêque de Cantorberi & cardinal, pour condamner les erreurs de Renault Peacok Anglois, évêque de Chester. Ses livres furent brûlés, & lui-même fut déposé & enfermé dans un monastere. Les actes de ce concile ne sont point dans la derniere collection des conciles d'Angleterre, & je ne les ai point trouvés ailleurs. Peacok eut pour disciple Jean Milverton Carme, Professeur dans l'université d'Oxfort, qui après avoir été excommunié par l'évêque de Londres, s'enfuit à Rome, où le souverain pontife, sans avoir aucun égard à toutes ses frivoles raisons, le fit mettre en prison & l'y retint pendant trois ans.

XLII. On veut faire passer Lambert Simnel pour le comte de Warwick.

Bacon Hist. regni Henrici VIII. Salmonet, hist. des troubles de la Grande Bretagne.

La maison d'Yorck n'avoit point éteint ses inimitiés contre celle de Lancastre. Elle vit avec peine le comte de Richemont occuper un trône où elle prétendoit elle-même. Cependant elle seroit peut-être elle-même demeurée tranquille, sans les intrigues d'un simple prêtre qui ralluma la division. Ce prêtre se nommoit Richard Simondi : il étoit du comté d'Oxford ; c'étoit un homme sans naissance & sans sçavoir, mais hardi & entreprenant, comme il est aisé de le voir par ce qu'il fit. Il élevoit à Oxford un jeune garçon de quinze ans nommé Lambert Simnel fils d'un boulanger de la même ville. Ce prêtre osa le faire passer pour Edouard Plantagenet, neveu du roi Edouard IV, de la

maison d'Yorck, qu'on appelloit le comte de Warvick, & que Henri retenoit prisonnier dans la tour de Londres. Richard après lui avoir donné toutes les instructions nécessaires pour jouer cette fourberie, le mena en Irlande, où l'on avoit une grande vénération pour la maison d'Yorck, de laquelle étoit Plantagenet. Il se ménagea avec tant d'adresse, que le comte de Kildare, qui étoit alors viceroi d'Irlande, fut le premier à le recevoir La plus grande partie de la noblesse suivit son exemple, & le peuple en fut transporté de joie, de telle sorte que Simnel fut mené au château de Dublin, où on le proclama roi avec beaucoup de solemnité. Ce qui intrigua beaucoup Henri VII.

AN. 1486.

Persuadé que cette conspiration avoit été formée en Angleterre, il fit enfermer la reine douairiere sa belle-mere dans un couvent, où elle passa le reste de ses jours. Il fit voir aux seigneurs & au peuple de Londres le vrai comte de Warvick qu'il tira de la tour : il le fit assister à l'office dans l'église de saint Paul, manger en public, se promener le reste du jour par la ville ; on lui parla, on l'entretint, & sur le soir on le reconduisit dans sa prison. Enfin le roi fit renouveller l'amnistie générale qu'il avoit donnée, & l'étendit jusqu'aux criminels de leze-majesté au premier chef. Ces démarches arrêterent les troubles qui commençoient à s'élever dans Londres, mais les Irlandois secourus par Marguerite d'Yorck duchesse douairiere de Bourgogne, ne relâcherent rien de leur entêtement. Cette princesse toujours passionnée pour la maison d'Yorck, & grande ennemie des Lancastres, résolut de se servir de Simnel pour élever sur le trône le véritable comte de Warvick. Le comte de Lincoln, fils du duc de Suffolc, & neveu d'Edouard

AN. 1486. IV. par sa mere, alla en Flandre pour solliciter la douairiere ; quoiqu'il fût convaincu de l'imposture, la qualité flatteuse de chef du parti des rebelles le détermina à faire ce voyage ; il trompa la vigilance de Henri, il sortit d'Angleterre, s'embarqua, & se rendit auprès de la duchesse, où il trouva Milord Louvel. Le dessein du comte étoit, ou de placer le vrai Warvick sur le trône, ou en cas que Henri s'en défît, de s'y mettre lui-même. Convention secrette qu'il fit avec ses amis, sans que la duchesse y eût aucune part.

XLIII. La duchesse douairiere de Bourgogne donne des troupes aux Irlandois.

Bacon, hist. regni Henrici VII.

Polid. Virg. hist. Anglic. l. 29.

Duchesne, hist. d'Angl. l. 29.

Cette princesse lui donna deux mille Allemands de vieilles troupes fort aguerries, sous la conduite de Martin Sowart, habile capitaine, pour les ramener en Irlande. Leur arrivée redoubla le courage des factieux, & l'armée de Simnel devint si forte en peu de temps, qu'on résolut de passer la mer, & de s'avancer jusques dans la province d'Yorck. Le comte de Lincoln fut choisi pour en être le chef. Sur la nouvelle de leur descente, Henri VII. vint joindre son armée à Nortingham l'année suivante 1487. Il rangea ses troupes dans une plaine au-dessus de Newark, & les deux armées se trouverent en présence. On en vint aux mains ; le combat dura trois heures avant que la victoire se déclarât, & l'armée des rebelles fut défaite. Ses cinq chefs furent tués ; Simondi & Simnel tomberent vifs entre les mains du vainqueur, qui ne voulut pas leur ôter la vie pour servir plus long-temps d'exemple. Le prêtre fut confiné dans une prison inconnue, où il passa le reste de ses jours. Il pardonna au jeune homme, moins par clémence que par une maligne politique, car il l'occupa à tourner la broche dans sa cuisine, voulant faire aux peuples une leçon sur leur crédulité, en

XLIV. L'armée des rebelles est défaite par Henri VII.

Larrey, hist d'Angleterre, tom. 1. de Henr. VII.

onnant un emploi si méprisable à leur fantôme de roi. On le retira toutefois quelque temps près d'une fonction si basse, pour le mettre ans la fauconnerie ; & ce fut là où se terminent sa royauté & ses honneurs. AN. 1486.

XLV. Ferdinand roi de Naples viole la paix faite avec le pape.

Quoique Ferdinand roi de Naples eût fait sa paix avec le pape ; l'Italie n'en fut pas plus tranquille. Ce prince continua de persécuter les alliés du souverain pontife, & les habitans l'Aquila. Il n'eut aucun égard ni pour Innocent, ni pour Ferdinand roi d'Arragon, non plus que pour le duc de Milan, ni Laurent de Médicis, qui avoient été caution de cette paix. L'archidiacre d'Aquila fut mis à mort, avec beaucoup d'autres ecclésiastiques. Plusieurs échapperent par un éxil volontaire aux maux qu'on leur préparoit. Matthias roi de Hongrie, sollicité sans doute par le roi de Naples, dont il étoit gendre, se déclara aussi contre le pape, & appella au sacré collége des sentences qu'Innocent avoit prononcées contre Ferdinand. Le pape s'en plaignit à Matthias, l'exhorta d'avoir plus de déférence pour les jugemens du saint siege, & lui manda que s'il avoit du crédit, il ne devoit l'employer que pour faire revenir son beau-pere de ses égaremens, & l'empêcher de se deshonorer encore par de nouveaux crimes. Mais il ne paroît pas que ces remontrances du pape ayent fait beaucoup d'impression sur l'esprit du roi de Hongrie.

Raynald, annal. eccl hoc ann. 1486, n. 20.

XLVI. Demandes injustes que le roi de Hongrie fait au pape.

Il survint même une nouvelle brouillerie entr'eux. Matthias vouloit exiger du pape qu'il confirmât l'archevêché de Strigonie à Hyppolite, fils d'Hercule d'Est duc de Ferrare, qui à peine étoit sorti de l'enfance. Sa sainteté lui écrivit pour lui faire changer de résolution, & l'exhorta fort à placer dans ce siege

Raynald. ibid. n. 38.

AN 1486. un sujet recommandable par ses vertus, qui servît de bon exemple à l'église de Hongrie, & qui travaillât avec zele au salut des ames. Il est vrai que le roi de Hongrie se désista de sa demande; mais il se vengea de ce refus sur l'archevêque de Colocza, qu'il fit mettre en prison. Le pape irrité d'un procédé si indigne, lui écrivit pour lui demander la liberté du prélat. Il lui représente que s'il en a reçu quelque offense, il doit faire paroître sa grandeur d'ame en usant de clémence à son égard; que si le croyant coupable du crime de leze-majesté, il prétendoit le soumettre aux loix, on devoit porter sa cause au tribunal du siege apostolique, parce qu'il étoit indigne de traduire un archevêque devant un juge laïque. La lettre du pape est datée du sixieme de Mars, mais elle ne produisit aucun effet.

Bonfin. dec. 4. l. 8. in fin. & lib. 6.

XLVII. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.

Bonfin. dec. 4. lib. 6.

Matthias convoqua cette année une assemblée à Bude, où il établit plusieurs loix très-sages, pour éviter les chicanes dans les procès, pour en retrancher la longueur, pour arrêter les duels & d'autres abus. Mais ce qui l'occupoit le plus, étoit le dessein qu'il avoit de se rendre maître de la haute Autriche. C'est pourquoi il tint encore une autre assemblée à Iglaw dans la Moravie, où il confirma l'alliance qu'il avoit déja faite avec Uladislas roi de Bohême; il tourna aussi-tôt toutes ses vues du côté de l'Autriche; & ayant levé une armée composée de Hongrois, de Bohémiens & de Russiens, il enleva à l'empereur plusieurs villes assez considérables: il fit une irruption dans la Stirie; il s'empara de plusieurs bourgs voisins, & afin de faire diversion, il fit allianee avec Charles VIII. roi de France, ennemi déclaré de Maximilen d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric.

Si l'Allemagne se trouvoit ainsi agitée de différens troubles, il n'y avoit pas plus de tranquillité dans le royaume de Grenade. L'oncle du jeune roi se lassant de l'avoir pour concurrent, & voulant encore moins l'avoir pour compagnon, traita secrettement avec quelques Alfaquis d'Almeria, (ce sont des docteurs de la loi de Mahomet) & les engagea par de grandes promesses à l'introduire de nuit dans la ville, & à terminer tout d'un coup la guerre civile, en lui donnant le moyen de prendre & de tuer son neveu. Mais le secret fut mal gardé, le jeune roi fut averti de cette entreprise, & il en fut si effrayé, qu'au lieu de donner ordre à la défense d'Almeria, ou du moins d'avertir son frere & les principaux de son parti de pourvoir à leur sûreté, il les abandonna à la vengeance de son oncle, s'enfuit presque tout seul, & s'alla jetter entre les bras de Ferdinand roi d'Arragon. A peine fut-il sorti d'Almeria, que son oncle y entra par une porte que les Alfaquis lui livrerent : il courut droit à la forteresse, il y entra sans aucune résistance ; & ne pouvant sacrifier son neveu à son ambition, il déchargea sa fureur sur le plus jeune des freres de ce jeune roi, qu'il tua de sa propre main : il se saisit ensuite de tous les partisans de son neveu, & les condamna tous à la mort. L'arrêt fut exécuté si exactement, qu'aucun ne put se sauver de ce massacre, qui fut détesté même de ses partisans.

AN. 1486.

XLVIII. Troubles dans le royaume de Grenade.

Mariana, hist. Hisp. l. 25 c. 9.

Toutes ces cruautés ne servirent qu'à irriter davantage le jeune roi, qui s'engagea avec d'horribles sermens à poursuivre sans relâche la vengeance de la mort de son frere & de ses amis. Ferdinand pressé par le pape, qui l'exhortoit fort à éteindre entierement cette nation infidele, se mit en campagne, & emporta

XLIX. Conquêtes de Ferdinand dans le royaume de Grenade.

Surita, liv. 20. c. 68.

AN. 1486.

Mariana, l. 25. c. 9.

tout à la fois les fortes places de Camb
d'Haraval, qui servoient de rempart aux l
res contre la ville de Jaën. Sabra fut en
prise d'assaut, & Locha qui passoit pou
prenable, fut contrainte après une longu
sistance, de se rendre à composition. Les
d'Ilora, Moclin, Montefrio & Colomera
rent le même sort, & les ganisons en a
été changées, Ferdinand alla joindre Isa
reine de Castille son épouse, qui l'atten
Cordoue, laissant le reste de ses troupes
le commandement du jeune roi de Gren
auprès duquel un si grand nombre de M
vint se ranger, qu'il composa une nomb
armée, avec laquelle il tâcha de rétabl
affaires. Mais toutes ses tentatives furen
tiles : il attaqua plusieurs places sans a
succès. S'étant venu présenter devant Gre
où on ne l'attendoit pas, & étant arri
commencement de la nuit du côté de l'A
zin qui est un quartier de la ville sépa
reste, il y fut reçu sans perdre un seul hor
mais Muley son oncle se retrancha si bien
l'Alhambra, que jamais le jeune roi n
l'en déloger

L.

Les deux rois de Grenade continuent de se faire la guerre.

Mariana, loco citat.

Non content d'avoir si bien pourvu à
reté, Muley résolut de chasser son nev
l'Albayzin. L'attaque dura cinquante jou
le jeune roi se voyant pressé, envoya dem
du secours à Ferdinand, qui lui envoya cinq
arquebusiers. Ce nouveau renfort, condu
dom Fabrique Henriquez, se jetta dans
bayzin. Ferdinand lui-même avec une pu
te armée, marcha du côté de Velez-Mal
& l'assiégea dans les formes. Cette dém
causa beaucoup de troubles dans Grenade
y étoit persuadé que la prise de cette
alloit entraîner infailliblement celle du

de l'état, le jeune roi étant déja maître de l'Albayzin. C'est ce qui porta Mulcy à envoyer des députés à son neveu pour lui proposer un accommodement : c'étoit le parti le plus avantageux pour celui-ci, & le moyen de rétablir ses affaires. Mais par une obstination à contretems, il refusa toutes les offres qu'on put lui faire, résolu d'être seul roi de Grenade, & ne voulant point partager l'autorité avec son oncle qu'il traitoit d'usurpateur & de tyran. AN. 1486.

LI. Le roi de Portugal envoie en Æthiopie.

Ludorf. hist. Æthiop. l. 2 c. 2.

Jean II. roi de Portugal, flatté du succès de ses découvertes, & cherchant à en faire de nouvelles dans les Indes, y envoya en 1487. deux de ses sujets, Pierre Covillan & Alphonse Payva, tous deux parlant la langue Arabe. Le principal motif de leur voyage étoit de s'informer exactement d'un prince Chrétien, riche & puissant, que l'on disoit regner en Asie dans les Indes, & se nommoit le Prêtre-Jean; ils avoient ordre de faire alliance avec lui. Arrivés en Egypte, ces deux envoyés se séparerent, & pénétrerent dans les Indes par deux chemins différens, mais sans avoir pu rien découvrir de ce qu'ils cherchoient. Covillan retournoit en Portugal, lorsqu'étant arrivé dans un port de la mer rouge, il y entendit parler du roi des Abissins, Chrétien & fort puissant. Il ne lui en fallut pas davantage : peu instruit de l'histoire & de la géographie, & frappé seulement de la conformité des circonstances, il n'hésita pas à se persuader que ce prince étoit celui qu'il cherchoit : il l'écrivit positivement au roi son maître, & sur le champ il partit pour l'Ethiopie, où il trouva sur le trône Alexandre qui y étoit monté vers l'an 1475. Le bruit se répandit bientôt dans toute l'europe que l'on avoit découvert en Afrique les états de ce fameux Prêtre-Jean, dont les anciennes chroniques fai-

AN. 1486.

soient mention : & sans approfondir la vérité du fait, on s'accorda a donner au roi des Abissins le nom imaginaire de Prêtre-Jean, qui long-tems auparavant avoit été donné avec aussi peu de raison, ou peut-être par corruption de nom, à un prince de la Tartarie.

LII. Maximilien élu roi des Romains.

Naucler, chron. général. 50. pag. 501.

Burchard, in diar. cærem. Krantz. 13. Sax. 1. Michou. l. 4 c. 73. Cromer. l. 29. Bonfin. dec. 4. l. 7.

Les princes électeurs d'Allemagne sollicitoient depuis long-tems l'empereur Frédéric à convoquer une diete, où l'on pût lui choisir un successeur, & assurer l'empire a son fils Maximilien. Sa majesté impériale n'y consentit qu'avec peine, & la diete fut convoquée à Francfort. L'empereur s'y rendit avec son fils le vingtieme de Janvier, & le seizieme de Février Maximilien fut élu roi des Romains selon toutes les loix de la bulle d'or. Il y avoit six électeurs, les archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves, le comte Palatin, le duc de Saxe, & le marquis de Brandebourg. Aussitôt que l'ambassadeur de Maximilien à Rome eut appris la nouvelle de l'élection de son maître, il voulut précéder les ambassadeurs des autres rois & princes. L'affaire fut proposée dans un consistoire, & l'on y décida que les choses demeureroient dans le même état, jusqu'à ce que Maximilien eût fait ses soumissions au pape, & eût été reconnu pour roi des Romains. Uladislas roi de Bohême ne se trouva point à la diete de Fancfort, & n'y fut pas même invité : l'on sçavoit qu'il n'avoit pas lieu d'être content de Frédéric, qui lui avoit refusé toutes sortes de secours, & l'alliance qu'il avoit faite avec le roi de Hongrie, pouvoit faire craindre qu'il ne fût opposé à l'élection de Maximilien.

LIII. Couronnement de Maximilien.

Cependant Uladislas trouva mauvais qu'il n'eût point été appellé à la diete : il s'en plaignit au pape, & le pria d'écrire aux princes électeurs

ecteurs de ne le point priver de son droit. [M]ais malgré ces plaintes Maximilien fut élu. [L]a derniere cérémonie se fit à Aix-la-Chapelle [le] neuvieme d'Avril, & l'archevêque de Co[lo]gne, suivant le privilége qu'il prétendoit lui [a]ppartenir, lui mit sur la tête la couronne de [C]harlemagne. On s'étoit muni du consente[m]ent d'Innocent VIII. & le saint pere après [s]'être assuré de l'obéissance de Maximilien, [c]onfirma son élection & l'en félicita par un [b]ref. Il écrivit en même-temps à l'empereur [F]rédéric, pour l'assurer de la joie qu'il avoit [d]'apprendre qu'on lui eût donné un si digne [s]uccesseur dans la personne de son fils. — AN. 1486. *Freher. t. 3. rerum Germ.*

LIV. Loi touchant la paix d'Allemagne. *Naucler. t. 3. general. 50 p. 503.*

Ces deux princes du consentement des élec[t]eurs & des communautés de l'empire, firent [u]ne *loi* touchant la paix. Ils s'engagerent à la [f]aire garder inviolablement durant dix années [e]ntieres dans tout l'empire. Pour cela ils man[d]erent à tous leurs sujets de l'observer, & ré[g]lerent que quiconque en viendroit aux voies [d]e fait *l'*un contre l'autre, de quelque état ou [c]ondition qu'il fût, seroit mis au ban de l'empire, de même que ceux qui contribueroient par leurs conseils ou par leurs secours à violer cette paix. Il y en eut beaucoup qui l'accepte[r]ent, d'autres s'en mirent peu en peine. Parmi ceux qui y consentirent, les peuples de Souabe l'observerent avec plus d'exactitude, ce qui les rendit si redoutables à leurs voisins, que plusieurs villes impériales & des princes assez puissans rechercherent leur alliance ; c'est ce qu'on a nommé l'alliance de Souabe, dont les historiens Allemands ont fait une si honorable mention.

LV. Maximilien écrit très-vivement au roi de France.

Maximilien après la cérémonie de son couronnement prit la route de Flandres, où étant arrivé, il écrivit de Bruges au roi Charles VIII.

AN. 1486.

des lettres très vives & pleines de ressentiment, sans ménager la réputation de la comtesse de Beaujeu ni celle de son époux. Il prétendoi qu'au préjudice de la paix faite entre Louis XI & les Flamands, les François exerçoient tou les jours des hostilités qui le forceroient enfi à une rupture ouverte, si l'on refusoit d'ac cepter les voies d'accommodement pour l réparation des entreprises & des inéxécution dont il se plaignoit. Il avertissoit le roi d'al sembler les états de son royaume afin d'y re médier La réponse de Charles VIII. à cett lettre fut encore plus vive, & picqua tellemer Maximilien, qu'il assembla les communaut de Flandres, & leur remontra de quelle impor tance il étoit de ne pas souffrir que les Françoi attentassent impunément à troubler leur repos il tâcha de réveiller en eux le désir de la guerre en leur rappellant le souvenir de la bataille d Guinegat: il insista sur-tout sur la nécessité d fournir abondamment aux frais de cette guer re. Peut-être la souhaitoit-il moins que d l'argent pour soutenir avec éclat les dignité dont il étoit revêtu; Frédéric son pere lui fai sant des avances si peu considérables, qu'il éto obligé pour subsister d'avoir recours à tout sorte de prétextes.

LVI. Les barons de Bretagne divisés au sujet de la guerre avec la France. D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12. c. 23.

Quelles que fussent ses vues, il se serv encore pour autoriser la guerre qu'il alloit dé clarer à la France, d'une raison fort spécieul en apparence. Il étoit entré dans la ligue de ducs d'Orléans & de Bretagne; & ceux-ci étar prêts de faire la guerre à la France, il ne pou voit, disoit-il, leur refuser de joindre ses troupe aux leurs. Mais cet artifice ne lui réussit pa Charles VIII. par son habileté dissipa bientô tous les projets du duc d'Orléans Le comte d Cominges fut dépouillé de son gouvernemen

e Guyenne, & son comté réuni à la couronne; celui d'Angoulême rentra dans son devoir, & le roi s'étant avancé sur la frontiere de la Bretagne avec des troupes, il jetta tellement l'alarme parmi les Bretons, que les seigneurs du pays se trouverent divisés. Les uns furent d'avis, que pour ne pas exposer mal à propos l'état, il falloit abandonner le duc d'Orléans. Les autres résolus de se défendre, vouloient qu'on armât contre la France, si elle leur déclaroit la guerre; mais ce n'étoit pas l'intention du roi. Il ne cherchoit qu'à s'assurer de leurs sentimens; aussi dès qu'il eut appris que le maréchal de Rieux étoit un des plus opposés à la guerre, il lui dépêcha d'Espinay archevêque de Bordeaux, Breton de naissance, & le seigneur de Bouchage, pour le prier d'assurer le duc de Bretagne qu'il n'avoit point dessein de lui faire la guerre; mais qu'il vouloit seulement l'engager à ne point protéger des sujets rebelles. Ils avoient ordre d'ajouter, que si le duc refusoit de se rendre à cette priere, le roi ne pourroit s'empêcher de fournir aux seigneurs Bretons les troupes nécessaires pour obliger le duc d'Orléans à se retirer.

AN. 1486.

LVII.

Guerre de Maximilien contre la France.

Cette négociation n'empêcha pas le roi des Romains de commencer la guerre; après s'être accommodé avec les Flamands & les avoir obligés à le reconnoître pour tuteur de l'archiduc son fils, il vint surprendre la ville de Thérouanne; mais pressé vivement par des Cordes qui commandoit en ce pays-là, il écrivit aux villes du royaume, qui s'étoient obligées à la garantie du traité qu'il avoit conclu avec le roi, se plaignant de l'injustice que lui faisoient le comte & la comtesse de Beaujeu, sous le nom de ce prince. La lettre fut apportée à Paris par un héraut, & lue dans une assemblée tenue à

Jaligny, hist. de Charles VIII.

AN. 1486. l'hôtel de ville; mais le héraut ne reçut d'aut réponse que celle qu'il plut aux gens du roi d dicter. Cette tentative n'ayant pas réussi à Ma ximilien, il en fit une sur la ville de Guise, q ne lui fut pas plus heureuse. Il conduisit e suite son armée composée de dix à douze mil hommes dans le Cambresis; mais manqua de vivres & d'argent, & les maréchaux de G & des Cordes ne cessant de le harceler, s troupes se débanderent, une grande partie d soldats Allemands déserta, il fut contraint l même de se retirer à Malines.

LVIII. Le roi de France traite avec les Bretons opposés au duc d'Orléans.

Le roi de France étoit allé de Beauvais Compiegne. Il apprit dans cette derniere vi que le duc de Bretagne étoit tombé malad ce qui le détermina à venir jusqu'à Tours av des troupes. Mais la maladie du duc n'ayant p eu de suite, il retourna à Amboise pour atte dre la fin de la négociation de l'archevêque Bordeaux & du seigneur de Bouchage. Le su cès en fut heureux, le traité fut signé à Ch teau-Briant à ces conditions: que le roi ne f roit entrer dans le pays que quatre cens lanc & quatre mille hommes de pied; qu'il les tireroit dès que le duc d'Orléans & ses partisa en sortiroient; qu'il ne prendroit ni n'assieg roit aucune place que du consentement du m réchal de Rieux; & qu'il ne prétendroit ri au duché. Car la crainte des Bretons étoit q le roi ne s'emparât de la Bretagne, & c'est quoi ils vouloient obvier.

LIX. Comines est arrêté avec plusieurs autres.

Mem. de Comin. l. 6. ch. 12.

Dans le même tems Philippe de Comi soupçonné d'entretenir des correspondan avec le duc d'Orléans, fut arrêté avec le seign de Culant, Geoffroy de Pompadour évêque Périgueux, George d'Amboise évêque de Mo tauban & Bussi son frere. On avoit intercep plusieurs lettres de ceux-ci en chiffre qui l

onvainquoient d'infidelité. Comines fut d'abord conduit à Loches, où il demeura huit mois dans une cage de fer, comme il le dit lui-même en parlant de l'évêque de Verdun, qui après avoir été l'inventeur de ces cages, y fut enfermé le premier, & y demeura quatorze ans. Comines ajoute qu'il y souffroit des peines incroyables, sans que le duc d'Orléans pour qui il s'étoit attiré cette affaire, fît la moindre chose pour le soulager. De Loches on le transféra dans la prison des Tournelles à Paris, où il fut dix-huit mois avant que son épouse pût obtenir qu'on lui donnât des commissaires pour lui faire son procès. Enfin on l'interrogea juridiquement, & il répondit avec tant d'esprit, d'ordre, de netteté & de vigueur, qu'il fut déclaré absous de tous les crimes qu'on lui imposoit; il se retira dans sa maison d'Argenton en Poitou, d'où il ne sortit que pour accompagner le roi Charles VIII. dans la guerre de Naples.

AN. 1486.

Scav. de Sainte Marthe, liv. 1. elog.

Marchantius, liv. 1. comment. Flandr.

1487.

LX.

Lettres du pape aux rois catholiques sur leurs conquêtes.

Raynald. ad. hunc ann. 1487. n. 53. & 55.

Les grands progrès de Ferdinand roi d'Arragon dans le royaume de Grenade, lui attirerent deux lettres du pape Innocent VIII. qui le félicitoit sur ses conquêtes, & l'exhortoit à les poursuivre. La premiere de ces lettres est du mois de Juillet. La seconde du mois de Décembre. De plus par un bref apostolique du mois de Janvier de 1487. il permit au roi & à la reine d'assembler les états d'Arragon pour lever un subside sur ce royaume, afin de fournir aux frais de la guerre contre les Maures, quoiqu'il y eût un reglement contraire, qu'ils avoient juré d'observer inviolablement. Sa sainteté écrivit aussi le trentieme de Septembre à l'évêque de Bresse, & à l'inquisition de Lombardie, de punir les hérétiques qui persévéreroient opiniâtrement dans leurs erreurs; & comme leurs officiaux refusoient d'en venir à ces extrémités,

AN. 1487. le pape déclare qu'ils seroient excommuniés, si ayant été requis de faire leur devoir, après six jours, ils ne font pas exécuter les sentences de l'inquisition, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement légitime.

LXI. Il promet du secours au roi de Pologne contre les Turcs.

Raynald. ibid.

Casimir roi de Pologne s'étoit adressé au pape pour lui demander du secours contre les incursions des Turcs qui ravageoient la Lithuanie & la Russie. Le saint pere lui promit de l'assister, & exhorta par un bref toutes les nations voisines de la Pologne, les Prussiens, les Livoniens, les Allemands, les Bohémiens à prendre les armes, & à se joindre à Casimir pour l'aider à défendre la religion, leur promettant le pardon de leurs péchés, & l'espérance d'une heureuse immortalité, & d'un autre côté excommuniant tous ceux qui contreviendroient aux ordres du souverain pontife, & violeroient la trève faite avec la Pologne, pendant que le roi seroit occupé à la guerre contre les Turcs.

LXII. Le pape fait sa paix avec les Vénitiens.

Naucler. chronic. general. 50. Raph. Volaterran. l. 4.

Le pape, afin qu'on pût secourir Casimir plus efficacement, travailloit avec beaucoup de zèle à rétablir la paix dans l'Italie. Celle qu'il avoit faite avec Ferdinand roi de Naples, n'étoit pas fort stable, comme on a vu : mais il fut plus heureux avec les Vénitiens. Sa sainteté fit une alliance avec eux dans le mois de Février pour vingt-cinq ans. Les Vénitiens étoient alors en guerre avec Sigismond duc d'Autriche. Ils en vinrent même à une action, dans laquelle Frédéric San Severino fut tué dans une irruption que les Trentins firent auprès de l'Adigue, riviere de l'état de Venise. Le pape pour réconcilier ces deux puissances, nomma l'évêque de Trevise pour son légat, qui conjointement avec l'ambassadeur de l'empereur Frédéric, les engagea à la paix, qui fut conclue dans le mois de Novembre. Ce qui facilita au saint pere des

moyens plus efficaces pour s'opposer aux progrès de Bajazet. L'empereur pour le seconder, convoqua une diete des princes électeurs à Nuremberg, où l'on traita des voies nécessaires pour réunir les princes contre les Turcs. Frédéric paroissoit avoir les meilleures intentions du monde; le pape lui accorda la permission de lever des subsides sur son clergé pour fournir aux frais de la guerre. Mais l'empereur occupé à reprendre l'Autriche, que le roi de Hongrie lui avoit enlevée, n'eut que la volonté d'exécuter les desseins du pape, sans en venir aux effets; ce qui ne fit qu'augmenter l'appréhension où l'on étoit que Bajazet ne se rendît maître de la Sicile.

AN. 1487.

Surita annal. 20. l. 20. c. 79.

LXIII. Crainte du pape à l'occasion des Turcs.

Raynald. hoc ann. 1487. n. 6.

Bucolini, si connu par ses désordres, après s'être emparé d'Osma ou Osimo, ville de la Marche d'Ancone, avoit fait alliance avec les Turcs pour s'y maintenir. C'est ce qui inquiétoit beaucoup le pape. Il en écrivit au grand maître de Rhodes, & le pria d'employer son zèle pour unir les princes de l'Europe en faveur de la cause commune, en s'opposant au Turc. En effet Bucolini en attendoit de grands secours. Il avoit promis à Bajazet qu'en moins de six mois il le rendroit maître de toute la Marche d'Ancone, s'il lui envoyoit dix mille Turcs, avec lesquels il pourroit conquérir tout le reste de l'Italie, à cause des divisions qui regnoient parmi les princes. Innocent VIII. ne se contenta pas d'avoir écrit au grand-maître de Rhodes, il envoya le cardinal Julien investir Osma, & lui donna pour lieutenant général Jacques Trivulce, avec mille cavaliers; Louis Sforce & le cardinal Balue lui amenerent des troupes auxiliaires: mais toutes ces précautions furent inutiles, il fallut traiter avec Bucolini. Laurent de Médicis lui envoya pour cela l'évêque d'Arezzo:

AN. 1487.

on lui promit sept mille écus dor, à condition qu'il rendroit Osma, & qu'il renonceroit à l'alliance qu'il avoit faite avec le Turc. Bucolini accepta le traité, & se retira à Florence auprès de Laurent de Médicis, dont il fut très-bien reçu. Mais Sforce l'ayant fait venir à Milan, il le fit pendre.

LXIV. La division recommence entre le pape & le roi de Naples.

Surita, l. 20. c. 66.

Ferdinand roi de Naples, toujours ennemi du saint siege, après avoir invité les principaux seigneurs de l'état ecclésiastique à un festin & à quelques parties de plaisir, les fit tuer. Innocent VIII. qui ignoroit cette cruauté, mais qui savoit qu'il étoit toujours animé contre lui & ses amis, lui écrivit le huitieme de Juillet de cette année, & l'avertit charitablement de rentrer dans son devoir, & de ne point maltraiter ceux qui sont sujets de l'église Romaine. Ferdinand avoit fait jetter dans la mer les corps de ceux qui avoient été tués; & pour ne point se rendre odieux au peuple, & lui faire accroire que ces seigneurs vivoient, il leur faisoit porter tous les jours à manger, comme s'ils eussent encore été dans la prison. Le pape ignorant & la cruauté & la dissimulation de ce prince, manda à l'évêque de Cesene, son internonce, de ménager la liberté de ces seigneurs, qu'il croyoit avoir été livrés à la justice séculiere, & de faire casser tous les actes faits contre eux, sous peine des censures ecclésiastiques. La lettre du pape à cet évêque est du vingt-quatre de Juillet. Son internonce étoit encore chargé d'engager Ferdinand à payer le tribut qu'il devoit à l'église. Mais il ne reçut que des réponses fort dures de ce prince. Ce qui engagea le souverain pontife à le priver de son royaume, & à presser le roi de France de venir s'en rendre maître, conformément au droit légitime qu'il y avoit.

Onuphr. Panvin in Innocent. VIII.

Ferdinand roi d'Arragon étoit toujours oc-

cupé à la conquête du royaume de Grenade. Commé la ville de Velez réduite à l'extrémité étoit sur le point de se rendre, Muley oncle du jeune roi, vint à son secours avec cinq ou six mille chevaux & plus de vingt mille hommes de pied. Hurtado de Mendoza qui commandoit l'armée Espagnole, l'attaqua, mit ses troupes en désordre, & obligea le roi Maure à se retirer avec le reste de son armée à Amugneçar, où ne se croyant pas en sûreté, il passa à Almeria, & de-là à Guadix. Le jeune roi Mahomet Boabdil profitant de l'absence de son oncle, se rendit maître de Grenade. Les députés que Muley lui avoit envoyés en dernier lieu pour le porter à la paix, & qu'il avoit sçu gagner par ses caresses, ne contribuerent pas peu à lui en faciliter la conquête. Aussi-tôt qu'il s'y fut établi, il fit égorger en sa présence tous les partisans de son oncle, & dépêcha à Ferdinand & Isabelle pour les informer de l'heureux succès de ses armes, & leur demander la sûreté pour tous les Maures de son obéissance. Il leur promettoit de leur livrer la ville de Grenade trente jours après que leurs majestés catholiques, se seroient emparées des villes d'Almeria, de Baça & de Guadix, où son oncle s'étoit retiré.

AN. 1487.

LXV. Les Espagnols battent l'armée des Maures.

Surita, l. 20. c. 70.

Marian. hist. l. 25. c. 10.

LXVI. Ferdinand se rend maître de Malaga.

Mariana, ibid.

Ferdinand & Isabelle accorderent toutes ses demandes : & Velez se voyant sans espérance d'aucun secours, se rendit à composition. L'on entreprit ensuite le siege de Malaga dont la garnison se défendit avec beaucoup de valeur ; mais elle fut enfin obligée de se rendre. La perte de cette place entraîna celle de quantité d'autres. Ce qui rendit les rois Catholiques maîtres de toute la partie occidentale du royaume de Grenade. Le gouvernement de Malaga fut donné à dom Garcie Fernandez Manrique. La prise de cette place parut d'une si grande im-

AN. 1487.

portance que l'on en fit des réjc
bliques à Rome. Le pape se rend:
l'église de sainte Marie du Peuple
pontificalement la messe. Ferdina
au saint pere de cent Maures, qui
Rome avec leurs chaînes; une pa
buée aux cardinaux, & l'autre a
seigneurs Romains. Comme il y a
laga beaucoup de renégats qui s'y
giés pour se mettre à couvert des
l'inquisition, le pape nomma de
le vice-chancelier & Balue pour l
& faire leur procès. Il y en eu
mille brûlés à Valence & ailleurs

LXVII. Les Ecossois demandent au pape la canonisation de Marguerite leur reine.

Raynald. annal. hoc ann. 1487.

Un peu après le commenceme
née Jacques III. roi d'Ecosse der
cent VIII. la canonisation de Ma
fille d'Edmond II. roi d'Anglete
douard premier, second fils d'Ec
gathe, qu'on croit avoir été fill
l'empereur Conrad le Salique. M
morte en odeur de sainteté dans l
vembre de l'année 1093. quatre j
mari Macolme roi d'Ecosse, qui
au passage de la riviere d'Alne e
contre Robert comte de Northur
à la priere des Ecossois donna ur
du deuxieme de Juin 1487. par la
me l'archevêque de S. André

Baillet, vies des Saints, in-fol. t. 2. au 10. de Juin p. 119.

Glascow & d'autres pour faire les
nécessaires. Quelques-uns disent
déja été canonisée solemnellem
cent IV. en 1251. On croit que
Douay chez les Jesuites Ecossois

LXVIII. Le pape condamne les theses de Jean Pic de la Mirandole.

Jean Pic prince de la Mirandol
de, un des plus savans hommes
avoit soutenu à Rome l'année p
theses fameuses sur toutes les sc

théologie, les mathématiques, la magie, la cabale & la physique. Il y avoit neuf cens propositions extraites des auteurs Grecs & Latins, Hebreux & Chaldéens. Jean Pic n'avoit alors que vingt-trois ans. Ces theses furent répandues dans tout le monde, & il les soutint en homme consommé dans toutes les sciences. La juste réputation qu'il s'acquit par-là lui suscita des adversaires. On voulut trouver à redire à ses theses, & on en taxa quelques-unes d'hérésie. Le pape fit examiner l'extrait qu'on lui présenta, & on jugea qu'il y avoit treize propositions insoutenables. Pic les défendit par une apologie qu'il composa en dix-sept nuits, elle est au commencement de ses œuvres. Jean Pic y rapporte une chose assez singuliere, & qui marque combien l'ignorance fait faire de fautes : il dit, qu'un théologien qui se mêloit de censurer ses theses, étant interrogé sur ce que signifioit le mot de cabale, répondit que c'étoit un homme méchant & hérétique, qui avoit écrit contre Jesus-Christ, & que ses sectateurs avoient eu de lui le nom de cabalistes. Ceux qui n'étoient pas plus éclairés que ce théologien, accuserent Jean Pic de magie, ne pouvant comprendre qu'un jeune homme de cet âge pût être si savant. Le pape néanmoins défendit la lecture de ces theses sous peine d'excommunication, & fit citer Pic de la Mirandole à Rome : mais les choses en demeurerent là pour lors.

AN. 1487.

Thritem. & Bellarmin. de script. eccles. Paul. Jov. in elog. c. 39. Dupin, bibl. des aut. tom. 12. p. 106. P. Alex. hist. sec. 15. part. 1. 104. D'Argentré, collect. jud. de novis errorib. t. 1. p. 120. & seq.

LXIX. Propositions extraites des theses de Jean Pic.

Voici les treize propositions qui furent extraites de ses theses. I. « Jesus-Christ n'est pas „ réellement descendu aux enfers quant à la „ présence, mais seulement quant aux effets. „ Jean Pic dans son apologie justifie cette premiere proposition : il avoue qu'on doit croire que l'ame de Jesus-Christ est descendue aux enfers ; mais que quant à la maniere, il n'y a rien de

D'Argentré, ibid. Dupin. loco supra cit. Jo. Picus, p. 84. edit. Basil.

AN. 1487. déterminé, & que l'ame étant séparée du corps, n'étoit pas dans le lieu par présence, mais par opération; la proposition qui n'a point d'autre sens, ne peut être condamnée d'hérésie; que ce sont au contraire ceux qui la condamnent comme telle, qui sont dans l'erreur, parce que ceux là se trompent qui croient comme de foi ce qui ne l'est pas.

Joan. Pic. ibid. p. 190. II. « Une peine infinie n'est pas dûe au péché » mortel qui est d'un tems fini, mais seulement » une peine finie. » Sur cette proposition Jean Pic dit, qu'il faut distinguer deux choses dans le péché, l'aversion de Dieu & la conversion à la créature; & que de même on peut dire que la peine est dûe au péché en deux sens, ou en tant qu'elle lui sera effectivement rendue, ou en tant qu'il le mérite; que le péché mortel, en tant qu'il est aversion de Dieu, qui est un bien infini, est objectivement infini, & mérite une peine éternelle; mais que la peine éternelle ne suivra le péché mortel, que quand le péché sera infini dans sa durée, savoir, en cas que l'homme demeure dans le péché & y persévere pendant toute l'éternité; car s'il fait pénitence avant sa mort, & qu'il n'y demeure que pendant un tems fini, sa peine ne sera point infinie.

Joan. Pic. ibid. p. 102. III. « L'on ne doit adorer la croix ni aucune » image d'adoration de latrie; pas même dans » le sens de saint Thomas. » Sur cette proposition, Jean Pic dit, que le sentiment de saint Thomas touchant l'adoration de la croix & des images, est qu'on les adore en tant qu'images, qu'au contraire Guillame Durant, Henri de Gand, Robert Holket, & plusieurs autres théologiens soutiennent qu'on ne doit en aucune maniere adorer ni l'image, ni la croix, mais qu'on adore seulement ce qu'elles représentent; que c'est cette derniere opinion qu'il a

suivie comme plus probable, en rejettant celle de saint Thomas. AN. 1487.

IV. « Je n'assure pas que Dieu puisse être » uni hipostatiquement à toute créature, mais » seulement à une créature raisonnable. » Jean Pic répond, qu'il n'a point assuré, comme a fait Henri de Gand, qu'absolument la divinité ne peut pas être unie hipostatiquement à une créature sans raison; mais qu'il a seulement suspendu son jugement là-dessus, sans vouloir rien décider d'une maniere positive. Joan. Pic. ibid. p. 105.

V. « Il n'y a point de science qui nous rende » plus certain de la doctrine de Jesus-Christ » que la magie & la cabale. » Il répond que cette proposition doit être restrainte aux sciences qui n'ont point pour fondement la révélation; & que c'est de celles-là seules qu'il a prétendu parler dans ses theses. Joan. Pic. ibid. p. 11

V. « Supposé l'opinion commune, que le » Verbe peut s'unir hipostatiquement à une » créature inanimée, il se peut faire que le » corps de Jesus-Christ soit réellemement sur » l'autel, sans que le pain soit changé au corps » de Jesus-Christ, ou anéanti; ce qui doit s'en- » tendre de la possibilité, & non pas que la cho- » se soit ainsi. » L'auteur dit que cette proposition ne donne aucune atteinte à la présence réelle du corps & du sang de Jesus-Christ dans l'eucharistie. Il agita la question, savoir si l'on peut apporter quelque autre moyen pour expliquer la conversion du pain & du vin au corps & au sang de Jesus Christ, que la transubstantiation; & si l'on peut se servir pour cela de l'union de Jesus-Christ avec le pain; & après avoir allégué des raisons & des autorités de part & d'autre, il répond à celle que l'on rapporte pour montrer qu'on peut soutenir encore une maniere d'expliquer la présence réelle différente Joan. Pic. ibid. p. 120.

AN. 1487. de la transsubstantiation, & fait voir que la conclusion de ses theses ne favorise point ce sentiment.

Joan. Pic. ibid. p. 131. VII « Il est plus raisonnable de croire qu'O„ rigene soit sauvé que damné. „ Sur cette proposition il avoue que les héréfies attribuées à Origene sont impies; mais il soutient qu'il a pu assurer sans témérité qu'elles lui ont été faussement attribuées, & qu'en cas qu'il les ait soutenues, il a pu croire qu'il s'en étoit repenti; que l'église n'a jamais déterminé qu'Origene fût damné, & qu'enfin quand elle l'auroit fait, l'on ne seroit pas obligé de tenir en cela son jugement comme de foi, parce qu'il ne seroit pas plus certain que celui de la canonisation des saints, lequel, selon le sentiment de saint Thomas n'est pas de foi.

Joan. Pic. ibid p. 148. VIII. « Comme personne n'est précisément „ d'un avis, parce qu'il veut en être, de même „ personne ne croit précisément, parce qu'il „ veut croire. „ Jean Pic répond que cette proposition est véritable, parce que personne ne peut croire une chose qu'il n'ait des motifs suffisans qui l'obligent de croire: mais qu'il ne s'ensuit pas de là que l'acte de la foi ne soit pas libre.

Joan. Pic. ibid. p. 151. IX. « Celui qui soutiendroit que les accidens „ ne peuvent pas subsister, s'ils n'étoient sou„ tenus par l'eucharistie, ne laisseroit pas de „ soutenir la vérité du sacrement, & de croire „ que la substance du pain n'y est pas. „ L'auteur dit que cette proposition est soutenable, parce qu'on peut dire avec saint Thomas qu'il y a une distinction réelle entre l'essence & l'existence pour servir de soutien aux accidens.

Joan. Pic. ibid. p. 153. X. " Les paroles de la consécration sont réi„ térées matériellement & récitativement par „ le prêtre, & non pas figurativement. „ Jean

le répond que les paroles de la consécration ins la bouche de Jesus-Christ ont été signifi- AN. 1487.
tives, parce qu'effectivement il donnoit à ses pôtres son corps qui devoit être brisé, & son ing qui devoit être répandu; mais que dans la ouche du prêtre qui ne donne pas son corps & on sang, mais le corps & le sang de Jesus-Christ, qui ne doivent plus être ni brisé ni répandu, on les doit considérer comme un récit.

XI. « Les miracles de Jesus-Christ ne sont pas une preuve de sa divinité à raison de l'opération; mais à cause de la matiere dont il les a faits. « Sur cette proposition le même auteur it, que les miracles de Jesus-Christ précisément, prouvent bien qu'il les faisoit au nom de Dieu; mais que ce qui prouve qu'il étoit Dieu, 'est qu'il les faisoit par sa propre autorité. *Joan. Pic. ibid. p. 154.*

XII. « C'est parler plus improprement de Dieu, de dire qu'il est intelligence ou entendement, que de dire d'un Ange qu'il est ame raisonnable. » Jean Pic se défend sur cette proposition par l'autorité des livres attribués à . Denis l'Aréopagite, qui ne veut pas qu'on lise que Dieu est une intelligence. *Joan. Pic. ibid. p. 155.*

XIII. » L'ame n'entend & ne conçoit distinctement qu'elle-même. » Pic de la Mirandole remarque que cette proposition ne doit pas s'entendre de toutes sortes de connoissances, mais eulement de la connoissance secrete que l'ame immédiatement de soi-même. *Joan. Pic. ibid. p. 155.*

Ce fut ainsi que cet auteur tâcha de justifier es treize propositions qu'on vient de rapporter : il expose dans son apologie les motifs qui ont porté ses adversaires à l'accuser. Il dit que les uns ont blâmé son dessein & sa maniere de philosopher, que les autres ont trouvé que c'étoit en lui une témérité d'entreprendre tant de choses à son âge; que quelques-uns ont trouvé à

AN. 1487.

redire au grand nombre de theses qu'il avoit proposées ; & qu'enfin quelques théologiens l'ont accusé d'hérésie ; qu'il n'a pas cru devoir se taire sur cette accusation, ayant appris de S. Jerôme & de Rufin, qu'on peut souffrir toutes sortes d'injures à l'exception de celle d'hérésie, à l'égard de laquelle il n'est pas permis d'être patient. Il répond aux reproches qu'on lui faisoit sur la maniere de philosopher, sur le grand nombre de ses theses, & en particulier de ce qu'il avoit découvert le secret de la cabale Juive.

LXX. Mouvemens du roi des Romains pour former une ligue contre la France.

D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12.

Le traité conclu l'année précédente entre la France & quelques seigneurs Bretons inquiétoit beaucoup le duc de Bretagne & les partisans du duc d'Orléans. Le mauvais succès des négociations de Maximilien roi des Romains acheva de les déconcerter. Ils comptoient beaucoup sur ce prince qui travailloit à former une ligue contre la France, dans laquelle il prétendoit faire entrer le duc de Lorraine, les rois catholiques, le duc de Savoie, le seigneur d'Albret, le duc de Bourbon connétable de France & d'autres. Mais toutes ses tentatives furent inutiles. La comtesse de Beaujeu avoit su fixer le duc de Lorraine en lui promettant la Provence, quoique réunie à la couronne. La guerre avec les Maures occupoit assez le roi d'Arragon. Le duc de Savoie flatté d'un accommodement touchant le marquisat de Saluces, n'osoit rompre avec la France, & le connétable s'étoit réconcilié avec le comte de Beaujeu son frere, & la gouvernante. Il n'y eut donc que le seigneur d'Albret qui entra dans la ligue, & qui dans l'espérance d'épouser l'héritiere de Bretagne, quoiqu'il eût pour compétiteurs le roi des Romains & le duc d'Orléans, conclut un traité par lequel il promettoit de tirer sa compagnie de cent lances de l'armée du roi où elle servoit

actuellement, & de la faire passer en Bretagne.

AN. 1487.

LXXI.

Le roi de France envoie son armée en Bretagne, qui assiege Nantes.

Gaguin. l. 11. *Bellefor. l.* 5. *c.* 153. & 154.

Cependant le roi Charles VIII. qui avoit soumis les places de Guyenne, & qui avoit fait son entrée à Bordeaux le septieme de Mars, se rendit à Poitiers, & fit sommer Parthenay, qui capitula aussi-tôt. Il divisa ensuite son armée en quatre corps, qui marcherent vers la Bretagne, avec ordre d'y entrer par quatre endroits différens; & afin de pouvoir apprendre plus promptement des nouvelles de cette expédition, il s'arrêta à Laval dans le Maine. Cette armée trois fois plus nombreuse que ne portoit le traité fait avec les mécontens de Bretagne, donna une terrible inquiétude au duc; il assembla sur le champ des troupes pour s'y opposer; mais il s'en vit presqu'aussi-tôt abandonné, & contraint avec quatre mille hommes qui lui restoient de s'aller enfermer dans Vannes. La crainte d'y être assiégé, ne lui permit pas d'y rester longtems; il s'embarqua, vint au Croisic, d'où il remonta jusqu'à Nantes. Dans cet intervalle les François se rendirent maîtres de Ploërmel, & assiégerent Vannes, qui ne fit point de résistance. Alors les Bretons connurent, mais trop tard, la faute qu'ils avoient faite d'introduire les François dans leur pays. Le dixieme de Juin l'armée de Charles VIII. vint mettre le siege devant Nantes: le roi pour en être plus près, quitta Laval, s'avança jusqu'à Ancenis.

Jaligny, hist. de Charles VIII.

La ville de Nantes étoit grande & munie d'une garnison nombreuse, résolue de se bien défendre; la présence du duc de Bretagne qui la commandoit redoubloit son courage. Il étoit accompagné du duc d'Orléans, du prince d'Orange, du comte de Cominges, & d'autres seigneurs François & Bretons; car pour le comte de Dunois, il étoit allé demander du secours au roi d'Angleterre; mais il ne put en amener;

AN. 1487. le vent lui fut si contraire, qu'il le rejetta jusqu'a trois fois dans le port de saint Malo; où il s'étoit embarqué, & deux fois sur les côtes de Bretagne. Lorsqu'il étoit près à s'embarquer pour la sixieme fois, le bâtard de Bourgogne lui amena quinze cens hommes de l'armée du roi des Romains. Avec ce secours, & près de soixante mille hommes qu'il assembla dans la basse Bretagne, où chacun prit les armes, sur l'avis que leur duc étoit assiégé dans Nantes, le comte s'avança vers cette ville; mais ces troupes incapables de discipline, mal armées, n'ayant jamais vu la guerre, ne sçachant manier ni la pique ni l'épée, ne lui furent d'aucune utilité.

LXXII. Le comte de Dunois fait lever le siege.

Il choisit seulement de cette armée cinq ou six mille hommes, & les ayant joints aux troupes de Flandres, il entra avec eux dans Nantes, qui n'avoit pu être investie du côté de la Loire, qu'on nomme la Fosse, & contraignit les François à lever le siege sur la fin de Juillet, après six semaines inutilement employées à cette entreprise. L'armée Françoise se retira en bon ordre, & alla s'emparer de Clisson, de Vitré, de Dol, & d'autres places; mais toutes ces conquêtes ne compensoient pas la prise de Nantes, qui eût rendu le roi bien-tôt maître de toute la Bretagne.

D'un autre côté, le seigneur d'Albret, qui avoit assemblé trois ou quatre mille hommes pour venir au secours du duc, fut arrêté dans son passage par le seigneur de Candale, & investi dans le château de Nontron, sur les frontieres du Limosin, ce qui l'obligea de capituler, & de congédier ses troupes, promettant d'être à l'avenir fidele au roi. En même tems des Cordes qui commandoit l'armée sur les frontieres d'Artois, surprit saint-Omer & Thérouanne, défit les troupes de Philippe de Cleves Raves-

tein à demi-lieue de Bethune; & celui-ci même fut fait prisonnier avec les comtes d'Egmond & de Nassau, le seigneur de Bossu & d'autres. Cette perte réduisit Maximilien à l'impossibilité de tenir la campagne, & à abandonner les provinces Valonnes à la discrétion des vainqueurs.

AN. 1487.

LXXIII. Le duc de Bretagne se réconcilie avec le maréchal de Rieux.

D'Argentré, hist. de Bretagne, liv. 12. c. 40.

Le duc de Bretagne se voyant ainsi frustré des secours étrangers, essaya de se réconcilier avec la noblesse de son duché. Le maréchal de Rieux étoit un des plus puissans; on lui fit les propositions les plus engageantes; on lui promit de le mettre à la tête des armées, & de ne suivre que ses conseils; on lui représenta que le salut de la Bretagne dépendoit de lui; enfin on lui exposa tant de raisons, que ce maréchal déja mécontent des François, qui n'avoient pas observé le taité de Château-Briant, conclut en secret sa réconciliation avec le duc, par la médiation du comte de Cominges. Mais auparavant il écrivit au roi pour le prier de retirer ses troupes de la Bretagne, puisqu'elles n'y avoient été introduites que pour en faire sortir le duc d'Orleans, & que ce prince & ses partisans offrant de se retirer, elles n'y pouvoient plus demeurer sans contrevenir au traité. Le gentilhomme chargé de cette lettre avoit ordre en particulier de s'adresser à la comtesse de Beaujeu, pour sonder ses intentions; sa réponse les manifesta. Celle que reçut de Cominges, qui avoit été envoyé en ambassade par le duc vers le roi, ne fut pas plus favorable. Il n'en fallut pas davantage pour convaincre pleinement le maréchal de Rieux, que la conquête de la Bretagne étoit le vrai motif de la guerre. Il abandonna les François, & son exemple fit rentrer plusieurs seigneurs Bretons dans le parti du duc.

LXXIV. Alliance entre le roi de

Charles VIII. apprenant que Matthias roi de Hongrie faisoit la guerre à l'empereur Frédéric,

AN. 1487. lui envoya un ambassadeur, pour contracter ensemble une alliance solide & constante, afin que sa majesté impériale, & le roi des Romains son fils, étant occupés en deux guerres en différens païs, l'une en Autriche, & l'autre en Flandres, ne pussent se donner aucun secours l'un à l'autre. Matthias assiégeoit alors Einquebourg, ville d'Autriche. Aussi-tôt qu'il eut appris que l'ambassadeur François arrivoit, il ordonna à tous les seigneurs & prélats qu'il avoit auprès de lui, de l'aller recevoir & il le reçut lui-même avec beaucoup de magnificence. L'alliance signée, il lui donna son audience de congé, après l'avoir régalé de riches présens. Jean évêque de Varadin vint ensuite en France en qualité d'ambassadeur, pour assurer le roi Charles de l'entier dévouement du roi de Hongrie, & lui faire confirmer l'alliance qu'il venoit de signer. Il étoit encore chargé de fiancer Jean Corvin, fils naturel de Matthias, qui n'avoit point d'enfans légitimes, avec la sœur du duc de Milan, & de demander au roi de France Zizim, frere de Bajazet empereur des Turcs, afin de faire plus sûrement la guerre à ces infideles. Mais on ne put lui accorder ce dernier article, le roi ayant déja promis Zizim au pape. L'équipage de cet ambassadeur étoit des plus superbes; il avoit avec lui trois cens chevaux du même poil & de même taille, montés par trois cens jeunes gentilshommes vêtus d'écarlatte, & portant des toques: leurs cheveux étoient entrelassés de diamans, & ils avoient au col de riches colliers.

France & le roi de Hongrie.

Bonfin. l. 4. dec. 4.

Jaligny, hist. de Charles VIII.

LXXV. Mort de Charlotte reine de Chypre.

Æn. Sylv. in Asia cap 97. & comment. l. 7.

Charlotte reine de Chypre, fille de Jean III. du nom, & d'Helene Paleologue, fille de Théodore Despote de la Morée, mourut de paralysie à Rome le seizieme de Juillet de cette année. Après avoir essuyé bien des traverses, & s'être vue dépouillée de son royaume par Jacques son

frere naturel, elle s'étoit retirée en Savoie & ensuite à Rome, où elle fit donation de tous ses états à Charles duc de Savoie son neveu, en présence du pape & de plusieurs cardinaux.

An. 1487.

Lusignan, hist. de Chypr.

On marque dans la même année, ou du moins dans la précédente, la mort de George de Trébizonde : c'étoit un des plus sçavans d'entre les Grecs. Il mourut à Rome, où il s'étoit retiré avant la prise de Constantinople du tems du pape Eugene IV. Il y enseigna plusieurs années la rhétorique & la philosophie, & le pape Nicolas V. le fit son secrétaire. Outre plusieurs ouvrages qu'il composa en Latin, il traduisit en cette langue un grand nombre de livres Grecs. Nous avons de lui une lettre à Jean Paleologue pour l'exhorter à se rendre à Florence plutôt qu'à Basle : deux traités de la procession du Saint-Esprit contre le sentiment des Grecs, donnés par Leon Allatius dans le premier tome de la Grece orthodoxe. Il traite dans le dernier de l'unité de l'église catholique & de la primauté de l'église Romaine, & il prétend que les cinq églises patriarchales ont une espece de subordination l'une à l'autre, suivant leur rang; & que pendant la vacance de l'église de Rome, c'est au patriarche de Constantinople à gouverner l'église universelle. Il a encore écrit un discours sur ces paroles de J. C. Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, dans lequel il prétend que S. Jean n'est point mort. L'histoire du martyre de S. André de Chio, mis à mort par les Turcs, est encore de ses ouvrages. Il a traduit de Grec en Latin les commentaires de saint Cyrille sur l'évangile de saint Jean, & ses quatorze traités sur la Trinité, plusieurs homélies de saint Chrysostome; le traité de saint Gregoire de Nysse de la vie de Moyse; les livres de saint Basile contre Eunomius, & le traité de la

LXXVI. Mort de George de Trébizonde.

Paul. Jov. in elog. cap. 25. Vossius, de hist. lat. l. 3. c. 8.

Dupin, bibl. des aut. tom. 12. in-4°. p. 124.

S. Jean, c. 21. v. 22.

AN. 1487. préparation évangélique d'Eusebe. Il fort prévenu en faveur de la doctrine d'A qu'il ne parloit de celle de Platon qu'av coup de mépris : prévention qui fut co par le cardinal Bessarion, grand partis dernier. Il mourut dans une extrême après avoir perdu entierement le sou tout ce qu'il avoit appris. André son fils assez foible apologie pour lui contre T de Gaze.

LXXVII. Mort d'Alexandre d'Imola. *Eichard in vita jurisconf. Leand. Alberti, descript. Ital. Possevin in apparat.*

Alexandre Tartagni célebre jurisc surnommé d'Imola du lieu de sa naissan rut aussi dans cette année âgé de cin quatre ans, & fut enterré dans l'église miniquains à Boulogne, où on lui érigea beau de marbre. Il étoit disciple de Jea la, & il enseigna le droit pendant trent avec beaucoup de réputation, dans l de Paris, de Ferrare & de Boulogne. Il commentaire sur le sixieme livre des de & sur les Clémentines, sans parler de b d'autres ouvrages de droit civil, qui été imprimés à Venise, à Fancfort & Sa vie écrite par Nicolas-Antoine Gr se trouve à la tête de son traité des co

1488. LXXVIII. Maximilien se brouille avec les Flamands. *Haræus in annal. Brabant.*

L'année suivante 1488. le roi des I sçachant que le sieur de Rassinghem fort opposé, & faisoit paroître beauc tachement à la France, le fit enlever p les de Manneville & conduire au châ Vilvorde. Un nommé Liekerke ayant d le secret, eut assez d'adresse pour tirer hem de ce château & le conduire à T Peu de tems après tous deux se ren Gand, où Rassinghem représenta aux le traitement qu'il avoit reçu de Ma pour avoir pris leurs intérêts, & leur e ravages que les Allemands faisoient

AN. 1488.

lres. Il n'en fallut pas davantage pour exciter
ces peuples à un soulevement général; ils
irent Courtrai. Ypres se déclara pour eux.
ui irrita tellement le roi des Romains que
le moment même il résolut de rendre ses
ités souveraines en Flandres, & de ranger
euples par la force ouverte. Le dessein
grand; ceux de Bruges en sentirent les con-
nces, & comme ils avoient toujours agi
oncert avec les Gantois, ils penserent que
ci étant réduits, on ne manqueroit pas de
aussi-tôt fondre sur eux. Cette réflexion
d'abord l'esprit des politiques, & se ré-
it bien-tôt parmi le peuple qui en fut si fort
né, que le premier de Février, les bourgeois
nt Maximilien dans leur ville où il s'étoit
pour de-là se rendre à Gand, se saisirent
portes, des murailles, & des principales
ues, & arrêterent prisonnier ce prince qui
oit avec lui que ses domestiques & sa garde.
enfermerent dans la maison d'un droguiste
on avoit grillé toutes les fenêtres, & y
rent un corps de garde. Ils s'assemblerent
re dans la maison de ville, déclarerent
milien incapable de gouverner les états de
iduc Philippe son fils, créérent de nou-
x magistrats, ne lui laisserent que deux do-
iques, mirent les autres en prison & firent
trancher la tête à plusieurs seigneurs, par-
'ils étoient dans ses intérêts.

LXXIX. Ceux de Bruges le font prisonnier.

s que l'empereur Frédéric eut appris ces
nces, il ordonna aux Flamands de mettre
ils en liberté, & les menaça de s'unir avec
les princes d'Allemagne pour les écraser,
n'obéissoient pas. Et sans attendre davantage
l se rendit en Flandres avec quelques trou-
Mais il trouva Maximilien élargi. Innocent
, sollicité par l'empereur, avoit aussi man-

LXXX. On lui rend la liberté, & à quelles conditions.

Mariana, hist. Hisp. l. 23 c. 12.
Raynald.

AN. 1488.

ad hunc ann. n. 2.

Krantz. Saxon. l. 13. c. 11.

Surita, l. 20. c. 8.

dé à l'archevêque de Cologne d'excommunier ceux de Bruges en cas de refus. L'archevêque publia donc un monitoire pour les intimider; mais il paroît qu'ils ne se rendirent que parce qu'ils le voulurent, & qu'ils redoutoient peu les menaces de Rome. En délivrant Maximilien ils imposerent eux-mêmes des conditions; sçavoir, que tous les soldats étangers se retireroient de Flandres & des Pays-Bas dans sept jours; qu'on licencieroit toutes les troupes qui étoient sur pied; que le roi des Romains employeroit toutes les voies raisonnables pour faire la paix avec la France, & qu'il donneroit des ôtages aux Gantois pour la sûreté de ses promesses. A ces conditions il fut mis en liberté vers le milieu du mois de Mai; mais ne s'étant pas cru obligé de tenir sa parole, la guerre civile se talluma avec plus de violence qu'auparavant. On dit que Ferdinand roi d'Arragon & Isabelle son épouse voulurent entrer dans cette affaire, qu'ils envoyerent des ambassadeurs à ce sujet; & que dès-lors on jetta les premiers fondemens du mariage, qui fut cause dans la suite de la grande élévation de la maison d'Autriche.

Les Flamands avoient délibéré s'ils livreroient Maximilien au roi de France, mais ils se contenterent d'envoyer le monitoire de l'archevêque de Cologne au parlement de Paris. Le roi fut mécontent de ce monitoire: il s'en plaignit hautement, prétendant que les Flamands n'ayant pas d'autre souverain que lui, le pape n'avoit pas eu droit de procéder contre eux avec cette rigueur; qu'il n'avoit garde de le lui imputer, persuadé que son intelligence dans les affaires le rendoit incapable d'une conduite si précipitée; d'autant plus que le saint pere instruit des privileges du royaume n'auroit pas si facilement

conclu

conclu à y déroger, s'il n'avoit été prévenu par les artifices de quelque ennemi de sa gloire & du repos de son état. Le procureur général du parlement de Paris appella des procédures du pape, & déclara le monitoire subreptice, injurieux à l'autorité du roi. Sa majesté en écrivit même au saint pere pour se plaindre. AN. 1488.

LXXXI. Le roi de France fait ajourner les ducs de Bretagne & d'Orléans.

Mezerai, abrégé chron. l. 4. hist. de Charles VIII.

Maximilien après sa délivrance se retira en Allemagne auprès de l'empereur son pere, & donna le gouvernement de Philippe son fils à Albert duc de Saxe. Charles VIII. ne manqua pas de profiter de ces troubles de Flandres pour exécuter les desseins qu'il avoit sur la Bretagne. Son armée se mit en campagne au commencement du printems. Il avoit fait auparavant ajourner les ducs de Bretagne & d'Orléans à la table de marbre par le prévôt de Paris, accompagné d'un conseiller de la cour & du premier huissier, & avoit pris contre eux tous les défauts. Le maréchal de Rieux qui s'étoit réconcilié avec le duc son souverain, avoit pris le commandement de son armée, & reçu ses troupes dans Ancénis, & il s'étoit rendu maître de Vannes, aidé de quelques fantassins Anglois, & de mille chevaux. Par droit de représailles, la Trimouille qui commandoit l'armée du roi, emporta Château-Briant & fit raser la place, prit Ancénis, assiégea Fougeres & Saint-Aubin du Cormier.

LXXXII. Bataille de Saint-Aubin, où le duc d'Orléans est fait prisonnier.

Les Bretons & les François du parti du duc d'Orléans s'étoient joints ensemble pour secourir Fougeres; mais ils apprirent que cette ville avoit capitulé, de même que Saint-Aubin du Cormier. La Trimouille craignant que ces troupes n'allassent reprendre cette derniere place, alla à leur rencontre, & s'approcha de cette ville le dimanche vingt-septieme de Juillet. L'armée des Bretons se rangea en bataille, & fut

AN. 1488.

Jaligny. hist. de Charles VIII.

Belleforêt, l. 5 5. 55.

Belcarius in vita Ludovic. XII. l. 4.

attaquée par les François qui s'étoient sur trois lignes; la premiere sous les d'Adrien de l'Hôpital; la seconde comm par la Trimouille: le maréchal de Baud commandoit l'arriere-garde. L'artillerie horrible fracas des deux côtés, parce cavaliers n'étoient pas encore accoutu l'éviter en ouvrant leurs rangs, & les fai en se couchant par terre. La Trimouil jeune qu'il étoit, tomba sur le maréc Rieux qu'il ne put toutefois enfoncer; l'obligea d'avancer un peu à côté, où n vant que de la cavalerie légere, il la aisément; & venant fondre ensuite sur l de bataille, il rencontra les Bretons sur les chevaux des François, qui ne se vant pas assez fermes sur les arçons, fure d'un coup renversés par les hommes d du roi. Ils ne se rallierent point, & leur terie abandonnée fut presque toute tail pieces. Six mille hommes de l'armée Br resterent sur la place; & la Trimouille gloire d'avoir remporté la victoire l complette qu'on eut gagnée depuis long

D'Argentré, hist. de Bret. l. 12. c. 47.

Le duc d'Orléans & le prince d'Oran meurerent prisonniers; ce dernier fut au milieu d'un tas de soldats tués, con sant le mort, mais il fut reconnu par un La comtesse de Beaujeu peu de tems ap rendit la liberté, parce qu'il avoit épo sœur de son mari; & même elle le fit nant pour le roi dans la Bretagne; mais traita pas de même le duc d'Orléans; elle contenir sa joie d'avoir en sa disposition prisonnier: elle le fit conduire d'abord a teau de Lusignan en Poitou sous bonne g & quelque tems après dans la grosse to Bourges, d'où il fut ensuite transferé à A

où le roi étoit, & enfermé dans le château. La Trimouille profitant de sa victoire, se rendit maître de Dinant & de saint-Malo, par le moyen du vicomte de Rohan. Ce seigneur Breton avoit embrassé le parti des François, pour mieux faire valoir les prétentions qu'il avoit sur le duché de Bretagne, fondé sur ce que Marie de Bretagne sa mere, & Marguerite sa sœur, premiere femme du duc, étoient seules héritieres du duc François I. Dans cette extrémité le duc délibéra s'il ne se retireroit point en Angleterre : mais on lui conseilla bientôt de tenter un accommodement avec le roi : il y consentit, & envoya pour cet effet à Charles VIII. les comtes de Dunois & de Cominges, & lui écrivit en termes fort soumis ; il appelloit le roi son souverain seigneur, & se donnoit à lui-même la qualité de sujet. Ils trouverent le roi à Angers ; & ce fut là où sa majesté leur donna audience.

AN. 1488

LXXXIII. Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.

Charles VIII. avoit de grandes prétentions sur le duché de Bretagne, en vertu de la cession que Nicole de Bretagne, héritiere du comte de Blois, avoit faite de ses droits à Louis XI. Il fallut donc convenir d'arbitres pour juger de ces droits ; & il y eut pour cela quelques conférences dans le château de Vergi en Anjou, qui appartenoit au maréchal de Gié. Mais comme toute cette affaire demandoit de grandes discussions, & que ce qui pressoit davantage étoit de rétablir la tranquillité dans la Bretagne, le roi voulut bien accorder la paix à ces conditions. 1. Que le duc renonceroit à toutes ligues, & alliances étrangeres, en congédiant les Anglois & les Navarrois qu'il avoit dans son armée. 2. Qu'il ne marieroit point ses filles sans le consentement du roi ; ce qui seroit ratifié par les états de Bretagne, qui s'obligeroient à payer au roi deux cens mille écus d'or en cas de

AN. 1488.

contravention. 3. Que le duc ne feroit venir aucunes troupes étrangeres dans ses états pour faire la guerre à la France. 4. Qu'il laisseroit au roi les places qu'il avoit conquises dans le pays, comme Saint-Malo, Saint-Aubin, Dinant, Fougeres. 5. Qu'en cas que le duc vînt à mourir, ses filles pourroient faire valoir leurs droits sur ces villes, que le roi leur rendroit, en le remboursant de ses dépenses, s'il étoit prouvé que sa majesté ne fût pas bien fondée à les garder. 6. Que le duc donneroit passage aux François quand il seroit besoin. Ce traité fut conclu à Sablé le vingt-huitieme d'Août.

LXXXIV. Mort de François II. duc de Bretagne.

Bouchard, chron. & annal. de Bretagne. D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12. c. 69.

Mais le duc de Bretagne n'en vit pas l'exécution. Il mourut à Nantes, où, selon d'autres, à Conairon, le neuvieme de Septembre, d'une chûte de cheval, accablé d'ennuis, & de malheurs. Il étoit âgé de cinquante-trois ans, deux mois & seize jours, & avoit régné trente ans. Son corps fut enterré dans l'église des Carmes de Nantes. Par son testament il commit au maréchal de Rieux le soin de ses filles, & lui joignit le comte de Cominges son intime ami, avec Françoise de Dinant, dame de Château-Briant, pour en être la gouvernante. La cadette des deux princesses, qui se nommoit Isabelle, mourut peu de tems après. Anne sa sœur en héritant des états de son pere, se vit encore plus exposée que lui à la jalousie de ses voisins. Sans argent, sans troupes, sans alliés de qui elle pût tirer quelques secours, à peine put-elle s'opposer à Charles VIII. qui conservoit toujours ses mêmes prétentions. Ce prince lui envoya des ambassadeurs, pour ajouter de nouvelles clauses au dernier traité. Il demandoit à être son tuteur, à faire décider par des arbitres les droits qu'il prétendoit avoir sur la Bretagne, & que jusqu'à cette décision, elle ne prît point la qua-

lité de ducheſſe. Ces propoſitions ne furent point écoutées, & le roi envoya ordre à ſes troupes de s'emparer des villes de Bretagne qu'elles pourroient ſurprendre.

AN. 1482.

LXXXV. Les Génois ſe mettent ſous la domination du duc de Milan.

Folier. hiſt Gennae. l. 1

L'on vit dans cette année renaître les troubles & les diviſions dans Gènes, dont le cardinal Paul Fregoſe étoit archevêque & gouverneur. Ce prélat ſentant combien ſa tyrannie l'avoit rendu odieux au peuple, chercha les moyens de priver ſes ennemis du gouvernement en cas qu'on le lui ôtat. Il perſuada aux citoyens de ſe remettre une ſeconde fois ſous la domination des Milanois, avec leſquels ils avoient déja vécu aſſez paiſiblement. Jean Galeas étoit pour lors duc de Milan, mais ſon oncle Louis Sforce ſurnommé le Maure, à cauſe de ſon teint bazanné, profitant de l'imbécillité d'eſprit de ſon neveu, gouvernoit abſolument, ſur-tout depuis qu'il eut chaſſé Bonne, mere de Jean Galeas. Les Fregoſes lui envoyerent des ambaſſadeurs qui furent bien-tôt ſuivis par Fregoſe fils du cardinal, à qui Sforce avoit fait épouſer Claire ſœur naturelle du duc Galeas. Cette démarche piqua tellement les Génois, qui par-là ſe voyoient encore davantage ſous la domination du cardinal, qu'ils ſe ſouleverent contre lui, & l'obligerent de ſe ſauver dans la citadelle, où ils l'allerent aſſiéger, & mirent tout en uſage pour le forcer. Ayant enſuite délibéré ſur le parti qu'ils avoient à prendre, ils envoyerent deux ambaſſades; l'une au roi de France pour le prier de les venir ſecourir promptement, avec promeſſe de ſe ſoumettre à lui; l'autre au pape Innocent VIII pour le conjurer d'avoir quelque compaſſion de ſa patrie. Mais ils ne furent point écoutés, & Sforce fit tant par ſes artifices, que la ville le reconnut pour ſon ſouverain. Il y établit Auguſtin Adorne ſon lieutenant pour dix

AN. 1488. ans, & le cardinal Fregose se retira à Rome où il vécut encore beaucoup d'années.

LXXXVI. Divisions en Ecosse. *Polyd. Virg. l. 26.* *Buchanan. de rebus Scot. lib. 12. & 13.* L'Ecosse n'étoit pas exempte de troubles : les seigneurs y faisoient la guerre à leur roi Jacques III. sous prétexte qu'il les méprisoit, qu'il les éloignoit des emplois, qu'il donnoit les charges & les dignités à des hommes de néant & à de nouveaux venus, qu'il étoit plongé dans les plaisirs & dans les débauches, & si cruel qu'il faisoit mourir tous ceux qu'il soupçonnoit d'avoir eu part à la conjuration précédente. Ils demandoient qu'il eût à céder la couronne à son fils alors âgé de seize ans, qu'ils avoient déja élu pour leur roi. Jacques refusa de se rendre, & envoya des ambassadeurs à Charles VIII. en France, & à Henri VII. en Angleterre, pour demander du secours contre les rebelles, & leur remontrer l'intérêt qu'ils devoient prendre dans son affaire, puisque la tranquillité de leurs états en dépendoit. Il s'adressa encore au pape Innocent VIII. qui envoya en Ecosse Adrien Castellesi dit Gorneto.

Raynald. ad hunc ann. n. 4. Mais pendant qu'Adrien s'avançoit à grandes journées vers l'Ecosse, les seigneurs vinrent attaquer Jacques, & l'obligerent à en venir à une action à Sterling. Le combat fut opiniâtre ; ceux du parti du roi se battirent avec beaucoup de valeur, & ne laisserent pas d'être entiérement défaits par l'armée des conjurés. Le roi d'Ecosse tomba de cheval, & s'étant sauvé dans un moulin, il y fut pris & tué avec quelques-uns des siens le onzieme de Juin à l'âge de trente-cinq ans, après en avoir régné vingt-huit. Adrien n'apprit cette mort que deux jours après son arrivée en Angleterre ; ce qui l'obligea de s'y arrêter. Les Ecossois aussi-tôt après s'assemblerent, & déclarerent que Jacques avoit été tué justement, & qu'on ne poursuivroit



point ceux qui avoient pris les armes contre lui ni leurs familles. Ils reconnurent ensuite pour son successeur Jacques IV. l'aîné de ses fils, qui, comme on a dit, n'avoit pas encore seize ans, & profitant de l'exemple de son pere ménagea la noblesse, se conduisit avec beaucoup de modération, & jouit d'une tranquillité parfaite. AN. 1488.

LXXXVII. Grandes maîtrises des ordres militaires en Espagne, accordées par le pape à Ferdinand.

Mariana, hist. Hisp. l. 25. c. 13. Surita annal. c. 81.

Le grand-maître de l'ordre militaire de Calatrava étant mort en 1486. les chevaliers se disposoient à en élire un nouveau, lorsque Ferdinand & Isabelle leur firent signifier une bulle d'Innocent VIII. par laquelle le souverain pontife se réservoit la nomination de cette grande maîtrise; & le roi Ferdinand en eut l'administration pendant sa vie. Les rois catholiques ayant dans la suite représenté au pape les grandes dépenses qu'ils avoient été obligés de faire pour soutenir la guerre contre les Maures, les revenus immenses dont jouissoient les grands-maîtres des ordres militaires de leurs états, qui montoient pour chacun à plus de cent mille ducats, les désordres & les guerres civiles que causoient les brigues des grands pour posséder ces dignités, le pape ayant égard à leur priere, réunit pour toujours à la couronne d'Espagne les grandes maîtrises des ordres de Calatrava, de saint Jacques & d'Alcantara. La réunion ne s'en fit toutefois dans toutes les formes qu'en l'année 1500.

LXXXVIII. Ferdinand continue la guerre contre les Maures.

Mariana, ibid. Surita, annal. l. 20. c. 65. & 66.

En effet Ferdinand continuoit toujours la guerre contre les Maures. Il entra cette année du côté de l'Orient avec la plus puissante armée qu'il eût eue jusqu'alors. Il s'attacha d'abord au siege de Baça qui passoit pour la plus forte place du royaume de Grenade, & l'emporta après un long siege. La prise de cette place détermina l'oncle du jeune roi à faire son accommodement

AN. 1488.

XCI. Jean évêque de Varadin en Hongrie, accusé injustement d'hérésie.

Bonefin. dec. 4. lib. 10.

so t d'hérésie & d'être trop favorable aux Hussites dans la Bohême, sa sainteté en écrivit à son légat & lui donna ordre d'informer du crime dont le prélat étoit accusé. La lettre est datée de Rome le vingt-sixieme d'Août. En vertu de cette commission le légat fit des informations exactes, & s'étant assuré que l'évêque avoit été injustement accusé, & que tout ce que l'on avoit avancé contre lui n'étoit fondé que sur des calomnies, il en informa le pape en lui rendant un témoignage avantageux de la piété & de la vertu du prélat. Cependant l'évêque de Varadin, quoique très-aimé du roi de Hongrie, comblé de ses bienfaits, & revêtu des premieres charges du royaume, résolut de tout abandonner pour ne plus vivre que dans la retraite. Pour cela il s'adressa au pape, afin d'en obtenir la permission de se démettre de son évêché, & le saint pere la lui accorda, voulant même qu'il pût se retirer dans quelque ordre religieux & y faire profession. Mais Matthias qui ne pouvoit se passer des conseils de ce prélat, s'opposa à ses bons desseins; ce qui ne fit que retarder sa retraite à laquelle il se livra entierement après la mort de ce prince, lorsque Uladislas fut élu roi de Hongrie. Jean alors se fit religieux Franciscain dans le monastere d'Olmutz.

XCII. Conjuration contre Jerôme Riario qui est assassiné.

Sabell. Enn. 10. l. 8.

Jerôme Riario comte de Forli & d'Imola, dont on a souvent parlé sous le pontificat de Sixte IV. continuant ses cruautés & ses désordres, obligea enfin les peuples à se soulever contre lui. Las de son gouvernement tyrannique on conjura sa perte, & il fut immolé à l'indignation qu'il s'étoit attirée. Il fut tué le septieme du mois d'Avril. Le pape fut d'abord allarmé de ces troubles; mais il revint de son appréhension par la soumission de ceux de Forli, qui aussi-tôt après la mort de Riario rentrerent sous

mination du saint siége, dont ils implore-
e secours ; & ils auroient entierement re-
é leur premiere liberté, si Catherine,
de Jerôme, & fille de Galeas Sforce, n'eut
oyé la ruse pour recouvrer les états de son
. La citadelle de Forli tenoit encore : elle
it de la rendre, si on lui permettoit d'y
; mais lorsqu'elle y eut été introduite,
yée du secours des Milanois, elle fit une
re si cruelle à la ville, qu'elle l'obligea une
de fois à recevoir ses loix. Elle se fit ren-
ses enfans, & poussant son ressentiment,
fit punir du dernier supplice les chefs de
mée du pape, qui étoient accourus pour se-
ir ceux de Forli. Innocent VIII. dissimula
injure, parce qu'il ne vouloit pas se brouil-
avec les Milanois. Quelque tems après Ga-
Malatesta gouverneur de Faënza subit le
me sort que Jerôme, ayant été assassiné dans
hambre le deuxieme de Juin. Jean Bentivo-
gouverneur de Boulogne accourut au se-
s de la veuve, & il y auroit péri, si Lau-
de Médicis ne l'eût tiré des mains de ceux
Faënza, qui vouloient le mettre à mort.

XCIII. Inconvéniens des asyles en Angleterre.

es priviléges accordés aux aziles s'étoient
ment accrus en Angleterre, & l'abus qu'on
faisoit étoit si manifeste, qu'il n'étoit pas
ible de le dissimuler plus long-tems. De
lques crimes qu'on pût être coupable, l'on
t à couvert des poursuites de la justice,
nd on s'y étoit une fois retiré. On voyoit
les jours des rebelles, des séditieux, des
s accablés de dettes, des scélérats chargés
outes sortes de crimes, accourir aux égli-
, & trouver dans ces lieux consacrés à Dieu
punité contre ses propres loix, & une pro-
ion assurée contre la justice qu'il a lui-même
lie. Comme il n'étoit rien de plus facile que

AN. 1488. de se mettre ainsi à couvert de la punition des plus grands crimes, le nombre des criminels augmentoit tous les jours : les rois & la religion même étoient sans cesse exposés aux attentats les plus énormes. Et c'est à quoi Henri VII. roi d'Angleterre voulut remédier. Mais comme il s'agissoit des privileges de l'église, & que son autorité avoit concouru à les rétablir, il résolut de s'adresser au pape même ; & dans cette vûe il lui envoya un ambassadeur extraordinaire, mais à qui il cacha le véritable motif de son ambassade, afin que le clergé d'Angleterre n'en étant pas instruit, n'y formât aucune opposition.

Bacon in hist. Henric. VII. Le prétexte dont il se servit fut de faire part au pape de la naissance d'un fils qui lui étoit né, & qu'on appelloit le prince de Galles ; de la victoire qu'il avoit remportée sur les rebelles, & du dessein qu'il avoit de porter la guerre en France, pour empêcher la conquête entiere de la Bretagne, qui étoit déja fort avancée. L'ambassadeur partit de Londres, & arriva à Rome sans en sçavoir davantage, parce qu'il avoit eu ordre de n'ouvrir la dépêche qui contenoit ses instructions touchant les aziles, que quand il faudroit en parler au pape. Ainsi l'ambassadeur dans son audience publique, ne parla à sa sainteté que des trois articles déja rapportés : mais dans l'audience particuliere, il lui rendit les lettres du roi, où Henri lui représentoit fortement les inconvéniens des aziles. On ne sçait pas s'il en demandoit l'entiere suppression ; mais il est certain qu'il ne put obtenir qu'une modération des privileges excessifs dont ils étoient en possession. Sa sainteté en fit expédier une bulle, qui étoit adressée au roi, & qui contenoit les articles suivans :

1. Que quiconque après s'être retiré dans un

.e, l'auroit quitté pour commettre quelque
ıveau crime, ou continuer celui qui l'avoit
igé de recourir à la protection des églises,
pourroit plus être reçu, & seroit privé pour
ıjours du droit d'azile; n'étant pas juste que
ı lieux saints servent à fomenter les crimes.
Que les débiteurs, qui pour éviter les pour-
ites de leurs créanciers, auroient eu recours
ıx aziles, pouroient être saisis & seroient
.jets aux formalités ordinaires de la justice,
intention de l'église n'étant pas de favoriser
s fraudes; ni de priver personne de dédom-
ıagemens qu'il a droit de prétendre. 3. Qu'un
riminel de leze majesté qui aura été reçu dans
ın azile, n'en pourra être tiré; mais que le roi
'y pourra faire garder à vue; & empêcher qu'il
ise ou fasse quelque chose contre son service;
'équité naturelle ne permettant pas que des
graces accordées par les princes tournent à leur
préjudice, ni qu'elles favorisent les perturba-
teurs de la tranquillité publique, non plus que
es attentats qui se pourroient commettre con-
tre le prince & contre l'état. Il n'y avoit que ces
trois articles. La bulle du pape fut publiée &
exécutée dans toute son étendue; & quoique
le clergé eût envie de s'y opposer, Henri, qui
étoit en état de se faire obéir, fit quon s'y ac-
coutuma peu à peu.

AN. 1488.

XCIV. Le pape accorde une bulle pour modifier les privileges.

XCV. Réforme de quelques abus par l'université de Paris.

Hist. Univers. Paris. t. 5. p. 782. D'Argentré, collect. judic. t. 2. p. 323.

Il s'étoit introduit certains abus parmi les écoliers de l'université de Paris; les jours des fêtes de saint Martin, de sainte Catherine, de saint Nicolas, les fêtes des nations & des colleges, & celles des rois, ils les passoient en plaisirs avec des farceurs & des comédiens, qui dansoient & qui chantoient des airs tout-à fait profanes. La faculté fit un statut pour défendre ces sortes de divertissemens. La seule fête des rois fut exceptée; mais afin que l'office divin

AN. 1488.

ne fût point troublé, & qu'on y pût vaquer entierement & avec plus de dévotion, l'on restraignit cette permission à la veille & au jour de la fête; pourvû que ce fût après les vêpres, & qu'il n'y eût qu'un comédien, ou tout au plus deux. L'on décerna des punitions contre les écoliers qui contreviendroient à ce réglement.

XCVI.
Le pape excommunie Ferdinand roi de Naples.

Surita annal. l. 20 c. 82.
Vialard in vit. Innocent. VIII.
Bzov. hoc ann. 1489.

Comme Ferdinand roi de Naples persévéroit toujours dans la révolte contre le souverain pontife, & qu'il refusa encore de payer à l'église le tribut qu'il devoit, le pape l'excommunia solemnellement à la messe dans l'église du Vatican le jour de la fête de saint Pierre & de saint Paul, & le déclara rebelle à léglise, accumulant tous les jours crimes sur crimes, sollicitant les princes contre le vicaire de Jesus-Christ. Dans cette premiere excommunication le pape lui donnoit deux mois pour se reconnoître; mais ce prince demeurant dans son opiniâtreté, fut excommunié une seconde fois le onzieme de Septembre, en présence de tous les cadinaux, des ambassadeurs; même d'Antoine évêque d'Alexandrie, ambassadeur de Ferdinand. Il le déclara de plus privé du royaume de Naples, & publia une croisade contre lui, donnant le commandement de l'armée au comte Nicolas des Ursins, & invita le roi Charles VIII. à le secourir. L'évêque Antoine appella de cette seconde excommunication au futur concile, au nom de Ferdinand son maître, qui persista dans sa révolte, jusqu'à ce que deux ans après il se soumit au saint siége, parce qu'il appréhendoit les armes de Charles VIII. que le pape avoit invité de venir au plûtôt en Italie pour faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, comme il y vint en effet dans les années suivantes.

Pendant que le saint pere prononçoit des ex-

communications contre Ferdinand roi de Naples, il combloit de ses faveurs Ferdinand roi d'Arragon & son épouse Isabelle, pour les engager à poursuivre leurs conquêtes dans le royaume de Grenade contre les Maures. On trouve une bulle de ce pape du neuvieme d'Octobre de cette année adressée à ces princes, en confirmation de la bulle de Sixte IV. pour lever des subsides dans la Castille & dans le royaume de Leon, afin de fournir aux frais de cette guerre; en promettant beaucoup d'indulgences à tous ceux qui y contribueroient de leurs biens ou de leur industrie, de quelque profession qu'ils soient. Il les étend au royaume de Navarre, & y fait un grand détail des progrès que Ferdinand avoit déja faits sur les infidèles, l'exhortant à ne pas laisser une si bonne œuvre imparfaite, & espérant que Dieu le favorisera dans ses entreprises, pour éteindre entierement la secte de Mahomet dans ses états. Il charge les évêques d'Avila & de Leon de recueillir eux-mêmes les aumônes des fidèles, avec beaucoup d'intégrité, d'établir des quêteurs qui rendront un compte exact de ce qu'ils auront reçu, & de frapper des censures ecclésiastiques ceux qui détourneront l'argent qu'ils auront amassé, pour l'employer à d'autres usages.

AN. 1488.

XCVII. Innocent VIII. confirme la bulle de Sixte IV. en faveur de Ferdinand & d'Isabelle.

Lib. Bullar. 46. p. 39.

Ferdinand ne manqua pas de profiter de cette bulle; des aumônes qu'il reçut il leva une armée de cinquante mille hommes d'infanterie & douze mille chevaux qui prirent tous la Croix. Il se rendit maitre de plusieurs villes, & conçut le dessein d'assiéger enfin Grenade, si le jeune roi ne vouloit pas la lui remettre. Il lui envoya à ce sujet le comte Tendile, pour lui représenter qu'après que leurs majestés catholiques avoient exécuté de bonne foi le dernier traité, pris les villes d'Almeria, de

XCVIII. Ferdinand leve une armée considérable contre les Maures.

Mariana, de rebus Hisp. lib. 20. & 25. c. 13.

Surita lib. 20. c. 81.

AN. 1489.

Baça & de Guadix, obligé le prince son oncle à sortir du royaume de Grenade pour se retirer en Afrique; il étoit juste qu'il remît la ville de Grenade, comme il avoit promis de le faire par le même traité : qu'en ce cas on lui promettoit une pension de quatre millions de maravedis, tous les lieux de la Tau d'Andarax pour sa demeure, & les revenus de ces places pour sa subsistance. Le jeune roi étoit assez porté à satisfaire Ferdinand; mais la crainte des grands de sa cour qui le menaçoient de lui faire perdre la liberté & peut-être même la vie, s'il livroit leur ville capitale, lui fit répondre en termes équivoques; de sorte que Ferdinand après bien des tentatives, résolut d'en venir à une guerre ouverte & d'assiéger Grenade dans toutes les formes.

XCIX. Le pape s'entremet pour accorder les différends entre la reine de Suede & Stenon.

Dorothée reine de Suede & de Norvege, veuve de Christiern I. roi de Suede mort le vingt-deuxieme de Mai 1481, ayant eu un différend avec Stenon Stur gouverneur de ces royaumes au sujet de la forteresse d'Orobra, le pape adressa aux archevêques de Lunden & d'Upsal & aux évêques de Roschild & de Strangen une bulle datée du sixieme de Juillet pour les engager à appaiser ce différend. Mais n'ayant pas réussi, l'affaire fut évoquée au saint siége & jugée en faveur de la reine. Le pape chargea aussi les mêmes évêques d'user de censures envers Stenon s'il n'obéissoit pas.

C. Le parlement de Paris s'oppose aux décimes qu'on veut imposer sur le clergé. *Jaligny, hist. de Charles VIII.*

Cette même année le parlement de Paris s'opposa aux décimes qu'on vouloit lever sur le clergé de France. Ceux qui les vouloient exiger alléguoient pour raison, que le trésor étoit épuisé par les guerres de Flandres & de Bretagne, & qu'on ne pouvoit les soutenir sans un semblable secours. La proposition ne fut pas bien reçue du clergé ni du parlement. La Vacquerie

AN. 1489.

aier président, & les conseillers remontre-
au roi ; que le pape n'accordoit jamais de
blables décimes, qu'il n'en eût la meilleure
ie, que par là elles étoient absolument inu-
s à l'état, & que pour les recueillir on étoit
igé à des frais qui absorboient ce qu'on le-
t ; outre que dans cette levée, il s'y commet-
t beaucoup de tromperies ; qu'enfin le roi exi-
oit de son peuple de grandes sommes d'ar-
nt, qui avec ces décimes l'épuiseroient en-
rement ; que les ecclésiastiques ne recevoient
'avec beaucoup de peine & fort tard les re-
nus de leurs bénéfices ; ce qui leur causeroit
: trop grande charge, si outre cela on leur
posoit les décimes ; en un mot, que si les
intes du clergé venoient au parlement, on
croyoit obligé de lui rendre justice. Ces re-
ontrances eurent leur effet, & la chose n'é-
nt pas allé plus loin, on laissa le clergé tran-
aille.

CI. Empressement de plusieurs princes pour avoir Zizim en leur disposition.

Addit. ad Ciacon. in Innocent VIII.

Il y avoit déja long-tems que le pape pres-
oit le grand-maître de Rhodes de remettre en-
e ses mains Zizim frere de Bajazet empereur
es Turcs, qui étoit toujours gardé par les
hevaliers de Rhodes dans la commanderie de
ourg-neuf sur les confins du Poitou & de la
Aarche. Les rois de Hongrie, de Sicile & de
Vaples faisoient aussi tous leurs efforts pour
voir cet infortuné prince en leur disposi-
ion. Le soudan d'Egypte le demandoit aussi
ivec beaucoup d'instance pour le mettre à la
ête de son armée contre le sultan Mais le
;rand-maître de Rhodes ne jugea pas à pro-
os de l'accorder ni aux uns ni aux autres. Il
rut devoir plutôt déférer aux demandes du
aint pere, & il écrivit à ce sujet au roi Char-
es VIII pour avoir sa permission, parce que
Zizim étoit dans les terres de France. Le pa-

AN. 1489. pe lui-même envoya des députés au roi pour le prier d'y consentir; & Charles VIII. venoit de donner son agrément, lorsqu'il reçut une députation de Bajazet pour empêcher que son frere ne sortît des états de France, & ne fût livré à d'autres.

CII. Bajazet députe au roi de France à l'occasion de Zizim.

Jac. Bosius, hist. Rhod. c. 2. l. 14. Jaligny, hist. de Charles VIII.

L'ambassadeur du sultan étoit accompagné d'un envoyé du roi de Naples; il venoit offrir au roi toutes les reliques que Mahomet avoit trouvées dans Constantinople & dans les autres villes de l'Europe & d'Asie; il promettoit de lui rendre les places prises sur les Chrétiens, & de le secourir dans le recouvrement de la Terre-Sainte & du royaume de Jérusalem sur le soudan d'Egypte qui s'en étoit rendu maître; & il ajoutoit à toutes ses offres une somme considérable d'argent pour l'entretien de Zizim. Il insistoit beaucoup sur l'appréhension qu'avoit Bajazet, que son frere ne tombât entre les mains du pape ou de Matthias roi de Hongrie, ou du soudan d'Egypte. Comme Zizim étoit encore en France à l'arrivée de l'ambassadeur, le roi auroit pû le retenir, & plusieurs le lui conseilloient; mais comme un fils obéissant, dit Jaligny, & un roi très Chrétien, il voulut tenir la parole qu'il avoit donnée au pape, & se contenta de bien traiter l'ambassadeur Turc & celui de Naples qu'il combla d'honnêtetés & de présens. Il laissa aller Zizim, à condition qu'on le conduiroit à Rome & non ailleurs, & qu'il y seroit gardé par les chevaliers de Rhodes, ensorte qu'on ne pourroit disposer de lui sans le consentement du roi, sous peine de dix mille livres d'or.

CIII. Zizim est livré aux députés du pape & conduit à Rome.

Il y avoit six ans que Zizim étoit en France, où il s'ennuyoit de mener une vie privée & obscure: le chevalier Blanchefort qui avoit été élu maréchal de l'ordre & grand prieur d'Au-

vergne, fut chargé de le conduire en Italie, & arriva à Civita-Vecchia le sixieme de Mars 1489. Leonard Cibo parent du pape l'y reçut, & remit entre les mains de Blanchefort le château & la ville qu'on avoit destinés au logement de Zizim. Le cardinal d'Angers vint ensuite au-devant de lui à douze milles de Rome avec le prince François Cibo, & on le mena droit à Rome où il arriva le treizieme du même mois ; il y fit son entrée avec beaucoup de magnificence. Peu de jours après il fut présenté au pape dans un consistoire public par l'ambassadeur de France & le grand-prieur. Le maître des cérémonies l'avertit de faire la révérence à sa sainteté en lui baisant les pieds. Quelques historiens, entre autres Matthieu Brosse de Verone témoin occulaire, disent qu'on ne put jamais l'obliger à cette cérémonie, & qu'il ne voulut point baiser les pieds du pape. Cependant Sponde assure qu'il le fit, mais avec indignation, en prononçant quelques paroles que son interprête expliqua ; qu'il ne laissa pas d'admirer la majesté du souverain pontife qui le traita avec beaucoup de bonté, & le fit loger au Vatican. Ce prince étoit âgé d'environ quarante ans : il avoit le regard farouche, & même assez cruel, le nez aquilain, le col & la poitrine fort larges, & surpassoit la taille ordinaire des hommes.

AN. 1489.

Mat. Bossii Veron. epist. 30. *Raynald. annal. hoc ann. n.* 2. *Spond. ann. eccles. ad ann.* 1489. *n.* 2.

CIV. Le grand-maître de Rhodes est créé cardinal.

Ciacon. & Onuphr. in Innoc. VIII. Bosius, tom. 2. *l.* 11.

Dès le lendemain de cette cérémonie, le quatorzieme du mois de Mars, le pape voulant récompenser les services du grand maître de Rhodes, qui non-seulement avoit mis Zizim en sa puissance, mais encore avoit engagé le soudan d'Egypte à lui faire hommage, & entrer dans la ligue des princes Chrétiens ; l'honora du chapeau de cardinal avec le titre de saint Adrien & la qualité de légat général du saint

An. 1489.

siége dans l'Asie. Il ne reçut cependant l
peau que le vingt-neuvieme de Juin, jou
fête des apôtres saint Pierre & saint Pa
sainteté renonça aussi par une bulle co
riale signée de tous les cardinaux assem
au droit de pourvoir à quelque bénéfice d
dre que ce fût, même à ceux qui viend
à vaquer en cour de Rome; déclarant
même bulle que la disposition de tout
commanderies appartenoit entieremen
grand-maître, sans qu'elles pussent être
prises au nombre des bénéfices que les
s'étoient réservés, & pourroient se ré
dans la suite. Il donna encore au grand-
le pouvoir de disposer des bénéfices &
venus des ordres militaires du saint Sé
& de saint Lazare, en réunissant ces o
celui de saint Jean de Jérusalem. Cette
est datée de Rome le vingt-huitieme de
Le cardinal grand-maître voyant les a
dans un état paisible; augmenta ses soin
faire fleurir la religion; il rétablit les
ruinées & fonda plusieurs chapelles en dif
lieux de l'isle de Rhodes.

CV. Promotion de cardinaux par Innocent VIII.

Aubery, hist. des card. t. 2. Onuph in Innocent. VIII. Bosius, l. 11.

Au grand-maître de Rhodes le pape e
gnit sept autres qu'il éleva à la même di
Le premier à la recommandation du roi
les VIII. fut André d'Epinay Breton, ar
que de Bordeaux, puis de Lyon, abbé de
Croix de Bordeaux, & prieur de saint M
des champs à Paris, cardinal-prêtre du ti
saint Sylvestre & de saint Martin aux Mo
second, Laurent Cibo Génois, neveu du
archevêque de Benevent, prêtre cardi
titre de saint Marc & évêque d'Albano
Palestrine. Le troisieme, Ardicin de la P
de Novarre, évêque d'Aleria, prêtre du ti
saint Jean & de saint Paul. Le quatrieme

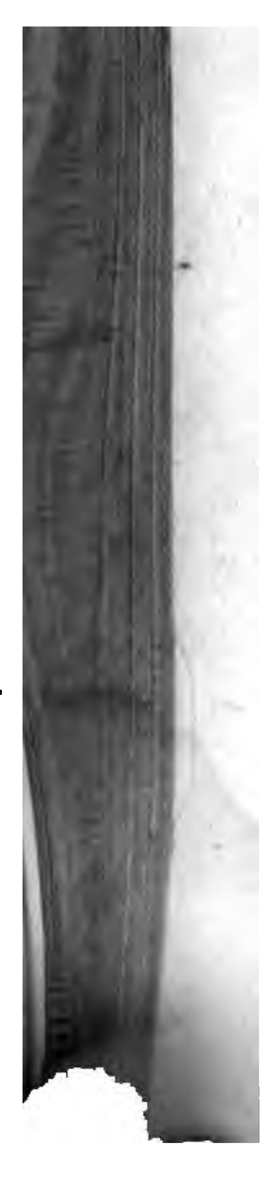
›nio Pallavicini Génois, évêque d'Oronze, AN. 1489.
rêtre cardinal du titre de sainte Anastasie puis
e sainte Praxede, & évêque de Palestrine. Le
inquieme, Maphée Ghérardo Vénitien, géné-
il de l'ordre des Camaldules, patriarche de
'enise, prêtre cardinal du titre de saint Nerée
: de saint Achillée. Le sixieme, Jean de Mé-
icis de Florence, diacre, cardinal du titre de
inte-Marie *in Dominica*, & qui devint pape
›us le nom de Leon X. le premier de la famille
es Médicis qui fût parvenu au cardinalat; il
'avoit que quatorze ans, & le pape ne lui
›nna le chapeau à un âge si peu avancé, qu'en
iveur du mariage de sa sœur Magdelaine de
lédicis avec Laurent de Cibo son fils, que sa
interé avoit eu avant que d'être ecclésiastique.
Enfin le dernier cardinal fut Ferry de San Seve-
no Milanois, archevêque de Vienne, diacre
rdinal du titre de saint Théodore. Raphael
olaterran rapporte que le pape fit cette promo-
on contre la parole qu'il avoit donnée dans
: conclave où il fut élu, de ne point excéder
nombre de vingt-deux cardinaux pour com-
›ser le sacré collége : mais il est plus aisé de
ire de belles promesses, lorsqu'on est seule-
ient cardinal, que de les mettre à exécution
›rsqu'on est devenu pape.

Raph. Volaterran comment. lib. 22.

CVI.
Charles VIII. pensoit toujours à se rendre
aître de la Bretagne, ou par ses conquêtes
a en épousant la princesse héritiere. Sur l'avis
ue ses troupes s'étoient emparées de Brest &
a Conquêt, il partit dès le mois de Février de
:tte année pour la Touraine, ce qui inquiéta
rt les Bretons, qui n'étoient pas en état de
opposer à l'armée de France. Tout ce qu'ils
ırent faire, fut d'engager Maximilien à fai-
: diversion. Charles de Saveuse, un de ses gé-
ŕraux, se rendit maître de Saint-Omer, pen-

Suite des affaires de Bretagne.

Jaligny, hist. de Charles VIII.



AN. 1489.

dant que des Cordes tra
comte de Hainaut à s'uni
Bretons négocierent aussi
terre, qui étoit le plus à c
ce, parce qu'il n'y avoit
la Bretagne pût tirer de p

CVII. Ambassade de France au roi d'Angleterre.

Bacon. hist. Henric. VIII.

La comtesse de Beauje
Bourbon, en sentit partai
ces; elle mit donc tout
Henri VII. dans les inté
avant que les conquêtes
tagne pussent lui donner
envoya des ambassadeur
de le féliciter sur la victoi
porter, & de lui rendre
affaires de France, com
ami. Ils devoient ensuite
res de Bretagne. Ils trouv
tre; ils lui insinuerent que
prince sans argent, sans
parmi ses sujets, peu ai
estimé, il ne pouvoit êtr
liés. Ils ajouterent, que
porté la guerre en Bretag
autrement, le duc s'éta
nesse du roi pour débauc
sang. Ils rappellerent à
qu'il avoit à la France,
préjudice de ses intérêts.
que le moins que Char
de son amitié, étoit qu'i
sa majesté très-chrétien
fin de la guerre de Breta
en personne en Italie, fa
sa maison sur le royau
qu'il auroit épousé Marg
du roi des Romains. Le
un ordre exprès de tou

rticles du mariage du roi & de son voyage en talie, afin qu'Henri ne crût pas que Charles eût dessein d'épouser la duchesse de Bretagne. AN. 1489.

CVIII. Réponse du roi d'Angleterre aux ambassadeurs de France. *Bacon. ibid.*

Le roi d'Angleterre avant que de répondre aux ambassadeurs, voulut en conférer avec son conseil; & quelques jours après il les admit à son audience, & leur dit qu'il avoit toute la reconnoissance possible de la part que le roi leur maître vouloit bien prendre au succès de ses armes; qu'à son tour il en prenoit beaucoup aux avantages qu'il avoit remportés sur le roi des Romains. Ensuite étant tombé sur la guerre de Bretagne, il ajouta que le roi & le duc dont il ne savoit pas encore la mort, étoient les deux princes du monde à qui il avoit de plus grandes obligations; que la reconnoissance qu'il leur devoit ne lui permettoit pas de se déclarer en faveur de l'un au préjudice de l'autre; qu'il seroit au désespoir si leurs différends l'obligeoient à prendre parti; que pour éviter cet inconvénient il offroit sa médiation, & qu'il enverroit au plutôt ses ambassadeurs en France & en Bretagne à ce sujet. En effet il y envoya Christophle Urswic un de ses chapelains, avec ordre de s'appliquer à pénétrer les desseins de la France, & d'offrir sa médiation, s'il trouvoit qu'on fût disposé à la paix; qu'il fit les mêmes offres au duc de Bretagne; qu'il dressât ensuite le projet de la paix, & revînt promptement lui en faire son rapport. Mais ayant appris sur ces entrefaites la victoire des François à Saint-Aubin, la mort du duc de Bretagne, & les intrigues de la duchesse de Bourbon, Henri se résolut enfin de faire la guerre à la France. Il assembla pour cet effet son parlement, & la guerre y fut résolue contre Charles VIII. On mit huit mille hommes sur pied, & on les fit passer en Breta-

gne sous la conduite de Milord Brook.

AN. 1489.

CIX. Les Anglois se liguent avec la Bretagne & déclarent la guerre à la France.

Henri fit en même tems avec les Bretons une ligue défensive contre la France, à condition que la princesse héritiere ne se marieroit avec aucun roi ou prince sans le consentement du roi d'Angleterre, & ne feroit point d'alliance avec aucun souverain, à l'exception du roi d'Espagne & du roi des Romains. Après ce traité les Anglois s'embarquerent & arriverent à Guerande. Charles VIII. l'ayant appris, donna aussi-tôt ordre à ses troupes de se renfermer dans les principales villes de Bretagne dont il étoit maître, & d'abandonner la conquête des autres. Par-là il empêchoit les Anglois de s'emparer d'aucun poste important ; & en leur abandonnant le plat pays, son dessein étoit de les harceler par de gros partis que les commandans des places devoient envoyer courir par toute la campagne. Ce projet réussit. La duchesse de Bourbon avoit en même tems si bien sçu gagner par ses intrigues les plus grands seigneurs du pays, & brouiller les autres, que les Anglois ne voyant que confusion à la cour de Bretagne où chacun vouloit être maître, ne sachant de qui recevoir les ordres, ni à qui s'adresser pour avoir des munitions & de l'artillerie, furent obligés de repasser la mer & d'abandonner la Bretagne, sans avoir fait autre chose que d'achever de ruiner le pays.

CX. La duchesse de Bretagne épouse le roi des Romains.

Le mariage de la princesse causoit toutes les divisions qui régnoient à la cour de Bretagne. Chacun des prétendans y avoit ses partisans. Charles VIII. roi de France, Maximilien roi des Romains, le duc d'Orléans, & le seigneur d'Albret se flattoient également d'acquérir le duché en épousant l'héritiere. Le roi des Romains étant veuf & ayant un fils de son premier mariage, il sembloit qu'il dût y avoir moins de

part;

ire; mais outre qu'il n'avoit que trente ans, étoit le prince le mieux fait de son tems: l'ar-chiduc son fils étoit fort délicat, & son alliance e pouvoit donner aucun ombrage à l'Angle-terre. Toutes ces considérations fortifierent son parti. Le maréchal de Rieux qui étoit fort porté pour ses intérêts, lui envoya des personnes de créance, pour l'assurer qu'il pouvoit venir en Bretagne épouser l'héritiere: qu'on ne lui demandoit autre chose, sinon, qu'il y parût dans un équipage digne d'un prince de son rang. Son contrat de mariage avec la duchesse fut dressé. L'avarice de l'empereur son pere, qui lui refusa tout, & ne voulut faire aucune dépense, ne lui permit pas d'aller si-tôt lui même en Bretagne: il y envoya seulement avec les députés un seigneur nommé Walfurge de Polheim, qui épousa la duchesse en son nom. Cette affaire fut négociée si secretement, que la duchesse de Bourbon n'en eut aucun avis; & que Maximilien fit presque dans le même tems sa paix avec le roi de France, à la sollicitation du pape. AN. 1489

CXI.
Le pape travaille à la paix entre le roi de France & le roi des Romains.
Vialard, in vita Innocent. VIII.

Comme sa sainteté voyoit de grandes dispositions à une guerre ouverte entre ces deux princes, & qu'elle jugeoit que le gros de l'orage tomberoit sur la Flandre; elle mit toute sa politique en usage pour l'en détourner; ses nonces eurent ordre d'inspirer des pensées de paix & d'union à toutes les puissances, à qui la nécessité de leur confédération devoit faire prendre quelque engagement. Son entreprise eut tout le succès qu'elle pouvoit s'en promettre; les princes électeurs assemblés à Francfort pour la diete, agissant de concert avec les nonces de sa sainteté, le comte de Nassau & les autres envoyés des princes, conclurent enfin en présence de Maximilien, & après plusieurs conférences, un traité, où l'on agita quatre points

AN. 1489. importans; savoir, la restitution du comté de Charolois & du duché de Bourgogne au roi des Romains, la soumission des Flamands à ce prince, les intérêts de la duchesse de Bretagne, & la liberté du duc d'Orléans, prisonnier à Bourges.

CXII. Traité de paix entre ces deux princes.

Après beaucoup de contestations l'affaire fut terminée le vingt-deuxieme de Juillet, à ces conditions. 1. Qu'il y auroit paix entre Charles VIII. & le roi des Romains. 2. Que les Flamands & Anne duchesse de Bretagne seroient compris dans le traité, & qu'on mettroit celle-ci en possession des places dont le feu duc jouissoit au tems de sa mort. 3. Qu'on désigneroit un lieu où les deux rois se trouveroient pour régler ensemble dans une entrevûe, la restitution du duché de Bourgogne, du comté de Charolois, & de la ville de saint-Omer, que le roi de France demandoit. 4. Qu'on accorderoit à Philippe de Cléves la main-levée de ses biens qu'on avoit saisis, & la liberté aux Flamands prisonniers à Bruges. 5. Que le roi de France employeroit tous ses soins pour faire rentrer les Flamands dans leur devoir à l'égard du roi des Romains. 6. Que les sujets des deux rois seroient remis en possession de leurs biens confisqués. 7. Qu'on mettroit en séquestre saint-Malo, Dinan, Fougeres & saint-Aubin, jusqu'à ce que la duchesse de Bretagne eût renvoyé les Anglois, & que le différend qu'elle avoit avec Charles VIII. à l'occasion de ces places eût été terminé par arbitres ou par les voies de la justice. 7. Enfin qu'on traiterait dans l'entrevûe des deux rois de la délivrance du duc d'Orléans.

CXIII. On manque aux articles du traité pour ce qui regar-

Ce traité qu'on n'ose appeller paix, & qui mérite plutôt le nom de suspension d'aigreur & de ressentiment entre les deux princes, fut exécuté assez exactement, si l'on en excepte les articles

qui regardoient la Bretagne. Le prétexte dont on se servit en France pour ne les pas observer fut que la duchesse avoit conservé quelques Anglois, qui étoient en garnison dans les villes qu'elle occupoit. Elle envoya cependant une ambassade au roi qui étoit à Amboise, dont le chef étoit le comte de Dunois, auquel étoit joint Montauban, chancelier de Bretagne, en qui la duchesse avoit mis toute sa confiance. Mais cela n'empêcha pas de recommencer les hostilités l'année suivante.

AN. 1489.

de la Bretagne.

CXIV.

Défaite des Tartares par les Polonois.

Cromer. hist. Polon. l. 29.

Casimir roi de Pologne excité par les plaintes de ses sujets qui le sollicitoient de s'opposer aux incursions des Tartares, envoya contr'eux Jean Albert son fils, avec de bonnes troupes, pour les empêcher de ravager la Podolie & la Russie. On croit qu'ils y avoient été engagés par Bajazet qui avoit envoyé une armée dans la Valachie dont il s'étoit depuis peu rendu maître quoique le vaivode secouru par les Polonois eût fait tous ses efforts pour s'y opposer. Jean Albert trouva l'armée des Tartares divisée en deux corps; l'un de quinze mille hommes, presque tout de cavalerie; l'autre de dix mille hommes d'infanterie: il attaqua le premier & le défit; il traita de même le second, & remporta une victoire complete, toute la cavalerie étant demeurée sur la place.

CXV.

Guerre entre la Hongrie & la Bohême.

Bonfin. dec. 4. lib. 8.

La guerre qui survint pour lors entre Uladiflas roi de Bohême & Matthias roi de Hongrie ne fut pas d'une longue durée. Ce qui y avoit donné occasion, étoit que Matthias se voyant infirme & ne pouvant disposer de la Hongrie en faveur de Jean son fils naturel, à cause des oppositions que Beatrix son épouse y formoit, il avoit résolu de l'établir roi de Bohême, dont il possédoit déja une grande partie. La sœur du duc de Milan ne lui étoit mê-

me accordée en mariage qu'à cette condition; Il fit donc solliciter quelques gouverneurs dans la Silésie, à lui livrer leurs villes, moyennant une somme d'argent; & comme quelques-uns le refuserent, il les voulut contraindre à main armée. Uladislas allarmé prit les armes, il mit des troupes sur pied; mais l'évêque de Varadin l'ayant appaisé, Matthias resta tranquille possesseur de beaucoup de places qu'il avoit acquises. Il n'auroit été à souhaiter pour ce dernier que de jouir d'une meilleure santé. La goute qui se joignit à ses autres infirmités & qui le mit presque dans l'impossibilité d'agir, ne l'empêchoit pourtant pas de vaquer comme auparavant aux affaires: il recevoit des ambassadeurs, leur donnoit audience, & s'entretenoit d'affaires avec eux. Il en reçut particulierement de la part du pape au sujet de l'emprisonnement de Pierre archevêque de Colocza, qui duroit depuis quatre ans, & dont le saint pere demandoit la liberté, mais il ne put rien obtenir. Bajazet lui en envoya aussi pour traiter de paix, afin que n'ayant rien à craindre du côté de la Hongrie, il pût faire plus puissamment la guerre au soudan d'Egypte & à celui de Syrie, & venger sur eux l'affront qu'ils lui avoient fait recevoir; mais ce dernier ayant envoyé de son côté à Matthias le patriarche de Jérusalem, il n'y eut rien de conclu, & le même patriarche eut ordre de se rendre ensuite à Rome, pour engager le pape à faire une ligue contre le Turc.

AN. 1489.

CXVI. Mort des cardinaux Burscher, Piccolomini & de Jean Vessel.

Le sacré college perdit cette année le trentieme de Mars Thomas Burscher ou Bourchier Anglois, Archevêque de Cantorberi, & frere de Henri comte d'Essex, qui avoit témoigné beaucoup de zèle contre les sectateurs de Wiclef, & avoit exercé les fonctions d'évêque durant cinquante-un ans en différens diocèses;

'ant été d'abord évêque de Wigorne, ensuite Ely, & enfin archevêque de Cantorberi. Le ape Paul II. l'avoit récompensé du chapeau de ardinal en 1467. Il y eut après sa mort de granes brigues en Angleterre, pour obtenir du roi Henri l'archevêché de Cantorberi : mais comne la primatie du royaume y est attachée, & que les archevêques de cette église ont la presséance sur tous les princes qui ne sont pas du ang royal; le roi qui ne vouloit élever à une i grande dignité qu'une personne d'une fidéité éprouvée, le donna à Jean Morton évêque d'Ely, qu'il fit aussi-tôt après chancelier d'Angleterre.

AN. 1489.

Polid. Vir hist. Angl. lib. 24. Auberi, hi des cardin. vol. 3.

Jean de Wessel ou de Wessales de Groningue, docteur en théologie, né environ l'an 1419, mourut aussi cette année 1489, le quatrieme d'Octobre. Ayant perdu dans son enfance son pere & sa mere, qui n'étoient que boulangers, une dame charitable eut soin de son éducation & le fit étudier avec un fils unique qu'elle avoit. Elle les envoya tous deux à Zwol dont le college étoit plus estimé que celui de Groningue. Wessel y fit beaucoup de progrès; & y enseigna même ensuite publiquement. Il en sortit pour aller continuer ses études à Cologne, où l'on le soupçonna d'être peu orthodoxe. Il voulut enseigner la théologie à Heidelberg : il y fut refusé, parce qu'il n'étoit que laïque & qu'il ne vouloit pas s'engager dans la clericature. Il revint à Cologne; passa à Louvain, & de-là à Paris. François de la Rovere général des Freres Mineurs le mena à Basle, du tems du concile, & s'y fit admirer des habiles gens. Il revint à Rome quand Sixte IV. fut élû pape, & quitta l'Italie pour venir mourir à Groningue sa patrie. On ne peut douter qu'en plusieurs choses ses sentimens ne fussent

Freher. theatrum il lustr. viror. Vies des professeurs Groninge. Dupin, bib des aut. XV siecle.

AN. 1490. ciers du pape allerent au-devant de lui; il étoit chargé de l'argent qu'on promettoit, avec beaucoup de pierreries & de présens: cette somme devoit servir à payer trois ans de la pension de Zizim, à quarante mille écus d'or par chaque année. Il eut une audience publique en présence de tout le sacré college. Il paroît que le pape accepta ses propositions, & qu'il reçut tous les ans la somme dont on étoit convenu pour l'entretien de Zizim. Ce n'étoit pas vouloir faire la guerre aux Turcs, pour laquelle il ne laissoit pas de lever les décimes.

Raynald. ibid. n. 4. L'ambassadeur que le soudan d'Egypte avoit envoyé à Rome, étoit Antoine Milan, gardien des Cordeliers de Jérusalem. Il avoit ordre, en passant par l'Espagne, de menacer les rois Catholiques, Ferdinand & Isabelle, de la part du soudan, qu'il se vengeroit sur tous les Chrétiens qui étoient en Egypte & en Syrie, & qu'il leur feroit souffrir les tourmens les plus cruels, si on ne laissoit les Maures en repos, & si l'on ne cessoit de leur faire la guerre. Mais le Cordelier ne s'acquitta point de la commission. Il se contenta d'informer Ferdinand roi de Naples des ordres dont il étoit chargé; & celui-ci qui n'étoit pas tout-à-fait ennemi des Maures, en donna avis au roi d'Arragon, qui l'instruisit des justes sujets qu'il avoit de faire la guerre à ces infideles, & lui dit, qu'il redoutoit peu les menaces du soudan. Le gardien des Cordeliers étant arrivé à Rome eut audience du pape: il demanda qu'on lui remît Zizim, pour le faire chef de l'armée du soudan, & offrit en échange quatre cens mille ducats; & la ville de Jérusalem qui seroit sous la domination des Chrétiens, à qui l'on accorderoit une entiere liberté pour faire le voyage de la terre-sainte sans payer aucun tribut; il promit encore de remettre au

pape toutes les conquêtes qu'on feroit sur Bajazet, quand ce seroit même Constantinople. On tint plusieurs consistoires sur ces propositions en présence des cardinaux; mais on ne décida rien.

AN. 1490.

CXIX.
Bajazet veut faire empoisonner son frere.

Raynald. ad. hunc ann. n. 5.

Cependant les belles offres & les présens de Bajazet devoient être suspects, puisque quelques mois auparavant il avoit tenté de faire empoisonner son frere Zizim. Un certain Christophe Macrin, surnommé le Picentin, fort irrité d'avoir été privé & même chassé de son emploi par les gens du pape, s'en alla à Constantinople, & promit au sultan de mettre fin à la guerre, en tuant & le pape & Zizim. Le muphti lui procura plusieurs conférences avec Bajazet; on le chargea d'or, de pierres précieuses, & d'autres présens; on lui promit le gouvernement de l'isle de Negrepont, & une flotte de deux cent galeres, s'il pouvoit empoisonner la fontaine dans laquelle on puisoit l'eau pour la boisson du pape & de Zizim; on lui donna même une phiole d'un poison très-violent. Christophe promit des merveilles; il partit de Constantinople & vint à Rome, où ayant été arrêté pour d'autres crimes, on l'appliqua à la question, dans laquelle il confessa le dessein qui l'avoit amené à Rome. Sur son aveu on le condamna au dernier supplice dans le mois de Mai. Il fut conduit par la ville & déchiré avec des tenailles ardentes, & ses membres exposés à différentes portes de Rome, pour inspirer de la terreur aux complices de son crime, qui étoient en grand nombre, & dont quelques-uns furent punis.

CXX.
Le pape continue ses négociations

Innocent VIII. nonobstant l'accord qu'il avoit fait avec Bajazet, travailloit toujours à réunir les princes pour faire la guerre aux Turcs. Il s'adressa à Maximilen roi des Romains, qui pro-

AN. 1490.

pour faire la guerre aux Turcs.

mit d'y contribuer, pourvû qu'on rétablît auparavant la concorde entre l'empereur Frédéric son pere, & Matthias roi de Hongrie, & qu'on reconciliât ces deux princes. Le souverain pontife envoya aussi Bernard Stich à Naples, pour rendre au roi Ferdinand les lettres de Frédéric & de Maximilien, & d'Albert duc de Saxe, & l'engager à prendre les armes pour la défense de la religion. Mais ce prince, bien loin de satisfaire sa sainteté, ne pensoit qu'à l'inquiéter & la chagriner. Il lui enleva dans cette année Benevent, dont il avoit chassé les magistrats qu'Innocent avoit établis. Enfin après plusieurs négociations de part & d'autre pour établir la paix entre l'empereur & le roi de Hongrie, on convint d'une assemblée pour le treizieme de Septembre, où seroient terminés tous les differends. Mais la maladie de Matthias fut cause qu'on la remit à un autre tems. Et sur ces entrefaites ce prince mourut d'apoplexie à Vienne en Autriche, un mardi sixieme d'Avril de l'an 1490. Quelques historiens prétendent qu'il fut empoisonné par sa femme Beatrix, qui lui donna des figues avant que de boire, pour appaiser la soif qu'il souffroit. Mais cela n'est pas certain.

CXXI. Mort de Matthias roi de Hongrie.

Raph. Volaterran. georg. l. 8.
Bonfin. dec. 4. l. 8.
Turos in rebus Hungar.
Cromer.

Pierre Ranzane Sicilien, évêque de Luceria, qui se trouva à la mort de ce prince, comme ambassadeur de Ferdinand roi de Naples, fit son oraison funebre, & parla de lui comme d'un roi qui devoit être canonisé pour son zèle en faveur de la religion chrétienne. Bonfinius en fait un grand éloge, & dit que ce héros n'ignoroit rien de ce qu'un grand prince doit sçavoir, & qu'il fut heureux en paix & en guerre. On dit qu'il parloit toutes les langues de l'Europe, si on en excepte la Grecque & la Turque, qu'il étoit extrêmement enjoué, & se plaisoit à dire de bons mots; qu'il aimoit les sça-

& les beaux arts, qu'il employoit les plus
llens peintres d'Italie, & qu'il attiroit à sa
les plus beaux esprits de l'Europe. Il avoit
ıde une très-belle bibliothéque, & qu'il avoit
chie des ouvrages les plus curieux, & des
nuscrits les plus rares. Son corps fut porté à
›e-Royale, & mis dans le tombeau des rois
Hongrie. Il n'avoit pas encore cinquante
, & en avoit régné trente-deux. Il avoit
usé en 1452. Catherine fille de George
;ebrak roi de Bohême, laquelle étant mor-
sans enfans en 1464, douze ans après en
'6. Matthias se remaria avec Beatrix, fille
Ferdinand I. roi de Naples.

AN. 1490.

Krantz. & alii.

Paul. Jov. in elog.

CXXII.

Uladislas roi de Bohême est élu roi de Hongrie.

Ifluanff. l. 1. & 2.

Bonfin. dec. 5. l. 9. & 10.

Cromer. l. 26.

Michou, l. 4. c. 83.

Comme le royaume de Hongrie étoit électif,
sieurs princes firent valoir leurs droits pour
e tomber le choix sur eux. Maximilien roi
Romains se fondoit sur une ancienne alliance
e avec le roi défunt, lorsque l'empereur Fré-
ic son pere lui avoit rendu la couronne de
ngrie. Uladislas roi de Bohême, ayant pour
la reine Béatrix, y prétendoit par droit de
cession du côté de sa mere. La victoire que
n Albert son frere venoit de remporter sur
Tartares, la réputation qu'il s'y étoit ac-
se, les suffrages de quelques seigneurs Hon-
is, le mettoit en droit d'aspirer à cette
ronne. Ferdinand roi de Naples s'étoit pa-
lement mis sur les rangs ; & enfin Jean Cor-
, fils naturel de Matthias, faisoit beaucoup
oir la gloire qu'il s'étoit acquise sous le regne
son pere, qui l'avoit honoré des premiers
plois, & l'on pouvoit se promettre qu'il ef-
eroit la honte de sa naissance, par sa valeur
ses grandes actions. Chacun de ces princes
›it ses partisans ; mais ceux d'Uladislas devin-
t les plus forts, depuis que Beatrix se fut dé-
rée en sa faveur. Elle avoit conçu de l'ami-

AN. 1490.

tié pour lui depuis l'assemblée d'Olmutz, & elle se flattoit de l'épouser, lorsqu'il seroit monté sur le trône.

Bonfin. dec. 4. l. 10.

Il fut donc déclaré roi de Hongrie le quinzieme de Juillet, & couronné à Albe-Royale le vingt-unieme de Septembre; mais comme son élection ne s'étoit pas faite sans beaucoup d'opposition, la guerre la suivit de près. Jean Albert, frere du nouveau roi, prit le premier les armes & vint l'attaquer. Une bataille décisive où il courut risque de perdre la vie, l'obligea d'accepter la paix. Maximilien & Jean Corvin y furent aussi contraints, & Uladislas ayant ensuite fait la sienne avec Bajazet, regna dans une profonde paix, se faisant autant estimer par sa piété que par la générosité de ses sentimens. La reconnoissance vouloit qu'il épousât Beatrix, qui avoit si fort contibué à son élection, & il le souhaitoit: mais comme les Hongrois ne vouloient point consentir à ce mariage, parce que Béatrix étoit stérile, cette reine eut recours au pape; mais Innocent ne voulut rien terminer ni se mêler de cette affaire. Béatrix ainsi rebutée, se retira dans une isle, & mourut de chagrin.

Nic. Isthuanff.

CXXIII. Les Hongrois s'opposent au mariage de leur nouveau roi avec Beatrix

Isthuanff. loco citat.

CXXIV. L'évêque de Varadin se retire de la cour de Hongrie & se fait religieux.

Bonfin. dec. 4. l. 7.

Jean évêque de Varadin persistoit toujours dans la résolution de se démettre de son évêché, & de se retirer dans un monastere. Il n'en avoit pû obtenir la permission de Matthias, qui l'aimoit trop pour y consentir. Dès qu'il le vit mort, & qu'il eut couronné le nouveau roi, il ne pensa plus qu'à exécuter ses pieux desseins; ainsi après avoir donné les instructions nécessaires pour le gouvernement du royaume, il quitta la cour, au grand regret de toute sa nation, qui le pleuroit comme son pere; il ne demanda pas même l'agrément du roi, parce qu'il sçavoit bien qu'il en seroit refusé. Quelque tems après sa retraite, il prit l'habit dans l'ordre de S. Fran-

s, & y fit profession, & l'on eut souvent de- AN. 1490.
s recours à ses conseils. Jeanne sœur du roi
Portugal imita l'exemple de l'évêque de Va-
lin, & se retira le quatrieme de Mai, dans
rdre des religieuses de S. Dominique. Nous
ons sa vie écrite par Antoine de Vasconselle
suite, & théologien de Lisbonne.

CXXV. Le pape approuve la confrerie de la miséricorde.

Le pape approuva le vingt-troisieme d'Août,
i, selon Raynaldus, le premier de Septembre,
e confrerie de la miséricorde, établie depuis
u à Rome. Elle fut instituée pour assister les
iminels condamnés à mort, & pour avoir soin
e leurs funérailles. Le saint pere accorda aux
onfreres beaucoup d'indulgences, & de privilé-
es; & peu de tems après, le vingt-septieme de
eptembre, il eut une attaque d'apoplexie,
ui le laissa près de vingt-quatre heures sans
onnoissance, sans pouls & sans sentiment. Le
ruit s'étant répandu qu'il étoit mort, les car-
linaux pensoient déja à prendre des mesures
our lui donner un successeur. Mais la bonté de
on tempérament, jointe à quelques remédes,
e fit revenir: il n'eut pas toutefois l'esprit aussi
ibre qu'auparavant pour vacquer aux affaires.
On crut que sa maladie étoit venue de la frayeur
ue lui causa un coup de tonnerre, qui abbattit
e clocher de l'église de saint Pierre, & vint
omber dans la chambre de l'évêque de Cons-
ance qui étoit à Rome. Dans l'intervalle qu'on
e crut mort, les cardinaux eurent la précaution
le mettre à couvert un million d'or recueilli
les décimes, & destiné aux frais de la guerre
contre les Turcs, & de celle de Naples contre
Ferdinand, dans l'appréhension que cet argent
ne fût exposé au pillage.

Bullar. Innocent. VIII. t. 1. constit. 16. Onuphr. in vita Innoc. VIII. sub fin.

CXXVI. Il est attaqué d'une apoplexie.

CXXVII. Le roi de Portugal en-

Jacques Canus Portugais, ayant découvert
en 1484. le royaume de Congo, Jean roi de
Portugal y envoya ensuite Gonçala de Souza,

AN. 1490.

avec quelques vaisseaux pour continuer ces découvertes. Gonçalo arriva à Azorio, dont le souverain se fit baptiser, & fut nommé Emmanuel. Et pour faire voir qu'il aimoit la religion qu'il venoit d'embrasser, il permit qu'on bâtit une église dans sa capitale sous le titre de sainte Croix. Le roi de Portugal, pour cultiver ces heureux commencemens, fit équiper trois galeres dans le port de Lisbonne, & y fit embarquer des missionnaires. Il donna la conduite de ces galeres à Gonçalo : mais le succès ne répondit point à ses soins. Chacun des officiers voulant commander dans cette flotte, la division fut grande; la peste & d'autres maladies y causerent encore de plus grands troubles. Il y en eut beaucoup qui périrent. Ceux des missionnaires qui échapperent firent ce qu'ils purent pour affermir la religion dans le royaume de Congo; mais le roi ne pouvant se résoudre à se contenter d'une seule femme, retourna à l'idolatrie. Alphonse son fils aîné, qui s'étoit aussi fait baptiser, persévéra dans le christianisme.

voie des missionnaires au Congo.

Spond. ann. 1484. *n.* 11. & 1491. *n.* 7.

CXXVIII. Ferdinand roi d'Arragon poursuit ses conquêtes sur les Maures.

Mariana, de rebus Hisp. l. 25.
Burchard, in MS. arch. Vatic. 938.
Lib. Bullar 50. *p.* 271.

Le jeune roi de Grenade qui avoit refusé de remettre sa ville capitale à Ferdinand & Isabelle, & qui savoit que leur dessein étoit de l'assiéger, n'attendit pas qu'on l'attaquât. Il commença la guerre le premier, en sollicitant à la révolte les peuples d'El-Pucherra, des montagnes & de la vallée de Lucrin. Son entreprise fut d'abord suivie de quelques succès ; il assiégea & prit les fortes places d'Alhendin & de Marcheune. Mais Ferdinand ne se fut pas plutôt mis en campagne, qu'il réduisit tous ceux qui s'étoient révoltés, reprit toutes les places dont le roi Maure s'étoit emparé, & l'obligea lui-même à se renfermer dans sa capitale. L'hyver qui suivit cette glorieuse campagne, fut employé aux prépara-

lu siege de Grenade, qui ne commença que l'année suivante. Innocent VIII. dans cet valle ordonna beaucoup de prieres à Rome le succès des armes des rois catholiques, .a lui-même en procession à l'église de sainte ie du Peuple, où il chanta la messe pontiement. Bouchard rapporte la formule de res qui furent composées à ce sujet, & l'on un discours où l'éloge de Ferdinand & d'I-lle ne fut pas oublié. Le pape adressa en ne tems une bulle à l'évêque d'Avila, pour lir des évêques dans les villes dont on s'é-rendu maître, & pour terminer les conations sur les limites des diocèses, dans lesls il y avoit eu auparavant des évêques.

AN. 1490.

CXXIX. On travaille en France à empêcher le mariage du roi des Romains avec l'héritiere de Bretagne.

n France le roi Charles VIII. informé du iage de Maximilien roi des Romains avec ie duchesse de Bretagne, demeurée seule hé-re de son pere par la mort de sa sœur, reles armes, & fit marcher ses troupes pour aser la duchesse dans Rennes, où elle s'étoit ée; mais on les contremanda aussi-tôt après, t-être parce que la duchesse de Bourbon çut dès-lors le dessein de faire épouser l'hé-re de Bretagne, au roi, & de supplanter par-laximilien, quoique son mariage eût été fait par procureur. Il étoit d'une extrême ortance pour la France de rompre ce maria-Heureusement le roi des Romains par sa né-ence en rendoit l'exécution facile; & le demandant la princesse en personne ne de-: pas craindre d'être refusé, d'autant plus in moyen si doux & si juste de finir la guerre it aussi avantageux pour la Bretagne que ir la France. Il paroissoit même surprenant : la duchesse de Bourbon n'y eût pas pensé tôt.

Naucler. chron. v. l. 3. general. 50. p. 503.

Quelles que fussent les raisons qu'elle eut

AN. 1490.

CXXX. On pense à lui faire épouser le roi de France.

Gaguin, in Carol. VIII & Jaligny. Polyd. Virg. liv. 27. Duchesne. hist. d'Angl. l. 19.

eues pour ne pas tenir plutôt cette conduite, la gouvernante jugeant qu'il falloit en toutes manieres empêcher la duchesse d'épouser le roi des Romains, & que cela ne se pouvoit faire qu'en la mariant avec Charles VIII. y pensa sérieusement; & pour y réussir, elle fit cesser les actes d'hostilité, quoique le seigneur d'Albret eût déja livré aux François la ville & le château de Nantes. Elle renoua ses intrigues. Elle envoya en Angleterre François de Luxembourg, Charles de Marignan, Robert Gaguin, général de l'ordre de la Trinité, pour faire agréer à Henri VII. le dessein de faire épouser la duchesse de Bretagne à Charles son frere, sans pourtant le lui marquer en termes exprès, lui représentant seulement que le roi de France étoit en droit d'empêcher qu'on la mariât à un ennemi qui avoit actuellement les armes à la main contre lui, & que Henri ne devoit point s'opposer à la liberté que le roi demandoit de disposer de l'héritiere de Bretagne d'une maniere qui ne portât aucun préjudice à son état. Mais comme le roi d'Angleterre avoit beaucoup contribué au mariage du roi des Romains, sa réponse ne fut gueres différente d'une déclaration de guerre, & il en vint là en effet, comme on dira bien-tôt.

CXXXI. On engage le duc d'Orléans à renoncer à ce mariage.

Jaligny & Bellefor. hist. de Charles VIII.

Un autre obstacle que la duchesse de Bourbon avoit à lever, étoit du côté du duc d'Orléans; la princesse l'aimoit autant qu'elle avoit d'indifférence pour Charles VIII. & le duc d'Orléans lui-même se flattoit de devenir son époux. Le comte de Dunois se chargea de la négociation, ne sachant pas d'autre moyen pour tirer le duc de sa prison, que de le faire renoncer à épouser la duchesse. Le comte commença par le maréchal de Rieux, qui se laissa persuader. Mais la condition qu'il posa fut qu'on rendroit

iberté au duc d'Orléans ; & c'est à quoi la AN. 1450.
iesse de Bourbon ne vouloit pas consentir ;
ce qu'on obtint d'elle fut que le comte de
ois auroit un commerce libre avec le duc,
le verroit dans sa prison, qu'il s'entre-
lroit avec lui, & qu'il travailleroit à le faire
ncer au mariage auquel il prétendoit. Le
te fit usage de cette permission. Il remon-
iu duc d'Orléans que dans la triste con-
ture de ses affaires, il n'avoit pas d'au-
parti à prendre que d'entrer dans ses vues,
servir le roi auprès de la duchesse de Bre-
e, puisqu'autrement ni le roi ni lui n'é-
eroient cette princesse, & que Maximi-
acheveroit de l'enlever à l'un & à l'autre.

Fin du Livre cent seizieme.



LIVRE CENT DIX-SEPTIE[...]

An. 1491.

I.

Le pape recommence ses instances auprès des princes pour la guerre contre les Turcs

Vialard, in vita Innoc. VIII.

LE pape toujours plein d'ardeur, au [...]
en apparence, pour faire la guerre au [...]
envoya ordre au cardinal Rainault son lé[...]
Hongrie, en Pologne, en Prusse & en R[...]
d'exciter les princes à exécuter la pr[...]
qu'ils avoient faite de lever deux armées [...]
composée de Hongrois, de Bohémiens [...]
lonois, de Valaques, de Prussiens, de L[...]
niens & de Russiens, dont Uladislas au[...]
commandement, en lui joignant le léga[...]
stolique, pour faire irruption dans la Bulg[...]
dans la Thrace; l'autre, composée d'Allem[...]
de Danois, de Flamands, de Bourguign[...]
de François volontaires, conduits par M[...]
lien, qui se joindroit à Uladislas pour r[...]
les provinces frontieres des états du sulta[...]
nocent demandoit encore qu'on équipâ[...]
flotte à Venise, sur laquelle il n'y auroit q[...]
Anglois, des Ecossois, des Espagnols, des [...]
çois & des Italiens, qui serviroit à tra[...]
ter l'infanterie & la cavalerie : que cette [...]
seroit commandée par le roi de France ou [...]
gleterre, ou Ferdinand roi d'Arragon; [...]
défaut de l'un de ces rois, le légat com[...]
deroit, & que le pape y seroit lui-mêm[...]
personne. Mais il en fut de ces beaux p[...]
comme de tous les autres précédens; & [...]
qu'Innocent VIII. eût déja reçu deux [...]
mille écus d'or pour équiper cette flotte, [...]
roi de France eût douze grands vaisseau[...]
prêts, & qu'on eût imposé des décimes s[...]
clergé; Bajazet ne fut point troublé dans [...]
cution de ses entreprises : il vint en Hon[...]
il y brûla plusieurs églises, il y fit plu[...]

'tiens captifs, & fit le dégât jusques aux tieres de la Croatie & de la Transylvanie, int même rendu maître de quelques places qu'on s'opposât à ses conquêtes. AN. 1491.

e pape agissoit plus efficacement pour les entions du siege de Rome. On y faisoit de uens appels, & par-là on se soustrayoit aux s des lieux. Ces appellans trouvoient sou- : des opposans de la part de leurs adverses ies, & quelquefois même ceux qui étoient ause voulant éviter un jugement de Rome, ›ient ce qu'ils pouvoient pour transférer s causes aux juges séculiers. Le pape crut les uns & les autres blessoient en cela l'au- té du saint siege; & pour empêcher ce qu'il :lloit un mal, il donna une bulle le vingt- sieme de Février 1491. par laquelle il ex- ımunie les uns & les autres, & déclare qu'ils pourront être absous que par le saint siege, epté à l'article de la mort, s'ils ont donné marques de repentir. Il prononce aussi des ıes contre les notaires qui auront prêté leur ıistere à ces personnes, & ordonne aux évê- :s de faire publier incessanment cette cons- ıtion dans leurs diocèses.

II. Constitution du pape pour maintenir les libertés de l'église.

Bullar Innocent. VIII. Constit. 17.

Cependant Bajazet continuoit toujours ses ursions & ses ravages dans le royaume de ngrie. Uladislas pour se mettre en état de opposer, pensa à se réconcilier avec son frere ›ert. Les princes chrétiens s'en mêlerent : y réussirent; & la paix fut conclue & signée re les deux freres le vingt-huitieme de Fé- er de cette année 1491. Uladislas céda à Al- t quelques villes de Silésie avec une pension il lui fit. L'évêque de Varadin quoique reti- , ménagea encore la paix entre le roi de ›ngrie & celui de Pologne; ensorte qu'Ula- as étant en repos de ce côté-là, vint attaquer

III. Le roi de Hongrie fait la paix avec son frere Albert & le roi de Pologne.

Bonfin. dec. 5. *lit.* 1. & 2.

Cromer. lib. 29.

Dubrav. l. 31.

AN. 1491.

Maximilien roi des Romains, pour l'obli
rendre les villes de Hongrie dont il s'ét
paré. Il possédoit la forteresse de Hamb
avoit battu l'armée des Bohémiens a
Vienne; mais comme il ne pouvoit obt
cun secours de Frédéric son pere, qui
seilloit de se contenter de l'Autriche &
der ce qu'il possédoit en Hongrie; il a
les princes d'Allemagne qui ne lui fu
plus favorables, & qui refuserent de
buer à cette guerre. Uladislas profitan
dispositions se mit en campagne, se ren
tre d'Albe-Royale & de quelques autres
& auroit poussé plus loin ses conquêtes
simir roi de Pologne n'eût ménagé la
tre ces deux princes. Bonfinius en rapp
au long les articles, dont les principa
que le royaume de Hongrie seroit donn
ximilien ou à ses successeurs, en cas qu
las mourût sans héritiers: que les d
prendroient le titre de rois de Hongrie
ladislas payeroit au roi des Romains ce
écus d'or pour le dédommager; qu'on
roit personne à aucune dignité du ro
qu'il n'eût auparavant prêté le serme
les mains des deux princes; qu'enfin le
grois & les Allemands se promettoi
amitié & une fidélité réciproque, & v
en bonne intelligence.

IV. Uladislas fait la paix avec Maximilien.

Bonfin. dec. 5. l. 2.

V. Préparatifs des rois catholiques pour le siege de Grenade.

Naucler. chron. vol. 3. gener. 50. p. 505.

Les rois de Castille & d'Arragon fire
dans cette année la conquête entiere d
me de Grenade, qui étoit possédé par l
res depuis près de huit cens ans. Mais a
d'entreprendre une affaire si importan
dinand ayant passé l'hyver à Séville,
cette saison à faire les préparatifs né
pour cette glorieuse conquête, & au c
cement du printems il envoya le marqui

:e trois mille chevaux & dix mille hom-
afanterie pour ruiner toutes les petites
les environs de Grenade, & faire le dé-
s la campagne, afin que les habitans ne
.t faire la récolte des grains, fussent plus
nt réduits par la famine, & que les peu-
s villes qu'on auroit ruinées, & les gens
ampagne s'étant retirés dans la capitale,
res y fussent plutôt consumés, & la ville
obligée de se rendre.

AN 1491.

Æl. Ant. Nebr. ßeus. in præf. dec. 2.

Mariana, l. 25. c. 15. & 16.

Surita, lib. 20. c. 8. & seq.

linand se rendit bientôt après lui-même
: de Grenade avec une armée de près de
inte mille hommes, dont la cinquieme
étoit de cavalerie. Ce prince extrême-
habile dans l'art de commander, avoit
: avec lui tous les seigneurs de son royau-
t un grand nombre d'officiers très-expé-
:és, qui s'étoient déja distingués dans les
s précédentes ; entr'autres le célebre
lve Fernandez de Cordoue, qu'on sur-
ioit le grand capitaine, & qui avoit paru
beaucoup de distinction dans la guerre
les Portugais. Il étoit fils de Pierre Fer-
z de Cordoue seigneur d'Aguilar, &
re de Herrera.

VI.

L'armée de Ferdinand vient camper à une lieue de Grenade.

Mariana, loco supr. cit.

Marquis de Villena après avoir fait le dé-
tour de Grenade, suivant les ordres qu'il
oit reçus, vint joindre le gros de l'ar-
& toutes les troupes étant ainsi rassem-
l'on commença par se rendre maître du
n creux & du pont de Tablette, afin que
e pût aisément par-là entrer dans la plai-
on campa à une lieue de la ville, bien ré-
de n'en point partir qu'on ne s'en fût
maître. C'est ce qui fit travailler aussi-
faire des retranchemens ; & à peine furent-
hevés qu'Isabelle reine de Castille arriva
mp avec les princes ses enfans, dans la

AN. 1491. même résolution de n'en point partir qu ville ne fût prise. Les historiens ont cru cette princesse ne se rendit à l'armée que p rompre les mesures de Ferdinand qui avoit la vérité, consenti à la réunion du royaume Grenade à la couronne de Castille, mais l'avoit fait avec tant de répugnance, qu avoit lieu de craindre qu'il ne voulût faire conquête à son profit, étant le maître de mée. L'on assure même qu'il le tenta, & en seroit venu à bout sans Gonsalve qui r toutes ses mesures.

VII. On change le camp en une ville pour assieger Grenade.

Raynald. hoc. ann. 1491. n. 3. & 4.

La nuit qui suivit le jour de l'arrivée belle, le feu s'étant mis à sa tente, & consumée avec plusieurs autres qui n'en pas éloignées, on prit la résolution d des hutes de terre couvertes de tuiles a rues comme dans une ville; & chaque ayant pris soin de fortifier son quartier, du camp une ville fermée de tours, & railles avec un fossé profond, & quat principales qui répondoient aux quatr tes. Le camp par ce moyen devint éga assuré & contre le feu & contre les sortie que continuelle que faisoient les a Une autre raison pour exécuter ce desse qu'on s'attendoit sûrement que le siege roit encore l'hyver prochain, & que pa mettroit les troupes à couvert pendant la vaise saison. Cette nouvelle ville, qui puis nommée Sainte-Foi, fit perdre co aux assiégés, qui virent par-là qu'on constamment résolu de ne point quitter le que la ville ne fût emportée. Le pape ne qua pas d'en écrire aux rois catholiques voyoit si zélés pour augmenter la gloire d religion, & d'accorder beaucoup d'indulge à ceux qui les aideroient dans une si bonne

ettre est de Rome le premier Octobre. AN. 1491.
ſſein des Maures étoit d'attirer Ferdi-
ns ses retranchemens, & de l'obliger à
la décision de cette affaire à un com-
ral. Mais ce prince assuré que la fami-
rien risquer, le rendroit enfin maître de
, ne voulut point courir le hasard d'une
, & sa conjecture ne fut pas vaine. Après
é huit mois & dix jours devant Grenade,
e vingt-sixieme d'Avril 1491. jusqu'au
e de Janvier 1492. les Maures éprou-
puis quelques mois tout ce que la famine
s terrible, se trouvant sans vivres, sans
e, sans secours & sans aucune espérance
voir, furent contraints de rendre leur
omposition. Il se passa près de deux mois
'on pût conclure le traité; & l'on con-
fin que le roi & le peuple de Grenade
oient de bonne foi aux rois de Castille
ragon dans l'espace de quarante jours
mbra, la ville de Grenade, & toutes ses
ances; qu'à l'avenir les Maures, tant de
que du reste du royaume, ne reconnoî-
point d'autres souverains que la reine
ille & ses successeurs: Que pour sûreté
accord, l'on donneroit la veille de la
on cinq cens personnes en ôtage d'entre
ns & les freres des principaux de la ville,
re au pouvoir des rois Catholiques, l'es-
: dix jours, pendant qu'ils prendroient
on des forteresses & de la ville, & qu'ils
oient des troupes & des munitions. Fer-
& Isabelle de leur côté promirent, tant
x que pour leurs successeurs, de prendre
ur protection tous les Maures qui vou-
rester en Espagne, de les traiter comme
tres sujets, de ne permettre jamais qu'il
fait aucun tort, ni qu'on agît contre

VIII. Prise de la ville de Grenade.

Mariana, l. 25. c. 16. & 17.

IX. Articles du traité de la capitulation.

AN. 1491.

eux autrement que dans les form ordinaire, & de les maintenir dan de leurs biens, de leurs droits & leges : Qu'il seroit permis à ceu droient pas demeurer en Espagne de tous leurs effets, & qu'on leur vaisseaux pour se rendre en Afriq accorda au roi des Maures une pe rable pour l'entretien de sa famill part de ceux qui avoient suivi son terent, & se retirerent en Afric

X. Le roi des Maures remet Grenade à Ferdinand.

Le tems auquel ce prince de l'Alhambra & les autres forteresse le cardinal de Mendoza archevê de, accompagné de la plupart de d'un grand nombre de seigneur meilleures troupes, partit pour dre possession au nom de la rein Les conditions furent exécutées Le cardinal s'étant saisi de tous l arborer sur les plus hautes tour l'on portoit devant lui ; & en m étandards de saint Jacques, de Fe sabelle furent placés sur les rem grandes acclamations, & quanti ges de canon. Aussi-tôt après les ques s'avancerent du camp vers la prendre possession. Le jeune roi vint au-devant d'eux pour leur en clefs. L'entrevue se passa avec be vilité de part & d'autre. Le jeun & alla prendre possession des lie avoit assignés pour sa résidence ; avec son épouse entra dans Gren ne pouvoient assez admirer la b

Diego de Maros, hist. rerum gest. contra Mauros.

En effet, les auteurs assurent qu'e soixante mille maisons, outre qua gnifiques édifices, que Bulhar roi

AN. 1491.

Mariana, hist. Hisp. l. 13. c. 1. & l. 14. 15. & seq.

avoit fait élever avec une si prodigieuse dépense, que ses sujets crurent qu'il avoit trouvé l'art de faire de l'or. Les habitans de Grenade étoient eux-mêmes si riches, qu'ils payoient à leur roi plus d'un million de ducats; mais cette grande ville n'est ni si peuplée, ni si riche qu'elle étoit du tems que les Espagnols s'en rendirent maîtres. Sa situation & la disposition de ses tours se rapportent assez à ce qu'en dit César dans ses commentaires. C'est la plus grande ville d'Espagne & la plus commode en été, à cause de la pureté de son air & du grand nombre de ses fontaines. Les Maures avoient coutume de dire que le paradis étoit en cette partie du ciel qui est sur cette ville. Elle est arrosée de la riviere de Daro, & divisée en quatre parties qui sont Grenade, l'Alhambra, l'Albaizin & l'Antiquerula. Elle a plus de quatre lieues de circuit, & est entourée de murailles, où l'on compte mille trente tours avec leurs crenaux.

XI.

Ferdinand & Isabelle reçoivent du pape la qualité de rois catholiques.

Paul Æmil. l. 8.

Froissard. l. 1.

Mariana, l. 7. c. 4.

Baron. annal. 738.

Les rois de Castille & d'Arragon étant entrés dans la ville de Grenade d'une maniere qui tenoit des anciens triomphes, y firent observer la capitulation avec beaucoup de soin, donnerent les bons ordres pour la police, & furent si bien caresser la noblesse & le peuple, que les nouvelles en étant portées par tout le royaume, chacun se soumit de bon cœur à ces nouveaux maîtres; & s'il resta quelque regret du changement arrivé dans cet état, les peuples le surent si bien cacher, qu'il n'en parut presque rien du vivant de Ferdinand & d'Isabelle qui les avoient conquis. La religion chrétienne fut par cette conquête établie dans toute l'Espagne, & la secte de Mahomet bannie aussi-bien que la domination des Maures, ensorte que Ferdinand & Isabelle acquirent pour eux-mêmes & pour leurs successeurs le titre de rois catholiques, qui

AN. 1491. leur fut donné par le pape Alexandre VI. successeur d'Innocent VIII. il est vrai pourtant que ce ne sont pas les seuls rois d'Espagne qui ayent été honorés de cette qualité, puisque nous lisons dans Paul Emile & dans Froissard, que Philippe de Valois roi de France l'a aussi porté, parce qu'il avoit défendu les droits de l'église. C'est ainsi que le roi de France prend le titre de roi très-chrétien, & de fils aîné de l'église; le roi de Pologne celui d'orthodoxe, le roi de Navarre de très fidele, & que les rois de la grande Bretagne ont gardé celui de défenseurs de la foi, qui fut donné à Henri VIII. par le pape Leon X. avant le schisme. Sponde remarque qu'autrefois le roi Recarede avoit obtenu la qualité de roi catholique dans un concile, pour avoir amené à la foi les Goths, qui étoient Ariens.

Spond. ad an. 1492. n. 2.

XII. Mort des cardinaux Marc Barbo, Balue & Arcimboldo.

Spond hoc an. 1491. n. 9. Sabellic. En. 10. l. 6. Dubrav. l. 31.

Trois cardinaux moururent cette année. Le premier fut le cardinal Marc Barbo, qui mourut le deuxieme de Mars, quoiqu'il y ait des historiens qui placent sa mort un an plutôt. Il étoit cousin germain du pape Paul II. qui d'évêque de Vicence le fit cardinal le dix-huitieme de Septembre 1467. Quelque tems après il fut pourvu du patriarchat d'Aquilée. En 1471. Sixte IV. successeur de Paul l'envoya légat en Allemagne, en Pologne & en Hongrie, pour terminer les différends que les rois de ces deux derniers états avoient touchant la couronne de Bohême. Le cardinal Barbo les reconcilia, & les mit en état de s'unir contre les Turcs. Ses services furent récompensés par l'évêché de Palestrine dont il jouit jusqu'à sa mort. Innocent VIII. nomma Hermolaüs Barbaro pour son successeur dans le patriarchat d'Aquilée; il étoit sénateur de Venise & petit-fils de François Barbaro noble Vénitien également recommanda-

ble & par son esprit & par sa valeur. Hermolaüs fut un des plus savans de son siecle. AN. 1491.

Le second fut le cardinal Balue, qui de fils d'un tailleur d'habits de Poitiers, étoit parvenu aux premieres dignités de l'église. Jean de Melun favori de Louis XI. qui connoissoit l'esprit de Balue, le présenta au roi qui le fit son aumônier, lui donna les abbayes de Fecamp, du Bec & de saint Ouen de Rouen. Ce prince lui confia encore la charge d'intendant des finances, & le nomma à l'évêché d'Evreux en 1465. Il le quitta deux ans après pour celui d'Angers, après avoir accusé Jean de Beauvais évêque de cette derniere ville, son premier bienfaiteur, de plusieurs crimes d'état, qui le convainquirent lui-même d'ingratitude. Jean de Melun ne fut pas mieux traité, puisque par les intrigues de Balue, Louis XI. lui fit couper la tête à Loches en 1468. Paul II. le fit cardinal en 1464. à la recommandation du roi, qui connoissant enfin ses fourberies & ses trahisons, le fit mettre en prison, d'où il ne sortit qu'en 1470. à la priere du cardinal Julien de la Rouere légat en France. Après sa prison s'étant retiré à Rome, Innocent VIII. le nomma évêque de Preneste & légat dans la Marche d'Ancone. Il mourut au mois d'Octobre de cette année, âgé de soixante-douze ans, & fut enterré à Rome dans l'église de sainte Praxede, où l'on voit encore son épitaphe.

Aubery hist. oire des car dinaux.

Le troisieme est le cardinal Jean Arcimboldo né à Milan: il y avoit été sénateur, & étant devenu veuf, il y fut pourvu de l'évêché de Novarre. Le pape Sixte IV. lui donna le chapeau en 1473. & Innocent VIII. le nomma à l'archevêché de Milan & à l'abbaye de S. Ambroise. Il mourut à Rome, & Gui Arcimboldo l'un de ses fils, fut son successeur à l'archevêché de

Aubery, hist. des cardin. Ciacon. in Innoc. VIII

AN. 1491.

Milan. Un neveu de celui-ci lui succéd même archevêché, après avoir été vingt-tre ans évêque de Novarre.

XIII. Le roi Charles VIII. accorde la liberté au duc d'Orléans.

Jaligny, & Bellefor. hist. de Charles VIII.

La duchesse de Bourbon persistoit toujo vouloir retenir le duc d'Orléans prisonnier, la crainte qu'une fois mis en liberté, il ne lût prendre trop d'autorité dans le consei qu'il ne formât quelque nouvelle faction. Charles VIII. qui pénétra les motifs qu soient agir sa sœur, & qui comprit de c importance il lui étoit d'avoir le duc d'Or dans ses intérêts, s'il vouloit faire réuss mariage avec la duchesse de Bretagne, pr fin la résolution de le délivrer; & afin q duchesse sa sœur n'y apportât aucune o tion, il le fit sans le lui communiquer. S jesté étoit alors au Plessis-les-Tours : el partit sous prétexte d'une partie de chass alla jusqu'au pont de Barangon, d'où ell voya le sieur d'Aubigny chargé d'un ordre le commandant de la tour de Bourges, remettre son prisonnier. L'ordre fut exécut le prince vint se jetter au pieds du roi, assura de sa soumission, de sa fidelité, & attachement inviolable à sa personne. Il f çu avec beaucoup de bonté; le roi lui pr de tout oublier & de lui rendre son amiti la duchesse de Bourbon fort déconcertée, qu'elle n'en témoignât rien à l'extérieu qu'elle sût toujours sauver les appare affecta de caresser beaucoup le duc.

D'Argentré, hist. de Bret. l. 13. c. 3.

Aussi-tôt que le comte de Dunois eut a la délivrance du duc d'Orléans, il ne pensa qu'à le confirmer dans les sentimens qu' avoit déja inspirés. Le roi de son côté l'y gea par les témoignages qu'il lui donna sincere reconciliation, en lui confiant le vernement de Normandie avec la lieuten

AN. 1491.

!nérale des armées dans cette province. Et ›mme il s'y rendit aussi-tôt pour prendre les esures nécessaires contre le roi d'Angleterre, ıi étoit sur le point de déclarer la guerre à la rance : il ne put arriver à Rennes auprès de la ıchesse de Bretagne que dans le mois de Noembre de l'année 1491. Il la trouva fort méontente des longueurs de Maximilien, & encore plus irritée de la conduite des François, qui voient rompu la trève à la mort de son pere, ue dégoûtée de la personne du roi. Ce fut pour ela que la premiere ouverture qu'on lui fit e son mariage avec Charles VIII. la révolta : lle insista sur les engagemens qu'elle avoit ontractés avec le roi des Romains; elle fit va›ir celui du roi de France avec Marguerite 'Autriche. Mais enfin elle se radoucit; & le rince d'Orange, le maréchal de Rieux, le hancelier de Montauban, qui avoit beaucoup l'ascendant sur son esprit, joints au duc d'Oréans, lui firent préférer l'honneur d'être reine e France, à tous les scrupules qu'elle avoit llégués d'abord : mais elle ne voulut donner au›ne promesse positive sur son mariage, sans voir pris auparavant l'avis de son conseil.

XIV. La duchesse de Bretagne consent à épouser le roi de France.

Le roi avoit eu la précaution de s'approcher e Rennes avec son armée commandée par le :igneur de la Trimouille, pendant qu'un autre ›rps sous la conduite du seigneur de Saint-.ndré, s'avançoit d'un autre côté, à une lieue de ı ville. La princesse y étoit renfermée, & crainoit un siege dans les formes; elle étoit sans roupes; elle ne pouvoit se confier à ses sujets, ui étoient tous portés à ce mariage : ses plus fieles serviteurs le lui conseilloient; le duc d'Oréans lui-même lui faisoit voir que de-là dépenloit le salut de ses états. Enfin son conseil déja ›ersuadé par les remontrances du comte de

Dunois & du maréchal de Rieux étoit favorable au roi. Toutes ces raisons firent enfin consentir Anne de Bretagne à épouser Charles VIII. Et après la délibération des états de cette province, le contrat de mariage fut passé à Langeais en Touraine le sixieme de Décembre. Les Bretons n'auroient pas consenti que les nôces eussent été faites auparavant; & selon toutes les apparences le contrat les précéda au moins de huit jours. Les articles essentiels étoient.

AN. 1491.

Le P. Daniel dit le 13. Decemb. & Mezerai le 10.

Naucler. t. 3. general. 50. p. 303.

XV. Articles du contrat de mariage.

Mem. de Comin. t. 5. de l'édit. de 1723. p. 454. & 463.

1. Que si la duchesse mouroit avant le roi & sans enfans, la Bretagne demeureroit unie à la couronne, comme lui ayant été incorporée par une donation de cette princesse, en considération de son mariage: 2. Que si Charles VIII mouroit sans enfans avant la duchesse, il lui cédoit tous les droits qu'il avoit sur le duché de Bretagne, à condition toutefois qu'elle ne pourroit se remarier qu'au roi son successeur ou au prochain héritier présomptif de la couronne, en cas que l'autre fût marié: 3. Que la duchesse auroit pendant sa vie la possession du duché, quand même il y auroit des enfans; qu'elle y nommeroit aux bénéfices, & qu'elle expédieroit les provisions, en y joignant le nom du roi.

XVI. Le roi de France épouse la duchesse de Bretagne.

Comines, l. 7. c. 3.

Le roi pour agir plus sûrement, avoit auparavant obtenu de la cour de Rome une double dispense, qui cassoit les mariages de sa majesté avec Marguerite d'Autriche & de la duchesse de Bretagne avec le roi des Romains. On obligea ceux qui avoient des droits & des prétentions sur le duché, d'y renoncer en faveur du royaume de France. Tels étoient le prince d'Orange, fils de Catherine de Dreux, qui étoit sœur de François I. duc de Bretagne; Jean, fils aîné du seigneur d'Albret, qui avoit épousé Catherine de Foix reine de Navarre; le vicomte

ɔhan, qui avoit épousé une seconde fille du 'rançois I. On tira d'eux des renonciations ɔnne forme, & on leur promit des dédom-ɛmens. Enfin Charles VIII. fit encore un é séparément avec les états du pays, pour ɔnservation de leurs droits & de leurs privi-s. Et tout ayant été accepté de part & d'au-on conduisit Anne de Bretagne à Langeais, lle épousa le roi Charles VIII. dans le mois)écembre 1491. L'évêque d'Alby en fit pu-ɔement la cérémonie dans la chapelle du eau : cette union causa beaucoup de joie tout le royaume, & l'on en fit dans tou-es villes de grandes réjouissances.

AN. 1492.

XVII. La reine de France est couronnée à S. Denis, & fait son entrée à Paris. *Saint Gelais, hist. de Louis XII.*

a cour partit ensuite de Langeais, passa par rs, & vint à saint Denis, où elle s'arrêta le couronnement de la nouvelle reine, qui t au commencement de Février de l'année a avec beaucoup de pompe, au milieu des amations du peuple. De-là on la conduisit à s, où elle fit son entrée le neuvieme du mois. n'oublia rien pour la divertir, & lui faire ier le chagrin qu'elle avoit fait paroître ord ; le roi lui témoigna tant d'amitié, & le si grands égards pour elle, qu'une satis-on entiere prit la place de ses premieres es. Mais la joie que toute la cour en ressen-fut troublée par la perte qu'elle fit du comte unois, dans le tems qu'il attendoit une ré-pense proportionnée au service qu'il ve-de rendre & à la nouvelle reine & au royau-

XVIII. Mort du comte de Dunois.

Etant monté à cheval pour aller prendre à la campagne, il fut attaqué d'une apo-ie, dont il mourut à l'instant. Il avoit épou-n 1466. Agnès de Savoie, fille puînée de is duc de Savoie, dont il eut plusieurs en-, entr'autres François II. comte de Du-, en faveur duquel le comté de Longue-

ville fut érigé en duché en 1505.

An. 1492.

XIX. Maximilien se plaint du double affront que lui fait Charles VIII.

On peut aisément s'imaginer quels furent les sentimens du roi des Romains, quand il apprit la nouvelle du mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. Il perdoit une province très-considérable, en partie par sa faute, en partie par l'avarice de son pere; & pour comble de disgrace, on lui renvoyoit la princesse Marguerite d'Autriche sa fille, qu'il croyoit devoir être bien-tôt reine de France. Il ne put digérer ce double affront; il en fit de grandes plaintes dans toutes les cours de l'Europe; il envoya des ambassadeurs en Espagne & en Angleterre, pour les engager à prendre ses intérêts contre la France. Mais comme les rois catholiques étoient occupés alors à la conquête du royaume de Grenade, le roi des Romains ne put engager dans son parti que Henri VII. roi d'Angleterre, quoiqu'il fût redevable de sa couronne au roi Charles VIII. qui lui avoit fourni une flotte, de l'argent, & des troupes, pour en chasser Richard III. qui fut tué dans une bataille.

XX. Le roi d'Angleterre déclare la guerre à la France.

Polyd. Virg. hist. Anglic. l. 27.

Bacon. hist. Henric. VII.

Les ambassadeurs de Maximilien trouverent Henri tout-à-fait disposé à s'unir avec lui contre la France. Le traité fut signé, & afin de le rendre plus autentique, Henri convoqua son parlement, qui consentit avec plaisir aux volontés du roi, ne souhaitant rien avec plus d'ardeur que la guerre avec la France. La plupart des historiens François ont voulu justifier ce prince, en prétendant qu'il étoit tout-à fait éloigné de cette guerre, qu'il avoit agi par politique, en se conformant à l'humeur de la nation, qui peut être se seroit révoltée, s'il eût refusé de prendre les intérêts de Maximilien; que son dessein étoit d'obtenir de l'argent de son parlement. Mais tous ces beaux sentimens ne conviennent point à ce qu'en ont dit Poly-

rgile & le chancelier Bacon, dont le
aure Henri de la plus horrible des in- An. 1492.
lés; & le second rapporte la harangue
prince fit à son parlement, où on lit tout
passion peut dicter de plus fort contre
és; & que si Maximilien se fût venu join-
s ses troupes, comme il l'avoit promis,
olations de la France auroient été aussi-
es, que quand les rois d'Angleterre
unis avec les ducs de Bourgogne. Quoi
l soit, Henri se donna tout entier aux
tifs de cette guerre; & comme il avoit
attaquer la France du côté de la Picar-
it préparer la flotte pour son passage,
à la voile le sixieme d'Octobre de cette
Son armée étoit de vingt-cinq mille
s d'infanterie, & de seize cens chevaux;
t qu'il fut débarqué, il s'avança vers
ne, & quatre jours après il en forma le
Des Cordes qui y commandoit l'avoit
ude tout ce qui est nécessaire à une lon-
vigoureuse défense, persuadé que le suc-
a place dépendoit de la longueur du sié-
que l'hiver approchant, & les pluies con-
s qui tombent en ce pays là dans l'au-
fatiguant les Anglois, les rebuteroient
e tout le reste. La place fut cependant
ssée au commencement; mais la nouvel-
n reçut au camp, que le roi de France
le rendre aux rois Catholiques les com-
oussillon & de Cerdaigne, rallentit beau-
rdeur des assiégeans. Ferdinand & Isa-
ant devenus par cette restitution amis de
ce, ils ne pouvoient plus compter sur les
qu'ils en espéroient. Ces comtés avoient
gés à Louis XI. par Jean roi d'Arragon,
dant que la propriété en demeureroit à
ce, si Jean ne payoit dans neuf ans les

ville fut érigé en duché ... avoit tot

AN. 1492.

XIX. Maximilien se plaint du double affront que lui fait Charles VIII.

On peut aisément s'im... avoit pas é... sentimens du roi des R... s les avoit f... prit la nouvelle du r... ement. Mais ... gne avec Charles V... ire de nouvelles très-considérable, ...rles VIII. tie par l'avarice ... envoya de nouveaux disgrace, on le ... e France en faire la de... rite d'Autrich... l'adresse de gagner deux bien-tôt r... oient beaucoup de crédit, double af... Olivier Maillard, fameux pré... toutes l... là, dont le goût n'étoit p... bassad... finé en fait d'éloquence, & conf... les ... VIII. l'autre s'appelloit Jean M... Fr... étoit confesseur de la duchesse d... On dit que Ferdinand leur avoit en... ...rils pleins d'argent, qu'on croyoit ê... ...is de vin d'Espagne; d'autres disent q... ...ent des bouteilles pleines d'or. Quoi soit, les deux Cordeliers jouerent bi... personnage: ils insinuerent d'abord au courtisans, & ensuite soutinrent que c'... principe de religion, que les ames en ... leurs corps, n'étoient pas toutes bienhe... & ne voyoient point Dieu jusqu'à ce eussent satisfait à la justice divine, & q... qui s'étant accommodées du bien d'aut... l'avoient point restitué, brûleroient dan... gatoire, jusqu'à ce que le dommage eû... paré par leurs héritiers. Que quand il fe... que Louis XI. eût justement acquis les de Roussillon & de Cerdaigne, il n'é... excusable devant Dieu, parce que ce point la faute de Ferdinand, s'il ne les a rachetés, mais celle des Maures qui l'... contraint d'employer à lever des trou... tr'eux les trois cent mille écus d'or des... remboursement. Qu'ainsi son ame so...

-tems qu'il s'en écouleroit jusqu'à la
-s deux comtés. Que Carles VIII. AN. 1492
-itution dépendoit, seroit tour-
-atoire, tant que ses succes-
la faire. Qu'enfin ce qu'on
comtés pendant que la
, excédoit de beaucoup la

-onnement des deux Cordeliers
-u goût du conseil, dont les mem-
-oient pas si scrupuleux que le roi. Mais
-s d'Amboise, qui avoit été précepteur de sa majesté, & qui étoit dévot en sa maniere, en parla à Charles VIII. en termes si pathétiques, qu'il consentit à la restitution avec d'autant plus de facilité, qu'on avoit suborné des personnes pour dire qu'elles avoient été présentes à la mort de Louis XI. & que ce prince avoit commandé pour l'acquit de sa conscience qu'on restituât le Roussillon & la Cerdaigne. La duchesse de Bourbon tenoit un peu de la superstition de son pere, & ne doutoit pas de la sincérité de ceux qui lui faisoient ce rapport. Elle se croyoit obligée sur peine de damnation à l'accomplissement de ses dernieres volontés; elle le persuada si fortement à Charles son frere, que la restitution se fit, quelque obstacle que le conseil y pût apporter; ensorte que le roi agit même en cette occasion par autorité. Le traité fut conclu dans le mois de Janvier de l'année suivante, par la négociation de Louis d'Amboise évêque d'Albi.

XXIII. Le roi d'Angleterre pense à faire sa paix avec la France. *Bacon. hist. Henric. VII*

Henri VII. étoit au camp devant Boulogne, quand il apprit qu'on étoit déja convenu des articles du traité, & qu'il étoit prêt d'être conclu. Dès-lors il conçut le dessein de faire aussi sa paix avec la France. Il y étoit d'autant plus porté, que Maximilien n'avoit rien observé de ce qu'il

An. 1492. avoit promis, & qu'il étoit aussi peu préparé à la guerre, que s'il n'y avoit aucun intérêt; qu'il n'avoit qu'un petit nombre de troupes en fort mauvais ordre, manquant d'équipages, d'argent & de munitions. Des Cordes ayant été informé des dispositions où se trouvoit le roi d'Angleterre, ne manqua pas d'en profiter; il lui fit remontrer ce qu'il sentoit déja, que le roi des Romains lui manquant de parole, aussi-bien que Ferdinand, il avoit un prétexte plausible pour se retirer avec honneur, & que la France pour y contribuer s'offroit à lui payer l'argent qu'il avoit prêté au duc de Bretagne dans la derniere guerre, & de le rembourser encore des frais de son voyage. Henri satisfait des avances que faisoit la cour de France, accepta d'autant plus volontiers les propositions de des Cordes, que sa présence étoit très-nécessaire dans son royaume, pour dissiper une conspiration qui commençoit à s'y former à l'occasion du fameux Perkin, dont nous parlerons dans la suite.

XXIV. On s'assemble à Etaples, & l'on y conclut la paix

Bacon, ibid Duchesne, hist. d'Angl. l. 19.

Ainsi les deux partis ayant égal intérêt de finir promptement la guerre, Henri nomma Richard Fox évêque d'Excester, & milord d'Aubenay gouverneur de Calais, pour se rendre à Etaples, & y traiter de la paix avec des Cordes, à qui Charles VIII. donna pour adjoints les seigneurs de Halluin, de Piennes & de Morvilliers. Mais pour achever de mettre Maximilien dans tout son tort, Henri l'envoya sommer pour la derniere fois de se rendre au siege de Boulogne, & lui déclara en même tems, qu'en cas qu'il ne vînt pas le lendemain avec son armée, il s'accommoderoit avec la France. Maximilien n'ayant rien répondu, Henri prit son silence pour un refus, s'accorda avec des Cordes, & conclut son traité. Il toucha l'argent des Fran-

s, que Mezeray fait monter à cent cinquante le écus ; le P. Daniel à sept cens quate-cinq mille, chaque écu valant trente-q sols tournois. Il faut que ce dernier auteur le de toute la somme, qui ne fut pas comp-alors, & qu'il y comprenne ce que Charles II. s'étoit engagé à payer pour le duc de Bre-;ne, ayant pris du tems pour y satisfaire à ise du dessein qu'il avoit de porter la guerre is le royaume de Naples. Le traité avec l'Anterre fut conclu le troisieme de Novembre Etaples, ratifié le douzieme par ce prince, un mois après par le roi de France.

AN. 1492.

Mezerai, abr. chron. hist. de Charl. VIII. Daniel, hist. de France in-4°. t. 4. p. 69

XXV. Maximilien se rend maître de la ville d'Arras.

Après la conclusion du traité, Henri se rembrqua à Calais avec une entiere satisfaction, ur se rendre en son royaume ; des Cordes l'eut pas plutôt vu mettre à la voile, qu'il vança en diligence vers Arras pour en rentcer la garnison : mais 'il apprit en chemin ie Maximilien s'étoit rendu maître de cette lle deux jours après la signature de la paix, r la trahison d'un serrurier, qui ayant eu dresse de se faire montrer les clefs d'une por-, les avoit imprimées sur de la cire, & en 'oit fait de semblables. Les troupes du roi des omains averties s'approcherent & entrerent ins la place, pendant que celui qui y commandoit, appellé Carquelevant Breton, don-›it à souper aux officiers. Un succès si peu atndu flatta les Allemands qu'ils pourroient aussi cilement se saisir d'Amiens : ils s'y rendirent, taquerent la ville ; mais des Cordes les avoit :évenus, & venoit d'y entrer ; en sorte que s troupes du roi des Romains renversées dès : premier assaut, se retirerent. Ce fut là où laximilien borna ses conquêtes, & dès-lors ne pensa plus qu'à faire sa paix avec la 'rance.

AN. 1492.

XXVI.
Découverte du titre de la Croix de N. Seigneur.

Raynald. 1492. n. 14
Bosius de Cruce, l. 1. c. 11.
Niquet titul. crucis, c. 23.
Ciacon. & Onuph. in Innocent. VIII.
Greizer de Cruce, t. 1. l. 1. c. 94.

Le même jour que la nouvelle de la [prise de] Grenade arriva à Rome, des maçons qu[i tra]vailloient à la réparation de l'église d[e sainte] Croix, par l'ordre du cardinal Mend[oza ar]chevêque de Tolde, qui en étoit titul[aire,] découvrirent le titre de la Croix de Jesus[-Christ.] On dit que sainte Helene, mere du gran[d Cons]tantin, l'avoit envoyé à Rome; qu'on [le mit] dans l'église de sainte Croix de Jérusal[em, &] qu'il fut caché jusqu'alors dans la vo[ûte au-]dessus du cœur. Burchard assure l'avoi[r vu &] touché, lorsque le pape accompagné [des car]dinaux se transporta solemnellement da[ns cette] église le douzieme jour de Mars, qui é[toit le] lundi fête de saint Grégoire, & qu'il le [fit ex]poser à la vénération des fidèles. Il ajo[ute que] ce titre étoit renfermé dans une petit c[offre de] plomb, cacheté en trois endroits, sur l[equel] on lisoit encore ces mots, *Geraldus car[dinalis] sanctæ Crucis:* Que dans ce coffre il y a[voit un] ais de bois long d'environ une palme & [demie,] tout usé par un bout, & sur lequel ces [mots] étoient gravées en lettres rouges: *Jesus [Naza]renus rex Judæor*, les deux dernieres le[ttres u] & *m*, étant usées. La premiere lign[e étoit] écrite en latin, la seconde en Grec [& la] troisieme en Hébreu.

Baillet fêtes mobiles & vies des Saints.

Lorsqu'on visita de nouveau ce titre en [16..] on le trouva encore rongé & diminué d[u côté] où étoit le mot *Judæorum*, & en [16..] remarqua que le côté droit étoit aussi e[ndommagé]té; de sorte que le nom de *Jesus* n'y [paroît] plus. Il n'en reste donc que le milieu, q[ui con]tient les deux mots *Nazarenus rex* Qu[oi qu'il] en soit ceux qui ont écrit dans ces d[erniers] siecles que sainte Helene avoit envoyé l[e titre] de la Croix à Rome, l'ont avancé sans a[ucune] autorité, puisque les historiens n'ont

.it l'usage que cette pieuse princesse en fit.
.'église de Toulouse prétend l'avoir dans un AN. 1492.
nonastere de Bénédictins de la congrégation de
aint Maur, & le posséder long-tems avant la
lécouverte faite à Rome ; celui-ci est beaucoup
plus grand que l'autre, quoiqu'il ne soit pas
entier. Toutes ces incertitudes n'ont pas em-
pêché le pape Alexandre VI. quatre ans après,
l'assurer l'autenticité du titre qui est à Rome,
par une bulle du dix-neuvieme de Juillet de
l'an 1496. & d'y attacher des indulgences pour
ceux qui visiteront l'église de sainte Croix dans
cette intention, le dernier dimanche de Jan-
vier, jour de la derniere invention de cette re-
lique.

XXVII. Bajazet envoie au pape le fer de la lance.

Raynald. sup n. 15. Bosius, ibid. ut suprà. Spond. hoc an. n. 8. Victorel in addit. ad Ciacon.

Le vingt-neuvieme de Mai de cette année, il vint à Rome un ambassadeur de Bajazet, empereur des Turcs, portant le fer de la lance dont on avoit percé le côté de Jesus-Christ dans sa passion. Ce fer étoit auparavant dans le trésor des reliques que Mahomet II. avoit assemblées après la prise de Constantinople. Il étoit enfermé dans une châsse magnifique enrichie d'or avec un crystal, montée sur un pied. Tout le clergé l'alla recevoir en procession depuis l'église de sainte Marie du Peuple, jusqu'à saint Pierre & le pape y assista. Quelques-uns même assurent que le saint pere porta lui même la relique. Buchard, qui rapporte cet évènement, la regarde comme fort douteuse : l'empereur, dit-il, croit avoir la même à Nuremberg, & le roi de France à Paris. Aussi Sponde ajoute, que Bajazet fit sçavoir au pape par son ambassadeur, que la pointe de ce fer étoit en France Si l'on en croit M. Baillet, le fer de la lance étant demeuré a Constantinople jusqu'à sa prise, & étant tombé entre les mains de Mahomet II. son fils Bajazet en fit présent

Baillet, fêtes mobiles.

AN. 1492.

au grand-maître de Rhodes pour le gratifier de ce qu'il retenoit son frere Zizim prisonnier; & de Rhodes cette relique passa à Rome l'an 1492. entre les mains du pape Innocent VIII. qui en fit une translation très-solemnelle dans l'église du Vatican, où elle a toujours été gardée depuis. Mais cet auteur ne donne pas cela comme fort certain; il ajoute que pendant qu'on honoroit cette relique à Constantinople, on assuroit en Occident que la vraie lance étoit toujours à Jérusalem. De plus, saint Louis dégagea des Vénitiens en 1241. une pareille relique qui lui fut apportée en France, & déposée dans la sainte Chapelle de Paris, où elle est encore honorée. Mais la discussion d'un fait si incertain & si peu important, est assez inutile.

XXVIII. Le pape fait sa paix avec Ferdinand roi de Naples.

Surita, t. 4. l. 20. cap. ultimo.

Mariana, l. 25. c. 18.

Raynald. ad hunc ann. n. 10.

Comme le roi de France pensoit déja sérieusement à porter ses armes dans le royaume de Naples, & faisoit pour cela ses préparatifs; la crainte qu'en eut Ferdinand, le porta à se réconcilier avec le souverain pontife. Le Roi d'Arragon s'étant rendu médiateur, ce prince, & Alphonse duc de Calabre son fils, firent leur paix avec le pape le vingt-huitieme de Janvier de cette année; & sur la fin du mois de Mai, Ferdinand envoya à Rome son petit fils Ferdinand, prince de Capoue, pour demander pardon à Innocent VIII au nom de son ayeul & de son pere, promettant de payer exactement chaque année le tribut dû à l'église Romaine, & de ne plus blesser son autorité dans la collation des bénéfices du royaume de Naples. Ce prince fut reçu du pape avec beaucoup d'honneur, & en reçut de grands témoignages de bonté. L'on trouve une bulle de sa sainteté du quatrieme de Juin de cette année, qui assure à Alphonse la succession au royaume de Naples, & au prince

de Capoue son fils, en cas qu'Alphonse mourût avant Ferdinand son pere. L'on y lit aussi la formule du serment qu'il devoit en faire au souverain pontife.

AN. 1492.

XXXIV. Mort du pape Innocent VIII.

Onuphr. & Ciacon. in vitis pontific. Paris, Masson in Innoc. VIII.

Ce fut par-là qu'Innocent VIII. finit son pontificat; il mourut le mois suivant le vingt-cinquieme de Juillet, jour de la fête de l'Apôtre saint Jacques. Depuis l'attaque d'apoplexie qu'il avoit eue deux ans auparavant, il n'avoit pu jouir d'une santé parfaite On dit que ne trouvant aucun soulagement à ses maux dans l'art de la médecine, un Juif imposteur lui prépara un beuvage, composé du sang de trois jeunes garçons qui venoient d'expirer, & que le pape l'ayant sçu, il en eut une si grande horreur, qu'il donna aussi-tôt ordre d'arrêter ce Juif, & de le punir; mais celui-ci évita le châtiment par la fuite. Innocent voyant donc sa derniere heure approcher, ne pensa plus qu'au salut de son ame, témoignant un grand mépris pour toutes les espérances fragiles du siécle, & ne soupirant qu'après la bienheureuse immortalité, dit l'évêque Leonelli, qui fit son oraison funébre dans une assemblée de cardinaux. Il reçut les Sacremens avec beaucoup de piété, & mourut dans des sentimens tout-à fait chrétiens, à l'âge de soixante ans, après avoir gouverné l'église sept ans, dix mois & vingt-sept jours. Son corps fut porté dans l'église de saint Pierre, & mis dans un tombeau, que le cardinal Laurent Cibo son neveu lui avoit fait faire.

Ce pape nommé Jean-Baptiste Cibo, étoit Génois, & fut élevé avec beaucoup de soin. Dès qu'il fut entré dans le monde, on l'envoya à Naples, où il vécut assez long-tems à la cour d'Alphonse & de Ferdinand. Depuis il vint à Rome, & fut domestique du cardinal de Boulogne, frere du pape Nicolas V. ce qui con-

le conclave ; & après qu'on eut dit la
vant l'ancienne coutume, tous le
s'en retournerent dans leurs palais,
de quelques uns en petit nombre
arrêta pour dîner avec lui. Le f
feux de joie dans les rues, & An
belli cavalier Milanois fit de grand
ces dans le capitole, parce qu'il
firmé dans la dignité de sénat
exercée sous le pontificat d'Innc
pez qui avoit été secrétaire de
même pape, fut fait évêque
sa charge fut donnée à Bernar
recommandation du cardinal
Le lendemain les sénateur

XII. Réjouissances à Rome pour son élection.

teurs & les capitaines des qua
à cheval à l'entrée de la nui
troupe de jeune noblesse pré
estafiers avec des flambeaux

Bern. Corius, l. 7.

s'étant rendus dans la place
y firent une espece de carou
trés dans la cour du palais
chose, & mirent ensuite p
baiser les pieds du pape,
fort satisfait de ces honr
tieme d'Août le saint per
sion de saint Jean de Lat
pompe. Toutes les rues
tapissées, & il y avoit d
plusieurs endroits : ce c
surprenant, qu'aucun
tiqué la même chose. I

XXXIII. Il fait un de ses neveux cardinal.

il tint un consistoire,
chapeau de cardinal à
Jean Borgia Espagno
real qui prit le titre
Tous les princes
par des ambassades

te d'être exposés à la fureur du peuple, qui ne donnoit que des malédictions au lieu de prieres au défunt pape, auquel ils reprochoient de n'avoir eu aucune compassion des pauvres. Pour faire cesser tous ces désordres, les cardinaux donnerent la garde du palais à Garcilasso archevêque de Tarragone, homme d'une illustre naissance & d'une sagesse consommée C'étoit lui qui avoit fait l'accommodement d'Innocent VIII. avec le roi de Naples, & qui avoit quelque tems après appaisé une sédition à Ascola. Il fut dans la suite établi préfet de Rome par le successeur du défunt pape, dont les obséques ne furent achevées que le huitieme d'Août, auquel on célébra la messe en présence des cardinaux. Bernardin de Carjaval, évêque de Carthagene, & ambassadeur du roi d'Espagne, fit ensuite un sermon, dont tout l'auditoire fut très-content. Plusieurs personnes qui l'avoient entendu jugerent que les cardinaux charmés de l'éloquence du prédicateur, éliroient un pape de la même nation; ce qui arriva comme ils l'avoit prévu. AN. 1492.

Vingt-trois cardinaux entrerent en procession dans le conclave. Maffée Gherardo, général de l'ordre des Camaldules, qu'Innocent avoit fait cardinal en 1489. quoique dans un âge fort avancé, & tellement incommodé de la goutte, qu'il ne pouvoit se soutenir, ne laissa pas de se rendre à Rome pour y recevoir le chapeau, & voulut entrer au conclave avec les autres. On s'assembla dans la chapelle de Sixte, & la garde fut donnée aux ambassadeurs des couronnes. Les rues de Rome étoient si remplies de voleurs, d'assassins & de bandits, que les cardinaux furent obligés de faire entrer des compagnies entieres de mousquetaires dans leurs palais, & de pointer des canons aux avenues pour

An. 1492. des Turcs, pour lui témoigner son amitié lui envoya Bernard Bandini, l'un des assassins de Julien son frere qu'on avoit pris à Constantinople. Laurent avoit été instruit dans les sciences par Gentile d'Arezzo, & les avoit soigneusement cultivées. Il fut considéré comme le Mécenas des gens de lettres de son tems, & le protecteur des gens exilés. Les principaux de ceux qui vivoient à sa suite étoient Christophle Landini, Marcile Ficin, Chalcondile, Ange Politien, Jean Lascaris qu'il envoya en Grece pour y recouvrer des manuscrits, & beaucoup d'autres qu'il retenoit par ses libéralités considérables. Il n'avoit que quarante-quatre ans lorsqu'il mourut, & il laissa deux fils, Pierre qui lui succéda, & Jean qui fut depuis pape sous le nom de Leon X.

Paul. Jov. in elog. l. 3. c. penult. Il étoit magnifique, libéral, bon ami, généreux; mais voluptueux & soupçonné d'avoir peu de religion; il mourut cependant très-chrétiennement, si l'on en croit Ange Politien. Le célébre Jerôme Savonarolle l'assista à la mort & le confirma dans la foi & dans les bonnes résolutions qu'il avoit prises de mener une vie plus réguliere, en cas qu'il guérit, ou de se résigner entierement à la mort, si Dieu vouloit disposer de lui. Tous les historiens, entre autres François Guicchardin, se sont fort étendus sur la perte que le public fit à sa mort. On peut connoître, dit Paul Jove, dans quelle estime étoit ce grand homme par le présent que lui fit le soudan d'Egypte d'un caméléopard, animal fort rare, qui avoit les jambes de devant extrêmement hautes, celles de derriere très-basses, le dos fort petit, une tête de cerf qui portoit deux petites cornes, & le dos rouge & le corps marqué de taches blanches & rondes. On le vit longtems en Italie, avec d'autant plus d'admiration qu'on

Guicciard. hist. lib. 1.

qu'on n'en avoit pas encore vû de semblable depuis les anciens Romains, & qu'on a beaucoup de peine à prendre ces sortes d'animaux, qui ne se trouvent que vers les extrémités de l'Ethiopie, du côté des sources du Nil, selon le rapport d'Aldrovandus.

AN. 1492.

Aldrovand. l. 1. c. 35.

XXXVI. Mort de Casimir IV. roi de Pologne. Jean Albert son fils lui succede.

Michou. l. 4. c. 64. Cromer, l. 28. 29. & 30.

Casimir IV. roi de Pologne, auparavant duc de Lithuanie, fils de Jagellon, dit Ladislas IV. mourut le septieme de Juin de cette année 1492. âgé de soixante-quatre ans, après en avoir regné quarante-huit. Il avoit épousé Elisabeth d'Autriche, dite de Hongrie, fille d'Albert d'Autriche & d'Elisabeth de Luxembourg reine de Hongrie, & il en eut Uladislas roi de Bohême & de Hongrie, Jean-Albert qui regna après son pere, Frédéric cardinal & évêque de Cracovie, puis archevêque de Gnesne, & plusieurs autres. Ses filles furent Hedwige, mariée à George duc de Baviere, Sophie épouse de Frédéric marquis de Brandebourg, Barbe femme de George duc de Saxe, Jeanne & Marguerite. On écrit que Casimir n'avoit jamais bû de vin, & ne pouvoit pas même le souffrir, non plus que la biere & les autres liqueurs. Il fut solemnellement enterré à Cracovie, & Jean-Albert son second fils fut son successeur, du consentement d'Uladislas son aîné roi de Hongrie & de Bohême.

XXXVII. Mort du cardinal Maffeo Gherardo.

Aubery, hist. des cardin. Raynald. hoc an. n. 32.

Le sacré college perdit aussi dans cette année Maffeo Gherardo cardinal, patriarche de Venise, né d'une noble famille de cette même ville. Il avoit renoncé dans sa jeunesse aux vanités du siecle, pour se retirer dans l'ordre des Camaldules, & il en prit l'habit des mains de Paul Venerio, abbé de saint Michel de Murano, dont il fut dans la suite le successeur. En 1466, il fut élevé sur le siege patriarchal de Venise, créé cardinal par Innocent VIII, en

AN. 1492. 1489, & il se trouva à l'élection d'Alexandre VI, nonobstant son grand âge & ses infirmités. En retournant de Rome à Venise, il mourut à Terni le quatorzieme de Septembre. Pierre Delphinius a fait l'histoire de sa vie, à la priere de Contarin son successeur.

XXXVIII. Mort de quelques auteurs ecclésiastiques.

Dupin, bibl. des aut. tom. 12. in-4°. XV. siecle.

L'année précédente Pierre Schot Allemand, chanoine de l'église de S. Pierre de Strasbourg, après s'être acquis beaucoup de réputation, mourut dans sa patrie au milieu de sa course, à l'âge de trente-un an. Il avoit étudié à Paris & à Boulogne, où il s'étoit fait aimer & rechercher des savans. Il a composé les vies de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Evangéliste, & de saint Jean Chrysostome, en vers élégiaques, l'éloge de Jean Gerson aussi en vers, & a laissé encore quelques lettres, & diverses questions sur des cas de conscience, le tout imprimé à Strasbourg en 1498.

Vers le même tems moururent, 1°. Jacques Perez de Valence en Espagne, évêque de Chrysople, qui a fait des commentaires allégoriques & anagogiques sur les pseaumes de David & sur les cantiques, avec un traité contre les Juifs, une exposition sur le cantique des cantiques, & une question sur le mérite de Jesus-Christ. Tous ces ouvrages ont été imprimés.

2°. Nicolas de Creutznach, qui avoit professé la théologie à Vienne en Autriche. On a de lui quatre livres de questions sur les sentences, un recueil de conférences & de discours, plusieurs sermons, & un traité de la conception de la sainte Vierge.

3°. Guillaume de Houpelande de Boulogne en Picardie, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de saint Severin ; & ensuite chanoine de Notre-Dame, mort le onzieme

d'Août de cette année. Il y a de lui un livre de l'immortalité de l'ame, & de son état après la mort, imprimé à Paris en 1499. AN. 1492.

4°. Nicaise de Voërden de Malines, mort le vingt-cinquieme du même mois d'Août, & qui, quoiqu'aveugle dès l'âge de trois ans, ne laissa pas de se rendre très-habile, & professer le droit à Cologne, d'être reçu licentié en théologie à Louvain, de prêcher, de confesser, de dire la messe par cœur, après avoir été ordonné prêtre avec dispense du pape, d'être reçu docteur en droit à Cologne, & de composer un commentaire sur les quatre livres des sentences, plusieurs sermons, diverses questions, & des lettres adressées à Trihteme, témoin digne de foi d'un fait aussi extraordinaire que celui-là.

XXXIX. Retraite du cardinal Ardicin de la Porte.

Victorel & Ciacon. hist. pontif. card. Aubery, hist. des cardin. vol. 3.

La retraite du cardinal Ardicin de la Porte, dit le jeune, arriva dans cette année. Il étoit évêque d'Aleria, petit-fils ou neveu de l'autre cardinal du même nom sous Martin V. Il n'eut pas plutôt reçu les honneurs du doctorat, qu'il fut choisi pour être grand-vicaire de l'archevêque de Florence. Il remplit dignement les fonctions de cet emploi, & se distingua par sa vigilance & par sa fermeté; car quand le pape Paul III. eut déclaré la ville de Florence rebelle au saint siege, il fut le seul qui osa publier l'interdit, malgré les menaces d'un peuple mutiné. Une action si ferme & généreuse lui acquit beaucoup de réputation à la cour de Rome, où le pape l'employa pour d'autres affaires, lui donna l'évêché de Navarro sa patrie, ensuite celui d'Aleria en Corse. Sixte IV. le fit référendaire, dataire, & lui confia des légations importantes. Enfin le pape Innocent VIII. l'ayant chargé du soin de répondre aux ambassadeurs des princes, le fit cardinal au mois

An. 1492.

de Mars de l'année 1489, avec sept autres dont on a parlé.

Ughel. Ital. sacra.

Mais son humilité ne lui inspirant que du dégoût pour toutes ces dignités, le faisoit soupirer après la solitude. Il avoit prié instamment le défunt pape de recevoir la démission de ses bénéfices & de son chapeau de cardinal, & de lui permettre de se retirer dans l'hermitage de Camaldoli, où il avoit résolu de passer le reste de ses jours dans l'exercice de la pénitence. Le pape, aux pieds duquel il s'étoit jetté, ne lui avoit pû refuser ce qu'il souhaitoit avec tant d'ardeur. Ardicin se voyant libre sortit de Rome dans cette anné 1492, & pour n'être pas connu, il se déguisa, & ne se fit accompagner que d'un seul domestique; mais les cardinaux en étant informés bien-tôt après, s'adresserent au nouveau pape, & lui firent tant d'instances pour rappeller leur confrere, que sa sainteté se laissa fléchir. Il écrivit de la maniere du monde la plus touchante pour engager le souverain pontife à le laisser dans sa solitude, & obtenir la liberté d'exécuter son dessein : on fut sourd à ses prieres, & on l'obligea de revenir à la cour de Rome, où il continua d'être l'exemple des bons ecclésiastiques, & il y mourut dans l'année suivante 1493.

XL. Commencemens de Jerôme de Savonarelle.

In apologia Hieron Savonarolle, à Joan, Francisco Pici Mirand.

La grande réputation de Jerôme de Savonarolle, religieux dominicain, commença aussi à se faire connoître dans cette année avec beaucoup d'éclat. Il étoit né de parens nobles à Ferrare le vingt-unieme de Septembre 1452, & il prit l'habit de l'ordre de saint Dominique à Boulogne le vingt-cinquieme d'Avril 1475. Il s'acquit dans la suite une grande réputation par ses prédications, & encore plus par ses prédictions. Jean Pic comte de la Mirandole le fit venir à Florence, où il expliqua publiquement

l'apocalypse, & y prédit que l'église devoit être renouvellée, mais qu'elle seroit auparavant éprouvée par un fleau rigoureux, & qui arriveroit bien-tôt. On ne peut douter que ce religieux n'ait eu un génie extraordinaire, & que sa piété ne mérite des éloges. Mais s'il eut le don de prophétie, & si ses prédictions ont eu leur effet, c'est ce qu'on ne peut pas décider. On doit se contenter de dire, qu'il auroit dû reprendre avec plus de modération les vices des ecclésiastiques, & garder plus de ménagement, en parlant d'Alexandre VI. Aussi s'attira-t-il bien-tôt un grand nombre d'ennemis. AN. 1492

XLI. Le pape accorde au roi d'Arragon l'investiture des terres découvertes par Colomb.

Ferdinand roi d'Arragon, en reconnoissance du service qu'il venoit de rendre à l'église par la conquête du royaume de Grenade, obtint du pape Alexandre VI. l'investiture de tout le pays que Cristophe Colombe avoit déjà découvert, & qu'il découvriroit à l'avenir en tirant à l'Ouest : à condition qu'il n'entreprendroit rien sur les découvertes du roi de Portugal. Ce fut en faveur de cette concession du souverain pontife, que Ferdinand fit partir Colomb avec une seconde flotte. Il mit à la voile le vingt-cinquieme de Septembre, & après une longue navigation, il arriva aux isles Caribes, d'où ayant passé à la Guadeloupe, il prit la route de l'isle Espagnole, dont il avoit ci-devant fait la découverte ; & y étant arrivé, il apprit que ceux qu'il y avoit laissés étoient morts, & que la ville qu'il avoit bâtie étoit brûlée ; il s'avança un peu plus, & ayant trouvé un lieu commode, il y fit construire un fort, qui fut appellé Isabelle, du nom de la reine de Castille. Ensuite ayant découvert les mines de Libao, il fit voile vers l'isle de Cuba, qu'il prit d'abord pour la terre-ferme, à cause de sa grande étendue.

AN. 1492.

Marmol. l. 9. c. 29.
Mariana, hist. Hisp. l. 26. c. 3.
Ferd. Colomb. hist. de l'Amiran Christ. Colomb.

De-là il traversa dans la Jamaïque, où il fut contraint d'en venir à une action avec les Indiens qui voulurent l'empêcher d'entrer dans le port. Ensuite il retourna à l'isle Espagnole, dont il découvrit la partie méridionale. Plusieurs Caciques se joignirent pour l'empêcher de s'y établir; mais Guacanegri qui avoit fait amitié avec lui au premier voyage, ne voulut pas entrer dans la ligue qui se formoit; il se joignit même à Colomb; & quoique celui-ci n'eût que deux cens hommes de pied & vingt chevaux avec quelques chiens, il ne laissa pas de donner bataille aux Indiens qui étoient plus de deux cens mille & les défit. Cette victoire lui acquit une si grande réputation, que tous les Caciques n'oserent plus lui résister. Il acheva tranquillement le fort d'Isabelle & trois autres forts qu'il fit construire, & remit ensuite à la voile pour retourner en Espagne, où il n'arriva que l'année suivante.

XLII. Ferdinand oblige les Maures à se faire baptiser.

Cependant Ferdinand voulant bannir entiérement le Mahométisme de ses états, obligea tous les Maures à se faire baptiser ou à sortir de son royaume. Les plus riches passerent en Afrique; & les plus pauvres se convertirent en apparence, quoiqu'en particulier ils continuassent l'exercice de leur religion. Par le traité fait avec Mahomet, on lui avoit promis le libre exercice de sa religion; mais on ne le pressa pas moins de recevoir le baptême: ce qui le chagrina tellement, qu'il céda tous ses droits pour quatre cens mille ducats, & se retira à la cour du roi de Fez, où dans la suite il fut assassiné. Ferdinand n'ayant plus rien à craindre de ce côté-là se rendit peu de tems après en Arragon pour tenir les états, & s'avança ensuite jusqu'à Barcelone, afin de prendre possession des comtés de Roussillon & de Cerdaigne, que le roi

de France venoit de lui céder, & il pensa perdre la vie. AN. 1492.

XLIII. Il court risque d'être tué étant à Barcelonne.

Mariana, hist. Hisp. l. 26. c. 4. Pet. Martyr. Anglerius, ep. 126. 127. 132. Surita, annal. tom. 5. l. 1. c. 12.

Le septieme de Décembre de cette année, ce prince sortant du palais accompagné d'une foule de courtisans & de magistrats, un paysan de Catalogne nommé Jean Cannamarès qui s'étoit caché derriere une porte par où le roi devoit passer, sortit subitement, tira l'épée & frappa le prince entre le col & les épaules. Le coup fut si violent, que s'il n'eût été affoibli par un collier d'or que le roi portoit ordinairement, il ne pouvoit éviter d'être tué sur la place. Le roi qui se sentit frappé, ne perdit rien de sa présence d'esprit ordinaire, & s'étant apperçu que ceux de sa suite alloient se jetter sur l'assassin pour le poignarder; il les en empêcha & se contenta d'ordonner qu'on le mît en prison, dans le dessein de lui faire avouer ses complices, parce qu'il ne doutoit point qu'une action si hardie ne fût l'effet d'une conspiration contre sa personne. Le premier soin du roi après qu'on eut visité sa blessure & qu'on y eut mis le premier appareil, fut de faire avertir la reine de l'accident qui lui étoit arrivé, & de l'assurer que sa blessure étoit fort légere. Ensuite l'on interrogea l'assassin, & l'on connut que c'étoit un fol qui s'étoit imaginé que la couronne d'Arragon lui appartenoit, que Ferdinand l'avoit usurpée sur lui, & la retenoit injustement. Le roi voulut qu'on le renvoyât sans le punir, mais à son insçu, il fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Tout l'égard qu'on eut à sa folie, fut qu'on l'étrangla auparavant. Dès que Ferdinand fut guéri, il retourna en Castille avec sa cour sur la fin de Janvier.

XLIV. Conclusion du traité pour

Le traité pour la restitution des comtés de Roussillon & de Cerdaigne fut enfin conclu dans le commencement de cette année 1493.

AN 1493.

XLVI. Dessein du roi de France sur le royaume de Naples.

tablir dans ses états par les traités de paix avec le roi d'Angleterre, avec Ferdinand & Isabelle, & avec le roi des Romains, fit qu'il ne pensa plus qu'à l'exécution de ses desseins pour la conquête du royaume de Naples. Et afin de prévenir les esprits en sa faveur, il fit faire par Leonard Baronnat maître des requêtes, un mémoire justificatif des droits qu'il prétendoit avoir sur ce royaume. Voici en peu de mots sur quoi ils étoient fondés.

XLVII. Fondement de ses droits sur ce royaume.

Les Lombards jouirent du royaume de Naples jusqu'à ce que leur état fut aboli par Charlemagne en 774. Les enfans de ce prince partagerent la Lombardie avec les Grecs, qui depuis la soumirent toute entiere : mais ils en furent chassés la plus grande partie par les Sarrazins dans les neuvieme & dixieme siecles. Ces barbares s'y rendirent très-puissans jusqu'à ce que les Normands, Fierabras, Dreux, Robert Guiscard, qui fut duc de Calabre & de la Pouille, les en chasserent entierement dans le onzieme siecle. Les Normands y regnerent jusqu'au mariage de Henri IV. fils de l'empereur Frédéric Barberousse qui épousa l'an 1486. à Milan Constance fille posthume de Boger duc de la Pouille. Elle eut Frédéric II. empereur, mort en 1250. & pere de Conrad mort en 1257. Celui-ci eut pour fils Conradin; mais le royaume se soumit à Mainfroy bâtard de Frédéric II. qui fut dépouillé par Charles d'Anjou frere de saint Louis; & le pape Clément IV investit ce Charles, attribuant le droit de succession à ses hoirs mâles & femelles en ligne directe, & à leur défaut, à un des fils du roi de France qui régneroit alors. Ainsi les princes de la maison d'Anjou, Robert fils de Charles & d'autres, posséderent cet état jusqu'à la reine Jeanne II. qui étoit fille d'un Charles d'Anjou, & qui fut confirmée dans la possession

de son état par Clément VI. Elle mourut sans postérité en 1435.

AN. 1493.

Cette princesse outrée contre le pape Martin V. qui avoit donné l'investiture de son royaume à Louis duc d'Anjou, adopta Alphonse V. de ce nom roi d'Arragon. Mais l'ingratitude, la vanité & les mauvais traitemens de ce prince obligerent la reine à révoquer son adoption, & à instituer pour son héritier le même Louis d'Anjou. Ce prince étant mort avec elle, elle déclara son héritier René d'Anjou frere de Louis le jour même qu'il mourut, & lui légua ses états par son testament. René étoit alors prisonnier à Dijon depuis sa défaite près de Neufchâtel en Lorraine, par l'armée d'Antoine de Vaudemont, qui lui disputoit le duché de Lorraine. A peine René fut-il en liberté qu'il partit pour Naples; mais il ne fut point heureux dans cette expédition, de même que son fils Jean duc de Calabre, qui en entreprit inutilement la conquête. La maison d'Arragon qui dès le tems de Charles I. d'Anjou en occupoit une bonne partie, fondée sur les droits de Mainfroy dont Pierre d'Arragon avoit épousé la fille, s'en empara entiérement, & s'étoit maintenue dans cette possession jusqu'à Ferdinand qui regnoit, quoique bâtard, lorsque Charles VIII. en entreprit la conquête. Ainsi le droit du roi de France étoit fondé sur ce que René en mourant avoit laissé Charles d'Anjou comte du Maine son neveu héritier du comté de Provence & de ses prétentions aux royaumes de Naples & de Sicile, & ce Charles mourant sans enfans donna la Provence & tous ses droits aux mêmes royaumes, à Louis XI. dont Charles VIII. étoit le successeur; & par conséquent héritier des droits de son pere sur les royaumes de Naples & de Sicile.

Sup. l. CXVI. n. 4.

Mem. de Comin. t. 5. de l'édit. de 1723. p. 389.

AN. 1493.

XLVII. Le dessein de la conquête du royaume de Naples désapprouvé de quelques-uns.

Ce droit paroissoit incontestable au roi de France, & cependant son entreprise n'étoit pas goûtée de tout le monde. On avoit déja éprouvé par une fâcheuse expérience les mauvais succès des armes Françoises en Italie, depuis deux cens ans que la querelle duroit ; on avoit affaire avec des princes qui laissoient souvent à part la bonne foi quand il s'agissoit de leurs intérêts, & qui ne pouvant souffrir la domination de la France, ne manqueroient pas de se liguer tous contr'elle pour traverser ses conquêtes. Mais Ludovic Sforce qui avoit usurpé le duché de Milan sur son neveu & qui vouloit s'y maintenir, sut si bien tourner l'esprit des deux hommes dont on a déja parlé, Etienne de Vers & Guillaume Briçonnet, qui gouvernoient absolument Charles VIII. que ce prince succomba à la tentation de se rendre maître d'un grand royaume, & de le joindre à sa couronne. Mais pour entendre clairement toute cette intrigue, il faut reprendre les choses de plus haut.

XLIX. Etat dans lequel étoit alors l'Italie.

Il y avoit près de cinq cens ans que le duché de Milan avoit toujours été possedé par des princes d'Italie. Les Visconti en avoient joui jusqu'à Philippe-Marie dernier duc de sa maison, qui n'ayant point d'enfans légitimes, avoit marié sa fille naturelle nommée Blanche à François Sforce bâtard de Jacques connu sous le nom de Jacomusio, & qu'on surnommoit le grand. Ce François choisi par les Milanois pour leur capitaine après la mort de Philippe, les força à le reconnoître pour duc en 1450, malgré les droits légitimes de Charles duc d'Orléans fils de Valentine de Milan, laquelle avoit pour pere le duc Galeas. François gouverna dans la suite assez paisiblement ; mais son bonheur ne passa pas tout entier à ses deux fils. L'aîné Galeas-Marie lui succéda ; mais son cadet Lu-

nommé le More à cause de son teint AN. 1493.
eut tant de chagrin, qu'il ne pensa
le supplanter : les moyens seuls lui
ent. Galeas ne régna donc paisible- *Guicciard.*
parce que Ludovic ne pouvoit le tra- *hist. Ital.*
ce ne fut que douze ans après qu'il *lib. 1.*
ta une occasion favorable à son am-
aleas s'étant rendu odieux au peuple
ébauches & son extrême férocité, fut
dans l'église le vingt-sixieme de Dé-
476. Mais comme Jean Galeas son
ie étoit trop jeune pour gouverner, la
a fut d'abord déférée à sa mere Bonne
ouis duc de Savoie, qui s'en démit en *Mem. de Co-*
le Ludovic oncle paternel du jeune *min. ut supr.*
lui donna, sans y penser, le moyen *p.* 409.
r le duché de Milan.

aleas étant parvenu à l'âge de se ma-
isa Isabelle d'Arragon, fille d'Alphonse
alabre & de Blanche Sforce. Ludovic
ia, qu'en donnant à son neveu cette
qui étoit sa niéce, elle obligeroit son
passer sa vie sous la tutelle de leur
oncle; mais il se trompa. Isabelle am-
jusqu'à l'excès, ne fut pas plutôt de-
uchesse de Milan, qu'elle s'appliqua à
son mari, & à lui inspirer le desir de
ier par lui-même Elle l'avoit rendu en
e deux ans pere d'un fils & d'une fille.
sur les instances de sa femme pressa
le de se désister de l'administration du
mais Ludovic persuadé qu'il n'y avoit

AN. 1493. mort par ses propres mains, si on ne la mettoit au plutôt en liberté.

Ferdinand & le duc de Calabre voulurent d'abord essayer les voies de douceur & d'honnêteté, avant que d'en venir à la force; & prierent Ludovic de remettre le gouvernement à son neveu, parce qu'il avoit l'âge porté par les loix, & que sa famille étoit établie par la naissance de deux enfans. Ludovic le promit, & ne demanda que deux ou trois mois de délai pour assembler les états du duché & leur rendre compte de son administration. Mais bien loin d'accomplir sa promesse, il emprunta de l'argent, leva des troupes, fortifia les places, & fit tous les préparatifs nécessaires pour une longue défense. On jugea par là de sa mauvaise foi. Mais Ferdinand ne se sentoit pas assez fort pour le punir, il eut donc recours à d'autres puissances. Alexandre VI. venoit d'être élu pape. Il avoit trois fils naturels qu'il vouloit élever; comme l'aîné étoit déja cardinal, le roi de Naples promit aux cadets les premiers fiefs qui vacqueroient dans son royaume; & le saint pere s'en contenta, parce qu'il n'étoit pas encore possédé de l'ambition de les rendre souverains. Après avoir mis le pape dans ses intérêts, Ferdinand tourna ses vues du côté de Pierre de Médicis qui venoit de succéder au crédit que son pere s'étoit établi dans Florence. Il parut d'abord difficile à ébranler: c'est pourquoi le roi de Naples eut recours à Virginie des Ursins, de qui Pierre de Médicis avoit épousé une des filles. Virginie avoit de grandes obligations à Ferdinand, & il avoit acquis un grand ascendant sur l'esprit de son gendre; il s'en servit pour lui persuader que la ligue qu'il venoit de faire avec Ludovic contre les Vénitiens ne devoit point l'empêcher d'en contrac-

:' ſemblable avec le roi de Naples ; que i lui ſeroit plus avantageuſe, & il l'y ina ſous promeſſe que cette liaiſon ſe- ıne fort ſecrete. AN. 1493.

L. Ligue entre le roi de Naples & les Florentins contre Ludovic Sforce.

oit en effet auſſi important pour le roi de s que pour Pierre de Médicis, que Ludo- ſçût rien de leur aïlliance juſqu'à ce que upes de Naples ſe fuſſent jointes à celles rentins. De-là dépendoit principalement ès de l'entrepriſe qu'ils méditoient. Mais ic pénétra bien-tôt ce qui ſe paſſoit à ſon ce. Voici ce qui le lui fit ſoupçonner. C'é- outume des princes chrétiens, à l'élection ouveau pape, de lui envoyer leurs am- urs, pour le féliciter ſur ſon exaltation, rinces d'Italie avoient encore plus d'inté- : les autres à s'acquitter de ce devoir. Ils nt fait juſqu'alors ſéparément. Ludovic ina qu'il ſeroit plus à propos de n'en- qu'une ambaſſade où les députés ſeroient ble, & de n'avoir qu'un ſeul orateur, : faire connoître à ſa ſainteté la liaiſon it entr'eux, & que ſi le nouveau pape ſe oit de les diviſer comme avoit fait In- VIII. il en fût détourné en voyant l'u- ui ſe trouvoit entr'eux. Ferdinand ac- volontiers un expédient qui pouvoit le à l'abri de l'orage dont il étoit menacé, re de Médicis parut d'abord s'y rendre, ans la ſuite il fit tout ce qu'il put pour er cette ambaſſade générale.

LI. Ambaſſade des princes d'Italie au nouveau pape.

nme il étoit le ſeul chef de la députation rentins, & qu'étant fort riche, il n'épar- rien dans les occaſions d'éclat : il crut que train marchoit avec celui des autres am- eurs, il ſeroit obſcurci par le gand nom- inſi il réſolut d'aller ſeul à l'audience du Il y fut encore déterminé par Scipion

AN. 1493. Gentile évêque d'Arezzo qui avoit préparé un discours pour haranguer sa sainteté, & qui se croyant l'homme le plus éloquent de toute l'Italie, ne vouloit pas céder cet honneur à Sannazar, que Ferdinand avoit choisi pour orateur au nom de tous. Pierre de Médicis, ne se contenta pas d'avoir pris ce parti, il engagea aussi le roi de Naples à le suivre. Celui-ci tenta la même chose auprès de Ludovic, qui lui reprocha son infidélité. Soit par inadvertance, soit dans le dessein de s'excuser, le roi de Naples fit entendre à Ludovic qu'il auroit suivi le premier projet, si Pierre de Médicis ne l'avoit porté à l'abandonner; mais qu'il n'avoit pû résister à ses importunités. Cet aveu fit soupçonner à Ludovic, prince d'ailleurs très-défiant, qu'il y avoit une union formée entre le roi de Naples & Pierre de Médicis, & il prit des mesures pour le découvrir plus particulierement. Cependant chaque prince fit au pape ses soumissions à part, de même que chaque république. Pierre de Médicis s'y distingua par sa magnificence. Le discours de l'évêque d'Arezzo fut si bien reçu & si applaudi qu'on le fit imprimer à la tête de ces sortes d'ouvages.

LII. Ludovic Sforce anime le pape contre le roi de Naples.

Quoique Ludovic n'ignorât pas que le pape lui eût sçu mauvais gré de ce qu'il avoit ouvert le dessein d'une députation générale, cependant comme ce projet n'avoit point été exécuté, il crut que le mécontentement du pape ne pouvoit pas l'empêcher de recourir à lui & de lui demander du secours contre le roi de Naples & les Florentins. Il avoit dans ses intérêts le cardinal Ascagne qui étoit bien venu du saint pere, & il comptoit sur son crédit. Il ne s'agissoit que de saisir une occasion favorable pour se faire écouter. La vente que François Cibo fils du défunt pape venoit de faire

: quelques principautés à Virginie des Urfins, AN. 1493.
ommandant des armées de Naples, lui fournit
tte occafion. Cibo avoit fait cette vente fans
participation du pape, dont ces principautés
levoient comme fiefs du faint fiege : il ne les
roit vendus que quarante mille écus d'or ; ce
ii n'égaloit pas le revenu de deux années de
s principautés ; c'étoit le roi de Naples qui
roit fourni cette fomme à Virginie : le pape
:voit être indifpofé contre toute cette con-
uite.

Ludovic qui n'en doutoit pas, profita de l'oc- *Guicciardin. hift. Ital. l. 1.*
afion. Il repréfenta au pape, que s'il fouffroit
injure qu'on venoit de lui faire, le faint fiége
erdroit & fon autorité & fa fûreté ; qu'il ne
illoit pas tant s'en prendre à Virginie des Ur-
ns, qui n'avoit fait que prêter fon nom, qu'au
oi de Naples qui avoit fourni l'argent ; que la
aine de ce prince pour la maifon de Borgia
toit irréconciliable ; qu'il en avoit donné des
reuves dans toutes les occafions, & que fi
i fainteté ne perdoit Ferdinand, elle devoit
attendre que ce prince la perdroit. Le cardi-
al Afcagne fon frere appuyoit fortement tou-
:s ces raifons pour obliger le pape à oppofer
ne nouvelle ligue à celle des Florentins & du
oi de Naples, l'affurant qu'il y feroit entrer
:s Vénitiens. L'affaire fut bien-tôt conclue.
udovic prêta à Alexandre VI. l'argent dont il
voit befoin, leva trois cens lances, & com-
iença à agir pour former une ligue avec les
'énitiens, pendant que d'un autre côté il fol-
icitoit Pierre de Médicis à demeurer neutre,
ifin d'être plus en état de pacifier les différends
jui furviendroient entre les confédérés. Ludo-
ric lui fit entendre que le pape traverferoit,
juand il lui plairoit, la liaifon des Florentins
avec les Napolitains ; parce que fes états étoient

qu'on en apprit la nouvelle. Il n'y a point de doute que Ferdinand & Pierre de Médicis n'eussent remporté de grands avantages s'ils eussent d'abord pris les armes. Mais le projet du cardinal de saint Pierre-aux-liens neveu de Sixte IV. & grand ennemi d'Alexandre VI. les arrêta trop long-tems. Ce cardinal s'étoit persuadé que le nouveau pape avoit conjuré sa perte, c'est pourquoi il s'étoit réfugié au sortir du conclave dans son évêché d'Ostie dont il avoit le gouvernement ; & il s'étoit enfermé dans la citadelle de cette place, où il avoit une forte garnison, dans l'assurance que les Colonnes avec lesquels il étoit fort uni, le délivreroient, ou du moins favoriseroient son évasion en cas de siege. Pour achever de ruiner les desseins du pape & l'empêcher de lui nuire, il avoit réconcilié les Colonnes avec les Ursins qui étoient ennemis déclarés depuis plusieurs siecles ; & tous ensemble avoient pris des mesures pour surprendre Rome. Alphonse duc de Calabre & Pierre de Médicis avoient approuvé ce projet ; le premier devoit conduire des troupes suffisantes pour garder la place. Mais Ferdinand qui craignit que le cardinal de saint Pierre-aux-liens n'en demeurât pas à la seule prise de Rome, & ne portât sa haine aux dernieres extrémités, ne voulut point consentir à ses entreprises. Il fit plus. AN. 1493.

Il détacha les Ursins de ses intérêts : il les accommoda avec le pape, & il perdit pour faciliter cet accord les quarante mille écus d'or qu'il avoit prêtés à Virginie pour être comptés à Cibo. Il obtint de lui qu'il remettroit au pape les mêmes principautés que Cibo lui avoit vendues en lui en donnant d'égale valeur dans la province de la Pouille, pour le dédommager. Par cet accommodement la ligue que Lu-

AN. 1493.

LV. Ludovic recherche l'alliance des François.

Mém. de Comin. l. 7. c. 2. Guicciardin. hist. d'Ital.

dovic étoit venu à bout de former, lui devenoit inutile, ce qui le chagrina; mais sans se décourager, il tenta de se lier avec la France.

Il s'informa avec soin du véritable état de ce royaume, & ayant sçu que le crédit de la duchesse de Bourbon venoit de cesser, & qu'il étoit entierement passé entre les mains d'Etienne de Vers & Guillaume Briçonnet, favoris de Charles VIII. Il mit tout en œuvre pour les gagner. Le pape qui étoit déja prévenu contre le roi de Naples, entra dans ses vues. Tous deux prirent ensemble les mesures nécéssaires pour envoyer secrétement en France des personnes affidées, pour sonder les dispositions du roi. Ils s'adresserent d'abord à de Vers & à Briçonnet. Le premier avoit commencé sa fortune par les services les plus bas de la garde-robe du dauphin, & l'avoit poussée jusqu'à la dignité de Chambellan & de Sénéchal de Beaucaire. Le second de président de la chambre des comptes, étoit devenu intendant des finances, & enfin étoit entré dans l'état ecclésiastique. Tous deux avoient l'oreille du roi. Pour les engager, on promit au premier une principauté dans le royaume de Naples, & à l'autre un chapeau de cardinal. Des promesses si flatteuses les porterent à faire toutes les avances nécessaires pour engager le roi dans le parti de Ludovic. Quand on fut informé de ce premier succès, on agit plus ouvertement. Le pape & Ludovic convinrent qu'il falloit envoyer une ambassade solemnelle vers Charles VIII. On nomma pour cela le comte Charles de Beljoyeuse & le comte de Cajazzo, de la maison de San-Severino, ennemie mortelle de Ferdinand, on le chargea d'un ample mémoire, pour exposer les droits du roi sur le royaume de Naples, pour l'engager à les poursuivre par la voie des armes; ce qu'ils

plein conseil. Ils montrerent les avan- AN. 1493.
: toute la gloire qui en reviendroit à la
& firent beaucoup valoir la facilité
ivoit à faire cette conquête, qu'ils fon-
fur les bonnes intentions de Ludovic,
dispositions des Napolitains lassés de la
& des cruautés de Ferdinand, sur la
ue les Vénitiens lui portoient, & sur la
e authentique que faisoit le pape de se-
les François.

LVI. Le roi de France écoute ses propositions malgré les remontrances de son conseil.

apporterent encore plusieurs autres rai-
qui furent fort goûtées du roi, mais diffé-
nt reçues de son conseil. Ceux qui s'y
rent le plus furent le maréchal des Cor-
l'amiral de Graville. Ils firent voir que
onquête étoit éloignée; qu'on auroit
à deux princes qui avoient beaucoup de
ce & d'expérience; qu'ils s'étoient assu-
leurs états par la mort des principaux
urs, qui seuls pouvoient y introduire l'en-
& que la confiscation de leurs biens jointe
argnes d'un long régne les avoit rendus
iches pour soutenir long-tems la guerre
t que l'armée Françoise s'épuiseroit en
s & en fatigues: qu'on ne pouvoit se
Ludovic, le plus fourbe de tous les
s, qui violoit les loix divines & hu-
pour supplanter son neveu; qu'il étoit
dans toute l'Italie pour sa mauvaise foi,
quand les François réussiroient dans leur
se, peut-être auroient-ils plus de peine
ner du royaume de Naples dans leur
qu'ils n'en auroient eu à le conquérir.
ours ébranla si fort Briçonnet, qu'il se
: d'avoir sollicité le roi à s'engager dans
ein si mal concerté. Mais Charles VIII.
t plutôt au sentiment de de Vers, séné-
Beaucaire, qu'à celui de ses autres mi-

AN. 1493. niſtres, perſiſta toujours dans le mêm ment.

LVII. Ligue entre le roi de France & Ludovic Sforce.

Guicciardin. hiſt. l. I.

Albinus de bello Gall. lib 6.

Le prince de Salerne, Bernardin de no, & d'autres ſeigneurs Napolitains éx s'étoient réfugiés en France, avoient f tribué par leurs diſcours à détermine L'on en vint donc à la concluſion d'un dont les principaux articles de la part d France étoient, qu'il n'entreprendroit le duché de Milan; qu'il y conſerveroi rité de Ludovic; que pour aſſurer ſa tion, il laiſſeroit en paſſant deux cen dans la ville d'Aſt, qui appartenoit au d léans; & qu'on lui donneroit la pri de Tarente après la conquête du roya Naples. Ludovic de ſon côté s'obligeoit prêter à Charles VIII. avant que ſon ar tît de France, deux cens mille écus, p uniquement employés à la payer; d'y j quand elle paſſeroit par le duché de Mila cens lances, que le même Ludovic en droit à ſes dépens, tant que la guerre d de donner à cette armée le paſſage & vieres & les portes de l'état de Genes, ſûreté de la flote de France, auſſi no que ſa majeſté le ſouhaiteroit.

LVIII. Le roi de Naples ſe prépare à la guerre contre la France.

Ferdinand que la tempête menâçoit, pliqua plus qu'à lever de nouvelles t viſiter les meilleures places, renforcer niſons, diſtribuer des milices pour g côtes, & ſur-tout à emprunter de l'ar tous ceux qui voulurent lui en prêter vailla enſuite à raſſurer ſes peuples, en pirant beaucoup de mépris pour les Fr & leur expoſant les difficultés de leu priſe. Y avoit-il apparence que les répu de Veniſe & de Florence, le duc de F le ſouverain pontife, vouluſſent expo

illage en y introduisant une armée ? Toutes ces puissances ayant un térêt de s'y opposer, c'étoient autant ligue les François auroient à com- Vénitiens sur-tout jaloux de leur ne se résoudroient jamais à recevoir les François : & quand après les avoir ng-tems, ils leur accorderoient en- sage, ces étrangers rebutés par les d'une longue & pénible marche, arri- dans le royaume de Naples, où ils trou- une armée fraîche composée de soldats qui les battroient aisément. Et puis les stille & d'Arragon, à qui la Sicile ap- verroient-ils d'un œil tranquille les se rendre maîtres du royaume de Na- qui avoient à craindre qu'après en t la conquête ils ne voulussent faire mêmes prétentions sur le royaume

AN. 1493.

quelque assurance que le roi de Naples tre, il n'en étoit pas dans le fonds armé sur le danger pressant qui le me- ces extrémités fâcheuses où les ducs & de Calabre avoient réduit son pere il faisoient entrevoir ce qu'il devoit d'un roi de France, qui le venoit at- personne. Si les premiers l'avoient abandonner ses états, comment pou- promettre de résister à un jeune prince êté d'une nombreuse armée avoit ré- dépouiller d'un bien qu'il prétendoit tenir, lui qui s'étoit attiré la haine de se, & qui avoit tellement opprimé és par la tyrannie, qu'ils ne deman- là changer de maître ; lui qui ne pou- pter sur l'amitié d'aucun prince d'Ita- qu'il n'y en avoit aucun qu'il n'eût of-

LIX. Ses inquiétudes sur les préparatifs qu'on fait en France.

AN. 1493. sensé, ou en leur déclarant la guerre, ou en travaillant à les diviser, ou en excitant leurs sujets à la révolte ! Et s'il se fioit sur les trésors qu'il avoit amassés, d'où pouvoit-il espérer des ressources lorsqu'ils seroient épuisés, & que les François une fois entrés dans le royaume de Naples, l'empêcheroient d'en tirer aucun secours? Dans des circonstances si embarrassantes, le meilleur parti qu'il crut devoir prendre, fut d'appaiser les François. Frédéric d'Arragon son second fils avoit épousé une princesse de Savoie, sœur de la mere de Charles VIII. Il en avoit une fille, que la duchesse de Bourbon sa cousine germaine avoit élevée à la cour de France, & qu'on avoit dessein de marier au roi d'Ecosse qui la recherchoit : la bienséance vouloit que le contrat fût fait à la cour de France où elle résidoit.

LX. Il envoie des ambassadeurs au roi Charles VIII.

Ferdinand se servit de cette voie pour négocier quelque accommodement,& engager Charles VIII. à se désister de son entreprise. Il envoya à Paris des ambassadeurs, à la tête desquels étoit Camillo Pandonne, fort agréable au roi, dont il étoit connu. Leurs lettres de créance ne contenoient que le réglement des articles du mariage de la petite-fille de Ferdinand. Mais ils avoient des ordres secrets qu'ils ne devoient communiquer qu'à Briçonnet & au sénéchal de Beaucaire. Ferdinand offroit à sa majesté très-chrétienne un tribut de cinquante mille écus par an, & à passer par toutes les conditions qu'elle voudroit exiger, pourvu qu'elle accordât la paix ; mais comme on craignoit en France de donner quelque ombrage au pape, de qui le royaume de Naples étoit déja feudataire, & qui venoit de faire une démarche qui sembloit marquer un dessein formé de s'unir plus étroitement avec la France; le conseil du roi à qui l'affaire

faire fut proposée, représenta aux ambassadeurs de Naples, que ce qu'ils demandoient ne pouvoit s'exécuter. On se contenta de terminer avec eux l'affaire d'Ecosse : on leur déclara ensuite, que la France ne vouloit plus désormais avoir de liaison avec Ferdinand, & on leur fit voir les préparatifs qu'on faisoit pour la guerre. AN. 1493.

LXI. Il s'adresse au pape, aux Vénitiens & aux rois catholiques.

Le roi de Naples informé de ces résolutions du conseil de France, s'adressa au pape, & lui offrit pour Godefroi Borgia son fils, une fille naturelle du duc de Calabre, qui lui apporteroit pour dot la principauté de Squillacio, dix mille ducats de rente, & une compagnie de cent hommes d'armes entretenus. Le saint pere accepta l'alliance & la principauté qu'on lui offroit ; mais il ne voulut point entrer dans la ligue qu'on lui proposoit : il offrit d'ailleurs à Ferdinand tous les services qu'il pourroit lui rendre, pourvu qu'on ne lui parlât point de ligue. Le roi de Naples peu satisfait des sentimens du pape, eut recours au sénat de Venise & aux rois catholiques, dont il ne fut pas écouté aussi favorablement qu'il l'auroit souhaité ; de sorte que sa derniere ressource fut en Ludovic Sforce, à qui il fit une peinture très-vive des malheurs qu'il alloit attirer sur l'Italie & sur lui-même, puisqu'il y seroit le premier exposé, & l'assura qu'il le laisseroit paisible possesseur du duché de Milan. Ludovic sut profiter en son tems de la foiblesse de son ennemi.

LXII. Ambassades de Charles VIII. à Venise, à Rome, à Florence.

Charles VIII. de son côté négocioit en Italie. Il envoya pour ce sujet à Venise Perron de Baschi Italien, dont Jean d'Anjou duc de Calabre s'étoit avantageusement servi dans ses affaires de Naples & de Catalogne. Ses ordres portoient de commencer par les Vénitiens, d'aller ensuite trouver le pape & la république de Florence, *Mem. de Comin, l. 7. c. 4.*

& de ne rien omettre pour les engager tous trois à favoriser le roi dans la guerre de Naples. Mais les premiers répondirent à Baschi, qu'il leur étoit impossible de s'unir avec le roi son maître & de l'assister, à cause des avis certains qu'ils avoient reçu de Constantinople, que Bajazet empereur des Turcs étoit sur le point de leur déclarer la guerre, & qu'il y auroit de l'imprudence & de la présomption pour eux à se mêler de conseiller un prince qui avoit de si grands hommes dans sa cour. Cette réponse n'étoit qu'une défaite, n'y ayant aucune apparence que le sultan pensât à leur déclarer la guerre. Mais ils supposoient, dit Comines, que Charles VIII. n'iroit pas en personne à Naples, qu'il se contenteroit d'y envoyer un de ses généraux; & de là ils concluoient qu'ils seroient maîtres d'arrêter son entreprise précisément lorsqu'ils le jugeroient à propos. Ils pensoient à se voir vengés par les François, non pas tout-à-fait de Ferdinand, à qui ils ne vouloient pas tant de mal; mais d'Alphonse son fils, qu'ils accusoient d'avoir suborné des gens pour empoisonner leurs cîternes, & d'avoir formé contre eux, pendant que leurs forces étoient occupées devant Ferrare, une ligue de tous les princes d'Italie, qui les auroit infailliblement accablés, si l'inconstance & l'infidélité de Ludovic ne les eussent garantis.

AN. 1493.

LXIII. Les Vénitiens s'excusent sur la guerre avec les Turcs.

LXIV. Les Florentins n'accordent au roi ses demandes qu'avec beaucoup de peine.

Baschi, peu content de la réponse des Vénitiens, passa à Florence, & demanda à la république, qu'en conséquence de la bonne union qui étoit entr'elle & les François, elle accordât à ceux-ci le passage libre sur ses terres, les vivres & les autres choses nécessaires à juste prix; de plus un renfort de cent hommes d'armes entretenus à ses frais pendant la guerre. Cette demande embarrassa Pierre de Médicis.

Il répondit que la république n'avoit rien de plus cher que l'amitié des François ; mais que c'étoit par cet endroit-là même qu'elle les prioit de ne pas insister sur leurs demandes, puisqu'elle ne les pouvoit accorder présentement que l'armée du roi n'étoit point en Italie, sans s'exposer à une ruine entiere de la part du roi de Naples. Baschi lui répliqua que la chose demeureroit secrete, & ajouta, qu'en refusant il s'attireroit l'inimitié du roi de France, qui leur feroit sentir la premiere impétuosité de ses armes ; & que s'ils étoient vaincus, non-seulement on ravageroit leur pays ; mais encore on leur ôteroit la liberté. Cette menace n'étoit pas vaine, & Pierre de Médicis demanda quelque tems pour rendre une derniere réponse. Son dessein étoit de donner avis à Ferdinand de l'embarras où il se trouvoit, & de la nécessité d'accorder au roi ce qu'il demandoit, pour éviter un soulevement de la ville de Florence contre lui ; & quoique Ferdinand ne goûtât point ses raisons, les Florentins signerent toutefois le traité que Baschi leur présenta, mais ce fut après beaucoup de délais.

AN. 1493.

LXV. Le pape ne donne que des réponses vagues & générales.

Il ne restoit plus que le pape. Baschi alla le trouver, & lui offrit d'abord des bénéfices en France, pour celui de ses fils qu'il vouloit élever à la dignité de cardinal, & des terres pour les deux autres. Mais le saint pere ne fit que des réponses générales : il déclara qu'il vouloit garder entre les partis une exacte neutralité, quoiqu'il eût été en partie cause de la guerre. Son but étoit de tirer de Ferdinand beaucoup plus que la France ne lui offroit ; & c'est ce qui inquiétoit le roi de Naples, qui voyoit que malgré toutes ses complaisances il ne pouvoit s'assurer qu'il fût pour lui.

Frédéric III. empereur mourut le septieme de

AN. 1493.

LXVI.
Mort de l'empereur Frédéric III.

Naucler. chron. vol. 3. general. 50. p. 506.
Mickou, l. 4. c. 57.
Bonfin. dec. 3.

Septembre de cette année 1493. à Lintz en Autriche, dans la soixante & dix-huitieme année de son âge, après un regne de cinquante-trois ans & quatre mois. La gangrene étant survenue à une de ses jambes, on la lui coupa, pour empêcher le mal de gagner; mais il ne put survivre à cette douloureuse opération. Son corps fut transporté à Vienne en Autriche, & mis dans le tombeau des empereurs.

Ce prince aussi-tôt qu'il fut arrivé à l'empire, s'attacha à dissiper les factions qui se formoient dans ses états; & lorsqu'il se vit contraint de prendre les armes, il se contenta de punir les plus rebelles. Il aimoit le repos, & dissimula avec tant de soin les sujets de plaintes que lui donnerent quelques papes, que les Italiens disoient qu'il enfermoit une ame morte dans un corps vivant. Il convint avec leurs légats du concordat de la nation Germanique, il confirma la bulle d'or; & pour retrancher le grand nombre de procès que le droit Romain avoit introduit dans la justice, il fit imprimer le code des fiefs. Quelqu'inclination qu'il eût pour la paix, l'Allemagne ne fut jamais si cruellement déchirée par les guerres civiles, & par les armes des étrangers que sous son empire. Les historiens lui reprochent une extrême avarice, & on en a vu des traits assez marqués dans tout ce qu'on a rapporté de lui. En un mot, il avoit toutes les qualités d'un politique & aucune de guerrier, la tête forte, & les bras foibles. Les couronnes de Hongrie & de Bohême seroient demeurées dans la maison d'Autriche, s'il avoit eu autant de courage pour exécuter, que de facilité à enfanter de grands desseins. Il épousa Eléonore, fille d'Edouard roi de Portugal, dont il eut trois fils & deux filles. Le premier fils nommé Christophle, mourut

ant encore qu'enfant. Le second fut Maxi- ien qui lui succéda. Le troisieme nommé n mourut jeune. La premiere des filles ap- lée Helene mourut aussi dans un âge fort dre La seconde appellée Cunegonde épousa ert le sage duc de Baviere, après la mort uel elle embrassa la vie monastique. Ma- ilien étoit alors âgé de trente-cinq ans ; & avoit déja quelques années qu'il étoit roi Romains.

AN. 1493.

LXVII. Maximilien succéde à l'empire.

e prince ayant appris que les chrétiens ve- nt d'être défaits par la faute de Bernardin gipane, sans se laisser toucher par les onstances où il se trouvoit lui-même, vou- aller avec son armée pour venger la reli- i de cette perte ; mais ayant appris que les leles s'étoient retirés, il suspendit l'exé- on de son dessein. Frangipane perdit la vie s cette action.

LXVIII. Soins du pape pour réunir les Hongrois, & ramener les Hussites à l'église.

es Hongrois étant ceux qui avoient le plus lu par cette victoire des Turcs, Uladislas roi s'appliqua à la réparer. Il leva de nou- es troupes, & le pape promit beaucoup d'in- gences à ceux qui prendroient les armes ; il pliqua d'abord à rétablir la paix & l'union ni les seigneurs de Hongrie, afin que leur sion ne fût point un obstacle à la guerre n vouloit entreprendre, & il menaça des ures de l'église ceux qui s'y opposeroient. a donna la commission à l'évêque de Trani, légat, qui fut en même tems chargé d'em- er son zèle pour ramener à l'église ceux de gue qui étoient infectés des erreurs des Hus- s, en quoi il réussit assez heureusement. Ula- as en informa le souverain pontife qui adres- ifférens brefs à ce prélat, au roi de Hongrie Albert roi de Pologne, pour les exhorter se point relâcher de le leurs bons desseins.

Bonfin. dec. 5. l. 3. Naucler. t. 3. chronic. gener. 50. p. 506. Cromer. lib. 30. Raynald. annal. hoc ann. 1493. n. 6.

AN. 1493. Il fait dans ces brefs une description assez vive des tourmens que les chrétiens ont soufferts de la part des infideles, & dit que les divisions des princes ne servoient qu'à les rendre plus cruels. Il y témoigne sa joie du retour des Bohémiens Hussites à l'église. Il nomme l'évêque de Trani son internonce; il le charge de travailler à établir une union parfaite entre les seigneurs, afin de réduire plus aisément l'ennemi commun de la chrétienté. Mais toutes les exhortations du souverain pontife n'arrêterent pas les progrès des Turcs; tous les princes s'en mettoient fort peu en peine, & n'étoient attentifs qu'aux entreprises du roi de France sur le royaume de Naples.

LXIX. Erection d'évêchés dans le royaume de Grenade.

Bullar. l. 4. p. 130.

Raynald ut supra, n. 7.

Au mois d'Avril de cette même année le pape adressa une autre bulle à l'évêque d'Avila en Espagne, au sujet de la conquête que Ferdinand venoit de faire du royaume de Grenade. Sa sainteté charge ce prélat de faire réparer les anciennes églises, & d'établir quatre cathédrales; savoir à Grenade qui seroit la métropolitaine, à Malaga, à Guadix & à Almeria: on donna des bornes convenables à chacun de ces diocèses. Ferdinand obtint aussi du pape les grandes maîtrises des ordres de saint Jacques & d'Alcantara.

LXX. Les trois grandes maîtrises des ordres d'Espagne données à Ferdinand.

Sup. liv. CXVI. n. 104.

Innocent VIII. lui avoit déja accordé celle de Calatrava pendant sa vie, après la mort de Garcias Pardilla qui la possédoit. Alphonse Cardenas étant mort en 1493. la grande maîtrise de saint Jacques lui fut encore accordée; & dans l'année suivante l'évêché de Séville ayant été donné à Jean Stunica grand-maître d'Alcantara, le gouvernement de cet ordre fut cédé à Ferdinand, après la mort duquel Isabelle en devoit jouir, si elle lui survivoit.

Christophle Colomb après avoir heureuse-

:terminé sa navigation, & bâti sur le bord
mer à Guanalay une des isles Lucaïes, un
de bois où il laissa trente-huit Espagnols,
'a en Espagne au port de Palos, avec de
des richesses de ce pays-là. On l'admit au
eil du roi, où l'on fut content du récit qu'il
:son voyage. Dès qu'il eut fait connoître le
en de conquérir ces riches provinces, on
ut de l'y envoyer en qualité d'amiral des
s, & tous les privilèges qu'il demanda lui
it accordés. L'acte de cette concession est
ix-huitieme de Mai 1493. Le roi l'anno-
ui & toute sa postérité, & lui donna pour
:s une mer d'argent & d'azur à cinq isles
, avec un monde pour cimier. On dit que
ques seigneurs voulant diminuer la gloire
s'étoit si justement acquise, déprimerent
coup ce voyage qui leur paroissoit très-
, sûr & hors de tout danger, à l'exception
elui qu'on court ordinairement sur mer. Ils
terent qu'il n'y avoit personne qui n'eût
ire la même chose, & qu'on se seroit bien
d'avoir recours à un Italien pour une en-
ise si peu importante. Colomb qui étoit
:nt à tous ces discours ne répondit rien;
il se leva, alla chercher un œuf, l'apporta
a table, & demanda à tous ceux de l'assem-
, lequel d'entr'eux pourroit faire tenir cet
tout droit sur la table. Quelques-uns fu-
assez simples pour entreprendre de le faire;
:res nierent absolument que la chose fût
ble. Mais Colomb leur répliqua que rien
it plus aisé, en cassant l'œuf par le bout,
me il fit dans le moment même, & plaça
f tout droit sur la table. Chacun se mit à rire,
: mocqua de la prétendue adresse de Co-
, puisqu'il n'y avoit personne qui n'en pût
autant: il est vrai, repartit Colomb, ce-

AN. 1493.

LXXI.
Retour de Christophle Colomb en Espagne.

Barros, *dec* 1. *Asia*, *l.* 3. *c.* 11.
Surita, *t.* 5. *l.* 1. *c.* 25

AN. 1493. pendant aucun d'entre vous n'a pu faire une chose si aisée, avant que je la lui eusse apprise; il en est de même de la découverte du nouveau monde; personne n'a pu le faire avant moi, & tout le monde le croit facile, après que je l'ai trouvé.

LXXII. Le pape donne aux rois d'Espagne les pays découverts par Colomb.

Bellar. t. 2. Alex. VII. const. 2. n. 77. p. 42. Barros de Asia, dec. 1. l. 3. c. 11.

Ferdinand & Isabelle ne manquerent pas de donner avis au pape de l'heureux succès de sa navigation; & le saint pere qui croyoit rehausser l'idée de son pouvoir, en donnant ce qu'il ne pouvoit ni accorder ni ôter à Ferdinand, adressa un bref à ce prince & à Isabelle, par lequel il leur donne à perpétuité à eux & aux autres rois de Castille & de Leon leurs successeurs, toutes les isles & terres fermes découvertes & à découvrir vers l'Occident & le Midi, tirant une ligne du Pole arctique au Pole antarctique, c'est-à-dire du Septentrion au Midi, soit que les terres fermes trouvées ou à trouver fussent vers les Indes, soit qu'elles fussent situées en quelqu'autre endroit.

Et pour empêcher toutes contestations, le souverain pontife dans sa bulle du troisieme de Mai 1493. dans une seconde du quatrieme du même mois, & dans une troisieme quelque tems après, dit que cette ligne sera distante des isles qu'on appelle communément les Açores & du Cap-verd, de cent lieues du côté de l'Occident & du Midi, de telle maniere toutefois, que toutes les isles & terres fermes qui auroient été trouvées & possédées actuellement par quelque roi ou prince chrétien jusqu'au jour de la Nativité de Jesus-Christ, depuis cette ligne vers l'Occident & le Midi, demeureroient en sa possession, sans que les rois de Castille y pussent prétendre aucun droit. Le pape, ajoute, qu'il ne leur accorde ce don, qu'à condition qu'ils envoyeroient dans ces

isles des personnes zélées, savantes & craignant Dieu, pour instruire les peuples dans la foi. Ce qui fut fort mal exécuté, parce qu'on avoit plus d'ardeur pour l'or de ces habitans, que pour le salut de leurs ames, comme les effets le démontrerent assez. AN. 1493.

LXXIII. Contestations entre les rois de Castille & de Portugal, touchant ces découvertes.

Les autres précautions du pape ne furent pas mieux exécutées. Les Portugais pretendirent que les nouvelles terres découvertes leur appartenoient par la concession que le pape Eugene IV. en avoit fait à leur roi. Les Castillans se défendirent sur la bulle d'Alexandre VI. qui étoit assez nouvelle. On tint sur ces contestations plusieurs assemblées : on tira de nouvelles lignes, on en vint même quelquefois aux mains; mais comme il étoit de l'intérêt du pape de soutenir la prétendue donation qu'il avoit faite aux rois catholiques, celui de Portugal fut obligé de ceder, pour ne se pas brouiller avec le saint siege; & Ferdinand ne pensa plus qu'à envoyer des missionnaires dans ces nouveaux pays. Raynaldus dit, que le premier qui y alla fut Bernard Bail religieux Franciscain & Catalan, qui partit avec douze prêtres dont il fut supérieur. La bulle dont le souverain pontife le chargea pour cette commission est du vingt-quatrieme du mois de Juin de cette année.

Genebrard, in chron. sub Alexand. VI. Gonsal. Ferdin. hist. gen. Novi Orbis. l. 2. c. 8. Raynald. 1493. n. 24. P. Alexand. hist. eccles. c. 1. sæcul. XV. de Alex. VI.

LXXIV. Promotion des cardinaux par Alexandre VI.

Alexandre VI. qui avoit élevé son neveu Jean Borgia à la dignité de cardinal aussi-tôt après son élection, fit dans cette année une autre promotion de douze sujets; savoir, Jean Morton Anglois, archevêque de Cantorberi, chancelier d'Angleterre, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. Le second, Jean Antoine de saint George natif de Plaisance, évêque d'Alexandrie, du titre des saints Nerée & Achillée, patriarche de Constantinople, puis évêque

Mezerai, abr. chronol. t. 4. p. 16. Mariana, l. 26. c. 2. Aubery, hist. des cardin.

pendant aucun d'entre vor ..ine & de Sabine.
AN. 1493. chose si aisée, avant que i Grôlaye de Villers
il en est de même de la enis, puis évêque de
monde : personne n'a ..nte Sabine. Le quatrie-
& tout le monde le ..rvajal Espagnol, évêque
l'ai trouvé. titre de saint Marcellin &
LXXIV. Le pape donne aux rois d'Espagne les pays découverts par Colomb. Ferdinand & I ..ns de sainte Croix de Jérusa-
donner avis ..d'Ostie, doyen du sacré collé-
sa navigatio ..eme, Raymond Perault évêque
hausser l'id ..e Saintes, du titre de sainte Marie
qu'il ne ..e sixieme, César Borgia fils naturel
nand, ..diacre du titre de sainte Marie la neu-
Bullar. t. 2. Alex. VII. const. 2. n. 77. p. 42. par le ..remit le chapeau en 1498. fut duc d'Ur-
aux ..de Valentinois, épousa Charlotte d'Al-
su ..le septieme, Hyppolite d'Est de Ferrare,
Barros de Asia, dec. 1. l. 3. c. 11. ..évêque de Milan & de Narbonne, diacre
..itre de sainte Lucie. Le huitieme, Frédéric
..simir fils du roi de Pologne, évêque de Cra-
covie, diacre du titre de sainte Lucie. Le neu-
vieme, Julien Cesarini Romain, évêque d'As-
coli, diacre du titre de saint Serge & de saint
Bacche, puis de saint Ange. Le dixieme, Do-
minique Grimani Vénitien, diacre du titre de saint Nicolas *inter imagines*, patriarche d'Aquilée, puis prêtre du titre de saint Marc évêque de Porto. Le onzieme, Alexandre Farnese Romain, diacre du titre de saint Cosme & de saint Damien, puis de saint Eustache, évêque d'Ostie, doyen des cardinaux, & dans la suite pape sous le nom de Paul III. Le douzieme, Bernardin Lunari de Pavie, diacre du titre de saint Cyriaque. Cette promotion se fit le vingtieme de Septembre, & le sacré collége n'en approuva que sept.

LXXV. Le pape approuve l'ordre des Minimes. L'ordre des hermites de saint François fondé par saint François de Paule, prenant tous les jours de nouveaux accroissemens, par les divers établissemens & par le nombre de sujets

vient pour y être reçus; le saint AN. 1493
ne régle qu'il mit en état d'ê-
t siege, & Alexandre VI. *Raynald.*
nfirma son ordre dans *hoc ann.* 1493
.iangea aussi le nom d'her-
.t ces religieux en celui de
- même tems cet ordre s'établit
.ous la protection des rois Ferdi-
.iabelle, auxquels saint François en-
s religieux de son couvent du Plessis, &
rent nommés les freres de la victoire,
de la prise de Malaga sur les Maures,
linand attribua aux prieres & aux mé-
saint. Charles VIII. roi de France, n'é-
moins pénétré d'estime pour ses ver-
l'honoroit d'une maniere encore plus
iere que Louis XI. son pere. Il alloit
le visiter au Plessis, pour recevoir ses
ns ce qui regardoit les affaires de sa
nce; & pour faire connoître jusques à
int il l'honoroit, il lui fit tenir le dau-
n fils sur les fonts de baptême, & vou-
l le nommât. Il lui fit bâtir un monas-
is le parc du Plessis près de Tours, dans
appellé les Montils, avec une pension
e pour lui & pour ses religieux, & un
Amboise à l'endroit même où, n'étant
que dauphin, il avoit reçu le saint à son
en France; & il voulut que les reli-
e ce monastere fussent entretenus sur
enus annuels de ses finances. Son affec-
ur saint François de Paule ne se borna
s deux établissemens, car étant à Rome
t. pour y recevoir la couronne de Con-
ople les mains du pape, il fit construire
ise sur le mont Pincio sous le titre de
Trinité, & obtint du pape qu'elle se-
ur toujours desservie par des religieux

Minimes de la nation Françoise.

AN. 1493.

LXXVI. Pic de la Mirandole reçoit du pape un bref d'absolution.

Sup. liv. CXVI. n 69. D'Argentré, collect. jud. t. 1. p. 323.

Pic de la Mirandole s'étant soumis au jugement du saint siege, touchant les poursuites qu'on avoit faites contre lui au sujet de quelques propositions qui avoient été extraites de ses theses, & qu'on a rapportées ailleurs; le pape lui donna le dix-huitieme de Juin de cette année un bref d'absolution où il reconnoît son innocence & la pureté de ses sentimens; il confondit par-là ses ennemis qui l'avoient calomnié injustement. Pic après avoir été si glorieusement justifié, ne s'appliqua plus dans tout le reste de sa vie, qui fut fort court, qu'à l'étude de l'écriture sainte, qu'à combattre les Juifs & les Mahométans dans les ouvrages qu'il composa, & qu'à confondre l'astrologie judiciaire. Il renonça même à la souveraineté de la Mirandole, & distribua tout son bien aux pauvres, affligeant son corps par les jeûnes & les austérités de la pénitence, & ne s'appliquant qu'à la priere.

LXXVII. Censure de la faculté de théologie de Paris, touchant l'astrologie.

D'Argentré, collect. jud. t. 1. p 325. Ex primo regist. MS. censurar. sacræ facultat. Paris. p. 137.

En 1492. la faculté de théologie de Paris censura une oraison qu'on répandoit contre la peste, comme éloignée des cérémonies approuvées par l'église, & fort suspecte de superstition. Sa censure est du sixieme du mois d'Août. En 1493. la même faculté fut consultée par le parlement, touchant un certain Simon Pharès qui faisoit profession de l'astrologie judiciaire. Cet homme avoit déja été interdit par l'archevêque de Lyon & arrêté dans cette ville par l'ordre de l'official, ses livres avoient été confisqués; & par une sentence on lui avoit défendu d'exercer à l'avenir l'astrologie judiciaire, & on l'avoit condamné à quelque peine pour l'avoit fait. Pharès avoit appellé de cette sentence au parlement, qui ne voulut point juger de cette affaire sans avoir

vis de la faculté, à laquelle il envoya les res d'astrologie saisis par l'official de Lyon, n qu'elle les examinât. La faculté nomma s députés, & sur leur rapport on dressa un te au nom de la faculté, qui contenoit le jument que les députés avoient porté de tous es livres, & par lequel elle exhortoit le parlement à s'opposer aux progrès de cet art qu'elle éclaroit pernicieux, fabuleux, sans fondement, superstitieux, usurpant l'honneur de Dieu, corrompant les bonnes mœurs, & inventé par les démons pour la perte des hommes. Cet acte est du deuxieme de Mai 1464. On y voit les titres d'un grand nombre de livres d'astrologie & en peu de mots ce qu'ils contiennent. En conséquence de cet acte, le parlement rendit un arrêt qui confirme la sentence de l'official de Lyon, fait défenses d'exercer l'astrologie judiciaire, de consulter les devins, de débiter les livres qui traitent de cet art, de s'en servir; & ordonne que ceux de ce Simon Pharès seront remis avec sa personne entre les mains de l'official de Paris. AN. 1493.

LXXVIII. Autres censures de quelques propositions.

La même faculté condamna encore deux propositions avancées dans la these appellée sorbonique, par un Cordelier nommé Henri Bancqueville, dont la premiere étoit conçue en ces termes: l'homme a été fait Dieu, & la seconde: Jesus-Christ a commencé d'être. Celle-là est déclarée à la rigueur, fausse & erronée, & on ne doit ni l'enseigner, ni la soutenir si ce n'est en exprimant le sens dans lequel quelques docteurs l'avoient avancée; c'est-à-dire, qu'il est arrivé que l'homme est Dieu. Celle-ci est aussi déclarée fausse, scandaleuse & hérétique, étant prise à la rigueur. La censure est du deuxieme du mois d'Août. Sur la fin de la même année, Jean Grillot du même ordre ayant

D'Argentré, collect. jud. p. 331. Ex 1. regist. censurarum, fol. 146.
Dupin, t. 12. in-4. p. 151.

AN. 1494. prêché le jour de la conception de la sainte Vierge, le soir & le matin dans l'église de saint Germain l'Auxerrois, & ayant pris pour texte ces paroles de l'évangile: Cette femme a été surprise en adultere, apporta des raisons pour montrer que la sainte Vierge avoit été conçue en péché, quoiqu'il eût établi le contraire dans le sermon de l'après midi; sur cela il fut cité devant la faculté, qui l'obligea à se rétracter, ce qu'il fit le vingt-cinquieme de Décembre, les uns disent de l'année 1495, & d'autres de 1493.

LXXIX. Mort de Ferdinand roi de Naples

Volaterran, *l.* 6. *Angl. Polit. in epist. lib.* 2. *Surita*, *t.* 5 *l.* 1. *c* 23. *Mariana*, *hist. Hisp. l.* 26 *c.* 6. *Guicciardin. hist Ital l.* 1. *Mém. de Comin. l.* 7. *c.* 51.

Le roi de Naples ayant épuisé toute sa politique pour détourner l'orage qui le menaçoit, & voyant que Charles VIII. n'avoit point été ébranlé par les offres avantageuses qu'il lui avoit faites; qu'il ne pouvoit se fier au pape, qui ne pensoit qu'à le sacrifier à son intérêt & à son ambition; que Pierre de Médicis ne pouvoit se dispenser d'accorder le passage aux François par les états de Florence; qu'enfin sa derniere ressource étoit Ludovic Sforce, de qui il ne pouvoit rien espérer d'avantageux, se résolut enfin d'aller trouver lui-même ce dernier prince à Milan, & de s'humilier devant lui jusqu'à reconnoître qu'il tiendroit de lui son salut. il étoit prêt à s'embarquer pour ce voyage, lorsqu'il apprit que ses ambassadeurs en France avoient eu ordre de sortir incessamment de ce royaume. Cette nouvelle le frappa si vivement, qu'il fut attaqué d'apoplexie dans le moment même, & il mourut un samedi vingt-cinquieme de Janvier, âgé de plus de soixante-dix ans, & après un regne de trente-six

LXXX. Caractere de ce roi & de son fils Alphonse.

Tous les auteurs qui ont parlé de ce prince, disent qu'il étoit en exécration au peuple, à cause de ses monopoles & de ses cruautés, quoiqu'il se piquât d'une profonde sagesse &

'une grande politique, aussi fut-il le moins re-
;retté de tous les souverains qui avoient regné
lépuis Néron : & à dire le vrai, il n'avoit pas
assez bien traité les Napolitains, pour qu'ils
eussent sensibles à sa perte. Il sembloit qu'il
fût affecté de régner en tyran & non en roi ;
& ce qui redoubla la haine de ses sujets pour
lui, fut qu'Alphonse d'Arragon duc de Cala-
bre son fils aîné, l'imitoit dans tous ses vices ;
: qu'ainsi ses sujets n'avoient pas lieu d'espé-
rer une meilleure condition sous son régne.
Ils avoient l'un & l'autre fait périr un grand
nombre de prélats & de personnes de qualité
par le fer, par de longues prisons, & par le
poison. Aucune dame de quelque qualité
qu'elle fût n'étoit à couvert de leurs violen-
ces, lorsqu'elle étoit assez malheureuse pour
en être aimée ; ce qu'il y avoit de plus riche
dans les églises n'échappoit point à leur ava-
rice ; les familles les plus accommodées se
trouvoient exposées à tout perdre, si elles ne
leur offroient la meilleure partie de leurs biens,
dans la seule vûe de conserver le reste ; ils fai-
soient eux-mêmes le principal trafic de leur
royaume ; ils achetoient les bleds & les huiles
à vil prix ; & contraignoient ensuite les mêmes
personnes qui les avoient vendus, à les rache-
ter d'eux fort cher.

AN. 1494.

LXXXI. Alphonse nouveau roi de Naples, demande au pape l'investiture. *Mém. de Comin. tom. 5. où on dit tout au long cette investiture, p. 410.*

Comme les Napolitains étoient intéressés à attendre l'armée de France avant que de se révolter, ils laisserent Alphonse prendre tranquillement possession du royaume de son pere. Il s'adressa au pape à qui il promit deux des principaux fiefs du royaume de Naples, trente mille écus de pension, & deux compagnies entre ... ues de cent hommes d'armes chacune, pour Jean & Godefroi de Borgia, les deux fils naturels du souverain pontife, avec de riches bé-

AN. 1494. néfices pour César qui étoit déja cardi pape accepta ces offres, & chargea J Borgia cardinal du titre de sainte Su: de couronner Alphonse en qualité d(Naples. Le bref qu'il lui en adressa ét du dix-huitieme d'Avril 1494, san égard aux instantes sollicitations que VIII. lui fit faire, de suspendre cette ture, & ne point agir contre le dro majesté très-chrétienne sur ce royau qu'à ce qu'il l'eût décidé par ses ar ce qu'il y a de plus surprenant dans la du pape; en même-tems qu'il envoyo ples Jean de Borgia son neveu, pour ner Alphonse, il avoit des troupes de avec Ludovic & à communs frais, p la guerre à ce même Alphonse; il en le commandement à Prosper Colonne dans les intérêts de Charles VIII. & mettoit par un écrit le chapeau de c Briçonnet.

LXXXII. Le conseil fait de nouveaux efforts pour rompre le voyage du roi.

Cette conduite si irréguliere du s pontife, la défection de Pierre de Méd piqué contre Ludovic qu'il accusoit d tré dans une conspiration contre lui réuni de dépit avec le roi de Naples au conseil de Charles VIII. une occ redoubler ses instances, pour la ru voyage de sa majesté à Naples. La c bloit déterminée à ne plus penser à treprise, dont la réussite paroissoit deuse, lorsque le cardinal de saint P Liens arriva en France & fit changer

LXXXIII. Le cardinal de saint Pierre-aux-Liens détermine le roi à faire la guerre.

coup la face des affaires. Ce cardinal crainte qu'Alphonse ne le forçât dan & ne le livrât à Alexandre VI. s'ét dans une galere qui l'avoit conduit où il s'étoit embarqué pour Savonn

là il étoit passé à la cour de France qu'il avoit trouvé assez irrésolue sur le parti qu'elle devoit prendre. Le sénéchal de Beaucaire seul, insistoit toujours pour la guerre; il se joignit à lui, & tous deux travaillant de concert, déterminerent enfin le roi. Le cardinal déja connu en cour pour un homme qui s'étoit toûjours hautement déclaré pour les intérêts de la couronne, promit de maintenir les Génois dans le parti de la France; quand même le pape & Ludovic les abandonneroient, à cause des intelligences qu'il avoit dans cette ville avec les Fiesques, les Grimaldis & les Fregoses, & dans Rome avec les Colonnes, les Ursins, les Cesarini & les Savelli. Ses offres furent écoutées & dès-lors la guerre fut résolue.

AN. 1494.

Surita, t. 5. l. 1. c. 28.
Guicciardin. hist. Ital. l. 1.

LXXXIV.
Ambassadeurs de France envoyés en Italie.

On envoya donc en Italie le sieur d'Aubigni avec Perron Baschi pour tâcher de ramener les Florentins à leur premiere alliance: mais ces envoyés ne gagnerent rien. Pierre de Médicis demeura ferme dans sa résolution, & se retrancha toujours sur l'impossibilité où l'on avoit mis le sénat de Florence de s'attacher à la fortune des François, ajoutant que dans la ligue qu'il avoit signée avec les autres princes d'Italie, un des principaux aricles étoit que les confédérés ne feroient rien au préjudice les uns des autres; que le roi de Naples étoit compris dans cette ligue; & qu'ainsi la Toscane ne pouvoit ouvrir le chemin aux François ni leur fournir des vivres pour l'aller combattre. Charles VIII. mécontent de ce refus, saisit tous les effets que Pierre de Médicis & ses amis avoient dans Lyon: & les ambassadeurs de France se retirerent pour aller à Ferrare, où Hercules d'Est qui en étoit duc les reçut avec beaucoup d'honneur, & leur accorda

tout ce qu'ils demandoient. Jean Bentivoglio seigneur de Boulogne offrit toutes sortes de secours aux François, & voulut que ses quatre fils servissent dans leur armée. La république de Sienne fit la même chose : à condition qu'elle ne se déclareroit que quand l'armée de France paroîtroit, pour n'être pas opprimée par les Florentins ; ce qu'on lui accorda sans nulle difficulté.

An. 1494.

LXXXV. Le pape ne leur répond pas favorablement.

Il ne restoit plus que le pape dont on avoit intérêt de s'assurer, quoiqu'on ne dût pas beaucoup compter sur sa parole. D'Aubigni qui n'étoit pas informé du dernier accommodement de sa sainteté avec Alphonse, se pressa fort d'exécuter ce qu'il avoit promis, lorsqu'il s'étoit joint à Ludovic pour obliger le roi de France a passer les Alpes. Mais le saint pere n'accorda rien aux ambassadeurs, sans toutefois leur ôter l'espérance d'obtenir ce qu'ils demandoient. Il leur dit seulement, que le droit du saint siege sur le royaume de Naples étoit constant ; que le roi Charles VIII. comme fils aîné de l'église, n'y voudroit pas donner atteinte ; que s'il en avoit donné l'investiture à Alphonse, il n'avoit que suivi l'exemple de ses prédécesseurs qui en avoient investi le pere & l'ayeul ; qu'il ne lui convenoit pas de détruire son propre ouvrage, jusqu'à ce qu'on lui eût prouvé la nullité de ces trois investitures ; que le saint siege ne pouvoit en user autrement, parce que les Florentins s'étant déclarés pour Alphonse, l'état ecclésiastique seroit exposé à l'invasion des uns ou de l'autre : qu'en un mot la qualité de pere commun l'obligeroit à se tenir neutre, pour être toûjours en état de procurer la paix. Cette réponse du pape ne satisfit pas les ambassadeurs : ils en témoignerent ouvertement leur chagrin, & ils la manderent

ꝛr, afin qu'on prît les mesures nécessai-

AN. 1494.

ꝛendant ni la nouvelle du changement du ni les remontrances du duc & de la du- de Bourbon, ni les défiances assez bien es touchant la sincérité de Ludovic, ni le des Florentins de favoriser les intérêts de ꝛnce, ne firent point changer de résolu- ꝛu roi. Il donna commission au seigneur ꝛ maître de son écurie de travailler à er la flotte; quoiqu'il n'entendît rien à rine. Dès qu'elle fut prête, il nomma la commander le duc d'Orléans, brave à ꝛité, mais qui n'avoit vû la mer que de ꝛ les côtes de Bretagne. Sa majesté avoit ꝛ que ce duc fût du voyage, de peur que ꝛt son absence, il n'excitât quelques brouil- dans le royaume. La duchesse de Bour- le maréchal des Cordes & d'autres sei- ꝛs ne pouvant détourner le roi de passer ꝛlpes, essayerent du moins de lui persua- ꝛe s'attacher seulement à la conquête du ꝛ de Milan, qui appartenant incontesta- ꝛent au duc d'Orléans, lui fournissoit un ꝛte plausible de s'en rendre maître, & de ꝛint passer outre. Mais Charles VIII. se ꝛ de garder à Ludovic la parole qu'il lui donnée, & partit avec la reine au com- ꝛement de Juillet pour se rendre à Lyon oit le rendez-vous des troupes, afin qu'é- plus près, il donnât plus aisément ses or- à ce qui étoit nécessaire pour la guerre entreprenoit.

LXXXVI. Le roi de France se prépare au voyage d'Italie.

ꝛant son départ il donna les ordres qui ꝛnoient pour le gouvernement du royau- dont il fit lieutenant général le duc de bon; le sieur de Baudricourt fut fait gou- ꝛur de Bourgogne, d'Orval de Champa-

LXXXVII. Le roi part & se rend à Lyon & à Grenoble.



gne, l'amiral de Graville de Normandie & Picardie; & les seigneurs d'Avangour & de Rohan furent nommés pour commander en Bretagne. La peste menaçant la ville de Lyon, le roi se rendit à Vienne & de là à Grenoble, où l'on prit les mesures nécessaires pour l'expédition qu'on meditoit. Le duc d'Orléans qui étoit parti de la cour, aussi-tôt qu'on lui eut mandé de Gènes que dans peu les galeres & les vaisseaux de la flotte seroient en état de se mettre en mer, prit son chemin par terre; & eut une entrevue avec Ludovic dont il ne parut pas content, quoique le tout s'y passât avec beaucoup de civilité de part & d'autre. Le duc étoit déja dans Gènes lorsqu'il apprit que la flotte du roi de Naples étoit partie de Livourne, après y avoir embarqué cinq mille hommes, & qu'elle s'avançoit du côté de Porto-Venere. Il alla au-devant d'elle & la chassa de devant cette ville après un combat qui dura sept heures. La flotte Napolitaine rebutée de cette premiere disgrace, s'avança devant Rapallo sous la conduite d'Objetto de Fiesque qui avec trois mille fantassins qu'il débarqua, se rendit maître aisément de cette place, qui n'est éloignée de Gênes que d'environ vingt milles. Mais dès que le duc d'Orléans sçut la descente des ennemis à Rapallo, il y alla avec dix huit galeres, six galéasses & neufs gros vaisseaux, & les contraignit d'abandonner ce poste, le pont ayant été forcé. Ceci arriva le dix-septieme de Juillet. Les galeres de Naples prirent l'épouvante dès la premiere décharge que firent les grands vaisseaux du roi, & quoiqu'on ne leur eût tué ou blessé pas plus de cent hommes, elles prirent au plûtôt la fuite, & porterent avec elles la consternation par tout où elles allerent.

Cependant le roi partit de Grenoble le vingt-

An. 1494.

Mem. de Comin. l. 7. c. 2.

Alamus. in Carolo [illegible]

Le duc d'Orleans attaque la flotte du roi de Naples.

Albertus. in hist. Gal. l. [illegible]

Le P. Daniel dit que ce fut le 8 de Septembre.

e d'Août, & renvoya à Paris la reine, it accompagné jusques dans cette ville. par Gap, Ambrun, & vint à Suze, où u par la duchesse de Savoie, veuve de , mort âgé de vingt-un an en 1489. it fille de Guillaume marquis de Mont- t se nommoit Blanche. Elle vint avec le rin, & prêta à ce prince tous ses joyaux âgues, avec la permission de les enga- marquise de Monferrat en fit autant, i engagea le tout pour la somme de latre mille ducats. Il traversa le Pié- t fut reçu par tout avec beaucoup d'hon- nfin il arriva à Ast le neuvieme de Sep- où il tomba malade de la petite vérole; 'obligea d'y séjourner plus long tems croyoit; & le roi de Naples tâcha de de ce délai pour renforcer son armée; : que le pape envoya à Venise l'évêque horra pour presser le sénat d'entrer dans : contre les François; & en cas qu'il n'y sir, engager du moins la république à idre Ludovic de renoncer à l'alliance 'oit faite avec Charles VIII. en le me- de la guerre, s'il le refusoit. Mais ces :opositions furent également rejettées; déconcerta fort & le saint pere & Al-

AN. 1494.

Comines, l. 7. c. 5.

LXXXIX.
Le roi arrive à Ast, & y est attaqué de la petite vérole.

Mem. de Comin. t. 5. l. 7. c. 6.
Spond. ad ann 1494. n. 2.



édient qu'ils trouverent pour arrêter nçois, fut d'avoir recours à Bajazet em- les Turcs : ils lui envoyerent deux agens u pape se nommoit George Basardo, ois de Gênes. La commission de Basar- i Bozzardo, comme quelques-uns l'ap- , n'étoit point d'Alexandre VI. comme nais comme prince temporel, & seigneur n du royaume de Naples. Il avoit en ialité chargé cet envoyé de représenter

XC.
Le pape propose une alliance à Bajazet contre Charles VIII.

Comines, t. 5. édit. de 1723. p. 469.

AN. 1494.

au sultan le danger dont ce royaume étoit menacé, par une puissance à laquelle l'Italie seule ne pouvoit résister; que le roi de France assisté des Milanois, des Bretons, des Normans, & d'autres nations, venoit à Rome pour enlever le souverain pontife Zizim, frere de sa hautesse, s'emparer ensuite du royaume de Naples, en chasser Alphonse, passer ensuite dans la Thrace, & assiéger Constantinople, que ce jeune prince ne cherchoit que la gloire, & qu'il ne se mettoit pas beaucoup en peine des voies par lesquelles on y arrivoit: qu'Alexandre au contraire ne desiroit que le repos du Turc, en considération de la bonne & mutuelle amitié qui étoit entr'eux, & qu il étoit de l'intérêt du grand seigneur d'arrêter dans l'Italie le plus long-tems qu'il seroit possible les armes d'un si dangereux ennemi.

XCI. Réponse de Bajazet au pape.

Voyez le tome 5 des mem. de Comin. p. 471. & suiv.

Le P. Daniel, hist. de France in-4. t. 5. p. 91.

Bajazet écrivit en conséquence plusieurs lettres au pape, datées de Constantinople les quinzieme & dix-huitieme de Septembre. Dans une de ces lettres; il lui mande qu'il a reçu son envoyé avec beaucoup de plaisir, & qu'il peut ajouter foi à tout ce qu'il lui dira de sa part. Dans une autre, il lui parle d'un archevêque, qu'il le prie de faire cardinal à sa recommandation; c'étoit Nicolas Cibo archevêque d'Arles, désigné cardinal par le pape Innocent VIII. Il tâche de lui persuader de faire mourir son frere Zizim, qu'il avoit en sa possession, lui promettant pour récompense trois cens mille ducats, & une amitié constante pendant toute sa vie. Quelques auteurs ont ajouté que Bajazet s'étoit obligé de fournir au pape & au roi de Naples six mille cavaliers de vieilles troupes, & autant de fantassins, & que le traité fut si secret de la part du souverain pontife, que l'on ne le sçut que long-tems après; mais qu'il

n'en fut pas de même d'Alphonse, qui peut-être pour étonner ses ennemis, publia le sien aussitôt qu'il l'eut reçu. Il ne paroît pas toutefois que le sultan ait accompli aucune de ces promesses. AN. 1494.

XCII. Le pape s'adresse aux rois de Castille & d'Arragon.

En même tems le pape s'adressa à Ferdinand & Isabelle rois de Castille & d'Arragon, pour les inviter d'envoyer une flotte en Sicile, sous prétexte de veiller à la conservation de cette isle; mais en effet pour secourir le roi de Naples en cas de besoin. Les rois catholiques lui répondirent, qu'ils n'appréhendoient pas moins que lui le voisinage des François; mais que l'argent leur manquoit, & qu'il en falloit beaucoup pour équipper une flotte. Alexandre en avoit encore moins que Ferdinand & Isabelle, & d'ailleurs il les connoissoit assez pour savoir que ce seroit la même chose que de leur prêter de l'argent & de leur donner. Mais il se souvint qu'Innocent VIII. son prédécesseur avoit fait publier une croisade dans leurs royaumes, & accordé un jubilé à ceux qui contribueroient aux frais de la guerre contre les infideles, qu'il s'étoit levé pour ce sujet une somme d'argent assez considérable, & que les commissaires apostoliques qui en étoient les dépositaires, la mettroient entre les mains de leurs majestés, pourvû que la cour de Rome y consentît, & que l'ordre leur en fût donné. On fit accroire que c'étoit pour équiper une flotte qui devoit fermer le passage des Dardanelles; & les rois catholiques ne se firent aucun scrupule d'employer cet argent à leur usage.

XCIII. Charles VIII. fait peu de cas des remontrances du pape.

Charles VIII. pendant tout ce tems-là, ne pensoit qu'à rétablir sa santé à Ast. Il y reçut une visite de Ludovic & de son épouse, qui y demeurerent deux jours; ensuite ils se retirerent à None, qui est du duché de Milan à

[illegible] & chaque jour le conseil [illegible] de sa personne. Plus ce prince [illegible] chemin, plus les inquiétudes [illegible] à Rome, à Naples, & à Florence [illegible] avoit engagé dans son parti le pape & [illegible] de Médicis. Alexandre voulant [illegible], s'il étoit possible, adressa [illegible] cardinal de saint Eustache, par lequel [illegible] légat *à latere* auprès de Charles [illegible] où ce prince pourroit aller, & [illegible] à l'exciter de se désister de son entreprise sur le royaume de Naples, en [illegible] remontrant que la peste étoit dans le pays; [illegible] étoit à craindre que son arrivée ne causât des guerres civiles, que les vivres ne [illegible] rares, & par conséquent hors de prix, par l'arrivée d'une si nombreuse armée; qu'Alphonse bien résolu de défendre ses états, attireroit les Turcs en Italie pour soutenir ses intérêts, ce qui causeroit la ruine de la religion chrétienne. Ce bref est du quinzieme d'Octobre. Mais le roi de France n'eut aucun égard à toutes ces remontrances du pape: il ne voulut point admettre le légat à son audience, parce qu'il le regardoit comme suspect: & il fit répondre à sa sainteté, qu'il ne craignoit ni la peste, qui en le faisant mourir finiroit ses travaux, ni la famine, ayant fait d'abondantes provisions, ni le Turc, contre lequel il feroit paroître un zele qui l'animoit depuis son enfance, ravi d'en trouver au plûtôt l'occasion.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Sponde, [illegible] l. 1. c. 32.

XCIV. Armée de Charles VIII. en Italie.

Machiavel. hist. Florent. l. 1.

N'y ayant donc plus rien qui s'opposât à son entreprise, ce prince partit d'Ast, le sixième d'Octobre, accompagné des comtes de Vendôme, de Montpensier, de Longueville, de Ligny, de Nevers, & d'un grand nombre d'autres seigneurs d'une grande distinction; le maréchal

ıréchal des Cordes étoit mort à Lyon. Son ɲée étoit composée de trois mille six cens ımmes d'armes, & de six mille archers tous cavalerie; on comptoit dans l'infanterie six ille arbalêtriers, huit mille piquiers, & huit ille autres fantassins tous Suisses ou Gascons, :coutumés à combattre en rang de pied ferme, serrés, ce qui leur donnoit un grand avanta-= au-dessus des Italiens, qui faisoient alors la ɜerre d'une maniere fort extraordinaire. Le ›i de France menoit encore avec toutes ces oupes cent quarante grosses bombardes, c'est--dire, des pieces d'artillerie, qui jettoient es boulets de plus de deux cens livres, & rois fois autant de petits canons. Il y avoit ıuit mille chevaux destinés à traîner cette ar-illerie, quatre mille charetiers, douze cens anoniers, deux mille six cens charpentiers pour acommoder les affuts à mesure qu'ils se rom-›roient; trois cens sapeurs, & autant d'ouvriers ›our travailler à la fonte.

AN. 1494.

Raph. Vola terran. l. 3.

CXV. Alphonse tente de surprendre Gênes.

Alphonse de son côté ayant formé le dessein le porter la guerre dans les terres de Ludo-ric, avoit envoyé dans la Romagne une ar-née commandée par le jeune Ferdinand son ils, & une autre conduite par Frédéric son 'rere sur les côtes de Gênes, comptant de faire oulever cette ville par les intelligences qu'il y .voit avec le cardinal Paul Fregose, Objetto le Fiesque, & quelques autres seigneurs de a maison des Adornes. Il comptoit aussi qu'en ırenant sous sa protection le jeune duc de Milan, il feroit soulever les Milanois contre .udovic; que par-là il arrêteroit le roi de France fort loin de Naples. Mais son projet 'ut découvert par le cardinal de Saint-Pierre-ıux-Liens, qui en informa Ludovic. On pour-rut à la sûreté de Gênes, le roi y envoya le bail-

AN. 1484. li de Dijon avec deux mille Suisses. Fré
voyant qu'il n'y avoit aucune espéranc
réussir de ce côté-là, alla se joindre aux
pes du pape pour surprendre Ostie. Le c
nal de Saint-Pierre en avoit confié la gard
même que des autres places qu'il tenoit
l'état ecclésiastique, à Nicolas de Rover
frere; mais les ennemis ne s'en furent pas
tôt approchés, qu'il les rendit, à conditi
n'être plus excommunié. Peu de tems
les Colonnes rentrerent dans Ostie: on le
ouvrit les portes; & le pape ne l'eut pas
tôt appris, qu'il rappella son armée de l
magne.

XCVI. Alphonse & Pierre de Médicis tentent de désunir le roi de France & Ludovic.

Le roi de Naples & Pierre de Médicis
rant de sortir de l'embarras où ils étoient,
cherent à diviser le roi de France d'avec l
vic. Comme ils savoient que ce derni
pensoit qu'à s'assurer la possession du Mil
dont l'empereur lui avoit déja donné l'i
titure; l'un & l'autre lui firent offrir
le laisseroit paisible possesseur de ce d
& Alphonse de son côté sachant que
n'étoit pas fourni de beaucoup d'argent
nouvella les offres de son pere, en pro
tant de se rendre tributaire de la couron
France; ce qui étoit mettre à couvert l'ho
de Charles VIII. & sa réputation. La rais
roi de Naples & de Pierre de Médicis po
agir ainsi, étoit que Ludovic avoit chan
conduite à l'égard de ce dernier, & qu'a
qu'il l'avoit auparavant sollicité de ren
à l'alliance d'Alphonse, il lui avoit en
Etienne Taverna son confident pour l'e
ter à la persévérance. Mais Pierre de M
convaincu de la mauvaise foi de Ludovic,
voulant pas se fier à lui, convint avec le r
Naples, que s'ils pouvoient tous deux

vaincre Charles VIII. de la perfidie de son alliance, peut-être aimeroit-il mieux abandonner son dessein que se fier à un homme si fourbe. AN. 1494

Pierre se chargea d'en informer Jean Mattaron qui étoit le résident du roi à Florence; il lui parla, & s'offrit de lui faire voir que les François étoient trahis par Ludovic. Pour l'en convaincre, il le pria de venir au palais, où après l'avoir caché derriere une tapisserie dans sa chambre, il introduisit aussi-tôt Taverna, auquel il dit d'un ton assez haut pour être entendu de Mattaron, que l'Italie se plaignoit avec raison de la conduite de Ludovic, qui s'obstinoit à la vouloir assujettir aux François. Taverna répondit du même ton, que son maître avouoit sa faute, qu'il étoit prêt de la réparer, qu'il demandoit de rentrer dans la confiance que les princes d'Italie avoient autrefois eue pour lui, & qu'il répondroit à cette condition de renvoyer les François au delà des Alpes, sans leur laisser voir le royaume de Naples, bien loin de le conquérir. Taverna ajouta beaucoup de particularités, qui confirmoient la perfidie & les mauvaises intentions de Ludovic; & Mattaron ne pouvant plus entendre parler au désavantage du roi de France, fit signe à Pierre de Médicis de congédier Taverna, & eut soin d'informer Charles VIII. de tout ce qu'il venoit d'apprendre. Ce qui fit penser à plusieurs, que sa majesté très-chrétienne alloit tourner ses armes contre le duché de Milan.

XCVII. Ludovic désabuse Charles VIII. de la perfidie qu'on lui reproche.

Cependant tout le contraire arriva, & l'on reconnut que si Dieu ôte quelquefois le jugement & la force aux princes qu'il veut punir; il ôte aussi les sentimens de vengeance à ceux qu'il a destinés pour punir les autres. Ludovic qu'il croyoit être un grand politique, ne soute-

AN. 1494.

noit cette qualité que par des fourberies infames & des artifices détestables. Il répondit sans s'embarrasser à Charles VIII. qui lui reprochoit sa trahison, que ceux avec lesquels il avoit affaire étant reconnus pour traîtres, il falloit user avec eux de trahison; & le roi de France étant désabusé par les nouvelles protestations que Ludovic lui fit d'un attachement inviolable, non-seulement n'eut point d'égard à l'injure qu'il venoit de recevoir, mais de plus il se proposa de le retenir dans ses intérêts, & de le rendre irréconciliable avec le roi de Naples & Pierre de Médicis, en l'instruisant de la contreruse dont on usoit à son égard. On risquoit dans cet expédient, & toutefois il réussit. Ludovic n'eut pas plutôt sçu que Pierre de Médicis jouoit son envoyé, qu'il le rappella, & ne voulut plus avoir de communication avec les princes d'Italie.

XCVIII. Le roi arrive à Pavie, & y visite le jeune duc de Milan

Guicciard. hist. d'Ital. l. 1.
Daniel, hist. de France in-4. t. 5. p. 94.

Charles VIII. étoit allé d'Ast à Casal, d'où il se rendit à Pavie, & y logea dans le château, où étoit renfermé le jeune duc de Milan Jean Galeas actuellement malade, quelques instances que fît Ludovic pour empêcher sa majesté de prendre ce château pour son logis, afin qu'elle ne vît pas son neveu. Le roi cependant le visita sans lui parler d'affaires, & le jeune prince qui sentoit bien qu'il n'avoit pas long-tems à vivre, pria seulement sa majesté de se souvenir du fils & de la fille qu'il laissoit au monde, & les lui recommanda avec beaucoup de larmes. On dit même que la duchesse Isabelle son épouse se jetta aux pieds du roi, pour le conjurer d'écouter les propositions d'Alphonse, sans lui faire d'autres demandes. Beaucoup de seigneurs François, entre lesquels étoit Briçonnet, touchés des larmes du jeune duc qui étoit moribond, & des instantes prieres de son épouse, conseillerent au

, & même le presserent de se saisir de Ludo- & du duché de Milan, pour le rendre à son itime souverain. Ils lui remontrerent qu'il tireroit par-là une gloire immortelle, & que and les Vénitiens le verroient maitre de ce ché, ils ne pourroient plus se dispenser de déclarer en sa faveur. Charles parut se ren- e à ces remontrances : il fit redoubler les gar- s pendant deux jours aux portes de Pavie, qui allarma Ludovic ; mais soit foiblesse, it que Ludovic eût gagné par argent ceux ii à la cour pouvoient plus facilement traver- r ce dessein ; le roi ne fit rien de plus, & al- à Plaisance, où il arriva le dix-huitieme d'Oc- ıbre accompagné de Ludovic. Il y apprit quel- ues jours après que le jeune duc de Milan u'il avoit laissé moribond, n'étoit plus en vie. udovic fut soupçonné avec beaucoup de fon- ement de lui avoir fait donner un poison lent, ui causa en lui un grand épuisement. Ce soup- on étoit fondé sur l'attestation de Théodo- e de Pavie médecin du roi, qui assistant à la isite que sa majesté lui rendit, assura qu'il y voit dans sa maladie des signes manifestes le poison.

AN. 1494.

XCIX. Mort du jeune duc de Milan Jean Galeas

Mém. de Comin. l. 7. c. 11.

Guicciardin. hist. Ital. l. 1.

Ludovic ayant sçu cette mort, alla promp- tement à Milan, où il fit assembler le con- seil. Comme il en avoit gagné les principaux membres, on représenta que l'aîné des enfans lu jeune duc n'ayant que quatre ans, n'étoit as en état de défendre un état qui avoit be- oin d'un homme qui le garantît des armées nnemies, dont l'une étoit dans le cœur du uché, & les deux autres sur les frontieres : Qu'il n'y avoit que Ludovic qui pût le pré- erver du péril qui le menaçoit ; & que par onséquent il falloit le reconnoître pour duc, : le contraindre d'accepter cette dignité en

C. Ludovic s'empare du duché de Milan.

Guicciardin. hist. Ital. l. 1.

An. 1494. cas qu'il la refusât. Cet avis ne fut pas plutôt donné, que les autres dont on avoit acheté les suffrages, l'appuyerent : le reste de l'assemblée n'osa contredire : & Ludovic achevant de jouer son personnage, se fit quelque tems prier avant qu'on lui prêtât le serment de fidelité. Comme il ne retourna pas joindre le roi aussitôt qu'il l'avoit promis, ce délai augmenta la défiance qu'on avoit de lui ; on crut que n'ayant plus besoin des François, il ne manqueroit pas de les sacrifier au bien commun de l'Italie ; & l'on craignit qu'il ne fermât les passages à l'armée de France pour la faire périr. Ce qui fut cause qu'on délibéra dans le conseil du roi, si l'on passeroit outre, & si l'on s'engageroit plus avant : la plupart opinoient pour le retour.

CI. On délibere sur la route qu'on prendra pour s'avancer vers Naples.

Mais Ludovic étant revenu, son arrivée détermina le roi à s'avancer vers Naples ; mais on ne convenoit pas de la route qu'on devoit tenir. La plus facile étoit par la Romagne & la Marche d'Ancone pour se rendre dans l'Abruzze, & l'on étoit assuré d'en chasser l'armée de Ferdinand duc de Calabre qui n'oseroit disputer le passage à celle des François, beaucoup plus nombreuse que la sienne. Cependant l'on prit une autre route beaucoup plus difficile, à cause du mont Apenin qu'il falloit traverser, & des neiges qui commençoient à y tomber. La raison qu'on avoit de prendre ce parti, étoit que la flotte de France se trouvoit sur la côte de la Toscane, & qu'on vouloit passer par Florence pour empêcher Pierre de Médicis & le pape de donner du secours à Alphonse, & de jetter des troupes dans la capitale de son royaume. Ainsi cette résolution prise, le roi partit de Plaisance le vingt-troisieme d'Octobre, arriva à

rnoue le vingt-cinquieme, & à Pontremole vingt-huitieme, n'ayant point trouvé d'au- obstacle dans sa route que Fivisano, qui fut rès sa prise abandonnée au pillage. Gilbert Montpensier prince du sang conduisoit l'a- nt-garde de l'armée, que les Suisses qui oient à Gênes vinrent joindre avec l'artil- :ie. AN. 1494.

CII. Le roi assiege Serefanello, & jette la consternation dans Florence.

Mém. de Comin. l. 7. c. 7. p. 34.

La ville de Fivisano n'étoit pas loin de Sere- aello, château très-fort, bâti sur un roc. omme il étoit dangereux de laisser cette ace derriere, les François l'assiegerent & la irent contre leur attente, après avoir défait ul des Ursins, qui y conduisoit du secours. ette prise causa une si grande consternation ıns Florence, que les nobles aussi-bien que s bourgeois, voyant leur commerce inter- mpu avec la ville de Lyon, & prévoyant ı'on alloit faire la même chose avec la ville : Gênes, se déclarerent tous contre Pierre : Médicis, qui les avoit portés à rompre 'ec Charles VIII. ce qui lui fit craindre pour vie, ou du moins pour sa liberté, si le roi :noit à Florence. Il ne pouvoit rien atten- e de l'armée de Naples, qui étoit assez occu- :e à se défendre contre d'Aubigni. Il ne lui stoit donc plus ou qu'à demeurer exposé à fureur des Florentins, ou à se remettre à la scrétion des François ; & c'est ce dernier parti l'il prit comme le plus sûr. Il se rendit de orence à Pietra-Santa, d'où il envoya de- ander au roi un sauf-conduit, qui lui fut ac- rdé, & dont l'évêque de Saint-Malo fut le ırteur.

CIII. Pierre de Médicis va trouver le roi devant Sere-

Pierre de Médicis avec le sauf-conduit se ndit auprès du roi, qui faisoit assiéger la rterelle de Serefanello : il en fut très-bien çu, & on le renvoya à des commissaires, qui

AN. 1494.

sanello & fait son traité avec lui.

devoient lui proposer les demandes de sa majesté. Ils convinrent avec lui que la république de Florence en général, & la maison de Médicis en particulier rentreroient sincérement dans l'alliance & dans l'amitié des François; qu'elles renonceroient à la ligue faite avec le roi de Naples, & que pour en donner des preuves, elles remettroient incessamment entre les mains de sa majesté les forteresses de Seresana & de Seresanello, avec Pietra-Santa, qui étoient de ce côté-là les clefs de la république de Florence; de plus le château de Pise & le port de Livourne, sur la promesse par écrit de les restituer de bonne foi après la conquête de Naples. On ajouta que les Florentins prêteroient au roi deux cens mille ducats, qui seroient acquittés au même terme, avec promesse que jusqu'à ce tems-là les intérêts en seroient payés au denier courant. Tous ces articles ayant été accordés, le traité fut exécuté d'abord pour les trois premieres places, & à l'entrée du roi dans Florence pour les deux autres. La facilité de Pierre de Médicis surprit tout le monde; mais ceux qui le connoissoient étoient persuadés qu'il faisoit paroître autant de lâcheté à l'approche du péril, qu'il étoit fier & hardi quand il ne l'envisageoit que de loin.

CIV.
Avantages que la France retire de ce traité.

Sa soumission rétablit les affaires des François, qui auroient été absolument ruinées, s'il eût attendu leur armée dans Florence. Charles VIII. ne faisoit que d'arriver devant Seresanello; ses troupes n'avoient de vivres que pour trois jours, le territoire où elles étoient ne pouvoit leur rien fournir, à cause de sa stérilité; les assiégés avoient des provisions pour plus de six mois: ils étoient en assez grand nombre pour se garantir d'insulte, ain-

ı'avoient rien à craindre. Si les François ıt levé le siége ; ils auroient été con- s de retourner sur leurs pas, & Ludovic :e du duché de Milan ne les auroit pas :isés , les voyant malheureux. La fausse ırche de Pierre de Mécicis leur ouvrit la :ane & la Romagne , & mit hors d'état de résister ceux qui en défendroient l'entrée. ıerine Sforce qui gouvernoit les villes d'I- ı & de Forli en qualité de tutrice de Jérô- Riario son fils, qui n'avoit que quatorze , avoit été fortement sollicitée par le jeu- erdinand duc de Calabre à se déclarer con- es François ; mais étant toujours demeurée s la neutralité , elle leur ouvrit alors ses es.

AN. 1494.

CV.
Le roi de France est reçu à Lucques & à Pise.

e duc de Calabre fils unique d'Alphonse ne oyant plus en sûreté sous le canon de Faën- céda le terrain à d'Aubigni ; & ramena son ée du côté de Naples , vers Cesene avec ıcoup de précipitation. Frédéric d'Arragon commandoit à Livourne la flotte du roi Japles son frere , fut contraint d'en sortir, rit le large, sans oser s'arrêter sur aucune : de l'état ecclésiastique. Dès lors tout sem- favoriser Charles VIII. dans la poursuite es conquêtes. Il arriva à Lucques le huitie- de Novembre , & y fut reçu comme sei- ır & maître de la ville. De-là il se rendit ıse où la joie fut très - grande , parce que Pisans crurent avoir trouvé l'occasion de ıuer le joug des Florentins qui les tenoient rvis depuis quatre - vingt - sept ans. Cette e qui se gouvernoit en république avoit été refois très-florissante ; mais divisée par les érens partis des Appiani & des Visconti ; : avoit été assujettie aux premiers , jusqu'à ıue ceux-ci devenus plus puissans en firent

Surita, cap. 36.
Burchard. n. 104. l. 2.
Mém. de Comin. l. 7. c. 7. p. 37.

y entrer, qu'en l'excitant à la révolte
présenter adroitement aux Pisans par
de San-Severino, qui avoit épousé sa
turelle, qu'il y avoit trop long-tems q
voient en servitude, qu'il ne tenoit q
de s'en délivrer, que Charles VIII. ne
doit pas mieux que de les voir libres, q
être il ne le témoigneroit pas ouvert
cause du traité qu'il venoit de faire
Florentins; mais que dans le fond il s
vi que la république de Pise sortît de s
vage, sans qu'il parût y avoir contrib

CVI. Soulevement à Pise contre les Florentins.

Les Pisans tinrent conseil sur les pro
de San-Severino; & comme ils ne res
qu'après leur liberté, tous convinrent
loit profiter de la conjoncture qui ne
leur être plus favorable; & dans le ten
roi rentroit dans la ville, & passoit p
à la messe, le peuple se mit à crier
berté, le suppliant les larmes aux yeu
leur accordât. Un conseiller du parle
Dauphiné, qui marchoit devant ce p
qu'on appelloit Rabot, lui parla pou
sans, & représenta à sa majesté, q
mandoient leur liberté, & que jamai

lu pont abattre la figure d'un lion, qui étoit sur un grand pillier de marbre, & qui étoit la marque de la seigneurie de Florence. Ils le prirent & le jetterent dans la riviere, & mirent en sa place la statue équestre du roi de France, ayant une épée à la main, & tenant un lion sous les pieds de son cheval. Il parut néanmoins que Charles VIII. se repentit de ce qu'il venoit d'accorder aux Pisans, puisqu'il retint Porto-Fermo, la meilleure des citadelles de Pise, qu'il confirma les magistrats que les Florentins y avoient mis, & qu'il leur ordonna d'y exercer la jurisdiction à l'ordinaire, sans qu'on y fit aucun changement. AN. 1494

CVII. Prétention de Ludovic sur les forteresses de Serefanello & de Pietra-Santa.

Ludovic, après avoir reçu du roi l'investiture de l'état de Gênes, aux mêmes conditions que Galeas son frere, présenta à Charles VIII. un long mémoire, pour le prier de lui remettre les forteresses de Serefanello & de Pietra-Santa, qui ayant été autrefois, ainsi qu'il le faisoit voir, des dépendances de Gênes, avoient été usurpées par les Florentins. Mais le roi s'excusa de les rendre, sur le traité qu'il venoit de faire, où il promettoit de rendre ces deux forteresses immédiatement après la conquête de Naples, à ceux qui les lui avoient confiées. Ludovic repliqua, que ce même traité concernoit aussi Pise, à qui toutefois le roi venoit d'accorder la liberté. Mais sa majesté répartit, qu'en cela elle n'avoit point prétendu préjudicier au droit de la république de Florence; qu'au contraire, il avoit retenu la citadelle de Pise afin de la remettre comme les autres places aux Florentins, aussi-tôt que l'armée Françoise n'en auroit plus besoin pour sa sûreté. Cette réponse ne contenta pas Ludovic, qui s'étoit flatté qu'étant une fois maître de ces deux forteresses, il pourroit aussi

AN. 1494.

s'emparer de Pise, & dès-lors il résolut de traverser la conquête de Naples autant qu'il le pourroit.

CVIII. Pierre de Médicis est obligé de se sauver de Florence.

Mém. de Comin. l. 7. c. 8.

Mais la chose ne lui étoit plus si facile depuis le traité que le roi avoit fait avec Pierre de Medicis. Charles VIII. pouvoit se regarder comme maître de Florence, & la possession de cette place importante le mettoit à couvert de toutes les mauvaises pratiques des princes Italiens. Les Florentins ne furent pas longtems à s'appercevoir de l'état périlleux où la précipitation de Pierre de Médicis les exposoit. Autant irrités de ce qu'il avoit traité avec la France sans leur participation, que de ce qui venoit de se passer à Pise, ils s'abandonnerent entierement à la vengeance; & oubliant dans un moment les signalés services que la maison de Médicis avoit rendus à la république, ils se souleverent contre Pierre, allerent en grand nombre à son palais, enfoncerent les portes, & l'auroient investi, s'il n'eussent appris que Pierre, pour éviter leur fureur, s'étoit sauvé avec trois de ses freres. Il étoit allé en effet du côté de Boulogne, où n'ayant pas été assez bien reçu de Jean Bentivoglio, qui le regarda comme un homme malheureux par sa mauvaise conduite, il se retira à Venise. On lui en refusa d'abord l'entrée, parce que les Vénitiens étoient informés de ses intrigues avec le pape & le roi de Naples. Mais l'ambassadeur de Charles VIII. leur ayant représenté que ce qui s'étoit passé à Florence, ne venoit que d'une révolution populaire, à laquelle la France n'avoit point contribué, ils lui accorderent l'asile & la subsistance, sans avoir égard au mal que leur avoit fait Côme de Médicis son bisayeul.

Les Florentins ne voulurent point d'autre

du crime des Médicis que leur fuite. Ils AN. 1494.
terent d'ennemis publics, mirent leurs
prix, confisquerent leur biens, pillerent
alais, qui étoit le plus magnifique de
ie, dissiperent le prodigieux amas de
, de tableaux, de livres, de médailles
l étoit rempli, & briserent par tout leurs
ies. Tous ces mauvais traitemens ne fi-
oint changer les amis que Pierre avoit
lorence; ils s'appliquerent à le rétablir,
r lui en faciliter les moyens, ils gagne-
Philippe comte de Bresse, oncle paternel
c de Savoye, qui étoit fort avant dans la
t de Charles VIII. Le comte représenta au
ie Pierre de Médicis, malgré son infortune,
un grand crédit, & de bons effets dans
s les villes de commerce. Il ajouta que,
vû qu'on le rétablît, il trouveroit seul au-
d'argent comptant que l'on pourroit en
er des Florentins : que d'ailleurs on auroit
coup de peine à tirer de ceux-ci plus de
mille ducats, sans les porter à quelque
ion.

CX. Ses amis travaillent à l'y faire rentrer.

affaire ayant été proposée au conseil, elle
sa, & Charles VIII écrivit à Pierre de Mé-
de venir le joindre, avec promesse de le
ilir. La lettre du roi fut envoyée au cardi-
le Médicis, qui étoit à Boulogne, où l'on
oit que Pierre étoit encore. Ce cardinal
i fit tenir à Venise, & la lettre ayant été
muniquée aux Vénitiens, ceux-ci pré-
nt que rien n'empêcheroit les François de
quérir Naples que le défaut d'argent, &
Pierre étoit le seul capable de leur en pro-
r, i's lui représentérent, conformément à
s intérêts, qu'il n'y avoit pour lui aucune
té à Florence, où il ne pourroit éviter l'as-
nat ou le poison; que les François à qui il

CX. Le roi lui mande de le venir joindre.

Mém. de Comin. ut supr. p. 42.

AN. 1494.

ne pouvoit plus être utile, ne dissimuleroient plus leur ressentiment, & le puniroient d'une maniere exemplaire, quand ce ne seroit que pour retenir dans leur devoir Ludovic & les autres princes d'Italie. Pierre de Médicis se rendit à ces raisons, & demeura toujours à Venise, après avoir prié Charles VIII. de trouver bon qu'il ne s'exposât pas si-tôt à la fureur des Florentins.

CXI. Entrée du roi dans Florence.

La Vigne, journal du voyageur de Charles VIII. *Mém. de Comin. l. 7. c. 9.* *Guicciardin. hist. Ital. l. 1.* *Spond. ad hunc ann. 1494. n. 7.*

Cependant sa Majesté arriva au pont du Signe, qui est à six milles de Florence; & comme les Florentins ne voulurent pas lui donner entrée dans leur ville, il y resta pendant cinq ou six jours, attendant que d'Aubigni le vînt joindre avec ses troupes. On délibéra cependant, si on assiégeroit cette ville en forme, & l'armée ne demandoit pas mieux pour profiter du pillage. Mais on aima mieux avoir recours aux négociations; & après quelques conférences, il fut arrêté que le roi y feroit son entrée comme il le jugeroit à propos. Il y entra en conquérant le dix-septieme de Novembre, sa lance sur la cuisse, à la tête de sa cavalerie, la plus belle qu'on pût voir; on vint lui présenter les clefs, & on lui fit le serment de fidélité. Les Florentins moitié de gré, moitié de force, firent avec lui un traité de confédération, qui fut publié dans toutes les villes d'Italie, avec un manifeste, portant que le roi n'étoit venu que pour chasser les tirans, & de-là porter ses armes contre les Turcs, ennemis déclarés de la religion chrétienne. Mais comme la soumission des Florentins n'étoit pas tout-à-fait volontaire, il s'éleva bien-tôt des contestations entr'eux & les François, à l'occasion de l'argent que l'on vouloit qu'ils prêtassent au roi.

Le motif de cet emprunt étoit d'exempter la

ville du pillage. Les François demandoient deux cens mille ducats, les Florentins n'en vouloient donner que la moitié. Guichardin dit, que la dispute s'échauffa de telle sorte, parce que le roi les menaçoit de garder leur ville à titre de conquête, & d'y établir des officiers pour rendre la justice en son absence, que les commissaires du roi furent sur le point de faire battre les tambours & sonner les trompettes, comme un siege de saccagement; qu'un des plus riches de la ville nommé Pierre Capponi chef des députés des Florentins, qui avoit été ambassadeur en France, & qui n'aimoit point Pierre de Médicis, arracha des mains du secrétaire le papier qui contenoit les demandes du roi, le déchira, & dit fort en colere; que puisqu'on persistoit à exiger des choses si injustes & si honteuses à sa patrie, il feroit de son côté sonner le tocsin, ne désespérant pas que ses compatriotes ne se défendissent jusqu'à la derniere extrémité. Cette hardiesse de Capponi fut cause qu'on se relâcha sur les demandes qu'on faisoit; & en effet on avoit tout lieu d'appréhender de la fureur d'un peuple irrité & jaloux de ses priviléges jusqu'à l'excès.

An. 1492.

CXII. Contestations entre les François & les Florentins.

Guicciardin. l. 1.

On proposa donc des conditions plus raisonnables; & il fut conclu que les Florentins donneroient au roi six vingt mille ducats, dont ils payerent cinquante mille comptant, avec promesse d'en fournir quarante mille dans trois mois, & le reste dans six: Que la république feroit alliance avec le roi, sous la protection duquel elle jouiroit de son ancienne liberté; Qu'elle changeroit ses armes qui étoient une fleur de lys rouge, en celles de France. Qu'elle lui laissoit toutes les places dont on a déja parlé, Pise, Livourne, & autres que Pierre de Médicis avoit déja livrés, avec serment juré

CXIII. Traité des Florentins avec Charles VIII.

Comines ut suprà, p. 43.

AN. 1494. sur l'autel de saint Jean, dit Comines, de rendre ces places quatre mois après que le roi seroit dans Naples, ou plûtôt, s'il retournoit en France : Que l'arrêt de confiscation publié contre Pierre de Médicis, seroit cassé, avec cette clause, que ni lui, ni ses freres ne s'éloigneroient de Florence de cent mille d'Italie. Enfin que Charles VIII. auroit dans ces villes deux agens qui auroient entrée dans le conseil. Ce traité fut ratifié & juré de part & d'autre; ensuite le roi partit de Florence, & vint à Sienne, où il arriva le vingt-huitieme de Novembre, & il y fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & une joie universelle de la part des peuples, qui l'appelloient hautement l'envoyé de Dieu, le libérateur de l'église Romaine, le propagateur de la foi. De Sienne où il laissa garnison, il se rendit à la Paillette le sixieme de Décembre. Ses équipages & la grosse artillerie dont il avoit besoin s'y étant trouvés, il prit ensuite la route de Viterbe.

CXIV. Le roi part de Florence, & va à Sienne.

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

CXVI. Les Colonnes empêchent le duc de Calabre de camper sous Viterbe.

Cette place étoit forte, & le duc de Calabre revenu dans l'état ecclésiastique à la priere du pape s'étoit chargé de la garder; & sans doute que la querelle pour le royaume de Naples y auroit été décidée, si les Colonnes renforcés par des troupes Françoises, sçachant que le duc de Calabre s'étoit éloigné de Rome pour aller à Viterbe, n'eussent enlevé à Ostie tous les convois que l'on menoit à ce duc, & ne l'eussent ainsi contraint de retourner sur ses pas jusqu'à Rome pour la couvrir. Ainsi la partie de l'état ecclésiastique, qu'on appelle le patrimoine de saint Pierre, se voyant abandonnée, traita avec les François, pour éviter le pillage. Les Ursins prirent le même parti, quoique Virginie leur chef fût attaché au roi de Naples par des liens assez forts, pour ne

pas quitter si aisément ses intérêts, étant son connétable héréditaire, & Jourdain des Ursins son fils aîné ayant épousé l'aînée des filles naturelles de ce roi. Mais le bonheur suivit partout le roi de France. Virginie des Ursins lui offrit ses places, & ses fils pour ôtages de sa fidélité ; & sa majesté très-chrétienne les accepta avec beaucoup de joie & de plaisir. AN. 1494.

CXVI. Inquiétudes du pape qui envoie des ambassadeurs au roi.

Cette conduite de Virginie des Ursins, & l'approche de l'armée Françoise, consternerent fort le pape Alexandre VI. qui ne sçavoit quel parti prendre. Tantôt il étoit résolu de faire entrer le duc de Calabre dans Rome, & de s'y défendre ; mais outre que les Colonnes & les Ursins avoient trop d'amis, il craignoit que les vivres n'y vinssent à manquer, parce que la campagne n'en fournissoit pas, & que la garnison d'Ostie empêcheroit qu'on n'y en portât par mer. Tantôt il avoit envie d'aller au-devant des François pour tâcher de les arrêter; mais il sentoit bien qu'il n'avoit pas assez de vertu pour leur imprimer du respect. Dans ces incertitudes, le parti qu'il prit fut d'envoyer au roi les évêques de Concorde & de Terni, avec Gratien son confesseur, pour traiter de quelque accommodement avec ce prince, & lui offrir que le royaume de Naples releveroit de sa majesté, de même que le saint siege, & qu'elle en donneroit une seconde investiture. Le roi répondit aux envoyés du pape, que si sa sainteté ne vouloit traiter que pour elle, elle auroit lieu d'être satisfaite, & qu'il lui envoyeroit pour cela des ambassadeurs. Il lui envoya en effet le seigneur de la Tremouille, le président de Gannay, & le général Bidaut, comme l'appelle Comines. Mais à peine furent-ils entrés dans Rome, que le pape y introduisit pendant la nuit le duc de Calabre, & fit arrêter, selon Gui-

Surita, tom. 5. l. 1. c. 34. & 36.

Guicciardin. hist. Ital. l. 1.
Mém. de Comin. l. 7. c. 10. p. 47.

AN. 1494.

chardin, les ambassadeurs François, au lieu que Comines ne parle que de quelques personnes de leur suite qu'on enferma par son ordre dans le château Saint-Ange, avec Prosper Colonne, & le cardinal Ascagne Sforce, qui étoit alors dans Rome, sur la parole de sa sainteté. Il est vrai qu'ils n'y furent pas long-tems, & que l'emportement qui avoit fait violer au saint pere la foi publique, ayant fait place à des réflexions plus justes & plus désintéressées, il les fit mettre en liberté peu de jours après, & excusa leur détention sur un avis qu'il prétendoit lui avoir été donné, que ceux qu'il avoit fait arrêter, n'étoient venus dans Rome, que pour y exciter une sédition.

Burchard. l. 3. p. 246.

CXVII. Le roi menace le pape d'un concile.

Charles VIII. ne laissa pas d'envoyer le tiers de son armée du côté de Rome, sans que le pape parût s'émouvoir. Ce qui obligea sa majesté de lui envoyer les cardinaux de Saint-Pierre-aux-Liens, Sforce, Colonne & Savelli, pour lui déclarer qu'en qualité de roi très-chrétien, il alloit assembler un concile, où l'on examineroit par quelles voies il avoit été élevé au souverain pontificat. Ces menaces le firent consentir à laisser entrer le roi dans Rome, comme il étoit entré dans Florence; & pour sauver sa dignité, il renvoya à son grand regret le duc de Calabre, sans oser lui donner des troupes pour l'escorter. Sur ces dispositions du pape, sa majesté lui envoya le maréchal de Gié, le sénéchal de Beaucaire, & le premier président du parlement de Paris, pour le rassurer contre les menaces qu'on lui avoit faites, & lui remontrer que, quoique le roi eût un très-juste sujet de se plaindre de lui, qu'il eût ainsi manqué de foi, & qu'il eût employé son autorité & ses armes, pour l'arrêter au-delà des Alpes, après avoir été le premier à

iller la conquête de Naples, néan-
majesté en remettoit de bon cœur la AN. 1494.
e à Dieu, sans vouloir se mêler des
cclésiastiques ; qu'elle ne pensoit qu'à
ne ; que quoiqu'il fût aisé d'y entrer
, elle aimoit mieux, que ce fût du
nent du chef de l'église ; qu'elle ne
pas céder à la pieté de ses ancêtres,
ier de rendre ses respects au vicaire
Christ. Ce qui rendit le pape un peu
nquille.

continua donc son chemin, & arriva
e, où il fit quelque séjour, & mit gar-
ns le château. De-là il se rendit à
ù il laissa reposer son armée depuis le
inzieme de Décembre jusqu'au ven-
t-neuvieme du même mois. Il vint
oger à Bracciano qui appartenoit à la
es Ursins, d'où il envoya occuper Cor-
ivita-Vecchia, & les autres forteresses
oire de Rome. Il fit aussi conduire le
de saint Pierre-aux-Liens à Ostie par
pes que commandoient le comte de
Yves d'Alegre ; & ces mêmes trou-
ent ensuite se rejoindre aux Colonnes
du Tibre. Le pape parut inquiet de
s démarches ; & un accident imprévu
ntrer dans ses premieres frayeurs. Une
s murailles de Rome & des remparts
au Saint-Ange, étant tombée, il sem-
: c'étoit une large porte que le ciel ou-
x François : le peuple murmuroit de
és, parce que la garnison d'Ostie em-
qu'on ne conduisît des vivres à Rome ;
dispofoit à un soulevement général,
opulace s'attroupoit dans les rues,
'une maniere séditieuse ; La paix, la

CXVIII.
Le roi va à Viterbe, & de-là à Nepi.
La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

AN. 1494. ment beau ; son visage, sa taille & ses traits avoient beaucoup de délicatesse & de grandeur.

CXXII. *Ce faux duc nommé Perkin se rend en Flandres auprès de la duchesse.*

Buchanan. rerum Scotic. l. 3.

Bacon. hist. regni Henrici VII.

L'on publioit qu'en effet il étoit né dans le tems qu'Edouard IV. aimoit sa mere ; & ce qui confirmoit ce soupçon, c'est qu'il étoit certainement filleul d'Edouard. La duchesse de Bourgogne l'envoya secretement en Portugal, où ayant demeuré un an, il fit voile en Irlande. Il parut à la cour de France en qualité du duc d'York dans le tems que Charles VIII. étoit en guerre avec Henri VII mais il n'y demeura pas long-tems : il s'en alla ensuite en Flandres auprès de la duchesse, laquelle feignant de ne le pas connoître, l'interrogea sur toutes ses avantures, en présence de quelques personnes de qualité ; & faisant ensuite semblant d'être persuadée de la vérité de ce qu'il lui avoit dit, elle le traita comme son neveu, elle n'épargna rien pour lui faire apprendre tous les exercices qui conviennent à des princes, & il réussit. Elle l'instruisit des affaires les plus secrettes de la maison d'York, elle composa l'histoire particuliere de sa prétendue détention dans la tour de Londres ; elle prévit les questions qu'on lui pourroit faire ; elle lui apprit comment il y falloit répondre. En un mot, elle n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le faire passer pour le véritable duc d'York.

CXXIII. *Il est reçu en Irlande comme le véritable duc d'York.*

Après toutes ces instructions qui furent données dans un grand secret, Perkin accompagné de beaucoup de Seigneurs Anlgois, tenta de faire une descente dans la province de Kent, & n'y ayant pas été bien reçu, il alla en Ecosse, où le roi Jacques IV. lui fit beaucoup d'honneur, & le conduisit deux fois en Angleterre avec une armée. Mais comme aucun ne voulut le reconnoître, il se retira en Irlande, où il apprit la révolte de ceux de Cornouaille, & il

y fut reconnu, honoré, & servi même comme s'il eût été le duc d'York. Au bruit de cette reconnoissance les factieux qui s'étoient retirés au-delà de la mer, & qui étoient si déconcertés par la paix que Henri VII. venoit de faire avec la France, reprirent courage, & se confirmerent plus que jamais dans la croyance que Perkin étoit le duc d'York reconnu, disoient-ils, en Irlande, & honoré en Flandres, conformément à sa naissance. Mille murmures secrets s'éleverent contre le roi & le gouvernement; on fit des vœux pour voir sur le trône d'Angleterre un digne rejetton des Plantagenets, supplanté par un homme nouveau, & d'une naissance fort équivoque. Guillaume Stanley entra dans la conspiration : le chevalier Clifford & milord Berley ne se contenterent pas d'y entrer, ils se chargerent de la députation des autres conjurés, & passerent en Flandres, pour traiter avec la douairiere de Bourgogne, en cas que ce qu'on disoit du duc d'York se trouvât véritable.

CXXIV. Conspiration en Angleterre en faveur de Perkin.

Henri VII. n'ignoroit rien de ce qui se passoit en Flandres & en Angleterre : mais avant que de lever des troupes, comme le lui conseilloient ses amis, il ne voulut employer que des moyens cachés pour découvrir l'imposture, & en avoir des preuves si publiques & si constantes, que personne n'en pût douter. Comme des quatre témoins de la mort du véritable duc d'York; Jacques Tirel, à qui Richard III. avoit donné ordre de le faire mourir, Jean Dighton & milord Forester, valets du même Tirel, & le chapelain de la Tour qui l'avoit enterré, il y en avoit deux de morts, le chapelain & Forester, il fit arrêter Tirel & Dighton, pour être interrogé séparément : & sur leur rapport qui se trouva conforme, & qui

CXXV. Henri fait informer de la mort du duc d'York & de l'origine de Perkin.

AN. 1494.

attestoit la mort du duc d'York, avec tout circonstances, on rendit leur déposition j que. Ce fait important ayant été éclairci, s'appliqua à découvrir l'origine de Parkin parens, sa naissance, & tout ce qui pouvoi vaincre de sa supposition & de son impostu ayant été bien servi par ceux qu'il avo ployés, qui pour cela étoient allés en dres, & dans tous les lieux que Perkin pû fréquenter, il eut soin de publier pa ce qu'ils en avoient appris.

Il fit même quelque chose de plus. Il e à Philippe archiduc des Pays-Bas, les che Poyning & Warham, pour lui commu ses découvertes, & le prier de ne donner secours à l'imposteur, ce qu'on lui promit comme le conseil de l'archiduc refusa de vrer Perkin, à cause des oppositions de la riere, qui l'avoit avoué publiquement pc neveu, Henri pour faire repentir les Fla de leur complaisance à l'égard de cet chesse, donna une déclaration par laqu ordonnoit à tous les sujets de l'archiduc tir incessamment d'Angleterre avec tou effets, & aux siens qui étoient dans les Bas, de revenir sans délai en Angleter par-là il réduisit les Flamands à aban Perkin, à cause du dommage qu'ils souf de l'interruption du commerce avec l' terre.

CXXVI. Il fait arrêter les principaux conjurés & les punit.

Bacon. hist. regni Henrici VII.

Henri fit arrêter en même tems les paux des conjurés, répandus en divers en de son royaume; les chevaliers Thuvait Rateclif, Simon Monfort, & Eitzwate milords Guillaume d'Aubenwy, Robert cliff, Thomas Cressenor, & Thomas Ast Guillaume Worsley doyen de S. Paul de dres, & beaucoup d'autres personnes ecc

siques, moines & laïques. Quelques-uns eurent la tête tranchée, d'autres demeurerent long-tems en prison, & l'on pardonna aux moins coupables. Le chevalier Clifford confident de la douairiere, gagné par Henri, retourna en Angleterre, se jetta aux pieds du roi, & obtint le pardon. La mort du grand chambellan qui avoit avoué qu'il étoit entré dans la conspiration, déconcerta beaucoup les desseins de la duchesse de Bourgogne; elle ne laissa pas cependant de former de nouveaux projets: elle donna des troupes & une notte à Perkin, & lui fit faire voile en Angleterre où il aborda à Sandwik; il y mit à terre cinq ou six cens hommes dont le plus grand nombre fut tué par l'armée de Henri, & les autres furent faits prisonniers. Perkin fut obligé de remettre au plutôt à la voile & de s'en retourner en Flandre.

AN. 1494.

CXXVII. Troubles causés par les Hussites en Bohême.

Dubrav. lib. 31. vers. fin. Spond. hoc ann. n. 11. Bonfin. dec. 5. lib. 4.

Comme Uladislas étoit toujours en Hongrie, depuis même qu'il avoit été roi de Bohême, les Hussites profiterent de son absence. Il y avoit long-tems que ces hérétiques vouloient un évêque de leur secte & qu'on le leur refusoit, mais enfin ils crierent & cabalerent tant qu'ils en eurent un nommé Augustin, mais qui ne fut que titulaire sans avoir de diocèse. Ce petit succès ne dura pas. Uladislas en écrivit au pape. Le saint pere fit examiner les demandes des Hussites & leur procédé, & il paroît qu'ils rentrerent dans leur devoir. On sait au moins qu'ils témoignerent au roi qu'ils se soumettroient aux cérémonies de l'église Romaine, s'ils pouvoient rentrer dans les bonnes graces du souverain pontife aux mêmes conditions qu'ils avoient offertes autrefois à l'empereur Sigismond; mais on ignore quelle conduite le pape tint à leur égard.

AN. 1494.

CXXVIII. Cruauté des Juifs à l'égard d'un jeune chrétien.

Bonfin. rer. Hungaric. l. 4. decad. 5.

Bonfinius finit ici son histoire du royaume de Hongrie ; il la composa à la persuasion de Matthias Corvin, en quatre décades & demie, qui font quarante-cinq livres. Il y rapporte à la fin la cruauté de douze Juifs & de deux femmes de la même nation, qui ayant secretement saisi un jeune chrétien, lui fermerent la bouche, l'étranglerent & lui ouvrirent les veines lorsqu'il étoit prêt à expirer, pour avaler une partie de son sang & réserver l'autre. Enfin ils mirent son corps en pieces & l'enfouirent dans la terre. Ces malheureux furent arrêtés & mis à la question ; & sur la déposition des femmes, qui plus timides que les hommes, avouerent tout & déclarerent les complices, les plus coupables furent condamnés au feu, & les autres à une grosse amende pécuniaire. Dans l'interrogatoire qu'on fit subir aux vieillards, ils répondirent sur la demande qu'on leur fit, pourquoi ils se plaisoient ainsi à répandre & à boire le sang des chrétiens, qu'un tel sang étoit propre à arrêter le sang de ceux qu'on avoit circoncis ; que ce même sang pris dans leurs repas servoit beaucoup à entretenir la paix & l'union entr'eux ; qu'il guérissoit de la dissenterie à laquelle ils étoient fort sujets tant hommes que femmes ; qu'enfin c'étoit une ancienne ordonnance établie parmi eux, & qu'ils observoient en secret, d'offrir à Dieu dans leurs sacrifices ordinaires en certains pays le sang des chrétiens ; & qu'en cette année 1494, cette obligation étoit échue aux Juifs de Tyrnaw, ville de la haute Hongrie : les coupables furent exécutés dans la place publique de la ville de Dyrn.

CXXIX. Institution de l'ordre des

Jean Tisseran religieux cordelier de Paris, établit dans cette année l'ordre des Filles Pénitentes en l'honneur de sainte Magdelaine.

Il étoit grand prédicateur & homme de bien, & après avoir vivement touché les cœurs les plus endurcis, & converti par ses sermons plusieurs filles & femmes d'une vie déréglée, il établit cet institut pour retirer celles à qui Dieu feroit la grace de quitter le péché. Il s'en trouva d'abord plus de deux cens; le nombre s'accrut extraordinairement en peu de tems, ensorte qu'on fut obligé de souffrir que les plus sages allassent faire la quête par la ville, jusqu'à ce qu'elles eussent un établissement solide, ce qui n'arriva qu'en 1500. Le duc d'Orléans, depuis roi de France sous le nom de Louis XII. leur donna pour lors son palais situé près de l'église de saint Eustache pour en faire un monastere : Simon évêque de Paris leur dressa des statuts, & les mit sous la regle de saint Augustin. On les obligea en 1550 de garder la clôture, & en 1572, elles furent transférées dans l'ancienne église de saint Magloire, qu'elles occupent encore à présent. Ce fut aussi dans le même tems que les religieuses de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie instituées à Tolede par Beatrix de Sylva, fille Portugaise, & approuvées par Innocent VIII. en 1489, à la priere d'Isabelle reine de Castille, quitterent après la mort de leur institutrice la regle de Cîteaux, qu'elles avoient embrassée d'abord, & prirent celle de sainte Claire, qu'elles ont toujours conservée depuis.

AN. 1494.

Filles Pénitentes.

Spond hoc ann. 1494. n. 13. Genebrard. in chron.

CXXX. Affaires de Portugal.

Les différentes factions dont le royaume de Portugal étoit agité, pouvant avoir de fâcheuses suites, le roi dom Juan crut qu'il étoit à propos de pourvoir à la sûreté de sa personne : il choisit à cet effet pour sa garde douze gentilshommes, ayant à leur tête un capitaine appellé Maynado de Paço : leur fonction étoit de demeurer à la porte du palais armés de hal-

AN. 1494. lebardes, pour empêcher que personne n'y entrât avec des armes, même avec l'épée. L'on a l'obligation à ce prince d'avoir inventé la maniere de naviger par la hauteur du soleil. Rodrigue & Joseph le Juif ses médecins, & un Bohémien nommé Martin, disciple de Jean Monte-Regio, fameux astronome, eurent la commission de réduire par ordre ce qu'il avoit inventé, & de le mettre à exécution; ce qui a toujours été pratiqué depuis. Une partie des Maures que Ferdinand roi Catholique avoit chassé de ses états, étant entrés dans le Portugal, dom Juan leur accorda le passage, à condition qu'ils n'y resteroient pas plus de huit mois, & qu'ils lui payeroient une certaine somme par tête. Il en tira beaucoup d'argent, qu'il destina pour passer en Afrique, afin d'assurer les états qu'il y possédoit. Mais il mourut avant que d'avoir exécuté ce projet.

CXXXI. Le pape accorde aux rois catholiques de conquérir l'Afrique.

Raynald. ad hunc ann. 1494. Lib. 3. Bullar. secret. p. 140.

Alexandre VI. qui ne manquoit gueres les occasions de se faire valoir, adressa un bref à Ferdinand & Isabelle, par lequel, suivant la fausse maxime qu'un pape peut disposer des états temporels, il leur donne le droit d'attaquer & de conquérir l'Afrique, pour l'ajouter à leurs états après qu'ils l'auroient subjuguée; à condition toutefois qu'ils auroient soin d'y rétablir le culte de la religion Catholique. Ce bref est du treizieme de Février. Afin que les rois Catholiques fussent soutenus dans cette entreprise, le pape par une bulle du douzieme de Novembre 1494, accorde beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes, ou qui contribueroient de leurs biens pour l'exécution de ce projet. Mais comme il ne falloit point agir contre le droit que le roi de Portugal avoit à la même conquête par une concession du pape Pie II. Alexandre VI. resserra

celui de Ferdinand & Isabelle aux seuls royaumes d'Alger & de Tunis, laissant au roi de Portugal le royaume de Fez, & les environs. Par une deuxieme bulle, le pape accorda à Ferdinand la troisieme partie des décimes, afin qu'il pût renforcer les garnisons des forteresses du royaume de Grenade, contre les entreprises des Maures, s'ils avoient envie d'y revenir. En conséquence du premier bref, les rois Catholiques équiperent une flotte considérable pour descendre en Afrique. AN. 1494.

CXXXII. Le pape confirme l'ordre militaire des chevaliers de saint George. *Bolland. act. SS. 3. April.*

L'empereur Frédéric III. avoit institué en 1468. l'ordre militaire des chevaliers de saint George, qui fut confirmé par Paul III. Il étoit gouverné par un grand-maître, que les chevaliers élisoient du consentement du chef de la maison d'Autriche, & étoit composé de chevaliers & des prêtres soumis à un prévôt, qui dépendoit lui même du grand-maître. Ils faisoient vœu d'obéissance & de chasteté, sans faire celui de pauvreté; quoique leurs biens meubles ou immeubles appartinssent à l'ordre après leur mort. Jean Sibenhirter, qui étoit grand-maître depuis l'année précédente, pour donner du lustre à cet ordre, institua une confrerie, où toutes sortes de personnes étoient reçues, les uns pour combattre les Turcs, les autres pour contribuer à la construction d'un fort. Maximilien I. approuva cette confrerie, & le pape Alexandre VI. non content de la confirmer par sa bulle du treizieme d'Avril 1493. voulut encore s'y faire inscrire. Cet établissement si magnifique ne subsista pas long-tems.

CXXXIII. Mort de Jean Pic de la Mirandole.

Le célébre Jean Pic seigneur de la Mirandole mourut cette année à Florence le dix-septieme de Novembre, âgé seulement de trente-deux ou trente-trois ans. Lucius-Bellaucius de Sienne, lui avoit prédit qu'il ne passeroit pas

AN. 1494.

Tritheme & Bellarm. de script. eccles. Dupin, bibl. des aut. t. 12. in-4. XV. siecle.

Varillas, anecdote de Florence.

Paul. Jov. in elog. c. 39. Angel. Polit. Marc. Ficin. Leand. Alberti.

Sup. liv. CXVI. n. 69. & CXVII. n. 79.

cet âge. Il travailloit alors à son traité contre l'astrologie judiciaire, qui passe pour le meilleur de ses ouvrages. Jean-François Pic de la Mirandole son neveu a composé sa vie, où il fait mention de tout ce qu'il a composé. Outre les neuf cens conclusions de ses theses, l'on a de lui sept livres sur le commencement de la Génese; un traité de l'être & de l'unité; un autre de la dignité de l'homme: douze regles ou préceptes pour l'institution de la vie chrétienne, un commentaire sur le quinzieme pseaume, un traité du royaume de Jesus-Christ, & de la vanité du monde, une exposition de l'oraison dominicale; un livre de lettres; trois livres sur le banquet de Platon, outre ses douze livres sur l'astrologie. Tous ces ouvrages ont été imprimés en différens endroits. Son neveu fait encore mention d'autres traités, comme d'un livre de la fidélité de la version de la Bible par S. Jerôme, contre les calomnies des Hébreux; de la défense de la version des Septante sur les pseaumes; un traité de la vraie supputation des tems; un commentaire sur le nouveau testament; un traité contre les sept ennemis de l'église, qui sont les Athées, les Payens, les Juifs, les Mahométans, les Chrétiens hérétiques, les Chrétiens impies & Catholiques en apparence, & les Chrétiens impies & hérétiques, des ouvrages contre les hérétiques, & des traités de philosophie & de grammaire. Il s'étoit défait de bonne heure de cet esprit de dispute qui l'avoit animé dès sa plus tendre jeunesse. En 1491. il renonça à sa principauté de la Mirandole pour se retirer à une maison de campagne du territoire de Ferrare, où il se donna tout entier à la piété. Il ne se rendit pas moins célebre par sa bonté & sa charité envers les pauvres, que par sa science & la beauté de son génie. Peu

de tems avant sa mort, il conçut le dessein de se dépouiller de tous ses biens en faveur des pauvres, & d'aller seulement muni d'un crucifix prêcher la foi de Jesus-Christ dans toutes les villes & les campagnes. Il voulut mourir avec l'habit des Dominiquains pour qui il avoit eu beaucoup d'affection.

AN. 1

Ange Politien qui avoit été le compagnon de ses études étoit mort deux mois auparavant âgé de quarante ans. Il se nommoit Ange Bassi & fut nommé Politien, parce qu'il étoit né en 1454. à Monte-Pulciano petite ville de Toscane, nommée par les Latins *Mons Politianus*. Il a été un des plus savans hommes que l'Italie ait produit sur la fin du quinzieme siecle; il étoit profond dans les langues Grecque & Latine, qu'il enseigna pendant onze années à Florence. Il avoit étudié sous un excellent maître, Andronique de Thessalonique. Laurent de Médicis qui attiroit tous les grands hommes de son tems à Florence, y arrêta Ange Bassi qui étoit déja prêtre, lui fit avoir un canonicat, & le fit précepteur de ses enfans, entr'autres de Jean, qui fut ensuite pape sous le nom de Leon X. Politien dans cet emploi vécut avec beaucoup de douceur & de tranquillité, jouissant du commerce des gens de lettres, & composant des lettres latines & des vers, dont les savans parlent avec éloge. Il fit aussi une traduction d'Hérodien. Mais la disgrace de Pierre de Médicis qu'il prévoyoit, le chagrina tellement qu'il mourut de déplaisir, près de deux mois avant Pic de la Mirandole. Les Florentins qui avoient chassé les Médicis firent beaucoup de contes ridicules des créatures de cette maison, & Politien n'y fut pas oublié.

CXX Mort Politi[en]

Vol. l. 21. *Vo[l.] hist. l.* 30. c. *Pa[ul.] in elog.*

Bernardin *Tomitanus*, ou de Tome, surnommé le petit, né à Feltri dans l'état de Ve-

AN. 1494.

CXXXV. Mort de Bernardin de Tome.

Jacob. Phil Thomasini 1. part. elog. doct. virorum.

nise, & religieux de l'ordre de saint François; mourut aussi le vingt-huitieme de Septembre de cette année à Pavie. Il a laissé quelques ouvrages, entr'autres un petit traité de la maniere de se confesser, qui a été imprimé à Bresse en 1552. quelques sermons Italiens, & un ouvrage touchant la perfection de la vie chrétienne qui ont été imprimés.

CXXXVI. Ouvrages de Tritheme, & sa dispute touchant la conception de la sainte Vierge.

Hist. univ. Paris. t. 5. p. 811.

D'Argentré, collect. judic. p. 331.

On imprima cette année à Mayence le catalogue des auteurs ecclésiastiques que Jean Tritheme venoit d'achever jusqu'à cette année, & qui lui avoit coûté sept années de travail. Il y fait un éloge abrégé de ceux dont il parle, & y donne le catalogue de leurs ouvrages. Il y parle d'environ neuf cens soixante-dix auteurs. Dans la suite on le réimprima à Paris, à Cologne, à Basle en différens tems.

Jean Tritheme publia aussi cette année 1494 son traité des louanges de sainte Anne, où dans le chapitre septieme il parle de la conception immaculée de la sainte Vierge. Ce qu'il en dit fut attaqué par un Dominiquain de Francfort nommé Wigand; il écrivit plusieurs lettres contre Tritheme, où il se déguisa sous le nom de frere Pensant-main, & les lui envoya par un inconnu. Il l'accuse dans ces lettres de penser mal de la conception de Marie, & le reprend avec beaucoup de vivacité. Tritheme y fit une réponse où il traite assez durement le Dominiquain; & comme s'il s'agissoit d'un point de foi, il le menace de l'indignation du ciel, & presque de la damnation éternelle. Il envoya cette réponse par un homme habile qui sçut découvrir celui qui s'étoit déguisé sous le nom de frere Pensant-main. Tritheme ayant sçu par ce moyen à qui il avoit affaire, l'attaqua encore plus vivement. Le Dominiquain ne demeura pas dans le silence. La dispute dura

de deux ans, & l'on ſe dit de part & d'au- bien des vivacités. Enfin Tritheme l'em- AN. 1494.
a : il mit pluſieurs habiles gens dans ſon i, chacun écrivit contre Wigand en proſe vers; mais enfin le recteur de l'univerſité Cologne, pour qui les deux partis avoient icoup de reſpect, voulut faire la paix. Wi- d retracta ce qu'il avoit dit au ſujet de la :eption, condamna ſon opinion comme raire à la pureté de Marie, & fit ſes excu- . Tritheme des injures qu'il lui avoit dites. nmoins les Dominiquains voulurent en- agir contre Tritheme, & tâcherent d'y ter Alexandre VI. mais leurs efforts furent iles.

Fin du livre cent dix-ſeptieme.



LIVRE CENT DIX-HUITIEME.

AN. 1495.

I.
Le pape refuse de voir le roi de France à Rome.

LE roi de France après avoir fait son entrée dans Rome avec toute la pompe & la magnificence qui convenoit à un grand prince, comptoit de voir le pape, & d'avoir quelques entretiens avec lui sur l'état des affaires; mais Alexandre s'étoit enfermé dans le château Saint-Ange, avec deux cardinaux seulement. Comme il sentoit qu'il avoit usé de toutes sortes de moyens pour traverser les desseins des François, qu'il avoit offensé Charles VIII. dans toutes les occasions qui s'étoient présentées, & qu'il avoit employé la fourberie & la trahison, il étoit résolu de ne point s'exposer à une conférence, dans la crainte qu'on ne se saisît de lui, qu'on ne lui fît son procès, & qu'on ne le déposât. Le roi ayant paru fort mécontent de cette conduite, dix-huit cardinaux qui avoient abandonné le pape, ou par foiblesse, ou pour ne pas partager avec lui sa mauvaise fortune, solliciterent Charles de se saisir de sa personne, & de faire travailler à son procès. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens, plus animé que les autres contre le souverain pontife, lui remontra fortement que la conjoncture étoit favorable pour donner à l'église un autre chef; que Dieu avoit conduit comme par la main sa majesté dans Rome, & qu'il y avoit lieu de croire que ç'avoit été uniquement dans cette vue; qu'Alexandre étoit en exécration à toute la chrétienté pour sa vie scandaleuse; qu'il n'étoit devenu pape qu'à force d'argent, & qu'il ne travailloit qu'à se rembourser des frais qu'il avoit faits pour obtenir cette dignité; qu'il avoit peu de religion, qu'ils s'étoit uni avec le Turc;

II.
Dix-huit cardinaux sollicitent le roi à faire le procès au pape.

Guicciard. hist. Ital. l. 1. Mém. de Comin. l. 71. n. 12. p. 56.

& que bien loin de témoigner du regret de ses fautes passées, il entretenoit scandaleusement dans sa maison ses propres bâtards, qu'il en avoit même élevé un à la dignité de cardinal : que depuis qu'il étoit pape, ses déreglemens avoient tellement choqué les chrétiens, & exposé la religion au mépris des infideles, que le roi de France en qualité de fils aîné de l'église, étoit obligé d'y pourvoir, à l'exemple de ses prédécesseurs, qui avoient tant de fois délivré Rome de l'oppression de ses ennemis & des mauvais pasteurs : que l'on prioit sa majesté de faire assembler au plutôt le consistoire pour remédier à tous les maux dont l'église étoit opprimée : Qu'enfin elle ne devoit point laisser sur le saint siege le plus grand ennemi que les François eussent dans l'Italie, & que le seul moyen d'assurer ses conquêtes, étoit de le faire déposer.

AN. 1495.

III. Le roi fait sommer le pape de lui livrer le château S. Ange.

Mém. de Comin. l. 7. c. 12.

Spond. ad ann. 1495. n. 1.

Guicciard. l. 1.

Mais Briçonnet à qui le pape avoit promis un chapeau de cardinal, sçut si bien ménager l'esprit de Charles VIII. qui trouvoit d'ailleurs ces conseils trop violens, qu'il dissipa les desseins des cardinaux & disposa ce prince à traiter Alexandre VI. beaucoup plus favorablement. On le fit néanmoins sommer de livrer au roi de France le château Saint-Ange ; & sur son refus, sa majesté commanda jusqu'à deux fois qu'on assiégeât cette forteresse en forme, & qu'on pointât le canon pour la battre ; mais chaque fois elle fit arrêter les canoniers, parce qu'elle n'en vouloit pas venir à ces extrémités, & qu'elle étoit fort éloignée de faire violence au pape ; outre que ceux de son conseil qu'Alexandre VI. avoit gagnés, étoient les plus forts & en plus grand nombre ; il fallut donc en venir à un accommodement, après qu'on eut député au saint pere les seigneurs de Foix, de Bresse,

AN. 1495.

de Ligny, de Gié, & Jean de Reli confesseur du roi, nommé à l'évêché d'Angers. Enfin après plusieurs délibérations, le traité fut conclu. En voici les principaux articles.

IV.
Articles du traité entre le pape & le roi de France.
Guicciardin. l. 1.
Comines, loco cit.

Que sa sainteté vivroit dans une entiere union avec le roi, pour la tranquillité de l'Italie; qu'elle lui donneroit pour places de sûreté les villes de Terracine, de Civita-Vecchia, de Viterbe & de Spolette; Charles VIII. occupoit déja Viterbe, & Spolette ne fut point livrée, quoique le pape l'eût promise; qu'Alexandre VI. ne pourroit mettre que des gouverneurs agréables au roi dans les places qui lui restoient: que le cardinal Borgia son fils suivroit la cour, sous pretexte de faire honneur au roi, mais en effet pour servir d'ôtage: que les cardinaux du parti du roi rentreroient dans les bonnes graces de sa sainteté, sans qu'on pût les inquiéter, non plus que les seigneurs du territoire du saint siege, qui s'étoient déclarés pour la France; que le roi à son retour du royaume de Naples, rendroit au pape toutes les places dans l'espace de quatorze jours, excepté Civita-Vecchia & Ostie, & que cette derniere seroit remise au cardinal de saint Pierre-aux-liens, qui seroit rétabli dans sa légation d'Avignon: qu'enfin sa majesté rendroit au pape l'obéissance filiale.

V.
Le pape met Zizim entre les mains du roi.
Bosio. hist. de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.

Un autre article que le roi avoit fort à cœur, étoit que Zizim frere de Bajazet II. à qui il avoit disputé l'empire, & qui se trouvoit actuellement entre les mains du pape, seroit remis en celles de sa majesté, pour s'en servir comme elle le jugeroit à propos, dans les desseins qu'elle avoit sur Constantinople. Alexandre VI. qui ne pouvoit le refuser, le rendit par un acte solemnel, & dans une cérémonie publique. Ce prince partit de Rome avec le roi, qui quitta cette ville pour prendre la route de Naples. Mais sur

in il se sentit frappé d'un mal inconnu, AN. 1495.
aporta en fort peu de tems. Cette mort
out le monde ; on en chercha la cause,
il n'y eût rien de plus naturel que de
que l'inquiétude avoit avancé ses jours.
ut qui dirent que les Vénitiens corrom-
l'argent des Turcs, & allarmés de l'ex-
des François, lui avoient fait donner
on secretement. L'opinion la plus com-
toit que le pape l'avoit livré tout em-
né à Charles VIII. afin que la France
ât aucun avantage, & que sa sainteté
our cet effet reçu de Bajazet une grande
d'argent. Quelques-uns ont cru qu'il
chrétien, & qu'il avoit reçu le baptême
sous le pontificat d'Innocent VIII. Mais
i sont entrés dans un plus grand détail
ie & des malheurs de ce prince, comme
ne disent rien de sa conversion. Il laissa
nommé Amurath, qui après la prise de
s fut mis en prison & étranglé par l'or-
Soliman.

VI. Zizim meurt : on soupçonne le pape de l'avoir fait empoisonner.

Raynald. ad hunc ann. 1495. n. 12. Guicciard. lib. 2. Leunclav. l. 16.

ès que le traité entre sa sainteté & Char-
I. eut été signé, le pape quitta le châ-
int-Ange, & vint au Vatican, où il reçut
de Fance dans l'église de saint Pierre,
les cérémonies ordinaires, un vendredi
ne de Janvier. La premiere entrevue se
s les jardins, où le roi ne fut pas plûtôt
que le pape accompagné de plusieurs
aux vint au-devant de lui, & l'embrassa,
découvrant, sans que ce prince baisât ni
l, ni la main du saint pere. Tous deux se
rent en même-tems, & après les pre-
complimens, le roi pria sa sainteté de
r le chapeau de cardinal à Guillaume Bri-
t évêque de saint Malo, comme elle l'a-
romis ; ce qu'elle accorda aussi-tôt, Gui-

VII. Le pape vient au Vatican, & reçoit le roi à Saint Pierre.

Onuph. & Ciac. addit. ad Monstrel.

AN. 1495.

VIII. Guillaume Briçonnet est fait cardinal

Guicciard. l. 1.
Comin. l. 7. c. 12.
Onuphr. & Ciacon. loco supr. cit.
Raynald. hoc ann. n. 3.
Spond. ad hunc ann. 1495. n. 5.

chardin & Comines donnent à Briçonnet pour collegue, Philippe de Luxembourg évêque du Mans; mais Onuphre & Ciaconius, disent que la promotion ne fut que d'un seul; savoir, l'évêque de saint Malo, & que l'autre ne reçut le chapeau qu'un an après, & même Sponde met deux ans, peut-être que le pape le promit alors à l'évêque du Mans. La cérémonie se fit dans la chambre de sa sainteté, qui se mit sur son trône, & à côté d'elle le roi sur un siége un peu plus avancé. Le maître des cérémonies fit entrer Briçonnet qui baisa les pieds & la bouche du pape, duquel il reçut le chapeau. On dit que quand le nouveau cardinal voulut l'en remercier, le souverain pontife lui répartit, que c'étoit au roi à qui il devoit faire ses remercimens; & que là-dessus Briçonnet alla aussitôt se jetter aux pieds de sa majesté très-chrétienne.

IX. Le roi rend son obédience filiale au pape & assiste à sa messe.

Raynald. hoc ann. n 4.
Albinus de bello Gal. l. 6.

Cependant Charles VIII. voulant montrer au pape qu'il étoit prêt de lui rendre son obédience filiale, on convint du dix-neuvieme de Janvier. Le jour venu le maître des cérémonies fut envoyé au roi, pour lui dire ce qu'il avoit à faire dans cette entrevue. Quand il eut appris la cérémonie qu'il devoit observer, il entendit la messe, & alla dîner. Le pape tint pendant ce tems-là un consistoire, où il vint fort paré, & à la fin il envoya deux cardinaux, avec plusieurs évêques pour avertir le roi. Ce prince partit avec eux pour se rendre au consistoire; il marcha au milieu d'eux, suivi des princes & des grands de sa cour. A l'arrivée du roi, le pape prit une mître très-riche, & le roi fit trois révérences très-profondes, la premiere, à l'entrée du consistoire, la seconde devant le trône du pape, la troisieme aux pieds même du pape, dont il baisa les pieds; étant à ge-

, & ensuite la main. Après quoi le saint le releva, & l'admit au baiser de la bouche. les VIII. étant debout au côté gauche du pere, Jean de Gannay, premier président arlement de Paris, se présenta devant le , & s'étant mis à genoux, il dit, que le étoit venu en personne pour prêter obéisse à sa sainteté; mais qu'auparavant il lui andoit trois graces. La premiere, qu'il irmât tous les priviléges qui avoient été rdés au roi très-Chrétien, à son épouse dauphin, & tous les autres priviléges qui ent contenus dans un livre, dont il apporle titre. La deuxieme, qu'il lui donnât restiture du royaume de Naples. La troisiequ'on cassât & qu'on abolît ce qu'on avoit la veille, touchant les répondans & les es que l'on avoit demandés en traitant de ddition de Zizim. Le pape répondit à la niere demande, qu'il confirmoit tous les iléges dont on lui parloit, s'ils étoient en e. A la deuxieme, que comme il s'agissoit réjudice d'un tiers, il falloit qu'il en dérât mûrement avec les cardinaux; mais qu'il it tout ce qui seroit en lui pour satisfaire le A la troisieme, qu'il ne doutoit point qu'en érant avec le roi même & les cardinaux, ne fussent bien-tôt d'accord. Après cette rése, le roi dit: « Saint pere, je suis venu pour ire obédience, & révérence à votre sainteté, omme ont accoutumé de faire mes prédéfleurs rois de France. » Quand il eut dit paroles, le premier président qui avoit jours été à genoux se leva, & amplifia ce le roi venoit de dire en le confirmant. Le e répondit en peu de mots à l'un & à l'au-, & donna au roi le titre de son fils aîné. uite Gannay se releva, & le pape prenant le

AN. 1495.

AN. 1495. roi de la main gauche, le conduisit dans la chambre des papes, où le saint pere, après s'être dépouillé de ses ornemens, feignit de vouloir reconduire le roi; mais ce prince le remercia, & s'en rètourna en son appartement sans être accompagné d'aucun cardinal.

Le vingtieme du même mois de Janvier, jour de saint Sebastien, le pape résolut de célébrer pontificalement la messe en faveur du roi. Ce prince avant que d'y aller voulut dîner, & le pape l'attendit un quart d'heure. Il vint enfin, assisté de sa noblesse, sans armes, & ses gardes demeurerent hors la chapelle. Le pape fit asseoir le roi sur un siege nud, sur lequel il y avoit seulement un coussin de brocard. Ce prince se fit un honneur d'assister le pape à la messe, & ce fut lui qui lui versa de l'eau sur les mains. Il étoit accompagné dans cette cérémonie des seigneurs de Foix, de Montpensier & de Bresse. Le seigneur de Ligny qui dormoit toutes les nuits dans sa chambre, portoit un bassin, & un autre apporta une serviette. Celui-ci se tint au bas du trône du pape, & remit la serviette au roi. Ensuite il lui présenta le bassin, que le roi prit aussi; & ce prince étant monté où étoit le pape, se tint debout devant lui, & lui versa de l'eau sur les mains. Il en fit autant après la communion. Le pape, pour laisser à la postérité la mémoire de ces deux actions, qui marquoient la soumission du plus grand roi du monde envers le saint siege, les fit peindre dans la galerie du château Saint-Ange.

X. Si le pape déclara Charles VIII. empereur de Constantinople.

On lit dans un ouvrage de Jean du Tillet, cité par Sponde, un fait qui ne doit pas être omis, quoique les autres auteurs n'en fassent aucune mention : c'est que le roi fut déclaré empereur de Constantinople par le pape, sans qu'on en allegue la raison. Sponde ajoute qu'il avoit en-

tre ses mains une copie de l'acte public qu'on trouve dans les archives du capitole, daté du sixieme de Septembre de l'année précédente, avant que le roi fût arrivé à Rome, par lequel André Palléologue assure qu'il étoit le légitime successeur de Constantinople, comme fils aîné de Thomas frere de Constantin dernier empereur, tué dans le siége de cette ville, & mort sans enfans; qu'ayant appris que Charles VIII. roi de France avoit dessein d'attaquer le Turc, pour lui faciliter une si glorieuse entreprise, il céde par donation irrévocable entre-vifs l'empire de Constantinople avec toutes ses dépendances & celui de Trébizonde à Charles & aux rois ses successeurs, ne se réservant que la principauté de la Morée ou Peloponnese qu'André son frere avoit particulierement possédée autrefois. Ce qui fit que cette donation jointe à l'autorité du siege apostolique engagea le pape à déclarer Charles empereur de Constantinople; ensorte que ceux qui ont écrit son voyage de Naples, ont eu quelque raison de dire qu'il y entra vêtu en empereur, & qu'il y fut salué du nom de César-Auguste. Mais il faudroit des autorités plus sûres que celles qu'on vient de citer pour apuyer ce fait, d'autant plus qu'il n'en est fait aucune mention dans les auteurs contemporains.

AN. 1495.

Jean du Tillet in chron.

Spond. ad ann. 1495. *n.* 2.

Addit. ad Monstrelet.

Mém. de Comin. l. 7. *c.* 12.

XI.

Le roi part de Rome & s'avance vers Naples.

Charles VIII. partit de Rome le mercredi vingt-huitieme de Janvier, ayant fait avancer auparavant son artillerie & une partie de son armée; il se rendit à Marino & ensuite à Veletri ville épiscopale, qui est éloignée de Rome d'environ vingt milles. Ce fut là où le cardinal Borgia fils naturel du pape, qui servoit d'ôtage auprès de sa majesté, se déroba secrétement & s'en retourna à Rome auprès de son pere, qui peut-être n'étoit pas fâché, de se voir par-là en

Mem. de Comin. l 7. *c.* 12

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

liberté d'observer ou non le traité fait avec

AN. 1495. Charles VIII. Mais aussi-ôt après, l'armée du roi ayant forcé les villes de Montfortin & du Mont-saint-Jean, Ferdinand fils d'Alphonse au seul bruit de l'approche des François, abandonna Saint-Germain, l'une des clefs du royaume de Naples. Les mécontens qui étoient en grand nombre, & qui ne cherchoient qu'une occasion de secouer le joug d'Alphonse, qu'ils ne haïssoient pas moins qu'ils avoient haï son pere, tous deux assez semblables pour l'avarice, l'impiété & la cruauté, profitant de ces circonstances prirent les armes de tous côtés; toute la province d'Abruzze se révolta ouvertement; Fabrice Colonne se rendit maître de plusieurs forteresses au nom du roi Charles; bien-tôt tout le royaume se vit ébranlé.

XII. Alphonse, roi de Naples fait couronner son fils & s'enfuit.

Guicciard. hist. Ital. l. 1.
Albinus de bello Gall. l. 6.
Raynald. hoc ann. 1495 n. 5.

Le roi de Naples ayant donc appris que son fils Ferdinand étoit sorti de Rome, & voyant ses peuples plus disposés à l'abandonner qu'à le seconder, en fut si épouvanté, que malgré son expérience & sa valeur, dont il avoit donné tant de preuves, sur-tout au recouvrement d'Otrante, il ne pensa plus qu'à se démettre de la royauté en faveur du prince Ferdinand son fils, le croyant plus propre à défendre le royaume. Il assembla donc la principale noblesse & ses amis à qui il proposa son dessein. Aucun n'en fut d'avis : mais il s'obstina si fortement à le vouloir, qu'on fut obligé d'y consentir. Le célébre Jovien Pontau fut chargé de dresser l'acte de sa démission, & il le signa avec un visage aussi gai que s'il se fût agi de monter sur le trône. La cérémonie du sacre de Ferdinand ne fut différée que jusqu'au lendemain; elle se fit le matin vingt-troisieme de Janvier dans l'église cathédrale, & il parut le même jour dans les principales rues de la ville à cheval, la con-

ronne ſur la tête au milieu de Frédéric d'Arragon ſon oncle paternel, du cardinal Frégoſe, & des ſeigneurs Napolitains qui lui étoient demeurés fidéles. Il reçut enſuite les ſermens de tous les ordres du royaume ; & l'adminiſtration lui en fut cédée d'un conſentement auſſi unanime & auſſi général que ſi ſon pere n'eût plus été vivant.

AN. 1495.

XIII. Alphonſe ſe retire à Meſſine & meurt.

Mém. de Comines, liv. 7. c. 11. p. 14. Paul. Jov. Guicciard. l. 1.

Cette cérémonie étoit à peine achevée, qu'Alphonſe ſortit bruſquement de Naples. La crainte d'être pourſuivi par les François lui fit tenir ce deſſein fort ſecret, n'en ayant fait part qu'à la reine Jeanne ſa belle-mere, ſœur du roi Catholique. Il s'imaginoit les entendre continuellement autour de lui : toutes les nuits il ſe réveilloit en criant, qu'ils étoient proches ; le bruiſſement des arbres, les pierres mêmes, chaque objet ſervoit à entretenir ſa terreur. Ayant donc fait mettre quelques meubles dans quatre galeres, il fit voile vers Maſara en Sicile, que les rois de Caſtille & d'Arragon avoient donné à la reine Jeanne. De là il ſe rendit à Meſſine dans le monaſtere du Mont-Olivet, où l'on dit qu'il prit l'habit de religieux, & vécut d'une maniere fort édifiante, ſervant Dieu à toutes les heures du jour & de la nuit avec des religieux, faiſant beaucoup d'aumônes, & réparant par de bonnes œuvres le ſcandale de ſa vie paſſée. On lit encore dans le réfectoire du monaſtere où il ſe retira une inſcription Latine, dont voici le ſens : » A Alphonſe roi d'Arragon, ſecond du nom, très-juſte, très-invincible & très-libéral, les religieux Oliverains, en reconnoiſſance des ſinguliers bienfaits qu'ils en ont reçus, & pour conſerver la mémoire de ce que ce prince, après s'être démis de la royauté, a vécu au milieu d'eux, mangeant à la même

» table, servant les ministres du Seigneur, & » s'appliquant à de saintes lectures. » Alphonse ne vécut pas long-tems dans sa retraite. Une maladie causée par la gravelle & par des excoriations qui lui survinrent, & qu'il souffrit avec beaucoup de patience, lui causa la mort, vers la fin de cette année.

AN. 1495.

XIV. L'ambassadeur du roi catholique se plaint vivement au roi de France.

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

Mariana, hist. Hisp. lib. 26 c. 7.

Albinus, de bello Gall. l. 6. c. 130.

Charles VIII. n'apprit la fuite d'Alphonse qu'en partant de Rome. Il étoit suivi des cardinaux attachés à lui, qui n'oserent demeurer à Rome après son départ : & à peine fut-il arrivé à Veletri, qu'Antoine de Fonseque, ambassadeur des rois Catholiques, qui cherchoient un prétexte de rupture, vint se plaindre vivement de la part de ses maîtres, que les François voulussent ainsi s'emparer de toute l'Italie, & déclara au roi de France que Ferdinand & Isabelle se croyoient quittes de la parole qu'ils lui avoient donnée, en recouvrant le Roussillon & la Cerdaigne ; qu'ils ne lui avoient promis de ne se point mêler du différend entre la France & la branche bâtarde d'Arragon pour le royaume de Naples, que sous une condition sçavoir, qu'il agiroit selon les formes du droit des gens ; que le royaume dont il s'agissoit, de l'aveu des parties, étoit feudataire ; que le pape en étoit souverain ; & que néanmoins sa majesté très-Chétienne non-seulement ne s'étoit point adressée à sa sainteté, pour lui demander justice ; mais n'avoit pas même daigné l'écouter : Qu'elle ne devoit donc pas trouver mauvais que le roi Catholique secourût son allié ; qu'il étoit aisé de prévoir que les François ne se contenteroient pas de Naples, puisqu'ils s'étoient déja emparés des places des Florentins & de celles du saint siege ; qu'ils avoient tenu le pape captif durant plus d'un mois, & qu'ils ne l'avoient délivré qu'après

ontraint à signer un traité tont-à-fait

AN. 1495.

XV.
Réponse aux plaintes de l'ambassadeur d'Espagne.

Mariana, l. 26.

.scours de Fonseque choqua d'autant
oi de France & ceux de sa suite, qui l'en-
t, qu'ils étoient moins accoutumés à
i violer la foi publique. Ils répondirent
ignation, que les rois Catholiques au-
û s'expliquer avant que l'armée Fran-
ssât les Alpes, & ne pas attendre qu'ils
à la veille du succès de leur entreprise :
Espagnols étoient bien vains, & qu'ils
it les François bien lâches, s'ils pen-
ue la seule menace d'un ambassadeur
our les arrêter : Que si la maison d'Arra-
;noit à Naples depuis plus de soixante
ertu des investitures du saint siege, celle
avoit un droit de plus de deux cens
u'il y avoit plus de papes ausquels ce
oit paru indubitable, qu'il n'y en avoit
ssent révoqué en doute : Que les Fran-
tenoient que pour un tems les places
étoient maîtres, & qu'ils les rendroient
tems dont on étoit convenu : Qu'en-
urs majestés Catholiques ne vouloient
erver le traité fait avec la France, & lui
ient la guerre, elles éprouveroient à
pens, quelle différence il y avoit entre
tre les Maures & des François. Cette
irrita tellement Fonseque, qu'il déchi-
aité qu'il tenoit à la main en présence
On fut sur le point de venger l'empor-
de l'Espagnol sur sa propre personne ;
convenoit mieux de paroître mépriser
naces, & Fonseque se retira, ce qui
cha pas le roi de France de poursuivre
quêtes.

oit cependant aisé de juger que les rois
iques & leur ambassadeur ne s'étoient

AN. 1495.

XVI. Les François forcent Montefortino & le Mont Saint-Jean.

Guicciard. hist. Ital. l. 1.

avancés au point qu'on vient de marquer, qu'après avoir conclu avec le pape Alexandre VI. Ludovic & Ferdinand fils d'Alphonse, une ligue pour empêcher Charles VIII. de conquérir le royaume de Naples. Mais comme les François n'avoient aucun soupçon d'une pareille infidélité, ils aimerent mieux continuer leur entreprise, que de s'amuser à prendre des précautions contre un mal qui leur paroissoit ou imaginaire, ou trop éloigné pour leur inspirer de la crainte. Ils attaquerent en chemin les deux places qui oserent leur faire résistance, Montefortino que Jacques Conti baron Romain possédoit, qui ne tint que huit heures, quoiqu'elle se fût cru en état de soutenir un siege de six mois; les trois fils du baron y furent faits prisonniers, & le Mont-Saint-Jean qui fut réduit en poudre en moins de vingt-quatre heures, & où l'on pilla, brûla & saccagea tout, pour inspirer de la terreur aux autres places, qui en effet n'oserent résister à l'arrivée de l'armée Françoise qui se vit en état d'aller sûrement attaquer Ferdinand.

XVII. Les troupes du roi de Naples fuient aux approches des François.

Ce jeune prince avec cinquante escadrons & six mille hommes d'infanterie de bonnes troupes, attendoit l'armée Françoise dans le poste de Saint Germain, place très-forte. Mais les Napolitains n'eurent pas plutôt vû paroître l'avant-garde Françoise, commandée ce jour-là par Louis d'Armagnac comte de Guiche, & depuis duc de Nemours, qu'ils prirent tous la fuite & déserterent, de sorte que Ferdinand pour ne pas demeurer seul, fut contraint de les suivre. Dans cette conjoncture si capable de déconcerter un jeune homme, il ne s'amusa point à quereller ses officiers & ses soldats, il s'employa uniquement à les rassembler, & il y réussit si bien, qu'il ne lui manqua pas cent person-

prévit sagement qu'il y auroit de la témé- AN. 1495.
lés opposer aux ennemis dans un nou-
camp, & il les enferma dans Capoue,
Naples & dans Gayette, ne voulant dé-
: que ces trois places, parce que toutes
tres ne lui paroissoient pas tenables. Il
roit qu'il les pourroit garder jusqu'à ce
eût vû l'effet de la ligue faite en sa faveur
le pape, l'empereur & les rois catholi-
les Vénitiens & Ludovic Sforce. On l'a-
précisément averti des troupes qui mar-
it à son secours, du tems qu'elles seroient
; & suivant son calcul Capoue devoit en-
enir quand ces troupes arriveroient pour
re lever le siege aux François.

VIII. Troubles à Naples qui obligent Ferdinand à quitter Capoue.

Guicciard. hist. Ital. l. 1.

is un contre-tems renversa ses projets. La
son épouse qui étoit renfermée dans Na-
lui écrivit à Capoue où il étoit, que les
litains ayant appris que les François n'a-
: trouvé aucune résistance à Saint Ger-
, & qu'ils se promettoient d'être bien-tôt
:s de tout le royaume, paroissoient fort
à se soulever, qu'on y avoit déja pillé
isons des Juifs, & qu'on traiteroit bien-
même toutes les autres, si sa présence
ioit retenir les peuples. Le roi de Naples
iouvelles partit promptement, & laissa le
andement dans Capoue à Jacques Tri-
avec promesse qu'il seroit de retour le
nain. Mais à peine Ferdinand fut hors de
e, que Trivulce envoya demander à Char-
III. un sauf conduit pour l'aller trouver
parler. Il l'obtint : il eut une entrevûe
e roi de France, & lui promit non-seu-
t de lui livrer la place pourvû qu'il con-
: les priviléges des habitans, & qu'il re-
s gens de guerre à son service; mais en-
le disposer Ferdinand à le venir trou-

ver, s'il vouloit le traiter en roi.

AN. 1495.

XIX. Trivulce livre Capoue au roi de France.

Albinus de bello Gall. l. 6.

La proposition fut acceptée avec joie; & le roi assura Trivulce qu'il accorderoit de bon cœur ce qu'on lui demandoit pour les bourgeois & les gens de guerre de Capoue, ajoutant que, si Ferdinand vouloit absolument renoncer au royaume de Naples, on lui donneroit en France un établissement considérable & capable de le dédommager. Trivulce se contenta de la promesse du roi, & retourna à Capoue, où il disposa les soldats à changer de maître; ce qu'il obtint aisément; & quoiqu'il ne trouvât pas tout-à-fait la même facilité dans les bourgeois, il ne laissa pas de capituler pour tous; cependant Ferdinand, après avoir appaisé la sédition de Naples, retourna à Capoue, mais on ne voulut l'y recevoir qu'à condition qu'il renonceroit par écrit au royaume de Naples, & qu'il se contenteroit d'une province en France. Ce malheureux prince à ces propositions ne put retenir ses larmes; il apprit qu'on avoit déja pillé son bagage à Capoue & enlevé ses chevaux; que Virginie des Ursins & le comte de Petiliana ses meilleurs amis s'étoient rendus à Charles VIII. Mais rien ne le touchoit davantage que la trahison de Trivulce qu'il n'auroit jamais crû capable d'une telle infidélité. Toutes ces réflexions chagrinantes le troublerent si fort, que la crainte de se trouver entre les traîtres & les François qui venoient à grands pas, l'obligea de s'en retourner promptement à Naples, quoiqu'il prévît bien qu'il n'y seroit en repos que jusqu'à ce qu'on eût appris ce qui venoit d'arriver à Capoue.

XX. Naples se révolte contre Ferdinand son roi.

Il ne se trompa pas: il n'y étoit pas encore, qu'il apprit que Naples & Averse avoient déja envoyé des députés à Charles VIII. pour se soumettre. La sédition recommença aussi-tôt

qu'il

qu'il y fut entré. En vain il assembla les principaux bourgeois pour la faire cesser : il leur montra le traité de la ligue dont on a parlé plus haut, il leur représenta que pour peu qu'ils voulussent se défendre, ils recevroient infailliblement & dans peu des secours considérables ; & en désapprouvant la dureté du gouvernement de son pere & de son ayeul, il leur promit de regagner les peuples par sa bonté & par sa douceur. Mais les bourgeois lui ayant déclaré qu'ils ne vouloient pas s'exposer au péril d'être forcés, Ferdinand qui n'avoit pas assez de troupes pour leur donner la loi, & qui ne trouvoit pas sa sureté à s'enfermer dans l'un des deux châteaux de la ville, leur permit, selon Guichardin, de traiter avec le roi de France, les dégagea du serment de fidelité qu'ils lui avoient prêté depuis peu de jours, renonça librement aux hommages & aux services qu'il avoit droit d'exiger d'eux comme ses sujets, & s'embarqua avec Jeanne sa fille, & la reine veuve de son ayeul, sur les galeres qui l'attendoient au port, après avoir fait mettre le feu aux navires qui y étoient, afin qu'ils ne tombassent pas entre les mains de ses ennemis. Enfin après avoir rendu la liberté aux seigneurs que son pere & son ayeul avoient fait mettre dans le château, à l'exception du prince de Rossano & du comte de Popolie, il prit le parti de la retraite & s'embarqua.

AN. 1495.

Guicciardin. hist. Ital. l. 1 sub fin. Albinus, de bello Gal. l. 1. p. 131.

XXI.
Il se retire dans l'isle d'Ischia.

Albin ibid. loco supr. cit.

Il prit la route de l'isle d'Ischia, située près des côtes du royaume de Naples à trente milles de la ville, fort inquiet si le gouverneur l'y recevroit, & s'il ne manqueroit pas de fidélité en cette occasion. Ses soupçons n'étoient que trop bien fondés. Ce gouverneur étoit un ancien officier nommé Justi, qui avoit amassé beaucoup d'argent ; & dans la crainte que le roi de

AN. 1495.

Naples ne voulut le lui enlever, il lui refusa l'entrée, à moins qu'il ne fut seul, ou seulement lui deuxieme. La mer étoit extrêmement agitée, le prince avoit besoin d'un lieu de retraite : il accepta la condition ; mais à peine eut-il mis le pied dans la forteresse, que saisi de colere à la vue de ce traître, il le saisit, & selon quelques historiens, le poignarda ; ce qui étonna si fort la garnison, qu'elle le laissa maître de l'isle & lui demeura fidele. Il y attendit tranquillement l'événement des armes de Charles VIII.

XXII. Le roi de France arrive à Naples, & y fait son entrée.

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

Guicciard. hist. Ital. l. 2.

Il ne lui étoit pas difficile de prévoir que le succès feroit heureux pour le roi de France. Le dix-huitieme de Février Charles entra comme en triomphe dans Capoue, le dix-neuvieme il alla à Averse, & le lendemain des députés de Naples vinrent l'y informer de la fuite de Ferdinand, & lui offrir leurs soumissions avec les clefs de la ville. Charles VIII. les reçut avec beaucoup d'honneur, les renvoya accompagnés du maréchal de Gié & d'autres seigneurs, & les suivit le lendemain ; ensorte que le dimanche vingt-deuxieme de Février, il fit son entrée dans la ville au milieu des acclamations du peuple, qui triomphoit de cette conquête, & qui reçut ce prince comme son libérateur. On sonna toutes les cloches : les magistrats le reçurent comme s'il fût venu prendre possession d'un état héréditaire ; la bourgeoisie fit toutes sortes de bons traitemens aux officiers & aux soldats François, tant elle étoit fatiguée de la rigueur des regnes précédens, & prévenue que le nouveau feroit plus modéré. Les vaincus paroissoient aussi contens que les vainqueurs. Enfin il n'y eut point de marques de réjouissances que les Napolitains de concert avec les François ne missent en usage.

Cependant il restoit encore au roi à se

rendre maître du Château-neuf & des autres où il y avoit de bonnes garnisons. Le marquis de Pescaire commandoit dans le premier, & Frédéric oncle de Ferdinand dans le château de l'Oeuf. Le feu s'étant mis aux poudres dans le Château-neuf, le fracas fut si horrible que Pescaire en perdit la tête & s'enfuit sur une felouque. Les soldats Italiens qui étoient dans la place se dissiperent aussi-tôt, & il n'y resta que cinq cens Allemands, dont le commandant, après avoir pris les meilleurs effets & abandonné le reste aux soldats, laissa les François s'emparer de la place. Le château de l'Oeuf ne coûta gueres plus à prendre, parce que celui qui y commandoit en laissa trop aisément faire les approches. Par-là le roi se vit maître de toute la ville, dont le reste du royaume suivit bien-tôt l'exemple, à la réserve de Brindes, Gallipoli, le château de Reggio, Mantia & Turpia dans la Calabre, qui piquée qu'on les détachât du domaine du roi pour les donner au seigneur de Préci, se déclarerent en faveur de Ferdinand.

AN. 1495.

XXIII. Le roi se rend maître des deux châteaux de Naples.

Mém. de Comin. l. 7. c. 4.
Albinus de bello Gall. lib. 6.

Le roi n'employa que cinq mois depuis son départ d'Ast jusqu'à la reddition du château de l'Oeuf; mais s'il fut assez heureux pour faire en si peu de tems ces conquêtes, il n'eut pas le même bonheur pour les conserver. Il étoit jeune, l'expérience lui manquoit, & il ne lui avoit pas été possible d'en acquérir dans ce bonheur continuel qui l'avoit suivi; son conseil n'étoit composé que de gens qui pensoient à leurs intérêts. Le sénéchal de Beaucaire se fit donner la principauté de Nôle, & le cardinal Briçonnet n'attendoit que la vacance des plus riches bénéfices du royaume de Naples pour se les attribuer. Le vainqueur négligea de donner audience aux députés des places qui vin-

XXIV. La conduite des François nuit à la conservation de Naples.

Raynald. ad ann. 1495. n. 34.
Spond. hoc anno. n. 5.

An. 1495.

doit de lui; au lieu que le frere de Pescaire à qui Ferdinand avoit donné le commandement de cette isle, avoit eu soin de la munir de tout ce qui étoit nécessaire pour une vigoureuse résistance. Il avoit eu en même tems la précaution de faire le dégât sur toutes les côtes, & de n'y rien laisser dont les François pussent faire usage; de sorte que ceux-ci ne trouvant à leur arrivée que des masures & des restes d'embrasemens, & n'ayant point de provisions, furent obligés de s'en retourner à Naples. Charles VIII. y manquoit lui-même de munitions de guerre & de bouche, & ayant mandé aux commandans des vaisseaux & des galeres qui étoient à Gênes de lui en amener incessamment, il eut le déplaisir d'apprendre que l'on avoit saisi les vaisseaux. Ces premieres disgraces annoncerent la ruine entiere des François en Italie. Le pape & Ludovic avoient aisément attiré presque tous les princes d'Italie dans leur ligue; les rois catholiques & l'empereur Maximilien furent les derniers à y entrer: ils n'y étoient pas aussi intéressés; ainsi l'on eut plus de peine à leur persuader la nécessité de s'unir contre la France.

XXVIII. Le roi de France fait une seconde entrée dans Naples.

Guicciard. ut supr. l. 2.

Charles VIII. informé des mesures qu'on prenoit pour former cette ligue, & des négociations qui se faisoient à Venise, où les ambassadeurs des princes se rendoient publiquement de fréquentes visites; d'ailleurs persuadé que les Napolitains commençoient à regretter la domination Arragonoise, qu'ils jugeoient moins dure que celle de France, pensa sérieusement à son retour. Mais avant que de partir, il voulut faire à Naples une seconde entrée; sous prétexte que la premiere n'avoit pas été assez triomphante, parce que les châteaux tenoient encore pour Ferdinand. Elle se fit avec autant

le pompe que si les affaires des François eussent été dans le meilleur état du monde. Charles VIII. parut la couronne d'or fermée en tête, & le globe à la main droite, avec un sceptre dans la gauche. Il étoit couvert d'un grand manteau d'écarlate fourré d'hermines, sous un dais porté par les plus grands seigneurs du royaume. Le sénéchal de Beaucaire faisoit l'office de connétable, & le comte de Montpensier marchoit devant sa majesté, comme viceroi de Naples. Elle traversa ainsi les cinq grandes places de la ville, vint à la grande église, où elle fit les sermens usités dans la cérémonie du couronnement des rois de Naples, prit les qualités d'auguste, d'empereur, de roi de Naples, de Sicile & de Jérusalem, & reçut les soumissions des Napolitains, qui devoient bien-tôt lui échapper. Cette entrée se fit le douzieme de Mars, & lui attira la haine irréconciliable de Maximilien, qui dès-lors soupçonna que Charles pensoit à lui enlever la couronne impériale. C'est ce qui le fit résoudre à entrer dans la ligue qu'on lui avoit proposée. AN. 1495.

XXIX. Les princes projettent une ligue contre le roi de France.

Mém. de Comin. l. 7. c. 14. p. 73. & suiv.

Albinus, de bello Gall. l. 6. p. 135.

Mariana, l. 26. c. 6. & 9.

Le projet de cette ligue avoit été formé dès le tems que le roi passa à Florence; & nous avons vu que les Vénitiens & Ludovic en furent les principaux auteurs. Augustin Barbadico, qui étoit alors doge de Venise, voyant Charles VIII. maître de Naples, & des châteaux, crut qu'il ne falloit pas différer davantage; & après plusieurs conférences avec l'évêque de Trente, principal agent de l'empereur, Laurent Suarez Figueroa pour les rois catholiques, & François Bernardin Visconti, pour Ludovic Sforce duc de Milan, il fit prier Comines ambassadeur de France de venir au sénat, où le doge lui déclara que la républi-

AN. 1495.

que avoit conclu une ligue avec le pape, l'empereur, les rois de Castille & d'Arragon, & le duc de Milan, dans laquelle on se proposoit trois fins, de défendre la religion contre le Turc, de conserver la liberté de l'Italie, & d'empêcher la France de rien entreprendre contre les états de ses princes. Il ajouta, que la république avoit envoyé ordre à son ambassadeur auprès du roi de France de revenir à Venise, protestant toutefois qu'on ne se proposoit aucun mauvais dessein contre le roi; qu'on ne vouloit seulement que prendre les précautions nécessaires contre ses entreprises.

XXX. Articles secrets & publics de cette ligue.

Guicc'ard. ibid. lib. 2.

Cette ligue qui avoit été conclue au commencement du mois d'Avril fut aussi-tôt rendue publique, & consterna beaucoup les François, pendant que ceux qui n'étoient pas bien intentionnés pour eux en triomphoient. On la publia solemnellement à son de trompe; il y avoit des articles secrets, & d'autres publics. Ceux-ci contenoient, que les confédérés mettroient sur pied & entretiendroient dans l'Italie trente-quatre mille chevaux, & quatre-vingt mille hommes de pied; de plus, que l'empereur & le roi de Castille entreroient avec de puissantes armées dans la France; le premier par la Picardie & la Champagne, le second par la Guyenne & par le Languedoc: que Ferdinand & Isabelle entretiendroient une flotte dans les ports de Sicile pour combattre les François en cas de besoin: que tout l'argent levé en Espagne pour la guerre contre les Turcs y seroit employé; & s'il ne suffisoit pas, les confédérés fourniroient le reste, chacun à proportion de ses facultés. On a cru que les articles secrets étoient que l'empereur & les rois catholiques ne contribueroient que des gens de guerre, des vaisseaux & des galeres,

ſeroient payés & entretenus aux dépens des
ıfédérés, & qu'ils garderoient les places AN. 1485.
'ils auroient conquiſes : Que la flotte des
nitiens ſommeroit les villes maritimes du
yaume de Naples de retourner à l'obéiſſance
: Ferdinand ; & les attaqueroit en cas de re-
ıs, & que celles qui ne ſeroient ramenées que
ır la force, demeureroient en gage aux Vé-
tiens, juſqu'à ce que Ferdinand les eût rem-
ɔurſés de leurs frais : Que Piſe ſeroit rendue
ıx Florentins, en cas qu'ils vouluſſent entrer
ans la ligue. Mais quelques inſtances que fît
udovic auprès d'eux, ils refuſerent de ſe dé-
larer, parce qu'ils ſe défioient plus des Vé-
ıitiens & du duc de Milan, que du roi de
'rance, dont ils eſpéroient la reſtitution de
'iſe & de Livourne. Le duc de Ferrare ſuivit
eur exemple.

XXXI. Le duc de Montpenſier eſt fait viceroi de Naples.

Mém. de Comin. l. 8. c. 1.

Toutes ces nouvelles déterminerent Charles
VIII. à s'en retourner au plutôt, dans l'ap-
ɔréhenſion que les ligués ne l'en empêchaſ-
ent, s'il différoit plus long-tems. Mais avant
on départ, il étoit important de laiſſer un
ıomme capable de maintenir les Napolitains
lans l'obéiſſance, & c'eſt ce qu'on ne fit pas.
Le roi choiſit pour viceroi de Naples, & ſon
lieutenant général dans ce royaume, Gilbert
de Bourbon duc de Montpenſier, prince du
ſang, incapable d'une charge auſſi peſante :
bon homme, dit Mezerai, mais peu ſage,
& qui aimoit tant ſes aiſes, qu'il paſſoit la
plus grande partie du jour à dormir, & ſe fai-
ſoit violence quand il ſe levoit à midi, enſorte
que ſi la douceur de ſes mœurs le faiſoit ai-
mer, ſa vie molle empêchoit qu'on eût pour
lui toute l'eſtime dûe à ſa qualité de prince.
On ne lui laiſſa qu'environ quatre mille
hommes pour défendre ce royaume, parce

Mezerai, abrég. chron. t. 4. p. 92. vie de Charles VIII.

AN. 1495. que avoit conclu une ligue ...ique, pereur, les rois de Casti... ...nces ennemis de la duc de Milan, dans ... toutefois manquerent trois fins, de défer... eut la charge de conné- Turc, de conserv... ernement de la Calabre; d'empêcher la F... celui de la principauté de tre les états ... ien des Guerres Gascon, celui république ... ; & le sénéchal de Beaucaire non deur aupr... la principauté de Nôle, fut fait nise, pr...ur de Gayette, & se fit donner les soit ar... de grand-maître de la maison du roi & ne v... ...nd trésorier. C'étoit trop, dit un histo- ric... moderne, pour un génie aussi médiocre ... le sien.

XXX. Articles secrets & publics de ligue. Gui ... ibid. ... ...vo- ... Char- ... VIII. ... de Co- ... l. 8. c. 2. ...inus, de ... Gall. l. 6.

Après que le roi eut ainsi fait la distribution de ces emplois & de ces dignités, il partit de Naples le dix-neuvieme ou le vingtieme du mois de Mai, à la tête de son armée, qui ne faisoit pas en tout neuf mille hommes, & alla droit à Rome. Le pape qui s'y attendoit, avoit demandé du secours à ses confédérés, qui lui avoient envoyé cinq cens chevaux-legers, & deux mille hommes d'infanterie: mais ces trou- pes n'étant pas capables de le rassurer, il se retira d'abord à Orviette, ensuite à Perouse, escorté de quelques soldats Vénitiens, & ré- solu de passer de-là à Padoue, & même à Ve- nise, si quelques détachemens des François se mettroient à ses trousses. La prévention du pape fit plus de pitié à Charles VIII. qu'elle ne lui inspira de coleres. Ses gens se compor- terent à Rome avec beaucoup de modération, & ne laisserent aucune marque de leur licence dans l'état ecclésiastique, excepté à Toscanelle, dont ils escaladerent les murailles, & pillerent quelques maisons de bourgeois, parce que l'on refusa de les y recevoir, à moins qu'ils ne montrassent un ordre du pape. L'armée Fran- çoise alla droit de Rome à Sienne, où le roi

nzieme de Juin, & où Comines vint
our l'informer des dispositions des
ajesté s'y arrêta six jours en-
vis de Comines, qui conseil-
sa marche, prévoyant que
avoient quarante mille hom-
ueroient pas de s'opposer à son
cardinal de Saint Pierre & Trivulce
oient le même conseil.

AN. 1495.

ce qui arrêta le roi dans cette ville,
riere que lui fit la république de Sienne
ndre sous sa protection, contre les dif-
factions qui l'opprimoient : celle de
Novo avoit pris le dessus ; ce qui fit
autres au nombre de trois, aimerent
e soumettre à un prince étranger. Elles
erent au roi en public, qu'il les proté-
promirent en secret au comte de Ligny
ille écus par an, s'il pouvoit obtenir
ajesté le gouvernement de leur ville.
fut proposée dans le conseil ; Comines
avis contraire à celui de Ligny. Il
sur ce qu'il y avoit de la prudence à
es avantages qu'on ne pouvoit con-
que les François ne seroient pas plu-
is de la Toscane, que les confédérés
nt à la faction de Monte-Novo de la
dans Sienne, & lui tiendroient parole,
autant plus de facilité, que Charles
étoit pas en état d'y laisser autant de
'il en falloit : Que l'on exposeroit à
herie ceux qu'on y mettroit : Qu'enfin
étoit sous la protection de l'empereur,
bligeroit par cette insulte à doubler
pes qu'il devoit fournir à la ligue. Il
aucun du conseil qui fût du même
pendant Charles VIII. conclut en fa-
Ligny ; & la France eut la confu-

XXXIII.
Le roi de France prend la ville de Sienne sous sa protection.

La Vigne journal du voyage de Charles VIII.

AN. 1495.

qu'on comptoit sur les princes ennemis de la maison d'Arragon, qui toutefois manquerent de fidélité. D'Aubigni eut la charge de connétable, & le gouvernement de la Calabre; George de Sully, celui de la principauté de Tarente; Gratien des Guerres Gascon, celui de l'Abruzze; & le sénéchal de Beaucaire non content de la principauté de Nôle, fut fait gouverneur de Gayette, & se fit donner les charges de grand-maître de la maison du roi & de grand trésorier. C'étoit trop, dit un historien moderne, pour un génie aussi médiocre que le sien.

P. Daniel, hist. de France, t. 5. in-4 p. 122.

XXXII.
Le roi part de Naples & va à Rome.

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.
Mém. de Comin. l. 8. c. 2.
Albinus, de bello Gall. l. 6.

Après que le roi eut ainsi fait la distribution de ces emplois & de ces dignités, il partit de Naples le dix-neuvieme ou le vingtieme du mois de Mai, à la tête de son armée, qui ne faisoit pas en tout neuf mille hommes, & alla droit à Rome. Le pape qui s'y attendoit, avoit demandé du secours à ses confédérés, qui lui avoient envoyé cinq cens chevaux-legers, & deux mille hommes d'infanterie: mais ces troupes n'étant pas capables de le rassurer, il se retira d'abord à Orviette, ensuite à Perouse, escorté de quelques soldats Vénitiens, & résolu de passer de-là à Padoue, & même à Venise, si quelques détachemens des François se mettoient à ses trousses. La prévention du pape fit plus de pitié à Charles VIII. qu'elle ne lui inspira de coleres. Ses gens se comporterent à Rome avec beaucoup de modération, & ne laisserent aucune marque de leur licence dans l'état ecclésiastique, excepté à Toscanelle, dont ils escaladerent les murailles, & pillerent quelques maisons de bourgeois, parce que l'on refusa de les y recevoir, à moins qu'ils ne montrassent un ordre du pape. L'armée Françoise alla droit de Rome à Sienne, où le roi

arriva le onzieme de Juin, & où Comines vint le joindre, pour l'informer des dispositions des Vénitiens. Sa majesté s'y arrêta six jours entiers, malgré les avis de Comines, qui conseilloit au roi de hâter sa marche, prévoyant que les Vénitiens qui avoient quarante mille hommes, ne manqueroient pas de s'opposer à son passage. Le cardinal de Saint Pierre & Trivulce lui donnoient le même conseil.

AN. 1495.

XXXIII. Le roi de France prend la ville de Sienne sous sa protection.

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

Mais ce qui arrêta le roi dans cette ville, fut la priere que lui fit la république de Sienne de la prendre sous sa protection, contre les différentes factions qui l'opprimoient : celle de Monte-Novo avoit pris le dessus; ce qui fit que les autres au nombre de trois, aimerent mieux se soumettre à un prince étranger. Elles demanderent au roi en public, qu'il les protégeât, & promirent en secret au comte de Ligny vingt mille écus par an, s'il pouvoit obtenir de sa majesté le gouvernement de leur ville. L'affaire fut proposée dans le conseil; Comines fut d'un avis contraire à celui de Ligny. Il l'appuya sur ce qu'il y avoit de la prudence à refuser les avantages qu'on ne pouvoit conserver; que les François ne seroient pas plutôt sortis de la Toscane, que les confédérés offriroient à la faction de Monte-Novo de la rétablir dans Sienne, & lui tiendroient parole, avec d'autant plus de facilité, que Charles VIII. n'étoit pas en état d'y laisser autant de gens qu'il en falloit : Que l'on exposeroit à la boucherie ceux qu'on y mettroit : Qu'enfin Sienne étoit sous la protection de l'empereur, qu'on obligeroit par cette insulte à doubler les troupes qu'il devoit fournir à la ligue. Il n'y eut aucun du conseil qui fût du même avis. Cependant Charles VIII. conclut en faveur de Ligny; & la France eut la confu-

AN. 1495

tion de se charger d'une ville qu'elle ne put conserver huit jours, puisque la faction de Monte-Novo qu'on en avoit chassée, y rentra par une porte, presque dans le même tems que le roi de France sortoit par une autre.

XXXIV. Les Florentins demandent le recouvrement de leurs places. *Guicciardin. hist. Ital. l. 2.*

On agita encore dans le conseil l'affaire des Florentins. Ils avoient député vers le roi pour traiter du recouvrement des places qu'ils lui avoient remises au tems de son passage. Ils offroient cent mille écus comptant, & de plus trois cens lances, commandés par un officier de réputation, nommé Francisque Secco, avec deux mille fantassins qui accompagneroient le roi jusqu'à Ast, & se chargeroient de combattre les confédérés, s'ils entreprenoient de disputer le passage aux François. Comines, que le roi nomma avec d'autres pour en conférer avec les Florentins, connut qu'il étoit d'une extrême importance aux François de retenir Seresane, Pietra Santa, & la forteresse de Livourne, jusqu'à l'entiere exécution du traité, & le proposa aux Florentins, qui avoient un si grand desir de recouvrer Pise, qu'ils accorderent ces trois places pour le tems qu'on les demandoit. Rien n'étoit plus avantageux à Charles VIII. Les Vénitiens avoient levé quarante mille hommes, & l'empereur en amenoit trente mille. On auroit opposé à ces deux armées les garnisons des places qu'on alloit restituer, & en y ajoutant les troupes que les Florentins s'engageoient de fournir, l'armée Françoise augmentoit de plus de la moitié. De plus le roi n'avoit point d'argent, les Suisses en demandoient, & la somme offerte par les Florentins étoit plus que suffisante pour les satisfaire.

Mais Ligny à qui le roi avoit donné le gou-

ernement général de ces places, où l'on avoit nis garnison Françoise, voulant se conserver ans cet emploi, insista avec tant de chaleur our qu'on les retînt, & promit si positivement e les conserver, que Charles VIII. y conentit; ce qui causa une extrême joie à Pise, où e roi arriva quinze jours après sans passer par 'lorence. Il fut très-bien reçu par les Pisans; nais il n'écouta pas favorablement la demande u'ils lui firent de les prendre sous sa protecion. Il avoit été intimidé par les remontran:es du célebre Jerôme Savonarolle, religieux le l'ordre de Saint Dominique, qui le vint :rouver à Pontgibonsi, accompagné des plus illustres citoyens de Florence. La harangue du religieux ne fut pas longue, mais assez vive pour ébranler le roi. Il rappella dans la mémoire de sa majesté, qu'elle avoit promis par écrit & confirmé par serment de rendre Pise aux Florentins: il le somma de tenir sa parole; en cas de refus, il le menaça de l'effet le plus terrible de la vengeance divine. On crut que Savonarolle vouloit parler de la mort du dauphin, que le roi perdit peu de tems après. Le respect que le roi avoit pour ce grand homme fut cause qu'il renvoya l'affaire des Florentins quand il seroit à Pise, & promit qu'ils seroient contens. Les députés redoublerent leurs instances; tout le conseil étoit d'avis qu'on leur répondît favorablement, & c'est ce qui engagea le roi à ne donner qu'une réponse générale aux Pisans sur la protection qu'ils lui demandoient.

AN. 1495.

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

XXXV. Savonarolle parle au roi en faveur des Florentins.

Mém. de Comin. l. 8. c. 2.

XXXVI. Charles VIII. prend les Pisans sous sa protection.

Mais les Pisans eurent recours à deux moyens qui leur réussirent; l'un en gagnant les troupes Françoises à force de les bien traiter, l'autre en s'allant jetter aux pieds du roi en si grand nombre & d'une maniere si touchante, qu'il en

AN. 1495.

Daniel, hist. de France in-4°. tom. 5. p. 105.

Mém. de Com. l. 3. c. 3.

fut attendri. On dit même que les dames les plus distinguées de la ville vinrent en troupes vêtues de deuil & nuds pieds, tenant leurs enfans par la main, se jetter aux genoux du prince, & le conjurer d'avoir pitié d'une ville qui lui étoit toute dévouée, & de ne pas souffrir que ses habitans retournassent sous la domination des Florentins leurs tyrans, qui les traitoient en véritables esclaves. Les soldats à ce spectacle ne parurent pas moins touchés que le roi & tous les officiers. Ils apprirent que le cardinal Briçonnet & le maréchal de Gié, avec le premier président Gannay, sollicitoient pour les Florentins; ils coururent à leurs logis, menacerent de les massacrer, & les intimiderent si fort, qu'aucun d'eux n'osa s'opposer à la protection que le roi accorda enfin aux Pisans; d'Entragues, créature du duc d'Orléans, fut fait gouverneur de la citadelle de Pise.

XXXVII. Le duc d'Orléans se saisit de Novarre.

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII. Mém. de Comin. l. 2. c. 3.

Le roi s'arrêta encore six ou sept jours dans cette ville, malgré les remontrances de son conseil, & n'arriva que le vingt-troisieme de Juin à Lucques, d'où il alla à Pietra Santa, & ensuite à Pontremole, sur les frontieres de la république de Gênes. Pendant le tems que le roi employoit à ce voyage, le duc d'Orléans qui étoit toujours dans Ast, en partit & surprit la ville de Novarre, qui étoit une des plus considérables du duché de Milan. Ludovic n'en ménageoit pas assez les habitans, pour les maintenir dans ses intérêts. Pour se venger, ils conspirerent de livrer leur ville aux François; & envoyerent à Ast proposer au duc d'Orléans leur résolution par Opicini & Laccia, qu'ils choisirent pour leurs députés. Le duc écouta leur proposition: il entra dans leurs desseins, & se saisit de la ville, contre l'ordre exprès du roi, qui lui avoit mandé de l'attendre, & de réserver

ſes troupes pour attaquer les confédérés d'un côté, pendant que ſa majeſté tâcheroit de l'autre de ſe faire un chemin pour paſſer. Ludovic à la nouvelle de la priſe de Novarre, fut ſi déconcerté, qu'il n'y eut point de baſſeſſe qu'il ne fît auprès de Vénitiens pour l'aider à la reprendre. Auſſi-tôt que ſon armée eut joint le ſecours qui lui vint, il envoya défendre au duc d'Orléans de prendre la qualité de duc de Milan, avec ordre de ſa part de repaſſer au plutôt les Alpes, & de remettre Aſt entre les mains de Galeas & de San Severino. Le duc d'Orléans répondit comme il fallut à ces rodomondates, & ſur ces entrefaites les habitans de Milan vinrent lui faire offre en ſecret de le rendre maître non-ſeulement de leur ville, mais encore de Ludovic, de ſa femme & de ſes enfans.

AN. 1495

XXXVIII. Il manqu l'occaſion d s'emparer d Milan.

Mais ſoit qu'il doutât de la ſincerité des Milanois, ou qu'il ne les crût pas en état de tenir leur parole, il n'eut aucun égard à leurs offres, & par-là il manqua la plus belle occaſion du monde, de ſe ſaiſir de Milan & de Ludovic, & d'aider à Charles VIII. de repaſſer en France ſans trouver d'obſtacle, & ſans rien perdre de ſes conquêtes. Il étoit occupé au ſiege de la citadelle de Novarre, qu'il croyoit prendre, & il perdit tout. Ludovic du conſentement des Vénitiens, rappella ſon armée de l'état de Gênes. Il écrivit à Galeas de San Severino, général de ſes troupes, de les conduire vers la frontiere de Piémont; & elles arriverent heureuſement à Vigevano ſur le Teſin. Les Vénitiens y ajouterent ſix cens chevaux Albanois de leur armée; outre mille cavaliers, & deux mille fantaſſins Allemands; & ce renfort changea ſi promptement l'état des affaires, que peu s'en fallut que l'armée du duc

AN. 1495. d'Orléans ne fût surprise. Galeas de San Severino vint assiéger Novarre, qui fut obligée de se rendre, parce qu'elle n'étoit pas munie de vivres, & l'embarras de Charles VIII. devint plus grand pour continuer son voyage & traverser les montagnes.

XXXIX. Le roi donne le change aux ennemis en prenant une autre route. *Mém. de Comin. l. 8. c. 4.*

L'armée des confédérés s'étoit assemblée pour l'attaquer à son passage. Ils s'étoient imaginés que ce prince s'embarqueroit sur la flotte qui l'attendoit à Livourne, pour se rendre à Toulon, ou qu'il gagneroit le mont Cencruccio, pour essayer d'entrer par le val de Taro dans le Tortonois. Ils s'appliquerent donc uniquement à fermer ces deux passages; mais le roi en avoit trouvé à un autre, c'étoit le pas de la Sierre, nommé par ceux du pays *il salto, della cerva*, le saut de la biche. Cinquante soldats pouvoient le garder contre une armée très-nombreuse; ensorte qu'une charette mise en travers, dit Comines, & deux pieces d'artillerie, eussent empêché les François d'y passer. Ce passage étoit borné d'un côté par une chaussée, & de l'autre par des marais impraticables, mais par bonheur il se trouva sans garde; les François n'y eurent qu'à donner la chasse aux bêtes sauvages. Le marquis de Mantoue, général de l'armée Vénitienne, & le comte de Cajazzo, qui commandoit celle du duc de Milan, ne purent s'excuser sur leur négligence. L'armée de France après ce passage, se saisit aisément de Pontremole, qui appartenoit à Ludovic Sforce, & trouva ainsi la commodité de traverser l'Apennin.

XL. Les François manquent leur entreprise sur Gênes.

Le cardinal de Saint Pierre-aux Liens qui ne pouvoit demeurer en Italie, à cause de la haine irréconciliable que le pape lui portoit, & qui étoit bien-aise de fixer sa demeure à Gênes,

ainteté n'oseroit le pousser à bout, pro-
Charles VIII. de faire révolter les Génois AN. 1492.
patriotes contre le duc de Milan, qui *Mém. de Co-*
aître de cette république. On n'eut pas *mines, ut*
up de peine à le persuader aux bannis de *suprà p. 93.*
t, qui suivoient la cour de France, &
oissoient pour leurs chefs le cardinal Fré-
Objetto de Fiesque; mais il falloit mon-
s troupes aux Génois, & c'étoit la diffi-
on ne laissa pas d'assembler le conseil,
etta absolument la proposition, & con-
ie si le roi gagnoit la bataille à laquelle
paroient les confédérés, les Génois
oient s'offrir d'eux mêmes, & que si on
loit, on n'auroit pas besoin de cette
Comines remarque que ce fut la premiere
l'il entendit parler de bataille; ce qui
roire que l'armée Françoise, s'attendoit
attaquée, & qu'on en viendroit aux

s Charles VIII. qui n'aimoit pas à refu-
ie put se défendre des importunités du
al de Saint-Pierre-aux-liens. Il consentit
jours après qu'un nouveau renfort qui
noit de France, se joignît aux troupes
itelli avoit levées pour les François en
, & que le tout ensemble se présentât à
de Gênes. On donna le commande-
le ces troupes au comte de Bresse, sup-
: qu'il attireroit encore beaucoup de
ntois sous ses enseignes. Les officiers
ernes furent Polignac, d'Amboise &
iont. Ils se présenterent à la vue de cette
mais les précautions que Ludovic avoit
pour arrêter la révolte, & la défaite
flotte Françoise à la hauteur de Ra-
, engagerent les troupes de France à se
, & à prendre le chemin d'Ast, après

Desordres des Suisses à Pontremole.

Mém. de Comin. l. 8. c. 5.

Pontremole, dont elle se saisit par le Trivulce, qui s'en étant emparé aup y avoit mis beaucoup de munitions d & de bouche. Les Fançois y furent r maréchal de Gié conduisoit l'avant- l'armée, & l'on ne pensa plus qu'à p pennin. Les Suisses ayant eu querelle premier passage avec les habitans de mole, à l'occasion des étapes, & beaucoup de leurs camarades tués, avoient vengé la mort par celle de deux cens bourgeois, se ressouvinren retour de l'insulte qu'on leur avoit allant à Naples. La vue de cette vill leur colere; ils la pillerent, massacre ce qui fut en état de leur résister: l'a la brutalité y furent pleinement satisf quand on fut las de piller, on mit le fe épargner le magasin, & sans donner d'y mettre ordre. Les Suisses sçachan roi étoit fort irrité contre eux, re dans eux-mêmes, & voyant sa maj embarrassée pour transporter l'artille des chemins où les chevaux ne pouvo la tirer: ils vinrent s'offrir pour cela

immédiatement après l'avant-garde, & il y eut trois jours de distance entre son trajet & celui de l'arriere-garde. La descente parut encore plus difficile que la montée; on en vint toutefois à bout, mais avec tant de peine & de fatigue, que le seigneur de la Trimouille parut noir comme un Maure après ce passage. AN. 1495.

XIII. L'armée Françoise arrive à Fornoue.

Guicciardin. hist. Ital. l. 2. Mém. de Comin. l. 8. c. 5. Vie d'Alexandre VI. au tom. 5. de Comin. p. 484.

Le maréchal de Gié qui commandoit l'avant-garde, composée d'environ quinze à seize cens hommes, vint descendre à Fournoue, qui n'est qu'un village dans le Parmesan, neuf milles au-delà de Plaisance; & envoya reconnoître les ennemis campés près de-là. Ses coureurs lui rapporterent qu'ils étoient au nombre de quarante mille hommes, & qu'ils avoient appris par quelques prisonniers, que dans trois ou quatre jours au plus tard ils seroient cent mille. Cependant Comines ne donne à l'armée ennemie que tente-cinq mille hommes, & Guichardin ne la fait monter qu'à vingt mille, sçavoir, deux mille cinq cens hommes d'armes, qui faisoient dix mille cavaliers, deux mille hommes de cavalerie légere, composée d'Albanois, qu'on appelloit Stradios, & huit mille fantassins. Ce nombre ne laissoit pas d'être considérable en comparison de l'armée Françoise, qui n'avoit pas huit mille hommes. Tout ce que put faire le maréchal de Gié fut de prendre tout ce qu'il y avoit de vivres dans Fournoue, de retourner sur ses pas, de camper à l'entrée de l'Apennin, du côté de la Lombardie, & de s'y retrancher si bien, qu'on ne pût le forcer par devant, en attendant l'arrivée de Charles VIII. qui joignit ce maréchal le cinquieme de Juillet, & marcha droit aux ennemis. A peine le roi fut-il arrivé, que les peuples apporterent des vivres en abondance, qu'ils vendoient fort cher; mais comme on craignoit qu'ils ne

AN. 1495.

fussent empoisonnés, on n'osa pas y toucher d'abord ; on donna du pain aux chevaux, & voyant qu'il ne leur arrivoit aucun mal, les hommes en mangerent ensuite, & n'en furent point incommodés.

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

Charles VIII. ayant joint le maréchal de Gié, trouva l'armée des confédérés campée sur le rivage du Taro, & si avantageusement retranchée, qu'il n'étoit pas possible de la forcer. Il ne dépendoit que d'elle de foudroyer les François avec son artillerie. Le roi connut alors tout le danger auquel il étoit exposé, & il eut recours à la négociation ; il envoya un héraut au marquis de Mantoue, qui commandoit l'armée Vénitienne ; il fit la même démarche au comte de Caiazzo, le principal confident de Ludovic, afin qu'on lui accordât le passage. Comines, par ordre de sa majesté, écrivit aux deux provéditeurs de Venise, pour leur demander une entrevue ; mais on ne lui fit point de réponse, & la demande du roi acheva de déterminer les confédérés à lui livrer bataille. La défaite de l'armée Françoise leur parut si facile, que les Italiens sortirent aussi-tôt de leurs retranchemens, & passerent le Taro. Le marquis de Mantoue divisa ses troupes en neuf corps. Les Italiens avoient détaché six cens Albanois pour harceler les François, & les empêcher de se reposer la nuit avant la bataille, afin qu'ils eussent moins de vigueur le lendemain, & quand ils n'auroient pas mis en usage cet artifice, le mauvais tems auroit produit cet effet, puisque la pluie, le vent & le tonnerre furent si terribles & si fréquens, que les François ne purent prendre aucun repos pendant la nuit, & que plusieurs en tiroient un fort mauvais augure.

Cependant le jour ramena le beau tems, &

nit son armée en bataille le lundi sixie-
Juillet vers les sept heures du matin. Il
ionté sur un beau cheval nommé Savoie,
leur noire & qui n'avoit qu'un œil. C'é-
n présent que lui avoit fait Charles duc
'oie dans son passage à Turin. Il disposa
'a petite armée par le conseil de ses an-
capitaines : il mit l'élite de ses troupes
es à la moitié à l'avant-garde, & comme
doutoit pas que les confédérés ne défé-
t à celles du duc de Milan l'honneur de
que, le roi joignit à la même avant-garde
lce avec les cent hommes d'armes qu'il
iandoit, & qui étoient presque tous Mi-
s du nombre de ceux que Ludovic avoit
ez de leur pays & dépouillés de leurs
. Charles VIII. se mit lui-même au corps
taille, & sept volontaires des plus braves
:raignoient pour la personne de sa ma-
, prirent des armes & des ornemens tout-
: semblables aux siens, afin qu'on pût
s reconnoître le roi, & qu'il partageas-
ivec lui le danger auquel il alloit s'expo-
La Trimouille avoit été réservé pour l'ar-
-garde ; mais il obtint par ses prieres le
nandement d'un escadron à côté du roi.
: qui accompagnoient sa majesté étoient
omtes de Ligny & de Guise, le bâtard de
bon, les seigneurs de Piennes, Bonneval,
neron & Genouillac. L'arriere-garde fut
iée à Jean de Foix vicomte de Narbonne,
-frere du duc d'Orléans. Les bagages fu-
placés à la gauche sous la conduite du
taine Odet. Mais dès le commencement
a bataille ils furent sans gardes, & c'est ce
fut l'occasion de la victoire.

'armée des confédérés étoit au-delà du Ta-
Le premier mouvement qu'elle fit, fut de

AN. 1495.

XLIII.
Charles VIII. met son armée en bataille.

Mém. de Comines, l. 8. c. 6.

AN. 1495.

faire avancer trois corps séparés, dont le moindre égaloit en nombre toute l'armée Françoise.

XLIV. La division de l'armée des confédérés.

Celui où étoient les Albanois passa le premier la riviere. Le marquis de Mantoue à la tête d'un gros escadron de six cens hommes d'armes vint aussi passer le Taro, entre l'arriere-garde & Fournoue, avec les Albanois & les Italiens soutenus de cinq mille fantassins. Il s'étoit chargé d'attaquer l'arriere-garde, & le comte de Cajazzo passa la même riviere en deçà de l'avant-garde Françoise, à la tête de quatre cens hommes d'armes & deux mille hommes d'infanterie; avec cette précaution, que de l'autre côté du Taro il avoit laissé un corps de réserve de deux cens hommes d'armes, commandés par Annibal Bentivoglio, sans parler d'un autre escadron sous la conduite d'Antoine de Montfeltro bâtard du duc d'Urbin, laissé du même côté par le marquis de Mantoue, qui s'approchant de l'arriere-garde Françoise, celle-ci fit face & soutint ce prémier choc avec beaucoup de valeur. L'action fut très-vigoureuse de part & d'autre, & le succès à peu près semblable. Charles VIII. & Jean de Foix penserent avoir du dessous, pour avoir laissé passer le Taro à une partie de l'armée des confédérés, & leur avoir donné le tems de réparer le désordre que le trajet de la riviere y avoit causé. Leur résistance opiniâtre n'empêcha pas que les ennemis ne les ouvrissent, & le marquis de Mantoue pénétra jusques à la cornette blanche où le roi combattoit en personne, & entra si avant dans la mêlée qu'il se trouva au premier rang.

XLV. Bataille de Fournoue.

Rodolphe de Gonzague joignit le roi de si près, qu'il prit à vingt pas de sa majesté le bâtard de Bourgogne & l'emmena prisonnier. Charles VIII. pensa aussi être arrêté: mais

cette action couta cher aux ennemis, parce que les François s'étant ralliés, soutinrent le second choc du second corps des ennemis avec tant de bravoure & de vigueur qu'ils percerent à leur tour les troupes du marquis de Mantoue, & lui tuerent tant de gens, qu'il lui fut impossible de se remettre en ordre. Rodolphe de Gonzague son oncle ayant levé sa visiere pour donner quelque ordre, fut frappé d'un coup de pieu au visage, qui le fit tomber mort auprès du marquis; & celui-ci auroit été pris lui-même, si ceux de ses officiers n'eussent donné leur vie pour le sauver. Renuse Farnese eut la tête fendue, Picinio abattu de cheval fut écrasé par les chevaux. Six autres capitaines d'hommes d'armes Italiens resterent aussi sur la place; & ce ne fut qu'aux dépens de tant de malheureux que le marquis de Mantoue s'ouvrit enfin un passage pour se sauver.

AN. 1495.

Mém. de Comin. liv. 8. ch. 6. p. 114.

XLVI. Les François remportent la victoire.

Les François furent redevables de tous ces avantages à l'ardeur que les Albanois firent paroître à piller le bagage de l'armée Françoise. L'ayant trouvé en chemin qui n'étoit point gardé, & voulant profiter d'une si belle occasion de piller, ils tomberent dessus, & emmenerent des mulets & des charettes en grand nombre. Leurs camarades qui étoient postés pour soutenir la gendarmerie du marquis de Mantoue, voyant les autres chargés de butin, se débanderent aussi-tôt, & par-là déconcerterent l'ordre de la bataille. Une partie des cavaliers du comte de Cajazzo qui suivoit, voulut aussi avoir sa part du pillage; ce qui étonna tellement ce comte, qu'il ne voulut point commencer le combat, quoiqu'il lui restât plus de troupes qu'il n'en falloit pour le faire même avec avantage. Les François profiterent de ce

Mém. de Comin. l. 8. c. 6. p. 112.

AN. 1495. désordre, & firent un grand carnage de la gendarmerie Italienne qui n'étoit point soutenue de la cavalerie legere. L'infanterie commença à prendre la fuite: les goujats François, revenus de leur terreur, tuerent plus d'ennemis que les soldats. Le corps que le marquis de Mantoue commandoit, se fit jour par un bout de l'arriere-garde Françoise. Mais Jean de Foix au second choc mit le désordre parmi les troupes du marquis, qui fut contraint de se retirer & de repasser la riviere.

Comme la pluie avoit recommencé, & que la Taro enflé n'étoit plus guéable, il y eut un grand nombre d'ennemis noyés, & il en périt beaucoup plus dans la fuite que dans le combat. On comptoit parmi ceux qui périrent dans les eaux le capitaine Ascagne Martinengo, Antoine Scarampo, & Vincent de Verone. Le comte de Cajazzo ne répondit pas en cette occasion à l'estime qu'on avoit conçue de sa valeur. Appréhendant de rester seul dans la mêlée, il oublia l'ordre de la bataille dont il étoit convenu avec le marquis de Mantoue: il fit alte devant le maréchal de Gié, il vit battre sans s'émouvoir le troisieme & le quatrieme corps de son parti, & il repassa le Taro sans être attaqué dans sa retraite. La victoire eût été entiere du côté des François, si le maréchal de Gié eût voulu ou su la remporter. Mais par une faute de jugement que quelques historiens regardent plutôt comme un effet de prudence, non-seulement il demeura ferme, mais il retint encore par son autorité les officiers subalternes & les soldats qui vouloient poursuivre leur avantage. Ce maréchal s'excusa sur l'incertitude où il étoit de ce qui se passoit à l'arriere-garde, sur ce qu'il avoit vu la personne du roi en danger, & qu'il vouloit pourvoir à sa conserva-

tion

tion. En effet, quelques cavaliers Italiens emportés hors du combat s'étoient ralliés, & étant revenus à la charge dans le dessein de vaincre ou de mourir, ils avoient rencontré le roi accompagné d'un seul de ses valets de chambre nommé Ambuse. Ils l'avoient attaqué; & le roi avoit déja pris toutes les mesures nécessaires pour une vigoureuse défense en attendant du secours lorsqu'on vint le dégager. Mais comme les soldats François n'étoient pas en assez grand nombre, pour éviter un pareil inconvénient, en cas que les Italiens voulussent encore se rallier, ils se retirerent à l'avant-garde avec le roi.

AN. 1495.

XLVII. Quelle fut la perte de part & d'autre.

Mém. de Comin. l. 8. c 6. p. 116. Guicciardin. hist. Ital. l. 2.

La perte ne fut pas égale de part & d'autre; puisque les François, selon Comines présent à cette action, ne perdirent qu'un seul homme de marque, nommé Julien Bourgneuf, capitaine des gardes de la porte, & un gentilhomme. Parmi les archers Ecossois neuf furent tués, quelques cavaliers de l'avant-garde au nombre de vingt, & environ soixante ou quatre-vingts valets qui gardoient le bagage; ce qui ne montoit pas en tout à deux cens hommes, selon Guichardin, & à une centaine de personnes selon Comines. Mais l'armée ennemie en trouva à redire près de quatre mille, parmi lesquels il y en eut beaucoup de noyés. On comptoit parmi les morts trois cents cinquante hommes d'armes, dix-huit seigneurs, parmi lesquels il y avoit quatre ou cinq Gonzagues de la famille du marquis de Mantoue, qui y perdit environ soixante gentilshommes de ses sujets. On remarque une faute des confédérés, qui fut de ne détacher de leur camp ni officiers ni soldats pour observer ce qui se passeroit la nuit dans celui des François, & de s'être comportés avec tant de négligence durant trente-six heures,

An. 1495. qu'ils n'apprirent que le lendemain à midi le délogement de Charles VIII. Ils voulurent le poursuivre : mais le Taro s'étoit enflé de telle sorte, qu'il leur fut impossible de le traverser avant le soir.

Quelques avantages que les François eussent tirés de cette action, les Vénitiens ne laisserent pas de la regarder comme une entiere défaite de l'armée de Charles VIII. Ils en firent chanter le *Te Deum* à Venise, & firent allumer des feux de joie dans tous les lieux de leur domination, montrant au peuple les tentes du roi qui avoient été prises par les Albanois, lorsqu'ils pillerent le bagage. L'armée de France passa tout le lendemain de l'action sur le champ de bataille ; & ce ne fut que le mercredi huitieme de Juillet qu'elle partit avant le jour, & si secretement, que les confédérés n'apprirent son départ qu'à midi. Elle prit la route de Plaisance, sans être traversée dans sa marche ; & le roi, qui ne pensoit qu'à se tirer du péril, arriva enfin à la ville d'Ast le quinzieme du même mois de Juillet, bien fatiguée par la difficulté des chemins & par la disette des vivres, sans que les ennemis lui eussent enlevé un seul homme. Les cardinaux de la Rovere, Fregose, Vitelli, Fiesque, Adorne, & les autres bannis de Gênes passerent de Seresane dans leur pays, & solliciterent en vain leurs compatriotes à la révolte. Ils n'obtinrent des vivres que pour de l'argent ; & la nécessité où l'on se trouvoit de les ménager, fit hâter le siege de Gênes, que l'on fut bien-tôt obligé d'abandonner. Ludovic avoit pourvû la place d'une forte garnison, qui contenoit la bourgeoisie ; les bâtimens François qui étoient dans les ports de Gênes avoient tous été brûlés ou coulés à fond ; Sforce avoit saisi les galeres, tout s'opposoit à la réussite de cette entreprise.

XLVIII. L'armée de France se retire secretement à l'insçu des ennemis.

Mém. de Comin. l. 8. c. 6. & 7.

XLIX. Entreprise sur Gênes manquée.

AN. 1495.

L.
Le duc d'Orléans enfermé dans Novarre demande du secours.

Mém. de Comin. l. 8. c. 8. Guicciardin. l. 2.

Le siege de Novarre continuoit toujours. Les confédérés y avoient envoyé une partie de leurs troupes après la bataille de Fornoue, & les assiégés étoient réduits à une telle extrémité, que près de deux mille hommes étoient déja morts de faim ou de maladie. L'arrivée de l'armée du roi de France à Ast releva leur courage. Le duc d'Orléans qui s'y étoit imprudemment enfermé, envoya à sa majesté courier sur courier, pour le conjurer de le secourir promptement; mais soit que Charles VIII. ne fît pas assez d'attention sur le risque que couroit le duc d'Orléans, & que la perte de Novarre ne lui parût pas fort importante, soit qu'il connût la difficulté de l'entreprise, il ne se pressa pas beaucoup; son armée étoit en effet fort diminuée & très-fatiguée, celle des ennemis au contraire forte de plus de trente mille hommes, la moitié d'Allemands à la solde de l'empereur, se voyoit maîtresse de tous les passages qu'on avoit fortifiés avec beaucoup de soin. Le roi ne laissa pas cependant de penser à la délivrance du duc d'Orléans; & en attendant dix mille Suisses qui devoient venir le joindre sous la conduite du bailli de Dijon, il vint d'Ast à Turin.

LI.
Le pape fait sommer Charles VIII. de se retirer avec ses troupes.

Guicciard. hist. Ital l. 2. Spond. ann. 1495. n. 19.

Il étoit dans cette ville lorsqu'il reçut un envoyé du pape Alexandre VI. qui le vint sommer de la part de sa Sainteté, qu'il eût dans dix jours à sortir de l'Italie avec toutes ses troupes, & qu'il rappellât incessamment celles qu'il avoit dans le royaume de Naples; faute de quoi le pape l'assignoit à comparoître devant lui dans Rome, sur peine d'excommunication. Le roi fit à cette sommation la réponse qu'elle méritoit, & tourna la chose en raillerie; il dit à l'envoyé qu'à son retour de Naples il s'étoit rendu à Rome pour baiser les pieds de sa Sain-

AN. 1495.

teté, sans qu'elle l'y eût voulu attendre, qu'il étoit surpris qu'aujourd'hui elle le pressât d'y aller; que cependant pour lui obéir il tâcheroit de s'y rendre, & qu'il prioit seulement le pape de l'y attendre, afin qu'il ne fît pas encore le même voyage inutilement. Cette réponse fit rire les courtisans, & l'envoyé se retira, content de n'avoir point reçu d'autre mauvais traitement. Le pape n'avoit fait cette démarche qu'à la sollicitation des Vénitiens & de Ludovic, à qui il vouloit faire connoître qu'il ne gardoit plus de ménagemens avec la France: mais il étoit bien convaincu que le roi ne feroit aucun cas ni de ses menaces, ni de ses excommunications.

LII. Le roi se résout à faire lever le siege de Novarre.

Le roi étoit toujours en Piémont, & se promenoit tantôt à Ast, tantôt à Chiers, tantôt à Verceil, pensant foiblement à secourir le duc d'Orléans, qu'on ne regardoit plus comme l'héritier présomptif de la couronne, depuis que sa majesté avoit un dauphin âgé de près de quatre ans. Ainsi l'avis des conseillers qui n'étoient pas favorables à ce duc, l'emporta sur celui du cardinal Briçonnet & de George d'Amboise archevêque de Rouen, qui vouloient qu'on attaquât les retranchemens des confédérés, n'y ayant point d'autre moyen de sauver le duc & les François qui étoient avec lui. Cependant le roi prit tout d'un coup sa résolution. Pour couvrir de quelque prétexte la nouvelle inclination qu'il avoit faite dans Chiers, d'une dame appellée Anne Sorelli, il demanda la ville de Verceil à la duchesse de Savoie pour secourir Novarre, & il l'obtint: il reçut vingt mille Suisses au lieu de dix mille qu'il avoit demandés, & se mit en devoir de faire lever le siege de cette ville, & d'attaquer les lignes des confédérés. Tout cela pour arrêter le bruit qui se répandoit, que l'attachement pour cette dame le retenoit plus

long-tems qu'il ne convenoit pour le bien de ses affaires.

AN. 1495.

LIII. Traité du roi de France avec les Florentins.

Guicciard. hist. Ital. l. 1.

Sur ces entrefaites l'on renoua la négociation avec les Florentins, qui sollicitoient la restitution de leurs places ; & comme sa majesté avoit besoin d'argent, le traité fut conclu dans un jour. L'on convint que la république donneroit à Charles VIII. trente mille écus comptant, & soixante & dix mille écus à Montpensier viceroi de Naples ; qu'elle donneroit six de ses principaux citoyens pour ôtages ; que le roi feroit incessamment restituer à la république toutes les places, excepté Seresane & Pietra-Sancta, qui seroient rendues aux Génois, supposé qu'ils retournassent dans deux ans sous la domination de la France, sinon qu'elles seroient remises aux Florentins : que ceux-ci envoyeroient présentement deux cens cinquante lances entretenus à leurs dépens au secours du viceroi de Naples. Mais tout cela ne soulageoit point Novarre ; & cependant les assiégés qui souffroient une cruelle famine, demeuroient toujours fideles. On conseilloit au roi d'avoir recours à la voie de la négociation : il y donnoit les mains, sans toutefois en vouloir faire les avances. La Palice & d'autres essayerent de jetter du secours & des vivres dans la place, & voulurent forcer en quelques endroits les retranchemens des ennemis : mais bien loin de réussir, les Italiens emporterent sur le duc d'Orléans le couvent des Cordeliers, & le faubourg de saint Nazaire ; ce qui obligea le duc à mettre le feu dans les autres fauxbourgs : ce siege le fatiguoit beaucoup, & il y auroit succombé sans un incident qui le tira d'embarras.

La marquise de Montferrat qui étoit dans les intérêts de la France, mourut veuve à l'âge de

AN. 1495.

LIV. Mort de la marquise de Montferrat.

Mém. de Comin. liv. 8. c. 4. t. 2. p. 136.

vingt-neuf ans, & laissa vacante la tutelle & l'administration de l'état du jeune Paleologue son fils. Elle étoit fille du roi de Servie, privé de ses états par l'empereur des Turcs. Il y avoit deux prétendans à cette tutelle; le célèbre Constantin oncle de la défunte, qui s'étoit retiré auprès d'elle dans le Montferrat, & le marquis de Saluces, tous deux parens du pupille, & tous deux capables de la tutelle & du gouvernement. Les états du pays s'assemblerent à Casal pour ce choix; mais n'ayant pû rien décider à cause du grand crédit des deux concurrens, Charles VIII. qui craignoit que la division n'engageât l'un ou l'autre à recourir au duc de Milan, envoya Philippes de Comines à Casal en qualité d'ambassadeur extraordinaire, afin que les états procédassent dans les formes à l'élection de leur gouverneur, & du tuteur du jeune prince. Il alla donc à Casal, & après plusieurs conférences avec les principaux seigneurs, il se déclara pour Constantin, & tous les autres suivirent unanimement son avis.

LV. Comines ménage un accommodement entre Charles VIII. & les Vénitiens.

Mém. de Comin. l. 8. ut sup. p. 138.

Les princes d'Italie occupés au siege de Novarre, avoient dans le même tems député vers le jeune marquis de Montferrat, pour lui faire de la part de leurs maîtres les complimens de condoléance sur la mort de la marquise sa mere. Comines connoissoit ceux que la république de Venise avoit dépêchés, entr'autres un maître d'hôtel du marquis de Mantoue; il le visita sous prétexte de bienséance; il l'entretint sur la nécessité de s'accommoder avec le roi de France, pour éviter le grand carnage qu'alloit procurer l'arrivée des Suisses, si l'on en venoit à une guerre ouverte: enfin il l'engagea à négocier un traité avec les Vénitiens, parce que le maître d'hôtel l'assura que le marquis de Mantoue son maître étoit fort porté à la paix,

Mais comme il ajouta que le marquis n'en feroit pas les avances; Comines pour lever cette difficulté, écrivit par un trompette aux deux provéditeurs, qui lui répondirent sur le champ, qu'ils alloient donner avis à la république des bonnes dispositions du roi, & demander ses ordres. Ils furent envoyés: les Vénitiens députerent le comte Albertin, gentilhomme du duc de Ferrare; l'homme le moins propre à procurer la paix, à cause des intérêts de son maître qui désiroit la guerre, pour reprendre ce que les Vénitiens lui avoient enlevé dans le Polesin sur les bords de l'Adige. Ce comte pour détourner le roi d'un accommodement se joignit à Trivulce qui vouloit qu'on attaquât le camp des ennemis; & tous deux représenterent en particulier à Charles VIII. que les confédérés appréhendoient beaucoup l'armée Françoise, & qu'il n'y avoit point de doute qu'au premier mouvement, ils ne levassent le siege. AN. 1495.

LVI. Conférence pour le traité de paix. *Mém. de Comin. l. 8. c. 5. t. 2. p. 142.*

Le roi ne voulut leur donner aucune réponse positive qu'il n'eût auparavant assemblé son conseil, & l'on y fut fort partagé. Le cardinal Briçonnet, George d'Amboise archevêque de Rouen, & d'autres favorables au duc d'Orléans vouloient qu'on hazardât l'attaque des retranchemens des confédérés: Trivulce par la haine qu'il avoit pour le duc de Milan étoit du même avis: mais le plus grand nombre & en particulier le prince d'Orange depuis peu arrivé de France, la Trimouille & Commines étoient d'un sentiment contraire, & vouloient que l'affaire se terminât par la négociation. Ce parti enfin l'emporta. Après avoir fait consentir la république de Venise à un accommodement, on envoya des sauf-conduits, on nomma des commissaires, & l'on choisit un lieu pour les conférences entre Bolgari & Camerien, près de

AN. 1495. Novarre dans le duché de Milan. Dès le premier jour on convint, que le duc d'Orléans & le marquis de Saluces qui étoit dans Novarre avec lui, sortiroient incessamment avec leurs domestiques, & iroient joindre la cour de France à Verceil, à condition toutefois que si le traité ne se concluoit pas, ils rentreroient dans la place assiégée avec les mêmes domestiques, ou d'autres en pareil nombre; que l'on donneroit des ôtages pour sûreté de cette condition, & pour assurance que le duc d'Orléans & le marquis de Saluces ne courreroient aucun risque en traversant les lignes: le marquis de Mantoue voulut bien être lui-même ôtage.

LVII. On exécute les préliminaires du traité.

Mém. de Comines, l. 8. c. 10. p. 245

Mais cet article de la retraite du duc d'Orléans ne fut pas si facile à exécuter, qu'on l'avoit pensé. La garnison s'opposa fortement à son départ, & à celui du marquis de Saluces, craignant que quand les deux chefs seroient hors de danger, on ne se mit plus en peine de sauver le reste. Elle se révolta, elle arrêta ces deux seigneurs, elle leur donna des gardes & déclara que puisqu'ils l'avoient engagée dans le péril, ils y périroient ou n'en sortiroient qu'avec elle. On lui promit de la retirer dans trois jours quoi qu'il arrivât, on lui donna pour caution Rochefort neveu du Maréchal de Gié; & le tout fut fidélement exécuté, parce que les députés convinrent dès le lendemain que la ville de Novarre seroit évacuée par les François, qu'ils ne laisseroient dans la citadelle que trente soldats sous un commandant, auxquels on fourniroit des vivres pour de l'argent, jusqu'à ce que le traité fût entiérement conclu, qu'enfin la ville seroit gardée par les bourgeois. De cinq mille hommes dont cette garnison étoit composée, il nen restoit pas six cens qui fussent en état de combattre, & il n'y avoit point de

cavalerie, parce qu'on avoit mangé les chevaux.

AN. 1495.

LVIII. Difficultés sur la conclusion.

Mém. de Comin. ut supra, c. 11.

Ces préliminaires ayant été exécutés, on vint au fond du traité, pour ce qui regardoit la ville de Novarre; mais on fut plus de quinze jours sans pouvoir convenir d'aucun article; & les contestations furent si vives, que le duc d'Orléans qui vouloit qu'on rompît la négociation, donna un démenti au prince d'Orange, & excita les Suisses à demander hautement, qu'on en vînt aux mains. Cela toutefois n'empêcha pas la conclusion du traité, qui fut fait le dixieme d'Octob. & dont les principaux articles étoient,

LIX. Articles du traité de paix avec la France.

Que l'accommodement par lequel Louis XI. avoit cédé la ville & l'état de Gênes à François & à Galeas Sforce, pere & frere aîné de Ludovic seroit nul. Que les Génois seroient réunis à la monarchie Françoise, autant que le permettoient les priviléges qu'ils s'étoient réservés en se donnant à Charles VI. Que le duc de Milan resteroit maître de Novarre, en accordant une amnistie aux bourgeois, & à tous ceux qui avoient pris le parti du duc d'Orléans. Que les galeres & les vaisseaux que la France avoit dans les ports de Gênes seroient rendus en l'état qu'on les avoit trouvés; & que pour réparation de cette injure, Ludovic y joindroit sa flotte, & l'augmenteroit de trois galeasses entretenues à ses dépens, jusqu'à ce que Charles VIII. eût entiérement recouvré le royaume de Naples. Qu'il donneroit passage par le duché de Milan à la cavalerie & à l'infanterie qu'il plairoit à sa majesté d'y envoyer par terre, à condition qu'il ne passeroit à chaque fois que quatre cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied. Que Ludovic renonceroit à toutes les ligues faites au préjudice de la France. Qu'il tiendroit Charles VIII. quitte des

AN. 1495.

quatre-vingt mille ducats qu'il lui avoit prêtés pour les frais de la guerre. Qu'il payeroit cinquante mille écus comptant au duc d'Orléans pour les mêmes frais. Qu'il rétabliroit Trivulce, & lui restitueroit les revenus de ses biens confisqués. Qu'il rappelleroit les seigneurs de San-Severino, & les troupes qu'il avoit fait entrer dans Pise. Qu'il ne pourroit faire la guerre au duc de Savoie à cause des passages, ou des secours qu'il accorderoit à la France. Que les Suisses jouiroient de la liberté du commerce dans le duché de Milan. Et parce que les Vénitiens demandoient deux mois pour examiner s'il leur étoit avantageux d'être compris dans ce traité, Comines y fit ajouter un dernier article, par lequel Ludovic s'engageoit, en cas que cette république ne ratifiât pas le traité dans deux mois, & que les François lui déclarassent la guerre, de joindre ses armes aux leurs contre elle, & de donner passage pour attaquer les états qu'elle possédoit en terre-ferme : ce que Ludovic accorda, sans craindre le reproche d'ingratitude envers ses bienfaiteurs.

LX. Il est signé par Charles VIII. & par Ludovic Sforce.

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

Tous ces articles n'eurent pas plutôt été dressés, que Ludovic les signa, dans la seule vûe de recouvrer au plutôt Novarre; bien résolu toutefois de n'observer du traité que ce qui seroit favorable à ses intérêts; à quoi le roi s'attendoit bien, mais il vouloit absolument retourner dans son royaume; ainsi il signa le traité, sans en rien communiquer à ceux de son conseil. Les Suisses, qui n'étoient venus que dans l'espérance de faire la guerre, ne purent voir tranquillement la conclusion d'un traité qui leur étoit si désavantageux; ils demandoient qu'on les menât au combat, & vouloient obliger le roi les armes à la main à leur payer deux mois de solde, s'il n'y avoit point de guerre,

suivant une convention faite entre Louis XI. & les Cantons. Ils résolurent même de se saisir de la personne du roi, qui en fut si fort effrayé, qu'il se retira précipitamment à Trin, ville du Montferrat, d'où il envoya au duc de Milan le président Gannay & Comines, pour le prier de le venir trouver; mais il s'excusa, & sur son refus le roi partit de Trin le quinzieme d'Octobre, arriva à Grenoble le vingt-septieme du même mois, où ayant été malade pendant quelques jours, il n'entra dans Lyon que le septieme de Novembre. Les François reprirent chacun le chemin de leurs provinces, & le roi n'arriva à Lyon qu'avec ses seuls courtisans. AN. 1495.

LXI. Ludovic Sforce n'observe aucun des articles du traité.

Ludovic Sforce après avoir recouvré Novarre, ne se mit pas beaucoup en peine de tenir sa parole: il retint Gênes, ne restitua ni les galeres, ni les vaisseaux qu'il y avoit trouvés; & bien loin de permettre qu'ils continuassent leur route vers Naples, & qu'on s'en servît pour ravitailler les châteaux, il les joignit à sa flotte, qui tenoit ces deux forteresses bloquées. Rien n'étoit plus propre à déranger les affaires de Charles VIII. dans le royaume de Naples, & à y rétablir celles de Ferdinand, pour lequel quelques places tenoient encore. Ce prince pour recouvrer plus facilement ses états, fit un traité secret avec les Vénitiens, par lequel il consentoit que les places maritimes de la Pouille qu'ils recouvreroient, leur demeurassent par forme de nantissement, jusqu'à ce qu'ils eussent été remboursés de leurs frais. Les Vénitiens accepterent ces conditions, soit parce qu'ils vouloient absolument chasser les François d'Italie, soit parce qu'ils s'imaginoient pouvoir venir plus facilement à bout d'un prince foible comme Ferdinand, que d'un roi de France. Le marquis de Mantoue fit donc embarquer le débris

AN. 1495.

quatre-vingt mille ducats qu'il
pour les frais de la guerre. Q
quante mille écus compta
pour les mêmes frais. Qu'i
& lui restitueroit les re
qués. Qu'il rappeller
Severino, & les tr
dans Pise. Qu'il r
duc de Savoie à
cours qu'il acc
ses jouiroier
le duché de ... L'armée
demandoi ... ano. Les Véni-
étoit av ... efs, Grimani pour
Comin ... ançois Gonsague pour
lequel ... nsalve vint débarquer ses
répu ... gio, vis-à-vis de Messine, &
mo ... le par le moyen de quelques mate-
... sorte que la garnison Françoise fut
g ... ement défaite, & le château ne tint que
... s jours. D'Aubigny qui commandoit en Ca-
labre, & auquel Précy d'Alegre s'étoit joint, résolu de combattre Ferdinand, s'avança jusqu'à Seminara, dont Gonsalve s'étoit emparé, & où Ferdinand se rafraîchissoit. On en vint aux mains: les escadrons François enfoncerent ceux des ennemis, & se firent jour jusqu'à Gonsalve, qui lâcha le pied avant que d'être attaqué. Ferdinand ayant eu son cheval tué sous lui, auroit été pris, s'il n'eût été secouru par Jean d'Altavilla, frere du duc de Termini, qui lui donna son cheval pour se sauver. La frayeur de Ferdinand fut si grande, qu'il n'osa demeurer dans Reggio, ni dans aucune autre ville du royaume de Naples, & qu'il repassa à Messine.

LX. Il est ... igny par ... & VII ... l'armée L... Espa- S... gnole.

Si d'Aubigny eût poursuivi les ennemis sur le champ jusqu'à Seminara où ils s'étoient re-

AN. 1495.

... faits prisonniers infailli-
...t-là conservé le royaume de
...ll. mais s'étant trouvé in-
...rtie au lendemain, &
...nt sortis pour se ren-
...fut pas long-tems
... lettres de quel-
...'ui mandoient de
...larer en sa
... Il fut si
...flotte Espa-
... retourner avec
..., & ayant traité avec
...e Sicile, qui avoient des
...il fut en état de mettre en
...e de soixante navires. Comme il
...que très-peu de vivres, dès le troi-
...jour il perdit l'espérance de réussir; &
...à s'en retourner à Messine; mais le vent
...raire l'en empêcha; & pendant ce tems-là
...bourgeois de Naples lui dépêcherent une
...ouque pour l'assurer qu'il réussiroit, pourvû
...il débarquât quelques troupes, & qu'il
...rnit un prétexte capable de faire croire
...'elles seroient suivies d'autres.

LXIV. Ferdinand paroît avec une flotte nombreuse sur les côtes de Naples.

Mariana, hist. Hisp. l. 28.

...Ferdinand sûr qu'il seroit secondé, fit tour-
...er les voiles, & fut dans un instant porté aux
...ôtes de Naples; il n'avoit que huit cens sol-
...dats; mais il y joignit autant de matelots, qui
...firent la descente. Montpensier oubliant qu'il
...étoit viceroi, & qu'il ne devoit point sortir de
...Naples dans la conjoncture présente, prit l'élite
...de six mille hommes qu'il avoit dans la ville, &
...se mit à leur tête: il sortit par la porte la plus
...proche du lieu où les ennemis avoient débar-
...qué, & il les chargea avec aussi peu de pré-
...caution, que s'il eût été assuré de les battre dès
...le premier choc. Mais à peine eut-il commencé

LXV. Montpensier sort de Naples & va au-devant de lui.

AN. 1495. des troupes battues à Fornoue : elles prirent Brindes, Otrante, & toutes les autres villes importantes à la république, excepté Tarente, que Sully défendit avec beaucoup de valeur.

LXII. Les Vénitiens & les Espagnols, veulent rétablir Ferdinand.

Guicciard. hist. Ital l. 1. Paul. Jov.

Des commencemens si heureux engagerent les Espagnols à seconder les Vénitiens, & à s'embarquer à Messine avec Ferdinand, qui étoit passé de l'isle d'Ischia en Sicile. Leur armée de terre étoit commandée par Gonsalve Fernandez de Cordoue, qui s'étoit fort distingué dans la guerre de Grenade, à qui l'on avoit donné le surnom de grand capitaine. L'armée navale avoit pour chef Villarmiano. Les Vénitiens avoient aussi deux chefs, Grimani pour celle de mer, & François Gonsague pour celle de terre. Gonsalve vint débarquer ses troupes à Reggio, vis-à-vis de Messine, & surprit la ville par le moyen de quelques matelots ; en sorte que la garnison Françoise fut entiérement défaite, & le château ne tint que trois jours. D'Aubigny qui commandoit en Calabre, & auquel Précy d'Alegre s'étoit joint, résolu de combattre Ferdinand, s'avança jusqu'à Seminara, dont Gonsalve s'étoit emparé, & où Ferdinand se rafraîchissoit. On en vint aux mains : les escadrons François enfoncerent ceux des ennemis, & se firent jour jusqu'à Gonsalve, qui lâcha le pied avant que d'être attaqué. Ferdinand ayant eu son cheval tué sous lui, auroit été pris, s'il n'eût été secouru par Jean d'Altavilla, frere du duc de Termini, qui lui donna son cheval pour le sauver. La frayeur de Ferdinand fut si grande, qu'il n'osa demeurer dans Reggio, ni dans aucune autre ville du royaume de Naples, & qu'il repassa à Messine.

LXIII. D'Aubigny attaque & défait l'armée des Espagnols.

Si d'Aubigny eût poursuivi les ennemis sur le champ jusqu'à Seminara où ils s'étoient re-

s, il les eut tous faits prisonniers infailliment, & eût par-là conservé le royaume de AN. 1495.
ples à Charles VIII. mais s'étant trouvé indisposé, il remit la partie au lendemain, & rs les ennemis en étoient sortis pour se rendre à Reggio. Ferdinand ne fut pas long-tems Messine, sans y recevoir des lettres de quelques seigneurs Napolitains, qui lui mandoient s'ils étoient tous prêts de se déclarer en sa faveur, pourvû qu'il vînt lui-même. Il sut si en gagner les commandans de la flotte Espagnole, qu'ils consentirent de retourner avec i sur les côtes de Naples; & ayant traité avec s riches marchands de Sicile, qui avoient des vaisseaux à eux, il fut en état de mettre en mer une flotte de soixante navires. Comme il' avoit que très-peu de vivres, dès le troisième jour il perdit l'espérance de réussir; & nsa s'en retourner à Messine; mais le vent contraire l'en empêcha; & pendant ce tems-là s bourgeois de Naples lui dépêcherent une louque pour l'assurer qu'il réussiroit, pourvû u'il débarquât quelques troupes, & qu'il ournit un prétexte capable de faire croire u'elles seroient suivies d'autres.

LXIV. Ferdinand paroît avec une flotte nombreuse sur les côtes de Naples.

Mariana, hist. Hisp. l. 28.

LXV. Montpensier sort de Naples & va au-devant de lui.

Ferdinand sûr qu'il seroit secondé, fit tourner les voiles, & fut dans un instant porté aux côtes de Naples; il n'avoit que huit cens soldats; mais il y joignit autant de matelots, qui firent la descente. Montpensier oubliant qu'il étoit viceroi, & qu'il ne devoit point sortir de Naples dans la conjoncture présente, prit l'élite de six mille hommes qu'il avoit dans la ville, & se mit à leur tête: il sortit par la porte la plus proche du lieu où les ennemis avoient débarqué, & il les chargea avec aussi peu de précaution, que s'il eût été assuré de les battre dès le premier choc. Mais à peine eut-il commencé

AN. 1495. l'action, que le bruit de toutes les cloches de la ville l'avertit d'un soulevement ; les conjurés ayant gagné la bourgeoisie, s'emparerent des quartiers, se saisirent des portes ; & le tumulte devint si grand, que Montpensier croyant sa présence nécessaire pour y remédier, se démêla des troupes de Ferdinand, & s'approcha de la porte de Naples, qu'il trouva non-seulement fermée, mais encore vigoureusement défendue par des gens résolus, qui tirerent sur lui, & qui l'obligerent de se retirer dans le château neuf par un grand circuit & par des chemins difficiles.

LXVI. Ferdinand entre dans Naples.

Pendant tout ce tems-là Ferdinand eut le loisir d'entrer dans Naples, de grossir ses troupes des plus déterminés d'entre les bourgeois, & de poster des gardes avancées jusqu'aux extrémités des rues qui aboutissoient aux châteaux, afin de couvrir les pionniers destinés à y creuser des retranchemens. Montpensier accompagné d'Yves d'Alegre, sortit du château avec ses troupes, & s'avança dans la ville par la grande rue : il força les retranchemens & les barricades ; mais dès qu'il fut dans les rues avec ses gens, les soldats de Ferdinand se jetterent dans les maisons à droit & à gauche, se mirent aux fenêtres & sur les toits, d'où ils tirerent sur les François, & en tuerent beaucoup. Montpensier fut contraint de retourner dans le château-neuf, dont l'artillerie le mettoit à couvert. D'Alegre pénétra de son côté jusqu'au milieu de la ville de Naples. Il ne restoit aux François que les deux châteaux ; les églises de la Croix & de saint Agathe, & le monastere de saint Laurent.

Montpensier enfermé dans le château-neuf, fut contraint de se tenir sur la défensive, & les flottes de Ferdinand, des Vénitiens & des Es-

pagnols le serrerent si étroitement, que rien n'y put entrer. Charles VIII. sur la nouvelle de la révolte de Naples, avoit dépêché Perron de Baschi pour hâter le départ d'une flotte qu'on équipoit à Nice, & pendant ce tems là il donna ordre aux vaisseaux qui étoient autour de Gênes, d'aller secourir Montpensier. D'Arban eut la conduite de cette expédition; il se présenta devant la flotte ennemie, qui étoit à la hauteur de Gayette, composée de trente-deux vaisseaux; mais la vue des ennemis le déconcerta si fort, qu'il en perdit le jugement, il n'eut de parole que pour commander à sa flotte de fuir; de sorte qu'il reprit en désordre le chemin du port de Livourne, après avoir perdu un de ses vaisseaux. Montpensier n'espérant plus aucun secours, ne pouvant plus résister à la faim, capitula, & convint que si dans trente jours il ne recevoit un renfort capable de le dégager, il remettroit entre les mains de Ferdinand tout ce qui restoit aux François dans le royaume de Naples, & se retireroit avec armes & bagages par mer ou par terre à son choix & en toute sûreté.

AN 1495.

LXVII. Montpensier assiégé dans le château, est obligé à capituler.

Dans cette extrémité, il manda à d'Aubigny d'assembler un convoi & des troupes suffisantes pour l'escorter, afin de venir le dégager; mais d'Aubigny se trouvant malade, en laissa le soin à Précy-d'Alegre, qui se chargea de l'exécution. Ferdinand en étant informé, envoya le comte de Matalone, avec les plus vaillans soldats de son armée pour s'opposer à Précy; mais il ne put éviter le piége qu'on lui tendit. Précy feignit d'être fatigué & hors d'état de continuer sa route, il reprit le chemin par lequel il étoit venu; & comme il n'avoit rien à craindre par devant, il y mit son convoi, & diposa ses troupes de telle maniere, que les meilleures

LXVIII. Précy-d'Alegre va au secours de Montpensier & bat le comte de Matalone.

Mariana, *l. 26.*

AN. 1495.

étoient les plus proches de la queue.
teurs de Matalone lui rapporterent
laissoit gagner la place aux François
déseroit pas entiérement, parce qu'i
gieroient dans les villes de la Pouil
trouvant presque toutes de la faction
les recevroient avec joie. Le comte
port voulut les attaquer avant qu'
hors du défilé, & sortit imprudemm
poste. Il les atteignit en effet dans le
étoient encore sur un terrein fort i
Précy chargea l'avant-garde de Ma
la renversa au second choc sur son c
taille, composé de trois mille h
vieilles troupes Napolitaines, & mill
qui furent tous tués sur la place.
garde de Matalone se voyant seul
aux vainqueurs, ne les attendit p
dissipa, & son corps de réserve, q
trois cens lances, prit le chemin d'E
être apperçu; d'autres se retirerent à
d'autres à Naples.

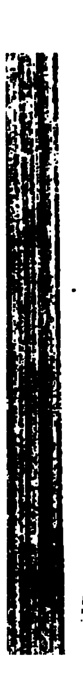
LXIX. Précy après s'être présenté devant le château de l'Oeuf, se retire en Calabre.

Ferdinand fut si consterné de cett
qu'il étoit prêt d'abandonner son entr
levant le siege des châteaux. Mais le
qui avoient fermé la porte de Naple
pensier, & Prosper & Fabrice Colon
qui avoient abandonné le parti de Ch
qui les avoit comblés de bienfaits
la crainte du châtiment tenoit lieu
poir, firent tant qu'ils rassurerent F
ne pouvant se sauver que par son
ment. Les trois cens lances qui s'étc
rés à Elboli revinrent à Naples. Pr
gre y arriva aussi, se présenta devant
chées du château de l'Oeuf: mais il
de tant de volées de canon, & se
trouverent tellement éclaircis, que n

quer les assiégeans, il s'en retourna dans la abre. Prosper Colonne le poursuivit, & en vint encore à une action. La cavalerie ere Italienne fut poussée si vivement, qu'elle renversée sur les hommes d'armes qui la atenoient. D'Avalos frere puîné du marquis Pescaire & pere du marquis du Guast fut nversé par terre. Les hommes d'armes se ent jour à travers les escadrons, & tous prirt la fuite. Ils porterent le désordre dans le rps de bataille en y cherchant un asile. Fermand, qui le commandoit, ne put s'opposer torrent : il fut emporté par la foule, & conibua comme les autres à la déroute de son riere-garde. AN. 1495.

Ce prince auroit été battu sans ressource, même fait prisonnier, si Précy eût eu conissance de ce que le hazard faisoit à son avange. Mais la poussiere & le vent qui la pousit de son côté l'empêchant de le voir, & lui isant ignorer l'avantage que ses troupes oient remportée, il s'abstint de rendre sa toire complette; & Ferdinand eut le loisir de surer les siens, & d'attendre que le terme ordé pour la retraite de Montpensier fût ex-é. Mais le viceroi de Naples se crut dispenle tenir sa parole, sur les deux victoires qu'il tendoit que Précy venoit de gagner. Après oir reconnu les quartiers les plus mal gar-de la tranchée qui environnoit le dehors Château-neuf, & avoir disposé ses soldats une ligne, il donna avec toute l'impétuo-dont on est capable quand on veut vain-ou mourir; il se fit jour ainsi sans perdre de quinze ou vingt hommes : & s'étant iré du côté de San Severino que les enneavoient recouvré, il le reprit sur eux : il argir aux environs, & se maintint dans

LXX. Montpensier sort du château de Naples.



poste ...érables de la noblesse Françoise, étr... le conseil & pour l'exécution. Ma... ...ils s'étoient attiré l'estime de la cou... ...dinand, son conseil lui représenta que ... de ces seigneurs n'avanceroit pas ses ... qu'au contraire elles en deviendroien... parce que Montpensier ne manquero... faire égorger toutes les personnes de... qui tomberoient entre ses mains. Ferd... rendit à ses raisons. Le Château-neu... que vingt jours, & lui fut rendu l... d'Octobre, huit mois après que Char... y eut fait son entrée. La garnison du ch... l'Oeuf après quelque résistance se re... & le reste du royaume suivit bien-tôt... exemple. Gonsalve enleva toute la... aux François. Capoue se déclara en f... Ferdinand; toute la Pouille en fit au... lerne, Averse, la forteresse de Mon... & un grand nombre d'autres places c... les garnisons Françoises & arborerent... dards d'Arragon, avec mille imprécat... tre la France, & bien-tôt après Mo... fut obligé de se retirer.

s'étoient emparés sur les François. La seconde, que le marquis de Mantoue retirât ses troupes du royaume de Naples, & quittât le service de Ferdinand. La troisieme, qu'ils déclarassent que le même Ferdinand n'étoit point compris dans la ligue faite entre le pape, le roi des Romains, le roi d'Espagne & le duc de Milan. Les Vénitiens avant que de donner leur réponse à Comines, firent faire beaucoup de processions & d'aumônes pour demander à Dieu ses lumieres, & quinze jours après on refusa toutes ses demandes. On lui remontra que la république n'étoit point en guerre avec le roi; que si elle fournissoit des troupes, ce n'étoit que pour servir le duc de Milan son allié, que Charles VIII. vouloit détruire. On ajouta que Ferdinand feroit hommage au roi de France du royaume de Naples, avec le consentement du pape; qu'il payeroit cinquante mille ducats par an à la France, que les Vénitiens prêteroient, à condition qu'ils demeureroient les maîtres de Brindes, Otrante, Troni & autres places de la Pouille; & qu'on laisseroit au roi Tarente qu'il tenoit encore. Enfin les Vénitiens offrirent cent galeres à leurs dépens & cinq mille chevaux au roi, en cas qu'il voulût déclarer la guerre aux Turcs.

AN. 1495.

Mém. de Comines, l. 8. c. 12.

LXXIII.

Mort du dauphin de France.

Mém. de Comin. l. 8. c. 13.

Mais Comines voyant que toutes ces propositions n'étoient que des défaites; prit congé des Vénitiens & se rendit à Lyon. Charles VIII. y étoit encore. Deux mois ou environ après que ce prince fut arrivé en cette ville, il y apprit la mort du dauphin son fils unique, ce qui suspendit ses plaisirs pour quelque tems; mais il ne tarda pas à s'y livrer de nouveau. Ce dauphin se nommoit Charles Roland : il avoit été baptisé en 1492. & n'avoit pas trois ans quand il mourut. La reine fut inconsolable de

sont mal exécutés.

Guicciard. hist. Ital. l. 2.
Paul. Jov.

Pise, en faisant semblant de lui dor
cours, pour empêcher les Florentin
trer. Ludovic Sforce avoit aussi le r
sein; & les Pisans résolus de ne poin
tre sous le joug des Florentins, auroi
té toute autre domination. C'est ce
geoit les ambassadeurs de Florence
cette restitution, suivant la parole qu
avoit donnée. Ce prince y consentit,
na à ceux qui tenoient les places de
Mais au lieu d'obéir, ils les vendire
sans & aux Vénitiens. L'ordre que
envoya à d'Entragues de remettre au
tins Pise, & les autres villes de leu
que ne fut point exécuté; il éluda les
la cour, qui lui furent réitérés, soit
gent des Pisans fît quelque impressio
soit qu'il eût reçu du roi des contre-
crets pour ne point évacuer ces pl
enfin que le cardinal Briçonnet, qui p
les Pisans, obligeât d'Entragues à
obéir, lui promettant, quoiqu'il arri
tirer d'embarras. L'affaire ne fut termi
commencement de l'année suivant
d'une maniere peu favorable, &

il tourna toutes ses vues du côté du roi catholique. Pour se le rendre plus favorable, il lui fit demander une de ses filles en mariage ; mais sa majesté catholique qui vouloit attendre le succès de la guerre de Naples, ne lui fit aucune réponse positive, de sorte que Ferdinand fut encore obligé de prendre d'autres mesures, & de chercher une autre alliance. Son ayeul paternel avoit épousé en secondes noces la sœur du roi catholique, & en avoit une fille âgée seulement de douze ans; elle étoit ainsi tante de Ferdinand, & il ne pouvoit l'épouser sans blesser l'honnêteté publique. Mais d'un autre côté il n'y avoit point de parti qui lui fût plus convenable dans la situation de ses affaires : il forçoit par là le roi catholique à entrer dans ses intérêts & à prendre sa défense contre les François : & si ce prince avoit quelques prétentions sur le royaume de Naples, il se flattoit qu'il les lui céderoit en faveur de cette alliance. Elle étoit du goût de la plupart des princes d'Italie, le pape même l'approuvoit. Le seul obstacle qui pouvoit la retarder fut levé par la dispense qu'il donna, & Ferdinand épousa la princesse Jeanne sa tante, fille de la reine douairiere, âgée de treize ou quatorze ans. Comines dit qu'il ne parle de ce mariage qu'avec horreur. AN. 1495.

LXXVI. Le roi de Portugal refuse d'entrer dans la ligue contre la France.

Dès-lors les princes ligués contre Charles VIII. firent tous leurs efforts pour engager d'autres princes à s'unir avec eux. Le roi catholique se chargea de faire entrer dans la ligue les rois de Portugal & d'Angleterre. Mais le premier refusa ouvertement, & déclara à l'ambassadeur d'Espagne que le Portugal étant depuis long-tems allié de la France, il ne croyoit pouvoir avec justice & avec honneur rompre une alliance si ancienne. D'ailleurs il n'étoit

Mariana, l. 26. n. 60. Surita, t. 5. l. 1. c. 29.

AN. 1495. Reynald. n. 45.

pas content du pape, qui refusoit
le prince George son fils naturel
faire son successeur, & il avoit cert
cœur, qu'il traitoit avec l'empere
lien son cousin germain, pour l'e
noncer en faveur de George au dr
voit avoir à la couronne de Portug
l'impératrice Eléonore sa mere.
qu'autrement ce seroit jetter une
troubles & de divisions dans un
tout étoit tranquille. Quant à l'An
ne sollicitoit pas seulement Hen
joindre aux confédérés contre la
lui proposoit encore de marier le
son fils aîné & son successeur, a
infantes de Castille qui se nommo
le succès fut heureux. Henri env
bassadeurs à Ferdinand & Isabelle
ce mariage, & Robert Sherburn à
entrer dans la ligue qu'il ratifia l
sieme de Septembre de l'année sui

LXXVII. L'isle de Teneriffe soumise aux rois catholiques.

Mariana, hist. Hisp. l. 26. n. 59.

Il y avoit déja plusieurs anné
catholique pensoit à faire la conq
Canaries, lorsqu'Alphonse de L
cette entreprise, soumit dans ce
couronne de Castille l'isle de Ten
de Palma. La premiere se nomm
l'isle de *Nivaria*. Son circuit est
rable, & elle est remplie de bo
principaux sont Laguna, Santa-C
co, San-Christoval & Rialejo; s
fort élevées, mais ce qui la ren
quable, est une haute montagne
lieu de l'isle nommée le Pic Adam
riffe; c'est à ce que l'on prétend l
de l'univers; sa hauteur est de qui
son sommet finit en pointe de
vaisseaux la découvrent de cinqua

ze lieues avec des lunettes d'approche ; elle leur sert de reconnoissance, & la plupart des nations sont convenues d'y faire passer le méridien. Quand les Espagnols se rendirent maîtres de cette isle, elle étoit gouvernée par un roi qu'ils firent sortir du pays : il passa à Venise, où l'on fut fort surpris de la nouveauté & de la bisarrerie de sa figure, de ses habits, de son langage & de ses mœurs. La dignité d'adelantade des Canaries fut donnée à Alphonse de Lugo en récompense de ses services ; & on le chargea de travailler à conquérir les autres isles Canaries qui furent dans la suite unies pour toujours à la Castille.

AN. 1495.

LXXVIII. Mort de Jean II. roi de Portugal.

Le roi de Portugal ne survécut pas long-tems au refus qu'il avoit fait d'entrer dans la ligue contre la France, puisqu'il mourut d'une hydropisie le quatorzieme de Septembre selon Mariana, ou le vingt cinquieme d'Octobre selon d'autres. Il étoit pour lors à Alver dans l'Algarve où il étoit allé prendre les bains d'eaux chaudes, & il étoit dans la quarante-unieme année de son âge, dont il en avoit regné quatorze. Ce prince fut très-recommandable par ses vertus & par son attention à punir le vice & à récompenser les gens de bien. Le zèle avec lequel il fit prêcher l'évangile chez les nations les plus éloignées, lui acquit le surnom de grand, quoique les autres Espagnols l'aient ridiculement accusé de lâcheté, parce qu'il avoit refusé d'entrer dans la ligue du pape & de leur roi contre Charles VIII. Quelques seigneurs de son royaume l'exercerent beaucoup au commencement de son regne ; mais il dissipa leurs desseins séditieux, & fit mourir les chefs, entr'autres Ferdinand duc de Bretagne auquel il fit couper la tête. Ensuite il travailla avec une ardeur incroyable à l'établissement des colonies

Mariana, l. 16. n. 60. Christoval. de Ferreria. in vita Joan. II. Surita, t. 3. l. 2. c. 15.

AN. 1495. Portugaises dans les Indes & en Af
fit bâtir divers châteaux dans la G
par ce moyen les prédicateurs de l'é
rent une libre entrée dans les terre
res ; ce qui fut extrêmement avan
la propagation de la foi. Son corps
bord dans un sépulchre étranger ;
ans après il fut transféré dans le cél
tere d'Aljubarota, sépulture ordina
de Portugal : alors on le trouva sai
& le peuple lui attribua des miracl

LXXIX. Emmanuel duc de Beja lui succede.

Mariana, ibid. n. 61. Mém. de Comin. l. 8. c. 17.

Comme ce prince n'avoit point
gitimes, son fils Alphonse étant mo
a Santarena, il nomma pour so
dom Emmanuel duc de Beja son
main, fils de Ferdinand duc de Vi
cle ; mais il substitua au duc, en c
à mourir sans postérité, le prince
fils naturel, auquel il fit donner la
trise de l'ordre de Christ & la quali
Conimbre. C'est de lui que descend
d'Avero, une des plus célebres & d
santes maisons du royaume. La c
Portugal fut donc déférée d'un co
sentement au duc de Beja, qui fi
dans la ville d'Alcacer-de-Sal, où i
alors avec la reine sa sœur. Il étoit â
six ans. On n'eut aucun égard au
l'empereur Maximilien, qui préte
royaume lui appartenoit, parce q
âgé que le duc de Beja, il devoit
l'aîné, & que dans les successions
aussi bien des couronnes que des a
il ne falloit point avoir égard à la s
au sexe & à l'âge de ceux qui étoie
même degré. Mais la voix unani
ples l'emporta sur les raisons de
aussi-bien que le mérite du nouve

étoit en effet un des princes le plus accompli de ſon ſiecle. Le roi catholique ne manqua pas de le ſolliciter à entrer dans la ligue contre les François ; mais il lui fit la même réponſe que ſon prédéceſſeur, lui promettant toutefois de défendre les frontieres d'Eſpagne, quand il ſeroit néceſſaire.

LXXX.
Il envoie du ſecours aux Vénitiens contre les Turcs.

Dom Emmanuel ne fut pas plutôt paiſible poſſeſſeur de la couronne, que ſuivant le deſſein de Jean II. auquel il ſuccédoit, il réſolut de paſſer en Afrique pour faire de nouvelles conquêtes ſur les Maures. Il leva pour cet effet une armée de vingt-ſix mille hommes de pied, de ſix mille chevaux-legers, & de huit cens cuiraſſiers. Mais les Vénitiens lui ayant envoyé demander du ſecours contre les Turcs, qui avoient aſſiégé les places que la république poſſédoit dans la Morée, il fit paſſer auſſi-tôt dix mille hommes de ſon armée ſur trente vaiſſeaux, dont il donna le commandement à dom Juan de Meneſez, qu'il fit comte de Tarava ; ce qui lui fit différer ſon voyage d'Afrique dans une ſaiſon plus commode. Mais quand ſa flotte arriva à Veniſe, les infideles s'étoient déja retirés.

LXXXI.
Mort de Gabriel Biel, Ange de Clavaſio, & Robert Caraccioli.

Gabriel Biel, que quelques auteurs font natif de Spire, mourut cette année 1495. c'eſt à tort que d'autres reculent ſa mort juſqu'en 1510. Biel étoit docteur en théologie & profeſſeur public dans l'académie de Tubingue. Il y avoit été appellé par le comte Evrard, qui avoit fondé cette académie en 1477. pour y enſeigner la théologie & la philoſophie, ce qu'il fit avec ſuccès. Mais après avoir profeſſé pluſieurs années, il ſe retira dans l'ordre des chanoines réguliers de Deventer, dont il prit l'habit. On l'a ſurnommé le Collecteur, à cauſe d'un recueil ou d'une table qu'il avoit faite des cinq livres des Sentences. Ses autres ouvrages ſont

AN. 1495. un commentaire sur le maître des sentences, une exposition de la messe, dans laquelle il ne fait que copier Eggelink de Brunsvick; plusieurs sermons; un traité de l'utilité & de la valeur des monnoies, un abrégé du livre de Guillaume Okam. Ange de Clavasio, natif d'un bourg de ce nom dans l'état de Gênes, religieux de saint François, & vicaire général de son ordre, mourut aussi cette année 1495. à Coni en Piémont. Il est auteur d'une somme des cas de conscience, appellée de son nom Angélique. Elle fut premierement imprimée à Venise en 1490. à Lyon quatre ans après, & à Paris en 1506. De Clavasio a fait aussi un traité des restitutions, & un autre intitulé, l'arche de la foi. Il passoit pour habile jurisconsulte & théologien. Il fut bien auprès de Sixte IV. & de ses successeurs, qui lui donnerent la qualité de nonce apostolique, & l'envoyerent pour lever des subsides d'argent pour faire la guerre aux Turcs. On perdit la même année Robert Caraccioli, surnommé de Lice, parce qu'il étoit né à Lice dans le royaume de Naples. C'étoit un zélé prédicateur, qui pendant cinquante années avoit annoncé avec force la parole de Dieu. On couroit de toute part à son discours, & son zéle & son éloquence, qui étoient bons pour le siecle où il vivoit, l'ont fait qualifier de second Paul. Il entra de bonne heure dans l'ordre des freres Mineurs, & sa réputation & son mérite lui valurent l'évêché d'Aquila. Il déclamoit vivement contre les mœurs corrompues de son tems & contre le faste & le luxe des cardinaux & de la cour de Rome. On a de lui différens recueils de ses sermons; un traité de la formation de l'homme, & un miroir de la foi chrétienne. La plupart de ses ouvrages ont été recueillis & imprimés à Venise en 1490. & à Lyon en 1503. en trois volumes. Il

est enterré dans le couvent de son ordre à Lice ; & on lit dans son épitaphe, qui est en deux vers Latins, que depuis saint Paul on n'a jamais vu dans le monde de prédicateur si célebre. C'est que ceux qui firent ces vers n'en connoissoient point d'autre, ou qu'ils ne furent pas fâchés de relever par-là la gloire de son ordre.

AN. 1495.

LXXXII. Mort du cardinal de Mendosa, archevêque de Tolede.

Aubery, hist. des cardin. Onuph. & Ciac. Marian.

Il y eut dans cette année une place vacante dans le sacré college par la mort du cardinal de Mendosa archevêque de Tolede. Il étoit né le troisieme de Mai 1428. d'Inico Lopez seigneur de Mendosa, marquis de Santiliana, & de Catherine Suarez de Figuerora. Alvarez son oncle archevêque de Tolede, voyant le progrès qu'il faisoit dans les sciences, dans la jurisprudence civile & canonique, & dans les belles lettres, le fit archidiacre de son église, & l'envoya à la cour de Jean II. roi de Castille, qui le nomma à l'évêché de Calahorra. Henri IV. successeur de Jean II. lui confia les plus grandes affaires de l'état, & après l'avoir pourvu de l'évêché de Siguença, il demanda pour lui au pape Sixte IV. un chapeau de cardinal, qu'il obtint en 1473. Ce roi mourut l'année suivante, & nomma exécuteur de son testament Mendosa, qu'on appelloit depuis sa promotion, le cardinal d'Espagne. Il continua de rendre de grands services à Ferdinand & Isabelle dans la guerre contre le roi de Portugal, & dans la conquête du royaume de Grenade sur les Maures. Ensuite il fut archevêque de Seville, & enfin de Tolede, où après avoir gouverné avec beaucoup de prudence & de sagesse, il mourut dans le commencement de cette année le onzieme de Janvier.

Sa mort donna lieu à une infinité de brigues de la part des grands de Castille, pour mettre

AN. 1495.

LXXXIII. La reine de Castille nomme Ximenés à l'archevêché de Tolede.

Gomes de reb. gest. Ximenis, l. 1.

l'archevêché de Tolede dans leur maison. La plus forte fut celle du roi catholique Ferdinand, en faveur de l'archevéque de Sarragosse son bâtard. Mais comme cette nomination appartenoit à Isabelle, en qualité de reine de Castille, & qu'elle haïssoit généralement tous les fils naturels de son époux, elle se détermina en faveur d'un religieux Cordelier son confesseur, qui se nommoit François Ximenés de Cisneros; & la reine en secret, sans lui rien dire de son dessein, fit expédier le brevet avec le nom du pourvu en blanc, qu'elle remplit elle-même de celui de Ximenés, & envoya aussi-tôt à Rome pour l'expédition des bulles qui lui furent accordées. Elle les reçut en carême, & envoya quérir son confesseur, puis tirant de sa poche les bulles du pape : Voyez, lui dit-elle, ce que mande sa sainteté par ces lettres que je viens de recevoir. Ximenés fut fort surpris, quand il vit que le dessus étoit conçu en ces termes : » A » notre vénérable frere François Ximenés, élu » archevêque de Tolede. « Il se contenta de baiser ces lettres sans les ouvrir, & les rendant à la reine : Madame, lui dit-il, ces lettres ne s'adressent pas à moi. Il se retira aussitôt, & partit pour se rendre à son couvent, & y passer la semaine-sainte, bien résolu de ne point accepter cet archevêché.

La reine qui connoissoit son mérite, & qui étoit persuadée qu'il ne lui manquoit aucune des qualités nécessaires pour remplir cette premiere dignité de l'église dans son royaume, fut tout-à-fait édifiée de son refus ; mais elle n'épargna rien pour l'engager à se rendre au choix qu'elle avoit fait de lui. Tous ses efforts furent inutiles, & il fallut un commandement exprès du pape pour l'obliger d'accepter une dignité que tant de grands seigneurs ambitionnoient;

il donna enfin son consentement ; mais à condition qu'il ne quitteroit jamais l'église de Tolede ; qu'on n'imposeroit aucune pension sur cet archevêché, l'un des plus riches de toute la chrétienté, & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privileges & immunités de son église. AN. 1496.

LXXXIV. Chambre impériale établie par Maximilien.

L'empereur Maximilien établit cette année la chambre impériale dans l'assemblée de Wormes, par le conseil de Berthold archevêque de Mayence, qui en connut la nécessité, lorsqu'étant grand chancelier de l'empire il fit attention à la peine qu'on faisoit souffrir aux plaideurs pour leur rendre la justice. Cette chambre fut transportée à Nuremberg en 1501. à Ratisbonne dans la basse Baviere en 1503. ensuite rétablie à Wormes en 1509. d'où elle fut transférée à Spire en 1513. à Wormes pour la troisieme fois en 1521. à Eslinghen en 1524. & enfin à Spire en 1527. où elle a toujours été depuis, Charles Quint l'y ayant rendue sédentaire en 1530. par les traités de Westphalie, elle doit être à présent composée d'un juge catholique & de quatre présidens, deux catholiques & deux protestans, & de cinquante conseillers, vingt-six catholiques, & vingt-quatre protestans. L'empereur nomme le juge & les quatre présidens, & il faut que ce juge soit prince, comte ou baron, que deux des présidens soient d'épée & deux de lettres. Elle est maintenant réduite à un moindre nombre d'officiers. L'électeur de Treves en est le juge comme évêque de Spire. Il n'y a que deux présidens, un catholique, l'autre protestant, & quinze conseillers dont huit sont catholiques & sept protestans.

Serrarius, hist. Mogunt. lib. 5.

Les troubles continuoient toujours en Italie, & les affaires des François dépérissoient de jour

en jour. Les Napolitains qui s'étoient révoltés avoient reçu Ferdinand dans leur capitale; le pape avoit poussé son animosité, jusqu'à défendre aux Génois de laisser passer aucun vaisseau de France; la division étoit fomentée par les Vénitiens qui trouvoient leurs intérêts dans cette guerre; l'infidélité de Ludovic Sforce duc de Milan: la négligence avec laquelle Charles VIII. se comporta à son retour pour la conservation de ses conquêtes; tout cela contribua beaucoup au mauvais état des affaires de France dans le royaume de Naples. On y peut ajouter l'avarice extrême du cardinal Briçonnet qui gouvernoit tout à la cour, & qui usoit continuellement de remises, peut-être pour plaire au pape, avec lequel on a cru qu'il étoit en intelligence, ou pour mieux faire ses affaires en France & en Italie. Enfin les François eux-mêmes travaillerent à se détruire, leur mauvaise conduite & leur imprudence les firent chasser de tout ce royaume; ensorte que Montpensier étant mort à Pouzzole, comme on dira bientôt, d'Aubigni fut contraint de se retirer en France avec les restes de son armée, comme Guichardin, Beaucaire & Comines le rapportent fort au long.

AN. 1496.
LXXXV.
Mauvais succès des affaires de France en Italie.
Guicciardin. l. 3.
Belcar. l. 7.

LXXXVI. Mais comme les choses n'en étoient pas encore là, & que le pape & les princes ligués étoient bien persuadés qu'ils ne pourroient réussir dans leurs desseins qu'autant qu'ils y intéresseroient les autres puissances, ce fut à quoi ils s'appliquerent. On a déja vu comme leurs tentatives auprès du roi de Portugal ayant été inutiles, ils s'étoient adressés au roi d'Angleterre. On eut cru ce dernier assez occupé chez lui par l'entreprise de Perkin, pour être hors d'état de se mêler des affaires étrangeres, & de donner du secours à ses alliés. Ils lui envoyerent cependant

Le roi d'Angleterre entre dans la ligue des princes d'Italie contre la France.
Burchard. MS. arch. Vatic. sign. n. 104. lib. 2.
Raynald. ad ann. 1496. n. 1.

des ambassadeurs pour l'obliger de rompre avec la France, & de faire une puissante diversion du côté de la Picardie. Henri qui profitoit de tout ce qui pouvoit contribuer à augmenter sa réputation, les reçut dans Londres avec beaucoup d'appareil ; mais comme il ne s'éloignoit jamais de ses maximes, & qu'il ne croyoit pas la guerre de France avantageuse à l'Angleterre, sur-tout dans la conjoncture présente, où elle ne manqueroit pas d'appuyer les prétentions de Perkin ; il refusa de rompre ouvertement avec Charles VIII. Il promit seulement d'envoyer du secours au pape & à ses alliés. Cette ligue défensive fut ratifiée par ce prince le vingt-troisieme de Septembre 1496.

AN. 1496.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

LXXXVII. Solemnités célébrées à Rome à ce sujet.

Burchard. loco suprà cit.

Quelque foible que fût le secours que promettoit Henri VII. à la ligue, qui n'en pouvoit pas tirer de grands avantages, on ne laissa pas d'en triompher à Rome, & de publier solemnellement cette alliance sur la fin du mois de Juillet, avant même la signature du traité que le prince n'avoit pas encore ratifié. Le dimanche dernier jour de ce même mois, le souverain pontife accompagné de tous les cardinaux vint en cavalcade jusqu'à l'église de sainte Marie du Peuple, dans laquelle Barthelemi archevêque de Cosença célébra une messe solemnelle du Saint-Esprit, pour rendre à Dieu des actions de graces de ce que le roi d'Angleterre étoit entré dans la ligue entre le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, les Vénitiens & le duc de Milan, publiée depuis long-tems contre la France. Avant que le pape donnât la bénédiction à la fin de la messe, Adrien Corneto clerc de la chambre apostolique vint en chappe baiser les pieds de sa sainteté, & monta en chaire pour faire un discours convenable à cette solemnité. Ensuite on

Milan n'observe aucune des conditions du traité.

dre en Italie l'estime qu'on avoit co
bord pour les François. Ludovic Sfc
avoir recouvré Novarre, ne se mit pl
ne de leur tenir parole. Il tenta mé
rendre maître de Pise; il s'étoit déj
contre la France, parce qu'elle ne lui
voulu céder les deux principales fort
cette république; il fit passer une bo
de ses troupes dans le Pisan. Mais d'
qui commandoit dans la ville & dans
Pise, ayant fait un camp volant d
qu'il avoit tirés des garnisons, muni
pos Seresanelle de ce qui étoit nécess
soutenir un siege, que le courage des
rés fut ralenti; & la saison de l'hiv
alloit entrer ne leur permettant pas c
rêter long-tems; la vigoureuse dé
assiégés leur fit renoncer au dessein
quérir l'état de Pise.

LXXXIX. D'Entragues vend les places des Florentins.

Mém. de Comines, l.

D'Entragues y trouva son compte,
livra aussi-tôt après la citadelle de Pis
bitans pour vingt-mille écus d'or; ce
agir, dit Comines, contre le sermen
qui avoit juré deux fois aux Florenti

servitude, & demanderent au pape, aux Vénitiens, à Ludovic & aux princes d'Italie, leur protection contre les Florentins. Le roi Charles VIII. se voyant privé par cette conduite de d'Entragues, des secours qu'il pouvoit tirer des Florentins à l'occasion du royaume de Naples, l'exila; mais son exil ne dura pas long-tems. Le comte de Ligny, qui étoit aussi coupable que d'Entragues, mais qui étoit si avant dans la faveur de sa majesté, qu'elle ne pouvoit se passer de lui, obtint sans difficulté le retour de son ami; & la faute, quelque severe châtiment qu'elle méritât, demeura impunie. AN. 1496.

XC. Le duc de Milan veut rétablir les Médicis dans Florence.

Guicciard. l. 7. Belcar. l. 7.

Ludovic n'ayant pas réussi dans le dessein de se saisir de l'état de Pise, chercha d'autres voies, & proposa aux confédérés de rétablir dans Florence Pierre de Médicis, se flattant par-là d'obtenir la jouissance de Pise, si jamais les Florentins pouvoient y rentrer, puisque Pierre l'avoit bien accordée aux François; à condition toutefois que l'état de Florence seroit conservé dans son ancienne liberté. Ludovic y fit consentir les confédérés avec peine; & Virginie des Ursins fut chargé de l'exécution. Il s'avança avec des troupes, ne doutant pas que s'il pouvoit surprendre Crotone, les Florentins ne se soumissent aussi-tôt. Mais ceux-ci ayant découvert l'intelligence qu'il avoit dans Crotone, en changerent la garnison, la renforcerent, punirent les auteurs & les complices; de sorte que les premieres troupes de Virginie qui en approcherent furent enlevées, & peu de tems après un affront qu'il reçut de Ferdinand, lui fit quitter le service des princes ligués, ce qui retarda de dix-sept ans le rétablissement des Médicis dans Florence. Cet affront étoit que Ferdinand avoit donné aux Colonnes la charge de connétable à son préjudice. Après avoir été

AN. 1496. fort contraire à la France, il se déclara pour elle, & se servit de trois cens hommes d'armes, & de trois mille fantassins, qu'il avoit assemblés en faveur de Charles VIII. pour se joindre à Robert de Lenoncourt, bailli de Vitri, & aux autres généraux François contre Ferdinand.

XCI. Montpensier envoie chercher du secours en France, & on résolut de lui en envoyer.

Guicciard. l. 3.
Belcar. l. 7.

Le fort de la guerre étoit dans la Pouille. Cent fantassins Allemands que les confédérés envoyoient à Ferdinand, furent accablés sous le nombre des soldats de Montpensier, & si généralement tués, qu'il n'en resta pas un seul. Après cet avantage les François arriverent dans Foggio, avant que Ferdinand eût achevé de s'y retrancher; ils lui présenterent la bataille, mais ce fut en vain, il se mocqua de leur sommation. Montpensier après avoir ruiné le pays voisin, fut obligé d'aller chercher du canon; mais à peine fut-il éloigné, que Ferdinand reçut beaucoup de nouvelles troupes, qui lui furent amenées par le marquis de Mantoue, & d'autres, ce qui obligea Montpensier, qui ne pouvoit plus tenir contre, d'engager le sénéchal de Beaucaire à aller en France, & à en amener du secours. Le sénéchal trouva le roi à Lyon; il fut écouté favorablement; on jugea qu'il y alloit de l'honneur de la France, de continuer l'entreprise de Naples. Les raisons qu'on apporta furent appuyées par le comte de Montorio, que les Napolitains de la faction d'Anjou avoient envoyé à la cour, par le cardinal de Saint Pierre-aux-Liens, Charles des Ursins, Vitellose, cadet des Vitelli, & Trivulce, tous ennemis de Ludovic.

Belcar. ut suprà.
Guicciard. ut suprà.

Leurs remontrances firent résoudre le roi à lever trois corps d'armée, qui passeroient les Alpes, & pénétreroient dans l'Italie: Que Trivulce commanderoit le premier corps, qui se

roit de huit cens hommes d'armes, deux mille Suiſſes, & autant de ſoldats Gaſcons, & qu'il partiroit d'abord pour Aſt, en attendant que le duc d'Orléans le ſuivît avec un plus grand nombre de troupes, s'il vouloit être de la partie, avec ordre à Trivulce de feindre de vouloir attaquer le duché de Milan, afin d'intimider Ludovic. Le ſecond corps, devoit avoir à ſa tête le même duc d'Orléans. Le roi devoit marcher avec la derniere armée, & mener le reſte de ſa nobleſſe. Il devoit avoir une puiſſante flotte, dont les vaiſſeaux ſe rendroient à Marſeille, & auxquels on joindroit vingt ou trente galeres. Et parce que cette flotte ne pouvoit être aſſez tôt prête dans le beſoin où ſe trouvoit Montpenſier, il fut réſolu qu'on équiperoit les vaiſſeaux qu'on ſavoit être les meilleurs voiliers, afin de lui porter le plus néceſſaire. On fit quelques tentatives pour détacher le duc de Milan du parti des confédérés : mais la crainte d'être dépouillé par les François le rendit inébranlable.

AN. 1496.

XCII. Crainte de Ludovic sur les préparatifs qu'on fait en France.

Mém. de Comines, l. 8. c. 15.

La nouvelle de ces préparatifs jetta la terreur dans l'eſprit de Ludovic, qui ne manqua pas d'en informer les Vénitiens, & de les prier de le ſecourir, & d'engager l'empereur à venir lui-même en Italie avec toutes ſes forces. Les Vénitiens lui firent de belles promeſſes, qui n'appaiſerent pas ſes inquiétudes, d'autant plus que Trivulce étoit déja à Aſt, & que les bagages du duc d'Orléans étoient en chemin, ce qui lui faiſoit appréhender avec raiſon qu'on ne le chaſsât du duché de Milan, parce qu'on avoit des preuves de ſes trahiſons, & d'un violement qu'il avoit fait au traité de Novarre. Mais l'inſtance du duc d'Orléans, & le peu de fermeté du roi le raſſurerent. Le premier refuſa abſolument le commandement de l'ar-

une entreprise si éloignée. Ce fut sur qu'il fonda ses excuses du refus qu'il f passer les Alpes. Il fallut donc donner mandement de l'armée à Trivulce.

XCIII. Décadence des affaires des François dans le royaume de Naples.

Pendant toutes ces délibérations les du roi n'en alloient pas mieux en Itali pensier & Ferdinand se mirent en camp le printems. Le premier assiégea Cir Ferdinand se mit en devoir de le sec faisant diversion : il alla investir Fran où les vivres venoient à ceux qui assi Circelle. Aussi tôt qu'il y fut arrivé il ner l'assaut ; mais ses troupes furent repoussées. Montpensier leva le siege celle, & vint au secours de Frangeti trouva la ville en feu, parce que Ferdi voit brûlée après l'avoir prise : il re Circelle, qu'il ne put emporter, & il e siege pour venir présenter bataille à Fe qui ne voulut pas la hasarder, mais q tenta d'amuser Montpensier par de le carmouches, en attendant que le défa vres l'obligeât à changer de poste. & n pa pas. Le général François prit sa m côté d'Ariano, où la cavalerie Napoli

cun risque d'être enlevé, & où il pût subsister, jusqu'à ce qu'il eût reçu un secours de France.

AN. 1496.

XCIV. Montpensier se retire dans Atelle, & y est investi.

La ville d'Atelle étoit une place forte dans la Basilicate, située dans une plaine environnée de collines & de défilés, & ayant le château de Gesualdo qui lui tenoit lieu de boulevart avancé. Ferdinand suivit de si près les François, qu'il arriva devant ce château dans le tems qu'ils entroient dans Atelle; il eut l'adresse de disposer la garnison à se rendre dès le même jour, ce qui rompit toutes les mesures de Montpensier, qui ne put avoir ni vivres ni fourages Mais ce qu'il y eut de plus triste pour lui, fut que son infanterie, toute composée de Suisses, & de six cens Allemands, se révolta, & passa toute entiere sous les enseignes de Ferdinand; de sorte qu'il ne restoit plus d'autre ressource que d'avoir recours à d'Aubigny. Ce seigneur avoit été dangereusement malade, & sa maladie avoit facilité à Gonsalve la prise de Manfredonia, de Gonsenza, & d'autres places. D'Aubigny lui avoit opposé le comte de Muret & Albert de San-Severino, qui avoient levé des troupes à peu près égales à celles des Espagnols, & ils se promettoient de les chasser de la Calabre : ils leur avoient déja ôté Laïno, où ils reçurent le courier de Montpensier, qui leur ordonnoit de tout quitter pour le venir joindre, & lui amener les troupes qu'ils avoient. Ils se préparoient à exécuter ces ordres, lorsque Gonsalve informé de leur marche, partit de Castelvillaro sur la brune, trouva le lendemain au point du jour ces deux seigneurs couchés aussi tranquillement que s'ils n'eussent eu rien à craindre, & les arrêta, les Espagnols étant entrés dans la ville sans avoir rencontré ni sentinelle, ni gardes, ni personne qui les découvrît.

AN. 1496. Gonsalve après ce succès n'ayant plus rien à faire dans la Calabre, alla joindre Ferdinand au blocus d'Atelle, & convainquit les François, en leur montrant ses prisonniers & leurs troupes, qu'ils n'avoient plus de secours à attendre dans le royaume de Naples. L'on promit aux Vénitiens de les rembourser de leurs frais, pourvû qu'ils envoyassent devant Atelle une armée sous la conduite du marquis de Mantoue; & celui-ci eut ordre de joindre Ferdinand avec sept cens hommes d'armes, mille chevaux-legers, & quinze mille fantassins. Gonsalve conduisit aussi devant Atelle son armée victorieuse, & toutes ses forces réunies resserrerent tellement Montpensier, qu'il ne lui étoit pas libre d'abbreuver les chevaux de son armée, & qu'il ne pouvoit pas même avoir pour ses soldats autant d'eau douce qu'ils en avoient besoin pour se désaltérer.

XCV. Il est obligé de se rendre & de faire un traité avec Ferdinand.

Guicciard. hist. Ital. l. 3.

On comptoit dans la place encore sept mille François, parmi lesquels il y avoit beaucoup de personnes de qualité : la disette y étoit très-grande. Vitelli étant sorti pour aller chercher des vivres, donna dans une embuscade que Gonsalve lui tendit, perdit les trois quarts de ses gens, & eut beaucoup de peine à se sauver. Montpensier étoit maître de quelques moulins hors d'Atelle, Gonsalve les attaqua, s'en rendit maître, égorgea les Suisses & les Gascons qui les gardoient, & y fit mettre le feu. La noblesse Françoise au premier bruit de cette attaque monta à cheval, reprit le terrain qu'on avoit perdu, battit les Espagnols, les força de se retirer dans leur camp, leur enleva un grand nombre de prisonniers, & ramena comme en triomphe dans Atelle un convoi de bêtes à cornes qui venoit d'arriver aux ennemis : mais on ne put empêcher l'embrasement des moulins.

Montpensier, après avoir attendu à l'extrémité, députa vers Ferdinand, qui voulut d'abord que les François se rendissent à sa discrétion : mais on lui répondit d'une maniere si nette & si précise qu'on prendroit plutôt le parti de sortir l'épée à la main, & de vendre cherement sa vie, qu'il se radoucit dans la suite, & convint enfin d'un traité, qui fut fait & conclu le vingtieme du mois de Juillet, & dont la capitulation fut réduite aux articles suivans :

AN. 1496.

XCVI. Articles de ce traité.

Guicciard. l. 3. Mém. de Comin. l. 8 c. 14. p. 165.

1. Qu'il y auroit une trève de trente jours, pendant laquelle il ne seroit permis ni aux François de se fortifier dans Atelle, ni aux confédérés de les y attaquer. 2. Que les François recevroient chaque jour par tête autant de vivres qu'il leur en faudroit pour leur suffisance. 3. Que Montpensier auroit la liberté d'informer le roi du présent traité ; & que s'il ne recevoit au bout de trente jours un secours capable de le dégager, il remettroit à Ferdinand non-seulement Atelle, mais encore toutes les villes qui dépendoient de lui dans le royaume de Naples, dans la Calabre, où commandoit d'Aubigni, & dans l'Abruzze, où commandoit Gracien des Guerres, en exceptant toutefois Tarente, Gayette & Venose. 4. Qu'il y laisseroit toute l'artillerie qui s'y trouveroit alors. 5. Que les François pourroient s'en retourner par mer ou par terre, comme il leur plairoit, en leur fournissant les choses nécessaires à leur voyage, & qu'ils emmeneroient avec eux leur bagage, leurs armes & leurs chevaux. 6. Que les Italiens au service de la France jouiroient des mêmes priviléges. 7. Que les Napolitains de la faction d'Anjou rentreroient dans tous leurs biens, & recevroient une aministie en bonne forme, pourvû qu'ils la demandassent dans quinze jours, & qu'au bout de ce terme ils en

AN. 1496.

seroient exclus. 8. Enfin, que Montpensier ne s'obligeoit qu'à envoyer aux commandans ses ordres de rendre les places, sans que les ôtages pussent être responsables de l'exécution ou de l'inexécution de ces mêmes ordres.

XCVII. Montpensier est arrêté; son armée périt de faim & de misere.

Mém. de Comin. l. 8. c. 14.

Le dernier des trente jours arriva, sans qu'on vît paroître aucuns vaisseaux ni troupes pour dégager les François; & Montpensier exécuta sincerement & de bonne foi ce qu'il avoit promis. Il se rendit avec ses troupes au nombre de cinq à six mille hommes, que Ferdinand fit conduire à Naples sur la fin du mois d'Août. Comme Charles VIII. en donnant la vice-royauté à Montpensier, avoit exigé de lui, aussi bien que des autres gouverneurs, une promesse par écrit de ne point rendre leurs places, que quand on leur présenteroit ces promesses; que le roi les avoit emportées, & qu'il falloit pour les faire venir plus de trente jours portés par la capitulation, Montpensier crut satisfaire à sa parole, en mettant entre les mains des commissaires de Ferdinand tous les engagemens par écrit des gouverneurs des places qui dépendoient de lui. Mais Ferdinand voulut avoir les promesses qui étoient entre les mains du roi; & sur l'impossibilité où l'on étoit de le faire, il prit prétexte de reléguer Montpensier avec ses gens sur le bord de la mer, dans des quartiers qui n'étoient point habitables durant l'automne. Les maladies y réduisirent bien-tôt les François à moins de quinze cens: de treize cens Suisses il n'en resta pas trois cens, & les valets qui étoient en fort grand nombre, périrent de faim & de misere, sur la route qu'on leur donna pour se retirer en France.

XCVIII. Mort du comte de Montpensier.

Comme Montpensier avoit épousé la sœur du marquis de Mantoue, & que ces deux beau-freres s'aimoient autant que le pouvoit permet-

re la diversité des partis qu'ils tenoient, le marquis qui connoissoit les incommodités du pays où Montpensier étoit relégué, employa tout ce qu'il avoit de crédit auprès de Ferdinand pour permettre à son beau-frere de se retirer dans le Mantouan, & il l'obtint, selon quelques auteurs, à force d'importunités. Mais Montpensier ne crut pas devoir faire aucun usage de cette faveur, en abandonnant les François dont le roi lui avoit confié la conduite. Il s'obstina à vouloir mourir avec eux, se flattant que Charles VIII. son maître, auroit soin de son épouse & de ses enfans. Il mourut en effet à Pouzzole le cinquieme d'Octobre 1496, d'une fievre causée par le chagrin de se voir entiérement abandonné du roi de France, & du refus qu'on lui fit de quarante mille écus que sa majesté en arrivant à Lyon avoit mis entre les mains du cardinal Briçonnet pour les lui faire tenir, & qui furent détournés par ce cardinal, ou pour faire plaisir au pape, comme ont publié ses ennemis, ou pour obéir à un contre-ordre du roi, qui ne vouloit plus penser à la conquête de Naples. Comines ajoute que quelques-uns crurent qu'il étoit mort de poison, mais qu'on le disoit sans fondement.

AN. 1496.

Mém de Comin. l. 8. c. 14. vers la fin.

XCIV. Ferdinand fait arrêter les Ursins à la priere du pape.

Mariana, lib. 26. n. 68.

Les Ursins qui avoient toujours suivi la fortune des François, s'étoient enfermés avec eux dans Atelle, & par conséquent se trouvoient exposés à tout ce qui pouvoit leur arriver de plus fâcheux. Le pape Alexandre VI. dont le dessein étoit d'établir sa maison dans l'état ecclésiastique, & qui ne le pouvoit qu'aux dépens de celles des Colonnes & des Ursins, se proposa de ruiner l'une & l'autre, en commençant par celle des Ursins qui étoit la plus foible. Il écrivit au roi de Naples de les faire arrêter : & ce prince qui craignoit le pape, devint infidè-

AN. 1496. le pour lui obéir. On arrêta Virginie des Ursins, avec Jourdain des Ursins son fils, & plusieurs autres seigneurs Italiens, que l'on fit tous prisonniers. Alexandre eût bien voulu qu'on se fût aussi saisi de Vitelli, parce qu'il vouloit le dépouiller de la principauté de Tiferno : mais ce prince étoit entre les mains du marquis de Mantoue, qui ne voulut pas le livrer. On le pressa, on le conjura de le rendre, mais en vain ; il l'emmena à Mantoue, où il le retint jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de danger.

C.

Les François abandonnent entiérement le royaume de Naples.

Mariana, hist. Hisp. l. 26. n. 68.

Les gouverneurs de Gayette & de Tarente se défendirent si mal, qu'il auroit autant valu qu'ils eussent accepté la capitulation de Montpensier. Sully gouverneur de Tarente y mourut de la peste. Un gros vaisseau de Normandie destiné à ravitailler Gayette, où des Guerres commandoit, étant péri par la tempête, après un rude combat contre les vaisseaux Génois à la hauteur de Porto-Ercole, on capitula, & on rendit la place. Gonsalve s'étant retiré après la capitulation d'Atelle, d'Aubigni profita de son absence, reprit la plupart des places de la Calabre qu'on avoit été forcé de rendre, & ramena presque toute la province à l'obéissance des François. Gonsalve ayant sçu ces nouvelles, retourna dans la Calabre, & poussa si vigoureusement les François, qu'ils furent contraints de céder. Le secours que d'Aubigni attendoit manqua : Gabriel de Montfaucon gouverneur de Manfredonia, sur la valeur duquel d'Aubigni comptoit, avoit offert de se rendre à discrétion à l'approche de Gonsalve. Le parti ennemi étoit trop puissant pour lui résister plus long-tems. D'Aubigni contraint d'exécuter le traité d'Atelle, abandonna l'Italie, & se retira en France.

AN. 1496.

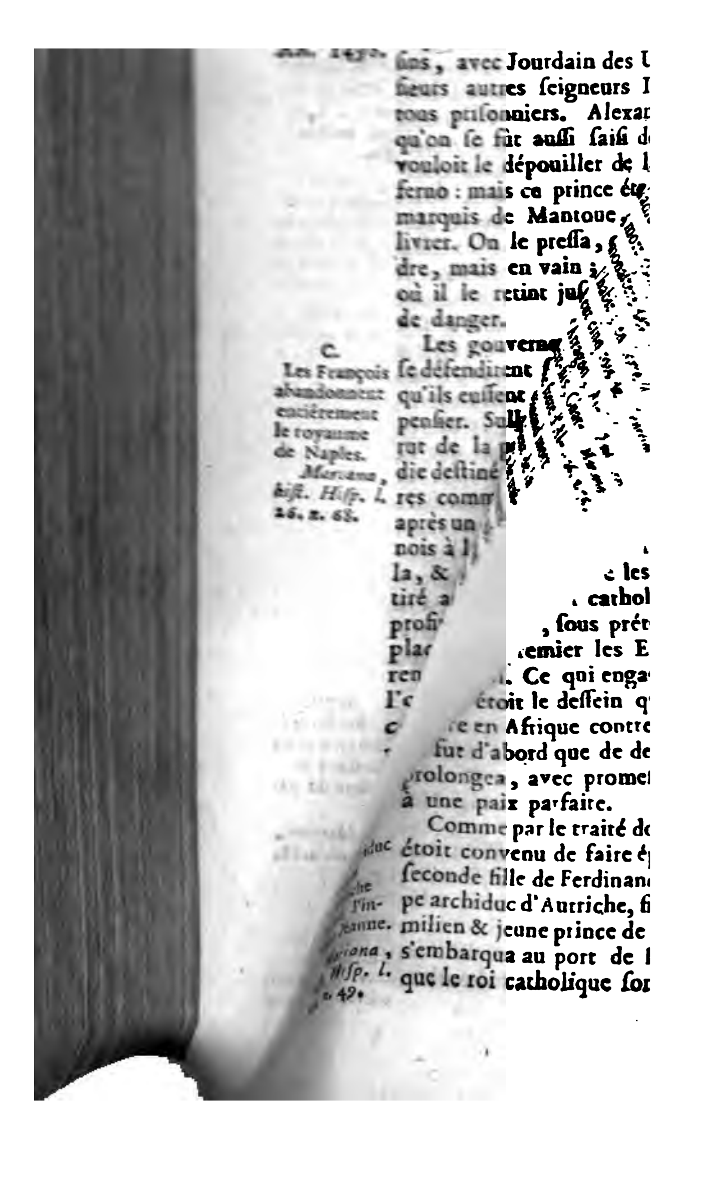
CI. Mort de Ferdinand roi de Naples. Frédéric son oncle lui succéde.

Ferdinand roi de Naples content de ce qu'il avoit déja fait pour sa gloire, étoit allé à Monte-di-somma, pour s'y délasser de ses fatigues. Mais la mort ne lui donna pas le tems. Il tomba malade d'une violente dissenterie qui l'emporta le septieme d'Octobre. On prétend qu'il avoit gagné cette maladie avec sa femme. Alphonse son pere étoit mort quelques mois auparavant en Sicile, au monastere des Olivetains dont il avoit pris l'habit ; en sorte qu'en moins de deux ans il y eut cinq rois de Naples, le vieux Ferdinand d'Arragon, Alphonse son fils, Ferdinand son petit-fils, Charles VIII. roi de France, & Frédéric frere d'Alphonse, qui succéda au jeune Ferdinand mort sans enfans. Les Napolitains qui étoient de la faction d'Anjou, & qui n'avoient refusé de traiter avec Ferdinand que parce qu'ils le croyoient vindicatif & sanguinaire, n'ayant pas les mêmes sentimens de l'oncle dont ils connoissoient la modération, se soumirent à lui. Il fit ce que son ayeul, son pere, son frere & son neveu avoient inutilement entrepris : il gagna la noblesse, il se reconcilia sincerement avec elle, il lui offrit les fiefs qu'on avoit usurpés sur elle, & promit d'en rembourser les revenus aussitôt qu'il le pourroit. Charles VIII. alors occupé à se venger de l'infidélité & de l'ingratitude des rois catholiques qui avoient violé le traité fait dans le tems de la restitution du Roussillon, facilita cet accord, en négligeant les Napolitains attachés à son parti.

Mém. de Comin. liv. 7. ch. 11.
Guicciard. l. 3.
Paul. Jov.
Mariana, l. 26. n. 76.

CII. Commencement de la guerre entre la France & l'Espagne, suivi d'une trève.

Les Espagnols après avoir traversé en toutes manieres les desseins du roi de France, étoient venus faire des courses en Languedoc du côté de Narbonne ; mais ils ne furent pas long-tems sans s'en repentir. Charles d'Albon de Saint-André, lieutenant du duc de Bourbon



fins, avec Jourdain des U
sieurs autres seigneurs I
tous prisonniers. Alexar
qu'on se fût aussi saisi d
vouloit le dépouiller de l
ferno : mais ce prince éto
marquis de Mantoue,
livrer. On le pressa,
dre, mais en vain ;
où il le retint jus
de danger.

C. Les François abandonnent entiérement le royaume de Naples. *Mariana, hist. Hisp. L. 26. n. 68.*

Les gouverne
se défendirent
qu'ils eussent
penser. Su
rut de la p
die destiné
res comm
après un
nois à l
la, & … e les
tiré a … catholi
profi … , sous prét
plac … emier les E
ren … Ce qui enga
l'e … étoit le dessein q
c … re en Afrique contre
… fut d'abord que de de
prolongea, avec promet
à une paix parfaite.

…duc … *Mariana, … Hisp. L. … n. 49.*

Comme par le traité de
étoit convenu de faire é
seconde fille de Ferdinan
pe archiduc d'Autriche, f
milien & jeune prince de
s'embarqua au port de l
que le roi catholique for

AN. 1496.

en ce pays-là, après avoir rassemblé promptement quelques troupes & les milices du pays, vint mettre le siege devant la ville de Salces, & obligea les assiégés d'abandonner la place, après dix heures d'attaque, quoiqu'il y eût une forte garnison, & que l'armée de Castille n'en fût pas éloignée d'une lieue. Il y eut cinquante-deux gentilshommes de tués, & quatre cens autres personnes de moindre qualité. Mais Charles VIII. ne jugea pas à propos de continuer cette guerre qui commençoit assez vivement; il manda à d'Albon qui vouloit rétablir Salces, de la laisser dans l'état où son artillerie l'avoit réduite, & de retourner avec ses troupes dans le Languedoc. Les Espagnols trouvant ainsi la place évacuée, y rentrerent, en rétablirent les fortifications, en ajouterent de nouvelles, & la rendirent une des plus fortes de la frontiere. Mais craignant les suites de cette guerre, ils demanderent aussi-tôt à entrer en négociation, & sur la fin de l'année il y eut une trève entre les deux nations, à condition que le roi catholique abandonneroit le duc de Milan, sous prétexte qu'il avoit abandonné le premier les Espagnols par le traité de Verceil. Ce qui engagea sa majesté catholique, étoit le dessein qu'il avoit de porter la guerre en Afrique contre les Maures. La trève ne fut d'abord que de deux mois, ensuite on la prolongea, avec promesse d'en venir bien-tôt à une paix parfaite.

CIII. L'archiduc Philippe d'Autriche épouse l'infante Jeanne.

Mariana, hist. Hisp. l. 26. n. 49.

Comme par le traité dont on a déja parlé, on étoit convenu de faire épouser l'infante Jeanne seconde fille de Ferdinand & d'Isabelle a Philippe archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien & jeune prince de dix huit ans, l'infante s'embarqua au port de Laredo, sur une flotte que le roi catholique son pere avoit fait équi-

er, & mit à la voile le ving-deuxieme d'Août our passer en Flandres. La reine Isabelle accompagna sa fille jusqu'au port, & l'amirante om Frédéric Henriquez suivit cette princesse usqu'en Flandres, où elle fut reçue avec les onneurs dûs à sa naissance & à son rang. Le mariage se célébra le vingt-unieme d'octore 1496. AN. 1496.

CIV. Ligue des princes d'Italie avec Maximilien contre la France.

La trève que Ferdinand leur pere venoit de onclure avec la France, inquiéta beaucoup les onfédérés d'Italie, qui sentoient par là leur lique affoiblie. Ils tâcherent d'y remédier par un ouveau traité qu'ils firent avec l'empereur Maximilien, qui promit moyennant vingt-deux mille florins du Rhin par mois, de venir lui-même en Italie, d y conduire une puissante armée, t de l'y entretenir. Les François restés en Italie, engagerent de leur côté quelques seigneurs, comme le duc de Ferrare, irrité contre les Vénitiens, qui l'avoient dépouillé de Polesine & de Rovigo, & contre Ludovic, qui y avoit contribué. Ce duc gagna les Florentins, de même que le marquis de Mantoue, à qui les Vénitiens venoient d'ôter le commandement de leur armée. Bentivoglio bien informé que le pape cherchoit à surprendre Boulogne, afin d'en investir un de ses fils naturels, suivit l'exemple es Florentins. Jourdain des Ursins & Alviane qui s'étoient sauvés des prisons où ils avoient té mis par ordre de Ferdinand, s'obligerent fournir aux François cinq cens chevaux légers, & le frere du cardinal de saint Pierre-aux-Liens prefet de Rome, s'engagea pour autant de fantassins. On donna le commandement de ces troupes à Trivulce qui étoit à Ast.

CV. Le roi de Portugal assemble les

Emmanuel roi de Portugal, après avoir pris possession de son royaume, assembla les états généraux à Montemor proche d'Evora, pour

de Castille & d'Aragon, pour leur
son avénement à la couronne, & au
xandre VI. pour lui promettre obéiss
me au vicaire de Jesus-Christ. On p
ses états une déclaration en faveur
par laquelle on les affranchissoit de
auquel le feu roi les avoit assujetti
veau roi crut devoir les rétablir dan
miere liberté, & adoucir les miser
condition. On travailla aussi à regle
res d'Afrique, on y envoya des tr
des vivres & des munitions, pour
places conquises en état de se défen
les Maures.

CVI.
Les Portugais font la guerre aux Maures d'Afrique.
Mariana, ibid. n. 71.

Les Portugais étoient alors maîtres
que dom Juan I. avoit enlevé aux M
possédoient aussi Tanger & Arcilla,
tuées à l'occident sur les bords de l'O
dom Alphonse oncle du roi avoit co
les infidèles, & qu'il avoit sçu conse
valeur. Dom Juan de Menesez qui co
dans Arcilla, voyant que quelques
voisines refusoient de payer le tribut

tes commandées par Bartaxa & Almandaria, deux de leurs fameux généraux ; & quelque nombreuse que fût l'armée des Maures, elle fut taillée en pieces ; le plus grand nombre demeura sur la place, & le reste prit la fuite. Cette victoire causa beaucoup de joie en Portugal. La peste qui survint obligea de rompre l'assemblée de Montemor : le roi se rendit à Setubal vers le carême pour visiter la reine douairiere & Isabelle sa sœur, duchesse de Bragance. AN. 1496.

CVII. Le roi de Portugal accorde le retour du duc de Bragance. *Mariana, ibid. n. 72.*

On proposa dans cette entrevûe de rappeller en Portugal dom Alvar duc de Bragance & ses enfans, qui depuis la mort du pere du premier avoient été contraints de quitter leur patrie & de se réfugier en Castille. Le roi étoit assez porté à leur accorder la liberté de revenir ; mais il craignoit qu'on ne le taxât de précipitation à condamner la mémoire de son prédécesseur, s'il se comportoit d'abord d'une maniere si contraire à ce qu'il avoit fait. D'ailleurs il lui falloit au commencement d'un regne ménager les esprits, & ne pas irriter ceux qui depuis longtems jouissoient paisiblement des biens confisqués de ces exilés. Cependant le respect qu'il avoit pour la duchesse sa mere, les prieres & les larmes de ses sœurs & de sa famille l'emporterent sur ces considérations. Il rappella le fils & les enfans du duc de Bragance, & ceux qui avoient suivi ces princes dans leur exil ; & pour dédommager ceux qui possédoient leurs biens, il leur fit des gratifications si considérables, que tout le monde fut content : tout le royaume admira sa générosité ; ceux même qui avoient le plus d'intérêt à ne pas souhaiter le retour des princes, ne lui purent refuser leur approbation.

Comme le roi avoit alors vingt-six ans, tou-

te sa cour souhaitoit qu'il se mariât, & rien ne lui paroissoit plus avantageux que de s'allier avec le roi Catholique ; mais comme celui-ci avoit quatre filles, Isabelle qui étoit l'aînée, Jeanne la seconde, Marie la troisieme, & Catherine la derniere ; que Jeanne étoit partie pour épouser en Flandres l'archiduc Philippe ; que Catherine étoit promise à Artus, fils aîné du roi d'Angleterre ; qu'on ne vouloit pas disposer d'Isabelle, qu'Alphonse avoit laissée veuve à l'âge de dix-huit ans ; il ne restoit que l'infante Marie, que Ferdinand vouloit bien donner au roi de Portugal ; mais que celui-ci ne vouloit pas, ayant toujours conservé une estime & une amitié tendre pour Isabelle l'aînée, depuis qu'il l'avoit connue, lorsqu'elle étoit épouse du jeune prince Alphonse. Le roi catholique toujours attentif à ses intérêts, engagea l'infante Isabelle à demander à Emmanuel pour premiere condition du mariage qu'il vouloit contracter avec elle, l'expulsion des Maures & des Juifs de ses états, déclarant qu'elle ne pouvoit se résoudre à prendre pour époux un prince dont les états servoient d'asyle aux ennemis de Jesus-Christ & de la religion chrétienne.

AN. 1496.

CVIII. Le roi de Portugal demande en mariage Isabelle infante de Castille.

Mariana, ibid. n. 53.

CIX. Déclaration du roi de Portugal contre les Maures.

Marian. loco supr. cit.

Le roi de Portugal impatient d'épouser l'infante Isabelle, lui promit ce qu'elle demandoit ; il proposa l'affaire à son conseil, & la plus grande partie s'y opposa ; mais malgré ces obstacles, le roi fit publier sur la fin de cette année 1496. une nouvelle déclaration tout-à-fait contraire à la premiere, dont on a parlé plus haut, & par laquelle il étoit ordonné à tous les Maures & à tous les Juifs établis en Portugal de sortir du royaume dans un certain tems marqué, sous peine de demeurer esclaves s'ils restoient après le terme expiré. Les Maures obéirent & passerent en Afrique. Il y eut

plus

plus de difficultés touchant les Juifs ; & le roi fit une déclaration, par laquelle il ordonna qu'on leur enleveroit tous leurs enfans au-dessous de quatorze ans, & qu'on les baptiseroit malgré leurs parens. » Chose contraire aux loix de la » justice, dit Mariana, & aux maximes de la » religion chrétienne. Peut-on contraindre des » hommes, continue ce même auteur, à em» brasser une religion qu'ils abhorrent ? Est-» il permis de faire esclaves ceux qui le refu» sent, & de les priver de la liberté que le » ciel leur a accordée ? Peut-on sous ce spé» cieux prétexte enlever aux parens leurs pro» pres enfans ? Jamais on ne trouvera de rai» son solide, qui puisse justifier une conduite » si violente. Il faut convenir que le roi de » Portugal fit une faute, soit en enlevant les » enfans des Juifs, & en les faisant baptiser » malgré la volonté de leurs parens, soit en » obligeant les autres d'embrasser la religion » chrétienne, à force de mauvais traitemens, » de menaces & de violences ; mais sur-tout » en leur ôtant, par une supercherie indigne » d'un roi, la liberté & le pouvoir de se re» tirer. Aussi vit-on bien-tôt après que leur » conversion forcée ne fut nullement sincere, » & la suite en fut une preuve convaincante. » Il est vrai que plusieurs, pour éviter l'escla» vage, se firent baptiser ; peut-être quelques» uns le firent de bonne foi : mais la plupart » n'embrasserent la religion chrétienne que » pour s'accommoder au tems. Il conserve» rent toujours dans le cœur leurs premiers » sentimens, & leverent le masque dès qu'ils » furent en liberté de le faire impunément. « Sponde dit, qu'il y eut plusieurs de ces malheureux peres qui précipiterent leurs enfans dans des puits, plutôt que de souffrir

AN. 1496.

Spond. ad an. 1496. n. 4.

qu'on les baptisât, & que d'autres se tuerent eux mêmes.

AN. 1476.

CX.
Il fait part au pape du dessein qu'il a de porter la guerre en Afrique.
Raynald. hoc ann. n. 35. Faria [illegible] p. 370.

Comme le roi de Portugal avoit dessein de faire la guerre en Afrique, il envoya à Rome George évêque d'Albano, afin de faire part de ses résolutions au souverain pontife, & de lui demander son agrément & sa protection. Alexandre y consentit avec plaisir, & adressa à ce sujet au roi un bref daté du treizieme de Septembre de cette année. Ce bref porte qu'il accorde une part dans tous les suffrages, prieres, aumônes, jeûnes, pénitences, & autres bonnes œuvres, qui se font & pourront se faire dans toute l'église, à tous ceux de l'un & de l'autre sexe qui donneront deux réaux d'argent pour le soulagement des soldats malades, le bâtiment des églises dans les villes qu'on prendra sur les infidèles, & les ornemens nécessaires au culte divin. Le pape accorda en même tems beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette entreprise, ou qui y contribueroient autrement.

CXI.
Le pape permet de se marier aux chevaliers des ordres militaires de Portugal.
Mariana, l. 26 n. 14.
Osorius, l. 1.
Raynald. hoc ann. n. 33.

Le vingtieme de Juin précédent il avoit donné une bulle pour dispenser les commandeurs des trois ordres militaires qui étoient en Portugal du vœu de chasteté perpétuelle, en permettant de se marier à tous ceux qui s'engageroient à l'avenir dans ces ordres. Le souverain pontife crut ôter par-là la source des débauches de ces chevaliers, qui étoient devenues publiques; outre que le Portugal étant plein de leurs enfans naturels, il n'étoit pas hors de propos d'ôter à un si grand nombre de gens la tache honteuse de leur naissance. Les uns approuverent la conduite de sa sainteté, en la regardant comme un tempérament sage & une mitigation nécessaire; d'autres prétendirent qu'on ne devoit rien changer dans ce qui avoit été si sain-

tement établi ; qu'il falloit avoir plus de fermeté, & chercher d'autres voies pour remédier à la vie licencieuse de ces chevaliers. Ce qu'il y eut de fâcheux, fut que par-là on ouvrit la porte à la dissipation des grands biens que le zèle & la piété des fidèles avoient donnés à ces ordres; car au lieu d'être employés selon leur ancienne destination à faire la guerre aux infidèles, on ne les distribuoit qu'à des courtisans efféminés qui n'avoient jamais vû l'ennemi.

AN. 1496.

Lib. 7. Fulgor. secret. pag. 205.

CXII. Le pape confirme l'ordre de S. Michel.

Lib. Bullar. 37. p. 144.

Le pape confirma dans cette même année par une bulle du treizieme de Novembre l'ordre de saint Michel, que le roi Louis XI. avoit institué à Amboise le premier du mois d'Août 1469, sur la priere que lui en fit Charles VIII.

CXIII. Et le titre de roi catholique aux rois d'Espagne.

Mém. de Comin. l. 3. c. 17.

Il confirma de même au roi d'Espagne le surnom de catholique pour lui & pour ses successeurs. Innocent VIII. prédécesseur d'Alexandre VI. le lui avoit déja accordé à l'occasion de la prise de Grenade. Comines remarque que le dessein du pape étoit d'ôter aux rois de France le titre de rois très-chrétiens, pour le donner aux rois d'Espagne, & qu'il auroit exécuté ce dessein, si quelques cardinaux ne s'y fussent opposés fortement, en représentant à sa sainteté qu'il suffisoit de donner à Ferdinand la qualité de roi catholique, & de laisser le roi de France jouir de celle qui lui avoit été accordée longtems auparavant par le saint siege. En quoi Mariana se trompe, quand il dit que le pape Pie II. avoit donné depuis quelques années le titre de roi très chrétien à Louis XI. Il est vrai que ce prince fut ainsi qualifié par sa sainteté; mais il portoit déja ce titre, comme le même Pie II. le reconnoît en écrivant à Charles VIII pere de Louis XI. » Très-cher fils, lui dit-il, vous êtes » regardé comme le prince de la foi, très- » pieux, & le principal appui de notre religion.

Mariana, l. 27. n. 69.

Pii II. epist. 385.

AN. 1496.

» Ce qui montre que ce n'est pas sans sujet » que vos prédécesseurs ayant si généreuse- » ment défendu le nom de chrétien, vous avez » hérité d'eux le nom de très-chrétien. « Quant à Ferdinand, le roi de Portugal souffrit avec beaucoup de peine le nouveau titre de roi catholique qui lui fut donné par le pape, & s'en plaignit très-vivement à la cour de Rome. La contestation ne finit, que quand ce royaume fut réuni en la personne de Philippe II. au reste de l'Espagne.

CXIV. Création de cardinaux par Alexandre VI.

Raynald. hoc an. n. 38. Surita, t. 5. l. 2. c. 40. Lib. 7. Bullar. p. 361.

Le dix-neuvieme de Février suivant, Alexandre VI. créa six cardinaux. Le premier fut Philippe de Luxembourg François, évêque d'Arras, puis du Mans, prêtre cardinal du titre des saints Pierre & Marcellin, évêque d'Albane & de Frescati. Le second Barthelemi Martini Espagnol, évêque de Ségovie, du titre de sainte Agathe. Le troisieme Jean de Castro Espagnol, évêque de Gergenti en Sicile, & administrateur de l'église de Sleswick en Danemarck, du titre de saint Prisque. Le quatrieme Jean Lopez Espagnol, évêque de Perouse, & archevêque de Capoue, du titre de sainte Marie au delà du Tibre. Le cinquieme Jean Borgia Espagnol, neveu du pape, évêque de Melfi, diacre cardinal du titre de Sainte Marie *in viâ latâ.* Le sixieme enfin, Louis d'Arragon fils naturel de Ferdinand I. roi de Naples, & évêque d'Averse, puis de Leon en Espagne, cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin.* Borgia étoit absent, & faisoit la fonction de légat auprès du roi de Naples.

CXV. L'archiduchesse Marguerite épouse le prince d'Espagne.

Le mariage de l'infante Jeanne avec l'archiduc Philippe, fut suivi de celui de la princesse Marguerite qui étoit aussi fille de l'empereur Maximilien. Ce fut le fameux Jean Manuel Castillan de nation qui négocia ce second mariage

ırès de l'empereur ; & l'infante Jeanne ne pas plutôt arrivée à Gand, que l'archidu- AN. 1496.
ſſe Marguerite en partit pour aller épouſer ırince d'Eſpagne. Elle s'embarqua à Fleſſin- : ſur le vaiſſeau amiral de la flotte deſtinée ır l'eſcorter en Eſpagne ; & elle y aborda ès avoir eſſuyé une tempête, qui la fit plus ne fois déſeſpérer de ſa vie. Elle ſe rendit terre à Burgos, qui étoit alors la capitale la Caſtille, où leurs majeſtés catholiques tendoient, & Ximenés, à qui l'archevê- : de Tolede donnoit la qualité de primat ſpagne, fit la ſolemnité du mariage.

CXVI. Arrivée de l'empereur Maximilien en Italie.

ȷ'empereur après cette double alliance qu'il ıoit de contracter avec les rois catholiques, ılut paſſer en Italie. Après avoir traverſé les ıes avec mille chevaux & cinq mille hom- s de pied, il entra dans la Lombardie, & joi- t le duc de Milan, qui par-là ſe vit en état ıe plus craindre Trivulce, qui s'étoit déja mis narche. Il s'étoit avancé juſqu'à Aſt, & étoit ıu camper ſur une éminence. Ludovic at- tif à ſes moindres mouvemens, crut avoir ouvert ſes deſſeins, & que ce général ne s'é- : ainſi poſté que pour favoriſer les intelli- ıces du jeune Frégoſe dans Gênes, & du car- al de Saint Pierre-aux-Liens dans Savonne. ıſi s'imaginant toujours que Trivulce en ıloit à l'une de ces deux places, il jetta dans ıe & dans l'autre une bonne partie des trou- qu'il avoit dans Milan. Les amis que Tri- ce avoit conſervés dans cette ville capitale, ent de-là occaſion de ſe révolter ; ils ſe diſ- ıerent dans les principales rues, y excite- t une ſédition, & dépêcherent promptement courier à Trivulce pour l'informer de ce qui aſſoit dans Milan, & pour lui dire qu'il vînt heure même, & qu'on le rendroit maître

CXVII. Trivulce manque l'occaſion de s'emparer de Milan.

AN. 1496.

de la ville; mais il n'y ajouta pas assez de foi, & négligea l'occasion qui s'offroit de rentrer honorablement dans sa patrie, où Ludovic n'avoit que cinq cens chevaux & six mille hommes, qui n'auroient pû résister à l'armée Françoise que les séditieux auroient introduite.

CXVIII. Maximilien pense à s'emparer du royaume de Naples pour son gendre.

Paul Fregose s'approcha des Gênes, & n'osa passer outre. Le cardinal de Saint Pierre-aux-Liens fut abandonné dans le chemin par les troupes que Trivulce lui avoit données, & contraint de le rejoindre. Trivulce fut ainsi réduit à prendre les deux petites villes de Novi & de Bosco, qu'il ne pouvoit garder, parce qu'elles étoient trop proches d'Alexandrie, où il y avoit une très-forte garnison. Tout ceci se passa avant l'arrivée de l'empereur en Italie. Lorsqu'il eut joint Ludovic Sforce, il proposa aux confédérés dans le premier conseil de guerre, de changer la forme du gouvernement établi à Naples. Comme il avoit contracté une double alliance avec l'Espagne, & qu'il étoit uni d'intérêts avec les rois catholiques, son dessein étoit de faire tomber le royaume de Naples à son gendre; & le prétexte dont il se servoit, étoit qu'Alphonse d'Arragon, quoiqu'il l'eût conquis, n'avoit pû le donner à Ferdinand son fils naturel, pere de Frédéric, au préjudice de son frere légitime Jean, ayeul paternel du prince d'Espagne, qui venoit d'épouser sa fille.

CXIX. Il mande au duc de Savoie & à d'autres, de le venir joindre à Pavie.

Mais les confédérés rejetterent la proposition tout d'une voix, tant parce qu'ils avoient reconnu Frédéric pour roi véritable, en l'associant à leur ligue, que parce qu'il ne seroit pas possible de le dépouiller, sans fournir aux François l'occasion de retourner en Italie. On pensa donc plutôt à les chasser de la ville d'Ast, qui étoit la seule qui leur restoit au-delà des Alpes;

Mariana, hist. Hisp. l. 25.

a la trouva si bien munie qu'on n'osa rendre, & l'on avoit de justes sujets iender que Trivulce ne trouvât moyen per les troupes des confédérés en les .t. Il étoit toutefois important à Ma- d'établir sa réputation par quelque se d'éclat ; & ce fut dans ce dessein nda au duc de Savoie & aux marquis tferrat & de Saluces, de le venir trou- avie où il vouloit prendre la couron- ombardie, & de lui rendre dans cette nie leurs hommages en qualité de ires de l'empire. Mais sa principale it de les détacher des intérêts de la

AN. 1496.

CXX.
Il attaque la ville de Livourne sans succès.

rinces ne se mirent pas beaucoup en exécuter les ordres de sa majesté impé- ui s'étoit rendue si méprisable par la : de son armée, que personne ne se trou- endez-vous. Le prétexte du refus des fut que sa majesté n'étoit pas la plus k qu'ils avoient plusieurs raisons de se : Ludovic Sforce. Le duc de Modene, l tint Modene & Reggio en qualité de 'empire, trouva une défaite si plausible, npereur parut s'en contenter. Le traité il avoit établi ce duc dépositaire de la e de Génes, & il en avoit donné sa pa- outes les parties intéressées, entre les- toient Charles VIII. qui auroit eu raison indre, si le duc se fût mis entre les mains mis de la France. Il fallut donc prendre mesures, & l'on s'attacha aux Floren- esquels l'orage alla fondre. On attaqua lique par l'endroit le plus dangereux : Livourne. L'empereur le fit à la per- le Ludovic, qui voyoit avec chagrin les s soutenir les intérêts des Pisans qui

Mariana, l. 26. n. 78.
Mém. de Comin. l. 7. c. 7.
Paul. Jov. l. 4.

de la Toscane, il alla mettre le sieg
Livourne située à l'embouchure de l
d'Arno; mais son projet avorta, la
dissipa ou brisa les vaisseaux de sa flo
fut contraint de lever le siege.

CXXI. Honteux départ de l'empereur pour l'Allemagne.

Guicciardin. l. 3.
Paul. Jov. l. 4.
Mariana, l. 26.
Surita, l. 1. l. 4. c. 39.

Maximilien plus irrésolu que jamais
fiant pas trop à ceux qui l'avoient ap
Italie, commença tout de bon à pen
retour en Allemagne, sans se mettre b
en peine de sa gloire. Il tint sur cela u
à Pavie, où se trouverent le duc de Mi
cardinal de Carvajal qui faisoit la fo
légat du saint siege en Lombardie, po
cer les affaires de la ligue contre la Fr
légat tâcha de persuader à l'empereur
rer son départ, & de marcher prompte
secours des Génois, prêts à tomber so
mination de la France, qui n'épargn
pour rentrer dans la ville qui leur o
chemin de Naples. Les affaires étoie
cette situation, lorsqu'un courier d'
apporta la nouvelle de la trêve concl
cette couronne & Charles VIII. avec e
d'une paix stable entre les deux royaum
te trêve brouilla de nouveau les affaire

prédit les vains efforts de l'empereur contr'eux, & ils rétablirent leur république dans son ancienne splendeur. Camille Gillin Romain nous a laissé un journal du voyage de Maximilien en Italie. AN. 1496.

CXXII. Le roi des Georgiens députe au pape. *Raynald. ad an. 1496. n. 21.*

Pendant ce tems-là Constantin roi des Georgiens envoya au pape Alexandre VI. un religieux de saint Basile nommé Nil, pour le reconnoître comme vicaire de Jesus-Christ, & le prier d'engager les princes d'Occident à se joindre aux Orientaux pour faire la guerre aux Sarrasins; il lui faisoit demander aussi de renouveller alliance avec le saint siege; & qu'il lui envoyât le décret du concile de Florence, qui condamnoit les erreurs des Grecs. Le pape reçut le moine Nil avec de grandes démonstrations de joie, & en le renvoyant lui remit un bref pour le roi, par lequel il le félicite de son amour pour la religion, l'assure que de son côté il fait tout ce qui est en lui pour faire triompher le christianisme des ennemis de la religion; & lui dit, qu'il lui envoie le décret qu'il lui demande, & qu'il le prie de le faire publier chez lui. Ce bref est du septieme de Juillet. Il lui en adresse plusieurs autres, où il établit les dogmes de l'église catholique sur la procession du Saint-Esprit, du Pere & du Fils, comme d'un seul & unique principe. Il n'y oublie pas la primauté du pape, qu'il étale quelquefois avec trop d'ostentation, on pourroit dire même avec exagération. Il accorde aussi d'amples indulgences à ceux qui s'opposeroient aux incursions des Moscovites dans la Suede, la Livonie, & autres provinces septentrionales. Sa bulle est du vingt-deuxieme de Juin.

CXXIII. Le pape fait la guerre aux Ursins.

Le pape occupé à dépouiller les Ursins, qui avoient suivi le parti de Charles VIII. & à attaquer les bourgs & les places qu'ils avoient dans

le territoire de Rome, n'avoit pû envoyer son armée au siege de Livourne. Elle étoit commandée par le duc d'Urbin, à qui on avoit donné pour lieutenant le duc de Gandie, second fils naturel d'Alexandre VI. pour apprendre la guerre sous lui. Les Ursins trop foibles pour tenir la campagne, partagerent entr'eux ce qu'ils avoient de troupes. Alviane s'enferma dans Bracciano, qui étoit la meilleure de leurs places; & les autres Ursins se retirerent en des lieux sûrs, afin de se préparer à le secourir, lorsque la longueur du siege auroit affoibli les ennemis. Bracciano fut assiégée & défendue avec beaucoup de vigueur & de résistance. Alviane disputa le terrain autant qu'il lui fut possible; & se trouvant renfermé de tous côtés dans ses remparts, il employa le grand nombre de canons qu'il avoit, à foudroyer les quartiers des assiégeans. Il ordonna aux milices de son parti disposées aux environs de Bracciano de s'assembler & de venir la nuit à l'heure qu'il leur marqua, attaquer un quartier des assiégeans; il fit une sortie sur ce quartier, il s'en saisit, & il le garda jusqu'à ce qu'il eût rasé les travaux des ennemis. Il passa de là aux autres batteries, & il les démonta toutes: il traîna dans Bracciano une partie des canons dont elles étoient composées, il encloua l'autre.

AN. 1497.

Mariana, ibid.

CXXIV. Siege de Bracciano.

CXXV. Les troupes du pape sont battues par les Ursins.

Mariana, l. 26. n. 80.

Les assiégeans réduits à recommencer, donnerent le loisir aux autres Ursins d'assembler autant de gens de guerre qu'il leur en falloit pour faire lever le siege. Ils reçurent quelques remises que la cour de France leur envoya, & avec lesquelles ils leverent trois cens hommes d'armes, quatre cens chevaux legers, & deux mille cinq cens fantassins. Ils leur firent prendre des piques plus longues que celles qui étoient alors en usage, & en cet état ils partirent de Citta-

di-Castello. Mais croyant qu'il étoit plus à propos de faire une diversion, ils allerent investir Vasano, place forte dans l'état ecclésiastique ; afin d'obliger les troupes du pape à se retirer de devant Bracciano, & de trouver quelque occasion d'en venir aux mains. La chose arriva comme ils l'avoient prévû. Le duc d'Urbin prit la résolution de ne point attendre les Ursins dans ses lignes, & d'aller plutôt au-devant d'eux, quoique son armée fût moins nombreuse. Les deux armées s'étant trouvées en présence, le combat s'engagea le vingt quatrieme de Janvier 1497. & l'action fut vigoureuse. AN. 1497.

La cavalerie des Ursins au lieu de se soutenir vigoureusement tourna bride, & l'infanterie qu'elle découvrit se voyant abandonnée, l'imita dans sa fuite. Charles & Francioto des Ursins furent d'abord faits prisonniers, avec le capitaine Rosseti ; & si Fabrice Colonne qui avoit commencé le choc eût donné sur le corps de troupes que commandoit Vittelotio des Ursins, il l'auroit infailliblement défait avec la même facilité. Mais Fabrice Colonne ayant fait alte par l'ordre du duc d'Urbin, donna occasion aux fuyards de se rallier. L'infanterie des deux partis qui n'avoit pas encore combattu, décida du sort de la bataille. Les Allemands des ducs d'Urbin & de Gandie marcherent contre les soldats des Ursins ; mais ils n'eurent pas plutôt apperçu que les piques dont ils étoient armés, étoient plus longues que les leurs, qu'ils perdirent toute espérance de vaincre, & lâcherent le pied. Leur exemple fut suivi par les autres fantassins de l'armée du pape. Le duc de Gandie fut blessé au visage, & le duc d'Urbin fait prisonnier, avec le comte de Nogarolle. Cette victoire rétablit le parti des Ursins, qui reprirent bien-tôt toutes les places qu'on leur

avoit enlevées. Le pape Alexandre craignant leur ressentiment, fut contraint de s'accommoder avec eux, sans que la bonne foi y eût aucune part. Gonsalve ménagea si heureusement cet accord, que quoiqu'il s'y fût employé à la priere du saint pere, les Ursins en sçurent bon gré au roi catholique.

AN. 1497.

CXXVI. Gonsalve assiege & prend Ostie.

Mariana, ibid. n. 81.

Quoique la guerre de Naples ne fût pas entiérement terminée, Gonsalve étoit venu à Rome pour secourir sa sainteté ; & lorsqu'il eut fait son accommodement, il vint assiéger Ostie, où il y avoit garnison Françoise. Comme cette ville est à l'embouchure du Tibre, la disette étoit extrême à Rome, parce que rien n'y pouvoit venir par eau. Le peuple y souffroit autant que si l'ennemi eût été aux portes. Gonsalve prévoyoit bien qu'il auroit beaucoup de peine à s'en rendre maître ; la place étoit bien fortifiée, & munie de toutes sortes de provisions, la garnison étoit nombreuse & aguerrie ; mais la valeur du général Espagnol, jointe au courage de ses soldats, surmonta tous ces obstacles. On prit la ville : on fit une bonne composition au gouverneur François, on le traita avec beaucoup d'honnêteté. Gonsalve fut redevable de la reddition de la place à l'adresse & aux intrigues de Garcilasso, ambassadeur de leurs majestés catholiques à Rome, & un des plus habiles politiques de son siecle. Dès que Gonsalve eut rétabli la tranquillité dans l'état ecclésiastique, il ne pensa plus qu'à s'en retourner à Naples, afin d'achever de réduire les places que le cardinal de saint Pierre-aux-Liens tenoit pour les François.

CXXVII. Plaintes du pape contre les rois catholiques & la réponse de Gonsalve.

Mais étant allé avant son départ prendre congé du pape, sa sainteté se plaignit fort de leurs majestés catholiques, ajoutant, qu'elle connoissoit bien leurs caracteres, & qu'on n'avoit pas répondu aux obligations qu'on lui avoit.

La réponse de Gonsalve fut des plus vives : » Oui, dit-il au pape, vous devez connoître » parfaitement leur caractere, puisque vous » êtes né leur sujet. Ignorez-vous que vous » leur êtes redevable du pontificat, & que » c'est par la protection du roi d'Espagne que » vous vous soutenez dans le rang où vous êtes » élevé, malgré votre vie licencieuse, & les » débauches de votre maison ? Réformez, je » vous prie, ces désordres, de peur que le roi » mon maître pressé de quelques remords, ne » se croie obligé en conscience d'abandonner » un pape, qui par le déreglement de ses mœurs » deshonore le saint siege & la religion. « Gonsalve lui rappella le souvenir des obligations que toute sa maison, & lui en particulier, avoient au roi catholique & à ses prédécesseurs ; & dit encore plusieurs choses semblables, auxquelles Alexandre ne sçut que répondre. En effet, dit Mariana, ses débordemens étoient montés à un tel excès, qu'il n'osa rien répliquer, & qu'il fut contraint de souffrir cette liberté d'un homme d'épée, qui lui perdit le respect impunément. Le déreglement de la cour Romaine contraignit les princes chrétiens, & particulierement les rois de Castille & de Portugal, à donner ordre à leurs ambassadeurs, à l'exemple du grand Gonsalve, de demander la réformation de l'église, dans son chef & dans ses membres. Mais leurs sollicitations furent inutiles, & leur zèle sans succès auprès d'un homme qui rejettoit tout ce qui pouvoit lui être salutaire, & qui n'écoutoit avec plaisir que ce qui étoit capable de flatter ses passions dereglées.

AN. 1497.

Mariana, loco supr. cit.

CXXVIII.

Le pape veut donner le du-

Le discours de Gonsalve & les remontrances des princes firent si peu d'impression sur le souverain pontife, que peu de tems après dans un

AN. 1497.

ché de Benevent au duc de Gandie son fils.

Mariana, *ut suprà.*

consistoire, où l'on proposa de donner l'investiture du royaume de Naples à Frédéric, il osa demander le démembrement du duché de Benevent, qui étoit du patrimoine de l'Eglise, afin de le céder au duc de Gandie son fils. On prétend même qu'il avoit résolu de remettre le tribut que les rois de Naples ont coutume de payer tous les ans à la chambre apostolique, en qualité de feudataires du saint siege, à condition que Frédéric donneroit cent mille écus en fonds de terre dans son royaume au même duc de Gandie. Mais le pape y trouva trop d'oppositions pour en venir à bout. Garcilasso ambassadeur du roi d'Espagne, indigné des propositions de sa sainteté, s'opposa ouvertement au démembrement du duché de Benevent, & déclara d'une maniere très-forte, que le roi son maître ne permettroit jamais que l'on démembrât du patrimoine de l'église le duché de Benevent en faveur de qui que ce fût, & sous quelque prétexte que ce pût être. Cependant malgré tous ces obstacles, Alexandre VI. aveuglé par sa passion, & n'écoutant ni la justice, ni la raison, par l'envie déréglée d'agrandir sa maison, auroit exécuté son dessein, si la mort funeste du fils n'eût renversé les projets ambitieux du pere. Voici les termes dans lesquels Mariana rapporte ce fait.

CXXIX.

Jean duc de Gandie fils naturel du pape est assassiné.

Mariana, *hist. Hisp. liv.* 26, *n.* 82.

« Un soir, quatorzieme de Juin, le duc de » Gandie, & les cardinaux de Valence & de » Borgia, les deux premiers fils naturels du » pape, & le troisieme son neveu, revenant » assez tard d'un jardin proche l'église de saint » Pierre-aux-Liens, où ils avoient soupé en- » semble avec la dame Venotia leur mere, se- » lon Burchard, se retiroient dans leur pa- » lais. Le duc s'écarta un peu du chemin avec » un seul de ses estafiers, qu'il envoya un mo-

it après chercher des armes. L'estafier de
ur ne trouva plus son maître; & quelque
gence qu'on pût faire le lendemain pour
avoir des nouvelles, on n'en put rien
rendre, sinon qu'on avoit trouvé dans la
du Peuple la mule sur laquelle le duc
t monté la veille. Sur cela on fit de nou-
es perquisitions, & des recherches plus
ctes. Enfin l'on apprit par un batelier, que
s minuit il avoit vu du bateau où il étoit
ché, un homme monté sur la croupe d'un
val, qui en portoit un autre couché de-
t lui sur la selle, & soutenu des deux
és par deux autres hommes; que tous ces
s étant arrivés sur un pont du Tibre,
oient jetté dans la riviere celui qu'ils por-
ent; que l'homme qui étoit sur le cheval
oit demandé aux deux autres si celui qu'ils
oient de jetter étoit allé au fond; & que
x-ci l'en ayant assuré, tous s'étoient reti-
dans le moment. Le pape aussi-tôt donna
re à des plongeurs d'aller sonder la ri-
re dans l'endroit marqué, qui étoit le lieu
l'on venoit jetter le fumier & les im-
ndices de la ville. Après avoir bien cher-
, on trouva le corps du duc percé de
f coups d'épée; il avoit encore ses ha-
s, & on ne lui avoit rien volé. »

AN. 1497.

CXXX. On ne peut découvrir les auteurs de cet assassinat.

Mariana, ibid. *Guicciardin.*

uelque soin qu'on pût apporter pour sa-
es auteurs de cet assassinat, on ne put les
uvrir. Les uns en accuserent les Ursins, qui
se venger du saint pere, dont ils étoient
mécontens, avoient déchargé leur colere
on fils. Les autres en soupçonnerent le car-
Ascagne Sforce, qui ne haïssoit pas moins
orgia, dont il prétendoit avoir été offensé.
la voix du public imputa cet assassinat à
r Borgia, cardinal de Valence, frere cadet

AN. 1497.

du mort ; & qui passoit pour un des plus méchants hommes de son tems, parce qu'outre ses intérêts d'ambition, il ne pouvoit souffrir que le duc de Gandie eût plus de part que lui aux faveurs de Lucrece Borgia leur sœur & leur maîtresse. On ajoute encore, que ce fut en effet de sa jalousie contre son frere, de ce qu'on le lui avoit préféré, quoiqu'il fût son cadet, pour lui donner le duché de Gandie. Mais dans ces sortes d'événemens, on ne peut ni réprimer la licence de parler, ni lier la langue du peuple, ni découvrir au juste la vérité. Il semble que ces bruits venoient de la haine universelle qu'on portoit au pape, laquelle faisoit souvent interpréter en mauvaise part tout ce qui le regardoit.

CXXXI. Chagrin du pape en apprenant la mort du duc de Gandie.

Raynald. hoc ann. 1497. n. 7. Surita, t. 5. l. 2. c. 1.

La mort du duc de Gandie affligea extrêmement le pape ; il parut touché de ses propres désordres, & réfléchir sur sa mauvaise conduite ; il nomma même des cardinaux pour travailler à réformer les désordres de sa cour. On dit, mais sans aucune vraisemblance, qu'il conçut le dessein d'abdiquer le souverain pontificat, & que le roi catholique, à qui il s'en ouvrit, lui conseilla de ne point prendre de résolution que sa douleur ne fût appaisée. Si le fait est vrai, il est certain que l'abdication ne fut point exécutée, non plus que la réforme, à laquelle il paroît qu'on ne s'empressa pas même de travailler.

CXXXII. Censure de quelques propositions par la faculté de théologie de Paris.

Ego autem sum vermis & non homo. Ps. 21.

La faculté de théologie de Paris toujours attentive à maintenir la doctrine de l'église dans sa pureté, s'opposoit aux erreurs qui pouvoient s'y glisser. Par une censure du quinzieme d'Avril de cette année, elle condamna le sentiment de ceux qui disoient que ces paroles de David au pseaume vingt-unieme : Je suis un ver & non pas un homme, ne convenoient

ullement dans le sens littéral à Jesus-Christ, uoiqu'elles pussent être vérifiées de cet Homme Dieu dans le sens allégorique & anagogique. La faculté définit que cette proposition est ausse & sent l'hérésie. Quelque tems après, lle obligea un religieux de l'ordre de saint Dominique nommé Jean Alutarii, de faire une rétractation du sermon qu'il avoit prêché dans 'église de saint Jean en Grêve à Paris le huitiene de Septembre fête de la Nativité de la sainte Vierge, parce que bien qu'il eût soutenu que a Vierge n'avoit point commis de péché véniel, ependant il avoit apporté des raisons & des utorités contre, & avoit agité cette question ndiscretement, & au scandale du peuple. Voi i la proposition que ce religieux rétracta, raportée dans le stile du tems. « Nonobstant ce qu'il semble avis que saint Jean-Chrysostome ait voulu dire que la Vierge avoit péché veniellement aux noces, & qu'elle avoit eu quelque fragilité humaine, quelque petit mouvement de vaine gloire. Mais jamais elle ne pécha véniellement ni ne pouvoit; & saint Thomas dit, que saint Jean-Chrysostome a parlé expressément. « La rétractation u religieux ne se fit pas dans l'église, mais en résence du doyen & des députés dans une ssemblée de la faculté.

AN. 1497.

D'Argentré, collect. judic. t. 1. p. 336. & 148.

Ex. 1. registr. facult. fol. 147. & 148.

Nous avons vu comme dans l'année précéente, la même faculté témoigna son zèle ontre ceux qui attaquoient l'immaculée Conception de la sainte Vierge, & qui en affoiblissoient la créance. Après avoir délibéré sur cette matiere pendant trois assemblées, la premiere du troisieme de Mars, la seconde du sixieme du même mois; elle résolut dans la troisieme, que pour suivre les vestiges des anciens, près une mûre délibération, pour la défense de

D'Agentré, ibid. p. 333. Ex registr. facult. Paris. fol. 148.

Hist. univ. Paris. t. 5. p. 815.

AN. 1497.

la doctrine qui établit, que la bienheureuse Vierge a été préservée par un don singulier de la tache du péché originel, laquelle doctrine elle croit véritable, elle s'engage par serment de la soutenir, résolue de n'admettre dans son corps que ceux qui feroient ce serment, & déclarant qu'elle privera de tout honneur & chassera tous ceux qui soutiendront la proposition contraire, qu'elle juge fausse, impie & erronée. Ce décret fut rendu dans la troisieme assemblée le neuvieme du même mois de Mars, après la messe de la Conception. Mais il ne fut publié que l'année suivante 1497. dans une autre assemblée chez les Mathurins le vingt-troisieme du mois d'Août, où le serment fut fait & réitéré le vingt-sixieme du même mois en présence du recteur de l'université, de l'archevêque de Bourges, de sept évêques, plusieurs abbés, conseillers du roi, & un grand nombre de docteurs & de bacheliers. Nonobstant ce décret un religieux Dominiquain prêchant la fête de la Conception à Dieppe, combattit le sentiment qui la soutient immaculée. Son sermon se réduisoit à trois propositions qui furent déférées à la faculté & condamnées le dix-huitieme de Septembre comme fausses, impies, offençant les oreilles pieuses, opposées à l'écriture sainte, au culte de l'église & à la droite raison, détournant enfin les fidèles de la dévotion qu'ils doivent avoir pour l'immaculée conception de cette glorieuse mere de Dieu.

D'Argentré, p. 336. & 337. Ex regiftr facult. Paris fol. 151.

Trithem. in chronic.

Spanheim.

Le vingt-troisieme du mois d'Août de cette année 1497. la faculté de théologie de Paris censura quatre propositions d'un autre Dominiquain nommé Jean Morcelle, qui dérogeoient à l'honneur de la sainte Vierge. La premiere de ces propositions étoit conçue en

D'Argentré, ibid. p. 339. & seq. Ex regist. facult. fol. 154.

termes : » Dieu peut produire une pure :éature dans une plus grande gloire que 'est la sainte Vierge, par sa puissance ab- »lue, quoiqu'il ne le puisse selon sa puissance ›rdinaire. « Quoique cette proposition, dit la ulté, soit vraie, quant à sa premiere par-, elle n'a pas laissé d'être prêchée follement, liscretement, sans fruit & sans édification du uple, & ne doit point être prêchée. Quant la seconde partie, si l'auteur a comparé la erge, à l'humanité de Jesus-Christ, ou à son ıe, quant à la gloire, elle est déclarée fausse, ronée dans la foi, & doit être révoquée. ı seconde proposition. » C'est un problême, si la Vierge Marie étoit quant au corps plus belle qu'Eve. « Cette proposition est té- éraire, dérogeant à l'honneur & à la dignité : la sainte Vierge, fausse, contraire à la doc- ine des saints & de l'écriture, suspecte d'hé- sie, & doit être révoquée. La troisieme. Il est apocryphe de dire que Jesus-Christ soit allé au-devant de la Vierge Marie dans son Assomption. « La proposition est censurée ›mme fausse, contraire aux écrits des doc- urs, favorable à l'impiété, offensant les oreil- s pieuses, & détournant le peuple de la dé- ›tion à la sainte Vierge. La quatrieme. Nous ne sommes pas obligés de croire sur peine de péché mortel, que la sainte Vierge ait été enlevée au ciel en corps & en ame, parce que ce n'est point un article de foi. « a faculté déclare cette proposition ainsi con- ıe, témeraire, scandaleuse, impie, propre à iminuer la dévotion des peuples envers la 'ierge, fausse & hérétique. Jean Morcelle se étracta publiquement dans l'église de saint Be- oît le vingt-troisieme d'Août. M. Dupin en apportant la censure de la faculté touchant

AN. 1497.

Dupin bibl. des aut. eccl. t. 12. in-4°. p. 151.

AN. 1497. ces propositions, dit que beaucoup de gens trouverent qu'il y avoit de l'excès dans les qualifications.

CXXXIII. Le roi consulte la faculté sur la réforme du clergé.

D'Argentré, collect. judic. t. 1. p. 335. & 336.

Comme Charles VIII. roi de France avoit conçu le dessein de travailler à la réformation de l'église & du clergé de son royaume; il consulta la faculté de théologie de Paris, & lui fit présenter quelques propositions pour y être examinées & décidées. 1. Si le pape est tenu d'assembler le concile, représentant l'église universelle, tous les dix ans, & même à présent, attendu le désordre manifeste qui est dans l'église, tant en son chef que dans ses membres. 2. En cas de nécessité pressante, comme dans le cas présent, lorsque dix ans sont écoulés depuis le dernier concile, si le pape est prié & sommé de l'assembler, s'il le néglige ou le differe: le roi demande, si dans ces cas les princes tant ecclésiastiques que séculiers, & autres parties de l'église, se peuvent assembler d'eux-mêmes; s'ils feront le saint concile, représentant l'église universelle, sans être assemblés par le pape. 3. Si en cas de nécessité pressante, comme de présent, & après les dix ans passés, une grande & notable partie de la chrétienté, comme le royaume de France, ou le roi, qui le représente, prie, somme & avertit le pape & les autres parties de s'assembler, afin de pourvoir à la nécessité de l'église; & que ces parties soient négligentes, refusent ou différent; savoir si ceux qui s'y trouveront, pourront célébrer ledit concile sans les autres qui refusent, & pourvoir à la nécessité de l'église.

CXXXIV. Réponse de la faculté de théologie aux demandes du roi.

La faculté de théologie de Paris s'assembla pour délibérer l'onzieme de Janvier 1497. & envoya le même jour la réponse au roi. Elle contient, 1. Que le souverain pontife est obligé d'assembler un concile général, représentant l'é-

: univerſelle de dix ans en dix ans, & qu'il
t plus étroitement tenu dans le tems pré-
, où il y a tant de déſordres ſi notoires dans
ief & dans les membres de l'égliſe. 2. Que
pape prié, requis & ſommé d'aſſembler ce
ıle après dix ans expirés, refuſe de le faire,
penſe à le différer dans un autre tems éloi-
; alors les princes tant eccléſiaſtiques que
liers, & les parties notables de l'égliſe peu-
: s'aſſembler, quoique le pape n'ait point
voqué cette aſſemblée repréſentant l'égliſe
erſelle. 3. La faculté définit, que s'il eſt
lument néceſſaire de tenir ce concile, &
ıne partie notable de la chrétienté, comme
oi de France, après avoir prié, exhorté,
ſé le ſouverain pontife de le faire, afin de
rvoir aux néceſſités de l'égliſe, celui-ci tou-
is refuſe de le faire; alors ceux qui ſeront
ens & qui comparoîtront, pourront ſans les
es qui refuſent, célébrer le concile & pour-
aux beſoins de l'égliſe. Charles VIII. ne
ıt pas aſſez long-tems pour mettre à exé-
on ces avis de la faculté.

AN. 1497.

Ex 1. regiſt. MS. cenſurar. facult. Pariſ. fol. 147. D'Argentré, ut ſuprà.

CXXXV. Navigation de Vaſquez Gama aux Indes orientales.

e roi de Portugal ayant réſolu de découvrir
oute des Indes, qu'on n'avoit pu encore
ver, quoiqu'on eût d'aſſez amples inſtruc-
s, y envoya Vaſquez de Gama Portugais
: quatre navires. Gama ayant mis à la voile
euvieme de Juillet 1476. & étant arrivé à
ambique avec Paul de Gama ſon frere. Ni-
s Cocillo, & quelques autres officiers de
ur & d'expérience, fit demander au gouver-
: un pilote pour lui ſervir de guide. Il y con-
it d'abord, croyant que les vaiſſeaux qu'il
oit arrivés, étoient montés par des Turcs;
dès qu'il fut déſabuſé, il ordonna au pilo-
e conduire les Portugais au port de Quil-
où il eſpéroit qu'ils périroient. Gama s'é-

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 26. n. 90. & ſeq.
Maffæus, l. 11.
Barros, l. 4. c. 9.

AN. 1497. tant apperçu de la trahison, ne voulut pas entrer dans le port, & continuant sa route, il arriva à Melinde. Le roi de cet état voulut voir l'amiral & passa sur son bord; & quand il eut appris son dessein, il lui donna un pilote fidèle, qui le conduisit si bien, qu'il traversa en vingt-deux jours le golfe, & alla mouiller devant Calicut le vingtieme de Mai 1497. Calicut est éloigné de Melinde environ sept cens lieues. Gama fit jetter l'ancre à deux milles de la terre, ne pouvant en approcher de plus près. Il eut permission de mettre pied à terre & d'aller voir l'empereur, que ceux du pays nommoient Zamorin; il arriva à la capitale qui étoit éloignée de la mer de deux journées, & il eut une audience favorable de ce prince, & permission de négocier.

Mais les Mahométans qui craignoient que ce nouvel établissement ne portât préjudice à leur commerce, persuaderent à Zamorin que Gama n'étoit point ambassadeur, comme il le disoit, mais un chef de pirates. Zamorin voulut entretenir lui-même Gama; & quoique ce Portugais l'eût assez bien éclairci sur tous ses doutes, l'empereur ne laissa pas de conserver toujours quelque défiance. Gama craignant que les Mahométans ne lui tendissent un piége, partit secretement de Calicut, & retourna à ses vaisseaux; & lorsqu'il voulut mettre à la voile, quelques bâtimens Indiens de ceux que les gens du pays nomment *Zambuches*, voulurent lui fermer le passage, mais il les sçut si bien écarter à coups de canon, qu'il alla rélâcher à l'isle d'Anchedina. Le corsaire Timoju qui avoit mouillé auprès de cette isle, étant venu l'attaquer pendant la nuit, fut si fort maltraité par l'artillerie Portugaise, qu'il fut contraint de se retirer. Après quelques jours de repos, Gama

prit la pleine mer, & retourna à Lisbonne ———— AN. 1497.
›ur rendre comte au roi de Portugal du suc-
s de son voyage. Gama avoit pris avec lui un
aure nommé Moncaïde, qui passa en Portu-
il où il fut baptisé, & vécut très-chrétienne-
ent. Il avoit aussi beaucoup d'Indiens, dont
figure, l'air, la couleur, le langage, les ma-
eres & l'habillement parurent si extraordi-
ires & si nouveaux, que tout le monde vou-
t les voir & les entretenir. Le retour de Ga-
a à Lisbonne n'arriva que sur la fin du mois
Août de l'année 1499.

En Angleterre l'imposteur Perkin ne se re- CXXXVI.
ta point de ses premieres disgraces. Il re- Perkin va
urna en Flandres auprès de la duchesse douai- en Irlande,
ere de Bourgogne, & y fut reçu avec le mê- ensuite en
e accueil, que s'il y fût arrivé victorieux. Ecosse.
le jugea à propos de l'envoyer en Irlande;
il y arriva pendant que Henri VII. tenoit à
ndres son parlement assemblé. Mais n'y
ant ni port où il pût se mettre à couvert, ni
rti qui le favorisât, parce que Poyning y
oit puissamment établi l'autorité du roi, il
retira en Ecosse où il fut très-bien reçu de
cques IV. qui en étoit roi, qui n'aimoit
int Henri, & à qui la douairiere de Bourgo-
e, Charles VIII. & l'empereur Maximilien
oient fortement recommandé les intérêts de
rkin; ces deux derniers princes étant fort
contens du roi d'Angleterre; le premier à
use de la ligue qu'il avoit signée avec les prin-
d'Italie; le second, parce que Henri. VII.
oit défendu sous de grosses peines à tous ses
ets d'avoir aucun commerce avec les Fla-
nds.

Le roi d'Ecosse ajouta foi à tout ce que lui CXXXVII.
Perkin, & lui promit sa protection. Il alla Le roi d'E-
me plus loin, puisque pour lui donner une cosse lui fait

AN. 1497.

épouser la fille du comte de Huntley.

Bucanam rerum Scotic. l. 12.

marque publique de son estime, il lui fit épouser une jeune princesse nommée Catherine Gourdon fille du comte de Huntley, qui appartenoit à la famille royale. Elle étoit très-belle & n'avoit que quinze ans; mais elle étoit encore plus vertueuse. Après ce mariage, le roi conjointement avec Perkin leva des troupes & entra dans la province de Northumberland, où Perkin fit publier un manifeste insolent contre Henri VII. sous le nom de Richard IV. Il y mettoit la tête du roi d'Angleterre à prix; le traitoit de tyran, promettoit de grandes récompenses à ceux qui contribueroient avec lui à le chasser du royaume, & accordoit une ample amnistie à ceux qui abandonneroient son parti. Ce manifeste fit un effet tout contraire à celui qu'il en espéroit. L'antipathie entre les deux nations Ecossoise & Angloise, fit que celle-ci ne voulut pas favoriser un homme qui n'étoit appuyé que des forces de ses plus anciens ennemis. Henri de son côté rétablit le commerce avec les Flamands, & traita avec l'archiduc à condition qu'il ne donneroit aucun secours aux rebelles.

CXXXVIII. Révolte dans la province de Cornouaille.

Sur ces entrefaites il se forma une révolte dans la province de Cornouaille, d'autant plus dangereuse que Henri étoit obligé de diviser ses troupes pour l'appaiser. La cause de cette sédition fut la levée des subsides que le parlement avoit ordonnée, & qui furent exigés avec tant de sévérité & de rigueur par les commissaires, que les peuples du pays prirent les armes, au nombre de plus de vingt mille hommes, qui choisirent le lord Andley pour les commander. C'étoit un homme de la premiere qualité, mécontent du gouvernement, prêt à tout entreprendre pour rendre sa fortune meilleure, assez bon soldat, mais peu propre pour commander une armée. Avec ce nouveau général

les

s révoltés vinrent à Salisbury, à Winchestre, entrerent dans la province de Kent, où ils ne ouverent pas un seul homme qui voulût se oindre à eux. Ce mauvais succès en découragea quelques-uns qui se retirerent. Mais les utres encouragés par la lenteur du roi qui leur voit laissé faire tant de chemin sans les attaquer, vinrent camper entre Eltham & Gréenick, à quelques milles de Londres, comptant e s'emparer de cette ville. AN. 1497.

CXXXIX. Henri VII. attaque les révoltés à Blackheath.

Polyd. Virg. hist. Anglic. lib. 26.

Bacon, hist. regni Henric. VII.

Une révolte, une guerre étrangere, la cabale d'un concurrent, parurent au roi un assemblage de choses fâcheuses, qui l'inquiéterent, mais qui ne lui firent rien perdre de la présence l'esprit ordinaire. Il avoit son armée toute prête. Il détacha le comte de Surrey, & l'envoya ers les frontieres d'Ecosse, pour s'opposer au oi Jacques, s'il lui prenoit envie de faire une econde irruption en Angleterre; & voyant les évoltés avancés jusques à la vûe de Londres, l partagea le reste de ses troupes en trois corps; e premier sous la conduite des comtes d'Oxort, d'Essex & de Suffolk, eut ordre d'environner la montagne de tous côtés, excepté elui de Londres, par où le grand chambellan qui commandoit le second corps devoit attaquer les rebelles. Henri se mit à la tête du roisieme, entre Londres & la montagne, dans e dessein de couvrir la ville, de soutenir ses roupes, & d'envoyer du secours par-tout où l seroit nécessaire. Tout réussit, la bataille se lonna un samedi vingt-deuxieme de Juin 1497. A peine les ennemis eurent-ils le tems de se mettre en ordre. A la seconde attaque ils furent enfoncés, & ne songerent qu'à prendre la fuite. De six mille hommes qu'ils étoient, deux mille resterent sur la place, & le reste fut fait prisonnier. Les trois chefs des rebelles furent

AN. 1497.

pris & punis de mort, & Henri pardonna au reste; mettant de la différence, dit Bacon, entre un soulevement que cause la pauvreté, & celui que produit l'esprit de révolte.

CXL. Confirmation du mariage du fils du roi d'Angleterre avec Catherine d'Arragon.

Bacon, hist. regni Henric. VII.

Peu de jours apres cette bataille, qu'on nomma de Black-heat, les ambassadeurs de l'archiduc signerent à Londres des conventions, par lesquelles en expliquant le dernier traité de commerce, ce prince se départoit du droit d'un florin qu'il exigeoit auparavant pour chaque piece de drap d'Angleterre qui entroit dans ses états. Le dix-huitieme de Juin Henri ratifia les articles du mariage d'Artus son fils aîné avec Catherine d'Arragon. Ce mariage avoit été arrêté en 1491, & confirmé le premier d'Octobre 1496. Dans le même tems Charles VIII. envoya en Angleterre une ambassade, qui ne tendoit qu'à confirmer la paix d'Etaples, par la réparation de certains attentats qui s'étoient commis de part & d'autre. Mais pendant que Henri étoit occupé contre les rebelles de Cornouaille, le roi d'Ecosse fit une seconde irruption en Angleterre, & alla mettre le siege devant Norham, qu'il leva aux approches du comte de Surrey, & se retira dans son royaume. La guerre d'Ecosse embarrassant Henri, il eut recours à la négociation; il jetta les yeux sur dom Pedro d'Ayala, ambassadeur d'Espagne à Londres, pour faire réussir l'affaire, & il ne se trompa pas. Dom Pedro alla en Ecosse, engagea le roi à congédier honnêtement Perkin, avant qu'on parlât de paix, afin que la présence de ce faux duc d'Yorck n'y fût point un obstacle. Les ambassadeurs qui étoient assemblés à Ayton, y signerent d'abord une tréve de sept ans, qui devoit commencer le vingt-neuvieme de Septembre, jour de la signature du traité.

CXLI. Paix entre l'Ecosse & l'Angleterre.

Bucanam, hist. rer. scot.

AN. 1497.

CXLII.
Perkin passe en Irlande, de là en Angleterre.

Perkin congédié par le roi d'Ecosse, s'embar- ı avec la comtesse son épouse, ses domesti- :s, & tout ce qu'il put engager d'Ecossois à uivre. Il fit voile vers l'Irlande, & fut assez ıreux pour aborder en un endroit où person- ne s'opposa à sa descente. Flatté par ce :cès, que la fortune alloit lui devenir favo- ıle, il s'appliqua à rehausser le zèle de ses an- ns amis, à en faire de nouveaux, & à dis- ser toutes choses pour passer en Angleterre. sédition recommença en Cornouaille, dès 'on sçut Perkin en Irlande; ce qui le déter- na à s'embarquer pour venir joindre les re- lles; trois mille hommes se rendirent auprès lui. Avec ce secours il marcha vers Exces- ', l'investit, & la somma de se rendre; mais habitans lui répondirent qu'ils ne connois- ent point d'autre roi que Henri VII. & qu'ils :iroient plutôt que de manquer à ce qu'ils lui voient. Le roi d'Angleterre informé de son ivée & du siege d'Excester, fut ravi de voir ı ennemi engagé dans le royaume. Il fit aussi- : filer des troupes le long des côtes pour l'em- cher de se sauver par mer. La noblesse monta :heval, & alla joindre avec tout ce qu'elle oit pû lever de troupes, le grand chambel- ı, qui marchoit au secours d'Excester. Le c de Buckingham arriva le premier devant place, le roi y vint quelque tems après. Mais rkin ne jugea pas à propos de l'y attendre. leva le siege & se retira à Tauwton avec ɔt mille hommes.

CXLIII.
Mort de Philippe Callimachus.

Philippe Callimaque ou Callimachus, savant ftorien, poëte & orateur, est le seul auteur nsidérable qui mourut dans cette année, en ıre plusieurs placent sa mort le premier de ovembre de l'année précédente 1496. Il oit né à San-Geminiano, dans l'état de Flo-

Mariana, l. 44. c. 73. Cromer, l. 30.

AN. 1497.

Volaterran. l. 7.
Paul. Jov. in elog. c. 41.

rence; ce qui a fait dire à quelques auteurs, qu'il étoit Florentin. A l'exemple de plusieurs savans Italiens, qui avoient formé une académie, & qui pour se distinguer, s'étoient donné un nouveau nom, il changea pareillement le sien. Geminiani étoit son nom de famille, il prit celui de Callimachus, dérivé du Grec. Une affectation si nouvelle & si singuliere, donna de l'ombrage au pape Paul II. Il se persuada aisément que sous prétexte de cultiver les belles lettres, on proposoit dans les assemblées de cette académie de savans, des questions aussi dangereuses pour l'état que pour la religion; & ne trouvant pas à propos de la laisser subsister plus long-tems, il dissipa & traita avec beaucoup de sévérité tous ceux qui la composoient. Callimaque fut obligé d'abandonner l'Italie, & de se retirer en Pologne auprès de Casimir, qui n'étoit pas ami du pape, parce que sa sainteté soutenoit les intérêts de Matthias roi de Hongrie au royaume de Bohême, contre Uladislas fils de Casimir. Ce prince choisit Callimaque pour être précepteur de ses enfans; & il acquit tant d'autorité sur l'esprit de Jean-Albert, fils & successeur de Casimir, qu'il disposoit presque de tout. Les Polonois supportoient impatiemment qu'un étranger banni de son pays leur fût préféré. Cependant Michou assure, qu'il mourut à Cracovie, & y fut enterré avec beaucoup d'honneur. Paul Jove au contraire dit, qu'il mourut exilé à Vienne.

Tritheme, de script. eccl.
Palatin. in Paul. II.

Callimaque a composé plusieurs histoires: celle d'Attila; trois livres des guerres de Ladislas roi de Pologne & de Hongrie, tué à la bataille de Varnes; l'histoire de cette bataille; un livre de ce que les Vénitiens firent pour exciter les Perses & les Tartares contre les Turcs; un discours où il donne des avis touchant la

uerre contre les Turcs. On trouve aussi une e ses lettres parmi celles d'Ange Politien. aul Jove a comparé ses ouvrages à ceux de 'acite. Platine parlant de son esprit, de sa aille, & de ses facultés, lorsqu'il l'excuse de a conjuration contre le pape Paul II. dit qu'il e paroît pas vraisemblable qu'il y eût jamais ensé, parce qu'il n'avoit ni conseil, ni lanue, ni main, ni adresse, ni biens, ni enfin de ue, ayant de fort mauvais yeux; ensorte, dit : même Platine, qu'il étoit plus endormi que . Lentulus, plus pesant, à cause de sa graisse, ue L. Crassus, & qu'il n'étoit pas plus habile e la langue que de la main. Ce portrait assez lat ne répond pas à l'idée d'un homme d'esrit, & cultivé par beaucoup d'érudition, tel u'étoit Callimaque. AN. 1497.

CXLIV. Charles VIII. part de Lyon pour aller à saint Denis, & retourne à Lyon.

La Vigne, journal du voyage de Charles VIII.

Charles VIII. qui étoit toujours demeuré à yon depuis son retour en France, où il n'avoit ensé qu'à se livrer à la volupté, quitta enfin etre ville pour aller remercier Dieu dans l'élise de saint Denis. Il ne voulut pas passer à aris, afin de punir ses habitans qui lui avoient fusé cent mille livres, lorsqu'il étoit près de artir pour l'Italie. Après ce voyage de dévoon, il revint à Lyon, & prit dans son conseil ne résolution, qui auroit maintenu la gloire : la monarchie Françoise, si elle eût été exéutée. Trivulce eut ordre de quitter Ast, & avancer en Italie; on lui promit un puissant cours, & on l'assura que le duc d'Orléans oit incessamment le joindre, & le roi luiême peu de tems après. Mais le cardinal Brionnet empêcha l'exécution de ces résolutions, : retint ou détourna à d'autres usages l'argent écessaire à la levée des troupes.

Le roi changea donc de dessein, & au lieu aller se mettre à la tête de ses armées, il re-

AN. 1498.

CXLV.
On prévient le roi contre le duc d'Orléans, qui se retire à Blois.

tourna du côté de Paris; ce qu'on attribua à l'inclination qu'il avoit pour une demoiselle de la reine. Cette princesse devenue enceinte, accoucha d'un dauphin, qui vécut fort peu de jours. Les ennemis du duc d'Orléans ne manquerent pas de se servir de cet événement pour le perdre dans l'esprit du roi. Ils lui faisoient accroire que ce duc avoit contribué, du moins indirectement, à la mort de trois fils que la reine avoit mis au monde, puisqu'aucun d'eux n'avoit vécu, & toutes les raisons se réduisoient à la joie que le duc avoit fait paroître, voyant la cour en deuil. Averti des mauvais offices qu'on lui rendoit à la cour, il prit en homme sage toutes les précautions nécessaires pour se mettre à couvert des embûches de ses ennemis; il se confina dans son château de Blois, & il y vécut comme un particulier, sans recevoir aucune visite, excepté du seul plaisir de la chasse, où il passoit les journées entieres.

Fin du Livre cent dix-huitieme.



LIVRE CENT DIX-NEUVIEME.

CHARLES VIII. n'avoit cherché jusqu'alors que les plaisirs & la gloire humaine. Mais Dieu le toucha tout d'un coup. Il renonça à l'amour des femmes, s'appliqua à réformer son état, & se corrigea de plusieurs autres défauts. Il écoutoit les plaintes de ses sujets & accommodoit leurs différends : il déposoit les mauvais juges ; attentif à rétablir la justice dans l'ancien ordre, sans frais & sans épices. Son dessein étoit de rabaisser les tailles & les fixer à douze cens mille livres, qui ne se leveroient que par l'octroi des états du royaume, & pour des nécessités extraordinaires, voulant que l'entretien de sa maison & les dépenses extraordinaires se prissent sur le revenu de son domaine & des anciens droits de la couronne. Comines dit qu'il auroit bien voulu, s'il étoit possible, qu'un évêque n'eût eu que son seul évêché sans d'autres bénéfices, & que tous y eussent résidé sans paroître à la cour. Il fit de grandes aumônes : il se confessoit assez souvent à l'évêque d'Angers. Enfin ses dispositions étoient si saintes & si pieuses, que dans la derniere conversation qu'il eut avec quelques-uns de ses confidens, il leur dit, qu'il étoit résolu de ne jamais commettre aucun péché mortel, qu'il l'espéroit du secours de la grace, & qu'il voudroit même de tout son cœur se dispenser d'en commettre de véniels, s'il étoit possible.

AN. 1498.

I. Charles VIII. change de conduite, & veut mener une vie chrétienne.

Mém. de Comin. l. 8. c. 18.

Les gens de bien attribuoient cet heureux changement du roi à l'action de continence qu'il avoit fait paroître dans la ville d'Ast, dans le dernier séjour qu'il y avoit fait. Un soir qu'il se retira dans son appartement, il y trouva une

II. Action louable du roi à l'égard d'une jeune fille.

AN. 1498. jeune fille très belle, que ceux de ses domestiques qui vouloient contribuer à ses plaisirs y avoient introduite. Cette fille étoit à genoux devant une image de la sainte Vierge, qu'elle avoit apperçue dans la ruelle du lit, & pleuroit beaucoup. Le roi la trouvant dans cette situation, lui demanda la cause de sa douleur; & elle le conjura de lui sauver l'honneur, en considération de celle qui étoit représentée dans ce tableau, & qui n'auroit point été mere de Dieu si elle eût perdu sa virginité. Elle ajouta, que son pere & sa mere l'avoient vendue à un des domestiques de sa majesté, & que son extrême pauvreté en avoit été la cause. Le roi touché du discours de cette fille, & d'ailleurs persuadé à son air simple & ingenu qu'elle disoit vrai, lui demanda s'il ne s'étoit pas présenté quelque honnête homme qui l'eût demandée en mariage: elle nomma un bourgeois d'Ast médiocrement aisé; & le roi le manda sur le champ avec le pere & la mere de la fille; il traita avec eux, il convint de la dot, il la paya par avance, & sa majesté eut soin de cacher la bonne œuvre qu'elle venoit de faire. Dans la suite le roi commença tout de bon à regler sa conduite, & à rétablir l'ordre ecclésiastique dans sa pureté; il réforma autant qu'il dépendit de lui l'abus de la pluralité des bénéfices, il se corrigea des discours licencieux qui lui échappoient assez souvent, & il n'en sortit plus de sa bouche qui ne marquassent une respectueuse crainte de Dieu, & une tendre affection pour ses peuples.

III. Mort du roi Charles VIII. à Amboise.

Il résidoit depuis quelque tems dans son château d'Amboise, & la veille du dimanche des Rameaux septieme d'Avril 1598. il prit la reine par la main pour la conduire à une partie de paume qui devoit se jouer dans les fossés du

château. Il entra avec elle dans une gallerie assez mal propre, & qu'on devoit bient-tôt abattre; en entrant il s'y frappa assez rudement à la tête, parce que la porte étoit basse : il ne laissa pas d'aller au jeu de paume, & d'y demeurer quelque tems, ne s'entretenant que de choses spirituelles, en attendant que la partie commençât. Mais en repassant par la même gallerie sur les deux heures après midi, il tomba tout d'un coup à la renverse frappé d'apoplexie. Comines dit, qu'on le mit sur une mauvaise paillasse, qui par hasard se trouva dans la gallerie, & sur laquelle il demeura pendant neuf heures, c'est à-dire, jusqu'à onze heures du soir, qu'il expira, sans pouvoir être en aucune maniere soulagé, tant l'apoplexie étoit violente. Il revint pourtant trois fois à lui, & ne prononça point d'autres paroles que celles dont il avoit coutume d'user lorsqu'il imploroit le secours de Dieu & des Saints, auxquels il avoit une dévotion particuliere. Enfin la troisieme fois qu'il revint à lui, il rendit l'ame assez doucement dans la quinzieme année de son regne, n'étant âgé que de vingt-sept ans & neuf mois.

AN. 1498.

Mém. de Comin. liv. 8. c. 18

Gaguin. l. 11.

Addit. ad Monstrelet.

Bellef rèt, hist. de Charles VIII.

On parla diversement de la cause de sa mort, comme c'est assez l'ordinaire des peuples, lorsque les souverains meurent d'une maniere subite & extraordinaire. Belleforêt rapporte que ce prince avoit été empoisonné par la senteur d'une orange; ce qui ne paroît pas vraisemblable à beaucoup d'historiens. Les médecins crurent qu'il étoit mort d'une apoplexie causée par un catare auquel il auroit pu remédier par de fréquentes purgations. Ce qu'il y a de constant, est que ce roi ne pouvoit pas vivre long-tems, quelques précautions qu'il eût prises pour se conserver, étant d'un tempérament très-foi-

IV. Differens bruits sur la cause de sa mort.

Bellef. hist. de Charles VIII.

AN. 1498.

jeune fille très belle, que ce
ques qui vouloient contr
avoient introduite. Cet
devant une image de l
avoit apperçue dans l
beaucoup. Le roi l
tion, lui demand
le conjura de l ... qui
ration de cel ... anité & de
tableau, & c ... au reste trop
si elle eût ... obéir. On ne voit
son pere ... il ait chassé aucun de
domestic ... ussi en étoit-il tellement
pauvret ... tiens & un archer tomberent
discou ... prenant qu'il venoit d'expirer.
son ... ps demeura exposé pendant huit jours
de ... château d'Amboise, & fut ensuite por-
... saint Denis, où il fut inhumé auprès du grand autel. Comines dit qu'aucun de ses prédécesseurs ne fut enterré avec plus de pompe ni avec plus de regrets. Gaguin qui y étoit présent, assure que sept mille, tant seigneurs qu'officiers, accompagnerent son corps jusqu'à Paris tous en deuil, que quatre cens pauvres vêtus de noir portoient des torches; que toutes les compagnies le reçurent solemnellement, & le conduisirent jusqu'à l'abbaye de saint Denis. Il ne laissa point d'enfans, aucun des trois qu'il avoit eu d'Anne de Bretagne n'ayant pu atteindre l'âge de quatre ans. Il eut aussi une fille nommée Anne de France, qui mourut presque aussi-tôt après sa naissance. Ainsi le duc d'Orléans son plus proche héritier devint son successeur.

V. Le duc d'Orléans succéde à Charles VIII. sous le nom de Louis XII.

Ce prince étoit toujours à Blois, & n'avoit pas encore trente-sept ans accomplis : il n'étoit que cousin de Charles VIII. au quatrieme degré. Dès que celui-ci fut mort, les courtisans & les officiers allerent le trouver pour lui en ap-

... le saluer comme leur ...vation sur le trône fit ... cour : on prétendoit ... exclus, parce qu'il ...n roi ; mais d'au... ...aissance & les ...r, & qu'on ...nsi sans avoir ceux qui auroient une couronne qui lui porta dignement, il fut ...ngt-septieme de Mai.

AN. 1498.

Guicciardin. l. 3. Mém. de Comin. l. 8. c. 20. Bellefor. l. 6. c. 1.

...e Juillet suivant, il reçut la cou... ...nt Denis, & le lendemain il fit son ... Paris. Son premier soin fut de diminuer ...mpôts d'un sixieme, diminution qu'il porta ...ans la suite à un tiers. Occupé du bonheur de ses peuples, il s'appliqua pendant tout le cours de son regne à gouverner avec douceur & avec prudence, ne choisissant pour ses ministres que des gens de bien & désintéressés, & consultant dans tout la raison & la religion. Devenu plus sage & plus compatissant par ses longues adversités, il avoit appris par sa propre expérience les dangers qu'entraîne avec soi un commandement trop absolu, & la nécessité d'en adoucir la rigueur. Sa modération éclata sur-tout lorsqu'étant monté sur le trône, on lui conseilla de punir ceux qui l'avoient desservi sous les regnes précédens. » Un roi de France, ré» pondit-il, ne venge point les injures d'un » duc d'Orléans. « La comtesse de Beaujeu s'étoit déclarée son ennemie, & loin de s'en venger, il ne pensa pas même à lui témoigner son ressentiment ; il avoit fait une liste de tous ceux qui l'avoient offensé, dans la seule vue de leur pardonner de meilleure grace : Jesus-Christ, disoit-il, étant mort pour eux aussi-bien que

VI.
Il est sacré à Reims & couronné à saint Denis.

Apud Ferron in Ludov. XII. Paul. Æmil. in Ludov. XII. Mém de Comin. l. 8. chap. dern.

AN. 1498.

ble, & qu'il affoiblissoit encore tous les jours par ses débauches, capables d'altérer les constitutions les plus vigoureuses. Il étoit mal fait de sa personne : il avoit les épaules hautes, le visage difforme, la parole lente & mal assurée; néanmoins les yeux vifs & brillans, de belles saillies pour les grandes choses, mais qui duroient peu ; de la bonté, de l'humanité & de la douceur envers tout le monde; au reste trop de nonchalance pour se faire obéir. On ne voit point qu'en toute sa vie il ait chassé aucun de ses domestiques; aussi en étoit-il tellement aimé, qu'un des siens & un archer tomberent morts en apprenant qu'il venoit d'expirer.

Sainte-Marthe, hist. de la maison de France.
Comines, loco supr. cit.
Gaguin. lib. 20.

Son corps demeura exposé pendant huit jours dans le château d'Amboise, & fut ensuite porté à saint Denis, où il fut inhumé auprès du grand autel. Comines dit qu'aucun de ses prédécesseurs ne fut enterré avec plus de pompe ni avec plus de regrets. Gaguin qui y étoit présent, assure que sept mille, tant seigneurs qu'officiers, accompagnerent son corps jusqu'à Paris tous en deuil, que quatre cens pauvres vêtus de noir portoient des torches; que toutes les compagnies le reçurent solemnellement, & le conduisirent jusqu'à l'abbaye de saint Denis. Il ne laissa point d'enfans, aucun des trois qu'il avoit eu d'Anne de Bretagne n'ayant pu atteindre l'âge de quatre ans. Il eut aussi une fille nommée Anne de France, qui mourut presque aussi-tôt après sa naissance. Ainsi le duc d'Orléans son plus proche héritier devint son successeur.

V.
Le duc d'Orléans succéde à Charles VIII. sous le nom de Louis XII.

Ce prince étoit toujours à Blois, & n'avoit pas encore trente-sept ans accomplis : il n'étoit que cousin de Charles VIII. au quatrieme degré. Dès que celui-ci fut mort, les courtisans & les officiers allerent le trouver pour lui en ap-

prendre la nouvelle & le saluer comme leur nouveau roi. Son élévation sur le trône fit pourtant murmurer à la cour : on prétendoit même qu'il en devoit être exclus, parce qu'il avoit porté les armes contre son roi ; mais d'autres soutinrent que le droit de sa naissance & les loix du royaume l'appelloient à regner, & qu'on ne pouvoit y mettre obstacle. Ainsi sans avoir égard aux vaines plaintes de ceux qui auroient voulu le voir dépouiller d'une couronne qui lui appartenoit, & qu'il porta dignement, il fut sacré à Reims le vingt-septieme de Mai.

AN. 1498.

Guicciardin. l. 3.

Mém. de Comin. l. 8. c. 20.

Bellefor. l. 6. c. 1.

VI.

Il est sacré à Reims & couronné à saint Denis.

Le premier de Juillet suivant, il reçut la couronne à saint Denis, & le lendemain il fit son entrée à Paris. Son premier soin fut de diminuer les impôts d'un sixieme, diminution qu'il porta dans la suite à un tiers. Occupé du bonheur de ses peuples, il s'appliqua pendant tout le cours de son regne à gouverner avec douceur & avec prudence, ne choisissant pour ses ministres que des gens de bien & désintéressés, & consultant dans tout la raison & la religion. Devenu plus sage & plus compatissant par ses longues adversités, il avoit appris par sa propre expérience les dangers qu'entraîne avec soi un commandement trop absolu, & la nécessité d'en adoucir la rigueur. Sa modération éclata sur-tout lorsqu'étant monté sur le trône, on lui conseilla de punir ceux qui l'avoient desservi sous les regnes précédens. » Un roi de France, répondit-il, ne venge point les injures d'un » duc d'Orléans. « La comtesse de Beaujeu s'étoit déclarée son ennemie, & loin de s'en venger, il ne pensa pas même à lui témoigner son ressentiment ; il avoit fait une liste de tous ceux qui l'avoient offensé, dans la seule vue de leur pardonner de meilleure grace : Jesus-Christ, disoit-il, étant mort pour eux aussi-bien que

Apud Ferron in Ludov. XII.

Paul. Æmil. in Ludov. XII.

Mém de Comin. l. 8. ch. dern.

AN. 1498. pour lui. Sentiment digne d'un héros, & surtout d'un roi très-chrétien. Dès qu'il eut été couronné, il prit par arrêt de son conseil, le titre de roi de France & des deux Siciles, & la qualité de duc de Milan, parce qu'il prétendoit que ce duché lui appartenoit, comme on a dit, à cause de Valentine de Viscomti son ayeule. A son avénement à la couronne, il dépêcha des ambassadeurs au pape, aux Vénitiens & aux Florentins, pour leur notifier son élévation sur le trône de France; & trois mois après il reçut les leurs qui lui apportoient des complimens & des excuses. Mais ni Frédéric roi de Naples, ni Ludovic Sforce duc de Milan, ne lui en envoyerent, parce qu'ils le regardoient comme leur ennemi déclaré.

VII. Commencemens des négociations de la France avec le pape, les Vénitiens & les Florentins.

Guicciardin. l. 3.

On commença dès-lors à entamer différentes négociations. Alexandre VI. s'étoit réconcilié avec les Ursins, mais il vouloit beaucoup de mal à Frédéric roi de Naples, parce qu'il avoit refusé sa fille à César Borgia fils naturel de sa sainteté. Les Vénitiens cherchoient à ruiner Ludovic Sforce, parce qu'il empêchoit leur agrandissement, & qu'il avoit des vues sur la ville de Pise, qu'ils tâchoient de s'approprier. Pour les Florentins, ils desiroient ardemment de recouvrer leurs places, & faisoient pour cela la guerre. Ainsi tous les trois, conduits par leurs seuls intérêts, rechercherent l'alliance de Louis XII.

VIII. Louis XII fait casser son mariage avec Jeanne de France.

Histoire de Louis XII. par saint Gelais.

Jamais l'occasion ne se pouvoit présenter plus favorable pour sa sainteté. Louis XII. avoit épousé dans sa jeunesse Jeanne fille de Louis XI. mais ce mariage s'étoit fait contre son gré; & dans l'espérance de s'en relever dans la suite, il avoit protesté contre. La crainte seule de s'attirer la colere & l'indignation du roi, qui ne le menaçoit pas moins que de prison, s'il n'avoit

pour sa fille les égards qu'on doit avoir pour une épouse, lui avoit fait garder des ménagemens à l'extérieur. Ces mêmes raisons avoient subsisté pendant tout le regne de Charles VIII. qui n'auroit pas souffert que sa sœur eût été répudiée. Mais aussi-tôt que ce prince fut mort, & que le duc d'Orléans eut été reconnu pour son successeur, il ne pensa plus qu'à se mettre en liberté & à faire déclarer son mariage nul. Jeanne son épouse étoit difforme, contrefaite, infirme, & selon toutes les apparences hors d'état d'avoir jamais des enfans. Il eut recours au pape, qui voulant se ménager la France pour l'élévation de sa famille, écouta facilement sa demande, & nomma des commissaires pour examiner l'affaire & en juger. Le roi se fondoit sur trois raisons. 1. Que Louis XI. avoit été son parain, & qu'au préjudice de cette alliance spirituelle, il lui avoit fait épouser sa fille sans dispense. 2. Qu'il ne l'avoit épousée que par violence; qu'autrement il ne se fût point uni à une princesse si contrefaite, & dont il ne pouvoit avoir d'enfans. 3. Qu'il n'avoit point consommé le mariage. La reine répondit, qu'elle n'avoit jamais sçu que son pere avoit été le parain de son mari; qu'elle ne s'étoit point apperçue qu'on eût fait violence à son époux, & que l'honnêteté ne lui permettoit pas de s'expliquer sur le troisieme article; que cependant sa conscience l'empêchoit d'en demeurer d'accord; qu'après tout, elle seroit ravie que les commissaires donnassent satisfaction au roi. Louis d'Amboise évêque d'Albini, Ferdinand évêque de Ceuta, Portugais, furent d'abord chargés de la commission, & on leur joignit dans la suite Philippe de Luxembourg évêque du Mans. On vérifia les protestations de nullité faites dans le tems. La reine Jeanne même las-

AN. 1498.

AN. 1498.

sée de la cour & ne soupirant qu'après la retraite y donna les mains ; & le mariage fut déclaré nul à Rome. Mais sa sainteté en fit d'abord un mystere afin d'arriver plus aisément à ses vues, & aux desseins qu'elle avoit de produire en France le cardinal César Borgia son fils, qui pensoit à rentrer dans l'état séculier.

IX. Le cardinal Borgia vient en France, & est fait duc de Valentinois.

Frizon, in Gallia purpurata.

Le pape l'envoya en France chargé de la bulle qui déclaroit nul le mariage du roi. Borgia étant arrivé en ce royaume voulut user de finesse & de dissimulation, & dit qu'il n'avoit pas apporté la bulle. Mais Louis XII. averti du contraire par l'évêque de Ceuta à qui Borgia en avoit confié le secret, lui fit mauvaise mine, & protesta qu'il passeroit outre, puisqu'il savoit que son mariage avoit été déclaré nul. Le cardinal avoua alors qu'il étoit chargé de la bulle, & la produisit au roi. L'indiscrétion de l'évêque de Ceuta lui couta la vie, Borgia lui ayant fait donner du poison dont il mourut.

X. George d'Amboise reçoit le chapeau de cardinal.

Burchard. l. 3. Diar. MS. archiv. Vat. sign. 104. p. 526.

Sa majesté qui savoit que Borgia prenoit l'état séculier du consentement du pape, voulant reconnoître le service qu'il venoit de lui rendre, lui donna le duché de Valentinois, dont il porta le nom le reste de sa vie, avec une compagnie de cent hommes d'armes entretenus en paix & en guerre, une pension de vingt mille livres, & des assurances pour les plus beaux fiefs du duché de Milan, aussi-tôt que le roi l'auroit conquis. Borgia étoit aussi chargé d'un chapeau de cardinal pour George d'Amboise archevêque de Rouen, que le pape avoit nommé dans un consistoire du dix-septieme de Septembre. Ce fut le cardinal de saint Pierre-aux-Liens qui étoit alors en France, qui le lui donna solemnellement dans l'église de Chinon au diocèse de Tours, le vingt-sixieme de Décembre; cette cérémonie ne convenant point à Borgia

de sa sécularisation. Louis XII. vit par- AN. 1498.
ses souhaits accomplis ; la bulle décla-
ı mariage nul, la dignité de cardinal
onnée à son favori & son principal mi-
c'étoit tout ce qu'il demandoit. Il se
qu'il pourroit librement & sans obstacle
la veuve de son prédécesseur, qu'il
utrefois aimée, & pour laquelle il sen-
ore beaucoup d'inclination ; & qu'après
omblé de bienfaits le fils du pape, il
t à l'avenir compter sur l'amitié & la
ion du souverain pontife.

XI. Borgia demande au roi la princesse de Naples en mariage.

ia qui sentoit bien tous les liens que le
onnoit, lui témoigna qu'il desiroit épou-
rincesse de Naples fille de Frédéric, &
ia de la part du pape de s'employer pour
ussir ce mariage. Il lui fit même enten-
: ce n'étoit qu'à cette condition, qu'A-
e seroit favorable à la France. Le but
gia étoit de dépouiller Frédéric de son
ıe après ce mariage, & de s'en faire
l'investiture par le pape, qui ne deman-
ıs mieux, prétendant que le royaume
it en quenouille. Mais Louis XII. ayant
rs fait profession de la plus haute pro-
t ne voulant pas violer le droit des gens,
rifiant la princesse de Naples, qui étoit
ı France, & y avoit toujours demeuré,
ɔition du duc de Valentinois, le renvoya
me à la princesse, & remit l'affaire à sa
ion. Borgia mécontent se hasarda pour-
: faire cette proposition à la princesse,
repartit que le roi son pere vivoit enco-
que les loix lui défendoient de disposer
même sans son consentement. Elle ajou-
'encore qu'elle fût libre, elle n'auroit
de se marier dans une conjoncture où le
Naples étoit mal avec Louis XII. son

AN. 1498.

bienfaiteur ; mais que comme on négocioit leur réconciliation, & que même le traité étoit déja fort avancé, elle en attendoit la conclusion avant que de changer d'état. Le duc de Valentinois après ce refus, ne pensa plus à la princesse de Naples.

XII. La princesse Jeanne répudiée par Louis XII. se retire à Bourges, & y institue l'ordre des Annonciades.

Le Mire, in origin. religiof.

Baillet, vies des Saints, 4. Fevr.

Cependant Louis XII. ayant levé tous les obstacles qui pouvoient différer son mariage avec Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur, ne s'occupoit que du préparatif de ses noces. En vertu du jugement rendu par les commissaires & de la dispense du pape, Jeanne de France fut répudiée, & la princesse souffrit patiemment cet affront. Les Parisiens qui se ressouvenoient des bienfaits qu'ils avoient reçus de Louis XI. ne purent s'empêcher d'en murmurer hautement comme d'une injustice : il y eut des prédicateurs qui en blâmerent publiquement sa majesté dans leurs sermons. Jeanne fut la seule qui regarda sa disgrace comme une faveur du ciel. Dégoûtée du monde & résolue de se donner entierement à Dieu, elle se retira dans la ville de Bourges, que le roi lui avoit assignée, avec d'autres domaines pour son entretien, & elle y passa saintement le reste de ses jours. Elle y institua l'ordre des Annonciades, dont les religieuses sont distingnées de celles de Gênes, par le scapulaire rouge qu'elles portent, & elle obtint du pape Alexandre VI. la confirmation de ce nouvel institut en 1501. Elle fonda aussi le collége de l'université de Bourges.

XIII. Savonarolle s'attire la haine des Florentins.

Guicciardin. hist. Ital. l. 3.

Les Florentins qui jusqu'alors avoient regardé Savonarolle comme un saint homme & un prophete inspiré de Dieu, & qui n'entreprenoient même rien sans le consulter, perdirent tout-à-coup cette haute estime, à quoi succéda dans la suite une haine implacable : & voici ce

qui y donna occasion. Lorsque Pierre de Médicis à la sollicitation de Ludovic Sforce tenta de rentrer dans Florence, sans aucun succès, les partisans qu'il avoit dans la ville & qui devoient le seconder dans cette entreprise furent pris & exécutés à mort. L'exécution se fit pendant la nuit, pour éviter le tumulte que le peuple auroit pu causer, & avec tant de précipitation, qu'on ne voulut pas même déférer à l'appel des parens des coupables. Rien n'étoit plus opposé à la liberté publique ; Savonarolle avoit lui-même fait établir depuis peu une loi tout-à-fait contraire à cette violence. Cependant ses amis furent les principaux moteurs de cette exécution, & si on ne put le convaincre d'y avoir eu part, on eut du moins à lui reprocher de ne l'avoir pas empêchée ; il en fut blâmé, & son crédit en souffrit beaucoup. D'un autre côté Ludovic Sforce jaloux de la grande autorité que ce religieux s'étoit acquise auprès de la république, ne cessoit d'irriter le pape contre lui par l'entremise du cardinal Ascagne son frere. Il envoya aussi secrettement un Cordelier dans Florence pour prêcher contre la vie & les sermons de Savonarolle. D'autres religieux en firent autant, sans que Jerôme cessât d'agir à son ordinaire ; il exhortoit toujours le peuple à changer de vie, il prêchoit hardiment la réformation des princes & de la cour Romaine, & défendoit la liberté de la patrie contre toutes les factions qui la vouloient opprimer. La conversion de Marcile Ficio chanoine de Florence, celle de Nicolas Chambert gentilhomme Allemand, à qui il donna l'habit de Dominicain, & de beaucoup d'autres savans hommes, qui prirent le même parti & se firent religieux dans son ordre, furent les fruits de ses exhortations pathétiques.

AN. 1498.

Raynald. ad ann. 1497.

AN. 1498.

XIV.
Ses ennemis l'accusent devant le pape.

Naucler. chronic. vol. 3. gener. 30. p. 513.
Hieron. Savonar. vita à P. Quetif.
Mém. de Comines, liv. 8. c. 19.

Ses ennemis toutefois conjurerent sa perte avec tant de violence, qu'ils tenterent une fois de le tuer en chaire dans le tems qu'il prêchoit, & l'accuserent devant le pape comme un séditieux qui annonçoit au peuple une fausse doctrine; ils produisirent un de ses sermons où il déclamoit fortement contre le luxe & les désordres du clergé, particulierement de celui de Rome. Sa sainteté déja prévenue contre lui, & d'ailleurs informée qu'il avoit écrit à l'empereur, aux rois de France, d'Espagne, de Portugal & d'Angleterre, pour les engager à demander la réformation de l'église dans le chef & dans les membres, & la tenue d'un concile général; irritée de ce procédé, le cita devant lui pour répondre aux chefs d'accusation dont on le chargeoit. Jerôme ne jugea pas à propos de se livrer à ses ennemis & se contenta de se justifier par des lettres qu'il écrivit au pape. Alexandre ne fut pas content de sa justification, le traita de rebelle au saint siege & lui interdit la prédication. Savonarolle ne pouvant plus remplir ses fonctions, substitua en sa place un de ses religieux, qui fit une apologie de Jerôme, & assura qu'il n'avoit rien dit qui ne dût s'accomplir. Alexandre voyant que Jerôme ne se rendoit point à sa citation, ajouta l'excommunication à l'interdit, & le traita d'hérétique. Mais ce religieux fit plusieurs écrits pour montrer que cette censure étoit nulle. Cependant il continua de ne point prêcher en public jusqu'au commencement de cette année. Alors prétendant toujours que l'excommunication portée contre lui étoit nulle, & qu'il en avoit suffisamment montré l'injustice & la nullité, il reprit ses fonctions. Le pape indigné de cette conduite, l'excommunia une seconde fois; & comme les Florentins le favorisoient encore, Ale-

XV.
Le pape l'excommunie, & les Florentins l'empêchent de prêcher.

mandre les menaça de la même peine, s'ils ne cessoient de le protéger, ou même de l'entendre. Les Florentins qui étoient déja indisposés contre Jerôme pour ce que nous avons dit, & qui avoient intérêt de ménager le pape pour se procurer la restitution de Pise, défendirent à Savonarolle de monter en chaire, & l'obligerent au silence. A quoi il se soumit.

AN. 1498.

XVI. Un Dominicain & un Cordelier offrent d'entrer dans le feu pour prouver l'un la vérité & l'autre la fausseté de sa doctrine.

Comme le Dominicain que Savonarolle avoit engagé de prêcher en sa place avoit dit en chaire, que pour prouver la vérité de la doctrine & la sainteté de la conduite de Jerôme, il s'offroit de passer au travers d'un feu bien allumé, sans en recevoir de mal, un religieux de l'ordre des freres mineurs accepta d'y entrer aussi pour prouver le contraire. Mais quand le Dominicain le pressa d'en venir à l'exécution, il dit qu'il ne vouloit faire l'épreuve qu'avec Jerôme lui-même. C'étoit une défaite, parce qu'il pensoit qu'on n'exposeroit point Savonarolle à cette épreuve. La dispute s'échauffe, les deux contendans paroissent devant le magistrat; le Cordelier réitéra qu'il étoit prêt d'entrer dans le feu avec Jerôme; non, dit-il, pour en sortir sain & sauf, mais afin que Jerôme y fût brûlé avec lui. Le Dominicain répliqua, que puisque c'étoit lui qui avoit fait un défi, il étoit juste que l'action ne se passât qu'entre lui & le Cordelier. Il offroit même de s'y faire accompagner par tous les religieux de son couvent, & Jerôme confirma cette promesse. Comme tout cela ne décidoit rien, le magistrat conclut que si le Cordelier ne vouloit point faire l'épreuve avec le Dominicain, il eût à nommer une autre personne pour le remplacer. Il nomma Nicolas de Pilli du même ordre, qui refusa aussi quand on fut prêt de l'exécution. Un convers du même

ordre voyant ce refus, s'offrit de lui-même.

AN. 1498. On prend jour, les parties s'y trouvent, un grand peuple s'offre pour être témoin du spectacle. Jerôme y assiste aussi. Le Dominicain se préparant à entrer dans le feu, le Cordelier qui avoit refusé d'y entrer avec lui, lui crie de se dépouiller de ses habits, prétendant qu'ils étoient enchantés; le Dominicain s'en dépouille pour le satisfaire, & en prend d'autres. Le Cordelier ajoute, qu'il ne doit pas porter avec lui l'eucharistie, comme il le vouloit; c'étoit encore une vaine chicane; mais comme le Dominicain persistoit à vouloir la porter avec lui en entrant dans le feu, on s'y opposa, & chacun se retira sans avoir rien fait.

XVII. On arrête Savonarolle, & on l'applique à la question.

Quand Savonarolle ou ceux de son parti eussent fait un miracle, il n'eût point échappé à ses ennemis, qui étoient puissans & en grand nombre. Ils avoient gagné le peuple, qui dès le lendemain alla attaquer l'église de saint Marc, où il s'étoit retiré. On ferma les portes pour empêcher ces furieux d'y entrer; mais ils y mirent le feu, & se firent un passage par violence. On accourut au secours de Jerôme. Le combat fut sérieux & long. Les magistrats voulant faire cesser ce tumulte, défendirent sous peine de mort, de secourir l'église de saint Marc, & ordonnerent sous la même peine à Jerôme de sortir en peu d'heures des états de Florence. Jerôme eût obéi à cet ordre, mais ses amis le retinrent. Les magistrats l'ayant sçu, l'envoyerent chercher avec une sauve-garde, & promesse de le laisser ensuite retourner à son monastere: on emmena avec lui deux de ses compagnons. Quand il fut devant les magistrats, on lui demanda d'abord si ce qu'il disoit avoir appris de Dieu étoit vrai ou

ıx. Jerôme soutint avec sa liberté ordinaire, 'il n'avoit rien dit qui ne fût très-certain. AN. 1498.
ırès cette réponse, on le conduisit en prison nuit du dimanche des Rameaux, sans avoir ard à la promesse qu'on lui avoit faite de le ıvoyer libre. On nomma ensuite quatre comıssaires, pris d'entre ses ennemis, pour exaıner les dépositions, & l'entendre lui-même. ais comme il ne se démentoit point de ce 'il avoit dit, on l'appliqua à la question. Jaıis on n'en fit souffrir à personne de si cruelle. ırès lui avoir lié les bras derriere le dos, on levoit en haut, on le laissoit retomber avec olence, ensorte que tous ses membres se disıuerent : un supplice fini, on en recommenır un autre, où la barbarie étoit ingénieuse à nver de nouveaux moyens d'en augmenter :ruauté. On approcha aussi des charbons arıs contre ses pieds. On le chargeoit d'inju-, on lui faisoit mille outrages. Jerôme souf-: tout avec constance, & on ne tira pas de lui seul aveu qui démentît ce qu'il avoit dit ou t jusqu'alors. Au milieu des plus vives douırs, il ne prononça presque jamais que ces roles : » Seigneur; ôtez, ôtez-moi la vie; « quand on cessoit de le tourmenter, il se ettoit à genoux, & prioit pour ses bourаux. Cependant on écrivit son interrogaire, dans lequel on supposa bien des choses usses qu'il n'avoit jamais dites ; on exagéra, on donna un mauvais sens à ce qu'il avoit 'pondu dans un sens conforme à la vérité.)n fit venir ensuite six religieux de son ordre our lire l'interrogatoire en leur présence, & evant Jerôme. Celui-ci avoua tout ce qu'il voit écrit, & non tout ce qu'on y avoit mêlé e *faux* ; & après la lecture faite, se tourant vers ses religieux : » Personne n'ignore,

AN. 1498.

» leur dit-il, quelle a été ma conduite & ma » doctrine, & quelles ont été mes liaisons tant » que j'ai été parmi vous. Je vous recom- » mande deux choses. 1. Ayez soin de tous » les jeunes religieux, & faites ensorte qu'ils » conservent la crainte du seigneur, dans la- » quelle ils ont été élevés, & la simplicité de » la vie chrétienne. 2. Priez Dieu pour moi » de tout votre cœur; car je suis près de la » mort. «

XVIII. Supplice de Savonarolle, qui est pendu & brûlé.

Dès qu'Alexandre VI. eut appris que Jerôme Savonarolle étoit en prison, il fit prier la répu- blique de Florence de le lui envoyer à Rome; mais on ne le voulut pas, parce qu'on craignoit une sédition. Alexandre ne pouvant donc con- tenter en tout la haine qu'il portoit à ce reli- gieux, voulut au moins se satisfaire en partie. Il envoya deux juges à Florence, qui recom- mencerent à le tourmenter, pour tâcher de lui faire avouer quelque crime qui pût le faire con- damner à mort; mais n'ayant pas réussi, ils ne laisserent pas de le condamner à mourir. Ce jugement fut prononcé le vingt-deuxieme de Mai 1498. On lui donna un confesseur, & un autre à chacun de ses compagnons, qui étoient condamnés avec lui. Le lendemain qui devoit être le jour de l'exécution, on leur donna l'eu- charistie. Jerôme la reçut dans sa main, & la prit dans sa bouche, après avoir fait sur ce mystere une profession de foi très-catholique. Après cette action, on les mena tous trois comme des voleurs au lieu de leur supplice. Quand on eut dépouillé Jerôme de son habit religieux, il le prit entre ses mains & versa des larmes dessus, assurant qu'il l'avoit heureuse- ment conservé sans tache jusqu'alors. Il exhorta aussi ses compagnons à demeurer fermes, & à mourir généreusement, puisqu'ils mouroient

mocens. Comme ils étoient prêtres tous les ois, on les dégrada avec les cérémonies or- inaires ; mais l'évêque ayant pris la main de erôme, & lui ayant dit : » Je te sépare de l'é- lise triomphante., « il répondit : » Tu me sépares de l'église militante, tu ne peux m'ô- ter à l'église triomphante. « Il répondit avec ermeté à tous ceux qui lui firent des ques- ions, & les assura tous qu'il n'avoit rien dit ue de vrai, & que tout ce qu'il avoit prédit rriveroit. Enfin après avoir baisé le crucifix, n le prit de même que ses compagnons, pour eur faire achever leur supplice. Les deux com- agnons furent pendus les premiers, & Jerôme e fut le dernier, après avoir recité le symbole les Apôtres. Cela arriva le vingt-troisieme de Mai 1498. le jour de l'Ascension. Savonarolle n'avoit alors que quarante-cinq ans & huit mois. On alluma ensuite un grand feu pour faire brûler leurs corps, & leurs cendres fu- ent jettées dans la riviere. On dit que Dieu honoré la mémoire de Savonarolle de beau- oup de miracles. AN. 1498.

XIX. Ouvrages de Jerôme Savonarolle.

Aussi-tôt après sa mort, on publia un écrit ous le titre de sa confession, où on lui prêta eaucoup d'extravagances ; mais rien qui mé- tât la mort. Jean Balesdens fit imprimer l'an 533, à Leyde quatre ouvrages de cet auteur, ui avoient déja été mis sous presse de son vi- ant à Florence, & dont il y avoit eu depuis verses éditions, mais peu correctes ; savoir : la simplicité de la vie chrétienne ; le triom- he de la Croix ; dialogue de l'esprit & de l'a- e, & exposition de l'oraison dominicale en uatre manieres. Ce dernier ouvrage, avec les éditations sur le pseaume cinquante, a été tra- uit en François & imprimé à Paris en 1685. Le remier fut aussi traduit en Italien par Jerô-

me Benevieni, qui donna sa version dès l'an 1486. à Florence; & on en a aussi une traduction Françoise du pere Philippe Chabut Jésuite, qui parut en 1672. Pour le second traité, Savonarolle prit lui-même la peine de le traduire, mais librement, en Italien, & il donna cette version en 1497. à Florence, avec beaucoup d'autres traités aussi en Italien entr'autres un intitulé, regles pour vivre en chrétien, qu'il composa dans sa prison à la priere du geolier. On a aussi cinq volumes de ses sermons imprimés l'an 1520. outre plusieurs autres recueils, qui ont paru en divers tems, & dont quelques-uns n'ont pas été approuvés; son dialogue de la vérité prophétique, qui a été mis à l'*Index*; son abrégé des révélations; un traité Italien contre l'astrologie judiciaire; un traité abrégé de la philosophie naturelle & morale; un traité des disciplines, & d'autres, avec plusieurs lettres.

AN. 1498.

XX. Apologie de Savonarolle par Jean François Pic de la Mirandole.

Bzovius, t. 18. 1492. 94. 95. 97 98. & 99.

Jean-François Pic de la Mirande, neveu du célébre Jean Pic, dont on a déja parlé, fit l'apologie de Savonarolle, divisée en deux livres, qu'il dédia à Hercules d'Est duc de Ferrare. Le premier livre contient sept chapitres, dans le premier desquels il fait voir qu'il n'y a point de jugement sur la terre qui ne puisse être sujet à l'erreur; dans le second, qu'il peut arriver en différentes manieres qu'une sentence d'excommunication portée par les évêques soit nulle & sans effet; & il rapporte ces manieres dans le troisieme, où il dit qu'il y a quelques cas dans lesquels les jugemens des papes sont nuls, & où il explique ce qu'on entend par erreur intolérable; dans le quatrieme, il traite de l'excommunication, & des causes pour lesquelles on doit en punir; dans le cinquieme, il apprend quelle doit être l'obéissance des sujets

ts envers les prelats & supérieurs ; dans le xième & septieme, il expose cette maxime, u'on doit craindre la sentence du supérieur, it qu'elle ait été prononcée justement ou inustement ; & comment ces paroles doivent entendre. Le second livre comprend huit chaitres, & Pic de la Mirande y prend ouvertement la défense de Savonarolle ; il y soutient ue le pape Alexandre VI. a été trompé par les tifices des ennemis de ce religieux, que le andement du pape ne devoit point être exécuté ; que Savonarolle n'a point encouru de nsures ; qu'il n'a point eu besoin par conséent d'en être absous. Enfin il finit par beaup de louanges qu'il donne à celui dont il it l'apologie, & propose les moyens de réter aux persécutions à venir. AN. 1458.

XXI. Erreurs de Matthias Cordelier.

Bzov. hoc ann. 1498.

Vers ce même tems un religieux Cordelier mmé Matthias publia ses rêveries Il soutit qu'il falloit observer la regle de saint Frans à la lettre, & que saint Bonaventure, les cteurs en théologie & les papes qui y avoient porté des mitigations ou accordé des prileges, étoient en péché mortel Il condamit aussi les monasteres dans lesquels il y oit des procureurs & des syndics Comme il oit beaucoup de mémoire, & qu'il étoit sçant dans les langues, sur-tout dans l'Hebreu le Latin, il se fit écouter ; environ quatrengts Cordeliers embrasserent son parti, & insiblement il s'opiniâtra si fortement dans ses reurs, qu'il vint jusqu'à mépriser les comandemens de l'église & les censures des soutains pontifes. On le mit en prison, & on ne n fit sortir qu'après qu'il eut promis de se reacter & de se corriger. Mais étant retombé u de tems après, on l'arrêta une seconde fois. 'étant pas assez bien gardé, il se sauva dans

AN. 1498.

un désert avec ses compagnons, où il établit un nouvel ordre, avec des provinciaux & des gardiens, se vantant d'être inspirés de Dieu, & assurant qu'il feroit des miracles. Ensuite ayant été chassé de ce désert par l'autorité du pape, il se retira chez les conventuels où il mourut dans son fanatisme, & sa secte se dissipa d'elle-même.

XXII. L'évêque de Calahorra condamné à une prison perpétuelle pour ses erreurs.

Naucler. vol. 3. gener. 50.

Burchard. apud Bzov. ann. 1500.

La conversion de deux cens quatre-vingts Maures Juifs Espagnols appellés Maranes qui firent solemnellement profession de la religion catholique sur la fin du mois de Juillet, fut un sujet d'édification pour les fideles, & qui répara en quelque sorte le scandale que causa la chûte de Pierre d'Aranda évêque de Calahorra & maître du sacré palais, qui presque dans le même tems fut convaincu de Judaïsme. Il fut dégradé dans le mois de Septembre, & condamné à être enfermé pendant toute sa vie dans le château Saint Ange à Rome. On l'accusoit d'avoir enseigné que la loi Mosaïque avoit un principe, & que la loi Chrétienne en avoit trois, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit; que Jesus-Christ n'avoit point souffert, s'il est Dieu, & que c'étoit pour cela que dans ses prieres il disoit seulement, Gloire au Pere, sans y ajouter les noms du Fils & du Saint-Esprit: Que les indulgences n'étoient rien & ne produisoient aucun effet, que les papes les avoient inventées parce qu'ils en tiroient du profit; qu'il n'y avoit ni enfer, ni purgatoire, mais seulement un paradis. Il ne célébroit point à jeun, disant la messe après avoir dîné, & n'observoit ni carême ni aucune abstinence de viandes.

XXIII. Succession des patriarches Grecs de Constantinople.

A l'égard de la succession des patriarches Grecs, on a dit que Maxime avoit été élu patriarche de Constantinople, mais il fut déposé dans cette année ou du moins dans la précé-

dente, pour un crime assez considérable dont on l'accusoit. Ce Maxime avoit succédé à Siméon qui avoit pris la place de Marc Eugenique, le cinquieme patriarche depuis que Mahomet II. eut pris la ville de Constantinople. Maxime ayant été déposé, Nyphon de Thessalonique fut choisi pour être son successeur, & en fut chassé un an après pour mettre en sa place un Maxime de Serrs, qui gouverna pendant six ans. Ce dernier ayant été exilé, on rappella Nyphon qui ne jouit du patriarchat qu'un an. C'est ainsi que ces schismatiques vivoient dans des divisions continuelles. Après Nyphon on mit Joachim métropolitain de Damas sur le siege, jeune homme à la vérité sans beaucoup de science; mais d'un bon esprit, avec beaucoup d'humilité & des mœurs très-reglées. Il alla en Georgie faire ses visites, & y fut très-honorablement reçu : on l'y chargea de présens considérables, & il s'en retourna riche à Constantinople où il mourut.

AN. 1498.

Zygomal. Turco-Græc. l. 1. & 2.

XXIV. Censures de plusieurs erreurs par la faculté de théologie de Paris.

Quelques personnes prétendoient autoriser l'art magique, soutenant qu'il étoit permis d'user de maléfices; que l'église avoit eu tort de les condamner, & qu'ils pouvoient procurer un grand nombre de biens; ils débitoient aussi quantité de vertus qu'ils disoient être attachées aux talismans; & comme il étoit nécessaire de réprimer de semblables erreurs, la faculté de théologie de Paris les condamna par une censure du dix-neuvieme de Septembre 1498.

D'Argentré, collect. judic. t. 1. p. 340. Ex 1. regist. facult. Paris. fol. 158.

Quelques jours après, le deuxieme d'Octobre, elle censura seize propositions prêchées à Tournay en Flandres par Jacques Vitrier religieux de l'ordre des freres mineurs. Voici ces propositions. 1. » Il vaudroit mieux couper la gorge à » son enfant que de le mettre dans une reli» gion non réformée. 2. Il vaudroit mieux

AN. 1498. » prostituer sa fille, que de la mettre dans un » semblable ordre. 3. Quiconque entend la » messe d'un prêtre qui tient une femme » dans sa maison, péche mortellement. 4. » Péché mortel à quiconque lui fait dire la » messe & lui donne de l'argent. 5. Si votre » curé ou autre prêtre a une femme dans sa » maison, vous devez aller chez lui & en tirer de force cette femme. 6. L'office qu'on » chante en musique à Notre-Dame porte à la » luxure. 7. Le roi n'a point remis les maltotes à Tournay pour nourrir les courtisannes des chanoines & autres gens de l'église. » 8. On ne doit point donner d'argent aux » églises pour les pardons. 9. Les pardons » ne sont point donnés pour des lieux de » prostitution. 10. Ces pardons viennent de » l'enfer. 11. Quand vous entendez la messe, » vous ne devez rien dire, & quand on éleve » le saint Sacrement, vous devez regarder en » terre, & non point le saint Sacrement. 12. » L'office de la sainte Vierge ne doit point être » recité par des séculiers. 13. Il ne faut point » prier les Saints. 14. Il y en a quelques-uns » qui disent certaines oraisons de la Vierge » Marie, afin qu'à l'heure de la mort ils puissent voir la Vierge : Tu verras le diable, & » non pas la Vierge Marie. 15. Il vaudroit » mieux à une femme mariée violer la foi conjugale, que de rompre son jeûne. 16. J'aimerois mieux être la cause de la mort d'un » homme, ou homicide, que de commettre le » péché avec une femme. « Toutes ces propositions furent condamnées & différemment qualifiées. Ce qu'il y a de particulier regarde la quatorzieme, où la faculté dit, que si l'on prétend qu'il n'est pas permis de reciter quelques oraisons dévotes afin que la sainte Vierge as-

siste à la mort celui qui prie dévotement ; cette proposition est fausse : mais l'on prétend condamner la superstitieuse crédulité de quelques-uns qui pensent qu'en vertu de certaines prieres plutôt que d'autres, la Vierge leur apparoît visiblement à l'heure de la mort, les docteurs déclarent qu'ils ne condamnent point ce sens.

AN. 1493.

XXV. Ximenès prend possession de l'archevêché de Tolede.

Alvar. Gomez in vita Ximen. l. 1.

François Ximenés promû à l'archevêché de Tolede, comme il a été dit, alla dans cette année prendre possession de son église, & il y fut reçu avec beaucoup de magnificence. Ses premiers soins s'étendirent sur les besoins des pauvres. Il y pourvut abondamment, visita les églises & les hôpitaux, purgea son diocese des usuriers & des lieux infâmes : ayant cassé plusieurs juges prévaricateurs, il remplit leurs places de personnes dont la probité & le désintéressement lui étoient connus. Ensuite il se rendit à Alcala où il tint un synode, dont il fit lui-même l'ouverture par un discours des plus touchans, & peu de tems après il en assembla un autre à Talavera. Voici ce qu'on a pu recueillir des reglemens qui y furent faits. 1. Que tous les dimanches & fêtes les curés après la grand'-messe, expliqueroient l'évangile au peuple familierement & solidement, & que le soir ils assembleroient leurs paroissiens & particulierement les enfans, & leur apprendroient la doctrine chrétienne. 2. Pour leur faciliter, il fit faire des instructions & des catéchismes, qui furent depuis d'une très-grande utilité. 3. On permit à tous les prêtres de s'absoudre les uns les autres des cas même qui étoient réservés à l'archevêque. 4. On rétablit l'usage ancien de tenir de l'eau bénite à l'entrée des églises. 5. On ordonna à tous les juges de juger les parties sur le champ, sans écriture & sans frais,

XXVI. Réglement qu'il établit dans deux synodes.

Raynald. ad ann. 1493. n. 23.

AN. 1498. si les causes étoient de peu de conséquence; & que pour ce qui regardoit les grandes affaires, après les informations faites, on laisseroit à chacun la liberté de produire ses raisons par écrit, de répondre à celles de ses parties, une fois seulement*, & que le vingtieme jour au plutard, on donneroit une sentence définitive. 6. On y regla en particulier les procédures contre les ecclésiastiques, & l'on ordonna que si les accusations étoient legeres, ils seroient absous ou condamnés par les officiaux sans bruit & sans procédures; que si les fautes étoient considérables, ils seroient promptement jugés avec beaucoup de circonspection & sans éclat. 7. On enjoignoit aux pasteurs d'avoir soin dès le commencement du carême de confesser leurs paroissiens, & de n'accorder la communion pascale qu'à ceux qui auroient observé ce reglement. 8. Qu'ils envoyeroient à l'archevêque ou à ses vicaires généraux de Tolede ou d'Alcala un mémoire exact de tous ceux qui n'auroient pas fait la communion pascale, afin qu'il y fût pourvu par son autorité. 9. Qu'il y auroit dans toutes les paroisses un registre où l'on écriroit exactement les noms de ceux qui seroient baptisés, de leurs peres, meres, parains, maraines & des témoins présens au baptême, avec l'année, le mois & le jour de cette cérémonie. Enfin il ordonna qu'on tiendroit exactement un synode tous les ans, & le concile de Trente a renouvellé ce réglement.

XXVII. Mort de dom Juan prince d'Espagne.

Mariana, l. 27. n. 2.

Il place cet-

Pendant que Ximenés s'occupoit si utilement dans son diocèse, la cour d'Espagne changea tout-d'un-coup de face par la mort de l'infant dom Juan fils unique de leurs majestés. Ce jeune prince qui n'avoit gueres plus de dix-huit ans, fut attaqué d'une fievre trois jours après qu'il fut arrivé à Salamanque avec la princesse son épou-

ſe, & cette fievre l'emporta le vingt-quatrieme d'octobre de l'année 1497. Ferdinand ne parut pas fort touché de cette mort, peut-être parce qu'étant beaucoup plus jeune que ſon épouſe, il ſe flattoit d'avoir des fils d'un ſecond mariage. Mais Iſabelle en fut ſi affligée, qu'on appréhendoit pour ſa vie. Le corps du jeune prince fut porté à Avila, & inhumé dans le monaſtere des Dominicains fondé par le roi Ferdinand ſon pere. La nouvelle de cette mort arriva à Valence dans le tems qu'on s'y réjouiſſoit encore pour le mariage du roi de Portugal. Dom Juan avoit laiſſé en mourant ſon épouſe enceinte; l'eſpérance de ce qui en devoit naître avoit un peu adouci la douleur de ſa perte; mais la princeſſe ne mit au monde qu'une fille morte, & l'affliction des peuples recommença. La jeune reine de Portugal apprit à Evora la mort de ſon frere, ce qui la toucha ſenſiblement, parce qu'ils s'aimoient beaucoup l'un l'autre.

AN. 1498.

Le mort le 4. d'Octobre.

XXVIII. Le roi & la reine de Portugal ſont reconnus héritiers de Caſtille.

Par cette mort la ſucceſſion des royaumes de Caſtille & d'Arragon paſſa à la princeſſe qui venoit d'épouſer Emmanuel roi de Portugal, comme l'aînée. Leurs majeſtés Portugaiſes ſe rendirent à Badajoz ſur les frontieres des deux royaumes; de-là ils allerent paſſer la ſemaine-ſainte à Notre-Dame de Guadeloupe, & arriverent à Tolede le vingt-ſixieme d'Avril 1498. où Ferdinand & Iſabelle les attendoient. Trois jours après, le vingt-neuvieme du même mois, le roi & la reine de Portugal furent reconnus dans une aſſemblée extraordinaire des grands du royaume & proclamés princes de Caſtille: on leur en rendit l'hommage; & parce que l'archiduc d'Autriche gendre de leurs majeſtés catholiques, & l'archiducheſſe Jeanne ſon épouſe leur fille, avoient pris le nom de princes de Caſtille auſſi tôt qu'ils avoient ſçu la mort de

Mariana, hiſt. Hiſp. lib. 37. n. 13.

An. 1498.

dom Juan ; Ferdinand & Isabelle leur envoyerent en Flandres un ambassadeur pour leur ordonner de quitter ce nom ; la qualité de prince de Castille, suivant la coutume & les loix du royaume, n'étant due qu'aux aînés & héritiers des rois de Castille.

XXIX. On assemble les états en Arragon pour le même sujet. *Mariana, ibid. n. 14.*

Mais il falloit aussi faire reconnoître le roi & la reine de Portugal en Arragon ; & il y avoit de la difficulté, parce que l'infant dom Henri duc de Sogorbe & cousin germain du roi catholique, prétendoit que les loix excluoient les femmes de la couronne d'Arragon, & que par conséquent lui & le prince Alphonse son fils, y avoient seuls un droit légitime après la mort de sa majesté catholique, comme issus en ligne masculine de Ferdinand I. roi d'Arragon. Ainsi pour rompre les mesures du duc de Sogorbe, les deux rois & les deux reines se rendirent en diligence à Sarragosse, où l'on assembla les états généraux du royaume le quatorzieme de Juin. Les sentimens furent fort partagés sur la demande que fit Ferdinand de reconnoître sa fille & son gendre pour princes d'Arragon ; l'affaire traîna en longueur, & la contestation ne se termina qu'aux couches de la jeune reine de Portugal, qui mit au monde un jeudi vingt-troisieme du mois d'Août un prince qu'on appella Michel. La joie fut grande ; mais elle ne dura pas long tems, parce que la reine mourut une heure après. A la naissance du prince les états accorderent à sa majesté catholique tout ce qu'elle demandoit, & reconnurent le jeune infant dom Michel pour prince d'Arragon, héritier légitime de la couronne, & lui prêterent en cette qualité le serment accoutumé le vingt-deuxieme de Septembre ; mais ils déclarerent qu'en cas que le roi catholique eût des enfans mâles, alors leur serment seroit nul

XXX. Mort de la jeune reine de Portugal. *Mariana, ibid. n. 15.*

Pendant que ces choses se passoient en Arragon, l'archevêque travailloit à la réforme de l'ordre de saint François dans les deux royaumes. Son dessein étoit de faire l'union des Cordeliers conventuels avec les observantins, c'est-à-dire, de dépouiller les premiers de leurs revenus, & de les soumettre à des austérités auxquelles ils n'avoient pas prétendu s'engager quand ils avoient fait profession. Au seul nom de réforme, tous les Cordeliers se souleverent, & n'oublierent rien pour décrier Ximenés, & pour lui faire perdre l'estime que la reine faisoit de lui; mais bien loin de réussir, cette princesse lui promit d'employer son crédit à Rome auprès du pape pour obtenir de sa sainteté la commission dont il avoit besoin: elle le fit en effet. Mais le général des Cordeliers s'étant adressé le premier au pape, lui représenta que son ordre ayant besoin de réforme pour retrancher plusieurs déreglemens qui s'y étoient glissés, il prioit sa sainteté de lui en accorder la permission. Le pape approuva ce dessein, permit au général de partir quand il lui plairoit, & lui fit expédier tous les brefs dont il pouvoit avoir besoin. AN. 1498. XXXI. L'archevêque de Tolede veut travailler à la réforme des Cordeliers.

L'ambassadeur d'Espagne à Rome chargé par Isabelle de demander au pape cette commission pour Ximenés, ayant appris de sa sainteté qu'elle avoit donné ses ordres au général des Cordeliers, qui devoit partir au premier jour pour les aller exécuter, en informa la reine qui en fut surprise. Le général ne laissa pas de se présenter devant cette princesse, & ce qu'il y avoit de plus imprudent, de déclamer beaucoup devant elle contre Ximenés. Indignée de ce procédé, elle lui demanda avec vivacité, s'il pensoit à ce qu'il étoit & à qui il avoit l'honneur de parler: » Oui, madame, répondit le XXXII. Oppositions qu'il trouve dans l'exécution de ce dessein.

AN. 1498.

» général, je sais que je parle à la reine Isabelle, qui n'est qu'un peu de cendre & de poussiere comme moi. « En achevant ces paroles, il sortit de l'audience, & se voyant abandonné de toutes les personnes de considération, il prit la résolution de s'en retourner à Rome. Cependant comme il vouloit se faire honneur de la réforme qu'il ne pouvoit éviter, il demanda au pape la permission de nommer des commissaires de l'ordre pour y travailler avec ceux que sa majesté catholique avoit déja nommés. Ce que le pape lui accorda. Les commissaires étant arrivés en Castille, furent fort mal reçus; l'autorité de l'archevêque, jointe à sa piété & l'appui que lui donnoit la reine, firent qu'on ne les écouta presque point: ils s'en plaignirent au conseil, où l'on juge bien qu'ils ne trouverent pas les esprits disposés en leur faveur. Comme ils ne gagnoient rien, ils retournerent à Rome, après avoir fait signifier qu'ils s'opposoient à tout ce qu'on entreprendroit au préjudice de leur commission.

Mariana, l. 27. n. 7.

Leur premier soin fut d'animer le pape contre sa majesté catholique & Ximenés. Ils lui représenterent que l'intérêt de Rome étoit de faire sentir son autorité, & qu'il ne devoit point souffrir impunément qu'on la méprisât: ils gagnerent aussi la plupart des cardinaux. Alexandre qui n'étoit pas moins ambitieux que voluptueux, voulut d'abord défendre la réformation d'autorité. Mais comme il avoit besoin de l'Espagne, & qu'il étoit dangereux de faire un trop grand éclat, on lui conseilla de se contenter pour le présent, de suspendre le pouvoir des commissaires jusqu'à nouvel ordre. Ce fut le parti qu'il prit. Il adressa un bref à leurs majestés catholiques daté du neuvième de Novembre 1497. où après s'être plaint du peu d'é-

gard qu'on avoit eu pour les commissaires qu'il avoit envoyés ; il dit, qu'un pareil excès commis contre des personnes revêtues de son autorité ne se pouvant pas tolérer, il suspendoit les commissaires, & leur défendoit de passer outre, jusqu'à ce qu'on eût reçu les ordres. La reine voyant cette opposition, résolut d'abandonner cette affaire. Mais l'archevêque de Tolede sçut l'engager à appuyer son dessein ; & elle agit avec tant de chaleur auprès du pape, que non-seulement il leva l'interdit des commissaires, mais qu'il nomma expressément l'archevêque avec l'évêque de Jaën en Andalousie, & celui de Catane en Sicile, son internonce en Castille, pour finir cette affaire en dernier ressort. AN. 1498.

XXXIII. Il en vient heureusement à bout.

Cependant les Cordeliers avoient fait insérer dans la commission, que sa sainteté ordonnoit aux trois commissaires d'agir par eux-mêmes, & leur ôtoit le pouvoir de nommer des substituts en leurs places. Cette clause étoit sujette à bien des inconvéniens : l'archevêque les sentit, & en écrivit au pape avec tant d'adresse, qu'Alexandre la révoqua, & donna pouvoir aux commissaires de subdéleguer ceux qu'ils voudroient lorsqu'ils ne seroient pas en état d'agir par eux-mêmes. Aussi tôt l'archevêque prit l'affaire de la réformation tout de nouveau, & s'y appliqua avec tant de soin, qu'il en vint heureusement à bout, & la soutint depuis avec tant de fermeté, en prévenant tout ce qui la pouvoit détruire, que les choses sont encore aujourd'hui à peu près sur le même pied qu'il les avoit établies. Il obtint encore du pape par un bref du vingt-troisieme de Juin 149?. la qualité de commissaire apostolique pour la réformation des églises exemptes & des personnes privilegiées de son diocèse, & générale-

ment pour tout ce qu'il jugeroit nécessaire au bien de son église.

AN. 1498.

XXXIV. Le pape envoie le chapeau & l'épée bénite au roi d'Angleterre.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Le pape pour marquer aussi au roi d'Angleterre Henri VII. l'estime qu'il faisoit de lui, lui envoya un nonce, qui lui présenta de sa part le chapeau & l'épée bénite, ce qui étoit alors une grande marque de considération. Innocent VIII prédécesseur d'Alexandre lui avoit fait le même honneur; mais Alexandre se piqua de renchérir sur lui par la richesse du présent, & par les témoignages d'estime dont il l'accompagna. Henri qui ménageoit jusqu'aux moindres occasions qui pouvoient le faire considérer de ses sujets, reçut les présens de sa sainteté avec tout l'éclat capable de frapper les yeux du peuple; il ordonna au maire & aux aldermans de Londres d'aller recevoir le nonce jusqu'à l'entrée du pont, & aux corps de métiers de se mettre sous les armes, & de former une double haie depuis le pont jusqu'à la grande église de saint Paul. Henri s'y rendit du palais de l'évêque de Londres, où il étoit venu loger, accompagné des prélats, des seigneurs & d'une foule de courtisans. Le cardinal Morton archevêque de Cantorberi, ayant reçu les présens de la main du nonce, les présenta à sa majesté, & lui ceignit l'épée. Cette action fut suivie d'un discours du cardinal à la louange du pape & du roi, & finit par les acclamations ordinaires.

XXXV. Perkin se retire dans un asyle.

Bacon, ibid. Polyd. Virg. hist. Angli. lib. 26.

Perkin retiré à Tawton, après avoir levé le siege d'Excester, avec six à sept mille hommes dont son armée étoit composée, les rangea en bataille comme s'il eût eu le dessein d'en venir aux mains avec l'armée de Henri plus forte de la moitié Mais la peur le saisit tout d'un coup, & lu fit aller cacher sa honte dans le monastere de Bowley où il se fit enregistrer avec quelques-uns de sa troupe pour jouir du privilege

de cet asyle. Le lord d'Aubney détacha trois cens chevaux pour le poursuivre, mais ils arriverent trop tard. On somma les religieux de remettre les fugitifs entre les mains du roi; mais sur leur refus on n'osa forcer l'asyle, & l'on se contenta d'investir si exactement le monastere, que l'imposteur ne put se sauver. Son armée se trouvant sans chef, se soumit à la clémence du roi, qui fit grace de la vie aux officiers & soldats, à l'exception de quelques-uns qui furent pendus pour donner l'exemple. AN. 1498.

XXXVI. Il se rend au roi, qui le fait enfermer dans la tour.

Henri VII. ne pouvant avoir Perkin, se contenta de lui faire offrir la vie, s'il vouloit se rendre volontairement; n'ayant point d'autre ressource, & se trouvant tellement resserré qu'il ne pouvoit s'échapper, il l'accepta. On le mena à la cour bien accompagné, sans toutefois lui laisser voir le roi; on le promena ensuite dans la ville de Londres à cheval, exposé aux insultes & aux railleries du peuple, & on lui fit donner par écrit la confession de son imposture, qui fut rendue publique. Il y faisoit un récit exact de toutes ses avantures depuis sa naissance, sans entrer dans aucun détail de la conspiration & de ses auteurs, & sans dire le moindre mot de la duchesse douairiere de Bourgogne. Mais avant que le bruit de la détention de Perkin fût venu à la connoissance de la comtesse de Huntley son épouse, Henri VII. voulut s'en rendre maître, afin qu'elle ne pût se sauver. Elle s'étoit retirée au Mont-saint-Michel en Cornouaille; & comme elle pouvoit être enceinte il étoit de l'intérêt du roi de s'assurer de sa personne, afin que sa postérité ne fût pas en état de renouveller les chimériques prétentions du pere.

Le roi envoya donc des gens pour la prendre

AN. 1498. & la lui amener. Ils ne trouverent aucune résistance; ils lui apprirent le malheur de son époux qu'elle ignoroit, & la conduisirent à Henri, sans qu'elle fît la moindre plainte. On la traita avec beaucoup d'honneur, comme une parente du roi d'Ecosse. Toute la cour fut surprise de sa beauté, & le roi d'Angleterre ne l'eut pas plutôt vue, qu'il commença de l'aimer, suivant le rapport de plusieurs historiens; mais pour ne point prendre avec elle quelque engagement qui auroit fait tort à sa réputation, il la fit conduire à Westminster auprès de la reine; il ordonna qu'elle y fût traitée en princesse; il lui assigna sur son épargne des pensions considérables pour soutenir son rang. En un mot elle eût été aussi heureuse à la cour du roi Henri VII. qu'elle méritoit de l'être, si elle eût moins aimé un mari si peu digne de son estime. On l'appelloit à la cour la Rose blanche, tant à cause de sa beauté, qu'à cause du nom que la duchesse douairiere de Bourgogne avoit donné à son époux.

XXXVII. On se saisit aussi de son épouse.

Bacon, hist. regni Henric. VII.

XXXVIII. Perkin se sauve de la tour. Il complote de nouveau & est condamné à mort.

Buchanan, rerum Scot. l. 13. Polyd. Virg. hist. Anglic. l. 14.

Quelques bons ordres que le roi eût donnés pour garder Perkin sûrement, il trouva toutefois le moyen de se sauver. Sa premiere pensée le détermina à prendre le chemin de la côte de Kent, dans l'espérance de trouver quelque vaisseau pour sortir du royaume. Mais craignant d'être arrêté, il aima mieux se réfugier dans le monastere de Bethléem, qui avoit droit d'asyle. Le prieur vint avertir le roi, & promit de le remettre en son pouvoir, pourvu qu'il voulût lui accorder la vie. Sa majesté y consentit. Perkin fut donc tiré de son asyle & renfermé dans la tour. Dans la suite ayant gagné quatre domestiques du lord Digby lieutenant de la tour, il complota avec eux de tuer leur maître, de se saisir des clefs, de se sauver, & de mener avec

eux le comte de Warwick, prisonnier depuis long-tems, & qui étoit entré dans le complot. Malheureusement l'affaire fut découverte avant qu'ils pussent l'exécuter: on fit le procès à Perkin; il fut convaincu de plusieurs attentats contre le roi & contre l'état depuis son arrivée en Angleterre, & condamné comme coupable de haute trahison, à être pendu à Tiburne. Le comte de Warwick eut aussi la tête tranchée, par un effet de la politique de Ferdinand roi d'Arragon, qui pour marier sa fille Catherine à Artus fils aîné de Henri, lui fit entendre qu'il ne seroit point assuré de marier sa fille à un roi tant que ce comte vivroit. Par-là ce prince infortuné fut la victime de ce mariage, dont Catherine attribua toujours les malheurs qui en furent les suites, au sang du comte de Warwick, qui en avoit souillé les liens. AN. 1498.

XXXIX. Troisieme voyage de Christophle Colomb pour les Indes.

Ferdin. Colomb. hist. de l'Amir. Christophl. Colomb. Marmol. l. 9. c. 24.

Christophle Colomb qui étoit arrivé à Burgos, lorsqu'on célébroit le double mariage du prince & de la princesse d'Espagne, avec l'archiduc & la princesse sa sœur, partit de San-Lucar pour son troisieme voyage le trentieme de Mai 1498 & arriva heureusement aux isles du Cap-Vert. Il remit ensuite à la voile pour découvrir la terre-ferme, & aborda enfin à Pare, où les femmes portoient des brasselets de grosses perles. Il en fit des échanges avec des brassins de leton, & les destina pour en faire présent à la reine Isabelle. De-là il se rendit à l'isle Espagnole, où il trouva ceux qu'il y avoit laissés, divisés en deux factions, par les cabales d'un certain Roland, qu'il avoit établi juge de l'isle. Il employa tous ses soins pour pacifier ces troubles. D'abord ceux qui suivoient le parti de Roland paroissoient vouloir s'en retourner en Espagne, & le demanderent même; mais lorsqu'il eut fait équiper des vaisseaux pour

AN. 1498.

les y transporter, ils voulurent demeurer aux Indes & prierent qu'on leur accordât des habitations, au lieu de la solde qu'on leur payoit auparavant, ce qui leur fut accordé.

XL. On prévient le roi d'Espagne contre Colomb, qui a ordre de revenir.

Barros, Asia. dec. 1. l. 3. c. 11. Petr. Martyr. c. 7.

Un Castillan nommé Oqueda, étant arrivé à l'isle Espagnole au retour d'une découverte qu'il venoit de faire, excita une nouvelle sédition, & se ligua avec dom Ferdinand de Guevarra, & un Espagnol nommé Adrien, tous deux ennemis de Roland. Mais ce juge, qui depuis l'accommodement fait avec Colomb étoit toujours demeuré dans ses intérêts, se saisit des rebelles, fit mourir Adrien, bannit quelques autres, & envoya dom Ferdinand à Colomb. Les rebelles ayant écrit en Espagne plusieurs lettres, par lesquelles ils marquoient que Colomb vouloit se rendre souverain de l'isle Espagnole; le roi y envoya Francisque de Robadilla, commandeur de Calatrava, pour s'informer de la vérité, avec ordre d'y demeurer pour gouverneur, & d'ordonner à Colomb de revenir à la cour, afin d'y rendre compte de sa conduite. Robadilla exécuta cet ordre avec la derniere rigueur; après s'être emparé du palais de Colomb & de tous ses effets, il l'envoya en Espagne chargé de chaînes: mais lorsqu'il fut arrivé à Cadix, le roi le fit mettre en liberté, & lui accorda peu de tems après ses bonnes graces.

XLI. Irruption des Turcs en Russie.

Michou, l. 4. p. 75. in fin. Cromer. l. 30.

Les Turcs étoient entrés dans la Russie par la Valachie au nombre de soixante-dix mille hommes, & n'y trouvant aucune résistance, ils y mettoient tout à feu & à sang, lorsque Dieu permit qu'ils furent subitement saisis d'un froid si violent & si rigoureux, que plus de quarante mille en moururent; les autres s'étant sauvés par la Moldavie, furent défaits & presque tous tués par les troupes d'Etienne Palatin, & par les Valaques; ensorte qu'à peine dix mille retour-

rerent dans leur pays ; ce qui arriva sur la fin de Novembre. Les Turcs en racontant cette perte, reconnoissoient que Dieu avoit visiblement protegé les Russiens & les Polonois par une providence particuliere. A la nouvelle des ravages que les infideles faisoient en Russie, Jean Albert roi de Pologne avoit envoyé Nicolas Rosemberg à Fribourg, où les princes d'Allemagne étoient assemblés, pour leur demander du secours ; mais il ne put rien obtenir, ce qui l'obligea, après avoir appaisé les troubles qui agitoient son royaume, à faire alliance avec Uladislas roi de Hongrie & de Bohême, & avec Alexandre duc de Lithuanie. Le prince de Moldavie s'unit à eux après avoir quitté le parti des Turcs. L'empereur Maximilien leur promit beaucoup, & ne fit rien ; en cela assez semblable à Frédéric son pere, dont les belles promesses n'eurent jamais d'effet.

AN. 1499.

Raynald. ad hunc ann. 1498. n. 36. Trithem. in chronic. Spanheim.

XLII. Mariage de Louis XII. avec Anne de Bretagne

Louis XII. voyant que le pape avoit consenti à la dissolution de son mariage avec Jeanne de France, comme nous l'avons dit, ne pensa plus qu'à épouser Anne de Bretagne, qu'il avoit recherché avant qu'elle eût épousé le roi Charles VIII. & le mariage se fit le dix-huitieme de Janvier de la présente année 1499. Le contrat fut signé la veille à Nantes. Il portoit, que si la princesse mouroit la premiere sans enfans, le roi n'auroit la jouissance du duché de Bretagne que pendant sa vie, & qu'après sa mort ce duché retourneroit au plus prochain héritier de son épouse : Qu'en cas d'enfans, ce ne seroit point l'aîné, mais le second qui seroit duc de Bretagne : Que si l'enfant étoit unique, il succéderoit, mais que ses descendans observeroient les clauses marquées dans le contrat. Il étoit dit aussi, que les officiers du duché seroient nommés par la reine ; qu'on n'y leveroit aucuns

D'Argentré, dans les preuves de son histoire de Bretagne, pag. 1560.

An. 1499. subsides sans le consentement des états: que la monnoie seroit frappée au nom du roi & de la reine. Enfin que Louis XII. prendroit le titre de duc de Bretagne.

XLIII. Le roi Louis XIII. se dispose à passer en Italie.

Mariana, lib. 27. n. 17.

Après ce mariage Louis XII. ne pensa plus qu'à chercher les moyens de faire valoir ses anciennes prétentions sur l'Italie. Pour y réussir il ne lui suffisoit pas de s'être assuré du pape Alexandre VI. & de son fils devenu duc de Valentinois, il falloit de plus empêcher que la république de Venise ne les traversât, & il fut résolu dans le conseil qu'on tenteroit les Vénitiens en leur offrant la ville de Crémone & son territoire; c'étoit la partie du duché de Milan qui étoit plus à leur bienséance. Mais ils ne furent pas contens de ces offres, & voulurent qu'on y ajoutât les villes situées sur la riviere d'Adda, & la partie du duché de Milan, qui s'étendoit depuis cette riviere jusqu'à l'état de terre-ferme. On leur accorda tout ce qu'ils demandoient. Les agens de Venise à la cour de France furent chargés de travailler au traité. Mais la conclusion fut différée jusqu'à ce qu'on eût satisfait le roi au sujet de la ville de Pise, dont sa majesté demandoit le sequestre, & qu'il y eût une suspension d'armes entre les Vénitiens & les Florentins jusqu'après la conquête du Milanez. La république de Venise refusa absolument ces conditions; & le roi ne voulant point s'opiniâtrer là-dessus, à la priere du cardinal de saint Pierre-aux-liens & de Trivulce qui souhaitoient de voir l'affaire du Milanez engagée, le traité d'alliance avec les Vénitiens fut conclu à Etampes, & signé à Blois le quinzieme d'Avril. Dès-lors on ne pensa plus qu'à mettre une armée sur pied. Louis XII. nomma pour la commander les seigneurs de Ligny, d'Aubigny & Trivulce, avec la qualité de lieutenans généraux.

XLIV. Traité d'alliance entre le roi & les Vénitiens.

.e roi de France pour agir plus sûrement, ılut encore s'assurer l'alliance de ses voisins, roi d'Angleterre, des rois catholiques Ferıand & Isabelle, & de l'archiduc fils de l'emeur Maximilien. Louis XII. peu après son ẻnement à la couronne, avoit ratifié & juré paix d'Etaples; mais voulant faire voir au d'Angleterre qu'il avoit sincerement dessein 'la maintenir, il la fit approuver & ratifier : les états généraux qui s'étoient assemblés Aantes au commencement de cette année. suite il envoya des ambassadeurs au pape ur le prier de la confirmer par son autorité. souverain pontife ne voyant plus d'obstacle la part de la France, donna une bulle qui rtoit l'excommunication contre celui des ux rois qui n'oberveroit pas le traité. Quant Ferdinand & Isabelle, ils retirerent d'auprès Ludovic Sforce leur ambassadeur Jerôme Vic, qu'ils y tenoient depuis huit ans; & rès avoir protesté solemnellement de ne se us mêler des affaires d'Italie sous quelque étexte que ce fût; ils en firent revenir leurs oupes, & rendirent à Frédéric les places ı'ils tenoient en Calabre. Enfin l'archiduc par ı traité rentra dans les places de l'Artois, la charge de rendre hommage au roi Louis II. pour ce comté & pour ceux de Flandres de Charolois; ce qu'il fit en effet, mais 'ec des circonstances particulieres & dignes : remarque.

AN. 1499.

XLV. La paix d'Etaples avec le roi d'Angleterre, est confirmée par le pape.

Cet hommage ne se fit pas à la cour entre les ıains du roi. Ce fut son chancelier Gui de Roıefort qui le reçut à Arras dans le palais épiscopal. On y avoit préparé une grande salle dans ıquelle il y avoit une estrade à deux degrés vec un siege couvert d'un tapis semé de fleurse-lys. L'archiduc vint vers les dix heu-

XLVI. L'archiduc rend hommage à Louis XII. représenté par son chancelier.



ment la main à ſon chapeau. L'a
nue, lui dit, qu'il venoit pour fai
au roi des pairies & comtés de F
tois & Charolois qu'il tenoit de
Le chancelier aſſis ſur un ſiege re
mage, ſans permettre que l'archi
genoux, comme il le vouloit fai
les mains dans les ſiennes, en l
demandes ordinaires, auxquelles
pondit, qu'il le promettoit & q
il lui préſenta en même tems la
ſa. La cérémonie achevée, le ch
va, ôta ſon chapeau, & dit a
qu'après avoir repréſenté la perſo
France, il étoit à préſent Gui d
très-humble ſerviteur de l'archid

XLVII. Le roi de France ne peut s'accommoder avec l'empereur.

Louis XII. trouva plus de difficu
moder avec l'empereur Maximilie
étoit engagé avec Ludovic Sforce
touché des ſommes d'argent co
même celui-ci, pour engager dav
jeſté impériale dans ſes intérêts,

; ensorte que ne pouvant subsister dans le u où ils étoient, leur armée se dissipa sans oir rien fait. Cette armée fut rassemblée dans suite, & employée contre les Suisses qui étenient trop loin leurs cantons, & qui avoient ja uni à leur république Basle & quelques au:s villes de l'empire. Mais ils se défendirent ec tant de valeur que les Allemands ne puit leur en enlever aucune. Ainsi le roi ne pouat gagner l'empereur, fit alliance avec Phiert duc de Savoie, pour s'assurer un passage r ses états; & fit un nouveau traité de ligue ensive & défensive avec les cantons Suisses, i par-là s'engagerent à renoncer à toute alnce avec Ludovic Sforce. Celui-ci sentit le nger où il étoit de se voir bien-tôt dépouillé ses états, & le peu d'espérance qu'il pouir avoir dans les princes ses voisins, dont la part étoient irrités contre lui, & se plaiient hautement de ses perfidies.

AN. 1499.

XLVIII. Il fait alliance avec le duc de Savoie & les cantons Suisses.

Il crut que dans cette extrémité il pouvoit oir recours aux Turcs; & il ne s'en fit aucun upule. Il pria Frédéric roi de Naples d'enyer un ambassadeur à Constantinople, & de ffrir qu'il y agît de concert avec un des siens. déric qui avoit offert au roi Louis XII. de venir son feudataire, & de lui payer cinnte mille écus de tribut par an, sur le refus : sa majesté lui en fit, envoya au sultan azet Bucciarda, qui s'étoit déja acquitté du me emploi sous le regne de son frere, & qui toit revenu de Constantinople que depuis six is. Bajazet écouta les propositions qu'on lui , & promit du secours. Mais toute cette néciation ne produisit d'autre effet que de ren- Ludovic encore plus odieux.

XLIX. Ludovic fort inquiet demande du secours à l'empereur des Turcs.

Mariana, lib. 27. n. 17.

Louis XII. partit de Blois sur la fin du mois de n 1499. & ne fut pas plutôt arrivé à Lyon,

An. 1499.

que les Vénitiens firent marcher vers la riviere d'Adda, toutes les troupes qu'ils avoient assemblées sous divers prétextes dans leur état de terre-ferme. Ludovic ne douta plus alors qu'ils ne se fussent ligués avec son ennemi, & se mit en état de défense; il divisa ses troupes en deux corps inégaux: le moins nombreux fut destiné à la garde des rivieres de la Sesia, de Tanare & du Pô, que les François devoient traverser; & le plus considérable à garder les forts & les gués du fleuve d'Adda. Le marquis de Mantoue mécontent des Vénitiens, vint s'offrir au duc de Milan avec trois cens lances; le duc le prit au mot, & lui donna le commandement de l'armée: mais ayant appris que les Turcs étoient arrivés sur la frontiere de la Bosnie, il licentia le marquis de Mantoue avec ses trois cens lances.

L. Le roi de France part de Blois & se rend à Lyon. *Guicciardin. l. 4.*

LI. Arrivée de Louis XII. dans le duché de Milan, & ses conquêtes. *Naucler. chron. vol. 3. génér. 52. Burchard. l. 3. p. 588. Sabellic. Enn. 10. l. 9. Ferron. l. 7.*

L'entrée de Louis XII. dans le duché de Milan n'arriva que le quinzieme d'Août; mais il usa d'une diligence extraordinaire pour se dédommager des six semaines de la belle saison qu'il avoit employées à assembler ses troupes. Les Milanois n'oserent lui disputer le passage de la Sesia, celui du Tanare fut le plus contesté. La ville de Novi qu'il falloit forcer auparavant, se défendit avec beaucoup de vigueur; quatre vingt-dix pieces de gros canon réduisirent en poudre ses remparts, & les François prirent cette place le cinquieme jour du siege, avant qu'elle eût pensé à capituler. Ils y entrerent l'épée à la main; on fit passer la garnison & la bourgeoisie au fil de l'épée, & le feu consuma ce qui avoit échappé à la licence des vainqueurs. Cinq ou six autres villes intimidées par ce traitement implorerent la clémence du roi. Valence fut livrée par Passagnino pour vingt mille écus qu'on lui donna. Pallavicini gagné de mê-

me rendit Tortone. Aléxandrie dans laquelle Galeas s'étoit enfermé ne tint pas long-tems; les François s'en rendirent maîtres par un artifice que leur suggera Cazzo frere de Galeas. Enfin tous les pays qui devoient appartenir à la république de Venise, Crémone, Giaradadda, Lodi, & d'autres; ne couterent à conquérir que cinq ou six jours de marche. AN. 1499.

LII. Le duc de Milan se retire en Allemagne.

Mariana, l. 27. n. 19.

La rapidité surprenante de ces conquêtes étonna le duc de Milan. Plus consterné que ses sujets, & ne se sentant ni assez de forces, ni assez de courage pour s'y opposer, il résolut de quitter la campagne & de se renfermer dans sa ville capitale. Elle étoit munie de tout ce qui étoit nécessaire pour se bien défendre: Ludovic ne pouvoit choisir une plus sûre retraite; mais c'est le sort des princes qui se sont attiré la haine de leurs sujets, de n'en point trouver d'assurée. Antoine Landriano principal trésorier du duc, fut assassiné en sortant du palais. C'en fut assez pour faire croire à Ludovic qu'on en vouloit à lui-même, & que s'il ne sortoit promptement de Milan, il couroit risque d'être livré aux François. Le soulevement d'une partie de ses états augmentant sa crainte, il ne pensa plus qu'à se retirer. Il résolut de passer en Allemagne & en Suisse, pour implorer le secours de ces nations; mais avant que de partir il voulut pourvoir à la conservation du château de Milan, si fort & si bien muni qu'il espéroit le pouvoir venir secourir avant que les François s'en fussent rendus maîtres. Le cardinal Ascagne son frere lui en demandoit le gouvernement, & il ne le pouvoit confier à un sujet qui lui fût plus fidele; mais par un effet de sa mauvaise politique, il préféra un de ses favoris nommé Bernardin de Corté, jeune homme sans expérience & sans courage. Pour con-

AN. 1499.

soler son frere, il lui témoigna qu'il ne pouvoit pas se passer de ses conseils, & le conjura les larmes aux yeux, de se charger de conduire en Allemagne ce qu'il avoit de plus précieux.

Il vouloit parler de sa femme & de ses deux fils Maximilien & François. Il envoya avec eux quinze cens mille écus d'or en especes, & pour une aussi grande somme en meubles & en bijoux. La princesse Isabelle d'Arragon qui avoit épousé Jean Galeas fut laissée à Milan avec son fils âgé de neuf a dix ans. Ludovic lui transporta le duché de Bari & la principauté de Rosiano, qui lui avoient été donnés pour récompense d'avoir rétabli la maison d'Arragon sur le trône de Naples. Il sortit ensuite de Milan avec une escorte considérable commandée par Galeas de San-Severino son gendre & par Louis Malvesi, & accompagné du cardinal d'Est. La premiere personne qu'il rencontra fut Gajazzo, qui offensé de ce que le duc avoit donné le principal commandement à Galéas qui n'étoit que son frere cadet, l'avoit trahi, & avoit fait en secret son accommodement avec les François à qui il avoit procuré la prise d'Aléxandrie. Il avoit prétendu se justifier sur la reddition de cette place, & se croyant quitte de toutes les obligations qu'il avoit à Ludovic Sforce, il se mit à le poursuivre avec la cavalerie Françoise, & peu s'en fallut qu'il ne l'enlevât au passage de la Valteline. Le duc de Milan se sauva à *Inspruk*.

LIII. Les François entrent dans Milan, dont on leur livre le château.

Les Milanois ainsi abandonnés de leur duc, ouvrirent les portes de leur ville aux François, qui ne penserent plus qu'à investir le château; ils n'eurent pas beaucoup de peine à s'en rendre maîtres. Bernardin de Corté qui en étoit gouverneur

uverneur gagné par le comte Philippin de
:ſque qui avoit trouvé le moyen d'y entrer, AN. 1499.
fut point à l'épreuve des belles promeſſes
l'on lui fit, & livra la place le douzieme jour
blocus. Mais confus de ſes trahiſons & de ſes
rfidies, il en mourut dix jours après.

Pendant que les troupes de la république de LIV.
enise faiſoient la guerre avec tant de ſuccès Les Turcs
ns le Milanez, le baſſa Scender envoyé par ravagent l'Iſ-
ijazet avec une armée conſidérable, pénétra trie, la Dal-
ns les provinces d'Iſtrie, de Dalmatie & du matie & le
ioul, déſola tout le plat pays, fit eſclaves tou- Frioul.
s les perſonnes qui tomberent entre ſes mains, *Burchard. lib.* 3.
s mena ſur la frontiere de la Boſnie, d'où il *Sabellic. Enn.* 10. *c.* 9.
ıvoya à Conſtantinople ceux dont il eſpéroit *Ferron. in*
rer rançon, & fit aſſommer les autres. Com- *Ludov. XII.*
e le provéditeur André Zani n'avoit pas em- *Surita, t.* 5.
oyé les troupes de la république par crainte, *l.* 3.
u par foibleſſe, pour s'oppoſer à ces déſor- *Guicciardin. l.* 4.
es, on lui fit ſon procès, & il fut déclaré in-
me. Les Turcs voyant ſi peu de réſiſtance dans
'tat de terre-ferme, équiperent une flotte
our conquérir les iſles. Les Vénitiens leur en
pposerent une autre. Mais Grimani qui la
ommandoit ayant quatre-vingt-dix ans, n'oſa
s haſarder la bataille, laiſſa paſſer les Turcs,
prendre impunément la route de Lépante.
n dégrada ce chef, & l'on mit en ſa place
elſchior Tréviſano. Celui-ci alla attaquer la
otte Ottomane, qui voyant qu'elle avoit du
ſſous, mit le feu à quatre de ſes galeres pour
pas tomber entre les mains des Chrétiens;
comme les Turcs étoient diſpoſés à brûler
même les autres, l'armée Vénitienne fit
ſſer le combat & s'alla préſenter devant Lé-
nte qui ſe rendit d'abord.

Le roi de France n'arriva à Milan qu'après la
ddition du château, & le ſixieme d'Octobre

AN. 1499. il y fit son entrée en habit ducal. Il séjourna près de trois mois dans le pays. Les acclamations & la joie qui éclaterent parmi les habitans, engagerent le roi à les traiter avec beaucoup de bonté & de douceur. Le cardinal d'Amboise & le chancelier de Rochefort conseillerent à sa majesté de les décharger de tous les impôts extraordinaires que le duc de Milan leur avoit imposés, & même de la moitié des ordinaires. Louis XII le fit avec joie; sa libéralité n'en demeura pas là, il n'épargna pas le domaine ducal qui jusqu'alors avoit été inaliénable; il récompensa la faction des Guelphes qui avoit toujours bien servi la France. Trivulce eut pour sa part la seigneurie de Vigevano, & d'autres terres considérables. Théodore son cousin-germain fut pourvu de celle de Marignan. Il rétablit les privileges de la noblesse & de l'état ecclésiastique, & fit restituer aux habitans les biens dont ils avoient été injustement dépouillés, défendant d'inquiéter personne de ceux qui avoient eu part au gouvernement précédent & aux bonnes graces de Ludovic. Trivulce peu de tems après fut fait gouverneur de Milan en la place du seigneur de la Trimouille qui eut d'abord ce gouvernement & qui s'en démit. Trois mois après Gênes ouvrit ses portes au vainqueur, sans oser seulement se mettre en defense, & tout ce qui restoit de villes dans le Milanez suivit bien-tôt l'exemple de la capitale.

LV. Le roi de France fait son entrée à Milan.

Mariana, l. 27. n. 20.
Histoire de Louis XII. par saint Gelais.
Aug. Justin. l. 5.

LVI. Traité entre le roi de France & les Florentins.

Belcar. l. 8.
Guicciardin. l. 4.

Tous les princes d'Italie, excepté Frédéric roi de Naples, vinrent en personne féliciter le roi d'un si heureux succès; & ceux qui n'oserent se présenter devant sa majesté, lui rendirent leurs respects par députés. Les Florentins lui en envoyerent cinq. Le Roi qui avoit besoin d'eux pour ajouter au duché de Milan la con-

tonne de Naples dont il méditoit la conquête, & dont il ne pouvoit s'assurer qu'aux dépens de la république de Pise, conclut avec eux un traité; aux conditions qu'on leur remettroit la république de Pise; qu'on leur fourniroit des troupes pour s'en rendre maîtres, & qu'eux réciproquement, si le roi entreprenoit la conquête de Naples, s'engageroient à le secourir, en lui donnant pour cette expédition cinquante mille écus d'or pour la solde de cinq mille Suisses durant trois mois, outre les trente-cinq mille que les marchands de Florence avoient promis par écrit au duc de Milan. AN. 1499.

LVII. Le roi donne des troupes au duc de Valentinois.

Le pape ne manqua pas aussi de féliciter le roi sur ses conquêtes. Mais conjointement avec le duc de Valentinois son fils, il somma sa majesté d'accomplir sa parole, & de leur donner les troupes qu'elle leur avoit promises par le dernier traité. Louis XII. ne pouvant s'en dédire les fit partir pour la Romagne, sous la conduite d'Yves d'Alegre le plus sage & le plus expérimenté de ses officiers généraux. Ces troupes étoient au nombre de six à sept mille hommes. Le pape y joignit tous les vieux soldats de l'état ecclésiastique; & le duc de Valentinois obtint du roi de Navarre son beau-frere que les plus déterminés Gascons & Basques s'enrôlassent sous ses étendards, ce qui rendoit l'armée du pape plus considérable qu'on ne l'avoit vue depuis long-tems. L'on commença par Forli où étoit Catherine Sforce sœur du duc de Milan, mariée à Jerôme Riario seigneur de cette ville. Elle se défendit avec une valeur au-dessus de son sexe: elle ne se coucha point durant les six semaines que dura le siege; & ne se dispensa d'aucune des fonctions militaires; mais à la fin il fallut céder. Le duc de

AN. 1499.

Valentinois fit donner l'assaut, & ses troupes entrerent de tous côtés en même tems dans la ville, où elles passerent sur le ventre à la garnison, & tuerent sans aucune distinction tout ce qui parut devant elles.

LVIII. Catherine Sforce perd Forli, & est faite prisonniere.

Burchard. l. 3.
Petr. Delph l. 6. ep. 22.

Catherine Sforce après avoir cherché la mort inutilement, se mit en devoir d'entrer dans la citadelle avec une vingtaine de soldats qui lui restoient seuls, de deux mille cinq cens qu'elle avoit eu au commencement du siege. Mais on la poursuivit de si près, que ses ennemis entrerent avec elle dans la forteresse, se saisirent de sa personne, & lui sauverent la vie malgré elle. Le duc de Valentinois l'envoya à Rome, & le pape la fit enfermer dans le château saint-Ange, où elle auroit fini ses jours accablée de chagrins, si elle n'eût inspiré au plus brave de ses ennemis le desir de se rendre son libérateur.

LIX. D'Alegre obtient la liberté de Catherine Sforce.

D'Alegre avoit été témoin de sa valeur, il l'avoit même éprouvée, & ne l'avoit pas moins estimée, il avoit sur-tout admiré ses fatigues & sa constance à visiter les travaux jour & nuit, il s'étoit proposé de la sauver & ne l'avoit pu, parce qu'avant qu'il entrât dans la citadelle de Forli, le duc de Valentinois l'avoit déja envoyée à Rome. Mais cela ne l'empêcha pas de solliciter sa liberté en des termes qui marquoient assez qu'un refus l'offenseroit. Le pape & le duc de Valentinois qui étoient trop contens de lui pour le désobliger, lui accorderent sa demande, & Catherine fut renvoyée en France auprès de ses enfans.

LX. Le roi part de Milan pour retourner en France.

Mariana, l. 27. n. 21.

Dès que Louis XII. eut si heureusement exécuté l'entreprise de Milan, il pensa à la conquête de Naples. Alexandre VI. qui avoit aussi ses vues particulieres, & qui ne cherchoit qu'à satisfaire son ressentiment & son ambition, animoit secrettement sa majesté à cette expédition

& la flattoit d'une victoire encore plus prompte que celle du Milanez. Cependant comme la saison étoit avancée, le roi avant que de s'engager, voulut retourner dans son royaume, soit pour donner à ses troupes le tems de se reposer, soit pour en ramener de nouvelles. Il envoya pour gouverner à Gênes Philippe de Cleves, seigneur de Ravestein, Allemand, & Trivulce à Milan. Il confia les autres places de ces deux états à divers capitaines, dont il connoissoit la fidélité & la valeur, & partit de Milan, au commencement de Décembre, emmenant avec lui François Sforce, fils de Jean Galeas Sforce, le véritable duc de Milan, lequel avoit été injustement dépouillé par l'ambitieux Ludovic, qui se voyoit lui-même chassé à son tour.

AN. 1499. *Sabellic. Enn. 10. l. 9. Ferron. l. 3. Guicciard. l. 4.*

LXI. Les rois catholiques vont à Grenade. *Mariana, l. 27. c. 5.*

En Espagne le comte de Tendilla gouverneur de Grenade, ayant mandé à la cour que les Maures des montagnes songeoient à se révolter, & que si l'on n'y donnoit ordre de bonne heure, leur révolte entraîneroit infailliblement celle de tout le royaume de Grenade, leurs majestés catholiques résolurent d'y aller; mais elles prirent différens chemins, afin que les Maures, gens fort ombrageux, ne crussent pas que ce voyage tendît à leur faire la guerre. On se servit du prétexte de faire prendre l'air de Grenade, qui est fort sain, au jeune prince Michel, dont la santé étoit très-foible. La reine Isabelle partit la premiere, chargée de la conduite de ce jeune prince, & le roi suivit quelque tems après. A leur arrivée, l'on introduisit quatre ou cinq mille hommes de bonnes troupes dans Grenade; ce qui déconcerta tellement les Maures, que les plus considérables d'entr'eux prirent la fuite, & passerent la mer. La reine logea dans l'Alhambra, le roi demeura

dans la ville, & convoqua les prêtres & les moines des Maures, qu'il renvoya tous à l'archevêque de Tolede, qui étoit du voyage, afin qu'ils fussent amplement instruits des desseins de leurs majestés catholiques.

An. 1495.

LXII. L'archevêque de Tolede propose aux Maures d'embrasser la religion chrétienne.

Mariana, ibid. c. 5. Gomez, de vita Ximen. lib. 2. Surita, t. 5. l. 5. c. 44.

L'archevêque de Tolede chez lequel ils furent conduits, les reçut avec beaucoup d'honneur; mais après leur avoir dit que le roi & la reine avoient été exactement informés de tout ce qu'on avoit fait dans les montagnes pour porter les peuples à la révolte; il ajouta, qu'on ne leur pardonneroit point, qu'ils ne promissent d'employer tous leurs soins pour porter les habitans de Grenade à embrasser la religion chrétienne, & qu'ils n'en donnassent l'exemple en l'embrassant eux-mêmes les premiers, puisque cela dépendoit d'eux; qu'ainsi ils n'avoient qu'à choisir, ou la mort, ou la religion du prince. Les Moratites & les Alfaquis (c'est ainsi que les Maures appelloient leurs prêtres & leurs moines) furent consternés de cette proposition; ils protesterent de leur innocence, & promirent tout ce qu'on voulut. Alors on leur fit beaucoup d'amitié; le roi & la reine leur firent présent de vestes & de rubans de couleur de feu; on prit les mesures nécessaires pour travailler à la conversion de ces infideles. L'archevêque de Tolede se joignit à celui de Grenade, pour agir de concert ensemble; & le nombre de ceux qui recevoient le baptême devint si grand, qu'on fut obligé d'omettre les cérémonies.

Après ces heureux succès, leurs majestés catholiques partirent pour Séville; mais aussi-tôt après leur départ, les troubles recommencerent, & l'on insulta publiquement aux nouveaux chrétiens. L'archevêque de Tolede, qui étoit resté à Grenade, usa de toute son autorité pour

appaiser ces désordres : il fit publier une ordonnance, par laquelle il étoit défendu sous peine de punition corporelle de faire des assemblées, de parler mal de la religion chrétienne, & d'offenser de paroles & d'actions ceux des habitans qui l'auroient embrassée. Et pour couper court à la révolte, il s'en prit à un prince Maure nommé Zegri qu'il soupçonna d'y avoir part, quoiqu'on n'en eût aucune preuve; il le fit arrêter, quoiqu'il fût d'une grande naissance & qu'il eût beaucoup de crédit parmi les Maures; il lui fit dire que dans la conjoncture présente on ne pouvoit se fier à lui tant qu'il seroit Mahométan, qu'ainsi il devoit se résoudre ou à se faire chrétien, ou à perdre pour toujours sa liberté; & sur le refus que fit Zegri, on redoubla ses gardes, & on le traita si rudement qu'il craignit que des menaces on n'en vînt aux effets, & il commença à écouter ceux qu'on lui avoit envoyés pour l'instruire; l'archevêque voulut bien s'en donner la peine lui-même, & le sçut si bien gagner, qu'il reçut le baptême des mains du prélat, & se fit appeller Ferdinand Gonsalve, pour faire honneur au grand capitaine Gonsalve de Cordoue avec lequel il étoit lié d'une amitié fort étroite depuis la prise de Grenade. Zegri devint dans la suite un chrétien des plus zélés, & personne ne travailla plus efficacement que lui à la conversion des Maures. Son exemple attira les plus distingués; & Gomez dit, qu'on brûla plus de cinq mille volumes de l'Alcoran.

AN. 1499.

LXIII. Il convertit & baptise un prince Maure nommé Zegri.

Alvar. Gomez. lib. 2. Raynald. ad ann. 1499. n. 3.

Cette conduite ne servit qu'à irriter les autres Maures qui ne s'étoient pas convertis, & qui regardoient l'Alcoran brûlé comme le plus grand attentat qu'on pût faire à leur religion. Ceux de l'Albaïzin, où il y avoit plus de cinq mille maisons, se souleverent, prirent les ar-

LXIV. Soulevement à Grenade.

Mariana, l. 27. n. 25. Alvar. Gomez, lib. 2.

AN. 1499. mes, tuerent plusieurs estafiers de l'archevêque de Tolede, & crierent en tumulte au milieu de Grenade : Liberté, vive Mahomet. Comme des furieux, ils barricaderent les rues, ils les fortifierent & s'y retrancherent ; ils environnerent un soir le palais du prélat, & voulurent l'y forcer, résolus de l'égorger, & de venger dans son sang l'insulte faite à Mahomet. Le peuple de Grenade se joignant à celui de l'Albaïzin, en moins de deux heures il y eut plus de cent mille hommes sous les armes. Dès que le jour parut, le comte de Tendilla qui commandoit les troupes dans le royaume, & qui étoit gouverneur particulier de l'Alhambra, fit aussi-tôt entrer des soldats dans la ville, pour tenir les nouveaux Chrétiens & les Maures également dans le respect. Comme les révoltés n'avoient point de chef, & qu'il n'y avoit point d'ordre parmi eux, l'autorité du comte & ses menaces dissiperent la sédition, & les remontrances de Zegri au peuple, firent que peu à peu chacun se retira.

LXV. On prévient le roi catholique contre l'archevêque de Tolede.

On écrivit aussi-tôt à leurs majestés catholiques, pour leur donner avis du danger où Grenade s'étoit trouvée par la révolte des Maures. Comme l'archevêque de Tolede avoit beaucoup d'ennemis, il crut devoir prévenir les relations désavantageuses qu'on pourroit envoyer à la cour ; il dépêcha à la reine un Négre, le meilleur piéton qu'il y eût en ce tems-là, & qui fit le premier jour jusqu'à trente lieues ; mais ayant trouvé le vin bon la seconde journée, il en prit tant & si souvent, qu'il s'enivra, & qu'au lieu de deux journées qu'il falloit pour arriver à Séville, il en mit cinq & ne rendit ses lettres que le sixieme. Ce que l'archevêque avoit prévu arriva ; il fut prévenu, les lettres de ses ennemis arriverent à Séville avant les sien-

nes; on l'y faisoit passer pour l'unique cause de la sédition; on l'y dépeignoit comme un homme cruel, qui ayant forcé les Maures par des rigueurs excessives à recevoir le baptême, les avoit réduits au désespoir. Le roi qui n'aimoit pas le prélat depuis qu'il avoit été nommé à l'archevêché de Tolede, au préjudice d'Alphonse d'Arragon son fils naturel, se servit de cette occasion pour faire à la reine des reproches assez vifs & assez piquans; cette princesse ne savoit qu'y répondre, pour excuser le prélat qu'elle protegéoit. AN. 1499.

LXVI. Il se disculpe, & oblige les Maures à se faire chrétiens.

Mariana, *l.* 27.

Elle écrivit à l'archevêque des lettres pleines de reproches, où elle se plaignoit en particulier de sa négligence, & du peu de soin qu'il avoit de l'informer des affaires de Grenade. Et sur ces entrefaites le courier chargé des lettres de Ximenés arriva. Mais le prélat ne jugea pas après les mauvaises impressions que l'on venoit de donner de sa conduite, que cette démarche fût suffisante pour le disculper. Il dépêcha presque sur le champ François Ruyz cordelier, son compagnon, pour rendre à leurs majestés un compte exact & détaillé de tout ce qui s'étoit passé dans le soulevement des Maures, & pour dissiper la calomnie de ses ennemis. Ruyz s'acquitta de sa commission avec succès, & l'archevêque fut pleinement justifié. Le roi pour prévenir de semblables désordres, envoya un commissaire sur les lieux pour faire des informations, & punir les plus coupables. Mais en même tems il fit publier une amnistie générale pour tous ceux qui embrasseroient de bonne foi la religion chrétienne, & recevroient le baptême. Le commissaire en fit pendre quelques-uns des plus mutins, & en fit mettre d'autres aux fers. Ils demanderent bien-tôt à être chrétiens, pour obtenir leur liberté. La plupart des

AN. 1499.

Maures de l'Albaïzin suivirent leur exemple; & les uns & les autres entraînerent presque tous ceux des autres quartiers. Il y en eut jusqu'à cinquante mille qui reçurent le baptême, & leurs mosquées furent changées en églises. Mais il est difficile de dissimuler, & de se contrefaire long-tems: le soulevement reprit de nouvelles forces l'année suivante, & fut presque en même tems appaisé, comme on le dira.

LXVII. L'archevêque de Tolede pense à établir une université à Alcala.

Mariana, l. 27. n. 23.

L'archevêque de Tolede avant son voyage de Grenade, étoit venu à Alcala, & dès-lors il avoit médité d'y établir une université sur le modele de celle de Paris, la plus célébre de toute l'Europe. Ce n'est pas que ce prélat en soit le premier fondateur, puisqu'il y avoit fait lui-même ses premieres études; mais outre qu'elle ne portoit pas le titre d'université, c'étoit si peu de chose, en comparaison de ce qu'elle devint depuis par ses soins, ses bienfaits, & les privileges qu'il lui obtint, qu'elle fait gloire de le reconnoître pour son fondateur. Les premiers commencemens en furent foibles, comme dans toutes les grandes entreprises; mais dans la suite cette université est devenue une des plus fameuses de l'Espagne. On jetta dans cette année les fondemens du principal college, qu'on nomma de Saint Ildephonse, & on en posa la premiere pierre le quatorzieme de Mars. Pierre Gumiel, un des plus célébres architectes de son tems, en donna le dessein, & se chargea de la conduite de l'ouvrage.

LXVIII. Le roi catholique propose à Louis XII. de partager entr'eux le royaume de Naples.

Les affaires d'Italie donnoient de grandes inquiétudes au roi catholique. Comme la Sicile n'est séparée que d'un petit trajet de mer du royaume de Naples, il craignoit que si le roi de France s'emparoit de celui-ci, celle-ci ne s'en trouvât mal. Il exhorta donc le roi très-chrétien à la paix, & lui fit offrir de la part du

roi Frédéric des conditions également honorables & avantageuses, pour l'engager d'abandonner l'entreprise de Naples. Mais sur le refus de sa majesté Très-Chrétienne, Ferdinand eut recours au premier projet de partage; & l'on convint que le pere de Frédéric n'étant que bâtard du roi de Naples; le fils ne pouvoit avoir aucun droit légitime à ce royaume; & qu'ainsi les deux rois de France & d'Espagne, dont les prétentions étoient beaucoup mieux fondées, devoient s'accommoder, & réunir leurs forces pour ôter la couronne à Frédéric, & partager de concert son royaume. Le roi catholique étoit alors à Grenade, où Jeanne reine de Naples sa sœur, qui avoit quitté l'Italie, vint le trouver. La princesse Marguerite d'Autriche, veuve du prince de Castille, partit en même tems d'Espagne, pour se rendre en Allemagne auprès de l'empereur Maximilien son pere: elle prit la route de France. AN. 1499

LXIX. Frédéric menace d'a[ttirer] les Tur[cs] en Italie, [si] on l'attaqu[e].

Ferdinand se servant de cette occasion, envoya en France un des gentilshommes de sa chambre, qui de concert avec Jean-Michel de Gralla, son ambassadeur ordinaire auprès de Louis XII. fut chargé de proposer à ce prince le projet de la conquête & du partage du royaume de Naples. Le cardinal d'Amboise approuvoit assez les propositions des Espagnols. Le seigneur de Clérieux flatté de la promesse qu'on lui faisoit du marquisat de Crotone dans la Calabre, paroissoit aussi du même sentiment. C'étoit après le cardinal celui qui avoit le plus de part aux bonnes graces du roi. Les affaires étoient assez avancées, & l'on se flattoit d'un heureux succès, lorsque Frédéric, qui fut informé par des avis secrets de ce qui se tramoit contre lui en France, déclara que si on

An. 1499.

ant. Turc. l. 16.
Spond. hoc. an. n. 7.
Barros. Asia. dec. 2. l. 10. c. 6.

maître de la seigneurie dont jouissoit son pere; & il y réussit avec l'aide de ceux qui voulurent bien courir avec lui les risques de cette entreprise. Plus hardi par ces succès, il vint à Tauris dans la haute Arménie; comme il y trouva de la division entre les chefs, il n'eut pas de peine à s'en emparer. Il se disoit descendu d'Ali gendre de Mahomet, & donnoit une nouvelle explication à l'Alcoran, ce qui lui attira beaucoup de disciples, qui devinrent ses partisans & ses appuis. En donnant de nouveaux sens à l'Alcoran, il avoit pour but de se faire des sectateurs ennemis des Turcs, en quoi il réussit. Il se forma deux partis, qui se traiterent l'un & l'autre d'hérétiques. Ismaël voyant son parti considérablement grossi, tenta de se rendre maître de toute la Perse, & dès cette année il commença à en rétablir le royaume. Il prit le nom de Sophi, qui en langue Persane signifie de la laine, parce que le turban, qui étoit la marque de sa dignité, étoit de la laine rouge; en quoi il différoit des Turcs, qui le portoient de laine blanche, & des Tartares Mahométans, qui en avoient de verds. Quelques-uns ont cru que le nom de Sophi étoit dérivé du Grec, & que ce prince l'avoit adopté pour se rapprocher des mages des anciens Perses, qui étoient les sages & les princes de la nation; mais cette idée est sans fondement.

LXXIII.
Le pape publie un jubilé à Rome.

Raynald. hoc ann. n. 435.

Dès le douzieme d'Avril le pape avoit publié le jubilé séculaire. Dans cette premiere bulle de publication, il suspendoit toutes les autres indulgences, & étendoit les pouvoirs accordés aux prêtres pour entendre ceux qui s'adresseroient à eux pour le jubilé. Le vingtieme de Novembre suivant, il donna une deuxieme bulle, par laquelle il permettoit à tous les chrétiens éloignés de Rome de gagner ce jubilé;

sans être obligés de faire le voyage; condition qu'ils payeroieont une certaine somme. Il prenoit pour prétexte qu'il avoit résolu de publier une croisade contre les Turcs, ce qui ne pouvoit se faire sans dépense, & qu'il étoit déja convenu avec les ambassadeurs de divers princes, que les Hongrois, les Polonois, les Bohémiens, iroient faire la guerre aux Turcs dans la Thrace; les François & les Espagnols dans la Grece; & que lui-même avec le roi d'Angleterre, les Vénitiens & les princes d'Italie, qui étoient les plus puissans sur mer, iroient attaquer Constantinople: qu'en conséquence de cette résolution, il avoit envoyé des nonces dans toutes les cours, pour exhorter les souverains à terminer amiablement leurs querelles particulieres, afin que toutes les forces des chrétiens pussent s'unir ensemble pour une si pieuse entreprise.

AN. 1500.

LXXIV. Désordres qui regnoient à Rome pendant ce jubilé.

Mariana, l. 27. n. 39. Apud Burchard. in Diario, & Bzov. hoc an. & sequent.

Le jubilé fut ouvert la veille de Noël aux vêpres; il n'attira pas à Rome autant de monde qu'Alexandre l'espéroit, à cause des guerres qui troubloient l'Italie. » Cependant la licence & le déreglement, dit Mariana, y regnerent plus qu'en nul autre lieu du monde. » Le crime y étoit sur le trône, & jamais peut-être on n'avoit vu une si monstrueuse corruption de mœurs, sur-tout parmi les ecclésiastiques, qui par la sainteté de leur caractere auroient dû animer les autres fideles à la pratique de la vertu, & leur servir de modele. « Comme la bulle portoit que les étrangers y demeureroient quinze jours, & ceux de la ville en employeroient trente à visiter les églises, le pape permit aux pénitenciers d'abréger ce tems, & de le réduire à cinq jours pour les étrangers, & à sept pour les Romains, en suppléant au reste par des aumô-

AN. 1500.

Burchard. in Alex. VI. p. 72.

Raynald. ad an. 1500. n. 9.

nes. Il le prolongea même dans Rome jusqu'à la fête des Rois de 1501. & pour toute l'Italie jusqu'à la Pentecôte, chargea les Cordeliers de l'observance, suivant les bulles qui en furent publiées, de distribuer les indulgences, & de lever les dîmes du clergé, & les taxes des cardinaux, & autres prélats, pour aider les Vénitiens dans la guerre qu'ils avoient à soutenir contre les Turcs. Les Juifs ne furent pas oubliés dans cette taxe.

LXXV.

Le pape pense à une croisade contre les Turcs.

Raynald. hoc ann. n. 2. & 5.

Burchard. in Alex. VI. part. 2. p. 83.

Quelque zèle que témoignât le pape pour exhorter les princes à se liguer contre les Turcs, ses discours ne pouvoient pas produire de grands effets. Il étoit trop connu dans toute la chrétienté, pour qu'on pût se persuader qu'il agît par un motif de religion & de zèle pour la gloire de Dieu. On voyoit bien que l'unique but de cette croisade étoit d'amasser de l'argent par des contributions volontaires, tant des peuples que des souverains. Il ne laissa pas d'appeller tous les ambassadeurs qui étoient à Rome, dans un consistoire qu'il tint le mercredi onzieme de Mars 1500. Le pape leur exposa le danger qui menaçoit la religion chrétienne, & leur dit, que dès le mois d'octobre de l'année précédente, il avoit écrit aux rois & aux princes pour contribuer à une œuvre si pieuse. Un des ambassadeurs lui répondit, qu'il falloit auparavant penser à établir une paix solide & constante entre les princes chrétiens, & qu'ensuite on travailleroit à arrêter les progrès du Turc. Un autre ajouta, que cette guerre ne regardoit que les Vénitiens en particulier, & que c'étoit pour eux que le pape s'intéressoit. Alexandre comprit aisément ce que ces réponses signifioient; & comme les princes en firent à peu-près de semblables aux nonces qui leur furent envoyés, la croisade n'eut aucun effet.

AN. 1500.

LXXVI.
Le chapitre de Notre-Dame consulte la faculté de théologie sur les censures du pape.

Mais comme sous prétexte de cette guerre, il avoit donné un décret par lequel il imposoit une taxe sur le clergé de France, sans le consulter auparavant, l'université de Paris en interjetta appel au futur concile. Comme Alexandre se sentoit appuyé du cardinal d'Amboise, & de plusieurs autres prélats qui avoient du crédit en cour, il crut qu'il pouvoit agir d'autorité. Ainsi sans s'arrêter à l'appel de l'université, il prétendit lever les impôts qu'il demandoit, & fulmina des censures contre ceux qui refuseroient de les payer. Le chapitre de l'église de Paris ne voulant rien faire en cette occasion qui fût contre les regles, consulta la faculté de théologie, sur ce qu'il falloit penser de ces censures. La faculté s'assembla aux Mathurins à son ordinaire, pour examiner les propositions qui lui avoient été présentées; & après cette examen, elle fit ses réponses, que je rapporterai en leur lieu.

LXXVII.
Le pape prie le roi d'Angleterre d'entrer dans le dessein de la croisade.

Ces propositions des François n'empêcherent pas le souverain pontife de faire agir ses nonces auprès des autres princes. Il envoya en Angleterre un Espagnol nommé Gaspard Pons, qu'il chargea de la bulle du jubilé, & lui donna ordre de marquer à Henri VII. combien il souhaitoit qu'il s'unît à lui dans le dessein qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Henri ne voulant point faire paroître qu'il désapprouvât ce projet, répondit au nonce, qu'il n'y avoit point de prince dans toute la chrétienté qui eût plus de zele que lui pour l'heureux succès de cette entreprise; que néanmoins comme ses états se trouvoient dans un grand éloignement de Constantinople, qu'il n'avoit point de galeres, & que ses matelots ne connoissoient pas assez bien la mer Méditerranée, il jugeoit plus convenable que les rois de France & d'Es-

AN. 1500.

pagne accompagnassent sa sainteté; que par-là, outre que l'expédition seroit plutôt prête, on éviteroit la jalousie qui naîtroit infailliblement entre ces deux monarques, s'ils marchoient ensemble, sans avoir personne au-dessus d'eux; que quant à lui, il contribueroit volontiers de troupes & d'argent, & que si les rois d'Espagne & de France refusoient d'accompagner le pape, il vouloit bien aller lui-même commander sous lui, pourvu premierement que tous les différends entre les princes chrétiens fussent assoupis & terminés; que pour ce qui regardoit ce dernier point, on ne trouveroit aucun obstacle de sa part, puisqu'il étoit en paix avec tout le monde. Enfin il demanda qu'on mît entre ses mains quelque bonne place sur la côte d'Italie pour lui servir de retraite en cas de besoin. Le pape ne trouva pas à propos de repliquer rien à cette réponse, & les autres princes en firent à peu près de semblables.

LXXVIII. Troubles dans le Milanez après le départ de Louis XII.

Louis XII. étoit trop occupé de ses projets, pour songer à aller porter la guerre en Orient. La conquête du royaume de Naples avoit quelque chose de plus flatteur pour lui, & son autorité qui n'étoit pas encore assez fortement établie dans le duché de Milan, demandoit toute son attention. Mais c'est à quoi il semble qu'on ne pensa pas assez sérieusement. L'inconstance des Milanois avoit besoin d'être fixée; la précipitation avec laquelle ils avoient abandonné Ludovic à son mauvais sort, devoit faire craindre aux François une révolution toute semblable, & le seul moyen de la prévenir étoit de les traiter avec douceur. La présence du prince y étoit sur-tout fort nécessaire, & les Milanois s'en étoient flattés. Le prompt départ de Louis XII. pour la France leur dé-

plut ; leurs soupçons augmenterent par le rappel des troupes que d'Alegre commandoit dans l'armée du duc de Valentinois. Ils crurent qu'on ne les faisoit approcher que pour faciliter le rétablissement des impôts ; & comme le roi ne tiroit plus rien du domaine, ils se persuaderent aisément qu'on alloit les surcharger. L'on avoit eu la mauvaise politique de ne distribuer les honneurs & les emplois qu'à ceux de la faction des Guelphes, sans songer que ceux du parti des Gibelins, qu'on négligeoit, étoient les plus aimés du peuple, les plus puissans & les plus nombreux. Trivulce que le roi avoit laissé pour gouverner en son absence, auroit pu assoupir dans leur naissance tous ces prétextes de mécontentement ; mais c'étoit un esprit fier, hautain, violent, dédaigneux & vindicatif, plus propre à aliéner les esprits, qu'à les concilier. On cabala contre lui ; on le mit en mauvaise intelligence avec les troupes Françoises ; on lui suscita tant d'ennemis, qu'il en fut lui-même effrayé. Insensiblement la révolte alla si loin, que dans toutes les villes du Milanez à peine se trouvoit-il quelqu'un qui demeurât fidele à la France : tout aspiroit à voir rétablir l'ancien gouvernement, & sans que Ludovic en sçût rien, les peuples qui lui avoient paru si opposés, lui préparoient son rétablissement.

AN. 1500.

LXXIX. Ludovic Sforce rentr dans le duch de Milan ave des troupes.

Il avoit été très-bien reçu à la cour de l'empereur Maximilien, qui lui avoit promis avec serment de marcher lui-même à son secours avec ses forces. Il avoit levé des troupes dans les cantons Suisses, au nombre de huit mille hommes, conjointement avec son frere Ascagne, outre cinq cens hommes d'armes du comté de Bourgogne ; & il étoit arrivé avec eux, & la cavalerie Allemande sur la frontiere du duché

AN. 1500.

de Milan au commencement du printems de cette année, avant que Trivulce en fût averti. Celui-ci au premier avis du retour du duc, tâcha de se mettre en état de lui tenir tête & de l'obliger à se retirer. Mais la bourgeoisie de Milan lui déclara qu'elle ne souhaitoit rien tant que le retour de Ludovic leur duc, & dans la revue qu'on fit des troupes Françoises, Trivulce les trouva beaucoup diminuées, par la désertion des jeunes soldats, qui lassés de ne rien faire, s'étoient dérobés de Milan, afin de suivre leurs compagnons dans l'expédition de la Romagne & de Pise. Il retint donc avec lui dans la ville une partie de ses gens; & sur l'avis que Ludovic s'approchoit de Côme à grands pas, & qu'il avoit déja embarqué une partie de ses troupes sur le lac, il jetta promptement l'autre partie de ses troupes dans cette ville, qui étoit dégarnie de monde, & dont la conservation étoit d'une extrême importance pour celle de l'état.

LXXX. Côme, Milan & la plûpart des autres places se déclarent en sa faveur.

Le comte de Ligny qui conduisoit ces dernieres troupes de Trivulce, marcha avec tant de diligence, qu'il entra dans Côme avant que Ludovic y fût arrivé. Il laissa ensuite approcher les barques ennemies, & fit tirer sur elles si à propos, qu'il y eut plusieurs soldats de tués, & que la barque où étoit le cardinal Ascagne coula à fond, avec un grand danger de sa vie. Mais les affaires des François n'en allerent pas mieux, parce que la faction des Gibelins dominoit parmi les bourgeois de Côme, qui par-là favorisoient Ludovic; ensorte que Ligny informé par des avis secrets qu'on vouloit se saisir de lui & le livrer au duc, abandonna cette ville & vint joindre Trivulce. Il en sortit avec ses gens, sous prétexte d'aller reconnoître les ennemis; mais il ne put entrer dans Milan,

parce qu'il trouva le plat pays ſoulevé contre les François ; & la bourgeoiſie de Côme ne le vit pas plutôt ſorti, qu'elle reçut Ludovic. Les Milanois au premier avis qu'ils en reçurent, exciterent une ſédition générale qui obligea Trivulce à s'aller loger ſous le canon du château, pendant qu'il y faiſoit entrer ſon infanterie, & ayant donné ſes ordres pour le défendre, il prit avec ſa cavalerie la route de Pavie. Les Gibelins le pourſuivirent, & s'arrêterent ſur les bords du Teſin. AN. 1500.

Trivulce échappé d'un ſi grand danger, ſe vit réduit à conſerver deux places ſeules du duché de Milan, Novarre & Mortare. Il ſe renferma dans la premiere ; & le duc de Milan informé du ſoulevement de la ville capitale, y accourut, & y fut reçu avec beaucoup de joie. Les Italiens s'enrôlerent ſous ſes enſeignes en ſi grand nombre que ſon armée en moins de huit jours augmenta de la moitié. Il aſſiégea le château de Milan, & n'eſpérant pas le prendre autrement que par famine, il laiſſa le cardinal ſon frere avec le tiers de ſes gens dans les lignes, & marcha avec le reſte vers Pavie, où il fut reçu d'abord de même que dans Vigevano. Ces heureux ſuccès l'encouragerent à mettre le ſiege devant Novarre, qu'il preſſa ſi vivement qu'elle fut obligée de capituler. Le chevalier Bayard qui commandoit dans la citadelle, ne voulut point être compris dans la capitulation, & la garniſon de la ville fut conduite juſques ſur la frontiere de Piémont avec bonne eſcorte.

LXXXI. Suite des conquêtes de Ludovic Sforce.

Le comte de Ligny avoit joint Trivulce dans Mortare, mais ils ne pouvoient ſubſiſter, parce qu'ils y manquoient de tout ; & ſi Ludovic eût quitté le ſiege de Novarre pour y venir, rien n'auroit retardé le recouvrement de tout le

AN. 1500. duché de Milan ; mais il s'obstina à vouloir continuer le siege de cette premiere place, & ce qui l'y détermina, fut qu'il reçut la nouvelle que la ville de Parme s'étoit déclarée en sa faveur. Plaisance & Lodi auroient fait la même chose, si les Vénitiens n'avoient eu soin d'y mettre de fortes garnisons ; la ville d'Alexandrie refusa de se soumettre. Ce fut sur ces entrefaites que d'Alegre qui avoit quitté le duc de Valentinois joignit Trivulce, & qu'il reprit Tortone par le conseil des Guelphes. Mais les Suisses de son infanterie n'étant point payés, pillerent la ville, ce que d'Alegre ne put jamais empêcher. Toute l'Italie étoit en suspens sur l'événement de Novarre. La ville s'étoit rendue, & la garnison en étoit sortie le vingt-deuxieme de Mars ; mais la citadelle tenoit toujours pour les François, & Ludovic Sforce en pressoit le siege autant qu'il pouvoit. Mais voici ce qui sauva le duché de Milan & le conserva au roi de France.

LXXXII. Le roi de France envoie une armée dans le Milanez.

L'empereur Maximilien armoit puissamment pour s'opposer aux progrès de Louis XII. & celui-ci de son côté faisoit la même chose contre Maximilien. Il étoit sur le point de prendre la route de Champagne, lorsqu'il apprit que sa majesté impériale avoit suspendu ses levées, que le duc de Milan s'étoit presque rétabli par lui-même, & qu'il ne tenoit plus qu'à la citadelle de Novarre que ce duc ne fût maître de tout le duché. Comme le mauvais état des affaires de France ne venoit que de la mésintelligence qui étoit entre Trivulce & les officiers généraux de l'armée Françoise ; le roi chercha un homme de confiance à qui il pût donner le commandement de l'armée. Le cardinal d'Amboise s'offrit ; mais comme il n'entendoit pas la guerre, on lui donna pour général

Louis de la Trimouille. Ainsi les troupes Françoises distribuées dans chaque province, prirent en toute diligence la route du Dauphiné ; & dès le sixeme d'Avril dix mille Suisses conduits par le bailli de Dijon, six mille hommes d'infanterie Françoise, & quinze cens hommes d'armes avec leurs archers à cheval parurent à la vue de Mortare. Le cardinal & la Trimouille avoient pris les devans, & trouverent en arrivant Trivulce non-seulement brouillé avec Ligny ; mais encore avec d'Aubigni. AN. 1500.

LXXXIII. Les Suisses de l'armée de Ludovic se révoltent contre lui.

Le duc de Milan informé de l'approche & du nombre des François, s'attacha plus fortement à la prise de la citadelle de Novarre dans laquelle commandoit Bayard. Le cardinal d'Amboise & la Trimouille marcherent aussi-tôt vers cette place, comme pour faire lever le siege du château : mais leur présence auroit peut-être été fort inutile, sans un incident particulier qui décida du malheureux sort de Ludovic. La principale force de l'armée de ce prince consistoit en huit mille Suisses. Quel que fût le prétexte de leur mécontentement, les officiers de ces troupes traiterent avec les François, dès qu'ils les eurent vus arrivés devant Novarre. Ils s'engagerent à leur livrer Ludovic moyennant une certaine somme, & le marché fut tenu si secret, qu'on ne sçut jamais ni le prix, ni les noms des personnes qui s'en mêlerent. Ces officiers allerent trouver en corps le duc de Milan, lui demanderent la solde du mois qui n'étoit pas encore expiré, & lui déclarerent qu'ils se retireroient à l'instant, si on ne les satisfaisoit. Le duc qui étoit sans argent, leur offrit sa vaisselle qu'ils prirent, & ils se retirerent ensuite dans leur quartier. Mais Ludovic pour se précautionner contre ce qui pourroit arriver,

AN. 1500.

craignant que les Suisses ne l'enlevassent, envoya ordre au cardinal son frere, de faire partir incessamment de Milan quatre cens chevaux & huit mille fantassins Italiens, pour le venir joindre, & de lui envoyer de l'argent au plutôt. Le cardinal Ascagne obéit; mais ces troupes approchant de Novarre, trouverent que la Trimouille avoit prévenu leur marche; il avoit partagé son armée en deux corps, étoit demeuré au siege avec l'un, & avoit envoyé l'autre sous la conduite de d'Aubigny, pour les empêcher de traverser la riviere du Tesin. D'Aubigny s'acquitta fidelement de sa commission, & les ennemis n'oserent hasarder le passage.

LXXXIV. Ludovic Sforce est arrêté déguisé en Suisse, & conduit à Lyon.

Mariana, *l.* 27. *n.* 37. *Naucl. chronic. gener.* 15. *p.* 515.

Le duc de Milan ainsi frustré de son espérance, feignit de vouloir en venir à une bataille. Il donna ses ordres pour cela. Sa cavalerie obéit, mais les officiers Suisses arrivés au moment auquel il n'étoit plus tems de dissimuler, lui dirent qu'ils ne pouvoient exécuter ses ordres, parce qu'ils venoient d'en recevoir de contraires de leurs supérieurs qui leur défendoient d'agir contre leurs freres engagés dans l'armée Françoise, & leur recommandoient de se retirer à l'heure même. Le duc de Milan fit tout ce qu'il pu pour les ramener: il essaya de les adoucir par ses larmes; & voyant que tout cela ne servoi de rien, il demanda qu'on le tirât seulement de l'armée Françoise dont il étoit investi de toutes parts. Toute la grace qu'il put obtenir, fut qu'on lui laissa la liberté de se déguiser en Suisse, & d'essayer avec les autres de traverser l'armée du sieur de la Trimouille. Les historiens rapportent que les Suisses ayant donné avis de tout cela aux généraux François; ceux-ci examinerent avec attention tous ceux qui avoient eu permission de se retirer,

se reconnurent Ludovic. D'autres ont ajouté, que les Suisses eux-mêmes en passant firent signe aux François de se saisir du duc, & le nommerent au doigt. En effet à peine eut-il marché dix ou douze pas entre des piquiers François rangés en haie, qu'il fut reconnu, arrêté, conduit à Trimou lle, & envoyé à Lyon, où Louis XII. étoit encore. On arréta avec lui Galeas de San-Severino, Fracasse & Antoine-Marie, frere de ce général, tous pareillement déguisés en Suisses. AN. 1500.

LXXXV. Il est arrêté & mis en prison dans le Berri.

Le duc de Milan supporta d'abord sa disgrace avec assez de fermeté, se flattant que le roi ne manqueroit pas de lui donner en France un emploi convenable à sa qualité, ou du moins qu'on lui laisseroit la liberté. Mais il fut inconsolable lorsqu'il se vit d'abord confiné dans une chambre obscure au Lys-de-saint-George en Berri, où il demeura quatre ou cinq ans, & ensuite transféré dans le château de Loches, où on lui refusa des livres, du papier, de l'encre & généralement tout ce qui pouvoit être capable de le désennuyer. Cette disgrace lui arriva le vendredi de la semaine de la Passion en carême, le deuxieme d'Avril 1500. Il passa dix ans entiers dans cet état; & ce ne fut que bien avant dans la onzieme année que la mort, qu'il avoit tant de fois desirée, finit les peines qu'il souffroit dans cette vie. Ainsi Dieu confondit la prudence politique du plus superbe prince de son siecle, qui ne méritoit pas un meilleur sort après tout le mal qu'il avoit commis. La haine qu'il avoit conçue contre les François étoit si grande, qu'il en faisoit égorger secrettement tout autant qu'on en pouvoit trouver dans les hôtelleries, promettant un ducat d'or pour chacun qu'on mettroit à mort. Ce qui ayant été découvert, on fit brûler plusieurs de ces

In appendice ad hist. Rob. Gaguin.

AN. 1500.

hôtes dans leurs logis mêmes, pour servir d'exemple aux autres. Le cardinal Ascagne frere de Ludovic fut aussi livré aux François par les Vénitiens, entre les mains desquels il étoit tombé, & mis dans la citadelle de Bourges; mais il n'y fut que deux ans, le crédit du cardinal d'Amboise lui obtint la liberté.

LXXXVI. On accorde aux Milanois le pardon de leur révolte.

Mariana, l. 27. n. 37. Guicciard. hist. Ital. l. 4. Claude Seyssel dans la vie de Louis XII.

Les fils de Ludovic, Maximilien & François que leur pere avoit laissés à la cour de l'empereur, demeurerent long-tems pauvres, bannis & errans en Allemagne. Les Milanois ne pouvant plus rien espérer de leur duc qu'ils avoient reçu avec tant de joie dans leur capitale, députerent sans délai au cardinal d'Amboise pour le prier d'employer son crédit auprès du roi, & d'engager sa majesté à leur accorder le pardon de leur révolte. Le cardinal l'obtint à condition que les coupables payéroient une amende considérable en argent, dont toutefois on leur remit une grande partie, de même qu'aux autres villes qui s'étoient révoltées. Le cardinal regla les affaires du duché; & le jour du vendredi-saint il signifia au peuple de Milan que le roi lui accordoit ce qu'il avoit demandé, aux conditions que nous avons dites. Il devint ensuite l'arbitre de l'Italie pour la paix & pour la guerre; & le pape qui vouloit se l'attacher & qui connoissoit son ambition, le nomma son légat *à latere* dans le royaume de France; légation qu'il conserva le reste de ses jours avec l'agrément de Jules II. successeur d'Alexandre VI.

LXXXVII. Furieux ouragan à Rome où le pape pense périr.

Il semble que le ciel lassé des iniquités qui inondoient alors la capitale du monde chrétien, voulût punir dans la personne du premier des pasteurs, ceux qui en abusoient, pour faire rentrer les autres dans leur devoir, & leur inspirer l'esprit de pénitence. Le jour de la fête

de saint Pierre & saint Paul sur les quatre heures après midi, il s'éleva tout-à-coup un si furieux ouragan, mêlé de pluie & de grêle d'une grosseur prodigieuse, & d'un tourbillon de vent si impétueux, qu'ayant renversé un tuyau de cheminée sur la salle dans laquelle le pape s'entretenoit avec quelques cardinaux, la masse énorme de cette cheminée enfonça le plancher de l'appartement du duc de Valentinois sur la salle, & écrasa trois Florentins qui attendoient dans l'antichambre pour avoir audience. Ils tomberent morts aux pieds du pape; lui-même pensa être écrasé par les briques, les pierres & les poutres; il fut redevable de sa vie au dais sous lequel il étoit assis. Ses domestiques eurent beaucoup de peine à le retirer de dessous ces débris, où ils le trouverent demi-mort, sans sentiment, sans connoissance, & dangereusement blessé à la tête & à une main. Le saint pere avoit alors soixante dix ans, & le péril dans lequel il se trouvoit, faisoit déja penser à son successeur. Mais il recouvra la santé, contre l'attente de tout le monde, & dès le vingt-cinquieme de Juillet il alla lui-même à sainte Marie du peuple rendre ses actions de graces à Dieu de sa conservation.

AN. 1500.

Mariana, l. 17. n. 29. Burchard, in Diario, & part. 2. in Alex. VI. p. 83.

LXXXVIII.

Le duc de Valentinois recommence la guerre dans la Romagne.

Le duc de Valentinois son fils venoit de recommencer la guerre dans la Romagne. Après avoir fait cruellement assassiner à Rome dom Alphonse d'Arragon duc de Visceli son beau-frere, il se rendit maître de Pesaro & de Rimini. Mais Bentivoglio qui s'étoit emparé de Boulogne, défendit la ville de Faenza & donna beaucoup d'occupation au duc. Jules II successeur d'Alexandre, trouva le secret de le réduire; car cinq ou six ans après étant venu à Boulogne, il en chassa Bentivoglio & toute sa famille. On y massacra quelques-uns de ses enfans, on pilla

AN. 1500

ses biens, sa maison même fut démolie par le peuple; & tout cela fut exécuté avec beaucoup de barbarie contre la promesse qu'on lui avoit donnée.

LXXXIX. Le roi de Portugal épouse la sœur de sa premiere femme avec dispense du pape. *Mariana, l. 27. n. 47. Surita, t. 5. l. 4. c. 21.*

Alexandre VI confirma par un bref le divorce d'Uladislas roi de Hongrie avec Béatrix d'Arragon sa femme, veuve de Matthias roi de Hongrie, & prédécesseur de ce prince, qui en vertu du bref de sa sainteté épousa Anne de Foix fille de Gaston de Foix, seigneur de Candale. Le roi de Portugal veuf d'Isabelle, demanda aussi en mariage l'Infante Marie, la plus jeune des filles du roi catholique, & la seule qui lui restoit de ses quatre enfans. Comme le roi de Portugal avoit épousé en premieres noces Isabelle, sœur aînée de Marie, il falloit une dispense au premier degré d'affinité, & le pape Alexandre nullement scrupuleux en mille autres choses, refusoit de l'accorder, sous prétexte que le roi de France le sollicitoit fortement de ne la point donner. L'affaire traîna en longueur; mais enfin le pape la termina au gré du roi de Portugal. La cérémonie des fiançailles se fit à Grenade dans le mois d'Août. La jeune reine entra dans le royaume de Portugal le vingtieme d'Octobre & le mariage fut célébré le trentieme du même mois. Quelque tems après Marguerite d'Autriche, veuve de dom Juan prince de Castille, épousa en secondes noces Philibert duc de Savoie, qui la laissa bien-tôt après veuve pour la seconde fois.

XC. Naissance de Charles-Quint. *Mariana, l. 27. n. 53.*

Le vingt-cinquieme de Février jour de saint Matthias, l'infante Jeanne, femme de Philippe archiduc d'Autriche, accoucha à Gand d'un fils, qui fut le célébre Charles Quint, dont nous aurons souvent occasion de parler dans la suite. Huit jours après sa naissance, la princesse Marguerite d'Autriche sa tante arriva d'Espa-

gne à Gand, & le tint sur les fonts de baptême avec la duchesse Marguerite, seconde femme de Charles le Hardi, dernier duc de Bourgogne. On donna au comte Charles le titre de duc de Luxembourg, quoique suivant l'ancienne coutume, les enfans des ducs de Bourgogne eussent toujours porté le nom de comte de Charolois. La naissance de ce prince causa une joie universelle dans toute l'Espagne; & la reine Isabelle l'ayant apprise, s'écria que le sort étoit tombé sur Matthias, faisant allusion au jour & à la fête où le jeune prince étoit venu au monde. Les conjectures ne furent pas vaines, par la mort de l'infant dom Michel, arrivée à Grenade le vingtieme de Juin de cette même année 1500. L'archiduc Philippe d'Autriche, & l'archiduchesse Jeanne son épouse, devinrent héritiers présomptifs des couronnes de Castille & d'Arragon, & de tous les états qui en dépendoient. Dès-lors ils commencerent à en porter le titre. Mais ce fut le jeune Charles qui réunit dans la suite en sa personne toute cette puissante succession.

AN. 1500.

Naucl. chronic. general. 51, p. 515.

XCI. Mort de l'infant dom Michel après laquelle l'archiduc prend le titre de prince de Castille.

Le grand Gonsalve partit dans cette année du port de Malaga en Espagne avec une puissante flotte, composée de vingt-sept gros vaisseaux, vingt-cinq caravelles, plusieurs galeres, & de quelques corvettes, avec quatre mille hommes de débarquement, & trois cens hommes d'armes. Sa navigation fut longue; il n'arriva sur les côtes de Sicile, & n'entra dans le port de Messine que le seizieme de Juillet. Aussi-tôt tous les Espagnols dispersés dans l'Italie se rendirent en foule auprès de lui. Les Turcs étoient alors devant Modon dans la Morée, & ils assiégeoient cette place par mer & par terre. Gonsalve auroit bien voulu rendre aux Vénitiens le service de faire lever ce siege; mais il ne put

XCII. Gonsalve secourt les Vénitiens contre les Turcs.

partir de Messine que le vingt-septieme de Septembre, dans le tems que les infidèles s'étoient rendus maîtres de la place. Tout ce qu'il put faire, fut qu'étant arrivé le deuxieme d'Octobre à la vue de Corfou, il sauva cette isle du danger qui la menaçoit, & les Turcs allerent mettre le siege devant Napoli de Romanie, dans l'espérance de s'en rendre maîtres avant qu'elle pût être secourue par les Espagnols.

AN. 1500.

XCIII. Conclusion de la paix entre la France & l'Espagne. *Mariana, ibid. t. 42.*

La paix sur ces entrefaites fut conclue entre la France & l'Espagne. Les articles furent, qu'on dépouilleroit Frédéric du royaume de Naples; que la Pouille & la Calabre demeureroient au roi Catholique; que l'Abruzze & le reste du royaume resteroient aux François; que les douannes & les revenus qu'on avoit coutume de lever sur le bétail de la Pouille se partageroient également entre les deux rois; de même que tous les revenus du royaume. Mais un traité aussi mal concerté ne pouvoit pas subsister long-tems. Les prétentions que chacun croyoit avoir sur ce royaume, & la guerre qu'on avoit résolu de déclarer aux Turcs, servirent de prétexte pour justifier ce traité; & dès qu'il fut signé, les deux rois en firent part au pape, qui en témoigna beaucoup de joie, en leur donnant à l'un & à l'autre l'investiture de ce que chacun devoit posséder dans le royaume de Naples, comme feudataires du saint siege. Tel fut l'effet de la haine que sa sainteté portoit à Frédéric.

XCIV. Les Turcs levent le siege de Napoli.

La flotte Espagnole ne resta pas long-tems dans les ports de l'isle de Corfou; elle prit la route de l'isle de Zante, & y arriva le septieme d'Octobre; elle y fut jointe par la flotte des Vénitiens, & par deux gros vaisseaux François chargés de huit cens soldats que Louis

XII. envoyoit au secours de ces derniers. Ce renfort fit lever le siege de Napoli de Romanie aux Turcs, qui furent contraints de se retirer dans le canal de Negrepont, de l'autre côté de la Morée. Gonsalve vouloit qu'on allât assiéger Modon; mais d'autres jugeant qu'il seroit plus à propos de chasser les Turcs de l'isle de Cephalonie qui a plus de cent cinquante milles de circuit, ce dernier parti fut suivi & eut un heureux succès. Après plusieurs assauts on emporta la place la veille de Noël. Cent soixante-dix Turcs furent tués dans cette action. Gonsalve rendit la ville aux Vénitiens, & ramena ensuite sa flotte en Sicile, où il arriva après avoir essuyé de furieuses tempêtes. La république lui envoya des députés pour le remercier, & pour le prier d'accepter la qualité de noble Vénitien, qu'il ne refusa pas, après s'être acquis beaucoup de réputation.

AN. 1500.

XCV. Nouveaux soulevemens des Maures dans le royaume de Grenade

Mariana, l. 27. n. 31.

L'amnistie qu'on avoit accordée aux Maures de Grenade n'empêcha pas de nouveaux soulevemens. Ce qui obligea Ferdinand à rassembler au plutôt les troupes reglées qui étoient dans les garnisons, & à se transporter lui-même à Grenade. Il en fit deux petits corps d'armée sous la conduite d'Alphonse comte d'Aguilar, qui pénétra dans les montagnes & fit un grand carnage des rebelles. Ce comte s'en retournoit à Grenade tout couvert de gloire, lorsqu'il fut rencontré par une troupe de Maures; on en vint aux mains, & d'Aguilar après avoir fait tout ce que le désespoir soutenu d'une grande valeur est capable d'inspirer, fut porté par terre & mourut percé de coups. Il étoit frere du grand Gonsalve de Cordoue; aucun n'échappa de tout ceux qui l'accompagnoient, tout fut taillé en pieces, & l'on n'apprit les nouvelles de ce désastre que par les Maures qui s'en vanterent

An. 1500. eux-mêmes. Il est vrai que cette imprudente valeur ne demeura pas long-tems impunie; presque tous ceux qui avoient contribué à cette action en porterent la peine ; mais cette vengeance ne répara pas la perte d'un aussi brave homme & d'un aussi grand capitaine qu'étoit le comte d'Aguilard.

XCVI. Découverte du Brésil. *Mariana, ibid. n. 36.*

Après le retour de Vasquez Gama en Portugal, le roi envoya une nouvelle flotte aux Indes, sous la conduite de dom Pedro Alvarez Cabrera, que Mariana appelle Cabral. Il découvrit en passant le Brésil, & il en prit possession au nom du roi son maître. Ensuite il aborda à Mélinde, d'où il passa à Quilloa. Il fut fort bien reçu du roi, à qui il proposa de se faire chrétien; mais ne l'ayant nullement disposé à embrasser ce parti, il retourna à Mélinde, passa ensuite à Calicut; & voyant que le Zamorin n'agissoit pas de bonne foi, il fit dresser son artillerie & battre la ville; puis se remettant à la voile, il alla mouiller à Cochin, où le roi le reçut très-bien, & traita avec lui pour le laisser charger du poivre sur ses vaisseaux. Il fit un semblable traité avec le roi de Cananor; & ce fut ainsi que les Portugais commencerent le commerce des épiceries.

XCVII. L'archiduc Philippe visite le roi d'Angleterre.

En Angleterre Henri VII. pour éviter la peste qui faisoit de grands ravages dans son royaume, passa à Calais avec sa famille. Il y reçut des ambasseurs de l'archiduc Philippe, qui lui fit témoigner le desir qu'il avoit de lui rendre une visite, le priant de marquer pour le lieu de l'entrevue un endroit qui ne fût pas une ville murée. Le roi Henri reçut avec plaisir son compliment, & lui marqua pour se voir & s'entretenir, l'église de saint Pierre hors des portes de Calais. Ensuite il envoya des ambassadeurs à l'archiduc pour lui témoigner qu'il l'at-

tendoit avec impatience. Quelques jours après Henri informé que ce prince étoit proche de Calais, sortit de la ville à cheval pour l'aller recevoir. Dès que Philippe l'eut apperçu, il descendit de cheval, & s'étant approché de lui, il voulut lui tenir l'étrier; mais le roi d'Angleterre ne l'ayant pas voulu permettre, ils s'embrasserent mutuellement; après quoi ils entrerent dans l'église, où ils eurent une longue conférence. L'archiduc voulant effacer l'impression que la protection qu'il avoit accordée à Perkin pouvoit avoir fait sur l'esprit du roi, témoigna l'ardent désir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui, l'appellant son bon patron & son pere. AN. 1500.

XCVIII. Mort du cardinal Morton.

Polyd. Virg. hist. Anglic. lib. 26.

Godwin, de episc. Angl.

Thomas Morus, in vita Richard. III.

Henri VII. étant en paix avec tous les princes de l'Europe, s'appliqua à rechercher les partisans de Perkin, & n'accorda le pardon à plusieurs, qu'à condition qu'ils payeroient les amendes auxquelles ils seroient taxés. Le cardinal Morton archevêque de Cantorberi, fut accusé d'être auteur de ces oppressions; mais on s'apperçut bien-tôt dans la suite qu'elles venoient du roi même. Ce cardinal mourut dans le mois d'Octobre 1500. peu regretté des Anglois, qui avoient conçu de fâcheux préjugés contre lui. Il étoit de Beer, bourg du comté de Dorchester; il avoit reçu les honneurs du doctorat à Oxford, & s'étoit acquis tant de réputation en plaidant dans la cour ecclésiastique de Londres, qu'on le crut capable d'être admis dans le conseil privé du roi. Thomas Burcher archevêque de Cantorbéri l'y introduisit. Sous Richard III. il fut mis en prison, pour n'avoir pas voulu consentir aux volontés de cet usurpateur; il étoit déja évêque d'Ely: il trouva moyen de sortir de sa prison, & forma une forte ligue contre Richard, qui fut tué dans une bataille

AN. 1500

CII. Clôture du jubilé à Rome.

L'année 1501. commença à Rome par la clôture du jubilé, qui se fit le sixieme de Janvier, jour de l'Epiphanie. Le pape Alexandre VI. avoit envoyé l'année précédente dans tous les royaumes des cardinaux & des évêques pour le publier, & pour exhorter en même tems les princes chrétiens à s'unir ensemble, & à faire de concert la guerre aux Turcs, à laquelle sa sainteté promettoit d'assister en personne. Le plus célébre d'entre ces légats fut le cardinal Raymond Perraut né d'une famille peu considérable à Sugeres dans la Saintonge. Il fut docteur de la maison de Navarre à Paris, & étant allé à Rome, le pape Innocent VIII. l'envoya nonce extraordinaire en Allemagne pour y recueillir les aumônes des fideles, qu'on devoit employer aux frais de la guerre sainte. Quoique cette nonciature ne lui eût pas acquis beaucoup de réputation à cause des plaintes & des oppositions des Allemands, contraires aux levées & aux subsides trop fréquens de la cour de Rome, il ne laissa pas d'être promû à l'évêché de Gurck qu'il joignit à celui de Saintes qu'il eut quelque tems après; & le pape Alexandre VI. après l'avoir fait cardinal en 1493. l'envoya une seconde fois légat en Allemagne; de-là il passa en Suede, en Danemarck & dans la Prusse, visitant les églises, déposant les clercs concubinaires, rétablissant l'ancienne discipline parmi les religieux, & exhortant les princes à établir une paix solide entr'eux. Comme il ne mourut que cinq ans après cette légation, nous parlerons encore de lui en rapportant sa mort.

CIII. Légation du cardinal Raymond Perraut.

Sainte-Mart. Gall. Christ. Krantz 14. Vandal, 30. 8. Dann. 14. 12. Metropol. 30.

CIV. Le duc de Valentinois assiége & prend la ville de Faënza.

Le zèle du souverain pontife pour unir les princes chrétiens contre les ennemis de la religion, ne l'empêcha pas de penser à l'agrandissement de son fils naturel le duc de Valentinois. Ce prince ayant manqué son coup devant

Faënza l'année précédente, y remit le siege dès que le printems de celle-ci fut venu, assisté de l'armée Françoise; & malgré la résistance des Manfredi qui avoient commencé à s'y rétablir depuis l'an 1286. & qui se défendirent avec beaucoup de valeur, une conspiration découverte obligea les assiégés à chercher des voies d'accommodement. Ils convinrent de traiter avec le duc de Valentinois, qui leur promit par écrit que le domaine utile de Faënza seroit conservé au prince de Manfredi qu'on appelloit Astorre. Le duc, contre son ordinaire, fut si exact à tenir sa parole, qu'à peine s'apperçut-on dans la ville qu'on eût changé de maître; mais il en coûta la liberté & ensuite la vie au prince, que le pape fit barbarement égorger, & dont le corps fut jetté dans le Tibre. Il étoit le dernier de cette famille, jeune homme le plus doux, le plus sage & le mieux fait de son tems. La bonté avec laquelle on avoit traité Faënza, engagea les autres villes à suivre son exemple, se flattant qu'on useroit envers elles de la même indulgence; & le duc de Valentinois en moins de quinze jours fut reconnu souverain dans toute la Romagne, suivant l'investiture que le pape en avoit accordée.

AN. 1500.

Leand. Alberti, descr. Ital.

Mariana, histor. Hisp. l. 27. n. 44.

CV. Il tente en vain de prendre Boulogne.

Un succès si heureux lui fit tenter la prise de Boulogne, dont Jean Bentivoglio étoit seigneur paisible: mais presque sans troupes, parce que les meilleurs de ses soldats étoient dans l'armée Françoise. Il falloit donc faire revenir ses gens pour se mettre en défense; & dans ce dessein il dépêcha un de ses plus fideles domestiques vers le cardinal d'Amboise, qui étoit encore à Milan, pour l'informer de l'entreprise du duc de Valentinois, & de la perte infaillible de Boulogne, s'il n'étoit promptement

Giov. Ganzi & Alomanno, hist. de Bolon.

Bartol Dubcini de varie statu Bonon.

AN. 1500.

secouru. Le cardinal qui comprenoit la grandeur du péril, envoya un exprès au duc, pour l'engager à se retirer de devant Boulogne, ou en cas de refus, à s'attirer toute l'armée Françoise, qui dès-lors se déclareroit contre lui. Cette alternative embarrassa le duc qui prétendoit faire valoir ses droits sur Boulogne; mais ne voulant pas rompre avec les François, il tenta de tromper Bentivoglio avant que de se retirer. Il lui fit proposer de céder la forteresse de Castel Bolognese, & de lui payer neuf mille écus de tribut comme au duc de la Romagne, qu'à ces conditions il leveroit le siege. Bentivoglio qui se croyoit abandonné des François, dont il n'avoit reçu aucunes nouvelles, accepta les propositions du duc, & les accomplit fidélement. Le duc lui fit alors accroire qu'il n'auroit jamais pensé à assiéger Boulogne s'il n'y avoit été appellé par les Marescotti qui lui avoient menagé des intelligences dans la ville. Bentivoglio y ajouta foi, & quoiqu'il n'eût que trop de preuves de la perfidie du duc; & il en fut si irrité, que dans le moment même il résolut la perte des Marescotti, & les fit massacrer peu de jours après. Par-là il s'attira la haine des Boulonnois; & c'étoit précisément ce que le duc de Valentinois avoit en vue.

CVI. Les Vénitiens veulent accommoder Louis XII. avec le roi de Naples.

On étoit toujours occupé en France de la conquête du royaume de Naples; mais la chose ne paroissoit pas si aisée qu'au commencement du regne de Louis XII. parce que Frédéric avoit mis dans ses intérêts les Vénitiens qui avoient fait consentir les deux parties à un accommodement. On étoit convenu que Frédéric seroit tributaire du roi de France; qu'il lui payeroit cinq mille écus par an, & qu'il lui donneroit la principauté de Tarente & trois ou quatre ports des plus propres pour équiper une flotte contre

s Turcs, & lui servir de retraite dans le besin. Frédéric avoit acquiescé aux volontés du :nat; mais il n'en fut pas de même à l'égard e la France; la plus saine partie du conseil du i s'opposa à son accommodement, & son avis évalut; la négociation fut rompue, & Frééric ne pensa plus qu'à traiter avec l'empeur. Mais le cardinal d'Amboise détourna le up, en proposant à Maximilien le mariage e la princesse Claude fille de Louis XII. née quatorzieme de Septembre 1499. avec le fils l'archiduc Philippe, né cinq mois après, x conditions que le duché de Milan seroit onné en dot à la princesse; que le mariage accompliroit dès que les parties seroient en ge, & qu'alors le fils de l'archiduc qu'on aploit le duc de Luxembourg, seroit mis en ossession de ce duché. Les offres furent acptées. Le traité fut conclu à la fin de Mai 501. avec un article secret, que Louis XII. onneroit cinquante mille écus à l'empereur, qui fut fidélement exécuté.

AN. 1501.

D'Anton: hist. de Louis XII.

CVII. Traité entre l'empereur & Louis XII.

Frédéric voyant ses espérances déchues, y fut trêmement sensible. L'unique moyen de rétair ses affaires, étoit d'engager dans ses intéts, le pape, les Vénitiens & les princes d'Ita-. Une pareille ligue avoit opéré le rétablissent de son prédécesseur sur le trône. Il y travailla donc de tout son pouvoir. Le pape se rent d'abord, irrité contre la France qui avoit npêché le duc de Valentinois de se rendre maîe de Boulogne, & même de Florence, où il ouloit rétablir les Médicis. Il se joignit aux Vétiens; & les ducs de Ferrare & d'Urbin, les arquis de Mantoue & de Montferrat, les coms de la Mirandole, de Correge & de Carpi onnerent leurs paroles. Mais il falloit aussi faire trer dans cette ligue le roi catholique; le

CVIII. Ligue en faveur du roi de Naples.

Mariana, hist. Hisp. l. 27. n. 49.

AN. 1501.

comte de Conversano lui fut envoyé, & Ferdinand promit d'entrer avec joie dans toutes les alliances qui contribueroient à la conservation du royaume de Naples ; d'envoyer dix mille hommes commandés par Gonsalve de Cordoue, à qui il ordonneroit de passer à Naples, dès qu'on seroit informé de l'approche des François. Sur cette promesse Frédéric assembla une armée de sept cens lances, deux mille chevaux-legers, dix mille hommes d'infanterie, qu'il conduisit lui-même sur la frontiere de son royaume, avec beaucoup d'artillerie, de munitions de guerre & de bouche.

CIX. Le roi de France détache le roi catholique de cette ligue.

Mariana, loco supr. cit. Guicciardin. l. 4. Surius, append. ad Naucler. p. 537. Surita, t. 5. l. 4. c. 43.

Toute l'Europe étoit dans l'attente du succès de cette guerre. Mais avant que de la commencer, les François firent de nouvelles propositions de partage au roi d'Espagne, plus avantageuses que les premieres, pour le détacher de la ligue dans laquelle il venoit d'entrer. Louis XII. y fut sollicité par le cardinal d'Amboise, qui mit tout en œuvre pour réussir. Il crut que leurs majestés catholiques possedant déja la Sicile, si on leur offroit les deux provinces du royaume de Naples voisines de cette isle, elles se départiroient de la ligue. L'évêque d'Alby frere du cardinal, fut envoyé en Espagne, & fit accepter à Ferdinand l'alliance avec Louis XII. La négociation commença dès la troisieme conférence, & fut conclue dans la sixieme. L'on y convint que les provinces de Labour & de l'Abbruzze seroient aux rois catholiques à titre de duchés. On se mit aussi-tôt à faire de grands préparatifs de guerre en France & en Espagne. Les uns étoient surpris de voir ces deux couronnes réunir toutes leurs forces & se liguer, pour dépouiller de concert Frédéric, d'un royaume dans lequel il ne s'étoit maintenu contre les François que par le secours des Espa-

gnols. Les autres ne pouvoient pas se persuader que le roi catholique eut formé le dessein d'ôter la couronne a ce prince, après avoir fait tant d'efforts pour la lui conserver. Les deux rois avoient leurs raisons pour justifier leur conduite, & les publierent dans des manifestes, que Guichardin rapporte assez au long.

AN. 1501.

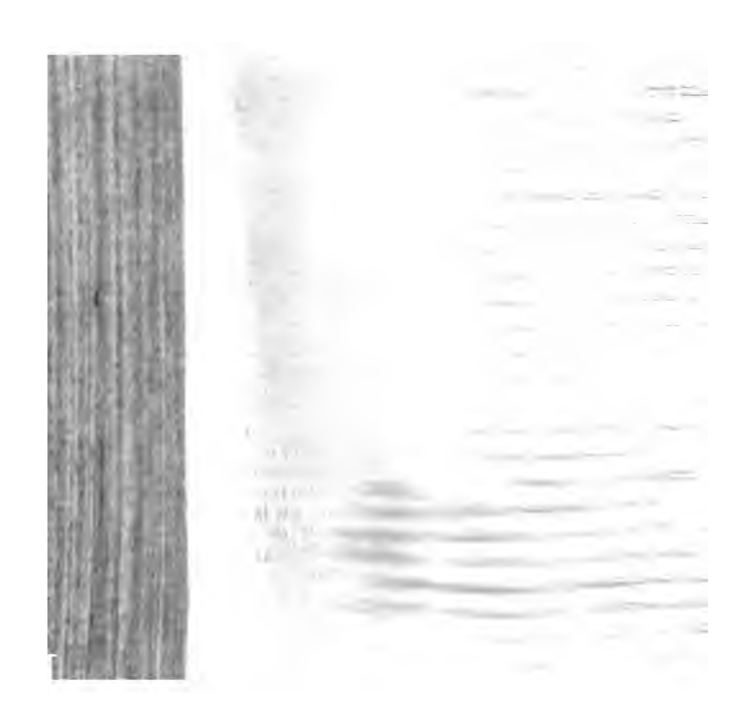
CX. Gonsalve de Cordoue lieutenant général de la Calabre.

Mariana, l. 27.

Les deux rois se mirent donc en devoir d'exécuter leur dessein. Ferdinand qui étoit encore à Grenade, dépêcha le premier de Mars un courier à Gonsalve, pour lui ordonner de se rendre incessamment dans le port de Messine avec sa flotte, où il recevroit de nouveaux ordres. Et pour lui donner plus d'autorité, on le nomma par avance lieutenant général dans les duchés de la Pouille & de la Calabre, quoique ces provinces ne fussent pas encore conquises. Mais en même tems, le roi catholique engagea les rois de France & de Portugal a s'opposer aux efforts des infidèles, & à envoyer leurs flottes dans les mers du Levant pour secourir les Vénitiens, & arrêter les progrès des Turcs. Le roi de Portugal y envoya une très belle flotte sous la conduite de dom Juan de Menesez comte de Taroca mais elle n'y fit rien. Louis XII. envoya aussi des vaisseaux dans le Levant pour se joindre aux Vénitiens; mais ce fut assez négligemment, parce qu'on étoit plus occupé en France de la conquête du royaume de Naples, à laquelle beaucoup de seigneurs Napolitains, ou bannis de leur patrie, ou ennemis de la maison d'Arragon, sollicitoient sa majesté très-chrétienne.

CXI. Le duc de Nemours généralissime de l'armée Françoise en Italie.

Louis d'Armagnac duc de Nemours fut nommé généralissime de l'armée Françoise en Italie, malgré les intrigues du comte de Ligny pour avoir ce commandement. Le duc l'accepta d'abord; mais ayant long-tems différé son départ, le seigneur d'Aubigni prit le devant, fit avancer



& reconnurent Ludovic. D'autres ont ajouté, que les Suisses eux-mêmes en passant firent signe aux François de se saisir du duc, & le montrerent au doigt. En effet à peine eut-il marché dix ou douze pas entre des piquiers François rangés en haie, qu'il fut reconnu, arrêté, conduit à Trimouille, & envoyé à Lyon, où Louis XII. étoit encore. On arrêta avec lui Galeas de San-Severino, Fracasse & Antoine-Marie, frere de ce général, tous pareillement déguisés en Suisses. AN. 1500.

LXXXV. Il est arrêté & mis en prison dans le Berri.

Le duc de Milan supporta d'abord sa disgrace avec assez de fermeté, se flattant que le roi ne manqueroit pas de lui donner en France un emploi convenable à sa qualité, ou du moins qu'on lui laisseroit la liberté. Mais il fut inconsolable lorsqu'il se vit d'abord confiné dans une chambre obscure au Lys-de-saint-George en Berri, où il demeura quatre ou cinq ans, & ensuite transféré dans le château de Loches, où on lui refusa des livres, du papier, de l'encre & généralement tout ce qui pouvoit être capable de le désennuyer. Cette disgrace lui arriva le vendredi de la semaine de la Passion en carême, le deuxieme d'Avril 1500. Il passa dix ans entiers dans cet état; & ce ne fut que bien avant dans la onzieme année que la mort, qu'il avoit tant de fois desirée, finit les peines qu'il souffroit dans cette vie. Ainsi Dieu confondit la prudence politique du plus superbe prince de son siecle, qui ne méritoit pas un meilleur sort après tout le mal qu'il avoit commis. La haine qu'il avoit conçue contre les François étoit si grande, qu'il en faisoit égorger secrettement tout autant qu'on en pouvoit trouver dans les hôtelleries, promettant un ducat d'or pour chacun qu'on mettroit à mort. Ce qui ayant été découvert, on fit brûler plusieurs de ces

In appendice ad hist. Rob. Gaguin.

AN. 1501.

Mariana, ut supr.

les troupes qu'il commandoit en Lombardie, & s'avança vers Naples avec le comte de Cajazzo, un des principaux seigneurs bannis de Naples. Frédéric informé que les Florentins, pour éviter le pillage, avoient laissé passer ses ennemis, s'avança vers la frontiere de son état pour la défendre, & reçut là un envoyé de Gonsalve, pour supplier Frédéric de ne pas trouver mauvais qu'il prît le commandement des troupes de sa majesté catholique, dans l'obligation où il étoit d'obéir à son souverain, & en même tems l'envoyé remit entre les mains du même Frédéric le duché du Mont saint-Angel dans la Pouille, dont il avoit gratifié Gonsalve, & pria ce prince de le dispenser du serment de fidélité qu'il lui avoit prêté en considération de ce duché. Frédéric accorda la dispense du serment; mais ne voulut point accepter la renonciation au duché, disant à l'envoyé, qu'au contraire il ratifioit de nouveau cette donation, & qu'il lui demandoit seulement que les garnisons de Mont-saint-Angel ne fissent point de courses dans le pays.

CXII.

Frédéric se prépare à la défense.

Mariana, l. 27. n. 51.

Cependant le compliment de Gonsalve inquiéta beaucoup Frédéric, qui fut tout-à-fait déconcerté lorsqu'il apprit l'arrivée du duc de Nemours, l'alliance des deux rois pour la conquête de son royaume. Dans cet embarras il envoya son fils à Tarente qui étoit à l'extrémité de la Pouille & de l'Italie : & Mariana dit, que le bruit courut qu'il avoit envoyé, au préjudice de sa gloire, des agens secrets pour implorer la protection de l'empereur des Turcs. Aussi-tôt il assembla tout ce qu'il put avoir de troupes qui montoient environ à huit cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied; foible armée pour se maintenir contre les forces de la France & de l'Espagne. Il fortifia Capoue

pour en faire sa place d'armes, qu'il confia à Fabrice Colonne & a Dom Hugues de Cardonne, qui s'y enfermerent avec deux cens hommes d'armes & seize cens fantassins.

AN. 1501.

CXIII. Le pape donne l'investiture de Naples aux deux rois.

Cependant les ambassadeurs de France & d'Espagne qui étoient à Rome allerent ensemble au palais du pape, & s'adresserent à sa sainteté pour lui communiquer les conventions de leurs maîtres, afin qu'elle en ratifiât les articles sans y rien changer, & qu'elle accordât à chacun des princes l'investiture qu'ils demandoient, menaçant même en cas de refus, de tourner contre l'état ecclésiastique les armes destinées à dépouiller Frédéric de ses états. Le pape presque aussi troublé que s'il eût couru le risque du roi de Naples son feudataire, demanda trois jours au moins pour y penser; mais il ne put pas seulement obtenir trois heures; il fut obligé de se déclarer dans l'instant, & les investitures furent expédiées sur le champ, dans les propres termes qu'il plut aux ambassadeurs de les dicter & de les faire dresser.

CXIV. Gonsalve s'empare de presque toute la Calabre.

Mariana, lib. 27. n. 52 Guicciard. l. 5.

Gonsalve étoit trop habile homme pour ne pas prévoir que l'alliance entre les deux rois ne dureroit pas long-tems, & que les difficultés qui surviendroient entr'eux ne manqueroient pas de les diviser bien-tôt. Dans cette persuasion, il lui parut de la derniere conséquence de prévenir les François, afin qu'ils ne s'opposassent pas secretement à ses conquêtes. Il envoya donc la plus grande partie de sa flotte sur les côtes de la Pouille, sous les ordres de dom Diegue de Mendoza, pour s'opposer aux Turcs, s'ils paroissoient, & s'ils vouloient faire passer des troupes en Italie. En même tems il donna ordre à Inigo Lopez d'Ayala de se rendre à Naples avec le reste de ses vaisseaux: il dépêcha son écuyer à Frédéric pour lui demander les deux reines

AN. 1501.

douairieres de Naples, dont l'une étoit sœur, & l'autre niéce du roi son maître, pour les amener d'abord en Sicile, & on les lui accorda. Tout étant ainsi disposé, Gonsalve passa le Fare de Messine, entra dans le royaume de Naples, & soumit toute la Calabre, excepté Girachi & Sainte Agathe. Frédéric prévoyant qu'il lui seroit impossible de résister à tant de forces, prit le parti de ne garder que trois villes, Naples, Averse & Capoue: & ayant divisé son armée en trois corps, il donna la conduite du premier à Fabrice Colonne, qui se renferma dans Capoue, pour la défendre en cas de siége; Prosper Colonne son frere, se jetta dans Naples dans la même intention avec le second corps; lui-même avec le troisieme s'alla loger dans Averse, afin qu'étant au milieu des deux autres, il pût plus aisément secourir le plus pressé.

CXV. L'armée Françoise se saisit de Capoue & d'autres places.

Mariana, l. 2. n. 53.

L'armée Françoise prit la route de Rome, & entra dans le royaume de Naples le huitieme de Juillet. Tout plioit à son approche, & l'on ne se mettoit pas seulement en défense. Ceux de Saint-Germain planterent sur leurs tours l'étendard de France, & chacun s'empressoit de se soumettre à sa domination. Le maréchal d'Aubigni s'avança vers Mont-Fortuno, où Jules Colonne s'étoit renfermé avec une forte garnison; mais bien loin de défendre la place, il s'enfuit, & ses soldats se rendirent, à condition qu'on leur accorderoit la liberté & la vie. La prise de cette ville facilita la conquête des autres places jusqu'à Capoue, dont le comte de Palena, traître à sa patrie, facilita l'entrée aux François qui y mirent tout à feu & à sang, & y commirent les plus affreux désordres. Fabrice Colonne, qui commandoit dans cette place, fut arrêté prisonnier, avec dom Hugue de Cardon-

ne, & beaucoup d'autres officiers, on ne vit dans la ville que brigandages & que meurtres, & les places publiques n'étoient remplies que de morts ou de mourans. On pénétra jusqu'au fond des maisons des particuliers : on en enleva l'or, l'argent & tout ce qu'il y avoit de plus précieux. Cette prise arriva sur la fin de Juillet, & fut suivie de la reddition de Gayette. AN. 1501.

CXVI. Frédéric se retire à Naples, & traite avec les François.

Ces conjurés firent perdre à Frédéric tout ce qui lui restoit de courage : craignant d'être enlevé dans Averse, il se retira à Naples ; mais les bourgeois sans respect pour leur prince, députerent vers le duc de Nemours, & lui ouvrirent les portes de leur ville, à condition qu'il conserveroit leurs biens, leurs enfans, leurs femmes & leurs vies. Les François entrerent dans la ville, & Frédéric se vit obligé a se retirer dans le château neuf. Il ne pensa plus pour lors qu'à s'accommoder, & dans une visite que d'Aubigni lui fit dans le château neuf, il lui remontra qu'il étoit perdu sans ressource, & qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de s'abandonner à la clémence & à la générosité de Louis XII. qui lui offroit une pension de trente mille écus, avec la province d'Anjou. Saint Gelais dit, que ce fut le comté du Maine ; mais il se trompe. Frédéric demanda trois jours pour y penser, & ces trois jours expirés, il manda à d'Aubigni de revenir. Le traité fut conclu & signé à ces conditions : Qu'il remettroit aux François dans six jours, les villes, citadelles, & châteaux qui tenoient encore pour lui, & qui entroient dans la portion de Louis XII. Qu'il auroit la liberté de se retirer dans l'isle d'Ischia avec sa famille, ses domestiques, ses trésors, & ses meubles les plus précieux, à l'exception des canons qui se trouveroient marqués au nom & aux armes de Charles

Guicciard. l. 5.
Card. Bemb. hist. Venet l. 6.
Sabellic. Enn. 11. l. 1.
Saint Gelais, hist. de Louis XII. p. 136.

AN. 1501.

Mariana, l. 27. n. 55.

VIII. Que les bénefices que les cardinaux Colonne & d'Arragon possédoient dans le royaume de Naples seroient conservés : Qu'au bout de six mois il seroit libre a Frédéric de prendre quel parti il lui plairoit, & de se retirer où il voudroit.

CXVII. Il passe en France. *Hist. du chevalier Bayard, c. 8.*

Ces articles furent exécutés de part & d'autre avec beaucoup de fidélité. Ce prince infortuné se retira d'abord dans l'isle d'Ischia avec la reine sa femme, les princes ses enfans; Béatrix & Isabelle ses deux sœurs; celle-là répudiée par Uladislas roi de Bohême & de Hongrie, celle-ci autrefois duchesse de Milan, & ses domestiques les plus affidés. Les Colonnes lui demeurerent fideles & se rendirent aussi auprès de lui. Quelque tems après Frédéric demanda au roi de France un sauf-conduit; & après l'avoir obtenu sans peine il partit avec cinq galeres, & vint trouver Louis XII. qui le reçut avec beaucoup de bonté, lui accorda le duché d'Anjou, avec la pension de trente mille écus, qui lui fut toujours exactement payée, & même continuée après que les François eurent été chassés de Naples.

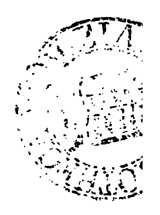
Gonsalve de son côté avançoit toujours ses conquêtes. Ayant appris le vingt neuvieme de Juillet que Capoue s'étoit rendue aux François, il partit de Nicastro où il étoit, & alla se rendre maître du château de Cosenza. Il n'eut ensuite qu'à paroître dans la Pouille, les villes s'empresserent à l'envi de se rendre. Il n'y eut que la ville de Tarente qui osa lui résister. Alphonse fils de Frédéric, s'y étoit enfermé avec le comte de Potentiane, & Léonard évêque de Rhodes. Sur le refus que ce prince fit de se soumettre, Gonsalve fit approcher son armée, & assiégea la place dans les formes. Ce qui obligea Alphonse à capituler, aux conditions qu'il

ne rendroit la place que dans quatre mois; ce terme expiré, on remit la ville à Gonsalve qui acheva ainsi la conquête du royaume. Ce grand capitaine avoit juré à Alphonse sur la sainte Eucharistie qu'il lui laisseroit la liberté de se retirer où il lui plairoit; cependant il le retint prisonnier, & l'envoya sous bonne escorte en Espagne au roi Ferdinand qui le traita avec bonté & humanité.

AN. 1501.

CXVIII. Le pape se saisit de Piombino. *Guicciard. l.* 5.

Le pape d'autre part n'oublioit pas ses intérêts. Craignant que les troupes du duc de Valentinois ne se débandassent en demeurant oisives, après avoir donné les terres des Colonnes & de Savelli aux Ursins & aux Césarini qu'il engagea par-là dans son parti, il envoya ensuite son armée assiéger Piombino par terre, pendant que les galeres ecclésiastiques en fermoient le port. Cette ville est une principauté d'Italie dans l'état de Sienne sur la côte de Toscane, entre Orbitelle & Livourne, & bâtie sur les ruines de l'ancienne Populanie, qui en est à trois milles. Appiani seigneur de cette place s'étoit mis sous la protection des François, & s'étoit en même tems chargé de leur payer quinze mille écus par an Il envoya demander du secours à Chaumont neveu du cardinal d'Amboise & gouverneur de Milan; il alla lui-même le solliciter en France & arriva à Marseille; mais Louis XII. voulant ménager le pape refusa de protéger Appiani; & pendant son absence la garnison de Piombino s'étant découragée, on remit la place aux Ursins, en sauvant la vie & les biens aux habitans.



CXIX. Jalousie des princes d'Italie contre le pape & son fils.

Les princes d'Italie ne voyoient qu'avec un œil jaloux ces conquêtes du pape & du duc de Valentinois son fils qui par là assuroient davantage leur puissance & leur autorité. Le roi de France cependant étoit plus tranquille que

AN. 1501.

Guicciard. ibid.

les autres sur cet article, soit qu'il se crût assez bien établi en Italie pour ne pas craindre le souverain pontife, soit qu'il prévît que les excès & la vie tout-à fait déreglée du duc de Valentinois ne pouvoient finir que par quelque catastrophe qui n'aboutiroit qu'à sa ruine entiere après la mort du pape. D'ailleurs tous les princes d'Italie recherchoient l'amitié de sa majesté, & les Pisans, les Florentins, ceux de Lucques & de Sienne dépendoient entiérement d'elle. Ce prince avoit pourtant ses vues en ménageant le duc de Valentinois; il vouloit réunir au duché de Milan tout ce que les Vénitiens en occupoient, le Crémonois, Bresse, Bergame; & l'alliance avec l'empereur Maximilien lui étoit nécessaire pour exécuter ce dessein. Il falloit qu'il en obtînt l'investiture du duché de Milan, & sa majesté impériale éludoit toujours pour ne la point donner. Louis XII. résolut donc d'employer toutes sortes de voies pour gagner Maximilien : la négociation étoit difficile; & le cardinal d'Amboise crut devoir s'en charger lui même, dans le dessein qu'il avoit de parvenir à la papauté après la mort d'Alexandre VI. Il pria l'archiduc d'obtenir de son pere Maximilien une entrevue avec lui dans la ville de Trente, parce qu'elle étoit située entre le duché de Milan & les provinces héréditaires de la maison d'Autriche.

CXX. Louis XII. veut faire entrer l'empereur dans ses intérêts.

CXXI. Entrevue du cardinal d'Amboise avec l'empereur à Trente.

Guicciard. ut suprà.

L'empereur qui croyoit que la France lui feroit des propositions capables de contenter & son amour pour l'argent & son affection pour l'archiduc son fils & Charles de Luxembourg son petit-fils, consentir à l'entrevue, où le cardinal se rendit aussi tôt sous prétexte de visiter le duché de Milan. Mais l'empereur le fit attendre plus de trois mois, & n'arriva à Trente que dans le mois de Novembre. Dans l'entretien

qu'ils

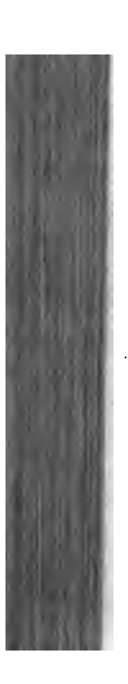
tendoit avec impatience. Quelques jours après Henri informé que ce prince étoit proche de Calais, sortit de la ville à cheval pour l'aller recevoir. Dès que Philippe l'eut apperçu, il descendit de cheval, & s'étant approché de lui, il voulut lui tenir l'étrier; mais le roi d'Angleterre ne l'ayant pas voulu permettre, ils s'embrasserent mutuellement; après quoi ils entrerent dans l'église, où ils eurent une longue conférence. L'archiduc voulant effacer l'impression que la protection qu'il avoit accordée à Perkin pouvoit avoir fait sur l'esprit du roi, témoigna l'ardent désir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui, l'appellant son bon patron & son pere.

AN. 1500.

XCVIII.
Mort du cardinal Morton.

Polyd. Virg. hist. Anglic. lib. 26.
Godwin, de episc. Angl.
Thomas Morus, in vita Richard. III.

Henri VII. étant en paix avec tous les princes de l'Europe, s'appliqua à rechercher les partisans de Perkin, & n'accorda le pardon à plusieurs, qu'à condition qu'ils payeroient les amendes auxquelles ils seroient taxés. Le cardinal Morton archevêque de Cantotberi, fut accusé d'être auteur de ces oppressions; mais on s'apperçut bien-tôt dans la suite qu'elles venoient du roi même. Ce cardinal mourut dans le mois d'Octobre 1500. peu regretté des Anglois, qui avoient conçu de fâcheux préjugés contre lui. Il étoit de Beer, bourg du comté de Dorchester; il avoit reçu les honneurs du doctorat à Oxford, & s'étoit acquis tant de réputation en plaidant dans la cour ecclésiastique de Londres, qu'on le crut capable d'être admis dans le conseil privé du roi. Thomas Burcher archevêque de Cantorbéri l'y introduisit. Sous Richard III. il fut mis en prison, pour n'avoir pas voulu consentir aux volontés de cet usurpateur; il étoit déja évêque d'Ely: il trouva moyen de sortir de sa prison, & forma une forte ligue contre Richard, qui fut tué dans une bataille



VI. qui croyoit qu'on avoit pris
mesures pour s'opposer au duc de
voulut s'en venger contre la Fran
qui commandoit les troupes des
para de la ville d'Arezzo, ce qui d
rentins en deux factions puissantes

CXXIII. Voyage de l'archiduc en Espagne.

Mariana, l. 27. n. 15. Saint-Gelais, hist. de Louis XII.

Le traité de Trente reçut quelq
mens avant que Louis XII. l'eût si
entrevue qu'eut sa majesté très-chr
l'archiduc Philippe, qui passa par la
aller en Espagne. On sait qu'il
Jeanne, fille de Ferdinand & d'Isab
deux devenoient héritiers nécessair
tille, & présomptifs de l'Arragon,
de l'infant Michel, fils d'Emmanu
tugal, & de l'infante Isabelle son é
leurs c'étoit une loi de la monarchi
que les héritiers fussent reconnus
Asturies, pour y regner un jour
Les intérêts du roi catholique ne
pas trop avec le voyage de l'arch
qu'ayant seize ans moins qu'Isabe
se, il pouvoit devenir veuf, se ma
d'une seconde femme des fils à qu

Eſpagnol, archevêque de Séville, du titre de ſainte Sabine. 2. Amanien d'Albret François, évêque de Pamiers & de Cominges, du titre de ſaint Nicolas *in Carcere*. 3. Louis Borgia Eſpagnol, du titre des ſainte Nerée & Achillée, puis prêtre du titre de ſaint Marcel, archiprêtre de ſainte Marie majeure & grand pénitencier. 4. Jacques Serra Eſpagnol, archevêque d'Oriſtagni, prêtre cardinal du titre de ſaint Vital, évêque d'Elne & de Paleſtrine. 5. Thomas Bacoës natif de Herdont en Hongrie, chancelier de ce royaume & archevêque de Strigonie, prêtre cardinal du titre de ſaint Sylveſtre & de ſaint Martin-aux-Monts. 6. Pierre Iſuaglia Sicilien, archevêque de Reggio, du titre de ſaint Cyriaque, puis de ſainte Pudentiane. 7. François Borgia Eſpagnol, archevêque de Cozence, du titre de ſainte Lucie, & évêque de Chieti. 8. Jean Verra Eſpagnol, du titre de ſainte Balbine, & archevêque de Salerne. 9. Louis Podocator de Nicoſie en Grece, évêque de la Piacio, du titre de ſainte Agathe. 10. Antoine Trivulce Milanois, évêque de Côme, du titre de ſainte Anaſtaſie, puis de ſaint Etienne au Mont-Celio. 11. Jean Baptiſte Ferraro Modenois, évêque de Modene, du titre de ſaint Chryſogone. 12. Marc Cornaro Vénitien, évêque de Verone, patriarche de Conſtantinople, du titre de ſainte Marie, évêque d'Albano & de Paleſtrine. 13. Jean Etienne Ferraro de Verceil, évêque de Boulogne, prêtre cardinal du titre de ſaint Serge & de ſaint Bache, puis il changea de titre & prit celui de ſainte Veſtine.

AN. 1500.

Raynald hoc ann. 1500.

CI. Fin de la chronique de Jean Naucler.

Jean Naucler, ou Vergehaus, Allemand, recteur dans l'univerſité de Tubinge, finit dans cette année ſa chronique univerſelle, dans laquelle il fait voir aſſez d'exactitude : elle a été continuée par Surius.

AN. 1501. natif de Douai. Il fit ses études à Provins, & ayant pris ensuite l'habit de l'ordre de la Trinité, il fut envoyé à Paris pour y achever ses mêmes études dans le couvent qu'on appelle les Mathurins. Il prit le bonnet de docteur en droit, & fut fait dans la suite général de son ordre. Charles VIII. & Louis XII. ayant connu son mérite, on le fit garde de la bibliotheque royale, & on le chargea de diverses ambassades en Italie, en Allemagne & en Angleterre. Quelques savans de son tems eurent tant d'estime pour lui, qu'ils lui dédierent leurs ouvrages. Il en a lui-même composé plusieurs, dont Tritheme fait le dénombrement; deux livres de la conception de la sainte Vierge; un de la condition malheureuse de l'homme; des épigrammes, de l'art de composer des vers. Le plus considérable est son histoire de France en douze livres, qu'il finit en l'année 1499. Elle est assez bonne pour ce qui s'est passé de son tems. On l'a imprimée plusieurs fois avec des supplémens, & on l'a aussi traduite en François. Gaguin travailla encore à plusieurs traductions en notre langue, comme à celle des Commentaires de César, & à celle de la vie de l'empereur Charlemagne.

Vossius, de hist. Latin. l. 3. c. 11.

CXXV. Arrivée de l'archiduc en Espagne.

L'archiduc Philippe & son épouse n'arriverent en Espagne que le dix-neuvieme de Janvier de l'année suivante 1502. Leur reconnoissance se fit à Tolede, où Ximenés se rendit par ordre de la reine. Après la cérémonie qui y fut faite pour le royaume de Castille, le prince & la princesse se rendirent à Sarragosse pour y être reconnus héritiers présomptifs d'Arragon. Ferdinand jaloux jusqu'à l'excès de ce que l'archiduc étoit généralement aimé des grands & des peuples de la Castille, & craignant que les Arragonnois n'eussent pour lui les mêmes senti-

Mariana, l. 27. n. 75. & 76. Mém. historiques & politiques de la maison d'Autriche, t. 1. p. 174. Saint Gelais, hist. de Louis XII.

mens, s'il faisoit un long séjour à Sarragosse, le pressa de s'en retourner en Flandres, aussitôt que les états furent congédiés. La reine catholique Isabelle étoit d'avis qu'il attendît que l'archiduchesse fût accouchée pour la ramener avec lui comme elle le souhaitoit elle-même. Mais Ferdinand le sollicita toujours de s'en retourner. L'archiduc d'ailleurs commençoit à s'ennuyer en Espagne, & avoit autant d'envie de quitter ce pays, que son beau-pere souhaitoit son départ. Cependant il y séjourna une bonne partie de l'année, & ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante, que repassant par la France, il vit encore le roi à Lyon, où il conclut un nouveau traité entre sa majesté très chrétienne & Ferdinand. Mais qui ne fut pas fort exactement observé. AN. 1502.

CXXVI. L'empereur manque au traité de Trente.

Comme on étoit convenu que l'empereur accorderoit l'investiture du duché de Milan au roi de France dans la diète convoquée à Francfort pour le mois de Janvier 1502. Louis XII. ne manqua pas d'y envoyer ses ambassadeurs, afin de faire l'hommage en son nom; mais l'empereur s'en absenta exprès. Les envoyés du roi prirent acte de leur diligence, & protesterent de l'absence de sa majesté impériale. On crut que ces sentimens lui avoient été inspirés par le roi catholique, qui n'eut pas plutôt appris que Louis XII. sur la foi du traité, avoit congédié quatre mille hommes de renfort qu'il envoyoit au duc de Nemours, & que ses troupes au contraire venoient d'être renforcées d'un secours de deux mille Allemands, qu'il leva le masque, & se mocqua de la crédulité de Louis XII. Cette perfidie fut une suite des divisions qui s'éleverent entre les François & les Espagnols, & qui fit perdre aux premiers le royaume de Naples.

AN. 1502.

CXXVII. Différend entre les François & les Espagnols au sujet du partage du royaume de Naples.

Mariana, *l. 7. n. 57.* *Guicciardin. l. 5.*

Les limites du partage de ce royaume n'avoient pû être si bien expliquées dans le traité, que cela ne dût faire naître quelques contestations; chacune des deux couronnes prétendoit avoir droit sur certaines provinces particulieres & vouloit se les approprier. La Basilicate appellée par les anciens Lucanie, la Capitanate, la principauté citérieure & la principauté ultérieure, étoient le sujet des contestations. La Capitanate fournit le premier prétexte de rupture. Cette province qui faisoit autrefois partie de l'Abruzze, & qui avoit été attribuée à la Pouille, suivant l'ancienne division, étoit d'un revenu beaucoup plus considérable que les autres provinces: c'étoit le meilleur pays du royaume à cause du bled qu'il fournissoit en abondance & de la douane des bestiaux qu'on y amenoit paître en hiver. On l'appelloit Capitanate, dit Mariana, dès le tems que les empereurs Grecs étoient encore maîtres de cette partie d'Italie, & elle a toujours depuis conservé ce nom. Elle fut d'abord appellée *Catapania*, du nom d'un certain gouverneur nommé Catapan que les empereurs de Constantinople y envoyerent; de-là par le changement de quelques lettres on a dit *Capitanate*, d'où est venu le mot de Capitaine aujourd'hui usité, soit pour marquer le chef d'une compagnie de soldats, soit pour désigner un général d'armée.

CXXVIII. La guerre recommence entre les deux nations.

Mariana, *ibid. n. 59.*

Les François prétendoient avoir partagé le royaume de Naples sur l'ancienne division, qui comprend la Capitanate dans la Pouille; & les Espagnols soutenoient qu'ils avoient pris les choses en l'état qu'elles se trouvoient, & qu'ils avoient par conséquent agi suivant la nouvelle division, en quoi ils paroissoient être bien fondés, & pouvoir taxer les François d'imprudence de n'avoir pas prévu cette difficulté dans la

les Turcs, & lui ſervir de retraite dans le beſoin. Frédéric avoit acquieſcé aux volontés du ſénat ; mais il n'en fut pas de même à l'égard de la France ; la plus ſaine partie du conſeil du roi s'oppoſa à ſon accommodement, & ſon avis prévalut ; la négociation fut rompue, & Frédéric ne penſa plus qu'à traiter avec l'empereur. Mais le cardinal d'Amboiſe détourna le coup, en propoſant à Maximilien le mariage de la princeſſe Claude fille de Louis XII. née le quatorzieme de Septembre 1499. avec le fils de l'archiduc Philippe, né cinq mois après, aux conditions que le duché de Milan ſeroit donné en dot à la princeſſe ; que le mariage s'accompliroit dès que les parties ſeroient en âge, & qu'alors le fils de l'archiduc qu'on appeloit le duc de Luxembourg, ſeroit mis en poſſeſſion de ce duché. Les offres furent acceptées. Le traité fut conclu à la fin de Mai 1501. avec un article ſecret, que Louis XII. donneroit cinquante mille écus à l'empereur, ce qui fut fidélement exécuté.

AN. 1501.

D'Anton: hiſt. de Louis XII.

CVII. Traité entre l'empereur & Louis XII.

Frédéric voyant ſes eſpérances déchues, y fut extrêmement ſenſible. L'unique moyen de rétablir ſes affaires, étoit d'engager dans ſes intérêts, le pape, les Vénitiens & les princes d'Italie. Une pareille ligue avoit opéré le rétabliſſement de ſon prédéceſſeur ſur le trône. Il y travailla donc de tout ſon pouvoir. Le pape ſe rendit d'abord, irrité contre la France qui avoit empêché le duc de Valentinois de ſe rendre maître de Boulogne, & même de Florence, où il vouloit rétablir les Médicis. Il ſe joignit aux Vénitiens ; & les ducs de Ferrare & d'Urbin, les marquis de Mantoue & de Montferrat, les comtes de la Mirandole, de Correge & de Carpi donnerent leurs paroles. Mais il falloit auſſi faire entrer dans cette ligue le roi catholique ; le

CVIII. Ligue en faveur du roi de Naples.

Mariana, hiſt. Hiſp. l. 27. n. 49.

AN. 1502.

garde, & comme il n'avoit point d'artillerie, il en demanda à Gui de Montefeltro duc d'Urbin, qui avoit toujours été dans les intérêts de sa sainteté, & qui croyant n'avoir rien à craindre, envoya au duc la meilleure artillerie qu'il eût dans le château. Mais le duc de Valentinois ne l'eut pas plutôt reçue, qu'il mena droit ses troupes à Urbin. Gui de Montefeltro se voyant sans défense, se sauva précipitamment à Venise avec son neveu, & laissa le duc se rendre maître de sa ville; le reste du duché suivit la fortune de la capitale. Il restoit la ville de Camerino dont le duc de Valentinois cherchoit à se rendre maître; pour y réussir il eut encore recours à la trahison: il feignit de vouloir négocier avec Jules de Varcani qui en étoit seigneur, & pendant ce tems-là, il fit entrer dans la ville un grand nombre de ses soldats déguisés, qui se saisirent d'une porte, & Camerino fut traitée en ville prise d'assaut: on étrangla le duc & ses enfans.

CXXX. Le pape excite des brouilleries dans la Toscane.

Le duc de Valentinois de concert avec le pape, avoit avant cette expédition excité divers petits princes, Vitelosse, Baglioni, Petrucci & d'autres, à causer des brouilleries dans la Toscane; ils commencerent par se rendre maîtres d'Arezzo, se saisirent de Guillaume de Pazzi qui y commandoit pour les Florentins, le firent prisonnier avec son fils Côme de Pazzi & huit des principaux de son parti; & s'emparerent de plusieurs forteresses des environs. C'est ainsi que le duc de Valentinois ruinoit la république de Florence, pour profiter de ses pertes; mais il en fut empêché par Louis XII. qui prit les Florentins sous sa protection, & fit un nouveau traité avec eux, pour dissiper les négociations de Maximilien, qui dans le dessein d'aller se faire couronner à Rome, vouloit faire

entrer cette république dans ses intérêts, afin que les François ne pussent pas s'opposer à son passage ou à son retour, en quoi il ne réussit pas.

AN. 1502.

CXXXI. Louis XII. fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris.

Le roi de France qui étoit à Ast, depuis le septieme de Juin, envoya un héraut aux seigneurs d'Italie, qui s'étoient rendus maîtres d'Arezzo, & d'autres places, pour leur ordonner de les rendre incessamment; il en fit aussi des plaintes assez vives au nonce du pape, & menaça d'envoyer son armée pour venger les Florentins. Ces menaces eurent leur effet. Le pape intimidé lui envoya un député pour désavouer tout ce que les seigneurs Italiens avoient fait, protestant qu'il n'y avoit eu aucune part. Le duc de Valentinois fit plus, car il menaça Vitelosse de le chasser d'Arezzo, s'il n'en sortoit au plutôt volontairement. Le roi fut satisfait de cette démarche, qui n'étoit qu'un effet de la crainte du pape & de son fils, & non pas une preuve de la sincérité de leur conduite; sa majesté ne vouloit pas faire une guerre ouverte au souverain pontife, qu'elle avoit intérêt de ménager; d'ailleurs le cardinal d'Amboise cherchoit toujours à adoucir le roi envers le pape, & celui-ci savoit se servir de l'ambition du cardinal, pour contenter la sienne & celle du duc de Valentinois. Dans cette vûe il prolongea pour dix-huit mois la qualité de légat du saint siege en France à ce cardinal, & envoya le duc son fils au roi, à la cour duquel il trouva tant de protection, que malgré les plaintes qui venoient de tous côtés de ses violentes entreprises, Louis renouvella l'alliance avec Alexandre VI. » Ce » qui lui attira, dit Mezerai, la haine de toute » l'Italie, & peut-être la malediction de Dieu, » avec lequel on ne peut-être bien, quand on » est en société avec les méchans. «

Mezerai, abrég. chron. hist. de Louis XII. p. 129.

AN. 1501. les troupes qu'il commandoit en Lombardie, & s'avança vers Naples avec le comte de Cajazzo, un des principaux seigneurs bannis de Naples. Frédéric informé que les Florentins, pour éviter le pillage, avoient laissé passer ses ennemis, s'avança vers la frontiere de son état pour la défendre, & reçut là un envoyé de Gonsalve, pour supplier Frédéric de ne pas trouver mauvais qu'il prît le commandement des troupes de sa majesté catholique, dans l'obligation où il étoit d'obéir à son souverain, & en même tems l'envoyé remit entre les mains du même Frédéric le duché du Mont saint-Angel dans la Pouille, dont il avoit gratifié Gonsalve, & pria ce prince de le dispenser du serment de fidélité qu'il lui avoit prêté en considération de ce duché. Frédéric accorda la dispense du serment; mais ne voulut point accepter la renonciation au duché, disant à l'envoyé, qu'au contraire il ratifioit de nouveau cette donation, & qu'il lui demandoit seulement que les garnisons de Mont-saint-Angel ne fissent point de courses dans le pays.

Mariana, ut supr.

CXII. Frédéric se prépare à la défense.

Mariana, l. 27. n. 51.

Cependant le compliment de Gonsalve inquiéta beaucoup Frédéric, qui fut tout-à-fait déconcerté lorsqu'il apprit l'arrivée du duc de Nemours, l'alliance des deux rois pour la conquête de son royaume. Dans cet embarras il envoya son fils à Tarente qui étoit à l'extrémité de la Pouille & de l'Italie : & Mariana dit, que le bruit courut qu'il avoit envoyé, au préjudice de sa gloire, des agens secrets pour implorer la protection de l'empereur des Turcs. Aussi-tôt il assembla tout ce qu'il put avoir de troupes qui montoient environ à huit cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied; foible armée pour se maintenir contre les forces de la France & de l'Espagne. Il fortifia Capoue

pour en faire sa place d'armes, qu'il confia à Fabrice Colonne & à Dom Hugues de Cardonne, qui s'y enfermerent avec deux cens hommes d'armes & seize cens fantassins. AN. 1501.

CXIII. Le pape donne l'investiture de Naples aux deux rois.

Cependant les ambassadeurs de France & d'Espagne qui étoient à Rome allerent ensemble au palais du pape, & s'adresserent à sa sainteté pour lui communiquer les conventions de leurs maîtres, afin qu'elle en ratifiât les articles sans y rien changer, & qu'elle accordât à chacun des princes l'investiture qu'ils demandoient, menaçant même en cas de refus, de tourner contre l'état ecclésiastique les armes destinées à dépouiller Frédéric de ses états. Le pape presque aussi troublé que s'il eût couru le risque du roi de Naples son feudataire, demanda trois jours au moins pour y penser; mais il ne put pas seulement obtenir trois heures; il fut obligé de se déclarer dans l'instant, & les investitures furent expédiées sur le champ, dans les propres termes qu'il plut aux ambassadeurs de les dicter & de les faire dresser.

CXIV. Gonsalve s'empare de presque toute la Calabre.

Mariana, lib. 27. n. 52 Guicciard. l. 5.

Gonsalve étoit trop habile homme pour ne pas prévoir que l'alliance entre les deux rois ne dureroit pas long-tems, & que les difficultés qui surviendroient entr'eux ne manqueroient pas de les diviser bien-tôt. Dans cette persuasion, il lui parut de la derniere conséquence de prévenir les François, afin qu'ils ne s'opposassent pas secretement à ses conquêtes. Il envoya donc la plus grande partie de sa flotte sur les côtes de la Pouille, sous les ordres de dom Diegue de Mendoza, pour s'opposer aux Turcs, s'ils paroissoient, & s'ils vouloient faire passer des troupes en Italie. En même tems il donna ordre à Inigo Lopez d'Ayala de se rendre à Naples avec le reste de ses vaisseaux: il dépêcha son écuyer à Frédéric pour lui demander les deux reines

An. 1502.

Saint Gelais, hist. de Louis XII. Giov. Garzi & Alemanne, hist. du Bolon. Leand. Alberti, de script. Ital.

quer sans s'attirer l'indignation du pape, refusa de secourir la ligue.

Après toutes ces mesures prises, les confédérés séparerent leurs troupes de celles du duc de Valentinois, le duc d'Urbin rentra dans son état, le seigneur de Camerino s'approcha de sa ville avec six mille hommes, & les habitans se saisirent de la foible garnison que le duc de Valentinois y avoit mise, & reçurent leur ancien seigneur avec joie. Le duc au milieu de toutes ces pertes, implora le secours du roi de France, qui le servit promptement & avec zèle. Il écrivit au gouverneur de Milan de faire passer l'Apenin à la cavalerie Françoise; & cinq mille Suisses furent embarqués à Savonne, afin d'arriver plutôt dans le duché d'Urbin. Ces secours abattirent le parti de la ligue, & la paix fut conclue & signée le vingt-quatrieme de Décembre 1502. Mais le duc de Valentinois n'amusa les confédérés que pour s'en défaire plus aisément. Après la paix faite, il les engagea à venir avec leurs troupes le joindre à Senigalia; ils entrerent dans la place: lorsqu'ils y furent enfermés, on étrangla Vitelosse & Liverot, seigneur de Fermo, & les Ursins furent mis dans des cachots.

CXXXV. Perfidie du pape & du duc de Valentinois.

Guicciard. hist. Ital. l. 5. Aubery, hist. des cardin.

Le pape en ayant eu le premier avis fit enlever le cardinal des Ursins, & les autres de cette maison qui se trouvoient dans Rome, sur la bonne foi de l'accord qu'on venoit de faire. Le cardinal fut empoisonné, dit-on, avec des cantarides; & ce qu'il y eut de plus cruel dans la conduite du pape, fut qu'il envoya prier ce cardinal, qui étoit rentré dans Rome avec les autres, comptant sur le traité qu'on venoit de signer, de le venir trouver pour une affaire de conséquence qu'il avoit à lui communiquer; & il ne fut pas plutôt entré dans le Vatican qu'on

ne, & beaucoup d'autres officiers, on ne vit dans la ville que brigandages & que meurtres, & les places publiques n'étoient remplies que de morts ou de mourans. On pénétra jusqu'au fond des maisons des particuliers: on en enleva l'or, l'argent & tout ce qu'il y avoit de plus précieux. Cette prise arriva sur la fin de Juillet, & fut suivie de la reddition de Gayette.

AN. 1501.

CXVI.
Frédéric se retire à Naples, & traite avec les François.

Ces conjurés firent perdre à Frédéric tout ce qui lui restoit de courage: craignant d'être enlevé dans Averse, il se retira à Naples; mais les bourgeois sans respect pour leur prince, députerent vers le duc de Nemours, & lui ouvrirent les portes de leur ville, à condition qu'il conserveroit leurs biens, leurs enfans, leurs femmes & leurs vies. Les François entrerent dans la ville, & Frédéric se vit obligé a se retirer dans le château neuf. Il ne pensa plus pour lors qu'à s'accommoder, & dans une visite que d'Aubigni lui fit dans le château neuf, il lui remontra qu'il étoit perdu sans ressource, & qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de s'abandonner à la clémence & à la générosité de Louis XII. qui lui offroit une pension de trente mille écus, avec la province d'Anjou. Saint Gelais dit, que ce fut le comté du Maine; mais il se trompe. Frédéric demanda trois jours pour y penser, & ces trois jours expirés, il manda à d'Aubigni de revenir. Le traité fut conclu & signé à ces conditions: Qu'il remettroit aux François dans six jours, les villes, citadelles, & châteaux qui tenoient encore pour lui, & qui entroient dans la portion de Louis XII Qu'il auroit la liberté de se retirer dans l'isle d'Ischia avec sa famille, ses domestiques, ses trésors, & ses meubles les plus précieux, à l'exception des canons qui se trouveroient marqués au nom & aux armes de Charles

Guicciard. l. 5.
Card. Bemb. hist. Venet l. 6.
Sabellic. Enn. 11. l. 1.
Saint Gelais, hist. de Louis XII. p. 136.

AN. 1502. chaque année pour entretenir cent lances dans l'armée ecclésiastique; qu'il joindroit de plus à cette armée cent autres lances, & que la sœur de l'évêque de Luina niece du pape épouseroit le fils aîné d'Annibal Bentivoglio. Ces conditions furent acceptées : mais non accomplies, comme on dira dans la suite.

CXXXVII. Mort du prince de Galles fils du roi d'Angleterre.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Polyd. Virg. hist. Anglic. lib. 26.

Pendant que toutes ces choses se passoient en Italie, l'Angleterre se vit privée de l'héritier de la couronne par la mort d'Artus prince de Galles né le vingtieme de Septembre 1486. Cette mort arriva le deuxieme d'Avril 1502. à Ludlow, cinq mois après son mariage avec Catherine fille de Ferdinand & d'Isabelle, qu'il avoit épousée le quatrieme de Novembre de l'année précédente, & qu'il ne laissa point enceinte. Henri VII. lui avoit laissé l'administration des provinces de son appanage, & lui avoit formé un conseil composé des meilleures têtes de toute l'Angleterre, pour l'aider dans la province de Galles, où il faisoit sa résidence. Mais la providence n'avoit pas destiné un prince si sage à succéder à son pere. Sa mort fut suivie de celle de la reine Elisabeth sa mere, femme de Henri VII. qui mourut en couches. Presque tous les historiens assurent que le prince de Galles étoit malsain; & quelques-uns ajoutent, qu'il avoit une fievre lente, lorsqu'il fut marié. Cependant Bacon, le mieux instruit des historiens Anglois, dit positivement, qu'il étoit d'une bonne & saine complexion lorsqu'il épousa Catherine, fille des rois catholiques. Il importoit toutefois à Henri VII. que dans le public on crût le contraire, parce qu'il avoit ses vûes.

CXXXVIII. Henri VII. pense à faire épouser à son

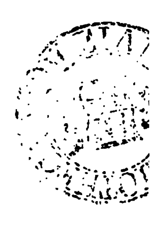
Ce prince n'eut pas plutôt appris la mort de son fils aîné, qu'il conçut le dessein de faire épouser sa veuve à Henri son second fils, qui par-là devenoit unique, & par conséquent héri-

ne rendroit la place que dans quatre mois; ce terme expiré, on remit la ville à Gonsalve qui acheva ainsi la conquête du royaume. Ce grand capitaine avoit juré à Alphonse sur la sainte Eucharistie qu'il lui laisseroit la liberté de se retirer où il lui plairoit; cependant il le retint prisonnier, & l'envoya sous bonne escorte en Espagne au roi Ferdinand qui le traita avec bonté & humanité.

AN. 1501.

CXVIII. Le pape se saisit de Piombino. *Guicciard. l.* 5.

Le pape d'autre part n'oublioit pas ses intérêts. Craignant que les troupes du duc de Valentinois ne se debandassent en demeurant oisives, après avoir donné les terres des Colonnes & de Savelli aux Ursins & aux Césarini qu'il engagea par-là dans son parti, il envoya ensuite son armée assiéger Piombino par terre, pendant que les galeres ecclésiastiques en fermoient le port. Cette ville est une principauté d'Italie dans l'état de Sienne sur la côte de Toscane, entre Orbitelle & Livourne, & bâtie sur les ruines de l'ancienne Populanie, qui en est à trois milles. Appiani seigneur de cette place s'étoit mis sous la protection des François, & s'étoit en même tems chargé de leur payer quinze mille écus par an Il envoya demander du secours à Chaumont neveu du cardinal d'Amboise & gouverneur de Milan; il alla lui-même le solliciter en France & arriva à Marseille; mais Louis XII. voulant ménager le pape refusa de protéger Appiani; & pendant son absence la garnison de Piombino s'étant découragée, on remit la place aux Ursins, en sauvant la vie & les biens aux habitans.



CXIX. Jalousie des princes d'Italie contre le pape & son fils.

Les princes d'Italie ne voyoient qu'avec un œil jaloux ces conquêtes du pape & du duc de Valentinois son fils qui par là assuroient davantage leur puissance & leur autorité. Le roi de France cependant étoit plus tranquille que

An. 1502.

voit à la Pologne, selon l'accord fait entre leurs prédécesseurs. Il étoit excité à ce refus par l'empereur Maximilien & les autres princes d'Allemagne, qui lui firent de belles promesses pour l'engager à la révolte. Mais Jean-Albert voulant exiger cet hommage par les armes, fut emporté d'apoplexie le dix-septieme de Juin âgé d'environ quarante-deux ans, dans la neuvieme année de son regne, sans avoir été marié : son corps fut transporté à Cracovie, parce qu'il étoit mort à Toruna, & enterré dans l'église de la forteresse. Alexandre son troisieme frere, grand duc de Lithuanie lui succéda, & par-là la Lithuanie fut réunie à la Pologne. Ce duc étant venu de Lithuanie à Cracovie, fut sacré par le cardinal Frédéric son frere archevêque de Gnesne, & couronné le douzieme de Décembre troisieme dimanche de l'avent. Helene son épouse fille de Jean duc de Masovie, ne fut point couronnée selon la cérémonie ordinaire en ces occasions, parce qu'elle suivoit le rit des Grecs.

CXL. Améric Vespucci fait la découverte de l'Amérique.

Maffei, hist. Indiar. l. 2. Raynald. ad ann. 1501. n. 35.

Les rois catholiques, sous le regne desquels Christophle Colomb avoit découvert un nouveau monde dans la mer Atlantique, par le secours des vaisseaux qu'ils lui avoient fournis, s'acquirent par-là une si grande réputation, qu'ils voulurent encore tenter de faire faire de nouvelles découvertes, & résolurent d'y envoyer de nouveau. Améric Vespucci Italien, natif de Florence, & qui étoit pour lors en Espagne, se présenta à ce sujet, & s'embarqua en qualité de marchand sur la petite flotte d'Alphonse de Ojeda. Il partit d'Espagne dans le mois de Mai 1497. parcourut les côtes de Paria & de la terre-ferme jusqu'au golfe de Mexique, & revint en Espagne dix-huit mois après. Il prétendit avoir le premier découvert la terre-

l'ils eurent ensemble, le cardinal demanda AN. 1501.
ie le duché de Milan passât aux enfans mâles
ie Louis pourroit avoir, supposé que le ma-
ige de la princesse Claude de France, fille du
i, avec Charles de Luxembourg, fût stérile.
ais l'empereur refusa cet article, & demanda
son côté, que les Sforces & les principaux
belins fussent mis en liberté sans rançon, &
ssent désormais habiter le lieu de leur naissan-
en toute sûreté. Le cardinal d'Amboise pro-
t l'élargissement de Sforce, à condition qu'il
sortiroit pas de France, & du cardinal son
re, pourvu qu'il promît de se rendre aussi-
: à Rome, & de n'en sortir jamais. A quoi
mpereur refusa de consentir, ne voulant pas
restriction.

CXXII. L'on convient du mariage de la princesse Claude avec le fils de l'archiduc.

Cependant après quelques contestations, l'on
ivint du mariage de Charles de Luxembourg
ec la princesse Claude, à qui l'on promit de
nner pour dot le duché de Milan. Les autres
icles étoient, 2. Que si Louis XII. avoit un
iphin, il épouseroit une des filles de l'ar-
duc. 3. Que Maximilien accorderoit au roi
France purement & simplement l'investiture
duché de Milan dans la prochaine diete de
incfort. 4. Que Ludovic Sforce seroit moins
erré, & pourroit chasser jusqu'à cinq lieues
sa demeure, ou s'y promener. 5. Que Louis
I. secoureroit l'empereur contre les Turcs,
outiendroit les droits de sa majesté impériale
les royaumes de Hongrie & de Bohême
ès la mort d'Uladislas. Mais le dernier point
a négociation étoit l'argent que Maximilien
éroit. Le cardinal refusa d'abord de lui en
mer; mais ensuite il lui accorda une lettre
change de quarante mille écus; & moyen-
it cette somme la neutralité des Allemands
arrêtée en des termes qui les obligeoient

me voyage, & partit le dixieme de Mai 1503. Il passa le long des côtes d'Afrique & du Bresil; & dans le dessein de découvrir un passage pour aller par l'occident dans les Moluques; il fut à la Baye de tous les Saints jusqu'aux Abrolhos & à la riviere de Curabado. Mais comme il n'avoit des provisions que pour vingt mois, & qu'il fut obligé d'en passer cinq sur cette côte qu'il reconnut; hors d'espérance d'avancer à cause du mauvais tems & des vents contraires, il prit le parti de retourner en Portugal où il arriva le dix-huitieme de Juin 1504, & y mourut en 1508, laissant plusieurs lettres & une relation de ses quatre voyages, qu'il dédia à René II, duc de Lorraine, qui prit le titre de roi de Sicile.

An. 1502.

CXLII. L'archevêque de Tolede travaille à une bible polyglotte.

Alvar. Gomez de Castro, de reb. gestis, cardinal. Ximen. lib. 2.

Raynald. ad an. 1502. n. 25.

L'archevêque de Tolede commença dans cette année à travailler au grand projet d'une bible polyglotte ou en plusieurs langues. Dans ce dessein il fit venir d'Alcala à Tolede beaucoup de savans hommes dans les langues Grecque, Hebraïque, Arabe & autres, dont la connoissance est absolument nécessaire pour la parfaite intelligence de l'écriture sainte, & que ce prélat avoit autrefois apprises exactement. On trouve dans cette bible le texte Hébreu de la maniere dont les Juifs le lisent; la version Grecque des Septante; la version Latine de Saint Jerôme, que nous appellons Vulgate: & enfin les paraphrases Chaldaïques d'Onkelos sur les cinq livres de Moïse seulement, & l'on a joint une traduction littérale au Grec des Septante. Il y a deux préfaces à la tête: la premiere adressée à Leon X. parce que cette bible ne fut imprimée qu'en 1515, & l'on y remarque que Ximenés qui en est l'auteur, y dit en termes exprès, qu'il est très-utile à l'église de donner au public les originaux de l'écriture sainte, soit parce

futurs sujets d'Espagne, conjointement ec son épouse. AN. 1501.

L'archiduc se mit donc en état de partir avec rchiducheſſe; ils prirent tous deux congé des its du pays, qu'ils avoient assemblés à ce su- ; & pour leur marquer qu'ils seroient bien- de retour, ils ne laisserent point de gouver- ır pour tenir leur place. Ils penserent d'abord mbarquer; mais la grossesse de l'archidu- esse ne le leur permettant pas, ils prirent le ti de traverser la France. Ils en obtinrent ai- nent la permission de Louis XII. qui les fit evoir à Paris avec beaucoup de magnifi- ıce. L'archiduc prit séance au parlement en alité de pair de France; il passa quelques ırs dans cette grande ville, d'où il se rendit Blois, où la cour étoit alors. Ils y furent galés pendant quinze jours; mais on ne s'oc- pa pas tellement de plaisirs, qu'on n'y parlât si d'affaires; & dans différentes entrevues, ajouta quelques articles au traité de Trente. détermina le nombre des troupes que Louis . devoit fournir contre les Turcs, avec la ılté de le pouvoir convertir en argent, & fixa la somme qu'il donneroit pour l'in- iture du duché de Milan. On regla ce qui ernoit la liberté de Ludovic Sforce, & ces articles furent signés le treizieme de mbre 1501. Ensuite l'archiduc partit pour id, étant suivi de près par l'archiducheſſe oouse. *Spond. ad ann. 1501. n. 6.*

CXXIV. Mort de Robert Gaguin.

ert Gaguin général de l'ordre des Trinitai- ourut en cette année le vingt-deuxieme , quoique quelques-uns reculent sa mort z. d'autres même en 1503. Cet auteur à Calline, petit bourg aux confins de , sur la riviere de Lys. C'est sans raison hardin, le Mire & Sanderus le font *Guicciardin. l. 4. Le Mire in elog. Belg. Sander. l. de script. Fland.*

AN. 1502. Pour ce qui est du nouveau testament, on y voit le texte Grec imprimé sans accens & sans esprits ; parce qu'en effet les plus anciens manuscrits n'en ont point, & qu'on a cru par là mieux représenter les originaux Grecs. Ce qu'on n'a pourtant point observé dans l'édition des Septante, parce que c'est une version de l'écriture, & non pas un texte original. Les exemplaires qu'avoit l'archevêque étoient assez bons ; mais pour les avoir voulu réformer sur le texte Hébreu, on les a corrompus en plusieurs endroits, vû qu'alors on ignoroit la véritable maniere de corriger les exemplaires Grecs. Cependant on a réimprimé depuis cette même édition d'Alcala dans la bible d'Anvers ou de Philippe II dans la polyglotte de Paris de M. le Jay, & dans la bible à quatre colonnes attribuée à Vatable. Outre la bible dont je viens de parler, Ximenés fit encore un dictionnaire des mots Hébreux & Chaldaïques de la bible, qu'on trouve à la fin dans plusieurs exemplaires; mais qui manque dans la plupart, par la négligence de ceux qui les firent relier après la mort de ce prélat. On travailla à cette bible pendant plus de douze ans. Ximenés s'y appliqua lui-même avec beaucoup d'assiduité, & en fit toute la dépense qui monta à des sommes immenses.

CXLIII. Jugement de la faculté de théologie de Paris, au sujet des imprécations. *D'Argentré, collect. jud. de nov. error.*

La faculté de théologie de Paris donna beaucoup de preuves de son attachement à la saine doctrine dans ce siecle à cause des erreurs qui s'éleverent dès l'an 1500. Ayant été consultée en 1501, par Henri de Bergue évêque de Cambrai à l'occasion d'un différend survenu entre ce prélat & les chanoines de sa cathédrale; elle donna sa décision le premier de Juillet. Le chapitre ayant cessé de célébrer l'of-

mens, s'il faisoit un long séjour à Sarragosse, le pressa de s'en retourner en Flandres, aussitôt que les états furent congédiés. La reine catholique Isabelle étoit d'avis qu'il attendît que l'archiduchesse fût accouchée pour la ramener avec lui comme elle le souhaitoit elle-même. Mais Ferdinand le sollicita toujours de s'en retourner. L'archiduc d'ailleurs commençoit à s'ennuyer en Espagne, & avoit autant d'envie de quitter ce pays, que son beau-pere souhaitoit son départ. Cependant il y séjourna une bonne partie de l'année, & ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante, que repassant par la France, il vit encore le roi à Lyon, où il conclut un nouveau traité entre sa majesté très chrétienne & Ferdinand. Mais qui ne fut pas fort exactement observé.

AN. 1502.

CXXVI. L'empereur manque au traité de Trente.

Comme on étoit convenu que l'empereur accorderoit l'investiture du duché de Milan au roi de France dans la diète convoquée à Francfort pour le mois de Janvier 1502. Louis XII. ne manqua pas d'y envoyer ses ambassadeurs, afin de faire l'hommage en son nom; mais l'empereur s'en absenta exprès. Les envoyés du roi prirent acte de leur diligence, & protesterent de l'absence de sa majesté impériale. On crut que ces sentimens lui avoient été inspirés par le roi catholique, qui n'eut pas plutôt appris que Louis XII. sur la foi du traité, avoit congédié quatre mille hommes de renfort qu'il envoyoit au duc de Nemours, & que ses troupes au contraire venoient d'être renforcées d'un secours de deux mille Allemands, qu'il leva le masque, & se mocqua de la crédulité de Louis XII. Cette perfidie fut une suite des divisions qui s'éleverent entre les François & les Espagnols, & qui fit perdre aux premiers le royaume de Naples.

An. 1501. gie? On répond que » le chapitre ne doit point » être accusé ni suspect de magie pour avoir » fait chanter des prieres par des enfans de » chœur. « 4. Le chapitre ayant été excommunié par l'archevêque de Reims ou ses officiaux, & dénoncé comme tel, ceux qui ont assisté à ces prieres ou à ces imprécations, & qui les ont autorisées par leur présence, n'ont-ils pas encouru quelques censures, & ne sont-ils point irréguliers? La faculté ne fit aucune réponse précise sur cette question. 5. Si des chrétiens peuvent impunément employer les paroles des prophetes, en forme d'imprécations contre d'autres chrétiens leurs ennemis; & supposé qu'ils ne le pussent faire, quelle punition méritent-ils? La faculté répond, » qu'il » n'est point permis de se servir de ces imprécations contre personne, si elles ne sont établies par une autorité légitime; qu'il est encore moins permis d'en faire qui renferment le péché ou la damnation; qu'enfin, » ceux qui les font sans être autorisés, doivent passer pour téméraires, orgueilleux, » impies, & punis pour l'injure qu'ils font à » l'honneur de leur pere & de leur évêque. « 6. Enfin si ces imprécations peuvent nuire à ceux contre lesquels elles sont prononcées, n'étant munies d'aucune autorité publique? Et la faculté conclut que, » ces imprécations » sont à craindre pour celui qui a donné oc» casion de les faire. » Telle fut la décision de la faculté de théologie, prononcée le premier de Juillet 1501.

CXLIV. Autre jugement touchant les excommunications, faute

Dans l'année suivante 1502, les chanoines de la cathédrale de Paris s'étant adressés à elle pour avoir son avis doctrinal sur les censures portées par le souverain pontife, contre ceux qui ne vouloient pas se soumettre à l'imposition

tems du partage. Ce différend qui fut poursuivi de part & d'autre avec beaucoup de chaleur, en fit naître deux autres : l'un fut pour le territoire de la Basilicate, qui comprenoit les villes d'Amalfi, d'Attele, de Barlette & quelques autres, que les Espagnols s'ingererent d'enfermer dans la Pouille, parce qu'Alphonse d'Arragon premier du nom roi de Naples, l'avoit ainsi ordonné, quoique cette province eût auparavant été de l'Abruzze ; l'autre pour la vallée de Benevent que le même Alphonse avoit détachée de la terre de Labour pour la joindre à la Calabre. La noblesse de Naples tâcha de raccommoder les deux nations ; elle ménagea une entrevûe du duc de Nemours & de Gonsalve ; ces deux chefs confererent huit jours entiers en pleine campagne sur un terrain également éloigné des villes d'Amalfi & d'Attele. Mais les deux parties prétendant avoir raison, ne voulurent rien relâcher de leurs prétentions, & aimerent mieux que le sort des armes en décidât. Cependant on convint d'une suspension d'armes pour vuider le différend à l'amiable ; après qu'on auroit appris la volonté des deux rois. Mais les Espagnols commencerent bien-tôt la guerre par divers actes d'hostilités.

AN. 1501.

CXXIX. Le duc de Valentinois surprend Urbin & Camerino.

Sur cette rupture le roi de France qui s'étoit rendu à Ast afin de pourvoir à la conservation du duché de Milan, ménager les Florentins, & reprimer la tyrannie du duc de Valentinois, manda au duc de Nemours de poursuivre les Espagnols & de ne les point épargner. Le duc de Valentinois ne manqua pas de profiter de ces divisions ; il mena ses troupes à Rome sous prétexte de les rafraîchir, & prit avec elles la route de Perouse ; il feignit d'en vouloir à la ville de Camerino, qu'il fit investir par son avant-

AN. 1502. te vûe qu'elle établit & fonda à Bourges un monastere de religieuses, dites des Annonciades. Elle chargea un cordelier son confesseur, nommé Gabriel Maria, d'en dresser la regle. La dévotion qu'elle avoit à la sainte Vierge, dont elle demandoit sans cesse à Dieu les vertus, & qu'elle vouloit proposer comme modele à celles qui entreroient dans son ordre, la porta à engager son confesseur à fonder la regle de ce nouvel institut sur les principales vertus de cette sainte Mere de Dieu. Elle en choisit dix entr'autres, ce qui fait qu'on appelle aussi cet ordre, l'ordre de l'annonciade ou des dix vertus. Alexandre VI. qui l'avoit approuvé avant qu'il eût encore aucune maison de fondée, le confirma par une bulle du douzieme de Février 1502. La premiere maison fut achevée à Bourges en 1503. Jeanne lui donna des biens suffisans, & Louis XII. confirma cette fondation par des lettres-patentes du mois de Décembre de la même année 1503.

Raynald. hoc an. n. 21. Lib. 2 Bullar. secret. p. 69.

CXLVI. Mort du cardinal Ferraro.

Guicciard. l. 6. Ughel. Ital. sacr. Bzov. Ciac.

Le vingt-septieme de Juillet de cette année 1502, le collége des cardinaux perdit Jean-Baptiste Ferraro, l'un de ses membres. On le trouva mort dans son lit. On croit qu'il fut empoisonné par son valet-de-chambre, à la sollicitation d'Alexandre VI. & du duc de Valentinois: apparemment pour s'emparer de sa succession, qui montoit à plus de quatre-vingt mille écus d'or. En effet, ils la firent enlever, & ne laisserent au frere du défunt que le soin de faire transporter le corps à Modene, où il fut enterré. Ainsi Dieu se servit pour exécuteur de sa justice, de celui-là même qui avoit eu le plus de part aux injustices du défunt. Car Ferraro avoit été favori d'Alexandre, qui après l'avoir fait passer par les principales charges & les plus lucratives de la cour de Rome, l'avoir fait évê-

que

AN. 1502.

ntrer cette république dans ses intérêts, afin ue les François ne pussent pas s'opposer à on passage ou à son retour, en quoi il ne éussit pas.

CXXXI. Louis XII. fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris.

Le roi de France qui étoit à Ast, depuis le sepieme de Juin, envoya un héraut aux seigneurs 'Italie, qui s'étoient rendus maîtres d'Arezzo, c d'autres places, pour leur ordonner de les endre incessamment; il en fit aussi des plaintes ssez vives au nonce du pape, & menaça d'enoyer son armée pour venger les Florentins. Ces menaces eurent leur effet. Le pape intimié lui envoya un député pour désavouer tout ce ue les seigneurs Italiens avoient fait, protesant qu'il n'y avoit eu aucune part. Le duc de 'alentinois fit plus, car il menaça Vitelosse de e chasser d'Arezzo, s'il n'en sortoit au plutôt 'olontairement. Le roi fut satisfait de cette dénarche, qui n'étoit qu'un effet de la crainte du ape & de son fils, & non pas une preuve de la incérité de leur conduite; sa majesté ne vouloit as faire une guerre ouverte au souverain ponife, qu'elle avoit intérêt de ménager; d'ailleurs e cardinal d'Amboise cherchoit toujours à doucir le roi envers le pape, & celui-ci savoit e servir de l'ambition du cardinal, pour conenter la sienne & celle du duc de Valentinois. Dans cette vûe il prolongea pour dix-huit nois la qualité de légat du saint siege en Frane à ce cardinal, & envoya le duc son fils au oi, à la cour duquel il trouva tant de protecion, que malgré les plaintes qui venoient de ous côtés de ses violentes entreprises, Louis enouvella l'alliance avec Alexandre VI. » Ce » qui lui attira, dit Mezerai, la haine de toute » l'Italie, & peut-être la malediction de Dieu, » avec lequel on ne peut-être bien, quand on » est en société avec les méchans. «

Mezerai, abrég. chron. hist. de Louis XII. p. 129.

AN. 1502. mera, & en enleverent beaucoup de butin qu'ils prétendoient transporter dans Seminara; mais d'Aubigni les attendit au passage dans la campagne de Terina le jour de Noel, & les chargea si vivement, que les Espagnols après un combat assez opiniâtre furent mis en déroute, eurent mille des leurs tués, treize cens prisonniers, avec quinze drapeaux qu'on leur enleva. Enfin outre tout leur bagage qu'ils perdirent, d'Aubigni leur prit encore tout le butin qu'ils avoient fait à Callimera.

CXLVIII. Embarras du duc de Nemours.

Le duc de Nemours tenoit toujours les Espagnols bloqués dans Barlette où Gonsalve commandoit en personne. D'Aubigni étoit d'avis qu'on assiégeât la place en forme, pour ôter aux Espagnols toute espérance de recevoir les secours qu'on assembloit en Sicile. Mais le duc de Nemours suivit les avis de ceux qui voulurent qu'on se contentât d'un blocus; ce qui dans la suite fut très-préjudiciable aux François. Gonsalve enleva le poste de Rubos où la Palice commandoit, à douze milles de Barlette, pendant que le duc étoit allé à Canose; la Palice fut fait prisonnier. Les François perdirent un convoi d'argent qu'on leur amenoit de Trani. Les habitans de Castallanette avoient chassé la garnison Françoise. Les cantons Suisses voisins du Milanez s'emparerent du fort de Locarne, & obligerent Chaumont à l'abandonner; celui-ci attendit en vain que les Vénitiens le secourussent comme ils s'y étoient engagés. Suarez Figueroa ambassadeur d'Espagne s'y opposoit secrettement, dans le dessein d'engager cette république à faire alliance avec Ferdinand & à se joindre avec lui contre les François.

CXLIX. L'archiduc pense à re-

Dans ces conjectures assez fâcheuses pour la France, l'archiduc Philippe qui s'ennuyoit beaucoup en Espagne, & qui vouloit absolu-

République de Sienne sa patrie ; l'extrême danger qui le menaçoit, à cause de cette usurpation, lui fit prendre des mesures pour le prévenir. Il s'adressa à Bentivoglio, & lui proposa le plan d'une ligue entre les souverains de l'état ecclésiastique, afin de pourvoir à leur propre défense contre les entreprises du pape & de son fils le duc de Valentinois.

AN. 1502.

CXXXIV. Ligue des principaux seigneurs d'Italie, contre le duc de Valentinois.

Bentivoglio consentit avec joie à tout ce qu'on lui demandoit. Il entra dans la ligue, & paya la somme à laquelle on l'avoit taxé pour les frais de la guerre. Paul Baglioni, seigneur de Perouse, & Liverot seigneur de Fermo, y entrerent pareillement. Les Ursins & les Vitelli s'y joignirent des derniers. Mais en récompense ils s'y comporterent avec plus de zèle & d'ardeur. Les deux principaux objets de cette ligue furent la ruine du duc de Valentinois, & le rétablissement du duc d'Urbin & du seigneur de Camerino. les conférences se tinrent vers la fin du mois d'Août 1502. & la convention fut que Baglioni, Liverot, les Ursins & les Vitelli, qui commandoient dans l'armée ecclésiastique, en détacheroient leurs troupes, & les engageroient à se révolter ; que les autres confédérés leveroient au plutôt sept mille hommes d'armes & neuf mille hommes de pied, qui seroient divisés en deux corps, que l'un attaqueroit la ville d'Imola & l'autre s'approcheroit de Rimini & de Pesaro, où la ligue avoit des intelligences : Que le duc d'Urbin & le seigneur de Camerino travailleroient à recouvrer leurs états avec les troupes que la république de Venise leur fourniroit sous main : Que la France seroit invitée à favoriser les confédérés, ou suppliée, en cas de refus, de ne leur être pas contraire. Mais Louis XII. croyant qu'il étoit de sa politique de ménager le duc de Valentinois, qu'il ne pouvoit chou-

Raynald. ad ann. 1502. n. 12.

Sabellic. Enn. 11. l. 1.

Raph. Volaterran. l. 22.

AN. 1502. quer sans s'attirer l'indignation du pape, refusa de secourir la ligue.

Saint Gelais, hist. de Louis XII. Giov. Garzi & Alemanno, hist. du Bolon. Leand. Alberti, de script. Ital.

Après toutes ces mesures prises, les confédérés séparerent leurs troupes de celles du duc de Valentinois, le duc d'Urbin rentra dans son état, le seigneur de Camerino s'approcha de sa ville avec six mille hommes, & les habitans se saisirent de la foible garnison que le duc de Valentinois y avoit mise, & reçurent leur ancien seigneur avec joie. Le duc au milieu de toutes ces pertes, implora le secours du roi de France, qui le servit promptement & avec zèle. Il écrivit au gouverneur de Milan de faire passer l'Apenin à la cavalerie Françoise; & cinq mille Suisses furent embarqués à Savonne, afin d'arriver plutôt dans le duché d'Urbin. Ces secours abattirent le parti de la ligue, & la paix fut conclue & signée le vingt-quatrieme de Décembre 1502. Mais le duc de Valentinois n'amusa les confédérés que pour s'en défaire plus aisément. Après la paix faite, il les engagea à venir avec leurs troupes le joindre à Senigalia; ils entrerent dans la place: lorsqu'ils y furent enfermés, on étrangla Vitelosse & Liverot, seigneur de Fermo, & les Ursins furent mis dans des cachots.

CXXXV. Perfidie du pape & du duc de Valentinois.

Guicciard. hist. Ital. t. 5. Aubery, hist. des cardin.

Le pape en ayant eu le premier avis fit enlever le cardinal des Ursins, & les autres de cette maison qui se trouvoient dans Rome, sur la bonne foi de l'accord qu'on venoit de faire. Le cardinal fut empoisonné, dit-on, avec des cantarides; & ce qu'il y eut de plus cruel dans la conduite du pape, fut qu'il envoya prier ce cardinal, qui étoit rentré dans Rome avec les autres, comptant sur le traité qu'on venoit de signer, de le venir trouver pour une affaire de conséquence qu'il avoit à lui communiquer; & il ne fut pas plutôt entré dans le Vatican qu'on

'arrêta prisonnier, pendant qu'on se saisissoit le l'archevêque de Florence, du protonotaire les Ursins, & de quelques autres de ses alliés, qui furent tous conduits au château Saint-Ange. Le pape força le cardinal de signer un ordre pour livrer au duc de Valentinois son fils, toutes les places dont la maison des Ursins étoit en possession. Le poison lui fut donné le vingtieme jour de sa prison, & le vingt-deuxieme de Février 1503. Alexandre VI. pour persuader au public qu'il n'étoit pas mort empoisonné, voulut que son corps fût porté dans l'église de Saint Pierre en plein jour, le visage découvert, & que tous les cardinaux assistassent à ses funérailles. Paul des Ursins & le duc de Gravina furent étranglés. On alla investir le seigneur Baglioni dans Perouse; mais il s'étoit déja retiré dans le royaume de Naples.

AN. 1502.

CXXXVI. Les François obligent le duc de Valentinois à se retirer de devant Boulogne.

De tous les princes ligués, il ne restoit que Bentivoglio, renfermé dans Boulogne, & Petrucci dans Sienne. Le duc de Valentinois parut devant Boulogne avec son armée; mais le conseil de Louis XII. ayant ouvert les yeux sur le mauvais traitement que ce duc venoit de faire aux Ursins, on lui déclara que les François vouloient absolument se conserver un passage libre par toutes les villes qui étoient sur la route de Milan à Naples, & on le menaça, s'il ne se retiroit, de lui opposer l'armée Françoise. Le duc frustré par-là de l'espérance de prendre Boulogne, eut recours à ses fourberies. Il fit cacher le courier que Chaumont gouverneur de Milan lui avoit envoyé, & fit garder les chemins avec tant d'exactitude, que Bentivoglio ne fut rien de la bonne disposition des François à son égard, il lui fit dire encore, que bien qu'il eût conjuré sa ruine, il lui pardonneroit à ces trois conditions qu'il payeroit pendant huit ans douze mille écus

de sa bonté. Il falloit amuser les François afin
AN. 1503. que la flotte qu'ils avoient toute prête à Gênes ne partît pas avant que les Allemands fussent arrivés de Triest à Barlette ; & l'on crut l'archiduc propre à cette négociation. Ferdinand après avoir fait tenir les états de Castille & d'Arragon, nomma l'archiduc son plénipotentiaire en France pour le traité qu'on alloit négocier, & lui donna les instructions qu'il jugea nécessaires, sans lui permettre de passer outre. L'archiduc écrivit à Louis XII. & lui demanda permission de passer une seconde fois par la France ; & de l'aller trouver à Lyon où sa majesté étoit alors. Le roi y consentit avec plaisir, & lui envoya un sauf-conduit que Philippe reçut à Perpignan. Il partit & arriva à Lyon au commencement de l'année 1503. Il eut plusieurs conférences avec le roi, & la négociation se faisoit entr'eux, pendant que le cardinal d'Amboise & l'évêque d'Alby son frere furent choisis seuls pour conférer avec l'abbé Bernard de Buille, que Ferdinand avoit fait partir un peu après l'archiduc, & à qui il avoit donné un pouvoir plus ample, qu'il ne devoit montrer qu'à l'archiduc, pourvû que celui-ci voulût observer exactement ce qui y étoit contenu, & qu'il fît serment de tenir la chose secrette.

CLI. Articles du traité entre les deux rois de France & d'Espagne.

Recueil des traités imprimés chez Leonard.

Surita, t. 5. l. 3. c. 26.

Mais l'abbé Bernard ne fut pas le maître. L'archiduc passa ses pouvoirs, & on ne permit pas seulement à l'abbé d'en informer le roi Ferdinand : on l'intimida même tellement, qu'on l'obligea de remettre entre les mains de l'archiduc le pouvoir dont il étoit chargé. Après ces précautions on travailla au traité qui fut conclu & signé le deuxiéme de Mars. Il portoit que Charles de Luxembourg fils de Philippe qui n'avoit pas plus d'un an épouseroit la prin-

tiernécessaire de la couronne. Mais il avoit pour cela besoin d'une dispense du pape, n'y ayant presque point d'exemple dans l'église que la même femme eût épousé les deux freres. Pour surmonter plus aisément les difficultés qu'il y prévoyoit, il dit que le mariage du prince de Galles n'avoit point été consommé, la mauvaise santé du prince l'en ayant empêché. Il réduisoit par ce moyen tous les obstacles à l'unique empêchement de l'honnêteté publique, qui ne permet pas qu'une femme après avoir stipulé solemnellement une promesse de mariage avec un homme par parole de présent, sans avoir néanmoins passé outre, épouse ensuite le frere du même homme. Mais il pensoit que si Alexandre avoit bien permis à Emmanuel roi de Portugal d'épouser la princesse Marguerite, après s'être marié en premieres noces avec Isabelle sa sœur aînée, dont il avoit eu un fils, il feroit moins de difficulté à lui accorder la même permission, s'il disoit que son mariage n'avoit point été consommé. C'est pourquoi il insista sur cette raison qu'on tâcha de publier par-tout; mais que presque personne ne crut vraie, quoique chacun parlât comme les autres pour plaire au roi.

AN. 1502.

second fils la veuve d'Artus.

Bacon. loc. supr. cit.
Mezerai, abrég. chron. hist. de Louis XII.

CXXXIX.
Mort de Jean-Albert roi de Pologne.

Dans la même année mourut encore Jean-Albert roi de Pologne fils de Casimir né en 1459. & élû en 1492. du consentement d'Uladislas son frere aîné, roi de Hongrie & de Bohême. Il étoit savant sur-tout dans l'histoire, libéral envers ses soldats; mais peu heureux à la guerre. Il en entreprit une contre Etienne Vaivode de Valachie, & il y fut défait dans une embuscade; ce qui l'obligea d'appeller les Turcs à son secours. Frédéric de Saxe grand-maître des chevaliers de Prusse, se servit de cette occasion pour s'exempter de l'hommage qu'il de-

Michou. Sarmat. l. 1. & hist. Polon. l. 4. c. 97.
Cromer. l. 30.
Raynald. hoc an. 1502. n. 84.

AN. 1503. *l. 27. n. 96. & 99.*

François qu'on avoit débarqués à Gênes s'étoient révoltés, parce que les trésoriers qui croyoient la paix faite, avoient retenu l'argent de leur paye; tout cela lui persuada qu'il ne seroit pas désavoué du roi Catholique, si le succès étoit heureux. Jusqu'alors les François avoient presque toujours eu le dessus; mais la négligence du roi à prendre les mesures nécessaires pour se mettre en défense, trop de confiance en l'archiduc, & les précautions de Ferdinand, qui se fortifioit pendant qu'il amusoit la France d'une paix qu'il ne vouloit pas tenir, joint à cela la témérité des généraux François, fit changer bien-tôt les affaires de face.

CLIII. Les François battus à Seminara.

Mariana, ibid.

D'Aubigni impatient de combattre, attaqua mal-à-propos le corps d'armée que commandoit Hugues de Cardonne, au lieu d'attendre le secours qu'on lui préparoit en France. Il commit cette imprudence le vingt-uniéme d'Avril près de Seminara en Calabre, dans le même lieu où il avoit été victorieux quelques années auparavant. A peine en fut-on venu aux mains, que les François, malgré les discours pathétiques de leur général, ne pouvant soutenir le choc des Espagnols furent bien-tôt enfoncés & mis en désordre. La seconde ligne où étoit leur infanterie, les voyant presque tous renversés de cheval, & craignant d'être enveloppée, prit la fuite sans tirer l'épée. On poursuivit les fuyards jusqu'aux portes de Gioia. Presque tous les officiers furent faits prisonniers. D'Aubigni qui s'étoit sauvé à la Roca d'Angirola, n'eut pas un meilleur sort; il y fut aussi-tôt investi. Le respect qu'avoient les Espagnols pour d'Aubigni, & la crainte qu'il ne fût tué s'ils emportoient la place d'assaut, les retint, ils se contenterent de la prendre par famine. Il

:rme qui est au-delà de la ligne; & par un hon-
eur que n'ont pû obtenir tous les rois de l'u- AN. 1502.
ivers, il donna son nom à ces grands pays
es Indes occidentales de l'Amérique, non-seu-
:ment à la septentrionale ou Mexicane; mais
ıcore à la Méridionale ou Peruane, qui ne
ıt découverte qu'en 1525, par François Pi-
arro Espagnol. Un an après ce premier voya-
e, Vespucci en fit un second, & commanda
x vaisseaux ou caravelles, sous les enseignes
es mêmes rois Ferdinand & Isabelle. Il alla
on-seulement aux Isles Antilles; mais encore
u-delà sur les côtes de la Guyane & de Véne-
uela, & revint au mois de Novembre 1500.
Cadix, d'où il se retira à Séville. Les Espa-
nols lui ayant témoigné très peu de recon-
oissance de toutes ses découvertes, leur pro-
édé le rebuta d'entreprendre de nouveaux
oyages.

CXLI. Le roi de Portugal l'emploie pour découvrir de nouveaux pays.

Emmanuel roi de Portugal animé d'une se-
:ete émulation contre les rois Catholiques,
voit déja fait travailler à la découverte de
ouvelles terres; & ayant été informé du mé-
ontentement de Vespucci, il l'attira dans son
yaume, & lui donna trois vaisseaux pour en-
eprendre un troisieme voyage dans les Indes.
espucci accepta son offre, & partit de Lis-
onne le treizieme de Mai 1501, il courut les
ites d'Afrique jusqu'à Sierra-Liona, & la
ite d'Angola. Ensuite il passa le long de celle
ı Brésil qu'il découvrit toute entiere jusqu'à
lle des Patagons, & par-delà la riviere de
Plata; d'où ayant repassé vers Serra-Liona &
côte de Guinée, il revint en Portugal &
riva à Lisbonne le septieme de Septembre
: cette année 1502. Le roi Emmanuel extrê-
ıement satisfait, lui donna le commandement
e six vaisseaux avec lesquels il fit un quatrie-

Herrera decad. 1. lib. 1. c. 6.
Anton. Leon. bibliot. judic. univers.
Surius, append. ad Naucler. p. 520. & 525.

AN. 1503.

Gonsalve qui s'en doutoit se prépara à les recevoir, après s'être retranché autant qu'il le pouvoit. Les officiers de l'armée du duc de Nemours étoient d'avis qu'on abandonnât la Pouille & la Calabre à Gonsalve, & qu'on se retirât vers Naples en attendant le secours qui devoit venir de France: cet avis auroit été suivi, si le pape & le duc de Valentinois n'en avoient empêché l'exécution. La plus grande partie des revenus de l'Abruzze & de la terre de Labour avoient été employés par le duc de Nemours à acheter du bled à Rome, où il étoit à meilleur marché que dans le royaume de Naples. On étoit sur le point de l'enlever & de le transporter par mer à l'armée Françoise, lorsqu'Alexandre VI. & son fils, qui n'osoient encore se déclarer ouvertement contre la France, & vouloient en secret favoriser l'Espagne, firent intervenir le magistrat, qui de son autorité saisit le bled, & l'enferma dans les greniers publics, ensuite d'une requête présentée au saint siége, dans laquelle il exposoit faussement que les terres de l'état ecclésiastique n'avoient produit cette année qu'autant de bled qu'il en falloit pour la nourriture du peuple. Ainsi le dessein de fermer aux Espagnols les approches du royaume de Naples, ne put être en aucune maniere exécuté faute de vivres.

CLV. Le pape fait arrêter à Rome le bled acheté pour l'armée Françoise.

CLVI. Bataille de Cerignoles, où les François sont battus.

Mariana, l. 27. n. 105. Sabell. Enn. 11. l. 2. Raynald. hoc an. 1503. n. 5.

Cette conduite du souverain pontife & du duc de Valentinois parut si criante à tous les officiers de l'armée Françoise, qu'ils opinerent tous à donner bataille. Ils s'avancerent donc vers les Espagnols; mais ils le firent avec tant de lenteur, que quand ils arriverent à Cerignoles, il ne restoit plus qu'une heure de jour. Le duc de Nemours voulut remettre la partie au lendemain. La ville de Cerignoles étoit à lui, il pouvoit passer la nuit commodément

qu'il n'y a aucune traduction qui puiſſe parfaitement repréſenter ſes originaux, ſoit parce qu'on doit avoir recours au texte Hébreu pour les livres de l'ancien teſtament, & au Grec pour ceux du nouveau, ſelon le ſentiment des ſaints peres. La ſeconde préface ſemble n'être pas de Ximenés, parce que tout ce qu'il a dit dans la premiere en faveur du texte Hébreu y eſt détruit; car il y témoigne qu'on a placé l'ancienne verſion Latine de Saint Jerôme entre le texte Hébreu & le texte des Septante, comme entre la ſynagogue & l'Egliſe Orientale, pour repréſenter Notre Seigneur Jeſus-Chriſt entre deux larrons. AN. 1502.

On n'a pas fait difficulté de corriger les traductions Grecque & Latine ſur le texte Hébreu, & ſouvent même aſſez mal-à-propos, & ſans aucune néceſſité : ce qui eſt arrivé principalement dans la verſion des Septante, qu'on a réformée ou plutôt corrompue en pluſieurs endroits, pour la rendre plus conforme à l'original Hébreu : l'on a fait la même choſe à l'égard de la vulgate. Comme les exemplaires Latins étoient fort défectueux, on s'eſt auſſi donné la liberté de la réformer, non-ſeulement ſur d'anciens exemplaires Latins; mais même ſur le texte Hébreu : de ſorte qu'on ne s'eſt pas contenté d'en ôter les fautes des copiſtes; mais on en a retranché pluſieurs choſes qu'on a crû n'y devoir pas être. L'archevêque de Tolede ne jugea pas à propos de donner d'autres paraphraſes Chaldaïques que celle d'Onkelos ſur le pentateuque. Il fit néanmoins traduire en Latin les autres paraphraſes, après en avoir retranché les fables du Talmud; mais il ſe contenta de les mettre dans la bibliotheque d'Alcala, & ne les publia pas, parce que la mort le prévint,

Voyez M. Dupin dans ſes prolegomenes ſur la bible, & la bibliot. ſacrée du P. le Long, prêtre de l'Oratoire.

AN. 1503. Melphe, & le marquis de Lochito, quoique blessés, ne laisserent pas de se sauver. On dit qu'il n'y eut que neuf Espagnols de tués dans le combat; mais il y en eut beaucoup qui dans le chemin moururent de soif. Les vainqueurs demeurerent maîtres du champ de bataille, & y passerent toute la nuit. Le lendemain Cérignoles se rendit à discrétion : le château suivit cet exemple, de même que Canose. Gonsalve ne trouva plus d'obstacle, marcha du côté de Melphi, dont les bourgeois ouvrirent aussi-tôt leurs portes, & le général Espagnol prit tout droit le chemin de Naples.

CLVII. Presque tout le royaume de Naples se soumet à Gonsalve.

Guicciard. l. 5. Mariana, l. 28. n. 1. & 3.

Aussi-tôt qu'on sçut qu'il approchoit, les habitans prierent le gouverneur de se retirer dans le château-neuf, & envoyerent présenter leurs clefs à Gonsalve. Toute la Capitanate & la Basilicate se soumirent à l'Espagne; dans la principauté de Salerne un grand nombre de seigneurs, & la plûpart des villes se déclarerent pour les victorieux. Une révolution si subite & si peu prévue, étonna toute l'Europe; & celui qui en devoit le plus profiter, en fut le plus touché. L'archiduc Philippe étoit à Bourg en Bresse où il se divertissoit à la chasse avec le duc de Savoie son beau-frere. Il eut horreur de la perfidie de son beau-pere & de sa belle-mere. Il ne se contenta pas de la leur reprocher par écrit, il leur manda qu'il s'alloit remettre entre les mains du roi très-Chrétien, & qu'il n'en partiroit point, jusqu'à ce que son innocence fût avérée d'une maniere si publique que personne n'en pût douter. Il tint sa parole, & reprit le chemin de Lyon. Les rois Catholiques envoyerent un ambassadeur à Louis XII. pour plaider leur cause devant lui contre leur gendre. L'ambassadeur soutint que l'archiduc avoit excédé ses pou-

CLVIII. Chagrin de l'archiduc sur la conduite de son beau-pere.

Guichenon, hist. de Savoie.

ice pour faire de la peine à son évêque, fut xcommunié par l'archevêque de Reims le nétropolitain, ou plus véritablement par ses officiaux, & dénoncé comme tel. Les chanoines irrités de cette sentence, au retour d'une procession qu'ils firent le vingt-quatrieme de Novembre, & qu'ils réitérerent plusieurs semaines autour de leur église, se prosternerent au milieu du chœur devant le grand autel, où l'Eucharistie étoit renfermée dans le ciboire. Le célébrant avec le diacre & le soudiacre se prosternerent de même; mais tournant le dos à l'autel, la tête vers l'Occident, & firent chanter par les enfans de chœur plusieurs imprécations tirées des différens endroits de la sainte écriture, & principalement des pseaumes, contre ceux qui les persécutoient, y ajoutant des vœux pour en être délivrés.

AN. 1502. *t. 1. p. 544. & 545. Dupin, bibl. des auteurs, t. 13. in-4°. p. 208.*

Les questions proposées à la faculté se réduisoient à six. 1. La nouveauté, selon saint Bernard, étant la mere de la témerité, la sœur de la superstition, & la fille de la legereté; cette nouvelle maniere de prier des chanoines contre le rit ancien, n'est-elle pas suspecte de témérité, de superstition & de légereté? La faculté répond, » que l'usage de l'église universelle étant de prier le visage tourné vers » l'Orient, on ne doit point changer cet usage » sans être autorisé par le supérieur. « 2. N'est-ce pas une chose superstitieuse, & suspecte dans la foi, de prier en tournant le dos au saint sacrement, du côté de l'Occident; la coutume de l'église de Cambrai jusqu'à présent, étant de prier vers l'Orient? On répond comme à la premiere question, » qu'il » faut suivre le rit de l'église universelle. » 3. Si la maniere de prier observée par le célébrant & par les chanoines n'est pas suspecte de ma-

Ex 1. regist. M. S. censur. sacræ facult. Paris. fol. 160. verso.

AN. 1503. le mur sauta & écrasa les assiégés. On fit main-basse sur tous ceux qui avoient échappé, officiers & soldats. Si le château eût pû se soutenir encore un jour, il eût pû être sauvé, parce que la flotte de Gênes arriva le lendemain.

CLXI. Préparatifs des François pour s'opposer aux Espagnols.

Cependant les rois Catholiques ne pensoient qu'à amuser Louis XII. & le commettre avec l'archiduc. Dans cette vue ils parlerent de rétablir sur le trône de Naples le roi Frédéric, étant prêts, disoient-ils pour marquer leur désintéressement, de rendre à ce prince tout ce que l'Espagne possédoit de son royaume, à condition que les François lui restitueroient de même le peu qu'il leur restoit de places dans ce pays-là. Le cardinal d'Amboise découvrit l'artifice de Ferdinand, & le reprocha aux ministres d'Espagne avec tant de vivacité, qu'on rompit avec eux. Le roi leur commanda de sortir de Lyon dans vingt-quatre heures, & de ses autres états dans huit jours; & se prépara à la guerre d'une maniere capable d'étonner toute l'Europe, afin que l'affront n'en demeurât pas à la France. Il mit quatre armées sur pied, trois de terre, & une sur mer. La plus forte de celles de terre, commandée par la Tremouille, & composée de dix-huit mille fantassins, & de deux mille hommes d'armes, étoit pour recouvrer le royaume de Naples. Les trois autres pour attaquer l'Espagne; une commandée par le sieur d'Albret, devoit entrer par le Languedoc dans le Roussillon; une autre sous la conduite de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, s'assembleroit en Guyenne, & commenceroit par le siége de Fontarabie. L'armée navale devoit courir les côtes de Catalogne & du royaume de Valence, porter du secours à Gayette, & empêcher que rien ne pût aller d'Espagne dans la

& au payement des décimes établies par sa sainteté; on discuta l'affaire dans une assemblée de l'université; on la porta ensuite à la faculté de théologie, qui donna sa décision le premier d'Avril, étant assemblée chez les Mathurins, selon la coûtume, & le lendemain toute l'université s'assembla, & confirma la décision de la faculté.

AN. 1502.

de payer les décimes.

Sup. n. 76.
D'Argentré, collect. judic. p. 346.
Dupin. t. 13. p. 209.
Hist. univ. Paris. t. 4. p. 6.
Edme Rich. hist. conc. general. l. 4. p. 72.

La premiere proposition portoit : Si les censures fulminées par Alexandre VI. contre ceux qui refusoient de payer les décimes imposées par ce pape au clergé sans son consentement, ont quelque force & autorité pour obliger ? La réponse de la faculté est conçue en ces termes. » Les censures contre ceux qui pour ne point » blesser les décrets des saints Conciles, ni op- » primer par la servitude le joug très-doux de » Jesus-Christ, refusent de payer la dixime » imposée par le souverain pontife pour arrêter » l'invasion des Turcs, comme on dit; ces » censures après l'appel interjetté, n'ont aucu- » ne force, & on ne doit pas les appréhender, » ni les craindre en aucune maniere. « La seconde proposition portoit : Si les appellans étoient obligés à cause des censures, de s'abstenir de célébrer la messe, d'assister à l'office divin, & vacquer à toutes les autres actions de piété ? La réponse de la faculté est : » Que » lesdites censures n'obligent point les appel- » lans de s'abstenir de la célébration de la » messe, & des autres offices divins. « Aussi est-ce une chose constante, vérifiée par un usage immémorial observé en France, que le pape ne peut faire aucune levée dans le royaume sans le consentement du roi.

CXLV.
Le pape approuve l'ordre des Annonciades.

Jeanne reine de France, fille de Louis XI. & répudiée par Louis XII. comme nous l'avons dit, profita de sa situation pour se sanctifier & contribuer au salut des autres. Ce fut dans cet-

LIVRE CENT VINGTIEME.

An. 1503.

I.
Promotion de neuf cardinaux par Alexandre VI.

Onuphr. Panvin. in Alex. VI.

PENDANT tous ces mouvemens qui agitoient l'Italie, Alexandre VI. fit le dernier jour du mois de Mai une promotion de neuf cardinaux, pour remplir les places qui vacquoient dans le sacré collége; de ces neuf, il y en eut cinq Espagnols du royaume de Valence: peut-être que leur mérite personnel eut moins de part à leur élévation, que le lieu de leur naissance, & le bonheur d'être compatriotes du pape. Ces cardinaux furent, 1. Jean Castellan Espagnol, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & archevêque de Montréal. 2. François Remolini Espagnol, archevêque de Surrento, prêtre cardinal du titre de saint Jean & saint Paul, ensuite archevêque de Palerme. 3. François Sonderini Florentin évêque de Volterre, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, puis évêque de Saintes & d'Ostie, & doyen du sacré collége. 4. Melchior Meckau Allemand, évêque de Brixen, prêtre cardinal du titre de saint Etienne au mont Cœlius 5. Nicolas de Fiesque Génois, évêque de Frejus & de Toulon, prêtre cardinal du titre de saint Nicolas *inter imagines*, puis du titre des douze Apôtres, archevêque d'Embrun, & Evêque d'Ostie. 6. François Spartz Espagnol, évêque de Leon, prêtre cardinal du titre de saint Serge & de saint Bacche. 7. Adrien Castelli Italien, évêque d'Erford, puis de Bathemon en Angleterre, prêtre cardinal du titre de saint Chrysogone. 8. Jacques de Caseneuve Espagnol, prêtre cardinal du titre de saint Etienne au mont Cœlius. 9. François Loris Espagnol, évê-

Aodene, archevêque de Capoue & en-
nal. Sa mort fut digne de la vie qu'il AN. 1502.
enée. Ses injustices & son insatiable
pour l'argent l'avoient rendu odieux
sa vie, & firent détester sa mémoire
mort.

erre duroit toujours en Italie entre les CXLVII.
& les Espagnols : ceux-ci réduits à un
mbre de places la plupart maritimes,
t tenir la campagne ; Gonsalve lui-
: tenoit renfermé dans Barlette, tandis
François étendoient de tous côtés leurs
es, & paroissoient devoir être bien-tôt
de tout le royaume de Naples. Tant
ges n'empêcherent pas cependant que
aires ne commençassent à aller en déca-
r la fin de cette année. Un secours venu
ropos releva les espérances de Gon-
i se voyoit extrêmement resserré dans
. Quelques marchands Vénitiens lui
nt des munitions de guerre & de bou-
ités par l'espérance de les vendre che-
Le duc de Nemours en avertit Louis
s'en plaignit vivement, & qui n'en re-
t d'autres excuses, sinon que cela s'é-
sans l'ordre de la république. D'un autre
François commandés par le comte de
everent le siege qu'ils avoient mis de-
la-nova, où Cardonne entra, & n'y
pas long-tems sans recevoir deux ren-
sidérables, chacun de deux cents lan-
utant de chevaux-légers, & de deux
itassins vieux soldats aguerris. Le pre-
it commandé par Benevide, & le se-
Andrada. Les Espagnols devenus par-
orts que les François dans la Calabre,
t de contraindre le maréchal d'Aubi-
uitter la campagne ; ils prirent Calli-

Etat des affaires des François en Italie.

Mariana, hist. Hisp. lib. 20.
Guicciard. l. 5.

An. 1503.

avoient été découverts, envoya au roi de France un homme de confiance, pour lui promettre une exacte neutralité entre la France & l'Espagne. Le roi ne vouloit point écouter l'envoyé du pape; mais le cardinal d'Amboise usant du pouvoir qu'il avoit sur son esprit, lui représenta que s'il demeuroit uni d'amitié avec le pape, il pouvoit espérer que le duc de Valentinois joindroit son armée à celle du marquis de Mantoue, pour défendre Gayette, qu'on vouloit toujours ravir à la France. Sur cette espérance le roi s'appaisa, & envoya Pompadour, afin de traiter avec le pape. Mais celui-ci abusant de la grande bonté, ou plutôt de la foiblesse du roi, lui demanda pour condition du traité, qu'on lui sacrifiât les Ursins, qu'on croyoit toujours attachés à la France. Louis eut d'abord horreur de cette proposition; mais le cardinal d'Amboise tâcha de persuader à ce prince, que s'il ne satisfaisoit le pape sur cet article, jamais il ne recouvreroit le royaume de Naples. Louis se laissa gagner: il consentit que toutes les terres des Ursins seroient cédées au pape, & qu'on remettroit entre ses mains le fils unique de Jourdain des Ursins, chef de la maison de ce nom.

III. Le pape recherche l'amitié du roi de France.

IV. Le pape demande au roi qu'il lui abandonne les Ursins.

V. Ceux de Petigliano refusent au pape le jeune des Ursins.

Le jeune des Ursins étoit élevé dans la ville de Petigliano, & commençoit à donner des marques qu'il seroit un jour un grand capitaine. La bourgeoisie étoit si prévenue en sa faveur, que quand les commissaires du pape vinrent dans cette ville pour sommer les habitans de leur livrer ce jeune seigneur, il y eut un soulevement général. On n'eut aucun égard aux ordres du pape, on ne voulut jamais lâcher ce prince, on lui donna des gardes pour sa sûreté. Jourdain des Ursins son pere, qui agissoit toujours avec beaucoup de sincérité, s'attira par cet endroit

olere du pape, qu'il crut ne pouvoir mieux
aiser, qu'en s'offrant lui-même en la place — AN. 1503.
son fils. Mais Alexandre & le duc de Valen-
tis ne se contenterent pas de ses offres; &
mée de sa sainteté seroit allé dans le moment
ne attaquer la ville de Petigliano, si Dieu
l'eût arrêté par la mort du pape.

VI. Mort funeste du pape Alexandre VI.

Cette mort est accompagnée de circonstan-
s surprenantes, & fit alors tant de bruit dans
monde, qu'on ne peut se dispenser de rap-
ter ici tout ce que les auteurs en ont dit.
plus grand nombre, même parmi les Ita-
is, dit que le duc de Valentinois ayant besoin
rgent pour augmenter ses troupes, en de-
ada au pape; mais que le trésor d'Alexandre
trouvant épuisé, & le crédit manquant, ce
:, à qui les plus grands crimes ne coûtoient
n, lui proposa de se défaire du cardinal
rien Cornetto, & de deux ou trois autres du
ré college, qui passoient pour être les plus
hes; & qui d'ailleurs étoient fort ménagers,
portoient l'épargne jusqu'à l'avarice. L'ex-
dient étoit sûr, les papes étant alors en pos-
sion d'hériter des cardinaux; & quand cela
uroit pas été, Cornetto étoit de si basse
issance, qu'aucun de ses parens n'auroit osé
présenter pour disputer au pape la succession
défunt. Alexandre qui n'étoit pas plus scru-
leux que son fils, approuva la proposition;
le duc de Valentinois résolut d'empoisonner
rnetto avec ses collegues; mais parce qu'ils
seroient défiés de lui, s'il les eût invités lui-
ême à souper; il persuada au pape son pere,
les traiter dans la vigne du même cardinal,
i étoit assez proche du Vatican. Ainsi le pape
vint complice du crime de son fils, par la mê-
e raison qui l'avoit fait consentir à tant d'au-
es, c'est-à-dire, par un excès d'ambition & de

Raph. Volaterran. l. 22. Antrop. Onuphr. Panvin. in Alex. VI. Mariana, l. 28. n. 14. & seq. Guicciard. de rebus Ital. l. 5. Surius, append. ad Naucler. p. 538. Daniel, hist. de France, t. 5. p. 220. Mém. de Comin. t. 5. de l'édit. de 1723. p. 488.

AN. 1503. complaisance aveugle, qui ne lui permettoit pas de rien refuser au plus méchant homme qui fût au monde.

On prépara par son ordre un repas magnifique dans cette vigne, les cardinaux dont on vouloit se défaire y furent invités. Sa sainteté avoit envoyé devant un de ses domestiques avec quelques bouteilles remplies d'un vin empoisonné, lui défendant d'en donner à personne sans son ordre; & l'officier croyant qu'on ne lui défendoit de donner de ce vin à aucun, que parce qu'il étoit le meilleur de ceux qu'on devoit servir, en présenta au pape, qui après être arrivé, demanda à boire avant le souper, parce qu'il faisoit très-chaud. Quelques historiens disent qu'il n'y avoit qu'une bouteille empoisonnée, entre quelques autres du plus excellent vin d'Italie; qu'on en avertit le maître-d'hôtel, & qu'on n'oublia aucune des précautions qui devoient l'empêcher de se méprendre. Que comme il faisoit alors une chaleur extraordinaire, le pape & le duc en arrivant à la vigne, voulurent se rafraîchir, & que quelque soin qu'on eût pris de bien instruire le maître-d'hôtel, il se trompa, & donna de la bouteille empoisonnée à sa sainteté & au duc de Valentinois. Il y en a qui assurent que ce maître-d'hôtel qui sçavoit le secret étant allé en quelque endroit pour donner ses ordres, un autre qui n'étoit pas instruit du poison, leur donna de ce vin. Quoiqu'il en soit, ils en bûrent: l'effet fut prompt, & le pape qui ne trempoit pas beaucoup son vin, sentit aussi-tôt une colique violente, qui dégénera en de cruelles convulsions. Le duc plus jeune, qui ne bûvoit que de l'eau rougie, eut les mêmes symptômes, quoique moins violens. Il leur fut aisé d'en deviner la cause, & l'on eût recours aux remedes

Duchesne, hist. des Papes, dans la vie d'Alex. VI.
Leti vita card. Borgia.
Raynald. ad ann. 1503. n. 11.

ceſſe Claude, fille aînée de Louis XII. ce que la reine Anne de Bretagne ſouhaitoit avec beaucoup d'ardeur. Qu'elle auroit en dot le royaume de Naples, c'eſt-à-dire, la part qui appartenoit au roi de France; & que les rois catholiques de leur côté céderoient au même Charles ce qu'il y poſſédoit, comme les duchés de Calabre & de la Pouille. Qu'après le traité ratifié, le duc & la princeſſe pourroient prendre le titre de roi & de reine de Naples. Que cependant les deux rois jouiroient de leur partage, & que les terres qui étoient en débat, comme la Capitanate, ſeroient ſéqueſtrées entre les mains de l'archiduc, tant du côté de Louis XII. que de la part de Ferdinand. Qu'en cas de mort du duc ou de la princeſſe, ſans que le mariage eût été conſommé, on s'en rapporteroit pour la Capitanate à des arbitres non ſuſpects, choiſis de concert par les deux rois. Qu'enfin l'on ceſſeroit toutes ſortes d'hoſtilités de part & d'autre. L'abbé Bernard ne laiſſa pas de ſigner le traité, quoiqu'on n'eût pas ſuivi les ordres de ſon maître. Les hérauts le publierent & l'envoyerent ſignifier aux généraux des deux armées. Le duc de Nemours l'accepta; mais Gonſalve le refuſa, à moins qu'il n'en eût auparavant reçu un ordre exprès du roi Catholique. On dit que Ferdinand avoit informé ce général du voyage de l'archiduc à Lyon, & lui avoit ordonné de ne point déférer au traité de paix qu'on y pourroit conclure, ſans avoir reçu de nouveaux ordres.

AN. 1503

CLII.
Gonſalve refuſe de déférer à ce traité &continue la guerre.

Ce refus de Gonſalve fut cauſe de la continuation de la guerre. Un ſecours de deux mille Allemands qu'il venoit de recevoir de l'empereur, l'aſſurance qu'il avoit que le pape & les Vénitiens s'éloignoient fort des intérêts de la France; & l'avis qu'il reçut que quatre mille

Mariana,

AN. 1503.

souvint pas de ce qu'on lui avoit dit; qu'il ne put démêler la bouteille empoisonnée d'entre les autres, & que le pape & le duc lui ayant demandé à boire, il leur versa le poison préparé pour d'autres : que le pape en mourut peu d'heures après le samedi dix-septieme du mois d'Août, & que le duc beaucoup plus jeune & plus robuste en échappa de la maniere qu'on vient de raconter.

Raynald. ad ann. 1503. n.11 ex MS. Diar. archi. Vatic. signat. lett. I.

Enfin le continuateur de Baronius, Odoricus Raynaldus, témoigne sur la foi de plusieurs bons manuscrits, à ce qu'il dit, que l'envie qu'on portoit au pape fut cause de ces calomnies, qu'on répandit sur sa mort. Que le samedi dixieme du mois d'Août 1503. Alexandre VI. commença de se trouver mal dès le matin; que vers le midi il fut attaqué d'une fiévre qui lui causa la mort; que le quinzieme s'étant fait saigner, elle fut changée en tierce : le lendemain il prit médecine, & se confessa à Pierre évêque de Rieti, qui ensuite célébra la messe en sa présence, & lui donna la communion dans son lit; il la reçut avec beaucoup de dévotion, & se leva sur son séant, quoiqu'il fût dans une grande foiblesse, pour marquer plus de soumission. Les cardinaux de Cosenze, de Montreal, d'Arborre, de Casencuve & de Constantinople, s'étant trouvés alors auprès de lui, il leur dit après la messe, qu'il sentoit augmenter son mal; il reçut ensuite l'extrême-onction par les mains du même évêque de Rieti, & expira peu de tems après en présence de cet évêque, du dataire & de quelques palfreniers, qui étoient alors dans sa chambre. Cette relation étant tirée du journal de la maison de Borgia, qui étoit celle du pape, paroît avec raison suspecte, & ne peut prévaloir sur tant d'autres qui n'ont point été faites de concert.

n'y avoit de vivres dans la place que pour trois ou quatre jours : mais d'Aubigni sçut si bien les ménager, qu'ils lui en durerent dix ou douze. Après ce terme, il fut contraint de se rendre prisonnier, & toute la cavalerie se soumit presque aussi-tôt au vainqueur.

CLIV. Gonsalve sort de Barlette & vient à Cerignoles.

Mariand, ib. n. 1. c. 4. Guicciard. l. 3.

Le duc de Nemours averti dès le lendemain de la défaite de l'armée Françoise, crut qu'il n'alloit hasarder une bataille avant que Gonsalve eût joint l'armée victorieuse. Il s'appliqua à garder avec tant de soin les avenues de Barlette, que Gonsalve qui y étoit enfermé, ne fut point averti de l'avantage que les siens venoient de remporter en Calabre ; mais comme ce capitaine souffroit beaucoup à Barlette par la disette des vivres, il en sortit pour s'avancer vers Cirinola, place assez forte ; de-là étant arrivé sur la riviere d'Osanto près de Cannes, il poursuivit sa route vers Cerignoles, toujours en ordre de bataille, pour n'être inquieté ni surpris par ses ennemis, qui étoient proche. Fabrice Colonne & Louis d'Herrera alloient devant avec les coureurs de l'armée, au nombre de mille chevaux. Dom Diegue de Mendoza menoit l'avant-garde, composée de deux mille hommes d'infanterie espagnole. Le duc de Termens conduisoit le corps de bataille avec un pareil nombre de fantassins, & deux cens hommes d'armes. Enfin Gonsalve avoit pris l'arriere-garde avec les Allemands, quelques hommes d'armes, & le reste de la cavalerie, pour faire tête aux ennemis, en cas qu'ils osassent l'attaquer, ou le harceler dans sa marche. Le pays étoit fort sec, la chaleur excessive, & le chemin beaucoup plus long qu'on n'avoit cru, à cause des détours.

Les François informés de ce que souffroient les Espagnols voulurent profiter d'une conjoncture si favorable, & les engager au combat.



telli dans Cita-di-Castello ; les
Perouse, les Appiani dans l'iombi
Feltro dans le duché d'Urbin ; le
Camerino ; les Sforces dans Pesa
la Rovere dans Senigaglia. Mais
la Romagne fut en vain sollicité
tre ses anciens seigneurs, ou po
retourner sous la domination d
elle refusa l'une & l'autre, & der
duc de Valentinois, ce qui étonn
de. Les Ursins rentrés dans Ro
armes contre les Colonnes qui
rentrés. Comme tout se disposo
civile, le conclave fut retardé, &
parer dans le couvent de la Mine
dinaux s'y étant assemblés firer
Raguse gouverneur de Rome,
rent deux cens gardes pour la sûr
sonne. On fit aussi l'archevêq
camerlingue de la sainte église.
sceau d'Alexandre VI. & on rem
pêcheur entre les mains du cardir
dataire. On fit ensuite l'inventai
du défunt pape ; & quoique dom

voirs, mais celui-ci se justifia d'une maniere assez vive. Sa conduite parut si sincere au roi, qu'il se contenta de lui répondre, que si son beau-pere avoit fait une perfidie, il ne vouloit pas lui ressembler; & qu'il aimoit mieux avoir perdu un royaume, qu'il sçauroit bien reconquérir, que l'honneur qui ne se peut jamais recouvrer. Il congédia l'archiduc avec beaucoup d'honnêtetés, & lui permit de retourner en Flandre.

AN. 1503.

CLIX. Gonsalve assiege en vain Gayette.

Mariana, *l.* 28. *n.* 11.

Quoique la déroute des François eût été très-grande, Yves d'Alegre en avoit au moins sauvé quatre mille hommes de pied, & quatre cens hommes d'armes. Il restoit encore aux François plusieurs places dans l'Abruzze & ailleurs, comme Aquila, la Roche d'Evendre, Venose, Matalon & autres. D'Alegre mit son corps de troupes échappées auprès de Gayette, place forte & bien fortifiée. Gonsalve y étant allé pour l'assiéger, d'Alegre y fit entrer ses troupes, & s'y maintint courageusement jusqu'à l'arrivée du secours qui lui venoit de France. Gonsalve qui ne s'y attendoit pas, fut obligé de se retirer à Castiglione, qu'on croit être l'ancienne *Formianum*. Il perdit en cette occasion dom Hugues de Cardonne, un des plus braves chevaliers d'Espagne; il fut tué d'un coup de canon.

CLX. Prise du château de l'Oeuf par Pierre de Navarre.

Pendant ce tems là Pierre de Navarre attaqua le château de l'Oeuf à Naples, où une partie des François s'étoit retirée lorsque Gonsalve fut reçu dans la ville. Ayant fait dresser sur le rivage de bonnes batteries de canon, il s'approcha du rocher & y attacha un mineur pour faire sauter les murailles du château, par le moyen des mines, dont on l'a cru sans raison l'inventeur. La premiere mine n'ayant pas réussi, il recommença, & la seconde fois

AN. 1503.

le mur sauta & écrasa les assiégés. On fit main-basse sur tous ceux qui avoient échappé, officiers & soldats. Si le château eût pû se soutenir encore un jour, il eût pû être sauvé, parce que la flotte de Gênes arriva le lendemain.

CLXI. Préparatifs des François pour s'opposer aux Espagnols.

Cependant les rois Catholiques ne pensoient qu'à amuser Louis XII. & le commettre avec l'archiduc. Dans cette vue ils parlerent de rétablir sur le trône de Naples le roi Frédéric, étant prêts, disoient-ils pour marquer leur désintéressement, de rendre à ce prince tout ce que l'Espagne possédoit de son royaume, à condition que les François lui restitueroient de même le peu qu'il leur restoit de places dans ce pays-là. Le cardinal d'Amboise découvrit l'artifice de Ferdinand, & le reprocha aux ministres d'Espagne avec tant de vivacité, qu'on rompit avec eux. Le roi leur commanda de sortir de Lyon dans vingt-quatre heures, & de ses autres états dans huit jours; & se prépara à la guerre d'une maniere capable d'étonner toute l'Europe, afin que l'affront n'en demeurât pas à la France. Il mit quatre armées sur pied, trois de terre, & une sur mer. La plus forte de celles de terre, commandée par la Tremouille, & composée de dix-huit mille fantassins, & de deux mille hommes d'armes, étoit pour recouvrer le royaume de Naples. Les trois autres pour attaquer l'Espagne; une commandée par le sieur d'Albret, devoit entrer par le Languedoc dans le Roussillon; une autre sous la conduite de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, s'assembleroit en Guyenne, & commenceroit par le siége de Fontarabie. L'armée navale devoit courir les côtes de Catalogne & du royaume de Valence, porter du secours à Gayette, & empêcher que rien ne pût aller d'Espagne dans le

ume de Naples. Mais la diligence de ſalve, & l'habileté de Pierre de Navarre, inrent tous ces grands projets de la Fran- & les rendirent tellement inutiles, qu'il ne à Louis XII, que le regret d'avoir fait prodigieuſe dépenſe pour ſe mettre en de les exécuter. AN. 1503.

Fin du livre cent dix-neuvieme.



AN. 1503. cens hommes de pied ; ils pillerent plusieurs maisons, entr'autres celle du cardinal Casano. Le sacré college ayant appris ces désordres, obligea les uns & les autres à sortir de la ville.

Le vendredi suivant douze cardinaux furent nommés pour conférer avec les ambassadeurs de l'empereur, des rois de France & d'Espagne, de la république de Venise & son secrétaire, & tâcher de leur persuader qu'ils devoient porter le duc de Valentinois à sortir de la ville, & qu'il ne convenoit pas que les ambassadeurs de France & d'Espagne appellassent auprès d'eux aucun de leur nation. Après de longues contestations, ces ambassadeurs se conformerent aux volontés du sacré college, & allerent au Vatican trouver le duc de Valentinois, qu'ils prierent de sortir de Rome avec les troupes qu'il y avoit fait entrer. Ce duc leur représenta qu'il n'étoit en sûreté ni dans son palais ni hors de la ville ; qu'ainsi il ne pouvoit licencier les troupes qu'il avoit fait venir. Les ambassadeurs lui offrirent de le loger avec deux ou trois de ses domestiques, ou de lui donner entrée dans le château Saint-Ange. Il accepta ce dernier parti, pourvu qu'on lui promît de laisser entrer avec lui une partie de ses troupes pour sa sûreté, offrant de congédier le reste. Les ambassadeurs se retirerent sans rien conclure, parce que le sacré college ne vouloit pas que le duc se rendît maître de ce château, & qu'il ne croyoit pas trouver sa sûreté autrement.

XIV. Traité par lequel le duc de Valentinois s'oblige à sortir de Rome.

Cependant le gouverneur du château Saint-Ange ne voulut pas y recevoir les cardinaux pour y tenir le conclave, parce qu'il avoit promis, disoit-il, de le remettre au pape qui seroit élu, & qu'il ne vouloit pas manquer à sa parole. Jacques frere du cardinal de Sienne, & le cardinal de Volterre arriverent à Rome le

que d'Elvas diacre, cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve. On en ajoûte un dixiéme, Jean ambassadeur du duc de Saxe du titre de Sainte-Croix en Jérusalem. AN. 1503.

II. Les Pisans offrent de se soumettre au duc de Valentinois.

Guicciardin. l. 5. Raynald. ad an. 1503. n. 10.

Alexandre VI. dans l'inaction où il paroissoit être par rapport à la révolution de Naples, ne laissoit pas de penser à ses intérêts; lui & le duc de Valentinois furent sur le point de se déclarer en faveur des Espagnols. La république de Florence qui ne pouvoit souffrir que ceux de Pise persistassent dans leur révolte, avoit levé une armée, dont elle avoit donné le commandement à Jacques de Silly, gentilhomme Normand, qui avoit été bailli de Caen. Celui-ci se persuada que Pise tomberoit par un blocus, & il la réduisit en effet par ce moyen à des extrémités si fâcheuses, que les Pisans s'adresserent au duc de Valentinois pour se soumettre à sa domination, plutôt que de dépendre des Florentins. Le pape & son fils apprirent cette nouvelle avec beaucoup de joie, & envoyerent aussi-tôt Curtio leur agent à Gonsalve, pour le prier de venir joindre son armée à celle du pape, afin de faire lever le blocus de Pise; mais Gonsalve qui étoit alors devant Gayette refusa le pape. Curtio fut arrêté à son retour par le comte de la Moterie, qui lui prit sa lettre, & l'envoya en France, où elle fut déchiffrée, Louis XII. fut si irrité de la perfidie du pape & du duc de Valentinois, qu'il voulut que son armée marchât dans le moment vers Rome. Mais le cardinal d'Amboise qui pensoit toujours à la papauté, & qui ne croyoit y pouvoir parvenir que par le crédit du duc de Valentinois, appaisa la colère de sa majesté, & se prévalut de l'heureux succès du marquis de Saluces, qui venoit de ravitailler Gayette.

Alexandre ayant appris que ses desseins

An. 1503.

ce ne se retirât, & que le duc de Valentinois n'en sortît avec ses troupes. La demande étoit si juste, que le cardinal d'Amboise n'osa s'y opposer. Il convint encore que l'armée Françoise qui étoit à Népi n'avanceroit point pendant le conclave, dont l'ouverture ne fut plus différée. Le cardinal Cornaro arriva à Rome; & l'on fit publier à son de trompe que personne, sous peine de la vie, n'insultât le duc de Valentinois ni ceux de son parti. Le deuxieme du mois de Septembre il partit *incognito* dans une litiere fermée. Le cardinal Césarini étoit allé l'attendre à la porte par où l'on va à Monte-Mario; mais il apprit qu'il étoit déja passé, & qu'il avoit pris la route de Naples: le cardinal de San-Severino le suivit bientôt après. Le lundi quatrieme de Septembre on commença les obseques du défunt pape dans l'église de saint Pierre, les troubles de Rome ayant été cause de ce retardement; & le même jour Julien cardinal de saint Pierre-aux-liens, & celui de Côme se rendirent à Rome; ensorte que de quarante-sept cardinaux qui composoient le sacré college, trente-huit furent en état de commencer le conclave.

XVI.
Les cardinaux entrent au conclave.

Mariana, l. 28. n. 14. & 18.

Il fut tenu dans le palais du Vatican, suivant l'ancienne coutume: on y meubla trente-huit chambres pour les cardinaux; & celle qui avoit été occupée par le pape Alexandre VI. dans le précédent conclave échut au cardinal de Sienne; ce qui parut de bon augure pour lui. Les concurrens à la papauté comptoient plus pour s'y élever sur leurs intrigues & sur le crédit de leurs amis, que sur la probité, la vertu & la science, qu'ils sembloient regarder comme des titres inutiles. Le cardinal d'Amboise archevêque de Rouen étoit un de ceux qui paroissoit le plus sur les rangs, & qui y

colere du pape, qu'il crut ne pouvoir mieux appaiser, qu'en s'offrant lui-même en la place de son fils. Mais Alexandre & le duc de Valentinois ne se contenterent pas de ses offres; & l'armée de sa sainteté seroit allé dans le moment même attaquer la ville de Petigliano, si Dieu ne l'eût arrêté par la mort du pape.

AN. 1503.

VI. Mort funeste du pape Alexandre VI.

Cette mort est accompagnée de circonstances si surprenantes, & fit alors tant de bruit dans le monde, qu'on ne peut se dispenser de rapporter ici tout ce que les auteurs en ont dit. Le plus grand nombre, même parmi les Italiens, dit que le duc de Valentinois ayant besoin d'argent pour augmenter ses troupes, en demanda au pape; mais que le trésor d'Alexandre se trouvant épuisé, & le crédit manquant, ce duc, à qui les plus grands crimes ne coûtoient rien, lui proposa de se défaire du cardinal Adrien Cornetto, & de deux ou trois autres du sacré college, qui passoient pour être les plus riches; & qui d'ailleurs étoient fort ménagers, & portoient l'épargne jusqu'à l'avarice. L'expédient étoit sûr, les papes étant alors en possession d'hériter des cardinaux; & quand cela n'auroit pas été, Cornetto étoit de si basse naissance, qu'aucun de ses parens n'auroit osé se présenter pour disputer au pape la succession du défunt. Alexandre qui n'étoit pas plus scrupuleux que son fils, approuva la proposition; & le duc de Valentinois résolut d'empoisonner Cornetto avec ses collegues; mais parce qu'ils se seroient défiés de lui, s'il les eût invités lui-même à souper; il persuada au pape son pere, de les traiter dans la vigne du même cardinal, qui étoit assez proche du Vatican. Ainsi le pape devint complice du crime de son fils, par la même raison qui l'avoit fait consentir à tant d'autres, c'est-à-dire, par un excès d'ambition & de

Raph. Volaterran. l. 22. Antrop. Onuphr. Panvin. in Alex. VI. Mariana, l. 28. n. 14. & seq. Guicciard. de rebus Ital. l. 5. Surius, append. ad Nauder. p. 538. Daniel, hist. de France, t. 5. p. 220. Mém. de Comin. t. 5. de l'édit. de 1723. p. 488.

AN. 1503. colomini évêque de Sienne, fils d'une sœur de Pie II. il se mit en tête de le faire élire pape. Ascagne n'aimoit pas naturellement la France. L'image de sa prison lui étoit toujours présente; sa liberté & les honneurs qui l'avoient suivi n'avoient pu l'effacer. D'ailleurs il voyoit avec regret que son frere fût toujours prisonnier à Loches, & qu'on n'eût pas voulu le rendre à ses sollicitations ni à celles de l'empereur Maximilien qui avoit aussi demandé sa liberté. De plus Ascagne se persuadoit, & sans doute avec raison, que si le cardinal d'Amboise étoit pape, les François seroient les maîtres, qu'ils rentreroient dans le royaume de Naples, & qu'ils nuiroient beaucoup aux prétentions des autres cardinaux; au lieu que si l'on choisissoit pour pape un cardinal ennemi de la France, Rome se maintiendroit dans sa liberté, & Naples ne retourneroit pas facilement sous la domination des François. Dans ces vues il parla aux cardinaux de son parti & leur fit promettre de donner leur voix à Piccolomini. Il tenta aussi le duc de Valentinois qu'il trouva plus ferme qu'il n'avoit lieu de croire. Voyant qu'il ne pouvoit le gagner & faire entrer dans son parti les cardinaux ses créatures, il s'adressa à eux-mêmes, & fit si bien qu'il les attira tous, & qu'ils abandonnerent publiquement le duc de Valentinois. Le cardinal d'Amboise perdit par-là ses deux principales ressources. Il lui en restoit une troisiéme, qui eût peut-être réussi, s'il eût sçu s'en servir.

XIV. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens trompe le même cardinal.

Il avoit à sa disposition les troupes Françoises qui étoient à Viterbe. La plupart des officiers venoient souvent de-là à Rome se divertir. Le marquis de Mantoue, le bailli de Caen & Saudricourt, qui commandoient sous le duc de la Trimouille, lui étoient dévoués. S'il eût dit

les plus convenables, qui furent toutefois inutiles au pape. Une convulsion l'emporta quelques heures après qu'il eut avalé le poison. Le duc en fut quitte à meilleur marché : il prit tous les antidotes dont on put s'aviser, on le mit dans le ventre d'une mule encore vivante, & qui lui sauva la vie ; mais le poison étoit si violent, qu'il fut dix mois malade, qu'il ressentit des douleurs très vives pendant tout ce tems-là, que ses cheveux & ses ongles tomberent, & sa peau se leva par toutes les parties de son corps.

AN. 1503.

Cette relation de la mort d'Alexandre VI. n'est pas tout-à-fait conforme au récit qu'en fait Pierre Martyr d'Angleria, ainsi nommé, parce qu'il étoit d'Anghiera, petit bourg près de Milan, dit en latin *Angleria*, & qui avoit été conseiller de Ferdinand roi Catholique. Il dit dans une de ses lettres, que le duc de Valentinois forma lui seul le dessein d'empoisonner les quatre cardinaux dont on a parlé, & que le pape n'en étoit pas complice. Qu'aussi-tôt que sa sainteté fut arrivée à la vigne où le festin étoit préparé, elle appella le maître-d'hôtel, qui sçavoit seul le secret de la bouteille empoisonnée, pour lui donner quelque commission ; que le duc pria le pape de la donner à un autre, ce qu'il fit : mais qu'un demi-quart d'heure après, il survint une nouvelle affaire, dont le pape crut que le maître-d'hôtel s'acquitteroit mieux qu'un autre ; qu'il l'en chargea, & que le duc n'osa s'y opposer, de crainte de lui donner du soupçon, ou d'être obligé de lui découvrir le secret. Qu'il se contenta d'avertir le maître-d'hôtel de bien instruire ceux à qui il confieroit le soin du buffet ; ce qu'il fit avec toute la précaution possible ; mais que celui qu'il substitua, faute de mémoire ou d'application, ne se

Petr. Martyr. Anglic. epist. 264. ad episc. Granal. Spond. ad ann. 1503. n. 5.

AN. 1503. voix pour lui. Mais après qu'il les eut assurés de la sincérité de ses sentimens ; qu'il ne jettoit les yeux sur Piccolomini, que parce qu'il le croyoit le plus grand ennemi de la France, & qu'il vouloit par-là mériter la confiance des rois catholiques ; ils s'unirent à lui. Les créatures d'Alexandre VI. entrerent dans cette nouvelle faction, & les Italiens l'augmenterent, dans l'appréhension d'avoir un pape étranger. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens assuré par-là des deux tiers des suffrages, leva le masque. Les cardinaux Ascagne, de Volterre, & quelques autres se joignirent à lui. Le lendemain dix-septieme de septembre, le sacristain fit faire une ouverture à une porte murée qui donnoit dans la chambre de Piccolomini, & y fit passer un de ses domestiques, pour aller donner avis chez lui de sa prochaine élection ; il étoit malade, mais le cardinal de Saint-George & d'autres prenoient soin de ses intérêts.

XX. Election du cardinal de Sienne sous le nom de Pie III.

Enfin on alla au scrutin, & le cardinal de Sienne ayant eu la pluralité des voix, fut élu le vingt-deuxieme du mois de Septembre, après trente-cinq jours de conclave. Il prit le nom de Pie III. en mémoire du souverain pontife Pie II. son oncle maternel.

Mariana, l. 28. n. 8. Pet. Delph. l. 7. epist. 84.

Son élection fut universellement applaudie. Chacun le jugea digne d'être préféré à tous ses compétiteurs : nul en effet ne paroissoit plus propre à corriger les abus qui s'étoient glissés sous le dernier pontificat ; on ne vit après son élévation nul changement en lui, ni fierté, ni orgueil, ni hauteur, ni dureté, ni mollesse ; toujours la même modestie, la même douceur & la même régularité. Il avoit un désir ardent de réformer l'état ecclésiastique, sur-tout la cour de Rome, & d'ôter le scandale de quelques cardinaux, qui déshonoroient par leur fa-

Dès qu'Alexandre fut mort, le duc de Valentinois, tout malade qu'il étoit lui-même, donna ordre à dom Michelette de faire fermer toutes les portes par où on pouvoit entrer dans l'appartement du pape. Celui-ci ayant trouvé sur ses pas le cardinal de Caseneuve, il le menaça de l'étrangler ou de le jetter par les fenêtres, s'il ne lui donnoit les clefs du trésor du pape. Ce bon homme épouvanté les lui remit aussi-tôt entre les mains, & dom Michelette passant outre ouvrit la porte, visita les endroits les plus cachés, & fit emporter sur le champ tout l'or & l'argent que le défunt pape avoit amassé, & qu'on fait monter à cent mille ducats; ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on vient de dire, que ses trésors se trouvoient épuisés, lorsque le duc de Valentinois lui demanda de l'argent. Dom Michelette ne laissa pas d'emporter ce qu'il trouva; & lorsqu'il eut mis ce trésor en lieu de sûreté, il fit ouvrir toutes les portes & publia la mort d'Alexandre VI. Les domestiques du défunt pape se saisirent de sa garde-robe qui n'étoit pas fort considérable.

AN. 1503.

VII. Le duc de Valentinois fait enlever les trésors du pape.

Raynald. hoc an. n. 12. Volaterran. ut suprà.

On apporta le corps du défunt au Vatican, & on pria les cardinaux de se trouver à la Minerve pour assister à ses funérailles. On avertit aussi tout le clergé & les religieux de se rendre au palais pour accompagner le convoi à l'Eglise de Saint Pierre où le corps du pape fut porté par quatre pauvres précédés de trois cens autres qui portoient des flambeaux de cire blanche. Pendant cette marche il y eut une contestation entre les soldats qui étoient demeurés à la garde du palais, & ceux qui portoient les flambeaux qu'on leur ôta avec violence. Cette dispute alla si avant, que le corps du souverain pontife fut abandonné & demeura seul;

VIII. Funérailles du pape Alexandre VI.

AN. 1503.

Raynald. hoc an. n. 12.

de nouveaux traités avec les Ursins & les Baglioni. Mais ces seigneurs qui s'étoient servi de l'argent de France pour lever des troupes, quitterent son parti & allerent se joindre aux Espagnols, dès qu'ils virent que la France soutenoit le duc de Valentinois. Allarmé de ce changement, & ne se croyant pas en sûreté dans Rome, le duc s'adressa à Jourdain des Ursins, le seul de sa famille qui fût demeuré fidèle à la France, pour le prier de le recevoir dans son château. Mais pendant qu'on l'y conduisoit, escorté de Jacques de Sully bailli de Caen avec plus de cent hommes, il fut attaqué par les Ursins qui se jetterent sur ceux qui l'accompagnoient, les renverserent à la troisieme charge, & en firent un horrible massacre. Tout ce que put faire de Sully fut de mettre au milieu de ses gens le brancart qui portoit le duc, de faire retraite en combattant toujours, & de rentrer dans Rome. Il fut dangereusement blessé dans cette occasion; mais il ne laissa pas de sauver le duc, qui se retira dans le château Saint-Ange, dont le gouverneur étoit une créature de son pere, que le nouveau pape n'avoit point encore changé. On avoit publié dans Rome le Jeudi douzieme d'Octobre, une ligue faite entre les Colonnes & les Ursins, pour aller dans le royaume de Naples secourir les Espagnols contre les François. Mais le pape étoit d'une santé trop foible, & ne vécut pas assez longtems pour en voir le succès.

XXIII. Les Ursins veulent se saisir du duc de Valentinois.

XXIV. Mort du pape Pie III.

Mariana, l. 27. n. 18.

Il se trouva si mal dès le sixieme jour de son élection, qu'il lui fut dès-lors impossible de vacquer aux affaires. Il languit vingt jours entiers; le Mardi treizieme d'Octobre, se sentant fort malade, il se fit donner l'extrême-onction & le viatique ensuite par son confesseur, & mourut sur le midi, vingt-six jours après son

les rues, & on tendit les chaînes pour fermer le passage à la cavalerie. Le gouverneur du château Saint-Ange promit aux cardinaux de Sainte-Croix, de Médicis & Cesarini d'être fidèle au sacré college, & l'ambassadeur d'Espagne se rendit sa caution. Le même jour ce gouverneur mit en liberté l'auditeur de la chambre, Gaëtan Bernardin abbé d'Alviano, Jacques de Saranello, & un autre abbé, après qu'ils eurent donné caution pour vingt mille ducats. Et dans le même tems les Espagnols brûlerent le palais des Ursins à Montegiovani. AN. 1503.

XIII. Négociations du sacré college avec le duc de Valentinois, pour un accommodement.

Dans une autre congrégation qu'on tint à la Minerve, on résolut de s'accommoder avec le duc de Valentinois, qui offroit de se soumettre au sacré college; & l'on ordonna à Pandolfe secrétaire de la chambre de conférer avec Agapit Damelia secrétaire du duc. Dans une congrégation suivante Pandolfe lut le traité qu'Agapit avoit signé, par lequel le duc s'offroit de défendre le sacré college, chaque cardinal en particulier, la noblesse Romaine, les bourgeois & le peuple, & de garder les palais des cardinaux. Il fut résolu, pour obliger le duc d'exécuter plus fidèlement ce traité, de le faire général des troupes de l'église jusques à l'élection d'un nouveau pape, avec les honneurs & les appointemens ordinaires. Il fut aussi arrêté qu'on tiendroit le conclave dans le château Saint-Ange, & qu'on feroit faire défense de la part du sacré college à Prosper Colonne & aux Ursins d'entrer dans Rome, de peur qu'ils ne troublassent l'élection. Néanmoins sans égard à ces défenses Prosper y vint le même jour, & crut en être quitte en faisant faire des excuses au sacré college. Ludovic Ritiliano & Fabio des Ursins entrerent aussi dans Rome vers le même tems avec deux cens chevaux & deux



tres choses le cardinal de saint Pi
s'engagea, en cas que le duc par
fît élever au souverain pontificat
rer la charge de gonfalonnier, &
ral des troupes ecclésiastiques. L
côté promit au cardinal de lui pro
frages des créatures d'Alexandre
plus grande sûreté, s'y engage
ment.

XXVI. Les cardinaux entrent au conclave, & élisent pape le cardinal de saint Pierre-aux-liens.

Belcar. l. 9. Raynald. ad ann. 1503. *n.* 2.

Tout le tems qui s'écoula depu
pape jusqu'à la fin du mois d'Octo
ployé à former ces intrigues. Le
dernier jour du mois, trente-ci
entrerent en procession dans le con
dés des chanoines de saint Pie
toient le *Veni Creator*. Après la
Esprit qui fut chantée par le cardi
drie, tous les officiers du palais
les autres prêterent le serment de
les mains du camerlingue. Sur le
une congrégation, où on résolu
que le nouveau pape devoit jure
Quelques heures après tous les
pagnols résolurent d'élire le card

trentieme d'Août, & le vendredi premier de Septembre on tint une congrégation dans le palais du cardinal de Naples : on y manda les ambassadeurs, avec lesquels on arrêta les articles suivans pour obliger le duc de Valentinois de s'éloigner de Rome. Qu'il pourroit sortir de la ville & de l'état ecclésiastique avec toutes ses troupes, son artillerie, & les vivres qui seroient nécessaires. Que le peuple Romain promettoit de ne lui faire aucune insulte & de lui fournir ce dont il auroit besoin, même des chevaux pour conduire son artillerie. Le sacré college s'obligea encore d'écrire à la république de Venise, afin qu'elle lui donnât passage dans la Romagne & dans les autres terres de son obéissance. Le duc promit de sa part d'empêcher qu'on ne fît aucun tort au peuple, ni aux maisons de plaisance, ni aux troupeaux ; de sortir de Rome dans trois jours, & d'en faire sortir le lendemain Prosper Colonne avec ses troupes. Les ambassadeurs de l'empereur & du roi catholique s'obligerent au nom de leurs maîtres d'empêcher que le duc de Valentinois & les Colonnes s'approchassent à dix milles près de la ville pendant que le siege seroit vacant. L'ambassadeur de France promit la même chose pour les Ursins. Ces articles furent signés par le duc de Valentinois ; & le peuple Romain promit aux cardinaux Espagnols de ne leur faire aucun tort.

AN. 1503.

XV. Arrivée du cardinal d'Amboise & d'autres cardinaux à Rome.

L'ambassadeur de France demanda qu'on lui remît le château Saint-Ange ; mais on le lui refusa. Le cardinal d'Amboise étoit parti de France avec les cardinaux d'Arragon & Ascagne Sforce dans le dessein de se faire élire pape. Il apprit en arrivant à Rome que le conclave avoit été retardé, & que les cardinaux refusoient d'y entrer, à moins que l'armée de Fran-

An. 1503. lui qu'on appelle l'anneau du pêcheur, où l'on avoit gravé le nom de Jules II. Comme son élection avoit été résolue avant que d'entrer au conclave, on avoit eu soin de le faire graver par avance, & ses armes avoient été déja placées en plusieurs endroits de Rome. Ce pape à la priere des cardinaux commença par signer les articles qui avoient été résolus; mais il s'arrêta au troisieme, & n'ayant pas voulu achever de les signer tous, il les mit entre les mains du seigneur Fabio qu'il fit dataire, & promit de les signer tous avec les bulles des conclavistes. On lui ôta ensuite le rochet, qui demeura au maître des cérémonies avec son habit ordinaire; on lui mit la robe blanche & les autres ornemens, & on le porta sur l'autel, où tous les cardinaux allerent l'adorer. De là il fut porté à saint Pierre précédé de tous les mêmes cardinaux. Il y donna la bénédiction au peuple après qu'on eut chanté le *Te Deum*. Cette cérémonie achevée, on le porta à son palais, où il retint à dîner une partie des cardinaux, entre autres ceux de Rouen & de San-Severin. Le même jour le duc de Valentinois fut logé par son ordre dans la chambre neuve qui étoit sur la sale des audiences. Le pape fit publier qu'il vouloit être couronné le dix-neuvieme de Novembre sur les dégrés de saint Pierre.

XXIX. Promotion de quatre cardinaux.

Victorel. in addit. ad Ciacon.

Paris. de Grassi MS. archi. p. 146. in Vatican. apud Raynal.

Le Dimanche dix-huitieme de ce mois, le duc de Valentinois partit à minuit de Rome pour aller à Ostie, & de là par mer en France avec le baron de la Rovere neveu de sa sainteté; mais dans la suite pour certaines raisons il fut rappellé à Come, & enfin renvoyé à Ostie. Le vingtieme Novembre le duc des Ursins entra dans Rome par la porte Flaminiene. Il trouva l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Rhodès, & le marquis de Fresne ambassadeurs de France

espéroient plus ouvertement : le cardinal Julien de la Rovere, autrement de saint Pierre-aux-liens, traversoit autant qu'il le pouvoit les prétentions du cardinal d'Amboise, quoique d'ailleurs il eût de grandes liaisons avec la France, & qu'il eût toujours marqué un grand attachement pour cette couronne; il ne pouvoit néanmoins souffrir que personne osât lui disputer le souverain pontificat. Le grand Gonsalve qui n'oublioit pas les intérêts de son maître, entroit comme les autres dans les intrigues du conclave, & appuyoit de tout le crédit de ses amis le cardinal dom Bernardin de Carvajal. Cependant aucun de ces trois ne fut élu, comme on va voir.

AN. 1503.

XVII. Serment que font les cardinaux avant de procéder à l'élection.

Mariana, ibid. n. 18.

Les cardinaux étant entrés au conclave, on lut les articles qui avoient été arrêtés par Innocent VIII. & on résolut que chacun en prendroit copie, & que le lendemain dix-huit d'entre eux feroient rapport au sacré college de ce qu'il seroit à propos d'ajouter ou de retrancher, ce qui fut exécuté. Avant l'élection les mêmes cardinaux déterminerent entr'eux d'un consentement unanime, que quiconque seroit élu pape, s'engageroit par un serment solemnel à convoquer dans deux ans un concile général, qui s'assembleroit ensuite à perpétuité de trois ans en trois ans, pour rétablir la discipline de l'église, réprimer la lience des mœurs qui s'étoit glissée par-tout, & réformer les abus de la cour de Rome. Tous jurerent solemnellement d'observer ce reglement, qui serviroit désormais de loi dans l'église. Ensuite on procéda à l'élection.

XVIII. Le cardinal Ascagne agit contre le cardinal d'Amboise.

Le cardinal Ascagne Sforce qui favorisoit en apparence le cardinal d'Amboise, mais qui en effet le trahissoit, connoissant que le plus opposé au cardinal d'Amboise étoit François Pic-

qu'ils eurent de sa sainteté, ils lui présenterent
AN. 1503. les lettres de créance du roi leur maître, dont les premieres paroles étoient conçues en ces termes : » Henri, par la grace de Dieu, roi » d'Angleterre & de France, & duc d'Hiber» nie. « Robert évêque de Roussillon ambassadeur de France s'y étant trouvé, se mit à genoux devant le pape, & le pria de ne pas recevoir les ambassadeurs d'Angleterre en cette qualité, ce qui lui fut accordé. Les Anglois réformerent par ordre de sa sainteté les qualités de leur maître, à qui ils ne donnerent plus que le titre de roi d'Angleterre & de duc d'Hibernie; dont l'ambassadeur fit dresser dans le moment même un acte en bonne forme.

XXXI. Traité entre le pape & le duc de Valentinois.

Mariana, l. 28. c. 47.

Quelque accord qu'eût fait le pape avec le duc de Valentinois, il paroît que le but de sa sainteté étoit de ruiner le crédit de ce duc, & de s'emparer de la Romagne où les Vénitiens s'étoient rendus maîtres de plusieurs villes après la mort d'Alexandre VI. & cette république qui ne pensoit qu'à étendre sa domination, ne cherchoit que des prétextes pour se saisir du reste de la province sur laquelle elle n'avoit pas plus droit que sur les places dont elle jouissoit déja. Le duc de Valentinois de son côté se voyant par la mort d'Alexandre son pere, privé de l'appui & de toutes les forces du saint siége, abandonné de ses meilleurs amis, trahi par ses propres créatures, trop foible pour résister seul à la puissance des Vénitiens, s'accommoda avec Jules II. & s'engagea de remettre entre les mains de sainteté toutes les villes de la Romagne, dont il étoit encore maître. Le traité fut conclu, & le pape Jules, du consentement du duc de Valentinois, envoya Charles Moschiavelle son camerier, & Pierre d'Oviedo son maître de chambre, auparavant domestique du duc,

un mot, les troupes se seroient avancées jusqu'à Rome. On avoit un prétexte plausible; le peuple se soulevoit, le conclave n'étoit point en sûreté; on eût fait entendre que ces troupes venoient le garder. Les cardinaux Espagnols & Italiens voyant si près d'eux tant de soldats qui pouvoient les obliger de tenir parole à la France, se fussent peut-être déterminés à élire le cardinal d'Amboise. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens craignoit que quelqu'un ne donnât cette ouverture au cardinal d'Amboise, parce qu'il espéroit lui-même au souverain pontificat; & pour le prévenir, il fit croire à son concurrent, qu'on étoit assez bien disposé en sa faveur; mais que les visites trop fréquentes que les officiers François rendoient à la ville de Rome, inquiétoient le conclave, & que tout cela pourroit bien lui nuire; que s'il venoit d'ailleurs à être élu, on diroit que son élection n'auroit point été libre; ce qui causeroit de nouveaux embarras, & que pour le plus sûr, il falloit renvoyer ces officiers à leurs quartiers. AN. 1503.

Le cardinal d'Amboise ajouta foi à cet artificieux discours: il donna ses ordres pour faire sortir les françois de Rome, il agréa qu'on levât des troupes Italiennes pour la garde du conclave, & qu'on leur donnât pour chefs deux prélats de la même nation. Le cardinal de saint Pierre-aux liens ayant réussi en partie dans ses prétentions, continua ses artifices. Il sentoit bien qu'il ne seroit point élu pour cette fois; mais il ne perdoit point l'espérance de l'être à une seconde élection. Dans ce dessein, quoique peu favorable d'ailleurs à Piccolomini, voyant que ce cardinal étoit âgé, & qu'on assuroit qu'il ne vivroit pas encore un mois, il sollicita en sa faveur. Les cardinaux Espagnols furent surpris de ce qu'il leur demandoit leurs

Saint-Ange; on se contenta de le mettre
AN. 1503. ensuite dans une chambre sous la tour neuve d'Alexandre VI. Les cardinaux de Sutri & Borgia ayant sçu qu'il avoit été arrêté, sortirent sur le soir; & étant montés à cheval, ils se rendirent à leur palais qui étoit devant l'église Saint-Marcel, d'où ils partirent secretement la nuit pour aller du côté de la mer. Le pape donna ordre qu'on accordât au duc tout ce qu'il demanderoit, excepté la liberté: il s'abaissa même jusqu'à rendre visite à son prisonnier, & promit de le protéger contre toute la terre, pourvû qu'il lui donnât en dépôt les places de la Romagne; que cependant on le conduiroit à Ostie, où il demeureroit prisonnier sous la garde du cardinal Carjaval, jusqu'à l'entiere exécution du traité. Le duc l'avoit lui-même souhaité, regardant cet endroit comme le seul lieu de sûreté pour lui; c'est ce qui le fit consentir à perdre en si peu de tems tout ce qu'il avoit acquis par les crimes les plus noirs. Le cardinal d'Amboise se hâta de sortir de Rome, pour n'être pas témoin de l'entiere ruine de ce duc; & le pape voulut bien lui accorder la continuation de la grace dont Alexandre VI. l'avoit favorisé, en lui permettant de disposer des bénéfices de la France.

XXXVI. Le duc de Valentinois cede la Romagne au pape.

Il ne fut pas toutefois si facile au pape d'établir son autorité dans la Romagne, où l'on ne pouvoit souffrir la domination de la cour de Rome, contre laquelle les peuples avoient raison d'être prévenus. Le gouverneur de Faënza traita avec les Vénitiens, & leur livra sa citadelle; mais les bourgeois de la ville ne voulurent point entrer dans le traité. Ils se barricaderent contre la citadelle, & appellerent un nommé Astor, bâtard de la maison de Manfre-

ſte, leur luxe & des vices encore plus honteux, la poupre dont ils étoient revêtus. Auſſi-tôt qu'il fut élu, les cardinaux allerent lui baiſer les pieds, & le revêtirent des habits pontificaux. Le cardinal de ſaint George ayant ouvert la fenêtre annonça l'élection au peuple : on le porta à ſaint Pierre, mais il ne put ſe mettre à genoux parce qu'il avoit mal à une jambe, il ſalua l'autel par une inclination de tête ſans ſe lever ; & après qu'on l'y eut placé, on chanta le *Te Deum*.

AN. 1503.

XXI. Le nouveau pape ordonné prêtre, évêque & couronné

Le nouveau pape fut enſuite porté à ſon palais, après avoir pris congé de tous les cardinaux ſous le portail de ſaint Pierre. Le lendemain il leur donna audience publique. Il témoigna déſirer de recevoir l'ordre de prêtriſe du cardinal de Naples ; mais à ſon refus, il s'adreſſa à celui de ſaint Pierre-aux-liens, qui fit cette cérémonie le trentieme de Septembre. Le Mercredi vingt-huitieme du même mois on lui avoit fait deux inciſions à la jambe en deux endroits ; ce qui lui avoit cauſé beaucoup de douleur. Le Dimanche premier d'Octobre, il fut ſacré évêque par le même cardinal, & le lendemain le duc de Valentinois revint à Rome avec ſa cavalerie & ſon infanterie, & alla loger au Vatican. Le Mardi ſuivant il fut viſité par le cardinal de ſainte Praxede. Et le Dimanche huitieme d'Octobre, le pape reçut la thiare des mains du cardinal de ſaint George ſur les degrés de ſaint Pierre, avec les cérémonies qu'on obſerve dans le couronnement des papes.

XXII. Il ſe déclare ouvertement contre la France.

A peine le nouveau pontife fut-il élu, qu'il donna ordre aux François de ſortir au plutôt de l'état eccléſiaſtique. Le cardinal d'Amboiſe après avoir été fort mal reçu du pape & avoir eſſuyé les railleries des Romains, voulut faire

Raph. Volaterran. l. 22.

AN. 1503.

Mariana, l. 27. n. 97. & l. 28.

Alvar. Gomez, l. 3.

cette naissance pour demander deux graces à la reine Isabelle; savoir, l'exemption de toutes sortes d'impôts pour la ville d'Alcala, & une gratification sur le domaine royal de mille livres de rente pour l'université de cette même ville. Il obtint ce qu'il demandoit en considération du jeune prince; & s'acquit par-là l'affection des habitans d'Alcala, où il faisoit son séjour ordinaire. Le vingt-quatrieme d'Octobre suivant la reine de Portugal accoucha à Lisbonne d'une fille qui fut nommée Isabelle, & qui dans la suite devint impératrice & reine d'Espagne, par son mariage avec l'empereur Charles-Quint.

XXXVII. Les François levent le siége de Salces.

Mariana, l. 28. n. 21.

Les François poussoient toujours le siége de Salces avec la même vigueur. On battoit jour & nuit les murailles du château avec tant de furie, qu'une partie de la grosse tour fut renversée, & le bastion qu'on n'avoit pu encore achever fut presque ruiné. Les Espagnols se voyant hors d'état de le défendre, résolurent de l'abandonner & de faire derriere de nouveaux retranchemens. Mais avant que de se retirer ils minerent ce bastion & le remplirent de poudre, & comme les François y montoient en foule, les Espagnols y mirent le feu. Le bastion sauta en l'air, & plus de quatre cens François y périrent. Cependant le duc d'Albe se voyant en état de tenir la campagne avec une armée de dix mille hommes de pied, de quinze cens chevaux & de quatre cens hommes d'armes; il sortit de son camp le treizieme d'Octobre, s'approcha des François, demeura assez long-tems en bataille & ne se retira qu'après le soleil couché. Le roi Ferdinand de son côté après avoir rassemblé ses troupes à Gironne, vint à Perpignan le dix-neuvieme du même mois, & ayant partagé son armée en deux corps, l'un fut occupé à

élection, universellement regretté de tous les gens de bien, qui le regardoient comme un homme envoyé de Dieu pour le bien & l'honneur de l'église, & le plus propre à réparer les désordres passés. Quelques historiens ont cru qu'il fut empoisonné par Pandolfe Petrucci qui gouvernoit dans Sienne. Son corps ayant été revêtu des habits pontificaux, fut porté dans son antichambre & posé sur un lit de velours vert. On ne l'y laissa pas long-tems, on le rapporta dans la chambre où il étoit mort. Après qu'on l'eut mis sur la table de la pénitencerie, on dit l'office des morts, & on le porta ensuite à saint Pierre dans la chapelle de Sixte; & après y avoir été jusqu'au jeudi, il fut porté sur les trois heures par ses estafiers dans la chapelle de saint Grégoire précédé de tout le clergé avec des cierges allumés. Ce fut-là qu'on fit son service, & qu'on l'inhuma dans le mausolée qu'il avoit fait dresser quelque tems avant sa mort. Il se trouva quinze cardinaux à ses obseques; celui de saint Pierre-aux-liens y dit la premiere messe, & l'oraison funébre fut prononcée par Dominique Crespo. On donna à l'archevêque de Tarente la garde du palais apostolique, & le marquis de Saluces neveu du défunt, se retira le même jour dans le palais de son oncle. AN. 1503.

XXV. Brigue du cardinal de saint Pierre-aux-liens pour être pape.

Le cardinal de saint Pierre-aux-liens attendit à peine la fin des obseques pour travailler à se former un parti qui pût l'élever au souverain pontificat. Il sollicita le cardinal Ascagne de le soutenir & le faire soutenir par les siens, & lui promit, s'il étoit pape, de rétablir les Sforces dans Milan. Ascagne flatté se laissa séduire. Il gagna de même le cardinal de Carvajal chef de la faction Espagnole, en le flattant qu'il conserveroit le royaume de Naples pour

Papyr. Masson. in Jul. II.

Raynald. hoc an. n. 18.

re, étant mort comme on l'a dit, le roi d'Espagne envoya un ambassadeur à Henri pour lui témoigner qu'il prenoit beaucoup de part à son affliction. Mais l'ambassadeur étoit chargé principalement de redemander la princesse de Galles veuve d'Artus, avec la dot qu'elle avoit apportée à son douaire. La dot étoit de cent mille écus, & pour son douaire, il eût fallu céder la troisieme partie de la principauté de Galles. Outre que ces deux objets étoient considérables & que Henri ne se trouvoit pas en état, ni peut-être fort disposé d'y satisfaire, il avoit plusieurs raisons de retenir sa belle-fille. Il savoit que de son alliance avec l'Espagne provenoit la déférence que Louis XII avoit pour lui, que par-là il l'empêcheroit de renouveller ses prétentions sur Calais. Il répondit donc à l'ambassadeur, qu'il étoit fort sensible à la part que les rois catholiques prenoient à la perte qu'il venoit de faire; mais qu'étant charmé des vertus & des belles qualités de la veuve de son aîné il avoit dessein de la marier avec Henri son second fils, devenu prince de Galles par la mort de son frere; qu'il en obtiendroit d'autant plus aisément dispense, que le premier mariage n'avoit point été consommé; qu'ainsi il n'y avoit point d'autre empêchement que celui de l'honnêteté publique, dont on dispensoit tous les jours des particuliers.

AN. 1503.

XXXIX. Le roi d'Angleterre pense à marier son second fils avec la veuve du prince Artus.

XL. Les rois catholiques consentent à ce mariage, pourvu que le pape l'accorde la dispense.

La proposition en ayant été faite aux rois catholiques, ils y consentirent à condition qu'on obtiendroit auparavant la dispense du pape. La facilité avec laquelle ils avoient obtenu pour Emmanuel roi de Portugal la permission d'épouser les deux sœurs, leur faisoit croire que Jules II ne seroit pas plus difficile qu'Alexandre VI, & qu'ils obtiendroient aisément pour leur fille cette pareille dispense. Sur ce préjugé

places, ils jurerent les uns après les autres ſur les ſaints évangiles d'obſerver les articles qui avoient été réſolus, dont il fut dreſſé un acte par trois notaires, qui le firent ſigner par l'évêque de Maſſe ſacriſtain, Paul de Planuta, Juſtin Carreſi & Alphonſe Diſceno avocats conſiſtoriaux, & par Denis Maumuni protonotaire apoſtolique. On apporta enſuite une table ſur laquelle on poſa le calice; & les cardinaux étant demeurés ſeuls dans la chapelle, on en ferma la porte, & on lut les bulletins; on trouva que tous avoient donné leurs voix au cardinal Julien de la Rovere du titre de ſaint Pierre-aux-liens; on remarqua encore que tous les cardinaux avoient écrit leurs bulletins eux-mêmes, à l'exception de ceux de Naples, de Rouen & de Caſeneuve, qui les avoient fait écrire par les conclaviſtes.

AN. 1503.

Guicciardi. lib. 6. Bembo, hiſt. Venet. lib. 12.

XXVII. Le nouveau pape prend le nom de Jules II.

Le ſcrutin étant achevé, les cardinaux allerent féliciter le nouvel élû qui prit le nom de Julles II. Comme il avoit l'eſprit fort porté à la guerre, on dit qu'il prit ce nom en mémoire de Jules-Céſar. Il étoit d'un génie ardent, inquiet & remuant. Ce nouveau pape étoit né au bourg d'Albizale près de Savone, de Raphael frere du pape Sixte IV. & de Théodore Manerole. Il avoit été ſucceſſivement évêque de Carpentras, d'Albano, d'Oſtie, de Boulogne & d'Avignon érigée en archevêché. Sixte IV. l'avoit créé cardinal en 1472. & employé dans quelques expéditions contre quelques peuples d'Ombrie révoltés. Ce qui convenoit à ſon humeur guerriere.

Maſſon. in Jul. II. & Raynald. hoc ann. n. 12.

Mariana, lib. 28.

XXVIII. Son inſtallation.

Après qu'on eut annoncé ſon élection au peuple, le maître des cérémonies l'alla prendre & le fit aſſeoir dans la chaire pontificale. Le cardinal de Naples lui mit au doigt l'anneau de Paul II. & peu de tems après on lui apporta ce-

Raynald. hoc an. 1503.

torité du pape, que la loi de Dieu avoit donnée au peuple Juif par le ministere de Moïse; mais ils prétendoient que cette loi supposoit que la femme avoit eu des enfans de son premier mari; puisque Moïse dit ailleurs, « que quand » deux freres demeurent ensemble, & que l'un » d'eux sera mort sans enfans, la femme du » mort n'en épousera point un autre, mais le » frere de son mari l'épousera, suscitera des » enfans à son frere. « Ce qui avoit été ordonné, disent plusieurs peres, saint Justin, Tertullien & Théodoret, pour conserver les familles toujours séparées, & empêcher le mélange des héritages, pour établir plus fortement l'union entre les freres, pour ressusciter la mémoire des personnes mortes; & enfin parce que la stérilité étoit regardée comme une espece de honte & d'infamie, sur-tout en un tems où chacun espéroit pouvoir devenir le pere du Messie.

AN. 1503.

Deut. c. 25. v. 5.

Justin. quæst. 332.
Euseb. hist. lib. 1. c. 7.
Tertull. de monogam. c. 7.
Thedoret. quæst. 32.

D'ailleurs, ajouterent ces théologiens, quand la loi du Lévitique pourroit s'appliquer au cas dont il est question, elle seroit au nombre des loix qui regardoient les cérémonies & la politique, & qui étoient particulieres aux Juifs. Que Dieu n'avoit pas prétendu y assujettir les autres nations, & qu'un des effets même de la venue de Jesus-Christ étoit d'avoir aboli cette partie de la loi. Qu'avant que l'évangile eût été publié, elle n'obligeoit que les Juifs; que depuis l'évangile, elle n'obligeoit personne. Qu'il falloit juger de cette loi comme d'une autre qui n'étoit pas moins divine, qui regardoit les blasphémateurs; que cette loi ordonnoit qu'ils fussent punis de mort; que cependant on n'en pouvoit pas conclure que les souverains & les magistrats qui n'ordonnent pas contr'eux la même peine, violent la

loi

avec tous les ordres & tous les pouvoirs nécessaires, l'un pour se saisir de Forli, & l'autre pour prendre possession de Césene : & tous deux chargés d'obliger les gouverneurs de ces deux places, de les remettre incessamment entre les mains du pape. AN. 1503.

XXXII. Perfidie du duc de Valentinois.

Mariana, ibid. ut supr.

Comme le duc étoit d'un esprit fort changeant & inquiet, à peine eut-il signé son traité avec le pape, qu'il s'en repentit, & ne pensa plus qu'à trouver quelque voie pour dégager sa parole. Il écrivit secrettement à dom Diegue Quignonez, qui commandoit dans Césene, de se saisir de Pierre d'Oviedo, un des envoyés du pape, & de le faire pendre. Quignonez, aussi méchant & aussi scélérat que son maître, exécuta fidèlement les ordres du duc. Moschiavelle revint à Rome le Lundi dix-neuvieme de Décembre, & rapporta au pape que le gouverneur de Forli n'avoit pas voulu obéir, & que celui de Césene après avoir lû la lettre que le duc de Valentinois lui écrivoit, & en avoir bien examiné tous les termes, avoit fait arrêter d'Oviedo, qui avoit ensuite été pendu par son ordre, sans qu'on eût pû en sçavoir le motif. Le pape irrité autant qu'il le devoit être de cette perfidie, crut ne pouvoir avec honneur dissimuler un si noir attentat, & qu'il étoit obligé de venger l'affront qu'on venoit de lui faire, en faisant mourir d'une maniere si infâme un de ses officiers.



XXXIII. Le pape fait arrêter le duc de Valentinois.

Raynald. hoc ann. 1503. n. 20.

Le souverain pontife après avoir conféré avec les cardinaux de Lisbonne & de Saint-George sur un affront si sanglant, résolut de faire arrêter le duc de Valentinois, & de le faire conduire au château Saint-Ange. Il fut enfermé dans une chambre au-dessous de celle du pape, où le cardinal de Rouen avoit auparavant logé. On ne le transféra pas au château

AN. 1503. Saint-Ange; on se contenta de le mettre ensuite dans une chambre sous la tour neuve d'Alexandre VI. Les cardinaux de Sutri & Borgia ayant sçu qu'il avoit été arrêté, sortirent sur le soir; & étant montés à cheval, ils se rendirent à leur palais qui étoit devant l'église Saint-Marcel, d'où ils partirent secretement la nuit pour aller du côté de la mer. Le pape donna ordre qu'on accordât au duc tout ce qu'il demanderoit, excepté la liberté: il s'abaissa même jusqu'à rendre visite à son prisonnier, & promit de le protéger contre toute la terre, pourvû qu'il lui donnât en dépôt les places de la Romagne; que cependant on le conduiroit à Ostie, où il demeureroit prisonnier sous la garde du cardinal Carjaval, jusqu'à l'entiere exécution du traité. Le duc l'avoit lui-même souhaité, regardant cet endroit comme le seul lieu de sûreté pour lui; c'est ce qui le fit consentir à perdre en si peu de tems tout ce qu'il avoit acquis par les crimes les plus noirs. Le cardinal d'Amboise se hâta de sortir de Rome, pour n'être pas témoin de l'entiere ruine de ce duc; & le pape voulut bien lui accorder la continuation de la grace dont Alexandre VI. l'avoit favorisé, en lui permettant de disposer des bénéfices de la France.

XXXVI. Le duc de Valentinois cede la Romagne au pape.

Il ne fut pas toutefois si facile au pape d'établir son autorité dans la Romagne, où l'on ne pouvoit souffrir la domination de la cour de Rome, contre laquelle les peuples avoient raison d'être prévenus. Le gouverneur de Faënza traita avec les Vénitiens, & leur livra sa citadelle; mais les bourgeois de la ville ne voulurent point entrer dans le traité. Ils se barricaderent contre la citadelle, & appellerent un nommé Astor, bâtard de la maison de Manfre-

dis, le seul qui restoit de cette famille, que le duc de Valentinois avoit entiérement exterminée. Astor soutint un long siége que les Vénitiens firent dans les formes; & le pape l'apprit avec un extrême chagrin, n'ayant pas moins d'ambition que la république, & prévoyant que si elle s'emparoit de Faënza, elle ôteroit au saint siége l'espérance de recouvrer cette ville.

AN. 1503.

XXXV. Les Vénitiens s'emparent de Faënza.

Mais comme il étoit sans troupes & sans argent, il se contenta d'envoyer aux Vénitiens l'évêque de Tivoli pour leur représenter avec menaces qu'il étoit surpris qu'ils voulussent s'emparer d'une place de l'état ecclésiastique; qu'ils avoient plus de besoin que jamais de s'unir à lui pour n'être pas opprimés par les deux plus redoutables rois de la chrétienté. La république répondit qu'ayant trouvé l'occasion d'acheter la citadelle de Faënza elle l'avoit saisie, qu'elle n'avoit fait aucun tort au saint siége; & que sa sainteté n'avoit pas sujet de s'en offenser. Le pape en demeura là pour lors; & ceux de Faënza furent contraints de se soumettre aux Vénitiens, en exigeant des vainqueurs une pension viagere capable d'entretenir Astor selon sa qualité. Il ne tenoit qu'aux Vénitiens de se rendre maîtres du reste de la Romagne; mais dans la crainte d'irriter le pape davantage, ils suspendirent leurs armes; le pape ne leur en eut pas plus d'obligation, & dans la suite il chercha toutes les occasions de les humilier.

XXXVI Naissance de l'archiduc Ferdinand & d'Isabelle infante de Portugal.

En Espagne l'archiduchesse Jeanne qui étoit demeurée à Alcala de Henarez après le départ de l'archiduc son époux, accoucha d'un prince le dixieme de Mars 1503. Il fut nommé Ferdinand, & devint ensuite empereur. L'archevêque de Tolede le baptisa, & prit occasion de



Juifs, même celles qui étoie
des raisons qui subsistoient enc
sent les Chrétiens; qu'il n'en fal
tre preuve que la loi contre l
teurs que l'on venoit de citer:
étoit de droit divin à l'égard
l'étoit pas toujours à l'égard
Qu'ils ne reconnoissoient de d
eût pour eux force de loi, qu
naturel ou évangélique, c'est-à-
avoit été déclaré obligatoire
Que pour ce qui étoit du droi
que, c'est-à-dire, qui n'étoi
évangélique, l'eglise n'étoit po
l'autorité divine à l'observer: Q
pas dire que la loi qui défend
d'épouser les deux freres, fût
naturelle, ni une loi divine évan
qu'on en trouve une contraire
ronome cité plus haut, dont il e
dans l'évangile à l'égard de la de
Saducéens firent à Jesus-Christ
toit donc à l'égard des Chrétiens
cléfiastique, civile & humaine,

Matth. cap. 22. v. 24. & seq.

empêcher les vivres & les secours qui pouvoient venir aux François : le roi se mit à la tête de l'autre pour harceler les assiégés. Les François ayant à leur tête le vicomte de Narbonne, voyant qu'ils ne pouvoient résister aux forces du roi d'Espagne, prirent le parti de lever le siege dès la nuit même, & de se retirer. Il y avoit quarante jours que ce siége étoit commencé. Les François décamperent avec tant de précipitation, qu'ils laisserent dans leur camp une partie de leurs munitions & de leur bagage. Mais ils avoient eu la précaution d'envoyer devant leur artillerie à Narbonne sans que le roi catholique eût pu en avoir connoissance.

AN. 1503.

XXXVIII. Trève conclue entre la France & l'Espagne.

Mariana, l. 28. n. 23.

Le Languedoc & la Guienne demeurerent ainsi exposés à la discrétion de Ferdinand, dont l'armée y fit de grands ravages. Il se rendit maître de Leucate & de quelques autres places dans le voisinage ; mais qu'il abandonna après les avoir pillées. Il envoya vers Frédéric d'Arragon qui avoit été roi de Naples, & qui vivoit paisiblement dans l'Anjou ; il le pria de ménager une trève entre la France & l'Espagne pour tous les états des deux couronnes, excepté l'Italie ; & offrit de le rétablir, en cas que Louis XII y consentît. Frédéric alla à la cour de France, accompagné de la noblesse Napolitaine qui l'avoit suivi dans sa disgrace, & la trève y fut si puissamment sollicitée, que le roi de France la signa : & l'on mit de part & d'autre les armes bas. Telle fut la fin de cette fameuse expédition qui occupoit l'attention de toute l'Europe. Sa majesté catholique retourna à Barcelonne, après avoir envoyé ses ambassadeurs en France auprès de Louis XII comme on étoit convenu par le traité.

Le prince Artus fils aîné du roi d'Angleter-

AN. 1503. consommation, soutenoit qu'une dispense du pape satisfaisoit à toutes les objections, levoit toutes les difficultés, & fermoit la bouche à quiconque voudroit s'élever contre cette alliance, avouant que sans cela elle pouvoit être disputée, & causer des troubles au sujet de la succession.

LXLIV. Bulle du pape Jules II. pour accorder la dispense.

Apud Raynald. ann. 1503. n. 22. Illudque carnali copulâ forsan consummavissetis. Et plus bas: *Si jam forsan hactenus de facto publicè vel clandestinè consummaveritis.*

Sans avoir égard à ce partage de sentimens, Jules donna la bulle de dispense. Elle est datée du vingt-sixieme de Décembre 1503. Elle porte, « que Henri & Catherine lui avoient » présenté une très-humble requête, pour lui » remontrer, qu'à la vérité Catherine avoit été » mariée au prince Arthus, que peut-être ce » mariage avoit été entierement consommé, » *vel forsan cognitam*, que cependant Arthus » étant mort, Henri & elle souhaitoient de » se marier ensemble, pour entretenir par-là » une paix ferme entre l'un & l'autre royaume. » Le pape ajoutoit, que voulant contribuer à » faire vivre dans une parfaite union les rois » & les princes catholiques, faisant usage de » la puissance qu'il avoit reçue de Dieu, il ab- » solvoit Henri & Catherine des censures qu'ils » pouvoient avoir encourues, & les dispensoit de » l'empêchement du sang, nonobstant toutes » ordonnances & constitutions apostoliques » faites au contraire, leur permettoit de se » marier, ou en cas qu'ils le fussent déja, con- » firmoit leur mariage, ordonnant au confes- » seur du prince & de la princesse de leur en- » joindre quelque pénitence salutaire, pour » s'être mariés avant la dispense. « En vertu de cette bulle Henri fut fiancé alors avec Catherine d'Arragon, qu'il n'épousa que quelques années après.

Pierre d'Aubusson trente-neuvieme grand-maître de l'ordre de saint Jean de Jérusalem

les deux cours d'Angleterre & d'Espagne firent un traité le vingt troisieme de Juin sans qu'on entrât dans aucun détail des articles du mariage projetté. Les deux rois s'unirent pour demander la dispense. Henri VII écrivit au chevalier Flakster son ambassadeur, de la solliciter auprès de sa sainteté conjointement avec l'ambassadeur d'Espagne. Le pape plus formaliste que scrupuleux assembla une congrégation composée de cardinaux, de théologiens & de canonistes, & fit examiner en sa présence, si l'on pourroit permettre à une femme d'épouser successivement les deux freres.

AN. 1503.

XII. Le pape fait examiner à Rome s'il peut accorder la dispense.

Les premiers qui opinerent, dirent que le pape ne pouvoit pas dispenser des loix divines, quelque étendu que fût son pouvoir, qui ne lui a été donné que pour édifier & non pas pour détruire. Que la loi qui défend à une femme d'épouser successivement les deux freres, étoit une loi divine que Moïse avoit donnée aux Juifs de la part de Dieu. « Si un homme, dit ce » saint législateur, épouse la femme de son » frere, il fait une chose que Dieu défend. » Que c'étoit une de ces loix morales qui obligent les Chrétiens de même que les Juifs. Que Dieu n'avoit défendu les mariages entre proches parens, qu'afin de multiplier les liens de la société par des alliances étrangeres, & d'unir ceux qui n'étoient point unis; & que ce motif devoit avoir le même lieu parmi les chrétiens. Qu'enfin on ne devoit point se relâcher sur un point si important, & qu'il y avoit d'autant moins de nécessité de le faire, qu'il y avoit assez de princesses dans l'Europe, parmi lesquelles on pouvoit trouver aisément une épouse au prince de Galles.

Levit. cap. 20. v. 21.

Cette loi suppose que la femme a eu des enfans de son premier mari, ce qui ne convenoit point au cas présent.

Ceux qui étoient d'un avis contraire, convenoient avec les canonistes, des bornes de l'au-



il avoit donné le commandeme
San Severin. Ce général étoit
tretenir la guerre; mais le car
ménagea si bien les esprits, qu'
XLVII. la paix, qui fut heureusemen

Mort du cardinal Cibo.

Volaterran. lib. 22.

Onuph. Ciacon. Victor.

Le cardinal Laurent Cibot m
année le vingt-deuxieme de Déc
été élevé au cardinalat par Inno
il étoit parent, & qui l'avoit touj
déré. Il étoit lettré & de bonne
caractere fort doux, qui le faiso
ceux qui le connoissoient, ou qui
à lui. Alexandre lui trouva trop
lui plaire, & il le persécuta toujo
jour menacé de lui ôter les ma
nalat, Cibo eut la foiblesse d'e
chagrin. Il languit toujours de
nace, & sa langueur le conduisit
beau. Tant il est vrai que les dig
à la terre. Tous les historiens
pas de la naissance incestueuse
ce qui au fond ne nuiroit point à
sonnel Il est plus probable qu'
Dominique de Mari noble Gé
tante étoit mere d'Innocent VI

loi de Dieu : Qu'à la vérité un souverain pourroit l'ordonner dans son état contre les blasphêmes ; que son ordonnance seroit juste, de même que la loi divine donnée en pareil cas par Moïse ; que cependant ce ne seroit pas une loi divine, quoique Dieu en eût donné une toute semblable aux Juifs ; mais seulement une loi politique humaine, & que qui en dispenseroit, ne dispenseroit pas d'une loi divine. AN. 1503.

Ils ajoutoient qu'il en étoit de même de la loi qui défend à une femme d'épouser successivement les deux freres ; qu'il étoit vrai que l'église l'avoit pour ainsi dire adoptée, qu'elle avoit lieu parmi les chrétiens : mais qu'elle ne les obligeoit que comme loi ecclésiastique civile, & non pas comme loi divine : Que cela supposé, il n'y avoit point de doute que le pape n'en pût légitimement dispenser ; qu'il étoit même nécessaire qu'il y eût dans l'église une autorité qui pût selon le tems & les besoins, dispenser des loix ecclésiastiques, parce que comme il n'y a point de loi humaine qui ne soit sujette à des inconvéniens, & dont on ne puisse dire, selon les occasions, qu'il est plus à propos d'en dispenser, que de l'exiger, il faut qu'il y ait une puissance supérieure qui puisse user de condescendance, & permettre dans de certains cas, pour de bonnes raisons, l'inobservation de certaines loix, c'est-à-dire, en dispenser pour le bien de l'église, des états & des particuliers qui demandent de pareilles dispenses : Que c'étoit au pape à juger si la demande des rois d'Espagne & d'Angleterre étoit bien fondée, si elle regardoit le bien de leurs états, s'il n'y avoit pas plus d'inconvéniens à refuser la dispense qu'à l'accorder.

Outre ces raisons, ils prétendoient encore

AN. 1504. Espagnols, & l'on publia que c'étoit par trahison qu'il avoit engagé ses troupes à passer. Le marquis irrité de cette calomnie, quitta le généralat, & se retira dans ses terres. Les François sans attendre aucun ordre de la cour, donnerent le commandement de l'armée au marquis de Saluces, qui étoit viceroi de Naples depuis la mort du duc de Nemours. Gonsalve profita de la division que ce changement mit dans l'armée des François, pour s'emparer d'un poste avantageux, par lequel il falloit nécessairement que ceux-ci passassent, s'ils vouloient aller à Naples. Comme c'étoit pendant l'hyver, le marquis de Saluces crut qu'il seroit imprudent d'avancer. La faute des trésoriers le fit tomber dans une extrémité encore plus fâcheuse. En trois jours tous leurs vivres furent presque consumés, sans pouvoir les remplacer, ce qui causa la mort & la désertion d'un grand nombre: Ce mal ne dura pas, mais l'armée étoit affoiblie, & il ne venoit point de renfort; celle de Gonsalve se fortifioit de jour en jour, & il se vit en état d'aller attaquer les François. Le vingt-troisieme de Décembre il passa la riviere du Gariglian seulement avec deux mille fantassins & quatre cens Allemands. Les autres troupes eurent ordre d'attaquer le fort & le pont des François par derriere. Ceux-ci n'étant presque point en état de se défendre, décamperent. Gonsalve les poursuivit, & l'armée de France fut battue & dispersée en peu de tems.

L. Gonsalve se rend maître de Gayette. *Mariana, lib. 28. n. 5.*

Après cette victoire Gonsalve se présenta devant Gayette le premier jour de Janvier, avant que les François fussent revenus de leur consternation, & s'empara aussi-tôt de tous les dehors de la place, sans qu'on lui resistât. Comme la brèche que son artillerie avoit faite la premiere fois qu'il avoit assiégé cette place, n'avoit pas

ces derniers. Il fit voir que le pape étoit maître de cette dispense, & qu'il n'y avoit point de prince à qui il dût l'accorder plus volontiers qu'au roi d'Angleterre, qui avoit donné en tant d'occasions des preuves de son zèle pour l'église Romaine, & récemment dans les offres qu'il avoit faites à Alexandre VI de sa personne & de ses troupes pour faire la guerre aux Turcs. Les autres cardinaux furent de même sentiment ; le pape dans le dessein qu'il avoit de chasser les François d'Italie, ce qu'il ne pouvoit faire sans le secours du roi d'Angleterre qu'il vouloit mettre dans ses intérêts, accorda cette dispense, qui causa depuis tant de troubles & tant de disputes. Jules II en l'accordant ne pensoit qu'à rendre sa ligue plus forte contre le roi de France, qu'il haïssoit mortellement, & il étoit très-éloigné de prévoir que ce qu'il faisoit pour affermir l'autorité du saint siege en Angleterre, dût servir dans quelques années à l'y éteindre entierement. Ainsi les rois catholiques sacrifierent leur fille à la politique du roi d'Angleterre, & consentirent qu'elle épousât le nouveau prince de Galles, laissant au choix de Henri VII de faire célébrer les nôces quand il le jugeroit à propos.

AN. 1505.

XLII. Le pape pour obliger Henri VII. à se déclarer contre la France, accorde la dispense.

Cependant les prélats d'Angleterre étoient partagés sur la validité de cette dispense. Warham archevêque de Cantorberi soutenoit que le premier mariage avoit été consommé ; que le prince Arthus l'avoit assez fait connoître par les discours qu'il tint à ses officiers le lendemain de ses noces, & que l'ambassadeur du roi catholique avoit pris par ordre de son maître des certificats de la consommation, & les avoit envoyés en Espagne. Fox évêque de Winchester, sans entrer dans la question de la

XLIII. Les évêques d'Angleterre sont partagés sur la valadité de cette dispense.

Voyez les dépositions de Warham dans l'histoire de Henri VIII. par milord Herbert.

AN. 1504. leurs personnes & dans leurs biens, & qu'on les maintiendroit dans tous leurs privileges & libertés, de même qu'avant la guerre. Comme l'article qui regardoit les prisonniers Napolitains ne paroissoit pas assez clair à Gonsalve, il s'en prévalut pour retenir ces seigneurs, qu'il envoya prisonniers à Naples, où il les fit enfermer dans le Château-neuf. Chicane tout-à-fait mal fondée & indigne d'un aussi grand capitaine. Il fut aussi blâmé d'avoir un peu trop précipité son accommodement avec les François ; & en effet, s'il eût différé, il y a apparence que le mauvais état de leurs affaires les auroit forcés à accepter toutes les conditions qu'il auroit voulu leur imposer, quelques désavantageuses qu'elles fussent.

LI. Les François abandonnent l'Italie & périssent presque tous dans leur retour en France.

Mariana, l. 28. n. 36.

Dès que la capitulation eut été signée, ceux qui devoient s'en retourner par mer s'embarquerent sur les vaisseaux qui étoient dans le port ; de ce nombre fut le seigneur d'Aubigni, avec douze cens hommes ; les autres prirent la route de terre, avec de bons passe-ports ; mais la plupart moururent en chemin de fatigue & de misere : ceux qui étoient sur mer contracterent des maladies, dont ils périrent presque tous en arrivant en Provence. Le marquis de Saluces mourut à Gênes. Sandricourt, & les baillifs de Dijon, & de la Montagne en Bourgogne, subirent le même sort ; & la plupart de ceux qui guérirent furent si languissans, qu'ils moururent presque tous avant la fin de l'année. Louis XII. eut tant de chagrin de voir les François chassés d'Italie & périr misérablement, qu'il fut plusieurs jours sans voir personne.

Le Ferron, hist. des connétables, Maréchaux, &c.

Quelques officiers des plus distingués furent disgraciés & éloignés de la cour ; on punit du dernier supplice Herouet trésorier de l'armée, auquel le roi imputoit ses malheurs :

majesté fit publier que désormais elle ne se rviroit plus de lieutenans-généraux, & AN. 1504. l'elle marcheroit elle-même à la tête de ses mées.

Dès que Gonsalve se vit maître de Gayette, en donna le gouvernement à Louis d'Herre-, & ne pensa plus qu'à achever la conquête 1 royaume de Naples. On réduisit les places les châteaux du marquis de Bitonte, & celles : Louis d'Ars & du comte de Capacho, qui étoit enfermé à Laurino. La Rovere, neveu u pape, qui occupoit quelques places, fit arorer la banniere d'Espagne dans tous les lieux jui lui étoient soumis. Et après toutes ces conjuêtes, le général Espagnol se rendit à Naples, r fit son entrée, & assigna à Alviane une penion de huit mille ducats sur les revenus de la principauté de Bisignano, pour le récompenser le ses services. Ce qui commença à aigrir contre lui les Colones, qui ne penserent plus qu'à le décréditer à la cour d'Espagne; en sorte que s'il ne fut pas rappellé, on mit du moins des bornes très-étroites à son autorité.

LII. Gonsalve acheve la conquête de tout le royaume de Naples. *Mariana, ibid. n.* 38.

La ruine des affaires de France en Italie, attira celle du duc de Valentinois. Il fut obligé de remettre au pape la promesse que le gouverneur de Césene lui avoit faite, de lui rendre cette place toutes les fois qu'il le desireroit; & sa sainteté put se flatter pour lors que le duc lui remettroit les autres dans peu. Il étoit enfermé dans le château Saint-Ange; il ne soupiroit qu'après sa liberté; raisons qui lui firent offrir au pape de le mettre en possession de toutes les places où il avoit des gouverneurs; & le souverain pontife de son côté promit au duc toutes les sûretés nécessaires pour son élargissement, après qu'il auroit restitué ces places de la Romagne au saint siége. Le pape

LIII. Le duc de Valentinois cede au pape les places de la Romagne. *Mariana, ibid. n.* 47.

AN. 1504. assembla là-dessus un consistoire, & tous les cardinaux souscrivirent au sentiment de sa sainteté. Mais comme elle connoissoit l'esprit fourbe du duc, la liberté qu'elle lui accorda ne fut pas entiere; il sortit de Rome à la vérité avec permission de se rendre à Ostie; mais ce fut sous la garde du cardinal de Carvajal, jusqu'à l'entiere exécution du traité. La précaution du pape n'étoit pas inutile: les gouverneurs refuserent de rendre leurs places, dans l'attente de quelque changement. Le duc de Valentinois avoit dessein de se retirer en France; mais les Espagnols, entre les mains desquels il étoit, l'observoient de trop près pour le laisser aller. Carvajal le sçut si bien gagner, qu'il le fit consentir de se livrer à Consalve, sûr qu'il trouveroit mieux son compte avec l'Espagne qu'avec la France.

LIV. Il se livre à Gonsalve, qui l'envoie prisonnier en Espagne.

Mariana, ibid. n. 48. & 49.

Le duc de Valentinois dépêcha donc vers Gonsalve, pour le prier de lui envoyer des galeres sur lesquelles il pût monter pour se réfugier à Naples. Quelques autres disent que ce fut du consentement du pape, & d'autres à son insçu. Gonsalve fit à l'instant partir trois galeres pour Ostie; le duc s'y embarqua; mais il ne fit que changer de prison. Car ayant formé quelques intrigues contre l'Espagne, voulant conserver le château de Forli, qui n'avoit pas encore été remis au pape, & se rendre maître de Piombino, de Perouse & de Pise, Gonsalve rompit toutes ses mesures, redoubla ses gardes; & informé qu'il ne pensoit qu'à s'enfuir, le général Espagnol le fit arrêter à Naples, & enfermer dans le Château-neuf. Le pape de son côté faisoit beaucoup d'instances pour engager Gonsalve à renvoyer le duc à Ostie, & à le remettre entre ses mains, sous prétexte que le château de Forli n'étoit pas

AN. 1503.

ıtréal en Sicile, il fut créé en 1492. cardi-
›ar son oncle, qui lui donna encore l'évê-
d'Olmutz en Moravie. Ciaconius ajoute
ıe, qu'outre le titre de patriarche de Con-
:ĭnople qu'il lui fit prendre, il lui donna les
hés de Bayeux, de Lombez, de Ferrare, &
oria en Espagne. Jean Borgia fut d'abord
loyé dans les affaires les plus importantes,
la en qualité de légat dans le royaume de
les, dont il porta l'investiture à Alphonse
Il s'y trouva aux cérémonies du mariage
eoffroy Borgia fils du pape, avec Sanche
'agon, fille de ce roi en 1494. Lorsque
les VIII. vint en Italie, le cardinal Bor-
ıt choisi par le pape & le sacré college pour
ıire des propositions de paix, & il s'avan-
squ'à Bracciano. Depuis ce cardidal se vit
'aint de vivre dans la retraite, pour ne
irriter César Borgia fils d'Alexandre, trop
x de son autorité pour en faire part à qui
:e fût. Frédéric-Casimir fils du roi de Po-
:, évêque de Cracovie, & aussi cardinal,
:ut dans le même tems.

XLIX. Gonsalve défait les François près du Gariglian.

Mariana, l. 28. n. 28. Sabell. Enn. 11. lib. 2.

ımme le royaume de Naples n'avoit point
ɔmpris dans la derniere trève, les François
ıursuivirent toujours la conquête. Le mar-
de Mantoue qui commandoit leur armée
place du seigneur de la Trimouille, qui
toujours malade à Milan, fit passer à ses
ıes la riviere du Gariglian, qui est le Liris
ıciens. Gonsalve eût bien voulu les en em-
:r; mais ne l'ayant pu, il vint au-devant
, lorsqu'il n'y avoit gueres que cinq mille
nes de passés. Il y eut une forte résistan-
part & d'autre; mais les François plie-
les premiers, & il y en eut beaucoup de
& de noyés. On accusa le marquis de
:oue d'avoir des liaisons secrettes avec les

AN. 1504. pliquoient cet article, que des marchands François qui trafiquoient par mer, & pouvoient sous prétexte de commerce, porter & débarquer des gens armés sur les côtes de Naples. Mais Ferdinand étendoit le mot de commerce à toutes sortes de communications. Les François étoient encore maîtres de cinq places dans le royaume de Naples, ce qui inquiétoit Gonsalve. Mais il n'étoit pas facile de s'en emparer. Les troupes Espagnoles s'étoient révoltées faute de payement, & s'étoient fait elles-mêmes des capitaines; Gonsalve en étoit tombé malade de chagrin. D'ailleurs la trève sembloit devoir arrêter tout acte d'hostilité; cependant Gonsalve lui-même trouva des ressources à tout. L'article captieux servit de couverture à l'ambition & à la mauvaise foi des Espagnols. Ils prétendirent que cet article interdisant tout commerce entre les deux nations, on pouvoit empêcher ces cinq places de recevoir ni vivres, ni rien de ce qu'il y a de plus nécessaire à la vie. Sous cet indigne prétexte, Gonsalve ayant fait payer les soldats largement, ils les fit conduire devant ces places.

LVI. Gonsalve s'empare des cinq villes qui restoient aux François. *Mariana, ibid.*

Elles furent investies, & lorsque Louis d'Ars qui y commandoit voulut s'en plaindre, on lui fit entendre que le mot de commerce étoit si général, qu'il autorisoit les Espagnols à ne pas souffrir qu'il entrât dans la ville un grain de bled, & qu'on y portât un verre d'eau. Il connut aussi tôt qu'on l'avoit trompé; & comme il ne pouvoit espérer aucun secours, il sortit avec ses troupes, enseignes déployées & tambour battant; il marcha ainsi tant qu'il fut en pays ennemi, se retira par terre en France, avec ses gens, & fut bien reçu du roi. Les gouverneurs François des autres villes se repentirent de n'avoir pas suivi son exemple; on les

encore été réparée par les François, le général Espagnol commença par-là à se rendre maître du mont-Orlandin ; il détacha ses meilleures troupes, qui l'emporterent d'assaut ; & les François intimidés eurent à peine le tems de se sauver dans la ville, même assez en désordre. Gonsalve somma le marquis de Saluces de la rendre, & fut obéi le même jour. La nuit suivante le marquis lui envoya trois députés, le bailli de Dijon, Sainte-Colombe, & Théodore Trivulce, pour régler les articles de la capitulation, sur lesquels il y eut quelque contestation à l'égard des prisonniers Napolitains que Gonsalve avoit de la peine à relâcher, surtout le Marquis de Bitonte, Mathieu d'Aquaviva, & Alphonse de San-Severin, cousin-germain du prince de Besignano, qu'il regardoit comme des rébelles, & du crime desquels il prétendoit réserver la connoissance & la punition aux rois catholiques ; & les François dit Mariana furent obligés de céder sur le fait de ces prisonniers. AN. 1504.

La capitulation fut enfin conclue & arrêtée au commencement de Janvier, à ces conditions. 1. Qu'on remettroit en liberté le seigneur d'Aubigni, & tous les autres prisonniers François. 2. Qu'à l'égard des prisonniers Napolitains, on ne pourroit ni les faire mourir, ni rien déterminer sur leur sort, jusqu'à ce que le roi de France eût envoyé des ambassadeurs en Espagne, pour obtenir la grace de ces seigneurs, & une amnistie générale. 3. Que la garnison sortiroit de la place avec armes & bagages, & toutes les autres marques d'honneur, & auroit la liberté de sortir du royaume de Naples, par mer & par terre à son choix. 4. Que les habitans auroient permission de rester dans la ville ; qu'on ne leur feroit aucun tort dans

Mariana, ibid.
Guicciard. l. 6.
Paul. Jov. in elog.

AN. 1504.

LVIII.
Ligue entre l'empereur, l'archiduc d'Autriche & le roi de France.

Mariana, ibid n. 56. & recueil des traités de paix. tom. 2.
Raynald hoc ann. n. 1. & 22.
Spond. ad ann. 1504.
Guicciard. l. 6.
Bonaccurs. in Diario.

A peine les ambassadeurs Espagnols furent partis de Blois, que ceux de Maximilien & de l'archiduc y arriverent. On commença aussi-tôt les conférences, auxquelles assisterent le marquis de Final, envoyé par le pape, & Pierre Filholi évêque de Cisteron, avec la qualité de légat. Après qu'on eut levé toutes les difficultés pour l'investiture du duché de Milan en faveur de Louis XII. & le mariage de la princesse Claude avec Charles de Luxembourg, le traité de ligue offensive & défensive entre l'empereur, l'archiduc & la France, fut conclu & signé à Blois le vingt-deuxieme de Septembre. Les principaux articles étoient : 1. Que l'empereur n'entreprendroit rien contre le duché de Milan; ni les états des princes d'Italie attachés à la France. 2. Qu'on leur accorderoit à eux & à tous leurs vassaux & amis une amnistie générale pour le passé. 3. Que l'empereur, trois mois après la ratification du traité, s'obligeroit de donner l'investiture de Milan au roi de France, pour lui & pour ses hoirs mâles, à leur défaut pour sa fille aînée, & le duc de Luxembourg conjointement; & en cas que la princesse mourût, pour la cadette, que le duc épouseroit en sa place, de même que si Charles mouroit, son cadet Ferdinand épouseroit la princesse Claude; & que la France payeroit pour cette investiture deux cens mille francs à l'empereur, qui seroient rendus, si le prince & la princesse ne laissoient point de postérité. 4. Que la France n'entreroit point en négociation avec l'Espagne au sujet de leurs démêlés & ne signeroit aucun traité que du consentement de l'empereur; que si le roi catholique ne vouloit pas accepter des conditions honnêtes & raisonnables, l'empereur fourniroit à la France tous les secours dont elle auroit besoin pour recouvrer

sa majesté fit publier que désormais elle ne se serviroit plus de lieutenans-généraux, & qu'elle marcheroit elle-même à la tête de ses armées. AN. 1504.

LII. Gonsalve acheve la conquête de tout le royaume de Naples. *Mariana, ibid. n.* 38.

Dès que Gonsalve se vit maître de Gayette, il en donna le gouvernement à Louis d'Herrera, & ne pensa plus qu'à achever la conquête du royaume de Naples. On réduisit les places & les châteaux du marquis de Bitonte, & celles de Louis d'Ars & du comte de Capacho, qui s'étoit enfermé à Laurino. La Rovere, neveu du pape, qui occupoit quelques places, fit arborer la banniere d'Espagne dans tous les lieux qui lui étoient soumis. Et après toutes ces conquêtes, le général Espagnol se rendit à Naples, y fit son entrée, & assigna à Alviane une pension de huit mille ducats sur les revenus de la principauté de Bisignano, pour le récompenser de ses services. Ce qui commença à aigrir contre lui les Colones, qui ne penserent plus qu'à le décréditer à la cour d'Espagne; en sorte que s'il ne fut pas rappellé, on mit du moins des bornes très-étroites à son autorité.

LIII. Le duc de Valentinois cede au pape les places de la Romagne. *Mariana, ibid. n.* 47.

La ruine des affaires de France en Italie, attira celle du duc de Valentinois. Il fut obligé de remettre au pape la promesse que le gouverneur de Césene lui avoit faite, de lui rendre cette place toutes les fois qu'il le desireroit; & sa sainteté put se flatter pour lors que le duc lui remettroit les autres dans peu. Il étoit enfermé dans le château Saint-Ange; il ne soupiroit qu'après sa liberté; raisons qui lui firent offrir au pape de le mettre en possession de toutes les places où il avoit des gouverneurs; & le souverain pontife de son côté promit au duc toutes les sûretés nécessaires pour son élargissement, après qu'il auroit restitué ces places de la Romagne au saint siége. Le pape

AN. 1504. France & d'Espagne ne s'accorderoient jamais ensemble pour le rétablir sur le trône, que leurs intérêts étoient trop opposés, qu'ils n'agissoient point l'un & l'autre de bonne foi; & que s'ils proposoient son rétablissement, ce n'étoit qu'un jeu pour l'amuser, une feinte pour imposer au public, & que dans le fonds ils n'y consentiroient jamais. Il ne se trompoit pas dans ses conjectures. Ce prince avant que de mourir, & voyant qu'il touchoit au terme, écrivit au duc de Calabre son fils une lettre pleine de maximes sages & de conseils salutaires: » Vous devez, lui disoit-il, vous » accommoder à l'état de votre fortune pré» sente; mais ne jamais oublier votre naissan» ce, & ne point laisser échapper l'occasion » que la Providence pourra enfin vous fournir, » de remonter sur un trône qui vous appar» tient & dont on nous a injustement chassés. « Il l'avertissoit de bien prendre garde de se rendre méprisable par une vie voluptueuse & déréglée, de se laisser corrompre & amollir par la débauche & les délices. » Ne vous rebu» tez jamais, ajoûtoit-il encore, dans les plus » grandes difficultés; montrez-vous généreux » & libéral autant que la prudence & l'état de » vos affaires pourront vous le permettre; » faites paroître de la hardiesse & du courage: » soyez doux, affable, modeste, conservez » au milieu de vos malheurs cette grandeur » d'ame & cette noble fierté, dont les princes » nés souverains ne doivent jamais se dépouil» ler. « Il lui recommandoit aussi les exercices du corps, comme accoûtumant à la fatigue & à une vie laborieuse.

LX. Mort d'Isabelle reine de Castille.

La reine Isabelle mourut le vingt-sixieme du même mois à Medina-del-Campo, dix-sept jours après Frédéric, âgée de cinquante-trois

encore évacué. Tout ce qu'on put faire pour contenter le pape, fut d'ordonner au gouverneur de Forli de remettre la place à sa sainteté. Gonsalve voulant éloigner de l'Italie un homme si remuant, l'envoya en Espagne sous la conduite d'Antoine de Cordoue, qui le confina dans la forteresse de Catapa, pour lui servir de prison perpétuelle. Quoiqu'il parût nécessaire d'arrêter ainsi un prince si remuant, cependant le roi d'Espagne blâma la conduite de son général, au moins en apparence, ne voulant pas montrer la joie qu'il pouvoit en avoir en effet. Pour le roi de France, il en eut véritablement du chagrin, parce qu'il comptoit que ce duc lui eût été fort utile, s'il eût porté une seconde fois la guerre en Italie, comme il en avoit dessein.

AN. 1504.

LV. Ferdinand fait une trève avec la France, & fait glisser un article captieux dans le traité.

Mariana, lib. 28. n. 42.

Pendant ce tems-là, Grailla & Antoine-Augustin, ambassadeurs de leurs majestés catholiques en France, conclurent & signerent une trève de trois ans avec cette couronne, à condition que le royaume de Naples y seroit compris. Par-là, tant de projets également glorieux à Gonsalve & avantageux à l'Espagne, furent entierement renversés. Le roi catholique ratifia cette trève vers la fin du mois de Janvier à Majorada, où étoit alors la cour. Ce prince y fit glisser un article captieux, par lequel il se ménageoit toujours un moyen d'affermir son autorité dans Naples, & d'en défendre toute entrée aux François. Cet article portoit:

» Qu'il y auroit par toute l'Europe une suspension d'armes entre les François & les Espagnols, sans en excepter le royaume de Naples, & que néanmoins dans ce royaume seulement, il n'y auroit point de commerce entre les deux nations. « Les Espagnols n'ex-

AN. 1504.

LXI.
L'archiduc est fort irrité du testament de cette princesse.

Mariana, *ibid.*
Alvar. Gomez, *l.* 3.

Ce testament fut ouvert aussi-tôt après la mort d'Isabelle. L'archiduc en fut fort mécontent, & le regarda comme un acte de mépris qu'il ne devoit pas souffrir. Les loix qui avoient donné à Philippe l'archiduchesse pour femme, vouloient aussi qu'il en fût le tuteur, en cas qu'elle se trouvât incapable de regner. Cependant on le négligeoit, & l'on substituoit en sa place Ferdinand son beau-pere. L'injure qu'on lui faisoit ne touchoit gueres moins les grands de Castille; ils s'assemblerent & lui envoyerent le célébre Jean Manuel, que Philippe avoit laissé dans la Castille pour veiller à ses intérêts. Il se rendit en poste auprès de l'archiduc; il lui dit qu'il ne devoit pas s'arrêter au testament d'Isabelle; que cette princesse n'y avoit pas pensé en l'écrivant & signant; qu'elle avoit employé les derniers momens de sa vie pour violer les loix fondamentales de la monarchie de Castille; & qu'au lieu d'en laisser l'administration à l'époux de la reine, elle y appelloit Ferdinand, son époux à la vérité, mais qui étoit étranger à l'égard des Castillans, étant Arragonnois.

LXII.
Il prend le titre de roi de Castille.

Ferdinand ignoroit les mesures qu'on prenoit avec l'archiduc, & ne pouvoit les pénétrer. L'archevêque de Tolede lui conseilla d'envoyer incessamment des ambassadeurs à son gendre, pour s'opposer à Jean Manuel; mais celui-ci les avoit devancés, & avoit si bien prévenu l'esprit de l'archiduc, qu'ils connurent d'abord qu'ils alloient échouer dans leur négociation. L'archiduc avoit déja pris les armes, & la qualité de roi de Castille. Philippe encouragé par Manuel, faisoit équipper une flotte pour se préparer à passer en Espagne avec son épouse. Son beau-pere en fut fort inquiet; prévoyant que les Castillans ne verroient pas plutôt l'ar-

affama, & on les contraignit d'évacuer leurs places dans un équipage, qui tout pitoyable qu'il étoit, n'empêcha pas les bandits & les paysans de les exterminer. Louis XII. informé de cette fourberie, appella les ambassadeurs d'Espagne, se plaignit fortement du peu de droiture de leur maître, & ne pensa plus qu'à en tirer vengeance.

AN. 1504.

LVII. Louis XII. pense à se venger des rois catholiques.

Mariana, l. 28. n. 55.

Pour y réussir, il crut qu'il falloit amuser les rois catholiques, pendant qu'il concluoit une paix solide avec l'empereur & l'archiduc son fils. Le cardinal d'Amboise se chargea de la négociation, pendant qu'on continuoit toujours les conférences avec les ambassadeurs d'Espagne. Louis XII. pour mieux dissimuler son dessein, leur proposa un autre projet de traité de paix, les chargea d'en donner avis à leurs maîtres, & de leur demander un nouveau pouvoir. Ferdinand & Isabelle y consentirent avec joie. On délibéra sur les articles. Le premier fut le mariage du fils aîné de Frédéric roi de Naples, avec la veuve du jeune Ferdinand, & le renoncement de Frédéric à la royauté en faveur de son fils. Durant cette négociation les Pisans qui étoient redevables de leur liberté aux François, quitterent leur parti pour se mettre sous la protection de l'Espagne; cette nouvelle fit rompre les conférences. Louis XII. en fut tellement irrité, qu'il envoya sur le champ ordre aux ambassadeurs d'Espagne de ne plus paroître à la cour, & de sortir incessamment de ses états. Tout commerce fut interdit avec les Espagnols. Tout ce que purent obtenir leurs ambassadeurs, fut de voir la reine & Frédéric avant leur départ, & le vingt-sixieme d'Août ils se retirerent. Ainsi le soulevement de Pise fut le prétexte pour les congédier. Mais le vrai motif secret étoit la négociation du traité avec l'empereur.

AN. 1504.

qu'il vouloit épouser. Mais dans la suite il y consentit.

LXIV. Les Callixtins continuent leurs erreurs en Bohême.

Bossuet, hist. des variations t. 2. in-4°. lib. 11.

La secte des Calixtins subsistoit toujours dans la Bohême & dans la Moravie : ils avoient pris ce nom, parce qu'ils croyoient le calice absolument nécessaire au peuple dans la communion. Leur chef avoit été un certain Jacobel, qui prétendoit qu'on devoit donner le calice avec le pain. Les Bohémiens donnerent dans ce sentiment ; & après diverses contestations, le concile de Basle crut pouvoir pour le bien de la paix, leur accorder la communion sous les deux especes par un accord qui fut nommé *cumpactatum*. Ils ne s'y tinrent pas dans la suite, voulant que la coupe fût donnée aux enfans nouvellement baptisés ; & Roquesane leur chef, prêtre & disciple de Jacobel, homme ambitieux, n'ayant pu avoir l'archevêché de Prague, comme il s'en étoit flatté, empêcha leur réunion avec la cour de Rome ; & ce parti, de même que celui des freres de Bohême qui étoit un reste des anciens Thaborites, dont Pogebrac avoit ruiné la secte, subsisterent jusqu'à ce que Luther les attira dans son parti. Ces derniers devinrent assez nombreux pour former une nouvelle secte qui eut pour chef un cordonnier nommé Pierre Kelesiski, qui leur dressa un corps de doctrine. Dans la suite Matthias Convalde fut leur pasteur ; & dès l'an 1467. ils se séparerent des Calixtins, dont ils devinrent les ennemis mortels, & se choisirent de nouveaux ministres.

LXV. Commencement des freres de Bohême.

Leurs erreurs étoient à peu près les mêmes que celles des Hussites : la messe, la transubstantiation, la priere pour les morts, les honneurs qu'on rend aux Saints, & sur-tout la puissance du pape les choquoient. Selon eux le souverain pontife étoit l'antechrist : l'église Ro-

'aume de Naples. Que Louis XII. s'en- ›it à donner en France des terres & des ns aux enfans de Ludovic Sforce, pourvu demeuraſſent dans le royaume. 6. Qu'on eroit une amniſtie générale à tous les :s & aux bannis du duché de Milan; que les recevroit dans ſes bonnes graces, & abliroit dans tous leurs biens. 7. Qu'on roit quatre mois au roi catholique pour dans la ligue, s'il le jugeoit à propos, ı néanmoins qu'il renonçât à toutes ſes tions ſur le royaume de Naples & qu'il lât à Charles de Luxembourg ſon petit- :ux conditions ſi ſouvent propoſées, & le fois rejettées: Que chacun des trois s confédérés ſeroit obligé avant trois de nommer les autres princes qu'il vou- être compris dans le traité, & que les s & les électeurs de l'empire ſeroient s de ce traité. Il y a encore beaucoup :s articles fort longs, que l'on omet ici e moins importans.

AN. 1504.

LIX. Mort de Frédéric roi de Naples.

Mariana, l. 28. *n.* 59. *Guicciard. l.* 6. *Spond. ad. ann.* 1504. *n.* 3.

nme ce traité n'étoit pas fort avantageux aume de France, en ce qu'il en démem- e duché de Milan, la ſeigneurie de Gê- duché de Bourgogne, celui de Bretagne, ›mté de Blois; on crut que le roi n'avoit vie de l'obſerver, & il ne l'obſerva pas :t. La mort de Frédéric roi de Naples, .e de la reine Iſabelle, ſervirent de te. Frédéric mourut le neuvieme de No- e 1504. d'une fievre-quarte à Tours, le ſe voir ſans biens, chaſſé de ſes états, ne terre étrangere, oublié de ſes ſujets, par ſes meilleurs amis, abandonné de : monde, dans une dépendance indigne rang, entre les mains & à la merci de ınemis. Il ſentoit bien que les rois de

AN. 1504.

In fasciculo rerum Orth. Gratii. fol. 81. edit. anni 1535. & t. 2. secundæ edit. Londini.

» gneur sous les especes du pain & du vin. Nous
» ne sommes pas de ceux qui entendent mal
» les paroles de Notre-Seigneur, & disent qu'il
» a donné le pain consacré en mémoire de
» son corps qu'il montroit avec le doigt, en
» disant : Ceci est mon corps. D'autres disent
» que le pain est le corps de Notre-Seigneur
» qui est dans le ciel, mais en signification.
» Toutes ces explications nous paroissent très
» éloignées de l'intention de Jesus-Christ &
» nous déplaisent beaucoup « Il y a beaucoup d'autres endroits aussi forts que l'Eucaristie & qui sont dignes de remarque, pour faire connoître, dit le savant évêque de Meaux, avec combien peu de raison les Calvinistes défenseurs du sens figuré, ont tâché de tirer à leur avantage les confessions de foi des Bohémiens.

Dans les autres articles de cette confession de foi de la même année 1504. Les freres de Bohême ne paroissent pas beaucoup s'écarter des sentimens de l'église Catholique. Ils y reconnoissent les symboles des Apôtres, de Nicée & de saint Athanase & les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation dans un sens très-orthodoxe. Sur l'église, ils en distinguent de deux sortes, une composée de tous les élus depuis le commencement du monde jusqu'à la fin; l'autre des ministres; qui ont reçu de Dieu leur mission & des peuples qui leur sont soumis; cette derniere est composée de bons & de méchans; ils sont prêts d'obéir aux pasteurs qui enseignent la vérité, mais ils ne se croient pas obligés de se soumettre aux mauvais ministres qui se déclarent ennemis de la vérité; ce qui les engage à souffrir la persécution avec patience. Le ministere de l'église, selon eux, consiste dans l'évangile de Jesus-Christ,

chiduc qu'ils le reconnoîtroient pour roi & de l'autre côté il n'appréhendoit rien tant que de retourner en Arragon, parce qu'il croyoit ne pouvoir alors conserver le royaume de Naples contre les François. AN. 1504.

LXIII. Ferdinand roi d'Arragon fait demander Germaine de Foix en mariage. *Mariana, l. 28. n. 72.*

Tous ces troubles n'empêcherent pas Ferdinand de penser à se remarier. D'abord il jetta les yeux sur la princesse Jeanne fille de Henri IV. roi de Castille, frere d'Isabelle & de l'Infante de Portugal. Cette princesse passoit dans l'esprit de bien des gens pour illégitime. Elle étoit dans un couvent, mais sans être engagée. Le motif qui engageoit Ferdinand à la demander en mariage, étoit de faire revivre les droits de cette princesse sur la Castille & d'en frustrer l'archiduc. Mais Emmanuel roi de Portugal de qui ce mariage dépendoit, ne voulut jamais y consentir, craignant d'allumer par-là un feu dans la Castille, dont il eût pû se ressentir en étant proche voisin. Ferdinand n'ayant donc pû réussir de ce côté-là, pensa à prendre pour femme Germaine de Foix fille de Jean de Foix vicomte de Narbonne, beau-frere de Louis XII. Cette princesse n'avoit que dix-huit ans. Dans cette vûe Ferdinand envoya des ambassadeurs à Louis XII. sous prétexte de lui faire part de la mort d'Isabelle. Le roi reçut fort bien les ambassadeurs; il témoigna du regret de la mort de cette princesse. On lui parla de l'archiduc & de ses prétentions, & il parut qu'il ne lui étoit pas plus favorable qu'à Ferdinand. Mais comme tout cela n'étoit pas le principal motif du voyage des ambassadeurs, ils ne s'y arrêterent pas, & passerent promptement à la proposition du mariage de leur maître avec la niéce du roi. Louis fit d'abord quelques difficultés; il insista sur-tout sur la disproportion d'âge, Ferdinand ayant pu être le pere de celle

& avec la même certitude la rémission de ses
An. 1504. péchés ; & que si cette loi dure jusqu'à la fin de sa vie, il recevra la gloire éternelle au jour du jugement dans une heureuse résurrection. Ils déclarent que cette confession de foi est fondée sur l'écriture sainte. Ils exposent que s'ils se sont séparés de l'église Romaine, ç'a été ou à cause des superstitions & des erreurs qui y regnent, ou afin de pouvoir librement pratiquer les sacremens établis par Jesus-Christ. Ils supplient le roi de Bohême de recevoir leur confession de foi ; & l'assurent que si on les convainc qu'ils sont dans l'erreur, ils sont prêts de la quitter ; que n'y ayant aucune obstination en eux, on ne doit point les regarder comme hérétiques, & qu'ainsi on doit les laisser vivre en repos, & mettre en liberté leurs freres qui sont prisonniers, en leur accordant la permission de sortir du royaume.

LXVIII. Edit du roi Uladislas contre les freres de Bohême.

Dubrav. l. 31. *Raynald* 1505. *n.* 31.

Le roi de Bohême Uladislas eut si peu d'égard à cette confession de foi, & aux remontrances des freres de Bohême, qu'il publia un édit contre eux, pour leur défendre de s'assembler & d'enseigner leur doctrine, leur enjoignant de se trouver à Prague le vingt-septieme de Décembre, pour y comparoître devant les magistrats, & y abjurer leurs erreurs, se réunir aux Catholiques & aux Calixtins. Cet édit ayant été publié, les freres de Bohême firent au roi de secondes remontrances, où ils exposoient les motifs de leur séparation de l'église Romaine. Ils déclarent devant Dieu, qu'ils n'ont soutenu ni enseigné aucune hérésie, répetent ce qu'ils pensent sur l'eucharistie, & ajoutent qu'elle doit être distribuée & reçue sous les deux especes ; mais ils disent qu'ils n'adorent point Jesus-Christ dans ce sacrement, parce qu'il ne doit être adoré qu'à la droite de son pere. Ils

maine, la prostituée, dont parle l'Apocalypse. Ils furent si ignorans que de rebaptiser tous ceux qui venoient à eux des autres églises, & ils persisterent durant cent ans dans cette erreur. De simples laïques étoient leurs ministres; la seule oraison Dominicale étoit employée pour la célébration de la messe; les sacremens de l'église Romaine étoient des abominations; l'écriture sainte étoit la seule regle de la foi; ils célébroient sans cérémonies avec du pain levé, & croyoient qu'il ne falloit pas adorer Jesus-Christ dans l'eucharistie : ils n'honoroient point les saints ni leurs images; ils ne prioient point pour les morts; ils rejettoient la loi du célibat, les vœux, les jeûnes, & toutes les cérémonies de l'église; enfin ils ne reconnoissoient point d'autres fêtes que Noël, Pâques, & la Pentecôte. C'est ce qu'oserent penser deux ou trois mille hommes plus ou moins, également révoltés, & contre les Callixtins parmi lesquels ils vivoient, & contre l'église Romaine, dont ils s'étoient séparés.

AN. 1504.

LXVI. Premiere confession de foi des freres de Bohême.

Bossuet, hist. des variat. ibid. t. 2. p. 300.

In apolog. 1532. 4. part. apud Lyd p. 295.

Les Callixtins qui convenoient de tout le dogme avec l'église romaine à l'exception de la coupe, se joignirent aux catholiques pour accuser les freres de Bohême auprès du roi Uladislas VI. à qui ceux-ci présenterent une confession de foi en cette année 1504. pour se justifier des erreurs dont les autres les accusoient. Ils y reconnoissoient comme nous sept sacremens, établis pour l'accomplissement des promesses que Dieu avoit faites aux fidèles; ils les prouvent par l'écriture; ils y parlent de la confession des péchés comme d'une chose d'obligation. Voici comment ils s'expriment touchant la présence réelle : » Nous croyons » qu'on reçoit le corps & le sang de Notre-Sei-

AN. 1504.

In fasciculo rerum Orth. Gratii. fol. 81. edit. anni 1535. & t. 2. secundæ edit. Londini.

» gneur sous les especes du pain & du vin. Nous » ne sommes pas de ceux qui entendent mal » les paroles de Notre-Seigneur, & disent qu'il » a donné le pain consacré en mémoire de » son corps qu'il montroit avec le doigt, en » disant : Ceci est mon corps. D'autres disent » que le pain est le corps de Notre-Seigneur » qui est dans le ciel, mais en signification. » Toutes ces explications nous paroissent très- » éloignées de l'intention de Jesus-Christ & » nous déplaisent beaucoup « Il y a beaucoup d'autres endroits aussi forts que l'Eucharistie & qui sont dignes de remarque, pour faire connoître, dit le savant évêque de Meaux, avec combien peu de raison les Calvinistes défenseurs du sens figuré, ont tâché de tirer à leur avantage les confessions de foi des Bohémiens.

Dans les autres articles de cette confession de foi de la même année 1504. Les freres de Bohême ne paroissent pas beaucoup s'écarter des sentimens de l'église Catholique. Ils y reconnoissent les symboles des Apôtres, de Nicée & de saint Athanase & les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation dans un sens très-orthodoxe. Sur l'église, ils en distinguent de deux sortes, une composée de tous les élus depuis le commencement du monde jusqu'à la fin ; l'autre des ministres ; qui ont reçu de Dieu leur mission & des peuples qui leur sont soumis ; cette derniere est composée de bons & de méchans ; ils sont prêts d'obéir aux pasteurs qui enseignent la vérité, mais ils ne se croient pas obligés de se soumettre aux mauvais ministres qui se déclarent ennemis de la vérité ; ce qui les engage à souffrir la persécution avec patience. Le ministere de l'église, selon eux, consiste dans l'évangile de Jesus-Christ,

&

& dans la prédication de la faine doctrine.

A l'égard des facremens, ils difent que le baptéme néceffaire aux adultes & aux enfans eft le figne de la pureté intérieure acquife par la foi; que la confirmation eft donnée aux baptifés dans la foi & dans l'efpérance par l'impofition des mains de l'évêque ou du prêtre; que l'euchariftie confere & fait le vrai corps & le vrai fang de Jefus-Chrift, qui eft le fouverain évêque; qu'ils font fes miniftres pour enfeigner l'évangile, pour juger en fa place, pour offrir des facrifices & des prieres, & pour excommunier les méchans. Trois chofes, difent-ils, font néceffaires pour l'ordination d'un prêtre, l'épreuve de fa foi & de fa bonne vie, les prieres jointes au jeûne, la collation de la puiffance par les prieres qui l'expriment, confirmée par l'impofition des mains. Le facrement de mariage confifte dans l'union indiffoluble du mari & de la femme, qui eft la figure de l'union de Jefus-Chrift & de fon églife. Sur la pénitence ils avouent que le pécheur qui reconnoît fa faute doit découvrir fes péchés à un prêtre éclairé, qui faifant la fonction de juge au nom de Dieu & de l'églife, lui en fait connoître la griéveté, & lui donne des confeils falutaires pour fe corriger. Ils approuvent enfin l'onction des malades & la reconnoiffent pour facrement.

AN. 1504.

LXVII.

Leur opinion touchant les facremens.

Raynald. ad an. 1504. *n.* 27. *& feq.*

Ils diftinguent deux communions des faints, l'une des membres vivans de l'églife, qui eft utile & falutaire; l'autre des méchans qui ne communiquent qu'à l'extérieur de l'églife fans avoir part à fes biens fpirituels. Ils profeffent que celui qui communique par une foi vive avec Jefus-Chrift, reçoit en lui la rémiffion de fes péchés; que celui qui participe aux facremens de l'églife, obtient auffi par la même foi

AN. 1504. où se fait le plus grand commerce d'épiceries, afin d'apprendre aux Indiens à construire des vaisseaux comme ceux de l'Europe. Ils joignirent à tout cela une grande quantité de matiere propre à faire du canon, pour mettre ce même prince en état de chasser les Portugais de toute l'Inde. Le soudan pour avoir un prétexte de s'armer contre les Portugais, reçut & écouta toutes les plaintes qu'on lui fit de leurs vexations. Il fit courir le bruit qu'il alloit ruiner l'église de Jerusalem, le saint sepulcre, le monastere de sainte Catherine au mont Sinaï, en jetter au vent toutes les reliques, & contraindre tous les chrétiens qui se trouveroient dans ses états à embrasser le Mahométisme, si dans un certain tems ils ne se retiroient. Il se plaignit aussi du tort que Ferdinand roi catholique avoit fait aux Maures qu'il avoit chassés de leur pays, ou obligés d'embrasser le christianisme, en se saisissant de Grenade, & que celui d'Emmanuel roi de Portugal leur faisoit encore tous les jours, en interrompant le commerce de la mer d'Orient, & en persécutant sans quartier les princes qui regnoient dans les Indes.

XLXIV. Le soudain députe un Cordelier au pape à ce sujet.

Barros, *dec.* 1 *l.* 8. *c.* 2. & 3.

Pour arrêter l'effet des menaces du soudan, le gardien des Cordeliers de sainte Catherine de Jérusalem s'offrit d'aller trouver le pape de sa part, & engager sa sainteté à remédier au tort que les rois d'Espagne & de Portugal faisoient aux Indiens. Le soudan y consentit & le chargea d'une lettre pour le pape. Le religieux étant arrivé à Rome, étala les menaces du soudan & effraya tous ceux à qui il parloit. Pour en arrêter l'effet, s'il étoit possible, le pape envoya le Cordelier en Espagne & en Portugal avec les lettres dont il étoit chargé, afin que Ferdinand & Emmanuel satisfissent aux

pas en sa faveur. Quelque secrette qu'on tînt la sentence, on sçut depuis, que les informations duement examinées, les cardinaux avoient déclaré qu'il y avoit plus de simplicité & d'imbécillité dans la vie de Henri VI. que de vertu éminente. C'est ce qui arrêta les poursuites de Henri VII. & non pas la dépense qu'il lui auroit fallu faire pour cette cérémonie, comme l'a avancé un auteur protestant dans son histoire d'Angleterre.

AN. 1504.

De Rapin Thoiras, hist. d'Angleterre.

LXXII. Paix entre les Vénitiens & les Turcs.

Guicciard. l. 6. Justin l. 10. Crom. l. 30. Spond. hoc. ann. n. 5. Mariana, l. 28. n. 45. & 58.

Les Vénitiens fatigués de la guerre avec les Turcs, conclurent enfin cette année une paix avec Bajazet, & pour l'engager à consentir à un traité, ils lui céderent tout ce qu'il avoit pris & lui rendirent la ville de Sainte-Maure. On dit même qu'ils lui promirent un tribut. Ils ne laisserent pas toutefois de conserver l'isle de Cephalonie dans la mer Ionienne vis-à-vis les golfes de Patras & de Lepante, qui sont entre l'Achaïe & la Morée, & dont la république s'étoit emparée en 1499. On chassa la garnison Turque & on repeupla cette isle de chrétiens. Les Vénitiens souhaitoient fort cette paix pour soutenir leur commerce en Orient, que la guerre empêchoit

LXXIII. Les Vénitiens sollicitent le soudan d'Egypte contre les Portugais.

Spond. ad hunc an. n. 6. & 7. Barras, Asia. dec. 2. l. 2. c. 6. Osor. l. 4.

Tranquilles de ce côté-là, ils ne penserent plus qu'à s'opposer aux progrès des Portugais. qui interrompoient encore plus leur commerce que n'avoit fait la guerre avec les Turcs. Pour mieux réussir, ils envoyerent des personnes affidées vers le soudan d'Egypte, pour l'engager à déclarer la guerre aux Portugais, à troubler leur commerce dans les Indes par l'Océan, & à s'opposer à leurs conquêtes. Pour obtenir avec plus de facilité ce qu'ils demandoient au soudan, ils lui envoyerent d'habiles fondeurs pour fondre du canon; & des charpentiers pour le roi de Calicut le plus célebre port d'Orient

AN. 1504. naires pour confirmer les peuples dans la foi & les instruire dans la connoissance des vérités de la religion : il leur joignit beaucoup d'ouvriers habiles pour leur apprendre les arts ; & tous y fut très-bien reçus.

LXXVII. Ouvrage de Sabellicus sur l'histoire universelle.

Paul. Jov. in elog. c. 42.

Vossius, de hist. lat. l. 3.

Philippe de Bergam. l. 16. suppl. chron.

Sabellicus finit dans cette année son histoire universelle divisée en sept ennéades ou soixante-trois livres. Il se nommoit Marcus Antonius Coccius Sabellicus, & étoit natif d'une place forte d'Italie sur le Teveronne, appellée autrefois *Vicus Varronis*, dans le pays des anciens Æquicoliens. Quelques flatteurs l'ont fait descendre de la famille des Cocciens ; mais Paul Jove assure qu'il étoit fils d'un pauvre maréchal. Il étudia avec beaucoup d'application, & ayant gagné quelque argent à instruire de jeunes enfans à Tivoli, il se perfectionna à Rome sous Pomponius Lætus & Domitius de Verone. Depuis ce tems là il fut bibliothéquaire du cardinal Bessarion, & enseigna à Venise avec beaucoup de réputation. Il en acquit moins par l'histoire qu'il fut chargé de composer pour cette république, parce qu'elle parut trop rampante & remplie de basses flatteries. Il mourut à Venise d'une maladie infâme le dix-huitième d'Avril 1506 âgé de soixante dix ans, & ne laissa qu'un fils naturel. Son histoire universelle qui commence à la création du monde, finit en 1504. On a aussi de lui un ouvrage de la situation de Venise en trois livres ; des exemples en dix livres : un traité des magistrats de Venise en un seul livre, & divers autres ouvrage imprimés en quatre volumes *in-folio* en 1560.

LXXVIII. Mort d'Etienne, vaivode de Valachie.

Etienne vaivode ou palatin de Valachie & de Moldavie, mourut, à ce qu'on croit, dans cette année. Il s'étoit rendu recommandable par les victoires qu'il avoit remportées sur les Turcs,

plaintes du soudan. Ce dernier se mocqua de toutes ces menaces, & répondit au Cordelier que le grand profit que le soudan tiroit des pelerins qui alloient visiter les lieux saints, contribuoit plus à l'appaiser que tout ce qu'il pourroit faire. Il chargea le religieux d'aumônes considérables pour la terre sainte, & le renvoya au pape, auquel il écrivit qu'il étoit fâché de n'avoir pas donné de plus grands sujets de plaintes au soudan, & qu'il espéroit que Dieu le protégeroit si bien, qu'il l'aideroit à ruiner la Mecque & le tombeau de Mahomet. Il prioit sa sainteté d'exhorter tous les princes chrétiens à joindre leurs forces aux siennes pour un si pieux dessein. Le Cordelier étant retourné en Egypte rendit compte de sa commission, & l'affaire en demeura là.

AN. 1504.

LXXV. Les Portugais refusent tout accommodement avec les Vénitiens.

Ce qui fâchoit davantage les Vénitiens, étoit le commerce d'épiceries que les Portugais faisoient, & qui leur valoit de grosses sommes. Ils voulurent entrer en accommodement avec eux & partager les gains: ils engagerent Ferdinand roi d'Espagne à en parler à Emmanuel de Portugal qui étoit son gendre. Mais il ne put réussir. Les Portugais ne purent se résoudre à relâcher rien de leurs intérêts.

Mariana, l. 28. n. 58.

LXXVI. Zele du roi de Portugal pour la propagation de la foi.

Au reste Emmanuel ne songeoit pas seulement à faire fleurir le commerce dans son royaume, il avoit aussi un grand soin d'établir la religion de Jesus-Christ par-tout où son autorité s'étendoit. Il cultiva autant qu'il put les heureuses semences de Christianisme qu'on avoit déja jettées dans l'Afrique, dans l'Asie, & dans cette partie du monde qu'on a depuis appellée Amérique. Il s'attacha sur-tout au pays de Congo, qui avoit été découvert en 1484. comme on l'a dit. Il y envoya dans cette année 1504. un grand nombre de saints & sçavans mission-

Osorius, l. 3. Maffæus, l. 3.

AN. 1505. Raynald. n. 1. & 2.

l'on commettoit quelque simonie dans l'élection des papes, tant de la part de l'élu, que du côté des électeurs, l'élection sera regardée comme nulle; qu'on pourra agir contre l'élu comme contre un hérétique, & implorer le secours du bras séculier, pour le punir par la déposition: Que lui & tous ceux qui auront concouru à cette élection, seront privés du cardinalat & de tout bénéfice, fief, dignité & biens qu'ils pourroient posséder: Qu'enfin les cardinaux qui n'auront point consenti à cette simonie, pourront élire un autre pape, & convoquer un concile général à ce sujet. Remede utile & plein de religion à la vérité; mais très difficile dans l'exécution, vu l'ambition démesurée de la plupart des hommes, & qui est presque toujours plus grande dans ceux qui se voient en état de la satisfaire.

Jules donna le vingt-huitieme de Juillet de la même année une autre bulle, où il ne paroissoit pas si désintéressé. Il y ordonnoit à tous les bénéficiers, qui, selon l'usage moderne, avoient besoin de prendre des provisions de la cour de Rome, de ne pas manquer de s'y adresser, & de payer les annates. Il confirmoit toutes les bulles que ses prédécesseurs avoient données à ce sujet.

LXXXI. Ligue du pape, de l'empereur & du roi de France contre les Vénitiens. Mariana, lib. 28.

Ce pape très-mécontent des Vénitiens, dont la domination s'étoit fort étendue aux dépens des domaines de l'église, de ceux des ducs de Milan & de la maison d'Autriche, avoit été le principal auteur de la ligue de Blois, entre l'empereur & le roi de France. Les prétentions du pape en entrant dans cette ligue étoient considérables; il comptoit sur Ravenne, Cervia, Faënza, Rimini, Imola, Césene, & tout le territoire de ces villes qui avoient autrefois appartenu à l'église. L'empereur y trouvoit son

sur Matthias roi de Hongrie, sur Albert roi de Pologne, & sur les Tartares. Il fut un des princes les plus distingués de son temps par son expérience dans l'art militaire & par sa valeur. Les fatigues qu'il avoit essuyées dans différentes guerres, jointes au grand nombre d'années qu'il avoit, & à ses gouttes qui le tourmentoient beaucoup, l'avoient rendu très infirme sur la fin de sa vie. Il ne voulut jamais abandonner le schisme des Grecs. Il eut pour successeur son fils Bogdan, surnommé le borgne, parce qu'il n'avoit qu'un œil.

AN. 1504.
Michou. l. 4. *c.* 84.
Cromer, lib. 30.

LXXIX.
Mort des deux cardinaux Podocator & Spratz.

Louis Podocator & François Spratz cardinaux, moururent cette année. Le premier étoit de Nicosie en Grece, évêque de Capacio. Il avoit été créé cardinal du titre de Sainte Agathe par le pape Alexandre en 1500. après avoir rempli la fonction de recteur de l'université de Padoue avec beaucoup de réputation, & avoit toujours passé pour homme de bien. Comme sa mort arriva à Milan, lorsqu'il alloit en Espagne, on transporta son corps à Rome, où on l'enterra dans l'église de Sainte Marie du Peuple, où l'on voit son épitaphe. François Spratz Espagnol, évêque de Leon, étoit de la promotion de l'année précédente, sous le titre de Saint Serge & de Saint Bache.

Guicciard. l. 15.
Garimbert. l. 2.

LXXX.
Bulles de Jules II. touchant l'élection des papes & les provisions des bénéfices.

Comme il s'étoit glissé beaucoup d'abus dans les élections des papes, dont quelques-uns avoient été promus par des voies peu canoniques, en promettant des emplois & des bénéfices considérables pour avoir les voix des cardinaux, ce qui étoit une vraie simonie; Jules II. pour remédier à ces abus, dont son élection n'avoit pas été tout-à-fait exempte, donna une bulle le quatorzieme de Janvier de cette année 1505. afin d'ôter la honte qui diffamoit ainsi le saint siege. Il ordonne par cette bulle que si

Ex bullar. Jul. II. t. 1. *const.* 3. & 4.
Spond. ho: ann. n. 1.

territoires & leurs dépendances.

AN. 1505. Mais la république de Venise s'apperçut bien-tôt qu'elle n'avoit pas beaucoup avancé ses affaires par cette démarche. Saint Vallier arriva à Rome sur ces entrefaites, & fut fort bien reçu du pape. Il avoit pour secrétaire le célebre Budée. Louis XII. avoit chargé cet ambassadeur d'engager le pape à souffrir que Ferdinand conservât le royaume de Naples, & à empêcher que l'empereur ne vînt en Italie, sous prétexte de recevoir la couronne impériale. Mais le pape ne voulut encore rien promettre, ni ratifier le traité qu'on lui proposoit.

LXXXIV. Saint Vallier ambassadeur de France à Rome.

LXXXV. Maladie du roi de France.

Saint Gelais, hist. de Louis XII.
Ferron. l. 4.
Raynald hoc ann. n. 9.

Pendant ce tems là Louis XII. tomba malade d'une fiévre tierce, qui dégénéra en continue; il perdit la parole; & les médecins désespérerent de sa guérison. Dès que cette nouvelle fut arrivée à Milan, la plupart des François qu'on y avoit laissés pour garder le duché, retournerent sans congé dans leurs maisons, sous prétexte que leur présence y étoit nécessaire dans les guerres dont ils croyoient que la France seroit agitée après la mort du roi; & ils avoient raison, si le malheur qu'ils appréhendoient fût arrivé. La reine elle-même, qui craignoit de se voir après la mort du roi assujettie au comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, ou obligée de se voir confinée par lui dans quelque coin de la Bretagne, songeoit aussi à se retirer. Elle avoit déja fait embarquer son équipage, & ses meubles les plus précieux sur la Loire; & quelques-uns ont dit qu'elle fit aussi partir sa fille devant, dans la crainte que le comte d'Angoulême ne la retînt pour l'épouser. Le maréchal de Gié arrêta l'équipage auprès de Saumur; ce qui irrita si fort la reine, qu'elle ne voulut ja-

LXXXVI. La reine prend des mesures pour se retirer en Bretagne.

D'Argentré hist. de Bretagne, 22.
Brantome, mém. vie du maréchal de Gié.

compte. Le roi de France entroit dans les droits des ducs de Milan. Le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, la république de Florence, & le roi de Hongrie devoient aussi entrer dans cette ligue; en sorte que les Vénitiens étoient par-là menacés d'une ruine entiere. Ce traité du pape avec les deux rois avoit été signé le vingt-deuxieme de Septembre de l'année précédente, le même jour auquel la république de Venise avoit signé avec les Turcs celui dont on a parlé plus haut. AN. 1505

LXXXII. Les lenteurs de Maximilien en empêchent l'exécution.

Mais les lenteurs de Maximilien firent échouer tous ces projets. Le cardinal d'Amboise eut beau le presser, il n'en fut pas plus animé On crut le gagner en lui avançant la moitié de la somme qu'on lui avoit promise pour l'investiture du duché de Milan : on l'assura même, & on étoit dans le dessein de lui tenir parole; on assura qu'il toucheroit l'autre moitié dès qu'il seroit en Italie. Il promit de se hâter, & n'en fit rien. Il alléguoit toujours qu'il avoit des affaires dans ses états, & qu'il ne pouvoit les abandonner pour passer en Italie.

LXXXIII. Les Vénitiens s'accommodent avec le pape.

Cependant le traité étoit conclu, & les Vénitiens en étoient fort allarmés. Ils crurent que le plus sûr parti pour eux étoit de détacher le pape de cette ligue, & de s'accommoder avec lui, en retenant pour eux les villes de Faënza & de Rimini dans la Romagne, de rendre au saint siege les comtés d'Imola, de Césene, & toutes les autres places dont ils s'étoient emparés sous le Pontificat de Pie III. pourvu que sa sainteté reçût leurs ambassadeurs. Le duc d'Urbin fut médiateur de ce traité, auquel le pape consentit. Il rendit son amitié aux Vénitiens, reçut d'eux les places & les forteresses dont on étoit convenu, qui étoient au nombre de dix, avec leurs

Mariana, l. 28. n. 24. Guicciard. l. 6.

AN. 1505. il envoya en France sous un autre prétexte, Jean d'Enguerra, de l'ordre de Cîteaux, & inquisiteur de Catalogne, avec des lettres de créance, Ferdinand avoit déja fait demander en mariage à Louis XII. Germaine de Foix, & l'affaire étoit en suspens. Il réitéra ses poursuites, & fit faire à ce prince les offres les plus avantageuses. Il promit entr'autres d'assurer la couronne de Naples aux enfans que Germaine auroit. Cette proposition fut bien reçue de Louis XII. Il consentit au mariage, & promit aussi de renoncer à tous ses droits sur Naples, & de les transporter à la princesse Germaine sa niéce, qu'il aimoit beaucoup, & à tous ses enfans garçons ou filles. Ferdinand promettoit qu'en cas qu'il n'y eût point d'enfans de ce mariage, que la partie du royaume de Naples qui étoit échue à la France dans le partage, retourneroit à Louis XII. à qui le roi catholique payeroit pour les frais des dernieres guerres cinq cens mille ducats dans l'espace de dix ans, en dix payemens égaux; de rétablir dans leurs biens, charges & dignités les seigneurs Napolitains qui avoient suivi le parti de la France; de remettre en liberté tous les prisonniers faits par Gonsalve, à l'exception du duc de Valentinois & du comte Pallas, que sa majesté Catholique ne voulut jamais relâcher.

LXXXIX. Conditions du traité entre les deux rois.

Mariana, ibid.

Raynald. hoc. ann. n. 13. & 14.

Guicciardin. de reb. Ital. lib. 5.

A ces conditions le roi de France s'engageoit de secourir Ferdinand contre l'empereur & l'archiduc son fils, en cas qu'on voulût lui ôter la régence de Castille. Guichardin ajoûte, que le roi Catholique promit à Gaston de Foix, frere de la princesse Germaine, de l'aider à recouvrer le royaume de Navarre sur lequel il prétendoit avoir droit, à condition que le roi Très-Chrétien envoyeroit en Espagne la reine douairiere de Naples, veuve du roi Frédéric

mais lui pardonner, & qu'elle engagea le roi après sa guérison à lui faire faire son procès. Le roi renvoya l'affaire au parlement de Toulouse, comme le plus sévere du royaume. Mais les conseillers n'eurent pas assez de complaisance pour condamner à mort un homme qui ne le méritoit pas. Le maréchal perdit néanmoins ses pensions, son gouvernement, & sa charge de maréchal de France, & eut défense d'approcher de la cour. Il se retira dans sa terre du Verger en Anjou. AN. 1505.

LXXXVII. Divisions dans la Castille après la mort d'Isabelle.

Mariana, l. 28. n. 62.

Le roi après avoir rétabli sa santé, reprit le gouvernement des affaires, & voyant qu'il n'y avoit pas d'apparence d'observer le traité fait avec le pape, l'empereur & l'archiduc, il écouta les propositions de Ferdinand roi d'Espagne, qui fit les avances pour se réunir avec lui. La mort de la reine Isabelle avoit mis la division dans la Castille; plusieurs grands souhaitoient que Ferdinand prît la qualité de roi de Castille, selon les causes marquées dans le testament, & se maintint dans la régence du royaume, puisque la reine Jeanne sa fille, qui étoit devenue folle, étoit incapable de régner. Ces conseils plaisoient fort au roi. Mais beaucoup d'autres vouloient qu'il ne fût pas seulement administrateur du royaume, & qu'en cas que la reine Jeanne ne fût pas en état de gouverner, on lui substituât l'archiduc son époux, qui avoit été déja reconnu roi de Castille. Manuel soutenoit cet avis fort vivement.

LXXXVIII. Ferdinand tâche de mettre le roi de France dans ses intérêts.

Mariana, ibid. n. 7.

Dans un si grand embarras où Ferdinand ne craignoit pas seulement pour la Castille, mais encore pour le royaume de Grenade incorporé à la Castille, & pour celui de Naples, & n'ignoroit pas les dispositions de l'archiduc à son égard; il tâcha de gagner le roi de France. Mais pour mieux cacher son dessein à l'archiduc,

An. 1505.

riage pour écrire à l'archiduc, & lui demanda la liberté de Lopez de Conchillos. Dom Pedre d'Ayala, protonotaire apostolique, fut chargé de la lettre. Il se joignit en arrivant en Flandre à Gomez de Fuensalida, ambassadeur ordinaire auprès de Philippe; & les ordres de Ferdinand ayant été fidélement exécutés, l'archiduc répondit à ces ambassadeurs, qu'il ne lui convenoit pas de s'opposer au mariage de son beau-pere, ni de lui prescrire des loix; mais qu'à l'égard de Conchillos, étant un de ses domestiques & à ses gages, il croyoit être en droit de le faire arrêter pour ses crimes, & qu'il étoit résolu de le punir de son insolence.

XCII. Gonsalve reçoit ordre de retourner en Espagne.

Le comte de Cifuentes nommé par Ferdinand pour être son ambassadeur en France, partit ensuite pour s'y rendre, & signa à Blois le traité le douzieme d'Octobre. Il fut ratifié à Ségovie le seizieme du même mois. Ferdinand envoya aussi tôt en Italie une personne de confiance, pour informer Gonsalve de cette paix, avec ordre de repasser incessamment en Espagne, où l'on avoit besoin de ses conseils. On avoit déja nommé secrettement en sa place pour viceroi de Naples, l'archevêque de Sarragosse. Gonsalve fit publier la paix, & répondit, qu'il se mettroit bien-tôt en chemin pour l'Espagne; il ne le fit pas toutefois, soit qu'il voulût amuser Ferdinand, soit que la saison fût trop mauvaise pour s'embarquer. Ce qui fournit à ses enfans une nouvelle occasion de donner un mauvais tour à sa conduite. Gonsalve se contenta pour lors de dépêcher en Espagne Lopez de Vergara son secrétaire, pour rendre raison au roi Catholique de la situation des affaires du royaume de Naples, & l'assurer de sa droiture & de sa fidélité. Mais on

avec les princes ses enfans, & qu'on l'obligeroit à sortir de ses états, si elle ne vouloit pas y consentir. Mais la princesse aima mieux se refugier auprès du duc de Ferrare, que d'aller demeurer en Espagne. Ce traité étant conclu, Ferdinand fit partir de Ségovie le vingt-cinquieme d'Août dom Juan de Sylva, comte de Cifuentes, Thomas de Malferit, & le pere Enguerra pour passer en France, & signer le traité, en assurant Louis XII. que les ordres avoient été expédiés pour remettre en liberté les prisonniers qui étoient à Naples, & rétablir les seigneurs Napolitains dans leurs biens. Mais ces ordres ne furent point exécutés; ceux qui se voyoient revêtus des dépouilles des bannis, se liguerent ensemble pour se maintenir dans la possession des biens qu'ils avoient achetés au prix de leur propre sang. Prosper Colonne s'en plaignit hautement: il sortit du royaume de Naples, il se retira à Rome, il alla offrir ses services au pape, & s'engagea à conquérir lui-même ce royaume, avec le secours de ses amis, & de le réunir au saint siége, dont il étoit fief, si le roi de France renonçoit aux droits qu'il prétendoit y avoir.

AN. 1505.

XC. Ambassadeurs envoyés en France pour signer le traité.

Mariana, ibid

L'archiduc informé de ce traité, & voyant qu'il le privoit non-seulement du royaume de Naples, mais encore de celui d'Arragon, en cas que Germaine eût des enfans, en fut outré de dépit, & modéra toutefois son ressentiment. Il avoit fait emprisonner à Vilvorde Lopez de Conchillos, secrétaire de l'évêque de Palence, parce qu'il avoit écrit à Ferdinand, par ordre de l'archiduchesse Jeanne, qu'elle le prioit de vouloir bien se charger de la régence du royaume de Castille, pour se conformer en cela aux dernieres volontés de la reine Isabelle sa mere. Ferdinand se servit de l'occasion de son ma-

XCI. Ferdinand donne avis de son mariage à l'archiduc.

Mariana, ibid.

AN. 1505. relation de ce qu'il avoit fait à Lubeck & en Danemarck, & un traité de la dignité du sacerdoce au-dessus des rois.

XCIV. L'archiduchesse Jeanne accouche d'une fille. *Mariana, l. 28. n. 77.*

Vers le milieu du même mois de Septembre, la reine Jeanne épouse de l'archiduc accoucha à Bruxelles d'une princesse qui fut nommée Marie, & qui dans la suite fut mariée à Louis roi de Hongrie. Ferdinand ayant appris cette nouvelle, envoya aussi-tôt en Flandre un gentilhomme de sa maison pour faire à l'archiduc & à son épouse des complimens sur la naissance de la jeune princesse. Ce fut une occasion pour ménager quelque accommodement. L'archiduc fit semblant de vouloir en profiter, afin de pouvoir arriver en Espagne avec son épouse, tous les passages en étant fermés. Il envoya au roi Catholique Manuel qui fut tromper le plus adroit de tous les hommes. Il fit accroire à Ferdinand que ses ennemis n'avoient rien oublié pour jetter les semences d'une haîne implacable entre lui & l'archiduc; qu'ils avoient tâché d'insinuer à la cour de France, que le testament d'Isabelle étoit faux; que l'archiduc vouloit bien s'en remettre à sa discrétion, & qu'il le prioit seulement qu'on ne pût pas disputer un jour à ses enfans la couronne de Castille. Le roi Catholique ravi de ces propositions, répondit à Manuel, que puisque son gendre avoit tant de déférence pour lui, il ne prétendoit pas lui céder en honnêteté, & qu'il vouloit accorder quelque chose en échange. Manuel répondit que l'archiduc ne demandoit que le titre de roi, une pension de vingt-cinq mille écus sur la citadelle, & d'être appellé en Espagne pour recevoir les hommages de ceux qui devoient un jour être ses sujets. Ferdinand accepta sur le champ ces propositions, & l'archiduc en étant informé, ne pensa plus

pas beaucoup de croyance aux belles
du secrétaire. AN. 1505.
nquieme de Septembre de cette année, XCIII.
nal Raimond Perraut mourut à Viterbe, Mort du cardinal Raimond Peraut.
soixante-dix ans. Il avoit été boursier
ge de Navarre à Paris, & quelques au-
ent qu'il étoit docteur de cette maison. Gall. Christ.
lé à Rome, on ne sait pour quelle rai- Gallia purpurata.
s'y fit connoître d'Innocent VIII. qui
i en qualité de nonce en Allemagne,
:cueillir les aumônes des fidéles que l'on
: aux frais de la guerre contre les Turcs.
: sa négociation ne fut point heureuse, Aubery, hist. des cardin.
néanmoins aimer de l'empereur Maxi-
qui lui procura l'évêché de Gurck, Chron Spanheim. ann. 1520.
gnit à celui de Saintes. En revenant
agne le fils d'un paysan le vola à Cro-
t lui emporta une partie des aumônes
oit recueillies. Un curé de Fribourg
ra le reste, ce qui chagrina fort Rai-
l eut encore le déplaisir de se voir ac-
-même, comme s'il avoit dissipé cet
Mais les deux voleurs ayant été pris,
nt la vérité, & souffrirent la peine dûe
justice en 1493. Maximilien obtint en-
ur Raimond le chapeau de cardinal. Il
r à Nuremberg un chanoine de Bam-
ommé Thierri de Monrang, homme
ennemi déclaré des ecclésiastiques con-
l avoit composé un libelle diffamatoire,
: la passion des prêtres. Jules II donna
ond la légation de Viterbe. En 1501.
inal envoya des reliques au collége de
: en reconnoissance de ce qu'il y avoit
rsier, comme il le dit lui-même Nous
e lui deux excellentes lettres qu'il écri-
s son voyage d'Allemagne étant fort
até de la goutte : il composa aussi une



AN. 1506.

4. Robert Guibé, François, évêque de Rennes, puis de Nantes, du titre de sainte Anastasie. 5. Antoine Ferrerio de Savonne, évêque de Guibo, du titre de saint Vital. 6 François Aledosi d'Imola évêque de Pavie & de Boulogne, du titre de sainte Cécile. 7. Gabriel Gabrieli de Fano, évêque d'Urbin, du titre de sainte Praxede. 8. Fatius Santori de Viterbe, évêque de Césene, du titre de sainte Sabine, administrateur de Pampelune. 6. Sigismond de Gonzague, évêque de Mantoue, diacre cardinal de sainte Marie la neuve.

XCVII. L'archiduc s'embarque en Zélande pour l'Espagne. *Mariana, ibid.*

Le premier de Janvier de l'année suivante 1506. on fit à Salamanque la proclamation du traité qui avoit été conclu le vingt-quatrième de Novembre de l'année derniere. Après quoi l'archiduc & son épouse partirent le huitième du même mois de Middelbourg en Zélande sur une flotte de plus de quatre-vingt vaisseaux. Il laissa le gouvernement des Pays-Bas à Guillaume de Croy Seigneur de Chiévres, & Jean Manuel que Ferdinand n'aimoit pas, l'accompagna.

XCVIII. Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre. *Mariana, l. 28 n. 81. Bacon hist. regni Henrici VII.*

Comme la saison n'étoit nullement propre pour se mettre en mer, le prince & la princesse qui avoient avec eux leur second fils Ferdinand, n'eurent que deux jours le vent favorable; dès le troisieme une furieuse tempête dissipa la flotte, trois de ses vaisseaux y périrent, la plupart des autres se retirerent dans divers ports d'Angleterre ou de Bretagne. L'archiduc entra dans le port de Veimouth avec quatre de ses vaisseaux. L'allarme s'étant répandue sur la côte, le chevalier Tranchard s'y rendit avec des troupes, & ayant connu le malheur arrivé à l'archiduc, il lui rendit toutes sortes d'honneurs. Henri VII. l'ayant appris lui dépêcha le comte d'Arondel, qui le conduisit en poste

qu'aux préparatifs de son voyage.

AN. 1505.

XCV.

L'archiduc dispose tout pour son voyage d'Espagne.

Hareus annal. Brabant. Mariana, l. 28. n. 80. & 81.

Il fit équiper une nombreuse flotte dans tous les ports de Zélande. Le roi de France l'avoit fait prier par son ambassadeur de ne point se mettre en marche qu'il n'eût terminé ses différends avec son beau pere ; mais les difficultés étoient levées par le consentement du roi catholique ; & d'ailleurs la plupart des grands de Castille le sollicitoient fortement par leurs lettres de se rendre en Espagne ; & il y avoit déja plus de soixante vaisseaux prêts dans tous les ports des Pays-Bas, qui devoient se rassembler en Zélande. Il partit donc de Bruxelles le huitième de Novembre avec la reine son épouse : mais s'étant arrêté en Zélande, il envoya des pleins-povoirs à ses ambassadeurs en Espagne, pour traiter en son nom avec les députés du roi Ferdinand. Mariana rapporte au long les articles dont on convint, qui se réduisent à sept. Le pape, l'empereur, les rois d'Angleterre & de Portugal, furent les garans du traité, qui fut conclu & signé le vingt-quatrieme de Novembre.

XCVI.

Le pape fait une promotion de neuf cardinaux.

Alf. Ciacon. & Paris. de Grassis, t. 1. p. 246. Raynald. ad hunc ann. n. 48.

Comme il y avoit plusieurs places vacantes dans le collége des cardinaux, Jules pensa à les remplir. Il en avertit Louis XII. par un bref daté du premier de Décembre ; & le douzieme du même mois il fit une promotion de neuf cardinaux ; savoir, 1. Charles Dominique de Carreto, des marquis de Final, Génois, archevêque de Tours & de Rheims, du titre de saint Vite & de sainte Cécile. 2. Marc Vigerius de Savonne, évêque de Senigaglia, du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. 3. Léonard de la Rovere de Savonne, Neveu du pape Sixte IV. évêque d'Agen, du titre de sainte Susanne ; puis de saint Pierre-aux-Liens & grand pénitencier.

AN. 1506.

4. Robert Guibé, François, évêque de Rennes, puis de Nantes, du titre de sainte Anastasie. 5. Antoine Ferrerio de Savonne, évêque de Guibo, du titre de saint Vital. 6 François Aledosi d'Imola évêque de Pavie & de Boulogne, du titre de sainte Cécile. 7. Gabriel Grabrieli de Fano, évêque d'Urbin, du titre de sainte Praxede. 8. Fatius Santori de Viterbe, évêque de Césene, du titre de sainte Sabine, administrateur de Pampelune. 6. Sigismond de Gonzague, évêque de Mantoue, diacre cardinal de sainte Marie la neuve.

XCVII. L'archiduc s'embarque en Zélande pour l'Espagne.

Mariana, ibid.

Le premier de Janvier de l'année suivante 1506. on fit à Salamanque la proclamation du traité qui avoit été conclu le vingt-quatrieme de Novembre de l'année derniere. Après quoi l'archiduc & son épouse partirent le huitieme du même mois de Middelbourg en Zélande sur une flotte de plus de quatre-vingt vaisseaux. Il laissa le gouvernement des Pays-Bas à Guillaume de Croy Seigneur de Chiévres, & Jean Manuel que Ferdinand n'aimoit pas, l'accompagna.

XCVIII. Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre.

Mariana, l. 28. n. 81. Bacon. hist. regni Henric. VII.

Comme la saison n'étoit nullement propre pour se mettre en mer, le prince & la princesse qui avoient avec eux leur second fils Ferdinand, n'eurent que deux jours le vent favorable; dès le troisieme une furieuse tempête dissipa la flotte, trois de ses vaisseaux y périrent, la plupart des autres se retirerent dans divers ports d'Angleterre ou de Bretagne. L'archiduc entra dans le port de Veimouth avec quatre de ses vaisseaux. L'allarme s'étant répandue sur la côte, le chevalier Tranchard s'y rendit avec des troupes, & ayant connu le malheur arrivé à l'archiduc, il lui rendit toutes sortes d'honneurs. Henri VII. l'ayant appris lui dépêcha le comte d'Arondel, qui le conduisit en poste

à Windsor où étoit le roi d'Angleterre. L'entrevue se fit avec de grands témoignages d'estime & d'amitié de part & d'autre. On ne songea qu'à divertir l'archiduc pendant qu'on réparoit ses vaisseaux. Il y demeura plus de trois mois. Henri renouvella le traité de commerce avec lui en faveur des Anglois, avec quelques changemens à leur avantage. AN. 1506.

Cette affaire étant terminée, Henri s'ouvrit à Philippe, sur le dessein qu'il avoit d'épouser Marguerite sa sœur, veuve du duc de Savoie, mort l'année précédente ; & ce mariage fut conclu à Windsor le vingtieme de Mars. Mais il restoit au roi d'Angleterre une chose de plus grande conséquence à lui communiquer. Edouard Polus comte de Suffolk s'étoit retiré en Flandre; il étoit le seul resté de tous les prétendans à la couronne d'Angleterre : l'archiduc à la priere de Henri, lui avoit donné la ville de Namur pour prison; mais le roi d'Angleterre vouloit avoir ce comte en sa disposition & la conjoncture étoit favorable pour l'obtenir de l'archiduc: il lui en fit la proposition ; Philippe le refusa, son honneur se trouvant trop engagé à ne pas sacrifier un seigneur qu'il avoit pris sous sa protection. Henri revint à la charge, & pressa tant l'archiduc, que celui-ci promit de livrer le comte de Suffolk, pourvu qu'on lui sauvât la vie. Ce que le roi d'Angleterre accorda volontiers; mais voulant avoir le comte entre ses mains avant le départ de l'archiduc, il l'amusa afin de gagner du tems, jusqu'à ce que le comte fût arrivé; on le conduisit à Londres, où il fut mis dans la Tour, sans pouvoir parler à l'archiduc. Henri tint exactement sa parole; mais son successeur lui fit trancher la tête. Le séjour de Philippe en Angleterre fut jusqu'à la fin d'Avril qu'il partit pour la Castille.

XCIX.
L'archiduc livre le comte de Suffolk au roi d'Angleterre.

Bacon. hist. regni Henric. VII.
Osor. l. 2. Guicciard. l. 7.

AN. 1506. visage riant, & le baisa avec beaucoup de marques d'amitié. Comme il y avoit dans ce bois un petit hermitage, les deux rois y entrerent, après les premiers complimens : ils y furent seuls, parce que l'archevêque de Tolede qui y étoit entré avec Manuel, trouva le secret de l'en faire sortir, & en sortit aussi lui-même. C'étoit un samedi vingtieme de Juin.

Mais cette entrevue au lieu de réunir les esprits, ne servit qu'à les éloigner davantage. Ferdinand offrit d'abord de renoncer à l'usufruit de la Castille qui lui étoit accordé par le testament de la feue reine; mais il vouloit avoir celui du royaume de Grenade, parce que c'étoit, disoit-il, sa conquête, & que les peuples le regardoient comme leur souverain. Philippe répondit en peu de mots, que la couronne de Grenade ayant été réunie à celle de Castille, elle faisoit une partie de ses états; que les couronnes ne se partageoient point, & que quand même il le voudroit, les états de Castille n'y consentiroient jamais. Ferdinand fit de nouvelles instances, & passa à d'autres propositions. L'archiduc résolu de ne rien accorder, rompit brusquement la conférence, en lui disant, que chacun se contentoit du sien, & que c'étoit tout l'accord qu'il avoit à faire avec lui. Les deux rois se séparerent ainsi sans rien conclure. Et ce qu'il y eut de plus surprenant, fut que dans cette entrevue qui dura près de deux heures, on ne dit pas un mot de l'archiduchesse, que Ferdinand son pere ne demanda pas à la voir, & que son époux n'en parla point.

CIII. Ferdinand signe un traité que l'archiduc lui fait proposer.

Dans l'impossibilité où étoit Ferdinand de fléchir l'archiduc, celui ci lui fit dire que s'il vouloit renoncer à l'administration de la Castille & se retirer en Arragon, on lui laisseroit les

archevêque de Tolede, le duc d'Alve, le connétable, l'amirante de Castille, & le marquis Denia qui demeurerent auprès de lui. L'archiduc au lieu d'aller trouver son beau-pere à Molina, prit des chemins détournés, & se rendit à Burgos avec toute sa cour. Ce qui acheva de déconcerter Ferdinand, qui se plainit du nouveau roi, s'emporta fort contre Manuel, & menaça l'un & l'autre d'un ressentiment qui leur couteroit cher. L'archevêque de Tolede, pour le tirer d'embarras, alla trouver Philippe à Orense, & en fut très-bien reçu. Il demanda une audience secrette, qui lui fut accordée. Mais l'archiduc ne voulut rien relâcher de ses droits; & ayant été reconnu & couronné avec son épouse roi & reine de Castille à quelques jours de-là, le roi Catholique parla d'accommodement, & demanda une entrevue avec son gendre. AN. 1506.

CII. Entrevue des deux rois Ferdinand & Philippe.

Mariana, l. 27. n. 94. & 95.

Alvar. Gomez, in vit. Ximen. l. 8.

On joua mille ressorts pour empêcher cette entrevue, parce qu'on prévoyoit les desseins de Ferdinand; mais l'avis des Flamands, qui souhaitoient que les deux rois se vissent, l'emporta; & ce fut avec des conditions si mortifiantes pour le roi Catholique, qu'un autre moins interessé que lui ne l'auroit point accepté. On l'obligea de donner des ôtages, de venir trouver le roi de Castille, & de se confier à la parole de son gendre, sans autre sauf-conduit. Ceux qui devoient l'accompagner au nombre de deux cens, devoient être en capes, sans armes, montés sur des mules. Philippe se rendit à Senabria; & Ferdinand à Asturianos. Le lieu pour l'entretien étoit un petit bois entre ces deux villes, & le lendemain les deux princes se virent. Quand Philippe fut proche de Ferdinand, il voulut descendre de cheval: le roi Catholique le prévint, l'embrassa avec un

AN. 1506. les marques extérieures d'une amitié réciproque; mais dans les fonds fort peu satisfaits l'un de l'autre. Ferdinand s'en retourna en Arragon, & le roi de Castille prit la route de Valladolid, où peu de tems après il convoqua les états du royaume, pour prendre quelques mesures.

CV. Changemens que l'archiduc Philippe fait dans la Castille.

Mariana, ibid. n. 100. 101. & 102.

On lui accorda pour les frais de la guerre contre les Maures un subside de deux cens cinquante mille écus, payables en deux ans: somme assez considérable, eu égard à la situation des peuples, que les dernieres guerres avoient fort incommodés. Philippe changea ensuite tous les emplois; ce qui fit beaucoup murmurer, & eut des suites assez fâcheuses; ensorte qu'on commençoit à se repentir d'avoir abandonné Ferdinand, dont on connoissoit l'habileté & l'expérience pour maintenir l'ordre & la tranquillité. Le roi & la reine de Castille partirent de Valladolid au mois d'Août pour aller à Ségovie; mais sur la route le roi changea de dessein, & vint à Tudele sur le Duero, dans la résolution de passer à Burgos, & de là à Vittoria. Il arriva en effet à Burgos; & ce fut là où il vit dans un moment s'évanouir toutes les hautes espérances que les peuples avoient conçues des grandes qualités qui devoient faire le bonheur de toute l'Espagne, quand l'âge & l'expérience lui auroient fait secouer le joug de cette foule de flatteurs qui l'environnoient.

CVI. Mort de l'archiduc Philippe roi de Castille.

Mariana, l. 28. n. 106.

Le gouvernement du château de Burgos étant venu à vacquer, Philippe en gratifia Manuel, qui de son côté invita le roi à un grand repas; au sortir duquel, sans prendre le tems de faire digestion, ce prince alla jouer à la courte paume, & y joua long-tems. Ce violent exercice l'altéra: il demanda à boire: on lui apporta

les trois grandes maîtrises des ordres militaires dont il étoit revêtu, & qu'on ne lui contesteroit point les autres legs que la feue reine Isabelle lui avoit faits par son testament; qu'à ces conditions la bonne intelligence seroit rétablie, & que tous deux signeroient une ligue offensive & défensive. Ferdinand y consentit, & ratifia le traité le vingt-septieme de Juin à Villafafola. Philippe son gendre fit la même chose le lendemain à Benaventé. Cependant le roi catholique fit secretement ses protestations contre ce traité, déclarant qu'il n'avoit accepté ces conditions que par nécessité & par force. Ensuite il partit pour Tordesillas, d'où il envoya dans toute l'Espagne des lettres circulaires datées du deuxieme de Juillet, dans lesquelles il déclaroit qu'il quittoit la régence de Castille.

AN. 1506.

Mariana, ibid. n. 96.

CIV. Seconde entrevue des deux rois de Castille & d'Arragon.

Mariana, l. 28. n. 98.

Mais avant que de se retirer tout-à-fait, il souhaita d'avoir une seconde entrevue avec son gendre, & il l'obtint. Les deux rois partirent le cinquieme de Juillet après dîné pour se rendre à Renedo. Ferdinand y étant arrivé le premier, alla descendre à la porte de l'église, où il entra pour y attendre Philippe, au-devant duquel il alla dès qu'il sçut qu'il approchoit, & après s'être embrassés tous deux avec de grands témoignages de tendresse, ils demeurerent plus d'une heure & demie ensemble avec le seul archevêque de Tolede. Ferdinand donna des avis fort salutaires à l'archiduc; il lui parla de ce prélat comme d'un homme d'une probité, d'une sagesse, d'une expérience à toute épreuve, & l'exhorta fort à lui donner sa confiance, plutôt qu'à une troupe de jeunes favoris, dont il lui prédit que les conseils le perdroient, s'il continuoit à les suivre. Enfin les deux rois se séparerent avec toutes

s'en retourner en Arragon. On lui avoit porté de grandes plaintes contre Gonsalve, & il lui étoit important de s'éclaircir de la vérité. On accusoit ce grand capitaine d'avoir des liaisons secrettes avec la France; d'avoir conclu un traité avec le pape par l'entremise du cardinal de Pavie; d'avoir même accepté le généralat des troupes de l'église, que sa sainteté lui avoit offert, pour chasser de Boulogne Jean Bentivoglio, & réunir à l'état ecclésiastique le Boulonnois qui en avoit été démembré; de vouloir se racommoder avec les Colonnes, en mariant sa fille avec le fils de Prosper, dans le dessein de se faire des amis dans cette puissance maison, pour se conserver & se maintenir contre tous les revers de la fortune dont il étoit menacé. Ferdinand se rendit à Barcelonne, & mit à la voile le quatrieme de Septembre, accompagné de la reine Germaine son épouse, des deux reines de Naples, & d'un grand nombre de seigneurs. Gonsalve ayant appris son départ de Barcelonne; partit de Naples; & parce que la mer étoit grosse, il alla par terre à Gaïette, où il demeura jusqu'au vingtieme de Septembre pour y attendre les galeres: il alla ensuite joindre Ferdinand à Gênes. Ce prince reçut dans cette ville la nouvelle de la mort du roi de Castille. Comme on l'avoit nommé administrateur & régent de ce royaume, il sembloit que sa présence dût y être nécessaire en cette occasion. Cependant il crut qu'un peu de retardement ne nuiroit point aux affaires, & il voulut auparavant examiner celles de Naples, où il se rendit. Gonsalve l'y suivit, & ce fut là le terme de sa grandeur & de sa prospérité. Ferdinand jaloux & soupçonneux crut trop facilement les accusations formées contre ce grand capitaine. Il le déposa de la viceroyauté, lui

AN. 1506.

Mariana, l. 28. c. 104.

CX.

Disgrace de Gonsalve, [illegible]

Mariana, l. 28. c. 29.

des liqueurs glacées, & il en but en si grande quantité, que le frisson le prit au sortir du jeu, & qu'il fut ensuite saisi d'une fiévre chaude, accompagnée d'une grande douleur de côté; le quatrieme jour il eut un transport au cerveau, qui le fit succomber sous la violence du mal. Tous les remedes furent inutiles, & il mourut le sixieme jour de sa maladie, le vingt-cinquieme de Septembre à une heure après-midi, âgé de vingt-huit ans, dans la seconde année de son regne. Le peuple ne manqua pas de faire courir le bruit qu'il avoit été empoisonné; comme c'est la coutume en de semblables occasions; mais ce fut sans fondement, comme l'assurerent ses médecins. Il voulut être inhumé à Grenade; & en attendant qu'on fît la cérémonie de ses funérailles, son corps fut mis en dépôt dans le monastere des Chartreux de Miraflorès, auprès de la ville de Burgos.

AN. 1506.

Petr. Martyr. de Angl. epist. 284. 512. & 316.

CVII. Les états de Castille déclarent Ferdinand régent du royaume.

Dès que les obseques du roi furent finies, les états de Castille s'assemblerent pour choisir un régent du royaume, jusqu'à ce que Charles de Luxembourg, fils aîné de Philippe, fût en âge de gouverner. Il n'y en avoit que deux qui y pussent légitimement prétendre, l'empereur Maximilien, comme ayeul paternel, & Ferdinand, comme ayeul maternel. Les loix paroissoient favorables au premier, d'autant plus, qu'il se flattoit d'être déclaré régent des dix-sept provinces des Pays-Bas. Le cas étoit pareil, puisque la succession des Pays-Bas venoit de Marie de Bourgogne, mere de l'archiduc Philippe, comme la succession de la Castille, dont il s'agissoit, venoit de Jeanne d'Arragon, mere de l'archiduc Charles. Manuel étoit ouvertement déclaré pour l'empereur; mais l'archevêque de Tolede sçut si bien négocier, & gagner les grands de Castille, que le roi catholique eut

AN. 1506. soit sa fille, il ne prétendît pour son gendre à l'administration de la Castille, qui lui étoit échue par la mort de son pere. Il lui vint même une pensée assez singuliere, que Henri VII. qui depuis long tems se plaignoit de la poitrine, seroit bien aise de respirer en Castille un air plus chaud que celui d'Angleterre, & que pour se procurer cet avantage, il brigueroit le gouvernement de la Castille. Cependant malgré toutes ces chimeres du roi Catholique, l'affaire réussit.

CXVII. Ferdinand recherche l'amitié de Louis XII.

Mariana, l. 28. n. 1. & 2.

Ferdinand pour s'assurer la régence de Castille, à laquelle les états venoient de le nommer, crut qu'il lui étoit avantageux de s'unir avec Louis XII. & de mettre le pape dans ses intérêts. Louis XII. de son côté cultivoit toujours l'amitié du saint pere. Voulant le faire remettre en possession de Pérouse & de Boulogne, il envoya un ordre à Chaumont de joindre les troupes Françoises à celles de l'état ecclésiastique. Baglion commandoit dans la premiere de ces places, & Bentivoglio dans la seconde. Le pape avoit été intime ami du premier sous le pontificat de Sixte IV. mais cette liaison s'étoit changée en haine sous celui d'Alexandre VI. Bentivoglio avoit toujours été ennemi du pape Jules, parce que dès qu'il fut souverain, il se déclara Gibelin, & Jules avoit été toute sa vie de la faction des Guelphes. Louis XII. n'avoit pas moins d'occasion que le pape de haïr Baglioni & Bentivoglio. Jules sçut si bon gré au roi de ce qu'il faisoit pour lui, qu'il donna à Chaumont huit mille ducats, & dix mille pour distribuer à ses soldats. Comme c'étoit le cardinal d'Amboise qui avoit porté le roi à cette action, il lui conserva la dignité de légat en France, & promit le chapeau de cardinal à ses deux neveux, dont l'un étoit évêque d'Alby : outre cela le pape céda au roi

ôtâ le commandement général des armées, & l'obligea de le suivre en Espagne comme simple particulier. Gonsalve soutint sa disgrace avec une fermeté, qui lui acquit autant de gloire que toutes les victoires qu'il avoit remportées. Ferdinand lui laissa passer le reste de ses jours dans l'oisiveté, sans emploi & sans récompense : toutes les graces qu'il demanda lui furent refusées, & si ce prince lui marqua quelque reconnoissance, ce ne fut qu'après sa mort par les magnifiques obseques qu'il lui fit faire.

AN. 1506.

CXI. Mécontentement des grands sur le traité de Louis XII. avec l'empereur.

Saint Gelais, hist. de Louis XII.

Le traité que Louis XII. avoit fait à Blois avec l'empereur en 1504. & qui confirmoit le mariage de la princesse Claude avec Charles de Luxembourg, n'étoit point approuvé des grands du royaume, parce que ce mariage mettoit la maison d'Autriche en possession du duché de Milan, de Gênes & du comté d'Ast, outre le duché de Bretagne, celui de Bourgogne, le comté de Blois, & d'autres domaines qu'on devoit céder, ce qui pouvoit causer de grands préjudices à l'état. Les grands convinrent donc qu'ils députeroient vers le roi, pour le prier d'assembler les états où l'on délibéreroit sur cette affaire qui paroissoit de si grande conséquence. Sa majesté écouta avec beaucoup de bonté les avis qu'on lui donna là-dessus, & consentit à une assemblée des états à Tours pour le mois de Mai de cette année, quoique la princesse eût été promise par deux traités solemnels.

CXII. Assemblée des états à Tours, où l'on prie le roi de marier sa fille au comte d'Angoulême.

Les états commencerent leur assemblée le dixieme de ce mois, & délibérerent sur les moyens qu'on pourroit mettre en usage. Celui qui en fit l'ouverture étoit un nommé Bricot docteur de Paris, qui fit un éloquent discours au roi : il le pria au nom des états d'accorder

AN. 1506. bâtiment le plus considérable qu'il y ait au monde. Le dix-huitieme d'Avril, qui étoit le samedi dans l'octave de Pâques, Jules en posa lui-même la premiere pierre en présence des cardinaux, & d'un grand nombre de prélats, & après avoir fait célébrer solemnellement la messe pour demander à Dieu qu'il benît cette entreprise. Jules croyoit que le ciel lui avoit inspiré ce dessein; & c'est ainsi qu'il en parle dans le bref qu'il adressa à Henri VII. roi d'Angleterre, pour l'informer de son entreprise, & de la cérémonie dont nous venons de parler. Il espéroit conduire cet ouvrage à sa perfection; mais Dieu dont les jugemens sont souvent fort différens de ceux des hommes, en disposa autrement. Jules mourut lorsqu'à peine y avoit-il quelques fondemens de posés.

CXX. Le pape confirme l'ordre des Minimes.

Papebrock, *pag.* 209.

Spond. ann. 1506. *n.* 8.

Avant sa mort le vingt-huitieme de Juillet, il confirma l'ordre des religieux Minimes, que d'autres papes ses prédécesseurs avoient déja approuvé. Vers l'an 1492. Alexandre VI. avoit confirmé l'établissement de cet ordre, en changeant le nom d'hermites de saint François de Paule en celui de Minimes, qui plut davantage au saint. On continua néanmoins de les appeller en France, les Bons-Hommes, & lui le saint homme. Sa regle qui étoit triple pour les religieux, les religieuses & les personnes du tiers ordre, fut depuis rechangée trois ou quatre fois, jusqu'à ce qu'ayant été portée à la perfection qu'on croyoit pouvoir lui donner, elle fut enfin fixée en 1506. & confirmée par Jules II. suivant la prédiction que François de Paule en avoit fait à Rome vingt-quatre ans auparavant. Les rois Charles VIII. & Louis XII. comblerent cet ordre de leurs bienfaits. Ce dernier prince qui avoit presque toujours été éloigné de la cour, laissa d'abord

par un indult la nomination aux bénéfices du duché de Milan. Jules ainsi assuré que rien ne le traverseroit dans l'exécution de ses desseins, leva des troupes, & se mit lui-même à leur tête.

AN. 1506.

CXVIII. Le pape reprend Pérouse & Boulogne.

Guicciard. l. 6.

Paris. de Grassis in itiner. Jul. II. MS. Archiv. Vatic. p. 18.

Il commença par Baglioni, comme le plus foible, & ce seigneur, quoique le plus déterminé des hommes, maître d'une ville bien pourvue, avec une forte garnison, envoya au-devant du pape, ses deux fils, pour lui demander pardon, & pour lui servir d'ôtages. Le saint pere profita de sa consternation, & ne lui laissa emporter de Pérouse que ses meubles & ses bijoux. La terreur passa de Baglioni à Bentivoglio; il eut recours à la clémence de sa sainteté, qui lui laissa le domaine utile des terres que ses ancêtres avoient acquises dans le Boulonnois, & lui accorda la permission de se retirer dans le duché de Milan, avec tout ce qu'il y put emporter. Il pressa le pape de lui fournir des chariots, il en loua d'autres, & fit emporter tous ses effets dans un seul jour. Le pape entra dans Boulogne, y établit de nouveaux magistrats, & accorda plusieurs priviléges aux habitans, afin d'adoucir par-là le joug de sa domination, contre laquelle on étoit fort prévenu. Il avoit fait la même chose à Pérouse.

CXIX. Commencement de l'édifice de l'église de saint Pierre à Rome.

Bullar. Jul. II. constit. 25. & 28. p. 218.

Raynald. hoc ann. n. 45.

L'église de saint Pierre du Vatican bâtie par Constantin, tombant en ruine, Jules II. qui vouloit illustrer son pontificat par quelque chose d'éclatant, conçut le dessein de la rebâtir entiérement, & de lui donner une forme plus auguste. Le célébre Bramante, qui avoit rétabli le goût de l'architecture antique en Italie, en donna le plan. Jules publia des indulgences pour tous ceux qui contribueroient à la structure de cet édifice, qu'il vouloit rendre somptueux, & qui par les divers accroissemens qu'il prit dans la suite, est devenu le

AN. 1506. cardinal & archevêque de Gnesne, le sacra dans Cracovie. Mais on ne couronna point son épouse Helene, fille de Jean grand-duc de Moscovie, mort l'année précédente, parce qu'elle suivoit la créance de l'église Grecque. Alexandre contraignit son beau-pere à faire une trève de six ans avec la Lithuanie; il arrêta les courses de Bogdan fils d'Etienne, palatin de Valachie, & celles des Tartares. Enfin avant que de mourir, il eût la consolation d'apprendre la nouvelle de leur défaite par Michel Glioski, qui en tua vingt mille. Il ne laissa point d'enfans d'Helene son épouse; ensorte que Sigismond I. son frere fut son successeur.

CXXIII. Michou & Cromer finissent à cette mort leurs histoires.

Vossius, l. 3. de hist. Lat. Le Mire, de script. secul. XVI.

C'est à l'élection de ce prince que Matthias Michou ou Michovia, & Martin Cromer finissent leur histoire de Pologne. Le premier étoit docteur en médecine, & chanoine de Cracovie, & savant astronome; il dédia la chronique de Pologne au roi Sigismond. Il laissa aussi deux autres ouvrages, un de la Sarmatie Européenne, & l'autre de la Sarmatie Asiatique, qui furent imprimés à Paris en 1542, avec quelques autres relations du nouveau monde. Martin Cromer fut secrétaire du roi Sigismond, & ensuite évêque de Warmie après le cardinal Hosius. Nous avons son histoire de Pologne en trente livres, depuis l'an 550. En 1506. Il fit imprimer son histoire pour la quatrieme fois; & l'on croit qu'il n'est mort qu'en 1509. le treizieme de Mars. Cromer a aussi fait un autre ouvrage de la situation des coûtumes & des peuples du même royaume, & quelques traités de controverse, contre les Protestans: des colloques touchant la religion en quatre livres, & du célibat des prêtres. La derniere édition de son

au saint la liberté de s'en retourner en Italie ; mais ayant appris la valeur du trésor qu'il alloit perdre, il révoqua sa permission, & voulut encore enchérir sur ses prédécesseurs, en témoignages d'affection & en bienfaits à l'égard du saint homme & de ses religieux. La reine en fit autant ; & cet ordre eut de grandes obligations au cardinal d'Amboise qui le protégeoit. AN. 1506.

CXXI. Mort de Christophe Colomb.

Mariana, l. 28. n. 88. Ferdin. Colomb. hist. de l'amir. Christoph. Colomb.

Dans le mois de Mai précédent Christophe Colomb mourut à Valladolid, âgé de soixante-quatre ans, & l'on porta son corps aux Chartreux de Seville, comme il l'avoit ordonné par son testament. Quoique le roi Catholique l'eût annobli & toute sa postérité, quelques envieux le mirent mal auprès de leurs majestés ; mais avant sa mort il rentra dans la faveur & dans leurs bonnes graces. Il laissa de Beatrix Henriquez qu'il avoit épousée, deux fils, dom Diego & dom Ferdinand, qui fut prêtre. Le premier eut un fils nommé Ferdinand, qui mourut sans être marié. Nous avons l'histoire de Christophe Colomb, composée par son fils Ferdinand, qu'Alphonse de Ulloa a traduit en Italien, & qui n'est presque connue que dans cette traduction imprimée deux fois à Venise.

CXXII. Mort d'Alexandre roi de Pologne.

Michou, l. 4. hist. de Polon. c. 82. Crom. l. 30. Raynald. ad hunc ann. n. 38. & 39.

Alexandre roi de Pologne, fils de Casimir II. & frere du roi Jean-Albert, auquel il succéda en 1501. finit aussi sa cartiere dans cette année 1506. le dix-neuvieme d'Août, âgé de quarante-cinq ans, après en avoir regné cinq. Il étoit auparavant grand duc de Lithuanie, & les peuples de ce duché autrefois si opposés aux Polonois, consentirent à la réunion des deux états, à condition que l'élection des rois se faisant en Pologne, les Lithuaniens y auroient droit de séance & de suffrage. Frédéric

AN. 1507.

le perça de mille coups, & brûla son corps, au milieu de la rue. Un religieux sorti du monastere anima cette populace déja mutinée, & la porta à commettre les dernieres cruautés: on n'entendit de tous côtés que des cris tumultueux, & bien-tôt l'émeute devint générale.

CXXVI. Massacre qu'on y fait des Juifs.

Mariana, ibid.

Le discours emporté de ce religieux fut comme le signal du massacre. Cette populace devenue encore plus furieuse, se jetta brutalement dans les maisons des Juifs nouvellement convertis, fit main-basse sur ces malheureux, égorgea impitoyablement hommes, femmes, enfans, sans distinction d'âge ni de sexe, pilla leurs maisons. Deux religieux du même couvent portoient une croix devant les séditieux pour leur servir d'étendard. Cette cruelle boucherie dura trois jours entiers, sans que rien pût rallentir la fureur du peuple. On dit qu'il y eut plus de deux mille personnes égorgées, la plupart innocens, parmi lesquels il ne laissa pas de se trouver plusieurs anciens Chrétiens, soit par méprise ou par erreur, soit que leurs ennemis particuliers se servissent de cette occasion pour satisfaire leur vengeance. Le roi averti de ce désordre en fut fort irrité, & fit faire les informations nécessaires. Les deux religieux furent punis du dernier supplice, leurs corps brûlez, & leurs cendres jettées au vent. On exécuta de la même maniere les plus coupables.

CXXVII. Les Flamands font difficulté de reconnoître l'empereur pour régent des Pays-Bas.

Dès que Maximilien eut appris la mort de l'archiduc son fils, il se rendit en Flandre pour se faire déclarer administrateur des Pays-Bas, jusqu'à la majorité de l'archiduc Charles, qui n'avoit pas six ans. Mais les Flamands connoissoient trop bien l'empereur pour se sou-

mettre d'abord à lui. Ils firent tant de difficultés de le reconnoître pour tuteur du jeune prince & régent des Pays-Bas, que le pape qui auroit voulu voir ce prince en Italie & l'engager à s'opposer aux entreprises des François contre les Vénitiens, perdit presque l'espérance dont il s'étoit flatté. Mais la révolte des Génois la releva.

AN. 1507.

Bonaccurs. in Diario. Bizard. hist. Gen. l. 18.

CXXVIII. Révolte des Génois contre la France.

Guicciard. l. 7. Saint Gélais, hist. de Louis XII. Foglieta, hist. Genuens. l. 12.

La dignité de doge étoit devenue comme héréditaire dans les familles des Frégoses, & des Adornes, & ils s'étoient rendus si puissans par les richesses immenses qu'ils avoient acquises en remplissant cette place, que quoiqu'ils ne fussent que de la noblesse du second rang, ils ne vouloient plus la céder aux nobles de la premiere classe, tels que les Fiesques, les Doria, les Spinola & les Grimaldi. Les prétentions des uns & des autres causerent des divisions. On en vint aux querelles qui dégénérérent bien-tôt en sédition. Un noble de la famille Doria fut tué par un de ceux du parti opposé, dans une dispute qui s'éleva entre eux en jouant à la boule. Ce meurtre fut suivi d'un soulevement général, dans lequel les nobles furent si mal-traités, qu'ils furent contraints de se retirer ailleurs. Les séditieux se voyant les maîtres, créérent aussitôt de leur propre autorité, un nouveau corps de magistrats composé de huit personnes qu'on nommoit tribuns du peuple, & se révolterent contre le roi de France. Ravestein gouverneur de la ville étoit alors à la cour. Rocaberti son lieutenant ne sçachant quel parti prendre, se détermina enfin à condescendre aux volontés du peuple, & à signer le résultat de l'assemblée qu'on venoit de convoquer pour élire de nouveaux magistrats, après qu'il eut dépêché un courier à Ravestein qui

revint aussi-tot à Gênes avec quelques troupes en petit nombre.

AN. 1507.

CXXIX. Le roi de France envoie une armée à Gênes.

Jean d'Auton. hist. de Louis XII. Guicciard l. 7. Raynald. n. 7.

Les rebelles avoient une armée fort nombreuse, & s'étoient déja emparés de plusieurs petites places sur le bord de la mer. Ravestein voyant qu'il ne seroit pas le plus fort, essaya de ramener les séditieux par la douceur. Mais ceux-ci supposant qu'il les craignoit, n'en devinrent que plus insolens; ils obligerent Ravestein à renvoyer ses troupes, ils s'assurerent de plusieurs places, & eurent l'audace d'aller assiéger la forteresse de Monaco. Ravestein retourna en cour, & Louis XII. leur envoya le docteur Michel Ricci Napolitain, pour tâcher de les ramener à leur devoir; mais il ne fut point écouté. Irrité de leur obstination il fit lever une armée si nombreuse qu'elle causa de l'inquiétude au pape, aux princes d'Italie, à l'empereur, & au roi catholique, qui crurent que le roi de France avoit un autre dessein que celui d'appaiser la révolte de Gênes. Les rébelles n'en parurent pas émus d'abord, leur insolence augmentoit de jour en jour. Ils abattirent les armes de France, élurent pour doge Paul Nuové ou de Noue teinturier de son métier, & fortifierent les avenues de leur ville.

CXXX. Le roi se rend à Gênes, & réduit les séditieux.

Louis fit partir Yves d'Alegre avec trois mille hommes qui se rendirent à Monaco. Mais à son approche, les rebelles décamperent & retournerent à Gênes. Le roi passa lui-même en Italie. Il partit de Grenoble le troisieme d'Avril & arriva l'onzieme à Suse. Son armée étoit de vingt-deux mille hommes de pied, de quinze cens hommes d'armes, de beaucoup de noblesse & de volontaires, ensorte que le tout pouvoit aller à cinquante mille hommes. Sa majesté étoit aussi accom-

pagnée de trente prélats. Il y eut une action entre Riverole & Saint-Pierre d'Arene pour un fort que les Génois avoient élevé sur la montagne, & qu'il falloit emporter pour s'ouvrir un passage à la forteresse de Castellazzo. Les François en vinrent à bout avec assez de peine, & l'armée victorieuse s'avança aussi-tôt vers Gênes. AN. 1507.

Aux approches de l'armée, les Génois firent une sortie sur l'avant-garde : le combat fut rude ; mais enfin ils furent repoussés, & perdirent trois mille hommes. Consternés de cette perte, ils demanderent grace. Le roi ne voulut pas voir les députés, mais les renvoya au cardinal d'Amboise. Celui-ci leur dit, qu'il falloit se remettre à la discrétion du roi, ou voir leur ville au pillage. Les Génois irrités de cette réponse, sortirent au nombre de quarante mille combattans ; mais ils furent défaits & taillés en pieces. Tristan de Salazar archevêque de Sens se trouva à cette bataille, & combattit vaillamment armé de toutes pieces auprès du roi qui se mêla aussi fort avant dans le combat. Ce prélat disoit à ceux qui s'étonnoient de le voir en cet équipage, que quand le roi s'exposoit lui-même au danger, il n'étoit point permis à aucun de ses sujets de s'en exempter. Les Génois craignant de ne pouvoir plus résister, se rendirent enfin à discrétion. Paul de Noue leur nouveau doge avoit pris la fuite, & s'étoit embarqué sur un vaisseau qui devoit le porter à Rome ; mais il fut pris par la flotte Françoise. Le roi entra dans Gênes le vingt-huitieme d'Avril, armé de toutes pieces, l'épée nue à la main, vêtu d'une cotte d'armes blanche, & entouré d'un grand nombre de gens d'armes. La bourgeoisie à qui il avoit demandé une soumission

AN. 1507. aveugle, tenoit à la main des rameaux d'oliviers, & crioit : Miséricorde. Le roi leur donna la vie; mais il les condamna à payer trois cens mille écus pour la construction d'une nouvelle forteresse entre la ville & le port; il ordonna aussi que le magistrat apporteroit à ses pieds les originaux des traités conclus avec la France, & les autres qui regardoient leurs anciennes libertés, pour y être déchirés & brûlés, ce qui fut exécuté. Mais le roi leur accorda aussi-tôt les mêmes privileges, à condition néanmoins qu'il les révoqueroit quand il le voudroit. De Noue & Démetrio Justiniani eurent la tête tranchée. Celui ci dit avant de mourir, que le pape étoit d'intelligence avec les rebelles. L'on augmenta le nombre des gens de guerre qui avoient coutume de loger dans la ville. L'on voulut que le gouverneur assistât à toutes les délibérations, que les Génois entretinssent trois galeres dans le port pour la France, & augmentassent les fortifications du château. Ravestein fut déposé, & Raoul de Lannoi bailli d'Amiens, homme d'une intégre probité, fut mis en sa place.

CXXXI. Le pape prévient l'empereur contre la France.

Raynald. ad an. 1505. *n.* 7. & 8.

Jules II. persuadé, qu'une affaire comme celle de Gênes ne demandoit pas la présence d'un si grand monarque tel que le roi de France, en prit ombrage; & comme il sçavoit les justes allarmes & les grandes inquiétudes que Charles VIII. avoit causées à Alexandre VI. il craignit de se trouver réduit à une semblable extrémité, s'il n'en prévenoit le coup par quelque artifice; politique qui le mît à couvert de ses frayeurs. Il ne trouva rien de plus propre à son dessein que d'allarmer l'empereur, en lui faisant regarder l'entreprise de Louis XII. comme un prétexte

pour troubler le repos de l'Italie ; & pour rendre encore une fois la France maîtresse de l'élection des papes, par le ministere du cardinal d'Amboise, qu'il vouloit élever sur le trône de saint Pierre pour recevoir ensuite de sa main la couronne impériale, & se mocquer de Maximilien & des électeurs, en s'emparant de tout ce qu'ils avoient de puissance en Italie. AN. 1507.

CXXXII. L'empereur convoque une diete à Constance contre Louis XII.

Guicciard. l. 7. Trithem. Spanheim. in chronic. hoc ann. Basel. in addit. ad Naucler. Bizard. l. 18.

L'empereur prêta trop l'oreille à cet artifice. Les Vénitiens avoient joint leurs plaintes à celles du pape, & avoient beaucoup exagéré les sujets de défiance qu'ils avoient des desseins du roi sur les états d'Italie, en particulier sur leur république. Maximilien dépêcha promptement vers tous les princes de l'empire, & vers les villes Anséatiques, avec ordre de se trouver à Constance, où il avoit convoqué une diete, & où après leur avoir représenté par la lecture des brefs qu'il avoit reçu du pape, l'importance de se maintenir contre le roi très-chrétien dans la possession de leurs anciens établissemens en Italie, & de s'opposer à l'ambition des François ; il les fit résoudre à une union si générale de toutes leurs forces, qu'il y avoit lieu d'espérer de l'effort unanime que l'Allemagne alloit faire, qu'elle domineroit à ce coup toutes les puissances du monde, & qu'enfin l'Italie retourneroit bientôt sous le joug légitime de ses anciens maîtres. Jamais on ne vit plus de promptitude dans le corps Germanique pour assembler une armée ; jamais plus d'animosité contre la France. Le discours de Maximilien à Constance, fit mettre sur pied en très-peu de tems une armée nombreuse ; elle étoit prête à s'avancer vers l'Italie par le Tirol, lorsqu'on apprit que Louis XII. avoit licencié ses troupes.

AN. 1507.

CXXXIII. Entrevue du roi de France & du roi catholique à Savonne.

Guicciard. l. 7.

Jean d'Auton, hist. de Louis XII.

Le roi Ferdinand qui étoit alors à Naples, envoya féliciter le roi de France de sa victoire, le priant de trouver bon qu'il lui rendît visite avec la reine sa femme, & de lui marquer le lieu où il voudroit la recevoir. Louis marqua la ville de Savonne. Là ces deux rois eurent une longue conférence, à laquelle ils appellerent Palavicin légat du pape, & prirent ensemble la résolution de faire la guerre aux Vénitiens. Le cardinal d'Amboise fut aussi présent à cette conférence qui fut réitérée plusieurs fois. De-là le roi se rendit à Lyon, & Ferdinand en Espagne.

CXXXIV. Sujet de cette entrevue entre les deux rois.

Comme on veut toujours deviner les intentions & les desseins des rois, on répandit dans le public, que Ferdinand y avoit paru fort irrité contre le pape de ce qu'il lui avoit refusé l'investiture du roi de Naples, & que les deux rois avoient pris des mesures pour faire déposer un pape élû par des voies si peu canoniques, & que Ferdinand même avoit dit, qu'il ne tiendroit qu'à la France, que cela ne se fit en plein concile, & qu'on en tînt un général, auquel il promettoit d'envoyer tous les prélats d'Espagne & des deux Siciles, & qu'il répondoit de leurs suffrages en faveur du cardinal d'Amboise.

CXXXV. L'empereur brigue la régence des Pays-Bas.

Voyez les mémoires de du Bellay & de Brantome.

Varillas, éducation des princes.

Maximilien pensoit toujours aux Pays-Bas: car pour la Castille, sur laquelle il avoit eu des vûes, il eût été inutile d'y penser, depuis que Ferdinand y avoit été nommé. Mais il croyoit qu'on ne pouvoit lui refuser l'administration des Pays-Bas pendant la minorité de son petit-fils Charles. Les Flamands n'en vouloient point; mais il leur falloit quelque prétexte plausible pour lui donner l'exclusion. Ils en avoient un dans ce que l'archiduc Philippe avoit ordonné par son testament, que le roi de

France seroit curateur de son fils, & ce fut celui-là que les Flamands suivirent en partie. Ils dirent donc que Charles duc de Luxembourg étant feudataire de la France, en qualité de comte de Flandres, d'Artois & de Charolois, Louis XII. dans la contestation présente devoit être juge ; il y en a cependant qui prétendent qu'il n'étoit pas dit un mot du roi de France dans le testament de Philippe.

AN. 1507.

Le P. Dan. hist. de France, in-4°. t. 5. p. 294.

CXXXVI. Louis XII. se charge de la tutelle de Charles de Luxembourg à la priere des Flamands.

Quoi qu'il en soit, Louis se chargea de la tutelle du prince Charles, & lui donna pour gouverneur, du consentement des états du pays, Guillaume de Croy, seigneur de Chiévres, malgré les remontrances de son conseil. Quelques-uns disent que ce ne fut pas Guillaume de Croy qu'on nomma d'abord gouverneur de Charles d'Autriche, mais Charles de Croy prince de Chimay, cousin de ce Guillaume ; & que celui-ci ne le fut qu'en 1509. par la démission du premier, dans le tems que Marguerite d'Autriche gouvernoit les Pays-Bas, sous l'autorité de Maximilien, à qui les Flamands en rendirent l'administration, soit par leur légereté naturelle, ou par quelque mécontentement qu'ils eurent contre Louis XII.

CXXXVII. Maximilien gouverneur des Pays Bas.

CXXXVIII. L'empereur va en Italie, & les Vénitiens lui refusent le passage.

Quoique le prompt retour de ce prince eût dissipé tous les ombrages dont le pape s'étoit servi pour donner de la jalousie à l'empereur, celui-ci néanmoins étant déja en marche avec un armée de huit mille chevaux, & de vingt-deux mille hommes de pied, continua sa route, alléguant, pour changer la premiere idée de son voyage, qu'il n'entroit en Italie qu'en prince pacifique, & seulement à dessein d'aller recevoir la couronne des mains du pape, suivant l'ancienne coutume de ses prédécesseurs dans l'empire. Les Vénitiens qui pénétroient plus avant, ne se laisserent pas sé-

duire par ces belles apparences. L'empereur leur
AN. 1507. fit demander par ses ambassadeurs la liberté de passer, & leur fit proposer une ligue offensive contre la France. Mais les Vénitiens refuserent absolument ce passage ; ils dirent que pour aller recevoir une couronne, qu'on sçavoit que le pape ne refuseroit pas, il n'étoit pas nécessaire de se faire accompager par une armée de plus de trente mille hommes Ils furent d'ailleurs portés à ce refus par les ambassadeurs de France, qui représenterent que la paix de l'Italie en dépendoit, & que s'ils accordoient le passage à l'empereur, le roi Louis ne pourroit se dispenser de venir lui-même en Italie avec toutes ses forces pour s'opposer à Maximilien. Ce refus irrita si fort l'empereur, que dans le moment même il prit la résolution de s'en venger.

CXXXIX. L'empereur porte la guerre en Italie contre les François & les Vénitiens.

Cependant son armée ne fit pas de grands progrès. Les Suisses lui manquerent, parce qu'il n'y avoit point d'argent comptant pour eux ; les princes d'Italie se dispenserent de lui fournir les sommes promises ; le pape lui refusa la disposition de cent mille ducats levés en Allemagne pour les frais de la guerre contre les Turcs ; & il ne toucha que six mille ducats des Siennois. Il ne laissa pas d'avancer vers l'Italie, après avoir envoyé quelques troupes du côté de la Bourgogne & de la Savoye. Louis XII. ne manqua pas de renforcer son armée qui étoit dans le duché de Milan ; celui qui en étoit gouverneur se saisit d'Arone sur le lac majeur. L'Alviane qui commandoit les troupes Vénitiennes vint dans le Frioul, & Petiliane garda les passages des frontieres du Trentin. Enfin Trivulce avec cinq cens hommes d'armes & cinq mille fantassins, s'avança jusqu'à Vérone pour seconder les Vénitiens. Toutes ces mesures déterminerent l'empereur

à

à s'arrêter à Gênes pour surprendre cette ville à la faveur de quelques intelligences qu'il y avoit. Mais son entreprise ayant échoué, il ne pensa plus qu'à venir fondre sur les états de la république de Venise.

AN. 1507.

CXL. Ferdinand roi Catholique arrive en Castille.

Mariana, hist. Hisp. l. 29.

Le roi Catholique après une navigation fort heureuse, débarqua à Valence, où il ne fit que passer, & se rendit en diligence dans la Castille. Tous les grands vinrent au-devant de lui, & le conduisirent comme en triomphe à Burgos, où il reprit la régence du royaume, avec de si grands applaudissemens de tous les ordres, qu'il oublia la honte avec laquelle on l'avoit forcé de la quitter deux ans auparavant. Il ne se vengea de personne : il conserva à ceux mêmes qui s'étoient le plus hautement déclarés contre lui, tous les avantages dont ils étoient en possession ; & par une conduite si modérée, il s'acquit l'estime & la confiance de tout le monde. Il n'y eut que Manuel qui aima mieux quitter les grands établissemens qu'il avoit en Castille, & se retirer dans les Pays-Bas auprès de l'archiduc Charles, que de dépendre de Ferdinand, qu'il n'aimoit pas.

CXLI. Larchevêque de Tolede est fait cardinal avec trois autres.

Alvar. Gomez, de vita Ximen.

Paris. de Grassis. pag. 346.

Raynald. hoc ann. n. 24.

L'archevêque de Tolede eut beaucoup de part dans la faveur du prince. Le chapeau de cardinal faisant alors, comme il fait encore aujourd'hui, le comble des vœux de ceux qui occupent des dignités ecclésiastiques, le roi Catholique le lui procura ; & sa sainteté en l'accordant, l'accompagna d'un bref des plus obligeans pour l'archevêque, qui reçut le chapeau des mains du nonce ; & comme il n'avoit point de titre il prit celui de cardinal d'Espagne. On trouve cependant dans la liste des cardinaux, qu'il prit le titre de sainte Sabine.

Le dix-septieme de Mai, le pape nomma

AN. 1507. encore trois cardinaux François. Le premier, Jean de la Trimouille, archevêque d'Auch, avec le titre de saint-Martin-aux-Monts. Il mourut environ un mois après, & fut enterré dans l'église collégiale de Notre-Dame de Thouars. Le second, René de Prie, évêque de Bayeux, puis de Limoges, avec le titre de Sainte Lucie, soutenu du crédit de son cousin-germain le cardinal d'Amboise : il s'éleva d'abord aux dignités de grand archidiacre de Bourges, abbé du Bourg-Dieu, de la Prée, &c. aux évêchés de Leitoure, de Limoges, de Bayeux, & enfin au cardinalat. Enfin le troisieme fut Louis d'Amboise, évêque d'Alby, avec le titre de saint Marcellin & de saint Pierre. Il étoit neveu du cardinal Georges d'Amboise.

Jean d'Auton. hist. de Louis XII. Frizon, Gall. purp.

CXLII. Mort de quelques cardinaux.

Surita, l. 6. Palatina in Callixt. III.

Cette promotion fut faite pour remplir quelques places vacantes dans le sacré college, par la mort de quelques cardinaux ; savoir, Jean de Castro Espagnol, évêque de Cergenti en Sicile, & administrateur de l'évêché de Sleswig en Danemark, promû au cardinalat par Alexandre VI. en 1496. Louis-Jean Mila ou del-Mila, natif de Xativa dans le royaume de Valence en Espagne, évêque de Lerida, & neveu du pape Callixte III. qui le fit cardinal en 1455. Jérôme Basso de la Rovere, neveu de Sixte IV. évêque de Recanati, & ensuite de Palestrine par son titre. Jean Vera Espagnol, archevêque de Salerne. Enfin Antoine Pallavicini Génois, évêque d'Orenza. Il étoit né à Gênes en 1441. & fut d'abord élevé dans le commerce à la maniere des nobles Génois, pendant assez long-tems. Il suivit ses freres qui négocioient en Espagne ; mais las de cette façon de vivre, il vint en 1470. à

CXLIII. Du cardinal Pallavicini.

Guicciardin. l. 2. Paul. Jov. in elog. ib Fogliera in Ligur.

Rome ; où le cardinal Jean-Baptiste Cibo le retint au nombre de ses domestiques, & lui procura une charge de secrétaire des lettres apostoliques. Cet emploi le fit connoître au pape Sixte IV. qui goûta son esprit, & lui donna l'évêché de Vintimille. Il se disposoit à partir pour aller résider dans son diocèse, quand Sixte IV. mourut en 1484. Le cardinal Cibo le pria alors de différer son départ jusqu'après l'élection ; & pour mieux l'arrêter, il le fit nommer entre les prélats qu'on choisit ordinairement pour la garde du conclave qui ne fut pas long. Cibo y fut mis sur le trône pontifical, & prit le nom d'Innocent VIII. ce qui causa beaucoup de joie à Pallavicini. Le nouveau pontife le retint à Rome : il lui donna une charge de dataire, qu'il exerça avec beaucoup de sagesse & de fidélité, & le nomma cardinal en 1489. Alexandre VI. successeur d'Innocent, eut beaucoup de considération pour ce cardinal, auquel il procura plusieurs évêchés : il estimoit sur-tout sa fermeté & son courage. Lorsque le roi Charles VIII. entra dans Rome à la fin de Décembre 1494. ce pape qui s'étoit retiré au château Saint-Ange, chargea Pallavicini de recevoir sa majesté Très-chrétienne & de traiter avec elle, ce qu'il fit avec beaucoup de succès. Quand ce monarque partit de Naples au mois de Mai de l'année suivante, le pape qui l'avoit trop offensé pour oser l'attendre, sortit de Rome & se retira à Orviette, laissant encore au cardinal Pallavicini le soin de négocier avec le roi qui rendit généreusement toutes les places de l'Eglise qu'il tenoit. Après la mort de ce pape en 1503. Pallavicini fut un de ceux qu'on proposa d'abord pour lui succéder : il eut plu-

AN. 1507.

Garimbert. lib. 3. & 4.

AN. 1507. sieurs voix. Des ennemis secrets qu'il avoit en témoignerent du chagrin ; & Garimbert dit qu'ils tâcherent de le déchirer par une épigramme satirique à laquelle les amis de Pallavicini répondirent. Pie III. fut élu pape & Jules II. lui succéda bien-tôt après. Celui-ci employa le cardinal Pallavicini dans les affaires les plus importantes, & l'envoya légat à Savonne, où se fit l'entrevue de Louis XII. & de Ferdinand. Ces princes y conclurent une ligue contre les Vénitiens, comme le pape le souhaitoit. Le légat pressa son retour, pour lui apprendre lui-même le succès de sa négociation ; mais en arrivant à Rome sur la fin du mois d'Août de cette année 1507. il tomba malade & mourut le dixieme de Septembre âgé de soixante-six ans.

CXLIV. Mort de S. François de Paule.

Baillet, vies des Saints, tom. 1. in fol. au 2. d'Avr.
Raynald. ad ann. 1507. n. 25.
Spond. eod. anno.
Bolland. Papebroc.
Comin. l. 1. c. 7.
Giry dissertat. chronol.

L'église perdit aussi dans cette même année le bienheureux François de Paule fondateur des religieux Minimes : il mourut dans le couvent du Plessis-lez-Tours en France le deuxieme d'Avril, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. L'assurance qu'il eut de sa mort prochaine, lui fit refuser tous les soulagemens humains qu'on vouloit apporter à son mal, persuadé qu'ils étoient inutiles & contraires aux desseins que Dieu avoit sur lui. Après avoir exhorté ses freres à la charité entre eux, à l'amour de leur regle, & principalement à l'exactitude de l'observance de la vie d'un carême perpétuel, il se fit conduire à l'église où il reçut la sainte Eucharistie nuds pieds, la corde au col, & mourut le lendemain qui étoit le Vendredi Saint. Philippe de Comines s'est trompé lorsqu'il a dit que ce Saint n'avoit que quarante-trois ans en 1482. quand il vint en France sous le re-

gne de Louis XI. ce qui ſuppoſeroit qu'il ne ſeroit mort qu'à l'âge de ſoixante-huit ans. Le pere Giry Minime, a montré dans une diſſertation, combien ce ſentiment eſt inſoutenable ; & les continuateurs de Bollandus, après l'avoir autoriſé d'abord, ont paru enſuite approuver le ſentiment de ce pere. AN. 1507.

L'éclat de ſa vie toute ſainte, les miracles que Dieu opéroit à ſon tombeau, & ſa grande réputation de ſainteté, engagerent la France & l'Italie à ſolliciter ſa canoniſation ; on travailla dès le tems du pape Jules II. & de Louis XII. aux informations juridiques de ſes actions & de ſes miracles. Mais ſa canoniſation ne ſe fit que ſous le pontificat de Leon X. en 1519. Les reliques de ſaint François de Paule furent précieuſement conſervées dans l'égliſe du Pleſſis-lez-Tours juſqu'en 1562. que les Calviniſtes les brûlerent d'une maniere qui fit connoître leur fureur contre la religion Catholique, puiſqu'ils tirerent le corps du Saint de ſon tombeau, où il étoit encore tout entier, le traînerent revêtu de ſes habits comme il étoit, dans une chambre, & l'y brûlerent avec le bois du crucifix de l'égliſe. Cependant les Minimes prétendent que les oſſemens du Saint furent pour la plupart retirés du milieu des flammes.

Fin du vingt-quatrieme Tome.

APPROBATION.

J'ai lû la continuation de l'*Histoire Ecclésiastique* depuis 1456. jusqu'à 1484. & je l'ai jugée également digne d'être imprimée. A Paris le cinquieme de Février 1727.

DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien-amé PIERRE-FRANÇOIS EMERY, ancien Adjoint des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très humblement fait remontrer que Nous avions accordé à son Pere nos Lettres de Privilége pour l'impression de plusieurs Ouvrages & entr'autres, l'Histoire Ecclésiastique du feu sieur Abbé Fleury, notre Confesseur, sans avoir achevé ledit ouvrage, & qu'on lui avoit remis un manuscrit intitulé: *Histoire Ecclésiastique des trois derniers Siecles, quinze, seize, & dix-septieme Siecles, avec le commencement du dix-huitieme:* ce qu'il ne peut faire sans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilége, qu'il nous a fait supplier de lui vouloir accorder, offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, suivant la Feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des Presentes. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Emery, & l'engager à Nous donner la suite de ladite Histoire Ecclésiastique avec la même attention & la même exactitude qu'il Nous a donné ci-devant les vingt premiers volumes dudit feu sieur Abbé Fleury, Notre Confesseur, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes, d'imprimer ou faire imprimer la suite de

l'Histoire Ecclésiastique, à commencer au quinzieme Siecle jusqu'à présent, qui est composée par le sieur ***, en tels Volumes, forme, marge & caracteres, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feuille attachée pour modele sous le contre-scel desdites Présentes, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de quinze années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ladite Histoire Ecclésiastique ci-dessus spécifiée, en tout ou en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, & que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixieme Avril dernier; & qu'avant de les exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression de ladite Histoire, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un en celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant

ou ses ayant-causés, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le vingtiéme jour du mois de Décembre l'an de grace mil sept cent vingt-cinq, & de notre Règne le onzieme. Par le Roi en son Conseil. SAINSON.

Registré sur le Registre VI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°, 644. fol. 278. conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 24 Décembre 1725.

BRUNET, *Syndic.*

J'ai cedé à Madame la veuve GUERIN, & à Monsieur HIPPOLITE-LOUIS GUERIN, son fils, Libraires à Paris, un tiers dans le présent Privilége; un autre tiers à Monsieur JEAN MARIETTE aussi Libraire à Paris; & reconnois que l'autre tiers appartient aux Sieurs SAUGRIN & MARTIN mes beaux-freres & moi soussigné. A Paris le 4 Janvier 1726.

P. FR. EMERY.

Registré sur le Registre VI de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 283. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1713. A Paris, le quatrieme Janvier 1726.

BRUNET, *Syndic.*





